This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

137

Per. 23728 d. 35
35.17-18

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU LYONNAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

—

(Troisième Série)

—

TOME XVIII

LYON
AIMÉ VINGTRINIER, DIRECTEUR
RUE DE LA BELLE-CORDIÈRE,
PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE
Quai des Augustins, 13
1874

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIE

CHASSE AUX COULEURS

SONNET.

Le ciel est bleu, la mer aux reflets infinis,
Des mille aspects du jour s'anime et se colore;
Le couchant a le ton fauve et brun des granits
Et tous les jours on dit : Blonde comme l'aurore.

Le pré sur son parcours nous offre réunis
L'or, l'azur et la pourpre et bien d'autres encore,
L'arbre revêt le vert; puis viennent les doux nids,
La rose et le pinson ensemble vont éclore.

La fleur a tous les dons : elle embaume le soir,
Elle enchante au matin; c'est la foi, c'est l'espoir !
La pierre a tous les tons et le rubis éclate.

Enfin, si jusqu'au bout vous voulez tout savoir :
L'orgueil est incarnat, la colère écarlate,
Les hommes sont changeants..... et le destin est noir.

Aug. Genin.

Digitized by Google

LE PALAIS SAINT-PIERRE

Observations sur la réorganisation des Musées et de l'École des Beaux-Arts de Lyon.

—

—

L'administration supérieure de Lyon, tout en assurant, par une ferme et constante énergie, le maintien de l'ordre si profondément troublé dans notre ville pendant les douloureuses années que nous venons de traverser, a conçu, en même temps, la louable pensée de vouloir achever tous nos monuments commencés et tombés presque déjà à l'état de ruine. Ce sage projet a reçu l'approbation générale. Espérons donc que bientôt nos finances municipales si gravement comprises par les événements qui ont suivi la fatale nuit du 4 septembre 1870, mais remises à flot par la Commission municipale, permettront sa prochaine réalisation. Chacun y trouvera son avantage. — L'ouvrier (1) se verra assurer, ainsi, un long et fructueux travail, — l'industrie du bâtiment paralysée depuis quatre ans, reprendra un nouvel essor et reverra la prospérité dont elle avait joui, sous le dernier règne, (2) — nos artistes qui ne savent

(1) Il est à remarquer cependant que ce ne sont pas les travaux *de bâtiments officiels* qui sont les plus avantageux pour les ouvriers. L'administration étant obligée de se servir d'adjudicataires, trop nombreux en ce moment; ceux-ci pour se procurer de l'ouvrage, font des rabais tellement insensés que l'ouvrier a peu à gagner. Les percements de rues, en donnant un grande impulsion à l'industrie *du bâtiment particulier*, sont certainement bien plus avantageux.

(2) Toutefois, il est fort douteux que dans l'avenir on fasse aux

Digitized by Google

plus ce que c'est qu'une commande officielle, auront un vaste champ pour l'élan de leur génie, — les peintres

peintres et aux sculpteurs la part qu'ils ont eu sous le règne de Napoléon III.

En France, on a le grand tort de considérer leurs œuvres comme de *luxe*; Lyon partage grandement cette erreur, et il est arrivé que de 1789 à 1852, c'est à peine si ses peintres et ses statuaires ont eu quelques commandes ; aussi, lorsque le moment de faire de la peinture monumentale fut venu, nos artistes ne savaient plus faire que des œuvres de chevalet. Il importe donc de maintenir l'art en province ; — mais les artistes de province n'y trouvent ni travail, ni encouragements ; on s'en préoccupe trop peu. L'autorité supérieure et le Conseil municipal songent-ils seulement, en alignant les chiffres du budget de la ville, à inscrire une allocation pour un travail monumental, le seul qui appartienne à l'art vrai ? — On discute, il est vrai, des subventions pour l'école des Beaux-Arts ; on veut bien penser à faire des élèves, mais a-t-on le souci de maintenir le niveau de l'art et comment ce niveau pourrait-il se maintenir, si on ne fournit pas aux élèves les plus distingués, qui sortent de notre école, la possibilité de se consacrer au véritable art, à l'art monumental ? Dès lors, n'y a-t-il pas là une lacune dans l'administration de la ville ? Et ne devrait-on pas créer près d'elle une Commission spéciale et permanente, laquelle, chaque année, indiquerait au préfet, les ouvrages d'art que la ville pourrait faire exécuter et les artistes qui seraient jugés dignes de leur exécution. La création de ce *Conservatoire des Beaux-Arts* me semble indispensable et sans lui l'art ne peut que languir et dépérir même. Cette Commission des Beaux-Arts aurait aussi dans ses attributions la surveillance supérieure du Palais-des-Arts.

Il existe, il est vrai, à Lyon, une Société de Amis des Arts, fondée, en 1836, et qui a rendu, j'aime à le reconnaître, de véritables services ; mais elle s'est donné une mission, toute spéciale, en cherchant à ouvrir aux artistes un débouché annuel pour la vente de leurs œuvres ; toutefois elle me permettra de lui demander si, en facilitant ainsi la vente des tableaux, elle ne conduit pas plutôt nos artistes à travailler davantage dans un but commercial, qu'à s'élever dans les régions de l'art. Laissons lui donc cette spécialité d'encouragement,

Digitized by Google

couvriront les murs de nos églises inachevées de ces suaves et gracieuses fresques qui se marieront si bien avec le style adopté pour nos églises, — le statuaire les peuplera de nombreuses statues de marbre, de bronze ou de pierre polychrome, — l'ornementiste y jettera à pleines mains ses riches arabesques, — le bronzier suspendra à leurs voûtes ces lustres, ces couronnes de bronze et d'or qui complètent si bien un édifice religieux, — et le fabricant trouvera là un vaste débouché pour ses étoffes de soie et d'or dont le culte catholique revêt ses pontifes.

Cette reprise générale des travaux fera disparaître également cet affligeant spectacle que présentent nos édifices *délabrés*, comme le Palais-des-Arts, — ou *inachevés* comme la plupart de nos églises, — ce qui est presque une honte pour notre grande cité. On peut se demander, en effet, ce que pense de nous l'étranger qui visite notre ville, et quel souvenir il en rapportera dans son pays? Il dira et écrira, avec raison, que Lyon est aussi une de ces femmes folles qui ont bu, un jour, à une coupe empoisonnée qu'on lui a présentée, — que dans son ivresse, elle a dissipé ses épargnes et ses trésors et qu'elle ne traîne plus aujourd'hui que des haillons..... (1)

qui ne peut avoir rien de commun avec le *Conservatoire des Arts* qui n'aura à s'occuper que de l'art pur, élevé, sans arrière-pensée de lucre et de commerce.

(1) Je me propose de dresser un état aussi complet que possible, de tous les monuments de Lyon et de toutes les richesses artistiques détruits par les commotions politiques survenues dans la ville à toutes les époques. Cet état comprendra nécessairement tous les faits à la charge des hommes du 4 septembre, et j'y joindrai même le texte des *arrêtés officiels* en vertu desquels ces actes de stupide vandalisme ont été commis. Ces arrêtés, à eux seuls, peindront, mieux que je ne saurais le faire, les époques néfastes auxquelles tous ces méfaits se sont produits. A chacun selon ses œuvres.....

Digitized by Google

Ce sont donc ces haillons qu'il importe de faire disparaître sans retard, et qui sont même d'un dangereux exemple pour les *masses inconscientes*, (1) car celles-ci

(1) Les *masses inconscientes* sont moins coupables que les chefs *intelligents* mais bien dangereux qui les soulèvent et les dirigent dans l'unique but de la satisfaction de leur détestable ambition.

Ainsi, pendant le sanglant règne de la *Commune*, à Paris, les milliers d'individus enrôlés par elle, n'ont touché à aucun monument, — et ce ne fut que le jour où le gouvernement parvint à *reconquérir* Paris les armes à la main que furent signés par les *chefs* de la Commune, furieux de voir tomber de leur main leur odieux pouvoir, les ordres de *faire flamber* nos monuments. Et dire cependant qu'il existe encore des hommes qui excusent et approuvent même ces actes sans nom et sans précédents dans l'histoire ! ! ! N'est-ce pas là un des signes les plus certains de notre complète décadence ?

1° Je n'exagère pas en me servant de cette expression *de haillons*.

La ville est si pauvre aujourd'hui, qu'elle a à peine de quoi payer les vitres de ses édifices brisées par l'orage du 21 juin.

Les condamnations judiciaires prononcées contre la ville pour *pillage* et *destruction* d'édifices s'élèvent à 1,975,802 fr. 20 c. jusqu'à présent ; — et elle est encore l'objet de nombreuses demandes d'indemnités pour la même cause.

Du 4 septembre 1870 au 31 décembre 1873, les dépenses de guerre, achats de poudre, engins, pertes sur l'octroi se sont élevées à 25,596,651 fr. 61 cent.

Deux millions pour *dévastation ! Vingt-cinq millions* pour la défense *à outrance* d'une ville *impossible à défendre*, voilà, dans sa triste réalité, la situation faite à notre malheureuse ville, par ceux qui se disent *les vrais amis du peuple*..... Avec ces *25 millions gaspillés* follement et sans qu'on sache encore bien le *véritable emploi* qui a été fait de *sommes très-importantes*, on eût pu achever tous nos édifices commencés, construire une nouvelle bibliothèque, un dépôt pour nos archives, et un palais des Sciences. L'ouvrier eût eu de l'ouvrage assuré pour bien des années, nos artistes eussent reçu les plus belles commandes ; tandis que l'on les a voués à la misère, — et ce qui est plus triste encore, les classes ouvrières fas-

Digitized by Google

croient que, dès qu'une révolution éclate, elles *doivent* se ruer sur nos monuments, — saccager et briser les objets d'art les plus précieux ; et donner le honteux spectacle d'un vandalisme stupide ; — ce vandalisme, heureusement, ne se rencontre pas chez les autres nations. En effet, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie ont eu aussi de grandes et terribles commotions politiques et religieuses ; mais ont-elles brisé leurs statues, incendié leurs palais, saccagé leurs monuments?... La France seule semble tenir à honneur d'avoir ce triste privilége et elle se dit la première nation du monde..... Pauvre France!!!

Enfin, il est urgent aussi d'achever nos églises commencées, si on ne veut pas qu'on dise que notre ville si profondément religieuse, pourtant, a renié Dieu et son culte, — et est tombée si bas qu'elle ne croit plus qu'à la matière.

L'industrie et l'art, comme la morale publique auront donc tout à gagner à la reprise des travaux et à leur prompt achèvement. L'industrie et l'art sont la vie de notre ville, et pourtant on semble l'oublier si souvent! L'art, surtout, n'est pour beaucoup qu'un luxe superflu... et cependant l'industrie, sans les arts, n'est parfois qu'une aveugle routine, et elle n'a de vie que par l'art qui la transforme, — l'élève — et lui assure cette supériorité qui est une source de richesses certaines, immenses, pour les nations qui savent s'y adonner avec intelligence.

Aujourd'hui, je ne parlerai que du Palais-des-Arts. Ce palais, jadis si beau, si complet, maintenant si délabré, si imparfait, est menacé également d'une ruine prochaine.

cinées par les auteurs de tous leurs maux, croient encore à leurs fallacieuses promesses ! ! !

Et on dit que nous sommes une grande nation ! ! !

Digitized by Google

Il importe donc de le rendre à sa magnificence primitive, en étalant dans ses galeries achevées toutes les splendeurs de l'art et surtout de l'art lyonnais ; mais, avant de toucher à ce monument, déjà trop souvent remanié, il serait, d'abord, très-important de se rendre compte de la destination *définitive* qu'il *peut* et *doit* recevoir, — du parti le plus avantageux à tirer, de ses vastes locaux *actuels*, et de ceux qu'on y ajoutera par l'achèvement de la façade *sud*, à peine ébauchée, car, trop souvent, on se met à l'œuvre, sans *plan préalable*, sans idée nettement *arrêtée*, et de là ces imperfections si regrettables et ces dépenses *ruineuses* et *sans profit* qu'il est si important d'éviter désormais.

Peut-être aussi sera-t-il d'une sage administration de préparer, dès à présent, en même temps que les plans de restauration et d'achèvement, un *règlement* nouveau auquel seraient astreints les divers services auxquels ce palais est affecté, et d'y rétablir une direction unique sous le *contrôle sévère* de l'autorité supérieure.

Pour bien formuler ma pensée sur la régénération et l'achèvement du Palais-des-Arts, et sur la nouvelle administration à y introduire, il me semble indispensable, d'abord, de décrire minutieusement cet édifice. — Cette description, en facilitant ma tâche, rendra aussi plus compréhensibles les idées que je crois devoir émettre sur son avenir.

Le monument appelé aujourd'hui le *Palais-des-Arts*, fut avant la Révolution un des plus beaux monastères de Lyon, connu sous le nom d'abbaye royale des Dames bénédictines de Saint-Pierre. — Plus heureux que bien d'autres maisons religieuses saccagées, puis détruites à cette douloureuse époque, la maison de Saint-Pierre a trouvé un historien digne d'elle. En 1870, M. Charvet,

Digitized by Google

architecte et professeur à l'école des Beaux-Arts de Lyon, lui a consacré un ouvrage qui se recommande autant par le goût que par le savoir, comme par les patientes recherches de son auteur. — Il voudra bien me pardonner, si, pour écrire ces notes, je me suis permis de faire de nombreux emprunts à son remarquable travail.

L'abbaye royale des Dames bénédictines de Saint-Pierre est une des plus anciennes fondations religieuses de notre ville. D'abord, simple *Recluserie* au IVe siècle, elle fut un lieu de sépulture pour les grands personnages jusqu'au VIIIe siècle, — époque à laquelle elle fut détruite par les Sarrasins, dont les invasions furent si funestes à nos contrées.

Réédifiée, plus tard, avec les largesses de nos rois et celles de pieux donateurs, elle reprit bientôt son ancienne splendeur.

Son abbesse disait tenir son titre « de la grâce de Dieu » et portait une crosse. Mais la Ligue lui fut funeste, les calvinistes la saccagèrent, à leur tour, et ce ne fut qu'en 1659 qu'on posa la première pierre du Palais actuel. Françoise de Clermont, fille de Jeanne de Poitiers, sœur de la duchesse de Valentinois, avait obtenu du roi les premiers fonds nécessaires pour la construction, — mais les travaux ne furent réellements commencés que par l'abbesse Anne d'Albert de Chaulnes, fille de Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, frère puîné de Charles d'Albert de Luynes. — François de Royers de la Valfenière, artiste éminent, issu d'une famille d'architectes, originaire du Piémont et établie à Avignon, fut choisi par l'abbesse pour cette vaste entreprise, qui coûta des sommes considérables. Les artistes les plus habiles travaillèrent avec la Valfenière à la décoration des bâtiments du monastère, qui devint entre leurs mains l'un des

Digitized by Google

plus beaux de l'Europe. Ces bâtiments formèrent un quadrilatère de 100 mètres de longueur et d'environ 76 de largeur, disposé dans le sens de sa plus grande dimension, sur le côté *sud* de la place des Terreaux.

Un perron, en pente douce, conduisait de la place des Terreaux à l'entrée et à un premier guichet ou vestibule qui donnait accès, au rez-de-chaussée, aux parloirs et aux autres dépendances de l'entrée. Le surplus des locaux des trois façades sur la place, sur la rue Clermont et sur la rue Saint-Pierre était, au rez-de-*chaussée* et aux *entresols*, abandonné comme à présent à des *locations particulières* produisant, comme aujourd'hui encore, un revenu considérable.

Un portique intérieur établi autour de la cour formait un véritable cloître — et permettait d'arriver, à couvert, aux divers escaliers, au nombre de cinq, et aux salles éclairées sur l'arrière-cour du côté de l'église. Ce portique ou cloître est formé de 48 arcades fermées, à l'origine, de châssis en chêne vitrés. Primitivement, il était orné des statues en marbre de l'ange Gabriel et de l'archange Michel, qu'on a remplacées par des statues mythologiques en *plâtre*. Une partie de ce cloître a servi de prison sous la Terreur ; — aujourd'hui on y voit un musée lapidaire formé de tous les monuments gallo-romains découverts dans le Lyonnais ; mais ces monuments exposés à l'air et à la poussière se couvrent d'une *patine* si noire et si épaisse que la lecture de leurs inscriptions, pourtant si importantes pour l'histoire, devient presque impossible.

La cour intérieure était ornée, avant la Révolution, d'orangers, d'ifs, de vases de faïence, de plantes exotiques. Un bassin existait aussi au centre de cette cour, avec un jet d'eau mis en mouvement par un réservoir placé dans l'édifice. On y voyait également deux statues

Digitized by Google

de Minerve et de la Concorde. Aujourd'hui cette cour est plantée d'arbres, sablée et l'eau du Rhône murmure dans un bassin au milieu duquel se dresse une fontaine composée de débris gallo-romains.

Au rez-de-chaussée, entre les locaux loués par l'abbesse à des particuliers, se trouvait dans le bâtiment au fond de la cour la grande salle qui, depuis la Révolution, a servi longtemps de Bourse et où se tiennent, à présent, les conférences littéraires. A l'origine, c'était le grand réfectoire (1) de l'abbaye. Œuvre de l'artiste Thomas Blanchet, elle fut décorée avec la plus grande magnificence. La Révolution a oublié de la saccager ; — on y remarque encore de nombreux groupes de statues représentant les vertus monastiques, la Charité, la Science et la Pureté. —

(1) On dit qu'il est entré dans certains projets de restauration de ce Réfectoire de faire disparaître ce qui reste des peintures *de Cretey* et de les remplacer par une peinture décorative quelconque, imitant une *tenture* ou un *semis de fleurons*.

Outre que ce serait là du pur *vandalisme*, on manquerait une excellente occasion pour faire exécuter par un *peintre lyonnais* une grande page de peinture monumentale, — *occasion si rare à Lyon*.

Ce qu'on devrait faire *immédiatement*, car chaque jour la dégradation augmente, ce serait de commander, à un *artists lyonnais* habile, une *copie réduite* de ce qu'on peut *voir encore de ces peintures*, en s'aidant de lumières, d'huile, de lavages et même de grattages, puis de les restaurer entièrement en se servant, comme de guide, de cette copie réduite.

On laisserait ainsi à cette salle son caractère primitif et son cachet original, puisqu'elle forme un monument de l'*art lyonnais* au XVIIIe siècle. Restaurons-la *consciencieusement*, *fidèlement*, sans vouloir faire *du nouveau*, au moyen d'une couche de peinture légère et claire sur les sculptures : le vaisseau de cet ancien réfectoire serait magnifique, sans qu'il soit indispensable de le *moucheter* de petits filets, de tons plus ou moins rompus et de petits entrelacs grotesques.....

Digitized by Google

L'Abnégation, la Prière et la Contemplation. — La Pénitence, la Continence, le Dévoûment et la Régularité ; — dans les niches sont la Force, la Religion, sainte Marthe et sainte Catherine. Au-dessus de ces niches, on voit des bustes de femmes célèbres dans l'histoire, avec des génies qui supportent leurs emblèmes caractéristiques. Les fenêtres centrales sont entourées de génies et d'anges. — Toute cette sculpture en stuc fut confiée au statuaire Guillaume Simon ; outre ces sculptures, cette salle était décorée de peintures dues à Pierre-Louis Cretey, et d'une boiserie, œuvre de Guillaume Coston.

A côté de cette salle se trouvait la salle du *Chapitre*. Sa décoration était aussi riche que celle du réfectoire. La Révolution y a passé, et il ne reste plus de tant de splendeurs de l'art que des murs noircis et décrépits, et ce local est affecté à l'école de dessin.

Enfin, on arrive au grand escalier monumental, avec larges rampes à balustrades, qui conduisait autrefois au chœur de l'église abbatiale et au premier étage. Ce fut un des morceaux les mieux réussis de l'ancienne abbaye. Les rampes et les balustrades sont en marbre noir et les parois en pierre de Seyssel. Les piédestaux de cette rampe étaient surmontés de statues ; — au départ, une Vertu tenant les armes de la maison de Chaulnes, puis trois Vierges ; on y voyait aussi au-dessus d'une porte, murée à présent, le buste, en marbre de Carrare, d'Antoinette de Chaulnes, dû au ciseau de Guillaume Simon. Les deux grandes portes, sur le grand pallier d'arrivée, supportent encore aujourd'hui des génies — et la corniche supérieure sert de base à huit Vertus avec leurs attributs. Sous les arcs soutenant la coupole qui couronne le vaisseau, se rencontrent « quatre Renommées qui semblent en procla « mer la magnificence. »

Digitized by Google

Tel était, à peu près, ce splendide escalier, mais il a dû subir aussi malheureusement les mutilations de la Révolution et, disons-le, de quelques architectes modernes. — Il a perdu presque tout son cachet primitif et original. On a muré, sans respect pour l'œuvre de la Valfenière, les cinq grandes fenêtres qui versaient autrefois une lumière si abondante dans cet escalier, dont la partie inférieure, presque toujours encombrée *de caisses et d'objets en dépôt comme dans un magasin*, est d'une obscurité souvent complète, — et on a établi un ciel-ouvert sur l'ouverture circulaire de la voûte, après avoir muré par un tambour les balustres qui entouraient cette ouverture.

Le reste du rez-de-chaussée, presque entièrement consacré à des magasins qui ont leur entrée sur la place et les rues adjacentes n'offrent rien de remarquable (1).

Accédons maintenant au premier étage. J'ai déjà dit qu'une vaste terrasse règne, tout autour de la cour, à la hauteur et au niveau du premier étage, et sert d'accès aux divers locaux de cet étage. Ce déambulatoire supérieur repose sur les 42 portiques qui formaient l'ancien cloître qui enserre la cour; mais les voûtes qui portent cette terrasse sont aujourd'hui dans un véritable état de ruine par suite des infiltrations des eaux pluviales : quelques portiques même, *au sud*, surplombent et ne tiennent plus que par les tirants en fer qu'on a dû placer à la naissance de la voûte. Les pierres même se délitent et se désagré-

(1) Je constate cependant que par des ouvertures qui donnent du jour aux cuisines et aux laboratoires de ces magasins, il arrive des odeurs des plus désagréables qui pénètrent jusque dans les salles des musées. — Mais, c'est là le moindre inconvénient .... Maintes fois, il éclate des feux de cheminées dans ces magasins, et ces cheminées traversent les musées..... C'est un miracle, on peut le dire, si déjà le palais n'a pas été incendié cent fois.

Digitized by Google

gent. Autrefois une grille en fer forgé, œuvre remarquable de serrurerie du XVIIe siècle, posée en 1685, régnait autour de cette terrasse ; mais, il y a quelques années, sous le prétexte que cette grille n'était pas d'un dessin uniforme, un architecte fut autorisé à l'enlever pour la faire vendre comme du vieux fer de rebut, et à la remplacer par une galerie à balustres en fonte, avec acrotères, statues en *plâtre peint*, et vases en fonte du goût le plus équivoque.

A ce même moment, on incrustait aussi dans les murs des portiques ces nombreux bas-reliefs (façon antique) également en *plâtre peint* et que l'action dissolvante de climat de Lyon, *faute d'entretien*, a rongés, pulvérisés presque, de même que les statues qui se regardent, comme étonnées, sur la balustrade de la terrasse.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur des appartements du premier étage occupés autrefois par l'abbesse et les Dames religieuses, — et affectés à présent, à tant de destinations si diverses, sans plan préconçu, comme par l'effet du hasard.....

La distribution intérieure était comprise, a dit avec raison M. Charvet avec une ampleur et une entente remarquables des besoins d'une aussi grande et riche communauté. Primitivement, tous les bâtiments étaient *doubles* et divisés, dans le sens de *leur longueur*, par un *mur de refend* posé sur l'extrados des arcs doubleaux des voûtes des magasins du rez-de-chaussée. Par la construction de ce mur, on obtint un déambulatoire ou corridor intérieur de 4^m 80^c de largeur qui régnait à chaque étage autour de tous les bâtiments du quadrilatère, et sur ce corridor s'ouvraient les cellules ou logements des religieuses, lesquels prenaient leur jour sur la cour intérieure. Ce vaste corridor circulaire était éclairé par les fenêtres

Digitized by Google

qui donnent sur la place des Terreaux et les rues adjacentes ; ces fenêtres extérieures étaient garnies de petits vitraux à compartiments, enrichis des armes du monastère, et le couloir embrassait toute la hauteur de chaque étage.

Quant aux logements des religieuses, ils étaient moins élevés, parce que l'architecte avait, avec raison, divisé l'étage par un plancher, afin de réduire sa hauteur trop grande et d'obtenir des *entre-sols*, qui servaient de logements pour les domestiques des religieuses. Ces petites chambres ou entre-sols dont quelques-unes subsistent encore étaient éclairées sur la cour par des *mezzanines* (1).

L'appartement de l'abbesse formé de pièces plus grandes et nécessitant plus d'ampleur, était situé dans le centre du bâtiment faisant façade sur la place des Terreaux et occupant toute la partie qui forme avant-corps sur la terrasse. Je ne le décrirai pas. Là aussi, la Révolution n'a laissé aucun vestige de la décoration primitive, elle a tout détruit, tout saccagé comme à plaisir et comme si c'était une satisfaction pour elle de marquer partout son passage par des actes de la plus stupide brutalité...

A l'angle nord-est du premier étage, était une salle affectée à présent à l'Académie ; c'était la chapelle dite du Sépulcre, on y exposait les religieuses avant leur inhu-

(1) Tout le couloir ou corridor du premier étage est occupé aujourd'hui par la bibliothèque dite du Palais-des-Arts, par le musée des antiques et ses dépendances, et les salons de l'avant corps, au centre, sont destinés à recevoir le musée des gravures, décidé en principe, mais qui ne s'exécute pas..... En attendant, une partie de ces gravures reste exposée, quoique encadrée, dans les dépendances de la bibliothèque, et le surplus dort enfoui dans les cartons de cette bibliothèque et dans ceux du Lycée, et sont comme perdus pour l'art.

Digitized by Google

mation dans l'église Saint-Pierre et elle servait aussi d'oratoire particulier à l'abbesse, un vestibule décoré de pilastres y donnant accès; c'est à présent le vestibule de la salle de l'Académie.

Dans le bâtiment sur la rue Saint-Pierre, était la salle de la communauté. Elle sert aujourd'hui aux réunions des Sociétés savantes. Enfin, dans les autres bâtiment au *sud* et à l'*est*, la salle qui forme l'extrémité du grand musée des tableaux et celle dite des marbres des artistes lyonnais n'étaient que des sortes de grands vestibules desservis par des escaliers spéciaux, donnant accès au grand corridor circulaire dont j'ai déjà parlé.

Tel était, à peu près, la division intérieure du premier étage. Le second étage, entièrement consacré aux logements des religieuses, n'offrait rien de remarquable; il avait une simplicité toute claustrale. Ce second étage a disparu dans le bâtiment *sud*, lors de la création du musée des tableaux et pour donner à celui-ci toute la hauteur possible, on a démoli toute la distribution intérieure primitive; mais, dans les trois autres bâtiments du quadrilatère on a ménagé, à l'*ouest*, une vaste galerie pour la collection d'histoire naturelle, laquelle est assise sur la galerie de géologie, qui occupe, presque à elle seule, le premier étage de ce même bâtiment; *à l'est*, on a créé le musée des peintres lyonnais et l'École des Beaux-Arts occupe tout le second étage sur la place des Terreaux.

Enfin, au-dessus du deuxième étage et dans ce même bâtiment, se voit un immense grenier dans lequel logent des concierges et employés et où l'on entasse, depuis nombre d'années, des bois de service et le combustible de l'Ecole des Beaux-Arts et du Palais. Ces amas de bois et de copeaux, joints à des logements d'employés, sont un danger permanent pour l'édifice. Le feu qu'on

Digitized by Google

fait dans ces logements, les nombreuses gaînes de cheminées qui traversent ces amas de bois, peuvent engendrer le plus effroyable incendie et réduire en cendres, en quelques instants, tout le Palais et ses immenses richesses. Aussi, on se demande comment l'administration supérieure n'a pas avisé depuis longtemps à parer à ce grand péril, en faisant déblayer ce grenier qui pourrait recevoir une destination utile, et en en éloignant tous ceux qui occupent ce vaste local.

Telle était primitivement cette belle et grande abbaye. Quoique bénédictine, il ne fallait pas y rechercher l'austère sévérité de la règle de saint Benoît, ni encore moins celle de la règle plus sévère de saint Bernard véritable iconoclaste. — Au temps de la construction de l'abbaye de Saint-Pierre, on était loin des temps de ces deux illustres chefs du grand et puissant ordre dont les maisons-mères étaient Cluny, Citeaux et Clairvaux. Les mœurs s'étaient adoucies, les règles relâchées — et, quand, en 1659, Anne d'Albert de Chaulnes posa la première pierre de son royal monastère, les communautés religieuses n'étaient plus ces froids sépulcres de pierre dans lesquels s'ensevelissaient, primitivement, pour y vivre comme oubliées, et dans la prière et la contemplation divine, des âmes détachées entièrement du monde. — Alors, les maisons religieuses étaient devenues de simples retraites, où, quoique sous une règle en apparence sévère, la vie était plus douce et plus facile ; le monde extérieur pénétrait même dans ces maisons, et les religieuses n'étaient, pour ainsi dire, que de nobles chanoinesses.

Mais, comme rien n'est moins stable que les institutions humaines, l'heure de la terrible Révolution vint à sonner, en 1789. Déviée bientôt de son but, entraînée malgré elle sur cette pente fatale sur laquelle glissent toutes les

Digitized by Google

révolutions, pour aboutir nécessairement au crime et au sang, celle de 1789 fut suivie des horreurs de 1792 et 1793. Stupide et aveugle, celle-ci se rua, avec ses haines et ses colères, sur l'abbaye de Saint-Pierre, et elle ne manqua pas de porter sa main sanglante sur tous les monuments et les objets d'art qui remplissaient ce splendide palais (1).

(1) Est-il rien de plus stupide que la destruction des objets d'art par les *faiseurs de révolutions?* Ces énergumènes croient-ils donc qu'ils effacent l'histoire en brisant un monument qui rappelle une de ses époques? Qu'ils sachent bien qu'à côté des ruines qu'ils font, ils élèvent un *pilori* sur lequel l'histoire *cloue leurs noms*, — et que ces noms seront couverts d'un *éternel mépris*. Est-ce que jamais un Français oublira celui de cet homme qui dans son orgueil se dit « le peintre d'Ornans » et qui a *déboulonné* la colonne glorieuse de la Grande Armée, aux applaudissements frénétiques des Prussiens qui n'avaient pas *osé* la renverser? Est-ce qu'à Lyon, chacun ne répète pas le nom de tous ceux qui ont renversé la statue équestre, située sur le square de Perrache, — œuvre médiocre, il est vrai, mais qui était un monument *historique* et *une propriété privée?* A ce double titre, il leur était *défendu* d'y toucher.

Il est donc de toute urgence, si nous ne voulons plus être la *risée de toutes les nations*, d'apprendre aux enfants, dans les écoles, le respect de tous les objets d'art quels qu'ils soient, — et de les considérer comme une partie de notre richesse nationale, placée sous la sauvegarde de tous. —

N'a-t-on pas voulu, non plus, après le 4 septembre, détruire et briser la magnifique statue équestre de Louis XIV, sur la place Bellecour, « chef-d'œuvre du citoyen Lemot, ouvrier lyonnais » et il ne s'en est fallu que *d'une voix* dans le *Conseil municipal élu* que cet acte de stupide vandalisme ne fût commis! Mais ces *élus du peuple* savaient-ils seulement que Louis XIV avait conquis l'Alsace et la Lorraine que la République de 1870 n'a pas su conserver à la France.... parce qu'alors des avocats *sans causes*, des médecins *sans malades*, des apothicaires *sans clients* s'érigeant en généraux, en stratégistes, croyaient qu'ils sauraient, comme Carnot. *organiser la vic-*

Digitized by Google

De même que la plupart des établissements religieux, l'abbaye de Saint-Pierre fut déclarée *bien national* et vouée à l'aliénation. Mais, heureusement, il se rencontra alors des hommes de goût que n'aveuglait pas la passion révolutionnaire et des administrateurs habiles qui résistèrent aux sollicitations des démolisseurs, et ne se laissèrent pas séduire par la valeur énorme de l'emplacement occupé par ce palais, au centre du quartier le plus commerçant de la ville ; ils parvinrent à sauver le palais.

Le 10 novembre 1795, Poulain-Grandpré, représentant du peuple, commissaire du gouvernement dans plusieurs départements, prit un arrêté par lequel ce palais fut consacré à divers services publics et, notamment l'École de dessin et à la Bourse ; néanmoins, et malgré cette destination utile, on provoquait encore sans cesse sa mise en vente et sa démolition. Mais survint le gouvernement réparateur du premier consul, qui prit, le 23 germinal an x, un arrêté par lequel on écarta définitivement les démolisseurs et on assura la conservation du monument, en l'affectant à des services publics. Son administration fut confiée, en même temps, à la municipalité de Lyon, *sous la surveillance du préfet du département*.

En même temps, le préfet du Rhône, en exécution de l'arrêté du premier consul, prit, le 20 juillet 1802, une série de mesures pour l'utilisation de ce palais.

toire ; — mais Carnot était un grand général, un soldat, un honnête homme. Il a sauvé la France .... Eux qu'ont-ils fait? Quel compte ils auront à rendre un jour ! La France leur répétera, un jour, ces mots célèbres « *Varre, redde mihi legiones !!!* La sévérité de mes paroles choquera peut-être plus d'un de mes lecteurs, — mais tout véritable ami de son pays, de l'art et du vrai progrès n'est-il pas indigné de la perte de tant de chefs-d'œuvre détruits par les révolutionnaires qui se disent être *du peuple* et ce sont surtout les œuvres *des enfants du peuple* qu'ils ont détruites.

Digitized by Google

On y plaça la *Bourse*, le *Tribunal de commerce*, le *Conseil d'agriculture*, le *Muséum de tableaux, des statues* (art. 1).

L'administration de ces divers établissements fut confiée, sous la *surveillance du préfet*, au *maire* de la division du nord, *délégué* à cet effet (art. 3)

Et à ce maire « furent *adjoints quatre citoyens nommés* « *par le préfet, pour être chargés de la direction du Museum* « *et de toutes les dispositions relatives aux divers établisse-* « *ments qui seront formés dans l'intérieur de l'abbaye, pour* « *l'utilité générale de la commune. Leurs fonctions seront* « *gratuites* » (art. 4.).

Cette direction était libre, pour tout ce qui concernait le Musée, de prendre l'avis des citoyens qui cultivaient les arts et de les appeler même à ses délibérations (art. 7).

Si d'autres établissements que ceux désignés dans l'art. 1 étaient reconnus nécessaires, il y était pourvu sur les *propositions de la direction* (art. 11) et enfin, d'après l'art. 13, la direction était chargée de présenter au préfet un *règlement pour la police intérieure de la maison*.

Cet arrêté si sage et si simple fut mis immédiatement à exécution. Le *Conservatoire des arts*, c'est ainsi qu'on appela cette direction ; entra en fonctions et pourvut avec un soin parfait à l'installation du Musée des tableaux, des antiques et à l'organisation de la riche collection des monuments gallo-romains sous les portiques du cloître.

Lors de la réorganisation de la mairie *centrale*, le 6 mars 1807, M. Fay de Sathonay proposa à M. d'Herbouville, alors préfet, de placer le *Conservatoire des arts* sous la direction du maire, mais on commit alors la faute, en réorganisant le *Conservatoire des arts*, de nommer un *inspecteur-général* de ce Conservatoire qui fut même *logé* dans le Palais. Par ce fait et par le choix de M. Artaud, à qui la ville devait beaucoup pour les soins habiles mis par lui à

Digitized by Google

l'organisation de nos musées, le préfet et le maire abdiquèrent leur *pouvoir et leur autorité*, en faveur d'un autre pouvoir qui avait d'autant plus de force qu'il était entouré, dans la personne de celui qui l'exerçait, d'une considération de *savoir* et *de mérite* devant lequel chacun s'inclinait. Sa volonté seule fut prépondérante ; le Conservatoire des arts ne put plus que se soumettre à ses décisions autocratiques.

Cette organisation dura jusqu'en 1818. Alors, le maire de Lyon, M. le baron Rambaud, ayant reconnu que le règlement de 1807 — par les abus de l'administration Artaud — devant recevoir quelques modifications, en proposa un autre en 86 articles, que sanctionna le préfet, M. Lezay-Marnésia.

Les établissements publics existant alors dans le palais Saint-Pierre étaient :

1° L'Ecole de dessin et des Beaux-Arts,
2° Un cours public de chimie avec son laboratoire,
3° Un cours de physique,
4° Un cours de géométrie,
5° Un cours d'histoire naturelle,
6° Le musée,
7° Une bibliothèque,
8° Un dépôt de pièces méc. pour fab. des étoffes.

Les conséquences de cette modification de l'organisation première des services établis dans le palais furent des plus regrettables ; *on organisa la confusion* et on eut un Conservatoire des arts purement nominal, avec un *inspecteur général du Palais* qui s'érigea en *Directeur*, et se hâta de se débarrasser du Conservatoire, qui gênait son omnipotence *usurpée*. Ce directeur étant mort, on créa sept services *distincts*, indépendants les uns des autres, *impatients*

Digitized by Google

du règlement et de l'autorité supérieure qu'on *endormit*, et on compta :

1° Le muséum des tableaux,
2° Le muséum des antiques,
3° Le muséum d'histoire naturelle,
4° La direction de l'Ecole des Beaux-Arts,
5° La conservation de la bibliothèque,
6° La Chambre de Commerce,
7° Le syndicat des agents de change.

Comment pouvait-on espérer que *sept services* ainsi placés sous le même toit, côte à côte, se jalousant, cherchant sans cesse à empiéter sur le terrain et sur les attributions de son voisin, pourraient s'entendre et vivre en bonne intelligence? Aussi, en l'absence *de l'œil du maître*, chacun s'est taillé, à plaisir, un habit à sa façon dans le Palais des Arts. La construction du Palais du Commerce ayant permis le retrait de la Chambre de Commerce et du syndicat des agents de change, le musée des antiques hérita de leurs locaux, et le musée des tableaux fut joint au musée des antiques peu après.

Par suite de ces changements, il reste encore aujourd'hui dans le palais *quatre* services *distincts* et *indépendants :* le musée des antiques et des tableaux, le museum d'histoire naturelle, l'Ecole des Beaux-Arts et la bibliothèque et sans liens entre eux.

Mais avant d'examiner cette organisation, il est nécessaire d'indiquer d'abord les divers locaux occupés par les services qui existent à présent dans le palais.

MUSÉES DES ARTS

1° *Au rez-de-chaussée, sous les portiques*, le musée lapidaire *devenu insuffisant, encombré*, et les monuments

Digitized by Google

exposés à l'air se dégradent, faute d'être protégés par des vitrages, comme il en existait sous ces ces portiques *avant la Révolution* ;

2° *Au premier étage*, dans la *moitié du bâtiment faisant* façade sur *la place des Terreaux*, le musée des antiques, des marbres lyonnais, les statues occupent, *à ce même étage*, le bâtiment bordant la rue de l'Hôtel-de-Ville, et enfin, toujours *au même étage*, dans les bâtiments *au sud*, se trouve le musée des tableaux ;

3° Le musée des *peintres lyonnais* remplit tout le *second étage* du bâtiment sur la rue de l'Hôtel-de-Ville ;

4° Enfin, du côté du musée des antiques, qui occupe plusieurs salles et salons, se trouvent le secrétariat et un salon réservé à une galerie des gravures, *décidée en principe* et dont la réalisation est toujours ajournée.

BIBLIOTHÈQUE

Dans le même étage, et à la suite du musée des antiques, se rencontre la bibliothèque dite du palais des Arts avec ses dépendances — riche et précieuse collection spécialement consacrée aux sciences et aux arts, fréquentée par un très-grand nombre de lecteurs, surtout le soir, mais dont le local est complétement *insuffisant*, tandis qu'il devrait être réuni au musée des antiques devenu tout aussi *insuffisant*, et où beaucoup de collections ne peuvent être exposées faute *de place* pour les vitrines.

ACADÉMIE

Toujours au même premier étage et à côté de la bibliothèque, l'Académie de Lyon est installée dans un salon, ancienne chapelle privée de l'abbesse, lequel est précédé d'un vestibule décoré de pilastres.

Digitized by Google

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

Enfin, et encore au *même premier étage*, sur la rue Saint-Pierre, se voit la grande salle du musée de géologie et au *deuxième étage* du même bâtiment, le musée d'histoire naturelle.

Ce musée a aussi quelques dépendances dans les combles. Confié trop longtemps à M. Jourdan, homme d'une science rare, mais très-mauvais administrateur, ce musée est devenu, depuis trois ans, entre les mains de M. le docteur Lortet, l'un des plus beaux de la France, mais il est trop exigu, et la place y manque pour de très-riches collections qu'on ne peut non plus montrer au public. Du reste, ce musée ne saurait demeurer dans le palais Saint-Pierre. Ce palais, trop exigu déjà pour les collections artistiques, doit être réservé exclusivement *aux arts*, et la ville doit nécessairement consacrer aux *sciences* un local spécial, où leurs collections pourront prendre le développement que nécessite le progrès actuel et rapide des connaissances scientifiques.

SALON DES SOCIÉTÉS SAVANTES

En dernier lieu, et pour en finir avec cette fastidieuse énumération des locaux occupés par les divers services publics dans le palais, il me reste à dire qu'à ce même premier étage, dans le pavillon sud-ouest, existe une salle très-vaste, l'ancienne *salle de la communauté* et dans laquelle se réunissent certains jours des Sociétés savantes établies à Lyon, telles que la Société littéraire fondée en 1807, la Société d'agriculture crée en 1761, etc., etc.

Plusieurs de ces Sociétés possèdent, dans cette salle, des armoires dans lesquelles elles entassent, faute d'au-

Digitized by Google

tres places, leurs bibliothèques spéciales, mais dont il est impossible de faire usage.

Aussi, on ne comprend véritablement pas que dans une ville comme Lyon, l'autorité supérieure n'ait pas encore créé un édifice spécial réunissant, sous le même toit, les deux grandes bibliothèques de la ville, éloignées l'une de l'autre, mais qui devraient se compléter l'une par l'autre, et que dans ce même monument on ne réserve pas des locaux spéciaux pour chacune des Sociétés savantes, que la ville est cependant fière de posséder. ...

La création de ce monument est donc des plus urgentes.

ÉCOLE DE DESSIN

L'Ecole de dessin occupe tout le second étage du bâtiment sur la place des Terreaux. Ses diverses classes sont dans le long corridor ou couloir qui, autrefois, régnait tout autour des quatre bâtiments de l'ancien monastère. Les professeurs et la bibliothèque disposent, pour leurs cabinets, des anciennes cellules des religieuses. En outre, une partie de l'avant-corps de ce même bâtiment sert de magasin pour les modèles en plâtre de l'école. Il va sans dire que la ville ne faisant rien pour les *arts*, *depuis longues années*, les salles de cette École sont *noires*, *enfumées*, *mal pavées*, *manquent de lumière nécessaire*, et que le visiteur étranger, habitué à trouver dans toutes les villes des écoles *convenablement et proprement* installées, se demande si Lyon a seulement *conscience de l'art*. Ici donc encore, il y a beaucoup à faire, sans luxe néanmoins, et par conséquent sans trop de dépenses. En attendant, ne pourrait-on pas au moins plafonner au plâtre, *blanchir* et *recrépir* les murs *si malpropres* de cette école. Une centaine de jeunes gens y est entassée autour de nombreux poêles en

Digitized by Google

fonte qui répandent leur suie sur les feuilles blanches des dessins. Il faudrait, dès lors, qu'on fît au moins un calorifère et quelques *travaux de propreté*.

Une partie de cette École de dessin, si importante pour *l'industrie* et la *prospérité de la ville* et qui à ce titre devrait être l'objet de sa *constante sollicitude*; cette autre partie, destinée au modèle vivant du soir, occupe au rez-de-chaussée, à côté de la salle de l'ancienne Bourse, la salle de l'ancienne *salle du Chapitre*. Il va sans dire que ce local est tout aussi *noir*, aussi *enfumé*, aussi *malpropre* que les salles du second étage réservées à cette même école.

Cet état misérable se prolongera-t-il encore longtemps? On doit le qualifier de *honteux*, de même qu'il est honteux pour la ville de laisser la salle de l'ancienne Bourse dans l'indicible état de *saleté* dans lequel on la voit.

TROISIÈME ÉTAGE

Pour se faire une idée exacte de ce troisième étage, il faut l'avoir vu pour se rendre un compte exact de *l'incurie* et de *l'imprévoyance* des dernières administrations.

Ce troisième étage règne dans le bâtiment sur la place des Terreaux et occupe toute la longueur de ce bâtiment, dont il forme le grenier. En y entrant, on y trouve installée toute une tribu de gens de service, de portiers, ayant chacun leur appartement avec cheminées. En outre, dans le surplus de ce local, que traversent de nombreuses gaînes de cheminées, on a entassé des quantités considérables de bois de service, de planches et de menus bois ou copeaux destinés à l'allumage du combustible du palais. A voir tous ces bois au milieu ou à côté de ces gaînes de cheminées, près de ces chambres où grouillent de nom-

Digitized by Google

breux enfants, n'est-on pas saisi d'effroi par la crainte d'y voir éclater, à tout moment, un incendie qui pourrait réduire en cendres, en peu d'instants, ce vaste palais avec tous ses trésors. Car ce local est si élevé que l'eau des pompes ne saurait y arriver, et, si éloigné, que les secours seraient longs à y parvenir et à y être organisés. Ici donc, encore, il y a beaucoup à faire (1).

(1) Le Palais-des-Arts est, comme l'était l'Opéra de Paris, *mûr pour un incendie*. Construit entièrement en bois, en ce qui concerne les planchers et les charpentes, il serait impossible d'essayer d'éteindre le feu qui, en un instant, aurait fait le tour des quatre corps de bâtiment.

Des charpentes et des planchers en fer et plâtre présentent, ainsi qu'on l'a vu au nouveau Louvre, d'immenses avantages, à tous les points de vue, — et par leur faible volume, ils laissent des espaces considérables pour l'installation en mansardes ou à ciel ouvert, *avec grillages*, des services publics.

Du reste, la plupart des poutres sont courbées, fendues ou pourries en prises. On peut dire qu'elles ne tiennent plus que par habitude, ou, comme au-dessus du musée des tableaux, par des tiges en fer. La toiture est aussi des plus défectueuses ; elle n'a pas assez de pente et ses tuiles creuses laissent infiltrer partout les eaux pluviales.

L'effroyable tempête qui s'est déchaînée sur Lyon, dans l'après-midi du 21 juin dernier, a démontré malheureusement, avec trop d'évidence tout ce qu'il y a de défectueux dans la construction récente des ciels ouverts ménagés dans les plafonds de plusieurs des galeries du palais. — La grêle a pulvérisé, en quelques minutes, les vitres de ces ciels ouverts que l'architecte avait *oublié* de munir de *grillages*. et les collections du muséum si habilement installées, naguère, par M. le docteur Lortet, ont éprouvé de graves avaries.....

Dois-je ajouter aussi qu'à l'intérieur du Palais le *délabrement* est tel que beaucoup de portes sont disjointes, gauchies, et que depuis des années, elles n'ont pas reçu de peinture, quoique exposées journellement à la pluie. — Mais, dans ce fait, il ne faut voir qu'une habitude locale .... à Lyon on sait *construire*..... mais pas *entretenir*. Voyez les portes en bois de nos églises. Les protége-t-on contre

Digitized by Google

La Révolution, vous le savez, a anéanti tant de richesses et de chefs-d'œuvre. Il ne faut pas demander à une bête brute compte de ses actes et de ses brutalités. Mais les gouvernements qui ont succédé à cet état d'orage et de tempêtes, qui ne sait que *briser* et *saccager*, ont-ils fait ce qu'ils auraient *dû* et *pu* faire pour ce palais? Leurs intentions ont été bonnes, ils ont sérieusement songé à doter notre ville d'un grand établissement où l'art étalerait ses richesses et ses magnificences; mais, toujours trop absorbés par la politique, ils ont abandonné à des agents insuffisants l'exécution de leurs vues et de leurs plans, et le palais des Arts n'a pas reçu le développement qu'il aurait dû avoir à tous les points de vue.

M. le préfet a, aujourd'hui, la louable intention, non-seulement de réorganiser les services installés déjà dans ce Palais, de le restaurer, mais, ce qui est mieux encore, de *l'achever*. Il est donc très-important, comme je l'ai dit plus haut, de bien préciser, dès à présent, quelle sera sa *destination définitive*, de tracer les plans à faire *en vue de cette destination*, « et de soumettre ce palais à une Commission qui ne relèverait que de la seule autorité du chef de l'administration, Commission dans laquelle les chefs de service du palais ne pourraient entrer qu'avec voix consultative et jamais comme membres actifs. »

l'action de la pluie ou du soleil par une couche d'huile ou de peinture? Nullement. —On n'enlève même pas la poussière qui s'y attache en couches épaisses, lesquelles forment des éponges humides qui hâtent la destruction des moulures ou des sculptures qui ornent ces portes.

La même incurie ne se constate-t-elle pas non plus sur nos ponts? Sur chacune des piles du pont de la Guillotière, entre autres, on voit l'herbe et les arbustes croître entre les joints de toutes les pierres et hâter ainsi la destruction prochaine de ces piles dont la réfection a coûté cependant naguère des sommes considérables.....

Digitized by Google

Le palais des Arts, comme son nom actuel l'indique déjà hautement, doit être réservé désormais aux *arts seuls*. Il est à peine et sera à peine assez vaste, un jour après son achèvement, pour contenir toutes les collections artistiques qu'il peut contenir et dont les éléments existent déjà aujourd'hui. Les *sciences*, sœurs des arts, devront en être *exclues* à l'avenir, sauf à leur donner un asile digne d'elles, et la *bibliothèque* des sciences et des arts, devra également un jour rejoindre son aînée, celle du Lycée et se voir suivre par les *Sociétés savantes*, pour se réunir et vivre ensemble *sous le même toit* et en bonne harmonie.

Dès lors, il est indispensable : 1° de compléter le *Palais-des-Arts ;*

2° De créér quelque part le *Palais-des-Sciences ;*

3° Et d'élever aussi sur quelque point de la ville *la Bibliothèque publique de Lyon*.

Le Palais-des-Arts étant ainsi débarrassé de services et de collections encombrants *et rendu à sa vraie destination*, on disposerait de ses locaux de la manière suivante :

Je commence *par le rez-de-chaussée*.

LA COUR

La cour intérieure, aujourd'hui *sablée*, et par ce fait si *humide* et si nuisible aux bâtiments et aux portiques, comme aux monuments qui s'y trouvent, devra être *bitumée* ou couverte en larges dalles, après qu'on aura *abaissé son niveau*.

Les arbres pourront y être conservés, mais moins touffus, pour faciliter davantage l'aération.

La *fontaine*, au centre, si maigre, pourra être complétée ou refaite à l'aide de monuments gallo-romains, qu'on a sous la main, et il sera établi dans cette cour *abaissée*, un

Digitized by Google

écoulement plus facile et plus rapide des eaux pluviales que déversent, en cascades, les quatre terrasses.

PORTIQUES

Ces *portiques* sont à reprendre en sous-œuvre et peut-être à refaire, — plusieurs surplombent, — leurs voûtes croulent. En les refaisant, on supprimera *les bas-reliefs en plâtre*, si malheureusement incrustés dans les murs des portiques, émiettés par le temps, et qu'on eût pu préserver par quelques couches de peinture à l'huile, car il faut *savoir faire*, puis *savoir entretenir* (science peu connue à Lyon...)

Les portiques devront être fermés, comme jadis, par *des vitrages*, pour préserver les monuments qui y sont conservés de l'action destructive du climat de Lyon. — On oublie trop souvent, ici, que notre ciel n'est pas celui de Rome ou d'Athènes. Ces monuments, ainsi préservés, devront être soumis ensuite à un lavage intelligent pour les délivrer de cette couche de malpropreté qu'il ne faut pas confondre avec la *patine* du temps, qui ajoute parfois à leur beauté — et, qui sous nos portiques, n'accuse qu'un *défaut de soins*.

Les statues en plâtre pourraient être remplacées par d'autres en pierre, confiées à des *artistes lyonnais*.

TERRASSES

Ces terrasses servent de déambulatoire pour circuler au-dessus des portiques *au premier étage*. Malgré toutes les précautions prises, les terrasses, dans notre climat pluvieux, finissent toujours par laisser infiltrer les eaux sidérales.

Il serait bon, dès lors, d'examiner si, pour prévenir désormais ces infiltrations, il n'y aurait pas lieu sans trop

Digitized by Google

dénaturer le palais, de couvrir ces terrasses de vitrages; on formerait ainsi *quatre grandes et belles galeries* à ciels vitrés dans lesquelles on trouverait des emplacements considérales pour les collections artistiques qu'on ne peut exhiber faute de place et pour celles à acquérir à l'avenir, car c'est toujours de *l'avenir* qu'il faut se préoccuper le plus dans l'installation d'un musée et c'est ce qu'on oublie presque toujours. La création de *ces galeries* doit donc être étudiée avec le soin le plus attentif, et aussi au point de vue de l'obscurité qu'elles pourraient peut-être donner à certains petits locaux secondaires. En les construisant, on aurait l'avantage de supprimer la balustrade en fonte, les acrotères et les statues de *plâtre pourri* qui les surmontent, sous prétexte de décoration.

MUSÉE DES ANTIQUES

Ce beau musée, trop à l'étroit dans le local qu'il occupe actuellement, pourrait être agrandi de tous les locaux qui sont affectés actuellement à la bibliothèque du Palais-des-Arts. On obtiendrait ainsi une vaste et longue galerie qui règnerait dans toute l'étendue du bâtiment qui a vue sur la place des Terreaux et, en outre, on placerait des collections dans les trois ou quatre petites pièces qui touchent à la bibliothèque et qui sont occupés par les bibliothécaires (1).

(1) M. le conservateur du musée des antiques ne pourrait-il pas être invité aussi à rendre la vue de certaines statues de bronze, de marbre ou de plâtre moins choquante pour les femmes ?

En Allemagne dans tous les musées, et principalement à la Glyptothèque de Munich, si riche en statues antiques, on ne blesse pas la vue des visiteurs, et on a adopté pour cela un moyen aussi simple qu'économique. — Une feuille de vigne en métal très ductible.....

Digitized by Google

L'Académie de Lyon occupe deux grandes pièces à côté de la bibliothèque. Ces salons seraient joints aussi à la galerie des antiques, lorsque l'Académie, de même que les Sociétés savantes, serait transférée dans le local spécial à créer plus tard pour une bibliothèque unique.

GALERIE DES ESTAMPES

Dans le salon où l'on admire actuellement les belles collections de géologie réorganisées par M. Lortet (1) et qui trouveront leur place dans le *Palais-des-Sciences*, on créerait *la galerie des estampes*, dont tous les éléments existent déjà dans les cartons du musée, dans ceux de la bibliothèque du Palais-des-Arts et à celle du Lycée. Cette collection est des plus riches et est cependant comme si elle n'existait pas, car, enfouie dans les cartons, elle n'est d'aucun usage. Il importe donc qu'elle soit bientôt mise à la portée du public, et, en attendant la création de cette grande galerie des estampes, pourquoi n'achève-t-on pas le local déjà affecté à présent aux gravures et qui reste *vide ?*

GRANDE GALERIE DES TABLEAUX

Cette grande et belle collection doit recevoir déjà un nouveau local ou, pour être plus exact, son local actuel,

(1) Il est plus que temps de pourvoir à un agrandissement du palais par la construction de celui *des sciences*. Il ne se passe pas d'année où l'on ne refuse d'accepter des *collections entières* de tableaux, faute de savoir où les loger. Cela est connu de tous, cependant personne ne s'émeut : personne ne se plaint de ce vol fait à la cité. Car c'est voler ses enfants que de les priver de richesses qui contribuent à leur fortune intellectuelle. Chaque jour le ministère envoie des dons ; il faut retirer des tableaux ou les entasser pour pouvoir placer les nouveaux arrivés. Aussi personne ne se soucie plus de chercher à enrichir nos musées.....! Et cela dure depuis plus de trente ans.

Digitized by Google

qui se compose de deux salles d'une hauteur démesurée, sera coupé en deux dans le sens de sa hauteur par un plafond. De la sorte, il y aura une galerie *inférieure,* avec de nombreuses *loges*, dont les surfaces seront couvertes par les tableaux de petite dimension, et la galerie *supérieure* du second étage, éclairée par un *ciel ouvert au nord*, sera affectée aux *grandes toiles*. Cette modification est du reste impérieusement commandée par la vétusté du plafond de cette galerie.

Cette galerie a, aujourd'hui, une double destination. Elle sert, d'une manière permanente, à l'exposition des *tableaux anciens*, et, chaque année, pendant *trois mois*, la Société des Amis-des-Arts est autorisée à *superposer*, sur les tableaux des *vieux maîtres*, les tableaux modernes de ces exhibitions temporaires. De la sorte, l'étude des grands maîtres est interdite au public studieux. Leurs chefs-d'œuvre sont cachés sous un rideau de planches, la poussière s'y accumule et elle est abondante, à cause des nombreux curieux qui fréquentent l'exposition des tableaux modernes ; une atmosphère désastreuse est viciée aussi par les poêles à longs tuyaux qu'on allume, et notre belle et riche collection est soumise ainsi, chaque année, aux plus diverses chances de destruction. Cela est simplement *absurde* et ne saurait durer plus longtemps.....

GALERIE DES EXPOSITIONS

Pour parer à cette regrettable situation, le remède est facile et tout trouvé. Vous avez déjà sous la main une vaste galerie éclairée par le haut et toute disposée pour une exposition des tableaux, je veux parler de la galerie d'*histoire naturelle*, établie à présent dans le bâtiment *ouest* et dont le contenu sera transporté dans le *Palais-des-Sciences* que vous vous proposez d'édifier.

Digitized by Google

ÉCOLE DE DESSIN

La galerie et les divers locaux affectés à présent à l'*école de dessin*, ne recevront pas de changements. Sa place est au *Palais-des-Arts*. L'élève doit être près des grands maîtres pour qu'il puisse s'inspirer facilement de leurs chefs-d'œuvre. Seulement, cette galerie et ses accessoires devront être blanchis, nettoyés, et il est de la plus grande urgence de remplacer les *nombreux poêles* de cette galerie qu'ils enfument par un *calorifère* qui devra être établi dans tout le palais, pour le chauffage de toutes les galeries et pour enlever tout danger d'incendie. En créant ce calorifère, on établira aussi dans les galeries, des conduites d'eau avec des bouches auxquelles, en cas de péril, on n'aurait qu'à visser des tuyaux en cuir avec une lance. De la sorte, le danger des incendies est un peu conjuré.

GALERIE D'EXPOSITION DES ŒUVRES DE L'ÉCOLE

Lyon a fondé un école de dessin et de peinture. a
un nom dans le monde de l'art. L'École lyonna s est
fait même une célébrité justement méritée et ell te avec
orgueil plus d'un de ses élèves. L'industrie ute aussi
chaque année, dans cette école, les dess eurs de sa
fabrique, pour soutenir, dans le monde mmercial, sa
suprématie incontestée et la concurren redoutable que
lui fait l'industrie étrangère. Chaque née, la ville dis-
tribue des récompenses aux élèv les plus méritants,
après avoir exposé leurs produit Mais cette exposition
est *temporaire*, tandis qu'elle d rait avoir un caractère
de *perpétuité*. Pourquoi la le n'aurait-elle pas une
galerie spéciale, dans laq elle elle rangerait, chaque

année, les unes après les autres, les œuvres les mieux réussies des élèves des diverses classes de dessin, d'ornement, de fleur et de peinture!

Cette galerie permettrait d'étudier le progrès ou le ralentissement de l'art à Lyon, ses transformations, le développement ou la décadence du goût, et, serait, pour les professeurs, un auxiliaire parfait pour la direction de leurs élèves. Aussi, on ne conçoit vraiment pas que cette exposition permanente n'ait pas été créée dès le jour même de la fondation de l'École? Et de quelle richesse ne serait pas aujourd'hui cette galerie? Il est donc urgent qu'on se mette à l'œuvre, qu'on crée cette galerie qui, du reste, *est toute collectionnée* et n'a qu'à être aménagée dans un local suffisant. Cette galerie se trouvait au-dessus de l'école, au troisième étage, dans les combles. J'en ai déjà parlé plus haut. J'ai décrit ce vaste corridor qui règne dans toute la longueur du bâtiment sur la place des Terreaux et dans lequel on s'est, comme complu, à accumuler toutes les chances de rapide destruction pour le palais. Là, sont casernés des concierges avec leurs familles dans des chambres à poêles, où les enfants, en l'absence de leurs parents, sont abandonnés à eux-mêmes..... Là aussi, se rencontrent ces amas de bois empilés contre les gaînes de cheminées sans nombre, sous une toiture en bois des plus inflammables par sa vétusté.

C'est donc ce vaste grenier qu'il faut expurger *d'abord* de sa nombreuse population et de ces amas de bois; puis, on substituera à sa charpente *en bois* vermoulu, une charpente *en fer*, à ciel ouvert, du côté *nord*, et enfin dans cette longue galerie subdivisée pour les œuvres du dessin de l'ornement, de l'architecture, des fleurs et de la peinture d'histoire, on établira cette *exposition permanente* qu'il est si *urgent de créer*, afin de bien constater *la déca-*

Digitized by Google

dence (1) actuelle de l'Ecole lyonnaise et de chercher, *sans retard*, le moyen de lui rendre son *éclat primitif*. Ce fait regrettable échappe à l'autorité supérieure, absorbée

(1) Une des causes de la décadence de l'*Ecole de Lyon* c'est la création, à Lyon, d'un trop grand nombre de cours de dessin.

Le penchant du siècle, poussant *à aller vite*, sauf à *rester dans les à peu près*, les parents et les élèves ont fini par préférer les cours où l'on ne travaille que le soir, *après la journée de travail gagnée*, — et deux fois par semaine, — à ceux de l'Ecole des Beaux-Arts, où l'élève doit être présent toute la journée et pendant plusieurs années consécutives.

Inconscients de ce fait, les administrateurs ont encouragé, *même avec les deniers municipaux*, des écoles qui forcément ne peuvent être qu'*insuffisantes*, et causent un si grave préjudice à la *grande pépinière de l'art lyonnais*. Et l'on se plaint de ce que le niveau de l'art ait baissé à Lyon, et de ce que l'École de Saint-Pierre est en décadence ! ! ! Mais on a fait, comme à plaisir, tout ce qu'il fallait pour lui enlever *le plus d'élèves possible*.

En voulant encourager l'art et *le vulgariser*, en créant des écoles de dessin dans tous les coins de la ville on a pris, avec de bonnes intentions sans doute, la mesure la plus propre pour tuer l'art..... La vocation artistique ne peut pas se développer et s'affermir dans ces cours de dessin secondaires, où, ni la méthode d'enseignement adoptée, ni les *images* données aux élèves comme modèles, n'ont une action suffisante sur l'esprit et l'imagination de l'enfant. Le feu sacré de l'art, le génie, pour se produire, ont besoin, si je peux m'exprimer ainsi, de vivre dans une atmosphère plus élevée, dans un milieu où, à toute heure, l'enfant a sous les yeux, sinon les œuvres originales des grands maîtres, au moins d'habiles reproductions, où tout lui parle du beau, du grand, de l'art en un mot, — et où il peut aussi *voir faire* ses camarades plus grands et plus *avancés* et s'inspirer de leurs travaux, comme des observations de leurs professeurs. Ce n'est qu'à cette condition qu'on fera de bons élèves et qu'on pourra relever le niveau de l'art à Lyon. Tandis qu'aujourd'hui, avec le regrettable système d'enseignement suivi dans les écoles et avec l'éparpillement de cet enseignement, combien de natures bien douées sont allées à la manufacture et au comptoir n'ayant pu jamais

Digitized by Google

par les exigences de sa vaste administration et le commerce lyonnais, lui-même, si intéressé pourtant à conserver sa suprématie dans l'industrie textile, comme dans celles de l'ornement d'église, de l'orfévrerie et du meuble, semble

trouver l'occasion de s'essayer dans l'art dont elles n'ont pu voir que le côté ingrat.

Il serait donc à désirer très-vivement que l'administration supérieure se décidât, sans plus de retard, à n'avoir plus, à Lyon, qu'un *seul corps* d'enseignement des Beaux-Arts et de dessin municipal, composé peut-être de plusieurs écoles mais *reliées entre elles* par le *Conservatoire des Arts* dont le rétablissement et le *fonctionnement très-actifs* s'impose de lui-même par la force des choses et si impérieusement.

Il n'est de salut pour l'art à Lyon, que dans la création nouvelle du Conservatoire. A lui seul est due la gloire de notre École lyonnaise, et c'est à lui encore qu'il faut confier le soin délicat de la réorganisation. — mais en *étendant ses attributions*. Ce sera à lui à veiller désormais, avec une sollicitude éclairée et de tous les jours, sur le fonctionnement de l'école des Beaux-Arts et des écoles communales qui en dépendront, comme *succursales* ou *accessoires*,— sur les méthodes d'enseignement suivis, — sur le choix des modèles, — et sur tous les *services* du Palais-des-Arts, qui *tous* relèveront de lui et seront astreints à se renfermer désormais dans le cercle de leurs *attributions respectives*, tracées par un *nouveau règlement*.

Ce même Conservatoire serait appelé, en même temps, à former, près du préfet, une Commission supérieure et consultative des Beaux-Arts. Assimilée sous certains rapports à la Commission des archives et des bibliothèques, rétablie à Lyon, depuis peu, en exécution de l'ordonnance royale du 22 février 1839, cette Commission des Beaux-Arts aurait, comme celle des bibliothèques, la mission « de veiller à « l'achat des objets d'art destinés aux divers musées, de déterminer « l'emploi des fonds consacrés aux acquisitions, la confection des « catalogues, les conditions des échanges proposés, et d'adresser tous « les ans, à l'époque des vacances, au gouvernement, un état des « acquisitions pour être annexé à l'inventaire général des richesses « artistiques de la France. » (Art. 38 de l'ord. du 22 février 1839.)

Ce même *Conservatoire* ou *Commission consultative*, — mais sans s'immiscer dans les services administratifs et dans leur personnel, —

Digitized by Google

ne pas s'en apercevoir. Il s'endort dans une fausse sécurité. Puisse son réveil ne pas lui donner de trop vifs regrets de son insouciance et de son incurie. Toutes les puissances

aurait aussi, comme je l'ai déjà indiqué plus haut, la mission d'inspecter les monuments de la ville, — d'indiquer les réparations ou les améliorations à y faire, — de signaler ceux qu'il serait urgent de construire, — de proposer les travaux d'art à confier aux artistes lyonnais pour encourager, favoriser et récompenser les plus habiles et les plus méritants, — d'inspecter aussi les écoles pour y rechercher les jeunes élèves dont les aptitudes précoces indiqueraient un talent véritable, le génie même, et qu'il faudrait aider avec des allocations à se consacrer exclusivement à l'art, — et d'adresser, chaque année, au préfet, un rapport sur l'état de l'art à Lyon. Ce rapport, imprimé et distribué largement dans toute la ville, serait soumis ensuite par le préfet au Conseil municipal, lequel pourrait alors, mais alors seulement, et avec une parfaite connaissance de la situation artistique de Lyon, voter les fonds nécessaires pour le progrès de nos écoles, le bon entretien de nos divers monuments et les encouragements à donner aux *arts lyonnais*.

En un mot, c'est un véritable *département des Beaux-Arts* qu'il faut créer à Lyon. Cette création est des plus faciles — les fonctions de ses membres étant essentiellement *gratuites*, il ne s'agira que de faire choix de cinq ou six personnes dévouées profondément aux intérêts de la ville, connaissant ses besoins, familières avec l'art, indépendantes par leur position sociale et de fortune, et bien décidées à faire exécuter strictement les nouveaux règlements que l'autorité supérieure édictera, après une mûre étude de la situation.

Cette Commission se concerterait aussi parfois avec la Commission des archives et des bibliothèques dans lesquelles l'art se manifeste aussi, bien que sous une autre forme, — et de cette entente ressortirait aussi le plus grand bien possible. Je crois pouvoir promettre d'avance son concours le plus cordial et le plus empressé. — Mais il faut *commencer* et *sans plus de retard. Caveant consules!* — Je connais trop l'esprit éclairé et si éminemment pratique de M. le préfet pour ne pas être persuadé d'avance qu'il ne veuille prendre en sérieuse considération les idées que je formule ici sommairement, bien imparfaitement, je l'avoue, et dont je ne suis que le simple inter-

Digitized by Google

étrangères, l'Angleterre surtout, sous l'intelligente impulsion du prince Albert, ont créé des écoles industrielles d'où sortent des dessinateurs, des contre-maîtres, des directeurs dont le goût exerce une puissante influence sur les produits sortis des fabriques *de tout genre* et qui font une sérieuse concurrence aux produits de nos fabriques lyonnaises. Les expositions universelles ne le prouvent-elles pas hautement tous les ans?

prête, car je crois être en même temps le porte-voix de tous ceux qui aiment les arts, *le vrai progrès*, qui gémissent sur la décadence de notre grande et belle École lyonnaise, et qui voudraient la voir reprendre bientôt son glorieux rang.

Le *Conservatoire des arts* aurait aussi à faire une œuvre de *moralisation* et de *charité chrétienne* bien comprise.

En inspectant souvent les écoles de dessin, il s'informerait de l'*état moral des élèves*, de la tendance *de leurs idées*, — il indiquerait les moyens à suivre pour les diriger dans une *bonne voie*, — il mettrait entre leurs mains les ouvrages les plus propres à former un goût pur, élevé, à leur montrer le *vrai idéal dans l'art* et à les éloigner de cette monstruosité actuelle qu'on appelle le *réalisme*, qui n'est autre chose que la révolte du laid contre le beau, de l'immoralité contre la morale, la négation de tout pouvoir divin et humain, et le paroxysme de l'orgueil.

Et quelle ne serait pas également sa satisfaction, si, en fouillant parmi les enfants de ces écoles, il distinguait ceux qui sont marqués du sceau divin de l'art, qui pourraient devenir la gloire de leur pays, mais que la pauvreté condamne à végéter dans d'obscures et pénibles professions? Il serait heureux de les aider, de les soutenir dans les premières années de la vie d'artiste si dures souvent à traverser, et où le pain est parfois si amer!!! Quelle louable œuvre de charité il accomplirait, et quelle leçon pour ces gens qui ne *parlent au peuple* que de sa misère, *sans la soulager*, et pour *l'exploiter* à leur profit, et en vue de leur *détestable ambition*. Montrons à ces gens que nous avons le cœur plus haut placé, que nous aimons le pauvre *pour lui-même* et que jamais, en aucune circonstance, nos sympathies et notre concours ne lui font défaut.

Digitized by Google

Il est donc de la dernière urgence que l'École lyonnaise reprenne son ancienne vitalité, sa supériorité passée, — qu'elle sorte de l'ornière dans laquelle elle se traîne, depuis nombre d'années, et qu'elle puisse montrer de nouveau des dessinateurs, des architectes, des sculpteurs et des peintres dignes de ce nom et qu'on cherche en vain aujourd'hui à Lyon..... Pourvu qu'il ne soit pas déjà trop tard! La France enivrée de son ancienne gloire militaire s'est dit, pendant vingt-cinq ans, qu'elle était la première nation guerrière du monde, sans organiser ses armées, et sans regarder ses voisins... Et comme je l'ai dit déjà dans une récente notice, Sedan a englouti dans un seul jour toute notre armée et toute notre gloire passée..... Lyon répète aussi qu'elle est la reine du monde industriel et sans rivale dans la soierie par la supériorité de son goût et de sa teinture, mais sans rien faire pour conserver cette supériorité .... Puisse-t-il ne pas subir aussi un jour une catastrophe et avoir d'amers et tardifs regrets !

SALLE DE L'ANCIENNE BOURSE

Cette salle, la seule du palais que la Révolution a oublié de saccager, n'a plus aujourd'hui de destination spéciale depuis la construction du palais de la Bourse ou du Commerce. Elle sert à toute espèce de réunions publiques, et son état de *malpropreté* est vraiment *repoussant*. Il est donc aussi de la dernière urgence de la restaurer, ce qui ne serait pas coûteux comme on l'a vu plus haut, et de lui donner une destination, comme annexe du Palais-des-Arts. Du reste, à elle seule, par sa décoration, elle forme un véritable musée.

Digitized by Google

ÉCOLE DU MODÈLE VIVANT

Enfin, des soins de propreté et de chauffage sont à apporter aussi dans cette salle jadis si belle et qui servait de salle capitulaire. L'école qui y est installée devra y être maintenue ; il y a donc peu de chose à y faire.

Telle est, selon moi, et comme le bon sens et la nature des choses l'indiquent, la transformation que ce Palais doit subir, et telle est aussi, *sommairement*, la destination définitive qu'il doit recevoir.

L'exécution de ce projet, je le sais, ne peut pas avoir lieu à présent, la caisse de la ville, pillée par la dernière révolution, est à *sec ;* Lyon est un pauvre réduit presque à demander l'aumône, — mais dès aujourd'hui déjà, on peut nommer une Commission, laquelle, de concert avec M. l'architecte de la ville, étudierait mûrement le projet que je propose, — dresserait des plans *définitifs,* — et veillerait à l'exécution immédiate de toute la partie de ces plans, qui n'excéderait pas les ressources qu'on pourrait, *vu l'urgence*, obtenir de la Commission municipale. Mais il est *urgent* de faire quelque chose. Bien des services souffrent, l'École lyonnaise se meurt, la concurrence étrangère se *dresse menaçante* pour l'industrie lyonnaise, et le Palais-des-Arts *tombe en ruine.*

M. le préfet voudra donc bien, sans retard, nommer une *Commission* de cinq membres *au plus*, complètement indépendants par leur fortune et leur position, sans attache officielle, mais éclairés, instruits, familiers avec les arts et les sciences et à la hauteur des connaissances actuelles. Cette Commission aurait la mission d'inspecter le palais, ses divers services, d'étudier leurs besoins, les améliorations de leurs locaux, en recevant les *avis* et les *desiderata* de chacun des chefs de ces services — et de dresser

Digitized by Google

ensuite, de concert avec M. l'architecte de la ville un plan définitif du palais consacré désormais spécialement aux *arts*, et dans lequel les *sciences* ne recevaient qu'une *hospitalité momentanée*, en attendant mieux. A ce plan serait joint un cahier d'observations et la description de chaque local au point de vue de sa *destination définitive*.

De la sorte, avec ce plan bien *étudié* et *bien arrêté*, on se mettrait à l'œuvre; chaque année, on ferait quelque chose, sûrement, méthodiquement, logiquement, en suivant strictement et fermement une ligne bien tracée, et on arriverait un jour à une œuvre complète, je dirais presque parfaite. Tandis que, à présent et depuis très-longtemps, on marche à tâtons, en aveugles dans ce palais, sans indication, sans plan préconçu, on y fait et on y défait, au gré et au caprice de chacun des chefs de service; et en fin de compte, on *gaspille l'argent*, on *dénature le palais*, et on est arrivé à ce qui existe aujourd'hui, c'est-à-dire à quelque chose d'informe, sans nom, et à la *décadence* et à *la ruine* du palais.....

RÈGLEMENT

Mais, il est une autre mesure qui s'impose aussi par son *extrême urgence*, celle d'un *règlement nouveau*.

Aujourd'hui, tout est *confusion* dans ce palais, parce que l'autorité supérieure, absorbée par les événements et les mille détails de son administration, n'a pas pu, depuis longtemps, y avoir l'*œil du maître* et se rendre compte de la stricte observation d'un *règlement suranné*. De graves empiètements y ont été commis sur les droits de l'autorité supérieure, et celui qui doit la représenter dans le palais, se heurte, chaque jour, contre des obstacles de toute nature qui paralysent souvent sa légitime action.

Digitized by Google

Tout est donc à refaire aussi dans ce palais, à ce point de vue. Un nouveau règlement doit faire table rase de tous les règlements actuels, et si l'on veut établir quelque chose de stable, de complet et en rapport avec la situation, on est forcé nécessairement de revenir à l'arrêté si sage du premier Consul et au règlement adopté par le préfet M. Verninac.

Par ces diverses mesures l'autorité préfectorale était superposée dans ce palais à toute autre autorité.

Le préfet avait, à côté de lui, une Commission de surveillance sans laquelle on ne pouvait prendre aucune mesure, et cette Commission portait le titre de *Conservatoire des Arts*. Les chefs des divers services créés dans le palais étaient sous la *dépendance* de ce Conservatoire, et le préfet *décidait seul* en dernier ressort sur les mesures proposées par ce Conservatoire. C'est donc à ce règlement primitif qu'il faut nécessairement revenir,— et le Conservatoire *seul* peut rétablir l'ordre dans ce palais, y créer une *unité de Direction* et déraciner les nombreux ABUS qui ont pu s'y glisser et s'y perpétuer, parce que l'autorité supérieure, trop confiante et toujours absorbée par les mille exigences de son administration, a été obligée de laisser faire.

ABUS A RÉFORMER

Ces abus sont nombreux; aux inconvénients que j'ai déjà cités dans le cours de ce travail, on peut ajouter les abus suivants :

1° Exagération de logements donnés à des concier-

Digitized by Google

ges, (1) lesquels occupent surtout dans l'*avant-corps* principal sur la *cour* des locaux *utilisables pour les musées*. — Chances d'*incendie* augmentées, — *combustible* et *luminaire* largement absorbés par ce personnel, trop éloigné pour exercer une *surveillance suffisante*, la nuit, et en cas d'*incendie* dans un palais dans la construction duquel est entré tant de *bois* et où sont tant de *cheminées* et de *magasins* loués à des *industries* se servant d'énormes *fourneaux* ;

2° Inconvénient très-grave de louer les magasins (2) à

(1) Il y a actuellement au Palais-des-Arts *six* concierges :

1°	Celui du muséum d'hist. nat.	1	concierge,	marié,	logé.
2°	— des tableaux	1	—	—	—
3°	— des antiques	1	—	—	—
4°	— bibliothèque	1	—	—	—
5°	— école des Beaux-Arts	1	—	—	—
6°	Concierge de la porte	1	—	—	—

Total six hommes, six femmes, beaucoup d'enfants, sans compter les nièces et les amies. — Le tout *chauffé et éclairé aux frais de la ville*. Toutes ces familles ont leur *cuisine* dans le palais, et leur odeur se répand dans les escaliers et jusque dans les musées.

Ces concierges ont des *livrées* et sont tenus de les endosser quand ils montrent le palais aux étrangers. Mais il arrive souvent, au mépris de cette consigne, que les femmes en sabots et en bonnet de nuit, avec un enfant sur les bras, servent de *cicerone* à ces étrangers..... et cela se passe dans un *palais* de la *seconde* ville de France.

Malgré ce nombreux personnel, la surveillance de nuit n'a pas lieu— il y a urgence, dès lors, d'organiser tout un *service de nuit* avec veilleurs spéciaux, pris dans les employés du palais, et des *moyens de secours rapides*, par l'établissement de tuyaux avec un grand nombre de conduites fixes munies de raccords à pas de vis auxquels on adapterait chaque soir des boyaux *à lances* prêts à fonctionner ; de cette manière il suffirait de loger un seul concierge.

(2) Ces magasins pourraient être mis à la disposition des *diverses Sociétés savantes* et de leurs *bibliothèques*, dont elles ne peuvent jouir

Digitized by Google

des *restaurateurs*, à des *confiseurs*, à un débit de tabac qui vend de la *poudre* et des *pièces d'artifice*, à des *cafetiers*, ce qui augmente les chances d'*incendie ;*

3° Inconvénient de louer à l'industrie, *surtout* les magasins sur la *place des Terreaux*, ce qui *dépare* la façade du palais par les *nombreuses enseignes* qu'on y place. Ces magasins pourraient être affectés aux *services municipaux* établis en ville, faute de place dans l'Hôtel-de-Ville, et qui payent des loyers s'élevant ensemble à 25,000 fr., ces magasins sont loués 32,350 fr.; ces boutiques *déshonorent* la façade;

4° Accès et escaliers trop *nombreux* à la disposition du public dans la journée et complètement dépourvus de surveillance, personne n'étant spécialement préposé à ce soin.

Le palais, hormis les jours où il est ouvert au public, devrait être constamment clos;

5° Les étrangers sont forcés de monter par un escalier *usé* et dont les murs sont *recouverts d'un ignoble vernis de saleté;* pour aller, *au hasard*, choisir parmi *quatre ou cinq sonnettes* qu'ils ont peine à trouver. Pourquoi ne pas centraliser, en bas, la visite des musées pour les jours où ils ne sont pas publics et avoir là un préposé spécial à ce service, lequel en même temps veillerait à la police du palais? Le concierge ne peut ni ne doit s'écarter de l'entrée, pendant que les gardiens des musées sont à leur poste dans leurs galeries respectives. Aussi les élèves de l'École et autres s'en donnent à l'envi, soit sur le perron du palais, soit dans les escaliers, soit dans la cour. Et

actuellement, étant obligées de les tenir fermées dans des placards très-exigus placés dans l'unique salle du Palais réservée à ces Sociétés.....

Digitized by Google

puis qui empêche de dérober ou d'emporter des objets dérobés?

Combien de monuments sont chaque jour mutilés sous les portiques, malgré la prière de ne rien *toucher !!!*

6° Absence de catalogues, car ceux qui existent datent de 1855, ne sont pas à la hauteur des connaissances actuelles, et même sont, je crois, épuisés ; — enfin il n'en existe pas pour les médailles, et autres objets de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance.

On se demandera peut-être pourquoi — presque étranger à Lyon — chargé de fonctions judiciaires — je m'immisce dans cette grave question de beaux-arts et de règlementation des services du palais Saint-Pierre ? Mais ce palais est-il une propriété privée ou un fief concédé à un haut châtelain, seul maître de céans ? — ou bien n'est-ce pas la maison de tous où chacun a droit d'entrée, avec la liberté d'émettre son avis sur son état, sur ses imperfections, comme sur les améliorations dont elle est susceptible ?

N'est-ce pas même un *devoir* pour chacun, — quand un pareil monument tombe à l'état de ruine, quand l'*École lyonnaise* si chère aux Lyonnais, déchoit de plus en plus, par suite d'un règlement suranné, imparfait et qui paralyse complètement son habile et vénéré directeur ; — quand tout est confusion dans cette vaste demeure des sciences et des arts qui y étouffent, faute d'espace, — de dire à l'autorité supérieure : *Caveant consules !* Et si je le dis aujourd'hui c'est parce que personne n'a songé à le dire publiquement, ou n'a pas voulu le dire tout haut. — On s'émeut bien, il est vrai, du délabrement de ce palais. — On regarde avec tristesse en passant les murs privés d'enduits, les cheneaux troués, les portiques de la cour qui surplombent et s'émiettent; — on éprouve un sentiment pénible,

Digitized by Google

en parcourant l'ancienne salle de la Bourse devenue presque une caverne et dont les statues maculées se dressent comme des spectres le long de ses murs salis par le temps. — On est comme obsédé, par les douloureuses impressions que l'on ressent, en voyant nos musées si incomplets et qui pourraient étaler tant de trésors cachés, parce que la place leur manque ; — mais on garde pour soi ces impressions, et on ne les dit pas, ou par indolence, ou parce qu'on ne se croit pas autorisé à les dire.

J'ai donc formulé ce que chacun pense tout bas, et j'ai voulu être l'interprète du sentiment public, car il n'est personne à Lyon qui ne serait heureux et fier même de voir le Palais-des-Arts rendu à sa splendeur première. Comme on applaudirait si nos collections de tout genre, largement installées, étalaient toutes leurs richesses, — si nos *musées lyonnais* de peinture, de sculpture, de gravure, d'architecture et d'ornement montraient aux étrangers toutes les œuvres de notre grande et belle *École lyonnaise*. — Et comme on admirerait la sollicitude maternelle de notre ville pour ses enfants dont plus d'un, né pauvre et obscur, a su conquérir par sa moralité, son incessant labeur et son génie, la fortune, les honneurs — et ce qui est plus précieux encore, un nom glorieux dont s'énorgueillissent tous les enfants de la cité (1).

(1) C'est aussi, comme président de la Commission des bibliothèques et des archives de Lyon, que je crois devoir signaler tout ce qui est défectueux dans le Palais-des-Arts. La belle bibliothèque, dite du Palais-des-Arts, est installée dans l'un de ses locaux. Ce précieux dépôt est affecté spécialement aux *sciences* et aux *arts*, et sous le rapport de l'utilité, il est le plus important de Lyon. Chaque jour, et surtout le soir, on y voit affluer un nombre considérable de jeunes employés du commerce, lesquels, après la fermeture des comptoirs et des magasins, au lieu de se donner au plaisir, y viennent utiliser

Digitized by Google

Cette régénération du Palais-des-Arts, je le sais, n'est malheureusement pas possible aujourd'hui. Lyon a été une femme prodigue, affolée presque; elle a gaspillé ses ressources sans intelligence, sans savoir même ce qu'elle faisait, pour une défense impossible quand l'ennemi était à ses portes, — elle a à payer aussi maintenant les actes du vandalisme commis dans les tristes jours de nos tourmentes populaires, et l'horizon est encore plein de tempêtes..... mais le soleil revient toujours après l'orage, et si Dieu veut bien rendre de beaux jours à notre malheureux pays, ce sera le cas *alors* de réaliser, sans retard, les plans préparés, *dès à présent,* mûrement, et avec une parfaite

leurs courts loisirs. Ils sont heureux de pouvoir y compléter, *gratuitement*, leurs modestes connaissances acquises à l'école, par l'étude des sciences et des arts qui pourra, un jour, les aider à parvenir à des emplois plus lucratifs ; — mais la *place manque* souvent, pendant l'hiver, à cette foule studieuse et *si digne de sollicitude;* on est obligé d'éconduire un grand nombre de ces jeunes gens qui se retirent *bien tristes* de cette répulsion si *préjudiciable à leur avenir*. Il ne se peut donc pas que cette regrettable situation se prolonge davantage. Il ne se peut pas que ces jeunes hommes studieux et si intéressants, venus pour *s'instruire*, souvent *après une longue journée d'un rude labeur*, puissent dire que la ville leur *refuse l'instruction* dont ils sont avides, et qui sera un jour leur gagne-pain et le pain de leurs vieux parents.... La ville ne saurait donc hésiter un seul instant de faire taire ces *justes plaintes*, et il est du *devoir* de tous ceux qui ont une *véritable* sollicitude pour l'enfant du peuple de *s'en faire l'écho*. — L'autorité supérieure voudra donc bien, en attendant la réalisation du projet de la construction d'une bibliothèque *unique* à Lyon,—c'est-à-dire comprenant celles du Lycée et du palais Saint-Pierre, — aviser à trouver un local suffisant pour *tous* les *lecteurs du soir*, et faire cesser d'aussi légitimes doléances.

Déjà, le 17 mars dernier, par un rapport spécial, j'ai fait connaître à l'administration supérieure *l'urgence* de l'agrandissement de la salle de lecture de la bibliothèque du Palais-des-Arts.

Digitized by Google

intelligence des besoins de chacun des services installés dans le palais. Mais ce ne sera qu'à cette condition qu'on pourra faire une œuvre complète, durable, et replacer sur le front de notre ville la couronne brillante et lumineuse des arts et des sciences qui sera toujours son plus bel ornement.

Léopold NIEPCE.

Digitized by Google

LETTRES ARCHÉOLOGIQUES SUR LE FOREZ

LE PRIEURÉ DE SAINT-SAUVEUR

A Monsieur le comte Octave de Mayol de Lupé.

Vous rappelez-vous, Monsieur le comte, certaine promenade que nous fîmes un jour d'été, de Bourg-Argental à Saint-Sauveur? Pour moi je m'en souviendrai toujours avec un plaisir infini; j'ai gardé, en effet, de notre excursion comme un souvenir ensoleillé, tout resplendissant de lumière, si bien que, dans un des rayons du soleil de juin qui nous éclairait alors, il me semble encore voir frémir la poussière des vieilles archives que nous exhumions ensemble.

Il appartient, d'ailleurs, au disciple de garder la mémoire des leçons du maître, et pour vous prouver que je n'ai pas tout oublié, je vais m'efforcer de redire quelques-unes des choses que vous me racontiez si savamment, tandis que nous cheminions sur la route de Saint-Sauveur.

Sans doute, mon récit ne sera pas complet; il n'aura ni l'érudition qu'on trouve dans vos *Documents pour servir à l'histoire du Forez*, ni le charme exquis que vous savez mettre dans vos paroles et vos écrits : cependant, j'avoue, dût cet aveu médiocrement vous flatter, que tout ce que contient ma narration vient de vous.

Digitized by Google

Devisant le long du chemin, vous m'aviez, en effet, déjà retracé les origines du vieux prieuré, objet de notre pèlerinage, vous m'aviez dit ses heures de prospérité, dépeint ses jours de décadence, lorsqu'au bout de la vallée étroite et profonde qui s'étend du Banchet au défilé du Tracol et au pied de la forêt de Tailhard, qui couvre au loin la croupe des monts comme une longue draperie de deuil, nous vîmes subitement apparaître le clocher de Saint-Sauveur.

A l'endroit où s'étale le bourg, le vallon qui jusque-là s'encadre et s'allonge entre deux chaînes à peu près parallèles, s'ouvre légèrement, et s'arrondissant, forme comme une vaste clairière que confinent de toutes parts les premières montagnes du Vivarais.

Avec la vieille forêt qui lui forme comme un fond de tristesse, le paysage, ainsi que vous me le fîtes remarquer, est vraiment imposant et grandiose, tout plein d'une mélancolie profonde qui vous frappe, tout empreint d'une solennité rêveuse qui vous émeut. Là, pas de lointains bleuâtres, point de contours indistincts, esquisses fugitives qui bordent l'horizon de leurs traits vagues et amollis : la montagne se dresse en face de vous ; l'horizon se touche du doigt, positif, immuable, vraie figure de la règle de la vie religieuse, comme elle inflexible et invariable.

Aussi, au bas de ces gigantesques barrières qui se dressent devant elle dans leur inexpugnable hauteur, l'âme se dit : c'est ici que finit le monde. Peut-il exister quelque chose au-delà de ces murs géants? Derrière n'est-ce point le vide et l'infini? Emprisonnée dans ce cycle étroit, la pensée se sent incapable de le franchir, et sous une inconnue et puissante étreinte, elle rentre et se recueille en elle-même.

Digitized by Google

C'est bien le lieu qui convenait à des moines. C'est au milieu de ces harmonies paisibles, au sein de cette nature à la beauté austère, que devaient vivre et mourir ceux qui ne cherchaient ici-bas que la solitude et Dieu.

Qu'importait, en effet, à ces hommes de l'esprit, comme les appelle saint Bernard, l'âpreté des lieux qui les entouraient? Ils ne voulaient que rêver et prier, et quelle voix, quelle mélodie humaine pourraient nous redire ce qu'ils voyaient dans leurs songes, pourraient nous faire comprendre ce qu'ils admiraient dans leurs extases?

Pour eux, leur val solitaire était un coin de la patrie céleste; il leur apparaissait revêtu de toutes les splendeurs qu'ils entrevoyaient dans leurs rêves, et ce qui le prouve, ce sont les noms qu'ils se plaisaient à donner à leurs retraites : Carus-locus (Charlieu), Vallis-dulcis (Vau-la-Douce), Vallis-Dei (Lavaudieu), Vallis-Benedicta (Val-Benoîte), Benedictio-Dei (la Bénissons-Dieu), Sylva-Benedicta (Sauve-Bénite, du diocèse du Puy), Locus-Dei (Lieu-Dieu, du diocèse de Lyon) et tant d'autres que je ne rappellerai pas ici.

Ses lignes tourmentées et brisées indiquent combien tout ce pays a tressailli sous les convulsions des vieux âges; son aspect exerce vraiment sur votre imagination de mystérieuses influences, et avec leur charme indicible les incantations du passé se pressent en foule autour de vous et vous assaillent de toute part.

L'antique forêt recèle dans ses flancs d'ineffables secrets; de leurs grands bras toujours verts, les vieux sapins semblent implorer éternellement le ciel, et le vent qui souffle dans leurs branches a le doux murmure d'une prière que répète dans la vallée, comme un écho lointain, le sourd bourdonnement du torrent.

Et ces vapeurs légères qui le matin s'assemblent au

Digitized by Google

fond du vallon, traînent sur les versants, se déchirent aux sapins, ne sont-ce point des âmes aux blancs linceuls, les âmes des vieux druides qui reviennent errer dans ces parages et revoir les lieux qu'ils aimaient?

Si on en croit, en effet, la tradition, Tailhard fut autrefois le temple du druidisme; il abrita sous ses dômes de verdure les prêtres de Teutatès, et le culte du rameau vert fut longtemps pratiqué à l'ombre de ses arbres séculaires.

Les débris de menhirs, les restes de dolmens, que l'on rencontre encore en maints endroits de la forêt corroborent parfaitement cette tradition.

Proscrits sans pitié par la politique romaine, les druides se réfugièrent au sein des bois épais, dans les landes stériles, sur les montagnes désertes où, règnant encore en maîtres, ils continuèrent à solenniser dans des cérémonies symboliques les rites de leur religion. Vivaces représentants de la nationalité gauloise, toujours implacables contre l'étranger, ils s'efforcèrent de conserver dans leurs dogmes le souvenir de la liberté perdue et ils surent garder sur les masses une influence que Rome essaya en vain de noyer dans leur sang. Leur souvenir resta longtemps vivant dans le cœur des populations; l'âme des vieux chênes parlait toujours au paysan attardé, et, le soir, l'habitant de la forêt, dans les vagues profondeurs de Tailhard, voit encore passer, flottantes et voilées, des formes fantastiques, fades et fadets, génies malfaisants, restes des superstitieuses croyances d'autrefois.

Ce ne fut guère que vers le milieu du troisième siècle, sous le règne de l'empereur Philippe et sous le pontificat du pape Fabien, que l'Evangile fut apporté dans les Gaules par sept évêques venus de Rome : Trophimus à Arles,

Digitized by Google

Saturninus à Toulouse, Paulus dans la Narbonnaise, Martialis chez les Lémovikes, Gratianus chez les Turones, Dionysius auprès des Parises et Strémonius chez les Arvernes. Mais il est juste de dire que déjà, vers l'année 140, les Grecs Pothin et Irénée étaient venus à Lyon, envoyés par saint Polycarpe, évêque de Smyrne, et que la cité de Vienne avait, vers le même temps, reçu dans ses murs les deux apôtres chrétiens Severus et Crescens.

Dès cette époque, c'est-à-dire vers la fin du troisième siècle et dans le courant du siècle suivant, des chapelles furent édifiées, des monastères mêmes furent construits, et les apôtres de la foi choisirent spécialement pour emplacements de leurs églises les lieux où se pratiquait encore la vieille religion.

C'est ainsi qu'au pied de la forêt de Tailhard, sur le monticule occupé de nos jours par l'église paroissiale de Saint-Sauveur, un sanctuaire chrétien fut élevé dans une pensée d'évangélisation et placé comme une sentinelle attentive, en face du camp païen. Quel fut le fondateur de cette chapelle? Quelle voix fit pour la première fois retentir de la parole du Christ la profondeur de ces bois? on ne sait. La tradition est muette à cet égard, les échos de la vallée se taisent, peut-être sous le charme encore des éloquents accents que treize siècles plus tard fit entendre en ces lieux prédestinés le grand missionnaire des temps modernes : saint François Régis.

Ainsi aux colléges des druides, aux corporations des Eubages, aux confréries des Bardes, le christianisme fit tout d'abord succéder d'autres communautés composées de néophytes fervents qui, pleins d'un ardent prosélytisme, fuyant le monde et cherchant dans la vie du désert le repos du Seigneur, s'efforçaient de remplacer l'influence des prêtres païens par une autre influence pure-

Digitized by Google

ment chrétienne. Et, chose étrange! dans ces forêts qui avaient retenti des vieux chants druidiques, dans ces lieux qui avaient entendu comme les derniers accents de la patrie expirante, autour de ces autels de pierre qui avaient vu couler le sang des sacrifices humains, d'humbles cénobites vinrent, annonçant un Dieu de bonté et d'amour, enseigner une doctrine nouvelle toute de charité et d'apaisement!

A quelles règles obéissaient les membres des premières communautés chrétiennes? Quels statuts les régissaient? On l'ignore, car aucune loi générale n'étant encore survenue pour réglementer ces aggrégations religieuses, chaque association avait ses mœurs, son genre de vie particuliers. Ce ne fut que vers le commencement du cinquième siècle, entre 400 et 410, qu'Honorat et Caprais, revenant d'Asie où ils avaient étudié les règles monastiques, introduisirent les premiers en Gaule les pratiques de l'Orient et fondèrent dans l'île de Lérins, sur les côtes de Provence, un monastère qui ne tarda pas à servir de modèle à bon nombre de fondations nouvelles.

Tout ce qu'on racontait alors des pieux solitaires de la Thébaïde, tout ce que l'on disait de leurs vies saintes et austères, s'écoulant sous la laure des Pacôme ou sur la colonne des Siméon, excita dans l'Occident un vif et profond enthousiasme, et poussa au désert tous ceux qui voulaient gravir les hauteurs de la perfection chrétienne.

Puis à ces pensées de pur ascétisme succéda, dans la fondation des monastères, un grand motif social. Le vieil empire romain venait de se dissoudre sous le souffle des barbares; la société antique disparaissait emportée par le flot de l'invasion, et une anarchie sanglante remplaçait partout la civilisation venue des bords du Tibre.

Alors, fuyant devant les Goths et les Franks victo-

Digitized by Google

rieux, ces Romains, aux mœurs polies et à l'esprit cultivé, qui avaient apporté dans les Gaules l'amour des belles-lettres et des arts, reconnurent qu'il n'y avait d'autre salut que dans le christianisme, et, abandonnant la société civile en proie à tous les désordres, ils se réfugièrent en masse dans les cloîtres, à l'abri de tout contact étranger.

Ce fut au sixième siècle, vers l'année 543, qu'apparut dans nos contrées la règle de saint Benoît qui fit promptement oublier tous les autres instituts et se vit acceptée par presque toutes les congrégations monastiques.

C'est qu'en effet, son incomparable institution, basée sur le triple principe de la pauvreté, de l'obéissance et du travail, convenait merveilleusement aux mœurs de l'Occident, et d'enthousiastes disciples la propagèrent et la répandirent partout.

Les statuts bénédictins furent donc très-probablement adoptés dans le primitif monastère de Saint-Sauveur, et leur stricte observance ne dut pas peu contribuer à sa prospérité et à son éclat.

Malheureusement, la colonie chrétienne de Tailhard ne devait pas jouir longtemps des heureux fruits qu'avait certainement produits dans ces lieux la prédication de l'Evangile : le torrent des invasions allait de nouveau tout détruire sur son passage. Débordant une première fois par le Rouergue et le Velay, une seconde fois, après la défaite de Poitiers, par le Limousin et la Marche, des bandes de Sarrasins et de Berbères firent irruption dans le Lyonnais et le Vivarais et semèrent sur leur route la désolation et la mort. Puis ce furent les Normands, qui, remontant la Loire, exercèrent leurs ravages, conduits par Regnold, et tous ces désastres, qui durèrent plus de

Digitized by Google

deux cents ans (725-931), jonchèrent le sol de cadavres et de ruines.

Alors fut renversée, comme tant d'autres, l'église de Saint-Sauveur ; alors ses moines furent tués ou dispersés, et, à défaut de l'histoire, dont les pages sont à ces dates effacées par le sang, la tradition, comme un long gémissement, a traversé les âges et, d'écho en écho, nous a redit ces malheurs.

Aussi, à ces terribles époques, abattu et consterné, l'esprit humain croyait à la fin prochaine du monde, et comme enveloppé d'un pressentiment de mort, chacun attendait dans d'inexprimables angoisses la date formidable de l'an 1000.

ELIE JALOUSTRE.

(*A continuer.*)

Digitized by Google

DE

LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Étude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE (*)

—

Nous allons suivre encore Philippe le Bel dans ses relations avec Lyon. Nous le verrons, pour animer son zèle, envoyer à son gardiateur instructions sur instructions. Traitant les Lyonnais comme s'ils étaient en dehors du pouvoir archiépiscopal, le roi s'efforcera de leur prouver par mille faveurs tout l'intérêt qu'il porte à leur cause. Puis, nous assisterons, un peu plus tard, à la confection des traités qui, en décrétant la réunion de Lyon à la couronne, sanctionnèrent enfin un état de choses existant depuis longtemps déjà.

Du 9 février au 2 juin 1295, le roi vint plus d'une fois encourager les Lyonnais à maintenir vis-à-vis de l'Église leur ligne de conduite.

Le 9 février 1295, il ordonne au gardiateur de Lyon de protéger les citoyens contre toute violence et de détruire ce qui aurait été fait contre leurs libertés et franchises (1).

(*) Voir la précédente livraison.

(1) *Arch. de la ville de Lyon*, AA[4] (Cartulaire de Villeneuve), cap. XXVII. — *Ménestr.* pr., p. 89.

Digitized by Google

Le 6 avril, il annonce au bailli de Mâcon et au gardiateur qu'il a permis aux Lyonnais de lever un denier par livre sur les choses vendues dans leur ville. Les sommes ainsi recueillies par eux seront appliquées à la reconstruction de leurs portes et forteresses (1).

Le 18 mai, recommandation au gardiateur de Lyon d'être plus vigilant dans son emploi. Les Lyonnais ont eu quelques dommages à supporter ; il ne faut plus que cela se représente (2).

Le 2 juin, enfin, de cette même année, nouvelle permission de lever un droit sur les marchés (3).

Le roi, si jaloux à défendre contre l'Église les actes de ses agents, n'hésitait pas à les désavouer quand les Lyonnais lui adressaient des plaintes à leur égard. Le 16 février 1296 (4) et le 14 août 1297 (5), le juge royal déclare annulés deux de ses propres actes : les Lyonnais s'étant plaint au roi de leur illégalité.

Cependant la lutte était toujours entre le clergé et les citoyens. Vainement le pape Boniface VIII (28 août 1297) commet la garde de Lyon à l'évêque d'Auxerre et au duc de Bourgogne, citant à Rome le roi, les citoyens et l'archevêque et offrant de suspendre l'interdit pesant sur la ville (6). Le roi ne répond à ces citations qu'en ordonnant à son bailli de Mâcon (12 novembre

(1) *Arch. de la ville de Lyon*, AA[1], cap. XXVIII. — *Ménestr.* pr. p. 89. — *Ordonn. des rois de France*, t. XII, p. 330.

(2) *Arch. de la ville de Lyon*, AA[1], cap. XXX. — *Menestr.* pr. p. 89.

(3) *Arch. de la ville de Lyon*, AA[1], cap. XXIX. — *Ménestr.* pr. p. 89. — *Ordonn. des rois de France*, t. XII, page 331.

(4) *Arch. de la ville de Lyon*, AA[1], cap. LXVII. — *Ménestr.* pr. p. 100.

(5) *Arch. de la ville de Lyon*, AA[1], cap. LXVIII. — *Ménestr.* (même page).

(6) *Arch. nat.* (Trésor des Ch.) J. 262, nos 16, 17 et 18.

Digitized by Google

1297) de se tenir prêt, lui et ses soldats, à porter secours à ses bien-aimés et fidèles Lyonnais (1).

Le 16 février 1298, ordre du roi au bailli de Mâcon de faire payer aux citoyens ce qui leur est dû (2).

Le 30 octobre 1298, Guillaume de Virieu, gardiateur de Lyon, crée dans cette ville de nouveaux sergents. L'archevêque se refusait, comme de juste, à lui prêter les siens pour aider les Lyonnais à percevoir la taxe qu'ils venaient d'établir eux-mêmes contre tous les droits de l'Église (3).

Impuissants à lutter contre ses sujets rebelles et contre le roi, l'archevêque dut reconnaître, le 24 février 1299, la supériorité royale. Il spécifia bien dans l'acte d'hommage qu'il ne prêtait serment que pour les régales d'Autun et de Savigny ; mais le roi n'accepta que pour la forme cette restriction (4).

Rien n'était changé, d'ailleurs, à la situation politique du pays. Des le 9 mai 1299 la lutte recommençait, pour durer jusqu'au 9 mai 1302, entre l'Église et les citoyens (5).

(1) *Arch. de la ville de Lyon*, AA[1] (Cartul. de Villeneuve), cap. LXXXVIII. Lettre du roi au bailli de Mâcon.

(2) Id. , cap. XXXII. *Ménestr.*, pr., p. 89.

(3) Id. , cap. XX. Id. pr. p. 89. Lettre du gardiateur.

(4) *Ménestr.*, pr., p. XLII et XLIII. (Extrait des actes capitulaires de Saint-Jean.) — *Bibl. nat.*, mss. fds de Camps, t. 41, f° 521, r°. — *Almanach historique*, etc., de la ville de Lyon pour 1788. — Une note de M. Delandine (article sur les bibliothèques et cabinets) dit que l'hommage prêté en 1298 (v. s.) se trouve dans la chambre des comptes de Grenoble. M. Pilot, archiviste du département de l'Isère, qui a eu l'obligeance de m'indiquer les pièces de son riche dépôt relatives à mon sujet, ne m'a point signalé cet hommage.

(5) 9 mai 1299. Création de 5 sergents par le gardiateur (*Arch. de la*

Digitized by Google

L'archevêque et le Chapitre avaient interdit la ville et se refusaient à lever la sentence portée contre les Lyonnais. Souvent exhortés par le roi à le faire, ils restaient sourds à ses demandes. Celui-ci prit une autre voie pour arriver à ses fins.

Il déclara, le 9 mai 1302, que de tout temps les citoyens avaient été en droit de se placer sous la protection de qui bon leur semblait, que c'était du reste une nécessité pour eux de se mettre ainsi sous la garde de quelque puissant seigneur, isolés, comme ils l'étaient, entre de belliqueux voisins; ayant aussi à repousser les agressions trop fréquentes des gens du Chapitre. Le roi ajoutait encore que les efforts de l'Église pour empêcher les Lyonnais de se ranger sous sa protection resteraient toujours stériles. Si l'archevêque et le Chapitre continuaient à refuser de comparaître devant le Parlement et maintenaient cependant la sentence d'interdiction, leur temporel serait placé sous la main du roi (1).

Qu'arriva-t-il? l'Église résista-t-elle encore? céda-t-elle aussitôt? les documents nous manquent pour le dire; il y a tout lieu de croire qu'elle composa bientôt. Toujours est-il qu'après Courtray (1302, la guerre étant

ville de Lyon, AA[1], cap XXI — *Ménest.* pr. p. 90) — 14 octobre 1300. Nul traité ne sera conclu entre l'Eglise et les citoyens sans l'avis du roi. (*Arch. de la ville de Lyon*, BB. 367, nos 3 et 4 — Élection de syndics.)

— 15 octobre 1301. — Priviléges accordés aux Lyonnais par le roi. Ordre aux officiers royaux de défendre leurs libertés. (*Arch. de la ville de Lyon*. AA[1], cap. XXXIV et LXXIX — *Ménestr.* pr, p. 90 et 112 — *Recueil de Chartes*..... etc, *sur Lyon* (Lyon, 1771, f° 2).

D'autres actes seraient à signaler encore, de 1299 à 1302. — Nous ne citons qu'à titre d'exemple ceux qui font l'objet de cette note.

(1) *Arch. de la ville de Lyon*, AA[1] (Cart. de Villeneuve) Cap. XIX. — *Arch. nat.* J. 267, n° 51. (Trésor des Ch.) — *Bibl. nat.* Mss lat. 10.033 f°s 59, r^o et suiv. — *Ménestr.* pr. p. 113-114.

Digitized by Google

alors avec la Flandre) elle vint en aide par un secours d'argent à Philippe le Bel (1). Celui-ci n'oublia pas ce service. Le 15 juin 1304, il remerciait l'archevêque de sa générosité ; il accordait divers priviléges à l'Église de Lyon, et s'engageait notamment à ne pas entraver, sous prétexte de garde, la juridiction ecclésiastique (2). Le 2 septembre, il revenait encore sur le service rendu; et disait ne devoir établir aucun droit nouveau, au préjudice de l'Église, à l'occasion de cette libéralité (3). Enfin, le 22 octobre de la même année, le roi ordonnait à ses officiers de ne plus entraver la juridiction de l'Église et de cesser de tenir assises sur les terres de l'archevêque et du Chapitre (4).

(1) Ce secours ne fut pas absolument volontaire ; mais l'empressement avec lequel il fut fourni ne peut être nié. La reconnaissance du roi fut proportionnée au service.

(2) V. *Bibl. nat.* mss. lat. 10.033, f°s 156 et suiv. — Rubys, *Histoire de Lyon*, (Lyon, 1604) p. 292-293. — *Ménestr.* pr. p. XLIII et XLIV. — Ordonn. des rois de France, t. XII, p. 359.

(3) *Bibl. Nat.* mss. lat. 12,869, f^r 178 v° à 179.—*Ménestr.* pr. p. XLIII.

(4) *Arch. dép. du Rhône*, arm. Abel, vol. 7 « vidimus » (non numéroté) de deux lettres du roi au bailli de Mâcon et au bailli de Velay.

— Dans la première (même date) le roi ordonne à ses fonctionnaires, d'une façon générale, de respecter la juridiction ecclésiastique : « mandamus vobis quatenus dilectum et fidelem nostrum archiepiscopum « Lugdunensem aut officiales ipsius juridictionem suam spiritualem libere « exercere nullatenus impediatis ... etc. »

— Dans la seconde (même date) le roi, sur la plainte de l'Eglise qui lui a exposé « Quod in villa Sancti Symphoriani castri *in qua omnimodam « justitiam asserunt se habentes*, nostras tenetis assisias et sergentatis ibi« dem..... » etc., ordonne aux mêmes fonctionnaires de cesser d'agir ainsi et de faire en sorte que l'Eglise n'ait plus sujet de se plaindre.

— Remarquons, dans cette dernière pièce, que le roi ne paraît pas pleinement convaincu que l'archevêque et le Chapitre aient bien sur la ville de Saint-Symphorien-le-Château (Rhône) le pouvoir qu'ils disent.

Digitized by Google

Philippe le Bel n'abandonnait rien de ses droits. Il se bornait à ne pas chercher à les étendre encore. L'Église de Lyon en était venue à se contenter de pareilles mesures.

Ce qu'il y eut, dans cette circonstance, d'avantageux pour l'archevêque, c'est qu'il y trouva l'occasion, étant en bons rapports avec le roi, de se rapprocher des citoyens. L'acte constatant ce rapprochement amical nous est demeuré. Le 30 décembre 1304, l'archevêque Louis de Villars, plusieurs seigneurs de sa suite et une grande partie des plus notables habitants, se réunirent dans l'église des Frères-Prêcheurs de Lyon.

Humbert de Vaux, docteur ès-lois, prit la parole. Après avoir exposé les avantages de la paix et commenté (l'ayant d'abord traduit en français) le passage de saint Augustin sur ce sujet (XIIII *de Civitate Dei*), il annonça aux Lyonnais que ces avantages allaient leur être donnés. L'accord avait été conclu entre l'archevêque et leurs délégués. L'interdit jeté sur la ville allait être levé. L'orateur engageait les Lyonnais à redevenir pour l'archevêque de bons et fidèles sujets et à lui obéir désormais.

Mais les Lyonnais allaient-ils donc cesser de reconnaître la souveraineté du roi de France? C'était inadmissible.

Quoi qu'il en fût, pour dissiper toute équivoque, l'un des assistants, Mathieu de La Mure, à qui son titre de *pane-« tier du roi »* semblait faire un devoir de prendre la parole, se leva pour répondre. Les Lyonnais, déclara-t-il, n'entendaient en rien offenser le roi par ce que venait de dire Humbert de Vaux. Ils étaient prêts, l'interdit levé, à vivre en bons rapports avec l'archevêque ; mais ils n'en resteraient pas moins toujours fidèles au roi et préféraient perdre la vie que de rien faire contre lui.

Digitized by Google

Les Lyonnais accueillirent ces paroles par un cri d'acclamation. Puis, on lut l'acte par lequel l'archevêque ordonnait à tous les chapelains de la ville et de la banlieue de lever l'interdit. C'était une lettre-circulaire ; chaque chapelain devait y apposer son sceau en signe d'exécution ou comme visa. La lettre lue, l'assemblée se sépara, après avoir été bénie par l'archevêque (1).

(1) *Arch. nat.* (Trésor des Ch.) J. 262, nº 19. Procès-verbal de l'assemblée du 30 décembre 1304.

Voici le discours de Mathieu de La Mure : Subsequenter vero Matheus de Mura, dicti domini regis panetarius, se erexit dicens quod, secundum quod dominus Humbertus dixerat, cives Lugdunenses non intendebant in predictis offendere dominum regem Francorum ; immo si crederent quod predicta cederent in offensam domini regis nonquam consentirent : immo plus mallent amittere capita sua ; dicens quod dicti cives parati erant, amoto prius per ipsum dominum archiepiscopum ex officio suo interdicto predicto, sequi personam domini archiepiscopi presentis pro jure sedis archiepiscopalis, secundum antiquas consuetudines civitatis Lugdunensis, servando et retinendo semper in omnibus et per omnia jus et honorem domini regis Francorum.

Interrogés si Mathieu de La Mure avait bien interprété leur pensée, les Lyonnais répondirent tous : « ay » (... dixerunt quod sic seu ay.....) — « ay » est sans doute écrit pour « oy. » —

Outre l'archevêque et les siens, outre le dauphin de Viennois Humbert et son fils Guy, l'assemblée comprenait : Majori, meliori et saniori parte venerabilium, proborum et discretorum virorum antiquorum et juvenum civium civitatis Lugdunensis : videlicet dominis Matheo de Mura panetario domini.. regis Francie ; Johanne de Forro ; Johanne Ogerii ; Guidone de Mura ; Guidone de Varey ; Guillermo de Charnay ; Petro de Larbent ; Michaele Corderii ; Bernardo de Varey, Humberto de Varey fratribus ; Acharia de Forisio ; Guillermo Grigneu ; Petro Boer ; Bartholomeo Chaireton ; Johanne Baralli ; Bernardo Hugonis ; Peronnio de Varey ; Gurardo de Varey ; Petro Duys ; Petro de Villa, Poncio Varisson ; Johannino Dosdeu et Johanne de Puteo ; nec non pluribus aliis venerabilibus et discretis viris, dominis Humberto de Vallibus, Anselmo de Durchia, doctoribus legum ; magistro Johanne Fabri, magistro Laurencio Ferreil, magistro

Digitized by Google

Le traité du 30 décembre 1304 n'avait été conclu qu'entre l'archevêque et les citoyens (1). Le Chapitre ressentit vivement l'affront qui lui avait été fait. Il vint, peu de jours après (3 janvier 1305), se plaindre à l'archevêque de ce qu'on eût, sans lui, signé un traité qui l'intéressait de si près ; il en demandait, à tout le moins, copie.

L'archevêque renvoya le Chapitre au lendemain, alléguant qu'il avait besoin de préparer sa réponse.

Le lendemain (4 janvier), Humbert de Vaux répondit, au nom de l'archevêque et devant lui, que l'archevêque ne pouvait avant certain délai délivrer cette copie.

C'étaient là des fins de non-recevoir.

Le Chapitre ne le comprit pas. Il revint à la charge, le 8 du même mois, et s'attira de l'archevêque, par l'organe du même Humbert de Vaux, une réponse fort sèche, où il était dit que le traité avait été conclu par l'archevêque, après de grandes délibérations, avec toutes les précautions, nécessaires et pour l'avantage de l'Église. Le Chapitre n'obtint rien de plus (2).

Johanne Albi, jurisperitis, consiliariis civitatis et civium Lugdunensium predictorum ad ea et propter ea que inferius continentur.

Nous avons cru utile de faire connaître le nom de ces Lyonnais avec l'aide desquels Philippe le Bel préparait la réunion de Lyon à la France.

(1) A quel motif attribuer l'exclusion du Chapitre ? A son impopularité sans doute.

Comment l'archevêque se sépara-t-il des chanoines? Sur l'avis de plusieurs gens de poids et pour l'intérêt général de l'Église.

(2) *Bibl. de la ville de Lyon*. Coll. Coste, B. 1547, procès-verbal appartenant jadis aux archives du Chapitre de Lyon sous la cote : Arm. Abram., vol 13, n° 12.

Cette pièce est signalée par M. Monfalcon (Doc. p. 445). Elle a été publiée (V. *Obituaire*... (Guigue) preuves justific., n° 49).

Il est bien entendu que le Chapitre demandait ici une copie officielle,

Digitized by Google

De tout temps, les chanoines avaient été bien plus impopulaires à Lyon que l'archevêque; l'acte du 30 décembre 1304 nous en donne une preuve nouvelle.

Cependant l'archevêque, Louis de Villars, avait enfin renoncé à défendre son indépendance contre le roi de France.

Philippe le Bel, venu à Lyon pour le couronnement du pape Clément V (à la fin de cette même année 1305), eut le temps de jeter les bases d'un accord définitif avec l'Église de Lyon (1).

Les agents royaux traitaient toujours le Lyonnais en pays conquis.

L'archevêque et le Chapitre se joignirent au pape

une communication solennelle du traité du 30 décembre.

Dans les conditions où s'était tenue l'assemblée du 30 décembre, il n'est pas supposable que tout ce qui s'y était passé ne fût parvenu, dès le lendemain, à la connaissance du Chapitre.

(1) En 1305, Philippe le Bel se trouve à Lyon, le 8 novembre et les jours suivants ; les 10, 14 et 20 décembre. En 1306, 2 et 3 janvier, il est encore à Lyon (*Historiens de Fr*. T. XXI, p. 446.)

Le roi assiste au couronnement de Clément V (*Historiens de France*, t. XXI, p. 26 ; t. XXII, p. 396.)

Pendant les fêtes du couronnement « Le pape à Saint-Just estot,

« Le roy à Saint-Jehan se tint.

Le poète auquel nous empruntons ces deux vers (*Historiens de France*, t. XXII, p. 112-113, chronique rimée attribuée à Geffroi de Paris, V. 2363-2363) nous donne de curieux détails sur la présence des Gascons de la suite du pape dans Lyon. Les Lyonnais viennent se plaindre à leur archevêque de ces pillards et celui-ci leur mande que « soient armés et jor « et nuit » (V. 2434) et tombent sans scrupule aucun sur ces mauvaises gens. Suit une querelle entre les Lyonnais et les Gascons. Le pape rappelle à son secours Philippe le Bel qui déjà s'en retournait et «... pour en France venir » avait pris le chemin d'Anse (V. 2536 et suiv.) Philippe le Bel, d'après le chroniqueur, n'obtint rien de l'archevêque et quitta bientôt Lyon, Clément V s'en éloignant aussi.

Digitized by Google

pour supplier le roi de mettre enfin un terme à cet état de choses. Philippe le Bel se rendit à ces instances; nous allons voir à quelles conditions.

§ 2. — Les Philippines (1306—1310).

On est convenu d'appeler *Philippines* (du nom du roi) les traités passés en 1307 (septembre), à Pontoise, entre Philippe le Bel et l'Église de Lyon. Avant d'étudier en eux-mêmes ces traités, nous examinerons les négociations qui les ont précédés.

Venu à Lyon à la fin de l'année 1305, le roi de France s'y trouvait encore au début de l'année 1306. On ne peut croire que le couronnement du pape Clément V l'y ait seul attiré ni retenu. Le but du voyage était plus pratique et Philippe le Bel se proposait autre chose que d'aller augmenter l'éclat des fêtes pontificales. L'un de ses principaux ministres, Guillaume de Plasian, se trouvait, semble-t-il, auprès de lui (1). Agent naturel de la politique du roi, il dut s'entremettre pour lui auprès de l'archevêque et du Chapitre.

A la suite de ces démarches, auxquelles se prêtaient d'ailleurs le pape et l'Église de Lyon (2), un premier projet de traité fut arrêté le 29 janvier 1306.

Les principaux points déterminés étaient les suivants :

(1) Nous voyons, en effet, par un acte donné *à Lyon, en janvier* 1306, le roi accorder à Guillaume de Plasian en rente perpétuelle et héréditaire 200 livres tournois précédemment reçues en rente viagère. Le roi déclare agir ainsi en raison des immenses fatigues que Plasian a supportées pour son service « et ne cesse de supporter encore » (... *et adhuc sustinere non desinit*....). (*Arch. nat.* Trésor des Ch., J. J. 38. n° CXXIV. Lyon, janvier 1306.)

(2) Ils les avaient même provoquées, nous l'avons dit plus haut.

Digitized by Google

Maintien de la ville de Lyon sous la garde royale ; restriction de l'action royale aux seuls cas relatifs au ressort ou à la garde. — Le gardiateur sera nommé, autant que possible, par l'Église et la ville; pas de sergents royaux, sinon pour la garde; les Lyonnais n'obéiront pas aux sénéchaux du roi. — L'archevêque prêtera serment de fidélité au roi ; sans que cependant les biens de l'Église deviennent pour cela un fief royal. — Le premier ressort de juridiction est conservé à l'Église. — Le roi ne pourra plus construire de forteresses ni tenir d'assises sur les terres de l'Église, ni conférer, malgré elle, de nouveaux priviléges aux Lyonnais. — Le Chapitre et l'archevêque auront une monnaie propre, des péages ; aucun impôt ne sera levé par le roi dans la ville que l'archevêque n'en ait la moitié. — Les gens de l'Église pourront porter des armes, pour l'exercice de la juridiction. Les paysans du Lyonnais, saisis les armes à la main, seront justiciables de l'Église ; les étrangers, trouvés en pareille situation, le seront de l'Église *et du roi*. — Les principaux fonctionnaires de l'Église (doyen, archidiacre, chantre et sacristain) auront titre et qualité de *clercs du roi* (1) ; quant à l'archevêque, il sera à perpétuité membre du conseil royal (2). — Les « confréries » (3) ou associations politiques sont interdites sous peine de confiscation des biens. — L'Église pourra acquérir dans le royaume jusqu'à 1,000 livres de revenu, sans avoir à payer de droit d'amortissement. Tous les dommages causés par les gens du roi ou de l'archevêque seront réparés. — Le roi s'engagera enfin, à son avènement, quand

(1) « *Clerici regis.* »
(2) « *De consilio regis...* »
(3) « *Confratrie...* »

Digitized by Google

l'archevêque lui promettra fidélité, à tenir le présent accord (1).

Il n'y a pas lieu d'insister davantage sur ce traité puisqu'il ne fut pas mis à exécution. Les négociations continuèrent.

Le 29 mai 1306, l'archevêque désigna deux délégués chargés de représenter auprès du roi l'Église de Lyon (2).

Le 26 août de la même année, les Lyonnais nommèrent également des procureurs pour traiter de tout ce qui intéresserait la ville (3); mais ils se donnaient là un soin inutile. On devait conclure sans eux le traité de 1307.

Pierre BONNASSIEUX.

(1) *Traité préparatoire de* 1306. Le 5 janvier 1306, l'archevêque et le Chapitre donnèrent à l'archidiacre Thibauld de Vassalieu, au précenteur Jean, au sacristain Briaud, à Guy de Boscuil, chanoine de Saint-Jean, et à l'obéancier de Saint-Just, André des Échelles, pouvoir de traiter en leur nom avec Philippe le Bel (*Arch. nat.*, Trésor des Ch., J.J. 5, n° XXXI).

Le traité fut approuvé par le délégué royal, Pierre de Belle-Perche, le 29 janvier 1306. (*Arch. nat.*, Trésor des Ch. J. 262, n° 20 bis. — Vidimus du 7 novembre 1307.)

Il fut enfin promulgué le 1er février 1306. (*Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 262, n° 20.)

A la même date, on décida que les difficultés pendantes ou à venir seraient résolues par Pierre de Belle-Perche, au nom du roi, et par Thibauld de Vassalieu, au nom du Chapitre. (Id.)

Ce traité de 1306 est (sans doute) celui que Baluze (*Bibl. nat.* mss. fds Baluze, t. 158, f° 76) dit avoir été fait en 1305.

(2) Procuration donnée par l'archevêque à Thibauld de Vassalieu, archidiacre de Lyon, et au prieur de Vaise, Albert « de Ginziaco », pour traiter avec le roi (*Arch. nat.*, Trésor des Ch., J.J. 5, n° XXXII).

(3) Assemblés au son de la grosse cloche dans l'église de Saint-Nizier, les Lyonnais nomment procureurs et syndics : Pons Varisson, Pierre Deville, Jean Dodeu et Rolet Cossard, citoyens et habitants de Lyon. Ils auront pleins pouvoirs pour traiter au nom de la ville. (*Arch. nat.*, Trésor des Ch., J.J. 5, n° XXXIII).

(*A continuer.*)

Digitized by Google

PREMIÈRE TRADUCTION FRANÇAISE

DES ÈPITRES D'ANGE POLITIEN

Et de ses contemporains illustres

PAR

UN CHANOINE DE SAINT-PAUL DE LYON, EN 1682

SUITE (1).

Je ne saurais donner une idée plus exacte d'une entreprise de cette nature, et mieux faire connaître, en même temps, le style rapide et coloré d'Ange Politien, qu'en ajoutant à cette courte notice la traduction faite par le chanoine de Rancé, de l'épître dédicatoire, placée en tête de sa correspondance. Les notes dont j'ai cru devoir l'accompagner et le portrait de Pierre de Médicis, auquel s'adresse son auteur, viendront compléter cet extrait d'une œuvre qui ne m'a paru ni sans utilité, ni même sans grandeur. J'espère, en outre, justifier ainsi l'appréciation émise, quelques pages plus haut, sur la supériorité de cette traduction, comparée à celle de La Monnoye. Enfin, les extraits du poème d'Ambra donneront une idée du génie de ces poètes de la Renaissance, dont notre siècle n'a retenu que le nom.

A PIERRE DE MÉDICIS

Vous m'avez souvent pressé, généreux Médicis, de recueillir mes lettres et les publier : vous êtes mon espoir et mon refuge, je devois vous obéir. Voici un recueil

(1) Voir le numéro d'octobre 1873.

Digitized by Google

de mes lettres, mais non de toutes; il me seroit plus facile de ramasser les feuilles de la sibylle (1). Je ne les ai point écrites dans le dessein de les réunir : c'étoit l'ouvrage du moment; j'y traitois les sujets à mesure qu'ils se présentoient, et sans autre but. Je n'ai gardé des copies que des moins imparfaites, encore étoient-elles déjà en proie aux vers (2) : et pour en former une sorte de volume, j'y en joins quelques-unes qui me furent adressées par les savants; elles réveilleront le goût du lecteur.

Pour les miennes, le style en est fort inégal, ce qui prêtera sans doute à la critique; mais je n'étois pas toujours disposé de même : les personnes, d'ailleurs, ainsi que les matières étoient différentes. Ainsi, ceux qui les liront, si on les lit, prétendront peut-être, en y voyant tant d'inégalité, que c'est encore ici un mélange (3), et non un corps de lettres que je donne au public. Mais les opinions sont si partagées sur le style épistolaire, et l'on écrit de tant de manières différentes, que ce seroit un grand malheur si je n'avois pas au moins quelques partisans.

Les uns diront que je n'ai pas le style de Cicéron; mais je serai autorisé à leur répondre qu'on ne doit point parler de Cicéron, quand il s'agit du style épistolaire (4). D'autres

(1) On sait que la Sibylle écrivait ses oracles sur des feuilles de palmier, rangées par ordre à l'entrée de sa caverne. Le moindre vent dispersait ces feuilles, comme on le voit dans l'Enéïde, l. 3., et aussi dans Rabelais, l. 3. c. 17.

(2) Leurs tas, au magasin, cachés à la lumière,
Combattent tristement les vers et la poussière,

dit Boileau, l. 3, de son Lutrin, parlant de certaines poésies de Desmarets, ce qui exprime très-bien le *rixari cum blattis et tineis*, de Politien.

(3) Il fait allusion au livre qu'il avait publié cinq ans auparavant, sous le titre de *Miscellanea*. Florence, 1489, 13 kalend. octobr,, ap. Antonius Miscominus.

(4) Sidoine Apollinaire (lettre I), donne à son style l'épithète de veternosum, et ajoute à ce qu'il dit des lettres de Pline et de Symmaque : *De*

Digitized by Google

me feront un crime d'imiter Cicéron ; je leur dirai que tous mes vœux seroient comblés, si j'atteignois son ombre. Ceux-ci desireroient que j'eusse pris la manière de l'orateur Pline, dont on loue la sagesse et les maximes ; je leur avouerai que je ne fais nul cas de son style (1). Si l'on trouve au contraire que j'écris comme lui, je m'en consolerai en ce que Sidonius Apollinaris, qui est un auteur fort estimé, donne la palme à Pline dans le genre épistolaire. Je ressemblerai à Symmaque? Tant mieux : on prise sa précision et sa manière de finir (2). Ceux qui me croiront trop éloigné de Symmaque, se tairont lorsque je leur dirai que c'est parce que je n'aime point la sécheresse.

Quelques-unes de mes lettres paroîtront trop longues? Platon, Aristote, Thucydide (3) en ont écrit de même. D'autres, sembleront trop courtes? Je n'ai fait qu'imiter Dion, Brutus, Apollonius, Marcus, Philostrate, Alciphron, Julien, Lybanius, Symmaque, Lucien, appelé faussement Phalaris (4).

M. Tullio silere me in stylo epistolari melius puto. Je ne sais comment Savaron et le P. Sirmond ont entendu ce passage, pour prétendre que Sidonius, bien loin de préférer Pline le Jeune, y donne au contraire la préférence à Cicéron. Pétrarque, dans sa préface, l'interprète comme Politien.

(1) Le bon chanoine de Rancé travaillait sans doute sur une édition fautive, qui portait : *Aspernari me dicam Plini stylum* ; mais il faut lire *seculum*, et traduire : Je ne fais nul cas de son siècle.

(2) Voy. Alain de l'Isle, l. 3., de son *Anti-Claudien*, et Macrobe, *Saturnales*, l. 6.

(3) Le texte ajoute Cicéron à ces trois écrivains, dont il reste peu de lettres.

(4) Politien est le premier qui ait attribué à Lucien les lettres de Phalaris, mais on ne cite ni manuscrit, ni tradition à cet égard, et de graves motifs, savamment réduits par La Monnoye, suffisent pour faire rejeter cette hypothèse qui ne s'appuye sur rien de sérieux. Assurément ces épîtres ne sont point de Phalaris le tyran ; elles n'auraient pas été oubliées par Philostrate, au temps duquel elles doivent être postérieures. Tzetzès cite un Phalaris grammairien.

Digitized by Google

On me condamnera de ce que mes sujets ne sont point des sujets épistolaires? A la bonne heure; on condamnera Sénèque avec moi. On sera fâché que j'aye employé si peu de pensées brillantes? Denys d'Halicarnasse dit qu'il n'en faut point dans les lettres. Le style en sera trop clair? C'est ce que demande Philostrate. Je serai obscur? Cicéron l'est aussi dans ses lettres à Atticus. Ma manière d'écrire sera négligée? La négligence est la parure du genre épistolaire. Je serai élégant? C'est qu'une lettre est un présent qu'on envoie à son ami.

Brillant, j'imiterai Denys. Simple, je me rapprocherai d'Artémon. Dénué de l'atticisme que l'on remarque aussi dans quelques Romains, je n'en vaudrai pas moins. Je ne suis point Athénien, et Hérode est blamé d'être trop attique. Trop attique moi-même, je m'en glorifierai en citant Théophraste, à qui une femme du peuple (1) reprocha de ne pas l'être. On me trouvera peu plaisant? C'est que naturellement je suis grave. Je ne serai point assez grave? C'est que j'aime à rire. J'emploierai trop les figures? Elles tiennent dans une lettre la place des gestes, du maintien dans la conversation. Je ne ferai aucun usage des figures? Elles seront déplacées dans une lettre, qui doit être simple. Je peindrai mon caractère? c'est ce que l'on recommande (2). Je ne m'y peindrai pas? C'est que je m'oublie et que je suis sans orgueil. J'aurai du nombre? c'est pour

(1) La Bruyère, malgré le silence des anciens, a deviné que c'était une marchande d'herbes. Colomiès prétend, avec plus de hardiesse encore que c'était la courtisane Léontium.

(2) Denys d'Halicarnasse, dans son traité περὶ ἑρμηνείας, mal à propos attribué à Demetrius de Phalères, dans l'édition *princeps*, Venise, 1508. Ce fut Alde Manuce, qui, sur la foi de manuscrits grecs, introduisit cette erreur, qui eut cours jusqu'en 1634. M. de Valois l'aîné rétablit, à cette époque, la paternité de Denys d'Halicarnasse. Mais Politien avait fait la découverte longtemps auparavant, comme on peut le voir dans le 64e chapitre de ses *Miscellanées*, publiées vingt ans avant l'édition d'Alde Manuce.

Digitized by Google

imiter les Grecs. Je serai sans nombre? c'est que je goûte la manière de Philostrate. Lâche et incorrect, j'aurai le style d'Aquila. Avec une mesure apperçue et de la liaison, j'aurai celui qui plaît à Quintilien. En donnant aux choses communes un air commun, aux nouvelles un ton nouveau, je rends mon style analogue à mon sujet. Et si je rends les choses nouvelles sous une forme commune, et les communes sous une forme nouvelle, je suis encore exempt de blâme, parce que j'observe l'ancien précepte : τὰ μὲν κοινὰ καινῶς, τὰ δὲ καινὰ κοινῶς (1). Je pourrois, par ces alternatives, lutter en quelque sorte contre les censeurs : ils diront, après tout, ce qu'ils voudront.

Pour vous, mon cher Médicis, vous serez satisfait, soit que mes lettres soient bonnes, ou qu'elles n'aient à vos yeux d'autre mérite que ma complaisance, qui vous les envoie. Adieu.

à Florence, 1494.

« Cette lettre servant d'épître dédicatoire, est ici par cette raison la première en rang, quoique la dernière en date. On ne sait pas à la vérité la date du mois ni du jour, mais seulement de l'année où elle fut écrite. Politien, en effet, étant mort le 24 septembre 1494, et la dernière lettre qu'on voie de lui, dans ce recueil, étant du mois de juin précédent, il est aisé de juger que celle-ci n'a été écrite que dans l'intervalle de ce mois à l'autre (2). »

La Monnoye finit avec raison ses remarques sur cette lettre, par dire que, toute pleine qu'elle est de littérature, elle n'a pourtant point l'air pédant ; la doctrine y est

(1) Ce précepte se lit à la fin de l'épître première de Philostrate déjà citée : Σαφῶς δὲ ἑρμενεύσομεν, καὶ ἔξω εὐτελείας, ἢν τῶν νοηθέντων τα μὲν κοινὰ καινῶς, τὰ δὲ καινὰ κοινῶς φραζωμεν. Nous nous expliquerons clairement et sans bassesse, si des choses que nous pensons, nous exprimons les communes en termes nouveaux et les nouvelles en termes communs.

(2) La Monnoye, *Menagiana*, 1729, tome Ier p. 378.

Digitized by Google

égayée par le tour (1). Et pourtant, toute cette érudition et ces jeux d'esprit, dépensés contre une censure imaginaire, rappellent involontairement la discussion que leur auteur avait eue, l'année précédente, avec Barthélemy Scala, secrétaire de la République de Florence. Elle avait sa source, d'après Heeren (2), dans le reproche que l'on ne faisait pas sans motif à Politien, sur sa manière recherchée d'écrire en latin. Dans sa prose, il employait continuellement et de préférence, les mots vieillis et peu usités, et son style se ressent de cette prétention à l'archaïsme.

Les lettres n'ont rien gagné à ces querelles, ajoute Heeren (3). Aussi est-il superflu de s'y arrêter davantage. Mais il n'est pas inutile de tracer ici rapidement, pour le lecteur, le portrait de ce Pierre de Médicis, dont le zèle et l'amitié nous ont valu ce précieux recueil, et qui méritait d'ailleurs, la brillante dédicace qu'on vient de lire.

Edmond DE PIELLAT.

(1) *Menagiana*, tome 1er, page 405.

(2) *Histoire de la littérature classique au moyen âge.*

(3) Loco citato.

(*A continuer.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

— A combien ?

— A trente-huit.

— A l'ombre ?

— A l'ombre.

— Et au soleil ?

— La température qui fait rougir les écrevisses.

— Cela tient à la comète ?

— Probablement.

— Et nous aurons du vin de 1811 ?

— Espérons-le.

Le fait est que, en s'essuyant le front, les vieillards cherchent à se rappeler une chaleur pareille et qu'ils remontent jusqu'au commencement du siècle pour y parvenir. Madras et Bombay n'ont rien à nous envier, et encore ces pays-là ont-ils une chaleur courante de 32 degrés avec une population noire ; tandis que nous, avec 38 ou 40, nous nous obstinons à rester blonds et roses comme les jeunes filles de Copenhague. C'est un résultat dont il faut nous tenir compte.

On voit cependant quelques messieurs arborer le parasol, a l'instar des Turcs et des Indiens.

Ce n'est pas beau, c'est efféminé, mais ce n'est guère commode ; raison de plus pour qu'on s'en serve.

Et on s'en sert.

— De la chaleur aux Birmans il n'y a qu'un pas. Nous le faisons. Jeudi 9 juillet, par une température digne des bords du Gange, une ambassade birmane a fait son entrée dans nos murs. Comme l'hôtel Collet n'a pas le privilége des souverains et des célébrités, les nobles étrangers se sont installés à l'hôtel de Lyon.

Le vendredi et le samedi, on leur a montré la ville dans sa splendeur : l'Hôtel-de-Ville, le Palais-des-Arts, le Palais-du-Commerce, la Condition-des-Soies, les hôpitaux, les forts, nos horizons, les ateliers de teinture de MM. Marnas, Guinon et Bonnet et nos plus célèbres ateliers de soieries ; l'Hôtel-de-Ville leur a donné une fête et le dimanche matin ils sont partis.

Leur séjour a eu le mérite d'apprendre à 350,000 Lyonnais ce que c'est que la Birmanie. C'est toujours cela.

— Voici les récompenses obtenues par nos exposants de Vienne :

Par décret en date du 7 courant, est nommé, au grade d'officier de la Légion d'honneur, M. Émile Schulz, fabricant de soieries ; sont nommés, au grade de chevaliers, MM. Palluat du Besset, fabricant de soieries ; Jules Gautier, fabricant de velours ; Gillet père, fabricant de soieries, tous Lyonnais, et M. Dubu, à Tarare.

— Les fêtes du Centenaire de Saint-Bonaventure se succèdent au

Digitized by Google

milieu du zèle recueilli de la foule. NN. SS. de Lyon, de Saint-Brieuc, d'Oran, d'Hébron, de Sozopolis leur donnent par leur présence un éclat inaccoutumé. Dimanche, un orateur lyonnais, Monseigneur David, évêque de Saint-Brieuc, a suspendu ses auditeurs à ses lèvres en leur développant les grandeurs de l'Église de Lyon au moyen-âge et en leur montrant les grands personnages qu'elle a produits : « Regardons le passé, a dit l'orateur, cela nous donnera du courage pour l'avenir, » et il a cité les Lyonnais célèbres dont la vertu et le savoir ont combattu le trouble et l'erreur. Lyon ne pouvait être mieux loué, le grand concile ne pouvait être mieux décrit que par l'illustre évêque breton, resté si Lyonnais.

— Un autre compatriote, Mgr Perraud, le nouvel évêque d'Autun, a pris, jeudi 9 juillet, possession solennelle de son siége épiscopal au milieu d'un grand concours d'Autunois et d'étrangers.

— Le savant bibliothécaire de Grenoble, M. Gariel, vient d'offrir sa bibliothèque à la ville, et Grenoble reconnaissant appellera la salle qui contiendra cette riche collection : Salle-Gariel. Nous félicitons le donateur et le donataire.

— La *Revue* de ce mois était composée quand M. Martin-Daussigny nous a présenté un article en réponse au *Projet d'établir un musée historique*, inséré dans notre livraison de mai. Nous avons été obligé de remettre ce travail à une prochaine livraison.

— M. Jubien, notre habile pastelliste, vient de recevoir de Mme la maréchale de Mac-Mahon un magnifique groupe d'art, style Watteau, en porcelaine de Sèvres, précieux témoignage de la satisfaction de Madame la Maréchale pour le beau portrait du Maréchal exécuté par cet artiste.

Nous pouvons ajouter qu'on peut voir en ce moment, dans l'atelier de M. Jubien, une belle reproduction peinte de la *Vierge* de Murillo. Cette œuvre révèle le talent de l'artiste lyonnais sous un jour tout nouveau, et lui fait le plus grand honneur.

— M. Armbruster a ouvert, sous le portique de l'ancien hôtel de Provence, place de la Charité, une exposition photographique qu'on peut dire hors ligne. On connaît la collection des Lyonnais célèbres de cet artiste ; tous nos morts illustres y sont. A côté, se prélassent les vivants : clergé, armée, science, industrie, beaux-arts, littérature. On voit du premier coup d'œil que c'est ici le rendez-vous des gens comme il faut.

— On répare avec ardeur les dégats causés par la grêle aux collections scientifiques du Palais-des-Arts.

— Voici une réclame en faveur du vin de Beaujolais.

Un vieillard de 114 ans a été admis dernièrement à l'hospice de Villefranche pour cause de maladie ! Nous faisons des vœux pour que cette indisposition ne soit que passagère.

A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

POÉSIE

—

AU BUGEY

SOUVENIR FILIAL

Bonjour, voisins de l'Ain, voulez-vous que je cause
Un instant avec vous ?
D'autres vous ont conté plus d'une belle chose
En vers brillants et doux,

Ils ont décrit vos bois, vos mignonnes rivières
Aux gracieux contours ;
Vos monts baignés d'azur, vos prés et les grands lierres
De vos antiques tours ;

On a de tous vos preux chanté les hauts faits d'armes,
Les coutumes, les mœurs :
Le luth aux fiers accents, souvent trempé de larmes,
Des troubadours rêveurs.

Votre terre explorée en merveilles féconde
Où dorment vos aïeux,
Ces aïeux primitifs, enfants de ce vieux monde
Découvert à nos yeux.

Pour moi, lorsqu'à rimer mainte fois je m'amuse,
Dans le vallon sacré,
J'ai l'air de revenir, tant est vieille ma muse,
Du val de Solutré.

Mais, n'importe, accueillez mon rêve de jeunesse
Tout ému, tout chagrin :

Digitized by Google

Mon cœur n'a pas chanté souvent sous la caresse
Des brises du matin.

C'était sur Oyonnax, l'industrieux village,
Que mon rêve planait ;
Je pensais à mon père, à son trop court passage
Que, chez vous, on connaît

Comme Dieu permet bien aux morts de nous entendre
Même de nous bénir,
Mon âme, avec amour, aujourd'hui vient suspendre
Sa fleur de souvenir.

Tout bas, je lui disais : Bon père,
Oh ! pourquoi donc as-tu quitté
Des bois profonds le doux mystère,
Ces monts imprégnés de lumière
Pour les vapeurs de la cité ?

Calme, dans un champêtre asile,
Ton cerveau brûlant et fécond
Aurait chanté comme Virgile
La mer, la mer bleue et tranquille,
Le tendre écho qui nous répond.

Comme Reboul, l'enfant de Nîmes,
Après de rustiques travaux,
De ton luth les notes sublimes
Auraient volé jusques aux cîmes
Des tourelles aux fiers créneaux.

Ta jeune âme, dans le silence,
Aurait dormi d'un bon sommeil ;
Sans combats, sans vaine espérance
Et sans amère souvenance,
Elle eût joui d'un gai réveil

On est si bien au crépuscule
Loin de la foule du chemin,
Quand sur soi le feuillage ondule
Et que la vive libellule
Vient se jouer de notre main !

Digitized by Google

Quel bonheur, quand le soleil brille,
De saisir un papillon bleu !
De contempler sous la charmille
Un gentil pinson qui babille
Et nous lance un regard de feu !

Ou d'être assis dans la vallée
Sous un saule où le ramier dort
Quand sur sa cime échevelée,
De vapeurs légères voilée,
L'aube en naissant jette un flot d'or !

Là-bas, là-bas, dans ce grand monde,
Le cœur se brise ou se durcit ;
Là, pas un souffle qui réponde.
Tout est mobile comme l'onde,
Tout est mirage ou sombre nuit.

Sur cette terre où tout se penche,
Où l'on va chancelant toujours,
Où, quand on croit saisir la branche
La froide et terrible avalanche
Vient vous étreindre dans son cours ;

Forte, j'aurais suivi la trace
De tes plaisirs, de tes douleurs ;
J'aurais dit : Le courant qui passe,
Le neige que l'hiver entasse
Ne pourront désunir nos cœurs.

Souvent, le soir, sous un vieux tremble,
Après un pesant jour d'été,
Nous aurions pu rimer ensemble
Qu'il n'est besoin que le sol tremble
Pour jouir de la liberté.

Mais, hélas ! tu cherchais la gloire
Sous les ronces, sous les brisants !..
Du droit romain la docte histoire,
De Cujas le sombre grimoire,
Fanaient les fleurs de ton printemps.

Digitized by Google

La nuit, de Cicéron, ton maître,
Avec ardeur tu t'inspirais
Sans même voir qu'à ta fenêtre
Un rayon venait d'apparaître ;
Et sous la peine tu sombrais.

De Servan le noble langage
Etait pour toi le feu sacré ;
Et quand tu lui rendis hommage,
On couronna la belle page
Où tu fus si bien inspiré.

Mais comme l'amère ironie
Sous ta plume venait bondir,
Quand sur les phases de ta vie,
De tant d'orages poursuivie,
Les pleurs....ne pouvaient plus venir !...

Cher et bon père, les ruines
Qui s'amassent sous nos douleurs
Et, de la gloire, les épines
Sont toujours les marches divines
Qui mènent aux grandes splendeurs.

Voisins, vous le voyez, mon rêve est presque triste
Comme un long jour d'adieux ;
Mais l'homme est ainsi fait, il raisonne, il résiste
Quand commandent les cieux.

Pourquoi fut-il maçon, poète, illustre peintre !
Matelot, magistrat ?
Nous interrogeons tout sous l'ogive ou le cintre !..
Dieu seul nous répondra.

O vous! qui recueillez des rayons qui s'éteignent
Quelques douces lueurs,
Qui sans cesse écoutez les ombres qui se plaignent
De l'oubli de nos cœurs,

Merci de vos travaux si flatteurs pour mon père,
Que liront nos neveux !
Merci ! d'avoir tracé ce sillon de lumière
Qu'appelaient tous mes vœux.

Aglaée GARDAZ.

Digitized by Google

DE

LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Étude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE (*)

—.

Nous sommes arrivés, en effet, à un moment où le roi de France semble s'écarter un peu des Lyonnais pour se rapprocher du Chapitre et de l'archevêque.

Dirigée par un prélat prudent et sage (Louis de Villars), l'Église de Lyon a compris qu'elle ne pouvait lutter contre la royauté ; et, disposée à la reconnaître comme autorité souveraine, elle cherche et obtient le fruit de sa soumission. Les traités de 1307 vont rendre à l'Église tout ce qu'elle a perdu dans ses luttes contre les citoyens ; ils consacreront bien, en principe, la réunion du Lyonnais à la couronne ; mais ils établiront en même temps, d'une manière très-large, les droits de l'Église sur les Lyonnais.

Thibauld de Vassalieu, archidiacre de l'Église de Lyon, fut choisi par l'archevêque (1) et par le Chapitre (2) pour les représenter auprès du roi, et signer en

(*) Voir la précédente livraison.

(1) *Bibl. nat.*, mss. Lat. 10,032 f° xx v° et suiv. (Vidimus de 1307, septembre.)

(2) Id., et *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 265, n° 34. — La procuration du Chapitre, la dernière en date, est du 20 juin 1307.

Digitized by Google

leur nom, comme procureur et fondé de pouvoirs, tous les actes qu'il conviendrait. On lui adjoignit un second, Fouques Didier, chanoine de Saint-Paul, chevalier de l'Église de Lyon ; mais on prévoyait le cas où il serait absent et on laissait à Thibauld le pouvoir de tout décider et signer. Le cas prévu se réalisa et l'archidiacre eut seul la conduite des négociations.

Le rôle joué par Thibauld dans la confection des Philippines et dans leur mise à exécution n'est pas parfaitement clair. Sans l'accuser expressément d'avoir trahi les intérêts qu'on lui avait confiés, on ne peut, suivant nous, l'absoudre du grave reproche de s'être fait accorder par ces traités une autorité trop grande sur les choses de son pays. Il est permis de croire que Philippe le Bel chercha à le gagner à sa cause et n'échoua qu'à moitié dans sa tentative (1).

De longues discussions précédèrent la signature des Philippines. Un acte nous les a rapportées (2) qu'il n'est peut-être pas hors de propos d'analyser ici. Il contient à la fois les objections de l'Église aux prétentions royales et les réponses des agents de Philippe.

Les délégués du clergé disaient, en premier lieu, que l'Église de Lyon était indépendante et ne devait être soumise à aucun prince étranger (3).

Ils ajoutaient que, s'il fallait admettre qu'elle eût ja-

(1) Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur cette question.

(2) *Arch. nat.*. Trésor des Chartes, J. 263, n° 21 G. Comme nous le verons bientôt (dans une note), les actes conservés sous la cote J. 263, n° 21 G, J. 263, n° 21 H et J. 263, n° 21 J, n'ont entre eux que des différences de détail. Quoi qu'il en soit, c'est à l'acte J. 263, n° 21 G que nous emprunterons les citations qui vont suivre : il nous a paru, en effet, le plus complet.

(3) ... Primo namque dicebant temporalitatem Ecclesie profate Deo dedicatam perpetuo nulli principi temporali esse debere subjectam ....

Digitized by Google

dis obéi à quelqu'un ou qu'elle fût encore soumise à quelque souverain, c'était à l'empereur d'Allemagne (1).

Ils prétendaient, en troisième lieu, qu'on n'avait jamais ouï dire que les rois de France eussent exercé à Lyon droits de supériorité, de ressort ou de garde (2).

En quatrième lieu, ils exposaient que, la constitution de Grégoire X (1274) leur ayant défendu de se donner un nouveau gardien ou protecteur, ils ne pouvaient accepter la suzeraineté du roi de France; et, par suite, avaient été injustement frappés d'amendes et de saisies pour avoir refusé de reconnaître cette suzeraineté; au moins en ce qui concernait la partie de leurs terres situées au-delà de la rive gauche de la Saône et du Rhône (3).

A ces assertions les agents du roi en opposent d'autres.

Ils prouvent « clair comme le jour » (4) que de tout

(1) ... Secundo, se privilegiis seu litteris Imperatorum esse munitos in quibus contineri dicebant expresse Lugdunenses archiepiscopos aliquos, qui tunc erant, recognovisse temporalitatem ipsius Ecclesie esse Imperatori subjectam.....

(2) ... Tercio, quia antiquis temporibus auditum non fuerat reges Francie, in civitate Lugdunensi vel alia temporalitate Ecclesie ipsius, usos fuisse superioritate ressorto vel garda....

(3) ... Adiciebant quarto quod saltim ultra fluvium Sagone vel Rodani non debere manum nostre superioritatis extendi in civitate predicta vel alia temporalitate Ecclesie memorate; pretendentes secundum constitutionem Gregorii decimi Lugdunenses se non posse nec debere temporalitatis sue novum patronum superiorem vel dominum advoyare; quare dicebant archiepiscopus et Capitulum predicti quod gentes nostre, quibus ex causis premissis archiepiscopus et Capitulum non obediverant, injuste saysiverant terras et temporalitates eorum et quicquid inde levaverant eos debere restituere Ecclesie memorate.....

(4) ... Ex adverso gentes nostre « luce clarius » ostendebant prefatos archiepiscopum et Capitulum et eorum Ecclesiam in suis temporalibus notorie nobis esse subjectos, utpote per reges Francorum fundatam et tem-

Digitized by Google

temps l'Église de Lyon avait obéi aux rois de France et n'avait jamais connu d'autres maîtres. Tout le montre, disent-ils : l'histoire du passé, la monnaie frappée par les archevêques, l'hommage prêté par les prédécesseurs de l'archevêque actuel.

Admettant un instant que les prétentions royales fussent peu fondées, les agents établissent qu'il y avait eu, en tout cas, prescription acquisitive au profit du roi ; les évêques d'Autun, sujets du roi, ayant possédé et possédant la *régale* de Lyon, c'est-à-dire le pouvoir *royal* sur cette ville (1).

Le lis compris parmi les armes et figuré sur le sceau (2) des chanoines est encore une preuve de dépendance. Le roi n'a eu de rapports qu'avec l'archevêque, disent-ils ? Qu'importe ! l'archevêque est le chef de l'Église : en lui sont compris tous les membres de l'Église (3).

Quant à la question de l'Empire, elle n'embarrasse pas davantage les habiles ministres de Philippe le Bel. Oui, avouent-ils, il peut y avoir eu autrefois des temps de troubles au milieu desquels des archevêques de Lyon

poralitate sua dotatam, nosque gardam, ressortum et superioritatem in eorum terris habere.....

(1) ... Licet ergo qui pro tempore fuerunt Eduenses episcopi fruiti fuerint regalibus supradictis eorumque fructus et emolumenta receperint, nobis tamen possederunt; nosque predecessoresque nostri jus ipsorum regalium possedimus per eosdem ; quod nomen *regalium* patenter ostendit nisi enim jure *regio* Eduenses episcopi uterentur.....

(2) Le sceau du Chapitre représente un moine assis tenant *une fleur de lis* à la main droite et portant une couronne à trois fleurs de lis sur la tête. (V. comme specimen le sceau accompagnant la pièce conservée aux *Arch. nat.*, sous la cote J. 266, n° 46.)

(3) Una est enim Lugdunensis Ecclesia unum habens caput : archiepiscopum qui est in Ecclesia et Ecclesia in ipso et qui totam Ecclesiam representat.....

Digitized by Google

se sont soumis à des princes étrangers et en ont reçu des priviléges ; mais ces priviléges n'*excusent* pas les archevêques, ils les *accusent* (1) ! Ce n'est qu'au mépris des droits supérieurs des rois de France que les archevêques ont pu agir ainsi. Ces priviléges, s'ils existent, n'ont donc aucune signification (2) ; on ne peut intervertir son titre de possession.

On ne trouve du reste, ajoutent-ils (et cela est plus sérieux), aucune trace de cette prétendue autorité exercée jadis par des princes étrangers sur Lyon (3).

Seuls les rois de France ont toujours eu sur cette cité les droits de ressort et de garde. Les exemples en sont patents (4).

Que nous opposez-vous, les distinctions de rive droite et de rive gauche ? Peu importe que vous prétendiez que le roi n'a pas de droit au-delà du Rhône et de la Saône !

(1) ... Non *excusant* sed *accusant*.....

(2) Talium ergo privilegiorum, si que sint, quos ignoramus, imperatorum vel aliorum principum allegatio non excusat in premissis nec juvat dictos archiepiscopum et Capitulum ; sed manifeste convincit.....

(3) ... Nec reperitur quod nunquam aliquos actus superioritatis exercuerit quisquam princeps alius, maxime regibus Francorum scientibus, in civitate Lugdunensi vel alia temporalitate Ecclesie memorate.....

(4) .. Cur enim beatus Ludovicus avus noster cathenas fregit, turres et fortalitia diruit Lugduni quas cives predicti fecerant in prejudicium Ecclesie memorate? Cur progenitor noster, dicti beati Ludovici filius, tenuit ad manum suam totam jurisdictionem civitatis predicte citra pontem Sagone, justiciando archiepiscopum et Capitulum memoratos propter eorum inobedientias tanto tempore donec ad preces pape Gregorii eam amovit, nisi jure garde et superioritatis fecisse noscuntur? Cur insuper dictis civibus, de dictis archiepiscopo et Capitulo et eorum violenciis timere se pretendentibus, gardiator per dictum nostrum progenitorem datus fuerit specialis ad deffendendum cives ipsos ab injuriis et violenciis manifestis, si que ab ipsis archiepiscopo vel Capitulo non justiciando vel aliis quibuslibet temptarentur inferri, nisi jure garde et superioritatis predicte.....

Digitized by Google

Ce ne sont pas les fleuves qui séparent, ce sont les nationalités, etc. (1)!...

Les droits du roi sont donc indéniables. En les violant, l'Église a commis un crime dont elle n'a pas été punie assez par la saisie de son temporel. Cependant, toujours bon et généreux, le roi lui pardonne. Il consent, imploré par le pape, par le clergé, par tout le pays, à faire grâce aux coupables.

Permission est donnée aux délégués de l'Église de s'entendre avec les agents royaux pour traiter.

Enfin l'accord a été fait. Le procureur de l'Église de Lyon a reconnu la suzeraineté du roi de France. De son côté, Philippe a ordonné la levée du séquestre des biens du clergé.

Plusieurs clauses fort dures avaient été insérées contre les citoyens : le roi les a retranchées (2).

(1) ... *Non sunt usquequaque termini finium regni nostri; nec enim fines regnorum semper per talia fluvia distinguntur* (sic); *sed per nationes patrie atque terras prout cuilibet regno ab initio fuerint subjecte.....*

On remarquera cette antique application du double principe (soi-disant moderne) des *nationalités* et des *confins naturels*.

(2) .. .. Nos igitur inspectis articulis dicti tractatus nobis oblatis deliberavimus super eis in quorum aliquibus duriciam contra cives predictos quorum res agebatur in parte notavimus, propter quod articulos tractatus ipsius temperavimus..... (*Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 263. n° 21 J.)

Les actes conservés aux Archives nat. sous les cotes J. 263, n° 21 G, H et J sont tous les trois analogues. Quelques différences de détail les distinguent cependant. C'est à la pièce cotée J 263, n° 21 G que nous avons emprunté toutes les citations précédentes, à part celle qui fait l'objet de cette note.

Aucun de ces trois actes n'est daté. Ils furent expédiés, croyons-nous, peu avant la conclusion des Philippines. C'est du moins l'opinion que nous a suggérée leur étude.

Digitized by Google

Le traité définitif fut conclu à Pontoise, en septembre 1307 (1).

Il fut précédé d'un acte du roi (même date) appelé dans l'histoire *Petite Philippine*.

Cet acte, tout en rappelant les prétendus forfaits commis par l'Église et le pardon royal, conférait au clergé la baronnie de Lyon, le titre de comte à chaque chanoine (2) et rendait à l'Église la régale d'Autun et de Savigny (3). Il accordait, suivant un auteur (4), une autorité si grande au Chapitre que le Conseil du roi s'en émut, intervint et le modifia considérablement par les lettres-patentes appelées la *Grande Philippine*.

(1) Nous savons (*Historiens de Fr.*, t. XXI, page 448) que Philippe le Bel passa la majeure partie du mois de septembre à Paris, à Pontoise et à Saint-Germain-en-Laye et se trouvait le 12 à Pontoise; mais nul renseignement ne nous a permis de préciser le jour où furent expédiées les Philippines. Toutes les pièces relatives aux Philippines, duplicatas de clauses importantes, *vidimus* ou confirmations d'actes anciens plus ou moins considérables, etc., figurent sous cette même date : Pontoise, 1307, septembre. De là une difficulté réelle à établir l'ordre exact des négociations.

(2) Ce titre de *comte* devait augmenter encore l'envie des Lyonnais de voir s'ouvrir aux gens *non nobles* (*non nobiles*) le Chapitre de Lyon. Nous avons remarqué plus haut qu'un des motifs des guerres entreprises contre l'Église par les Lyonnais était d'obtenir l'entrée de ce corps (et aussi celle de l'abbaye des Dames-de-Saint-Pierre). La royauté, du reste, forçait assez souvent la main au Chapitre pour lui faire admettre quelques bourgeois dans son sein.

(3) *Petite Philippine : Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 265, n° 30. — *Arch. du Rhône*, Arm. Adam, vol. I, n° 7. — *Bibl. nat.*, mss. Lat. 10,032, f° XVIII v° et s. — et 10,033, f° 4, r° et s. et aussi f° 23 r° et s. et Coll. Dupuy, vol. 518, p. 143, n° 70. — *Ménest.*, pr. p. 38-39. — *Monfalcon* (Doc.), p. 446. (L'acte est donné dans l'ouvrage de M. Monfalcon sous la cote J.J. 265, n° 30; il y a là un *lapsus;* la cote véritable est J. 265, n° 30)..., etc.

(4) Rubys, *Hist. de Lyon* (Lyon, 1604), p. 293-294.

Digitized by Google

La grande Philippine ne fut pas conclue dans ce but, croyons-nous. Elle seule, à vrai dire, fut le traité. La composition qui semble l'avoir précédée ne fut guère qu'une entrée en matière. Flattés par les titres qu'elle contenait, les chanoines devaient accepter moins douloureusement les concessions qu'on leur demandait ailleurs. C'est ce qui paraît être arrivé.

Nous n'insisterons pas longtemps sur l'acte qui régla les rapports du roi et de l'Église de Lyon et qu'on connaît, avons-nous dit, sous le nom de grande Philippine (1). Trop d'historiens l'ont commenté pour qu'il y ait lieu d'en exposer encore le contenu.

En deux mots, il établissait le droit supérieur du roi sur la ville de Lyon — c'était là son effet principal — en même temps qu'il reconnaissait à l'Église toute juridiction sur les habitants du Lyonnais. Un « gardiateur » soldé par les citoyens était institué à Lyon (nous avons vu qu'il s'y trouvait de fait depuis longtemps). Sa mis-

(1) *Grande Philippine : Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 263, n° 21 A et n° 21 B. (Il y a entre ces deux actes quelques légères différences ; ainsi le taux fixé pour la « garde » est dans le n° 21 A de 15 sous viennois par feu et dans le n° 21 B de 12 deniers à 10 sous tournois, etc.) — *Arch. nat.*, même carton, n° 21 D. — *Arch. nat.*, registres du Trésor des Ch., J.J. 5, n° XXXXIV. — *Arch. du dép. du Rhône*, Arm. Abram, vol. 2, n° 4. — *Bibl. nat.*, mss. Lat., 10,032, f° XXXV v° et suiv. ; mss. Lat. 10,033, f° 28 r° et suiv. ; fds. Fr. n° 4441, f° 139 v° et suiv. ; Coll. Dupuy, vol. 96, f° 133 et suiv. — *Ménest.*, pr. p. 39 et suiv. — *Monfalcon*, (Doc.), p. 447 et suiv. —, etc.

Nous avons passé peut-être un peu rapidement sur les dispositions contenues dans cette *immense* composition, pour la seule copie de laquelle un greffier recevait 30 livres, au XVIIIe siècle. — *Arch. du Rhône*, inventaire du fonds du Chapitre, à la cote Arm. Abram, vol. 2, n° 3. Mais cette pièce n'est pas inédite, d'une part ; et, de l'autre, s'étend surtout sur l'administration d'un archevêché au moyen-âge, c'est-à-dire un peu en dehors de notre sujet.

Digitized by Google

sion devait se borner exclusivement à connaître de ce qui toucherait au ressort et à la souveraineté du roi (1).

L'acte était muet sur les droits des citoyens; il faut dire que l'Église avait conduit les choses aussi secrètement que possible et avait prétendu arracher au roi le droit de conduire comme il lui conviendrait les affaires des Lyonnais.

Le roi ne se contenta pas d'avoir formulé dans un acte solennel les droits réciproques de l'Église et de son gardiateur; il voulut encore que des conventions particulières vinssent garantir l'exécution des clauses les plus importantes des Philippines (2).

(1) *Formule du serment à prêter par le gardiateur avant son entrée en fonctions* : « Juro ad sancta Dei evangelia in officio michi commisso me « fideliter habiturum et compositionem presentem fideliter et integre ser- « vaturum ; et ipsos archiepiscopum et Capitulum, cives homines et sub- « ditos cum familia eorumdem, nec non omnes et singulos in personis ac « jura res et bona omnium et singulorum eorumdem, defendere et pro « mei possibilitate tueri ; ac officium michi commissum ultra annum nulla- « tenus exercebo nisi de consensu... archiepiscopi et Capituli vel Theo- « baldi archidiaconi, quamdiu vixerit, nomine Capituli processerit spe- « ciali..... » (D'après l'exemplaire J. 263, n° 21 A, Trésor des Ch., *Arch. nat.*)

Ce renouvellement annuel du gardiateur avait pour motif, on le devine, de préserver cet agent de toute tentative de corruption de la part de l'Eglise. Malgré la teneur du présent serment, c'était surtout, en effet, contre l'archevêque et le Chapitre que l'action de cet officier devait s'exercer, et au profit des Lyonnais.

(2) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 264, n°s 25 et 28 ; J. 265, n°s 33, 36, 37, 38, 40 et 41. — *Bibl. nat.*, fds Lat. 10,032, f° XXII v°. — *Arch. du Rhône*, Arm. Abram, vol. 2, n°s 3 et 6. — A ces actes, pour être complet, on doit nécessairement ajouter ceux qui font l'objet des notes suivantes ; nous n'avons omis de les mentionner ici que pour éviter une répétition. Toutes ces pièces sont datées de Pontoise, 1307, septembre. La plupart sont expédiées à plusieurs exemplaires.

Digitized by Google

Nous remarquerons, parmi ces pièces, les suivantes :

1° Approbation des réserves et protestations faites par le procureur de l'Église en signant le traité (1) ;

2° Promesse faite par le roi de ne jamais céder à autrui son droit de ressort et de garde. — Défense pour l'archevêque, le Chapitre ou le roi d'affermer (2) la part qui lui revient dans la juridiction de la ville de Lyon, sans l'assentiment des copropriétaires (3) ;

3° Défense faite aux Lyonnais de former entre eux aucune association politique. — Révocation des priviléges accordés pendant la guerre civile aux Lyonnais et au clergé (si toutefois il lui en a été accordé). Révocation des ligues existantes, punition des coupables (4) ;

4° Mesures prises pour faire exécuter les Philippines. Chaque archevêque ou chanoine, chaque officier royal jurera de s'y conformer, avant son entrée en fonctions (5) ;

5° Secours mis par le roi à la disposition de Thibauld de Vassalieu pour récompenser ceux qui auraient servi à la confection des Philippines (6) ;

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J.J. 5, n° XXXXIII.

(2) ... Accensare vel ad firmam dare.....

(3) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 264, n° 27.

(4) ... Illicitas conventiculas ac confratrias necnon convocationes conjuratorias et conspirationes quascumque factas hactenus infra civitatem terram et baroniam Lugdunensis Ecclesie tenore presentium revocamus totaliter et cessamus, et ne fiant in posterum prohibemus expresse ; et qui, in predictis, pro temporibus preteritis culpabiles reperti fuerint per Lugdunensem secularem curiam debite puniantur..... (*Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 264, n° 26.)

(5) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 265, n° 32.

(6) *Arch. nat.*, J. 265, n° 31. A qui fut remis cet argent? Nous l'avons inutilement cherché. Il eût été intéressant de savoir les noms de ceux que Thibauld « récompensa. » Peut-être y eussions-nous reconnu quel-

Digitized by Google

6° Précautions prises contre les difficultés qui pourraient surgir : entre l'archevêque et le Chapitre (1), entre le clergé et les citoyens (2) ; arbitres indiqués.

Chaque parti expédia des exemplaires du traité par les soins de sa chancellerie. Nous avons parlé de ceux du roi. Thibaud de Vassalieu eut aussi les siens, scellés de son sceau (3). Leur date est toujours celle de Pontoise, 1307, septembre.

Enfin tout est terminé. Les copies du traité ont été faites. Par une dernière convention (4), on a remis aux mains de Pierre de Belle-Perche, évêque d'Auxerre, représentant le roi, et de Thibauld de Vassalieu, délégué de l'Église de Lyon, le soin de décider de toutes les questions que pourrait faire naître l'exécution de l'accord.

Tout à coup, le roi se prend à réfléchir — peut-être sur la plainte des intéressés — que les matières touchées dans le traité regardent de très-près les Lyonnais. On ne peut ainsi les résoudre sans leur avis. En conséquence, par un nouvel acte, toujours daté de Pontoise, 1307, septembre, Philippe ordonne de déposer en lieu sûr les textes officiels du traité, jusqu'à ce que les Lyonnais aient été consultés sur son contenu. On fera droit à leurs réclamations, s'il y lieu. On arrivera peut-être

ques-uns des Lyonnais qui protestaient si chaudement, à l'assemblée du 30 décembre 1304, de leur amour pour le roi et de ses droits sur leur ville (voir plus haut le procès-verbal de cette réunion) ?

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 265, n° 39.

(2) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 264, n° 22.

(3) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 263, n° 21 C. J. 264, n°s 23 et 24. — J.J. 5, n° xxxxv. Les exemplaires indiqués plus haut sont ceux de la chancellerie royale.

(4) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 264, n° 29.

Digitized by Google

ainsi à établir un accord complet entre l'Église de Lyon et ses sujets (1).

Comment s'expliquer que le roi ait attendu jusqu'au dernier moment avant de se laisser aller à cette pensée si naturelle que les Lyonnais seraient sans doute heureux de connaître un traité qui les intéressait autant que celui-là? Comment n'appela-t-on pas à Pontoise ces délégués lyonnais dont nous signalions plus haut la nomination (26 août 1306)?

Si nous ne nous trompons, c'est au Chapitre qu'il conviendrait d'attribuer ce fait. Il sut persuader au roi qu'il valait mieux conclure d'abord le traité, puis ensuite le faire valider par les Lyonnais. N'était-il pas plus facile pour lui d'enlever, après coup, une approbation plus ou moins factice que d'arriver à ses fins, se trouvant en face d'un rival occupé à contrecarrer ses idées, ses propositions?

L'événement aurait donné raison au Chapitre, en admettant que telle eût été sa pensée, si les citoyens se fussent montrés aussi accommodants que les paysans du Lyonnais. Mais nous verrons qu'il n'en fut rien.

Quoi qu'il en soit, le 7 novembre 1307, le roi renouvela (2), et Thibauld (3) confirma de nouveau, la mise des actes de Pontoise entre les mains des frères prêcheurs de Paris; ils ne devaient en sortir que du consentement commun de l'archidiacre et de Guillaume de Nogaret, délégué du roi en cette occasion (4).

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 265, n° 42. (Il y a deux actes différents sous ce même n°.) — *Ménest.*. pr. p. 47.

(2) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 265, n° 42.

(3) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J.J. 5, n° xxxxvi.

(4) V. *Gallia Chr.*, Tom. IV (Égl. de Lyon) col. 160.

Digitized by Google

Le Chapitre se mit de suite à l'œuvre pour donner au traité l'approbation populaire.

A cet effet, l'un de ses clercs, des plus diligents assurément, le notaire Chérubin de Pynn, partit en mission. Il alla faire approuver le traité à Saint-Andéol (1) le 30 novembre 1307.

Le lendemain (1er décembre), il passa à Saint-Genis-en-Terrenoire (2), à Saint-Martin-la-Plaine (3) et à Seilleu (4).

Le jour d'après (2 décembre), à Saint-Paul-en-Jarez (5) et à Doyseu (6).

Bref, jusqu'à la fin de décembre 1307, il ne cessa d'aller lire de village en village le fameux traité (7).

Voici comment les choses se passaient. Il fesait convoquer, au son de la cloche et de la corne rustique, la majeure partie des habitants et notables (8). Il leur expliquait alors qu'une composition avait été passée entre l'Église et le roi; mais qu'on attendait l'approbation des Lyonnais pour la mettre à exécution. Venait ensuite la lecture du traité,

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 266, n° 43^{11}.
(2) — n° 43^{18} et JJ. 5. n° XXXXII[2].
(3) — n° 43^{2}.
(4) — n° 43^{14}.
(5) — n° 43^{19}.
(6) — n° 43^{4}.
(7) — n° 43^{17}, 43^{8}, 43^{16}, 43^{13}, 43^{12}, 43^{3}, 43^{15}, 43^{10}, 43^{9}. Ces pièces sont ici rangées dans l'ordre chronologique.

V. aussi JJ. 2. (*Arch. nat.*, Trésor des Ch.), fol. 37. v° n° LIX; et, à la suite du (registre JJ. 5) n° XXXXII[2], plus haut cité, une nomenclature de châteaux et villes ayant ratifié le susdit traité. Nous n'y relèverons que la mention finale : « Item consensus Capituli Sancti Nicetii. » (Consentement du Chapitre de Saint-Nizier.)

(8) ..... *Longe major pars et sanior hominibus castri et ville*.....

Digitized by Google

en langue vulgaire (1) bien entendu. Le notaire se retirait enfin, après avoir vu acclamer le traité par les assistants (2).

Aucun des documents auxquels nous empruntons ces détails ne relate de refus d'approbation.

Ceux que le clerc Poysaz rédigea ensuite (janvier 1308) ne constatent de même qu'une adhésion unanime (3). Quelle était la valeur de ces démonstrations? Jusqu'à quel point ceux qu'on interrogeait étaient-ils libres de répondre dans un sens contraire à celui du Chapitre? Nous ne saurions le dire.

Nous pouvons croire cependant que le traité fut réellement bien accueilli dans le Lyonnais.

Il nous est resté une sorte d'adresse envoyée au roi de France par les habitants (de toute condition) de la province qui, sous une forme sans doute bien emphatique, trahit évidemment une sincère satisfaction de la conclusion de la paix.

On nous y décrit le malheureux état du Lyonnais; et, malgré les exagérations de la couleur, on ne peut méconnaître la vérité du tableau, ou du moins le caractère de vraisemblance qu'il présente (4).

(1) ..... *In lingua materna*..... Il est inutile de rappeler qu'à cette époque l'immense majorité des actes officiels se rédigeaient en latin.

(2) 23 décembre 1307, approbation du traité par les habitants de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. (*Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 266, n° 43[1]). Nous avons pris ce procès-verbal comme type.

Le cadre restreint de cette modeste étude nous défend d'insister sur les détails de la vie municipale du Lyonnais à cette époque. Nous ne pouvons que renvoyer aux documents ci-dessus indiqués ceux qui recherchéraient quelques renseignements sur les plébiscites et le droit de vote au moyen-âge.

(3) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 266, n° 43[6], 43[3] et 43[7] (16 et 17 janvier 1308.)

(4) La longueur de la pièce nous interdit de la donner en entier et nous oblige à nous en tenir aux quelques citations qui vont suivre.

Digitized by Google

« Nous avons su, disaient les signataires au roi, que « vous nous demandiez, vous et le Chapitre, si nous « voulions approuver le traité conclu, en 1307, entre « l'Église et vous. Cette nouvelle nous a frappés d'une « heureuse surprise. Jamais nous n'aurions pu croire « que semblable accord dût jamais se faire (1). Nous « pouvons dire maintenant avec le Psalmiste : *Nous « avons attendu avec confiance et le Seigneur ne nous a « point trompés dans notre attente* (2). Oui, en toute « vérité, Dieu a comblé nos vœux en permettant que ce « traité s'accomplisse (3).

« Dans quel état nous trouvions-nous en effet? Atta- « qués la nuit; pillés le jour; entourés d'orphelins et de « veuves; partout une infortune que rien ne pourrait « rendre. Nul n'était sûr de posséder longtemps ce qu'il « avait. Un pain qu'on aurait dit de cendre (4), voilà tout « ce qu'on voyait aux mains mêmes des plus riches cul- « tivateurs! Des brigands sans foi ni loi portaient par- « tout le ravage et la ruine : d'autant plus audacieux « dans leurs rapines qu'ils ne redoutaient pas votre « puissante intervention (5). Comment vous dire notre « joie à la nouvelle de la paix, de cette paix qui nous

(1) ..... Quod hoc eveniret ut ipsa terra et baronia Ecclesiæ Lugdunensis tanta felicitate gauderet quod vobiscum pacem et concordiam obtineret.....

(2) ..... Exspectantes exspectavimus Dominum et intendens exaudivit benignissime preces nostras.....

(3) ..... Possumus etenim sub verbo inconcusse veritatis asserere quod preces populi sui Lugdunensium partium hiis diebus Dominus Deus clemencius exaudivit.....

(4) ..... Solum panem quasi cyncreum etiam in majorum agricolarum manibus.....

(5) ..... Dum in sua rapacitate feroces sibi non existimaverunt oppositam vestram regalis potentiam majestatis.....

Digitized by Google

« rend la vie, qui nous sauve de l'abîme de douleur où « nous étions tombés! La joie est partout : au cœur des « vieillards et des enfants, des orphelins et des veuves; « la nature elle-même se met à l'unisson : les oiseaux « volent plus gaiement dans les guérets, les riantes prai- « ries se couvrent de nouveau de mugissants trou- « peaux, (1), etc., etc. Oh! quelle reconnaissance de- « vons-nous aux auteurs de cette paix (2)! Ils ont mieux « mérité de nous que les martyrs et les confesseurs. Dé- « sormais le voyageur pourra librement poursuivre sa « route (3). Les chapelains quitteront les villes qui les « abritaient pour revenir à leurs églises champêtres. « Les malades seront ranimés, sur leur lit de souffrance, « par la visite des parents, des amis qui désormais pour- « ront venir les réconforter (4) »... etc., etc.

Les signataires terminaient l'adresse en déclarant que le seul moyen de rendre la tranquillité à l'Église, au Lyonnais, c'était de conclure cette paix.

Craignant qu'on ne suspecte leur véracité, ils prévenaient le roi de n'accorder aucune confiance à ceux qui diraient que les choses ne sont pas telles qu'ils viennent de les présenter (5).

(1) ..... Nec mirandum si gaudeant rationabiliter senes cum junioribus, vidue cum pupillis; quoniam hinc aves jum dumose dilectabiliter volitando prosiliunt in guarritum; prata rident; repletur pascua per quam animalia jam secura lascivum emittendo mugitum sub inconcepta velocitate discurrunt, libere depascendo.....

(2) ..... O quanti meriti sunt persone que compositioni prefate opem et operam prestitere fideles!.....

(3) ..... Jam securi etiam per devia incedunt omnes et singuli viatores per quod mors plurium evittatur.....

(4) ..... Languentes sanitati restituentur optate dum per vicinos et proximos caritative poterunt securius visitari.....

(5) ..... « Quod si sint aliqui qui ex deliberato consilio contrarium

Digitized by Google

Ils rendent grâce au ciel de ce que la paix va bientôt être définitive. Que s'il reste quelque clause à signer, ils adoptent les procureurs que le traité désigne (Thibauld de Vassalieu et Fouques Didier). Les principaux seigneurs du Lyonnais avaient participé à cette adresse (1).

« asserere quomodolibet falsa relatione presument, hos noscat vestra regia « celsitudo deceptos vel forte decipere cupientes; quorum ignorantia forte « crassa vel fraudulosa malitia doli machinationibus involuta per compo- « sitionis ipsius complementum clarius eminebit ei reputabit in omnibus « se delusam..... »

Le Chapitre et ses partisans craignaient, sans doute, que les citoyens lyonnais ne fissent au roi une autre description de l'état du pays et ne présentassent, comme enlevés par la violence ou la ruse, les présentes marques d'adhésion.

La suite des événements nous montrera du moins que les Philippines ne rencontrèrent pas dans le pays une approbation unanime. On en demandera bientôt la révocation au roi.

(1) *Arch. nat.*. Trésor des Ch., J. 266, n° 48 et JJ. 5, n° xxxx (1308, février et mars), trois sceaux pendants à l'acte coté J. 266, n° 48 : celui du bailli de Mâcon, celui de l'official de Lyon et, en dernier lieu, celui du juge de la baronnie et terre de Lyon.

Voici maintenant les noms des seigneurs Lyonnais ayant souscrit l'adresse, dans l'ordre où les deux actes ci-dessus indiqués (presque entièrement semblables) les présentent ; je n'ai laissé en latin que ceux dont il m'a été impossible de donner, avec quelque sûreté, la forme française.

Ce sont d'abord les *chevaliers* : Henri, seigneur de Montagny ; Guy « Malamoschi ; » les frères Guy, Henri et Guillaume d'Albon ; Henri de Grigny, Guillaume de Chuyes; Hugues de Marzeu : — Viennent ensuite les *damoiseaux* : Pierre de Saint-Symphorien, seigneur de Chamousset, et son fils Jean ; Guichard, fils d'Henri seigneur de Montagny ; Allemand Gilbert ; Henri Lambert ; Pierre Lambert ; Barthélemy de La Vallette ; Isabelle de Chuyes ; Hugonnet « Burloudi ; » Barthélemy « Siboudi ; » Pierre de Saint-Romain ; Hugonnet Baudrans ; Hugues de Chavannes ; Poncet de Rochefort ; Jean Ruffier ; Henri de Grigny ; Jean de Saint-Symphorien, seigneur de Grayzeu ; Jean de Fontenelle ; Jeannin de Châtillon ; Pierre de Farnay et Rolland de Tassin.

Tous ces personnages s'adressent au roi, en tête de l'acte, comme :

Digitized by Google

Les notables de la province, de leur côté, envoyèrent au roi, dans les mêmes termes, leur complète adhésion (1).

A la même époque, le clergé lyonnais faisait tenir au pape Clément V une lettre où il le priait d'approuver le traité conclu entre le roi de France et l'archevêque de Lyon (2).

Il y était dit qu'après bien des essais infructueux on était enfin parvenu à signer un traité qui avait déjà produit les meilleurs effets et que la confirmation pontificale bénirait encore (3).

Les auteurs de la lettre déclaraient céder aux prières

« sui humiles et devoti milites ac etiam domicelli fideles homines ecclesie « Lugdunensis.

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J.J. 5, n° xxxix. Cet acte (reproduction des deux pièces mentionnées dans la note précédente, *quant au fond*) donne l'adhésion des notables de : Condrieu, Rive-de-Gier, Saint-Symphorien, Sainte-Foy, Anse, Albigny, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Tarnant, « Riorcis, » Irignins, Feuton, Saint-Romain, Couzon-au-Mont-d'Or, Saint-Andéol, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Genis-en Terrenoire. « Seillaci, » Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Jean-de-Bonnefond, « Villariorum, » Saint-Genis Lerp, Sorbière, Boisy, Saint-André-la-Côte, Saint-Martin l'Anel, Rochefort, « Soucieux, Brindas, « Vaugneray. » Meximieux, Tassin, Ecully, Saint-Genis-les-Ollières, « Neulise, » Villemonteys, Bully, Cordelle, Charnay, Lentilly, Savigny, Saint-Genis-Ville, Givors, Couzon et Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Nous ne donnons ici que la forme française du nom latin de ces lieux ; à la *table des noms propres et des noms de lieux* (qui terminera cette étude), nous chercherons à établir leur situation *actuelle*.

(2) Il faut ajouter ici : « et le Chapitre métropolitain » pour être rigoureusement exact.

(3) Cette adresse est presque aussi emphatique que celle dont nous parlions tout-à-l'heure. Les maux du Lyonnais avant la paix, sa joie depuis le traité y sont décrits dans un style aussi ampoulé : peut-être l'auteur de ces deux morceaux est-il le même ?

Digitized by Google

des habitants du Lyonnais (1) en adressant au pape cette requête (2).

Les abbés et prieurs de la province s'étaient joints aux prélats du diocèse pour l'envoi de cette pièce. L'un d'eux — il n'était pas seul peut-être à le faire — approuve l'acte de confiance. A côté du sceau de l'évêque d'Auxerre, il y a en effet une petite charte où il dit ne pas connaître le traité dont il demande confirmation (3). La teneur de cette lettre minuscule semble donner à penser que l'évêque ignorait même que ce fût *au pape* qu'on demandait la confirmation du traité de 1307 (4).

Comment le pape accueillit-il cette demande ? Nous l'ignorons absolument. Nous pouvons, ce semble, supposer qu'il ne l'approuva pas, sans la rejeter cependant.

Il ne pouvait confirmer de son approbation l'usurpation que ce traité légitimait, au détriment de l'empereur d'Allemagne (5) et de l'archevêque de Lyon ; d'autre

(1) .. .. Nobiles tamen et habitatores fideles et subdicti (sic) castrorum et villarum terre et baronnie ipsius ecclesie cum instancia multimoda et pluries iterata nobis lamentabiliter rescripserunt quod Sanctitati vestre supplicaremus super hoc in visceribus caritatis, licet et ipsi vobis supplicent super istis.....

(2) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 269, n° 49 et JJ. 5, n° XXXXI (1308, Lyon, février et mars.)

(3) Cette charte est publiée dans la notice sur les documents du *Musée des Archives*, n° 312. L'intéressante particularité qui la distingue nous a été signalée par une bienveillante communication de M. Boutaric, le savant professeur de l École des Chartes, l'auteur de la *France sous Philippe le Bel*.

(4) Nos Bartholomeus, permissione divina Eduensis episcopus, in quantum dicte Lugdunensis et nostre Eduensis ecclesiarum, quas negocium hujusmodi precipue tangit, in hoc utilitas procuratur et in nullo detrahitur juri regio vel honori, affectuosis precibus supplicamur *regiæ* magestati.....

(5) On s'étonnera peut-être de nous voir parler encore des droits de l'Empire après avoir assisté, au début de cette étude, à leurs dernières

Digitized by Google

part, il était trop faible pour rien changer aux faits existants et jugeait sagement inutile de faire des protestations destinées à rester stériles (1).

Voilà donc le traité de 1307 confirmé par les habitants de la province. Soumis au pape Clément V, il n'a pas été désapprouvé. Il reste pour le Chapitre et l'archevêque, et c'est là le point difficile, à obtenir l'approbation des citoyens.

Le 20 janvier 1308 (2), Thibauld de Vassalieu et le délégué ou procureur du roi, Me Pierre de Châlon, chanoine d'Autun, convoquèrent dans la maison du chantre de Saint-Paul les plus notables citoyens de la ville de Lyon, pour écouter ce qu'ils auraient à dire sur (ou contre) le traité de paix. Il vint là, outre les procureurs spéciaux de la ville, les syndics et les conseillers de la cité. L'assemblée était à peine réunie qu'un Lyonnais se leva, prenant la parole au nom de ses concitoyens. Il a été choisi par eux pour dire aux procureurs du roi et de l'Église certaines choses dont ils ne puissent à l'a-

manifestations. Ce qui nous porte à émettre cette interprétation des motifs de la conduite du pape, c'est une dépêche diplomatique du plus haut intérêt, récemment découverte par M. Boutaric, qui nous montre, en 1309, Clément V se faisant auprès du roi de France le défenseur des prétentions impériales. Nous reviendrons, d'ailleurs, et sur cette dépêche et sur la question de l'Allemagne.

(1) En exposant, un peu plus loin, les relations de la papauté avec le roi de France, au moment de la réunion de Lyon à la couronne, nous trouverons (si je ne me trompe) la confirmation de notre supposition actuelle.

(2) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 266, n° 45 et JJ. 5, n° XXXIV — *Ménest.*, pr. p. 46-47 — *Bibliot. de la Faculté de médecine de Montpellier*. Mss. Guichenon, vol. 12, n° 50 (d'après l'Inv. Allut.)

Le procès-verbal de cette assemblée se trouvant, comme on le voit, publié, nous passerons assez rapidement sur les faits qu'il signale.

Digitized by Google

venir prétexter ignorance : à savoir que la ville de Lyon est sous le ressort et la garde du roi, depuis un temps immémorial. De tout temps, le roi a eu un juge des appels à Lyon et un gardiateur.

L'orateur supplie le procureur du roi de ne rien changer à l'ancien état de choses ; il le supplie également de ne pas diviser la juridiction; il faut qu'elle soit toute entre les mains de l'archevêque.

Il insiste encore sur les libertés dont jouit la ville de Lyon ; elle n'a jamais subi le joug d'un étranger. L'orateur arrive enfin aux déclarations à faire sur le traité. « Les Lyonnais, dit-il, ont connu son existence. S'ils « ignorent son contenu, ils savent au moins qu'il s'y « trouve deux articles contraires à la sécurité de la « ville (1). Ils ont supplié maintes fois Monseigneur l'ar- « chidiacre et le procureur royal de leur faire donner « copie du traité. Ils renouvellent cette demande (2). Ils « protestent contre toute approbation qui pourrait leur « être surprise, dans ces conditions. »

Un des procureurs royaux prit alors la parole. Dans un discours fort habile, il dit aux Lyonnais que le pouvoir lui manquait pour leur délivrer copie du traité ; mais qu'il croyait que cet accord était très-favorable à la

(1) Quels sont ces articles? nous sommes réduits sur ce point aux hypothèses. Nous épargnerons au lecteur nos propres conjectures ; qu'il veuille bien se reporter aux détails plus haut donnés sur les Philippines et sur les négociations qui les précédèrent : il y trouvera facilement deux articles (et plus) susceptibles de réaliser les craintes des Lyonnais.

(2) Ce dont se plaignent les Lyonnais, c'est de n'avoir pas été appelés à participer au traité, de n'en avoir pas reçu communication officielle. Car on ne pourrait contester qu'ils n'en aient eu connaissance. Nous avons vu que lecture en avait été faite, cet hiver là même, dans les principaux villages du Lyonnais. Et à Lyon même, des indiscrétions ou des complaisances n'étaient-elles pas inévitables?

Digitized by Google

ville de Lyon; si les marchands et autres habitants de la cité savaient combien il leur était avantageux, ils l'approuveraient « à deux mains » (1). Il ajoutait encore que si le traité contenait quelques clauses contraires aux citoyens, lui, procureur royal, s'y opposerait.

Le procureur des Lyonnais lui répondit, avec quelque sens, que le traité ne lui paraissait pas aussi digne d'approbation; c'était une bien forte présomption du contraire, cette obstination à leur en cacher le contenu.

Là-dessus, on se sépara.

L'Église n'obtint rien des citoyens dans cette assemblée. Ceux-ci ne pouvaient, d'ailleurs, ratifier un traité dont on leur vantait bien les avantages, mais qu'on ne voulait pas leur montrer.

Qu'en advint-il? C'est que, faute de cette adhésion, le traité n'eut pas d'effet.

La lutte continua donc entre les citoyens et l'Église; mais elle ne pouvait durer longtemps, puisque les agents royaux n'étaient plus là pour l'envenimer.

Chaque parti se trouvant allié du roi de France, on s'accorda à lui remettre la décision du différend (2).

(1) « ..... Cum plosis manibus..... »

(2) — 3 février 1308. Les citoyens constituent des procureurs pour traiter. (*Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 266, n° 44 et JJ. 5, n° xxxv.) J'extrais ces détails de l'acte : « Acta fuerunt predicta Lugduni, in « *villa inter duas aquas*, in ecclesia sancti Jacobi Lugdunensis. « Cette ville entre les deux (cours d') eaux était, à vrai dire, la *cité* lyonnaise De l'autre côté de la Saône, était la vieille ville ecclésiastique, archiepiscopale, de beaucoup la plus considérable.

— 7 février 1308. L'archevêque et le Chapitre s'en remettent à la décision du roi et nomment Thibauld de Vassalieu, leur procureur. (*Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 266. n° 47 et JJ. 5, n° xxxvi. — *Arch. du Rhône*, Arm Abram., vol. 2, n° 7 (*vidimus* de mai 1308.)

Digitized by Google

Le roi accepta l'arbitrage qui lui était offert (mars, 1308) (1).

La trève qu'il avait alors imposée est prolongée d'un an, en mai de la même année (2).

A cette dernière date (mai, 1308) le roi, se trouvant à Poitiers, régla enfin l'affaire de Lyon. Il n'y aurait qu'une juridiction (3); mais le produit des amendes serait partagé entre l'archevêque et le Chapitre, ce dernier en ayant un tiers. Les officiers de justice seraient nommés, autant que possible, dans la proportion de répartition des amendes.

— La première année, l'archevêque nommerait le juge et le chancelier, et le Chapitre le courrier.

— La seconde année, l'archevêque désignerait le chancelier et le courrier, et le Chapitre le juge.

— La troisième, le Chapitre aurait la nomination du chancelier, et l'archevêque celle des deux autres officiers.

Le roi se réservait de désigner un chanoine qui, sa vie durant, serait chargé au nom du Chapitre de s'entendre avec l'archevêque pour toutes ces nominations. Ce chanoine désignerait les officiers à nommer par le Chapitre.

Le roi terminait enfin en exigeant de chacun des of-

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., JJ. 5, n° XXXVIII. — *Arch. du Rhône*, Arm. Abram., vol. 2, n° 2.

(2) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. J. 5, n° XXXXIX.

(3) ..... Unica sola erit curia secularis, unicus correarius, unicus solus judex et unicus sigillifer, et non plures..... (*Arch. nat.* Trésor des Ch., J. 267, n° 52 et JJ. 5, n° L.)

Ces mots répondent, il est facile de le voir, aux plaintes éternelles des citoyens lyonnais contre la dualité de la juridiction, plaintes rappelées brièvement par le roi dans le présent acte.

Digitized by Google

ficiers que nous venons de citer et de ceux qu'ils auraient eux-mêmes à choisir, le serment de bien remplir leurs fonctions et de veiller aux intérêts des Lyonnais et de l'Église. Dans tous ces serments, le nom du Chapitre devait toujours figurer à côté de celui de l'archevêque.

Le roi réservait la question des réclamations contradictoirement élevées par les Lyonnais et les gens d'Église ; il déclarait qu'il voulait que son accord fût observé, nonobstant ces plaintes (1).

Le chanoine dont il vient d'être parlé et auquel était réservé le choix, tant qu'il vivrait, des officiers du Chapitre, était le procureur même de l'Église de Lyon, l'archidiacre Thibauld de Vassalieu. Le roi témoignait lui accorder ce droit important en raison des bons services qu'il en avait reçus et des soins qu'il lui avait vu apporter à la confection de tous les actes relatifs à la question de Lyon.

C'est par de spéciales lettres-patentes (mai 1308) que Thibauld fut investi de ce privilége (2).

Pierre BONNASSIEUX.

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 267, n° 52 et JJ. 5, n° L.

(2) Nous nommons, dit le roi, Thibauld de Vassalieu, pour notre chanoine, chargé « quandiù fuerit in humanis » de désigner les officiers du Chapitre ; « quem, ad ipsius Lugdunensis ecclesie civium et aliorum « subditorum ipsius ecclesie et omnium illarum partium incolarum hono- « res et commoda fideli experimento cognovimus procurandos, et ad « tranquillitatem et pacem futuris temporibus obtinendas, longo tem- « pore, cum magnis vigiliis, laboribus et expensis, fideliter, indefense et « continue laborasse. » (*Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 267, n° 50.)

(*A continuer.*)

Digitized by Google

PREMIÈRE TRADUCTION FRANÇAISE

DES ÉPITRES D'ANGE POLITIEN

Et de ses contemporains illustres

PAR

UN CHANOINE DE SAINT-PAUL DE LYON, EN 1682

FIN (*).

Laurent-le-Magnifique, dont Roscoë s'est chargé d'écrire l'histoire de façon à ne rien laisser à dire après lui, avait épousé, en juin 1469, six mois avant de succéder à son père, Clarisse des Ursins, fille de Latino des Ursins, devenu plus tard cardinal et archevêque de Bari, mort en 1477. De cette union étaient nés trois fils et quatre filles, célèbres à des titres divers, mais incontestés; l'aîné, Pierre, est celui qui va nous occuper; Jean, revêtu, dès l'adolescence (1), de la pourpre romaine, devint, en 1513, souverain pontife, et illustra le nom de Léon X; le dernier, Julien, s'acquit parmi les poètes italiens, une sérieuse renommée (2), et, après avoir fait alliance avec la maison royale de France, reçut de François Ier le duché de Nemours.

(*) Voir le numéro de juillet 1874.

(1) Voy. l'épitre de Politien à Innocent VIII, livre 8, l. 5.

(2) *Crescembeni, comentari intorno all'istoria della volg. poes*, vol. II, part. 2. liv. IV. p. 338.

Digitized by Google

Leur père, poète aussi, élégant écrivain (1), protecteur des arts, et très-bon juge du mérite, frappé de l'éclat, grandissant chaque jour, du nom de Politien, lui confia l'éducation de ses enfants ; noble tâche par laquelle il l'associait à son amour paternel! Elle est d'autant plus glorieuse pour Ange Politien, qu'elle émanait de l'homme illustre qui a écrit sur les fonctions d'instituteur ces admirables paroles : « Si nous estimons ceux qui contribuent à la prospérité de l'Etat, nous devons placer au premier rang ceux qui instruisent nos enfants, et dont les travaux influeront sur le sort de notre postérité; — c'est sur leurs soins et leurs leçons que repose, en grande partie, l'honneur particulier de nos familles et la gloire de la patrie (2). »

Mais, à nos yeux, ce n'est pas seulement l'instituteur qui présente ici un spectacle digne de toute notre attention, ce sont encore et surtout ses disciples. Que dire d'une école où le maître se nomme Politien, et les élèves, Pierre de Médicis, Léon X et le duc de Nemours? Tous les détails en sont intéressants. Aussi avons-nous retrouvé avec bonheur les lettres où s'épanche, dans l'intimité d'une confiance amicale, l'âme de ce maître, rendant compte à son illustre protecteur des progrès de ses élèves et de leur situation. Après la conjuration des Pazzi, Laurent avait envoyé sa famille à Pistoie, où se continua son éducation. De là, partaient presque chaque jour de courts bulletins, tels que celui-ci du 31 août 1478 : « Pierre s'applique avec assez de soin à ses études, dit Politien; nous faisons chaque jour des excursions dans le voisinage, nous visitons les nom-

(1) Roscoë a transcrit quelques poésies de Laurent, qui existaient en manuscrit dans la bibliothèque de Florence ; il les a insérées dans ses appendices, vol. II, 54.

(2) Si omnes qui civitati consulunt, cari nobis sunt, certe in primis liberorum institutores, quorum industria sempiternum tempus spectat, quorum que præceptis, consiliis et virtute, retinebimus familiæ et reipublicæ dignitatem. (Laurent. Méd. ad. Ang. Polit. apud Fabr.)

Digitized by Google

breux jardins dont cette ville est embellie, et nous faisons quelques séances dans la bibliothèque de Maestro Zambino, où j'ai trouvé quelques bons ouvrages grecs et latins. Jean (1) sort à cheval de temps en temps, et la foule s'amuse à le suivre. » Dans d'autres, il se plaignait de l'ingestion intempestive de Clarisse des Ursins, dans l'instruction de son second fils, le futur Léon X. « Quant à Jean, dit-il, sa mère l'occupe à la lecture du Psautier, ce que je n'approuve nullement. Tant qu'elle a consenti à ne pas se mêler de ce qui le concerne, la rapidité de ses progrès était véritablement surprenante, au point qu'il lisait presque tout seul, etc... » Il faudrait copier toutes ces lettres, qui sont plus propres à donner, comme le remarque Roscoë (2), une idée exacte du caractère de leur auteur, qu'aucun des écrits qu'il a publiés.

Varillas, qu'on ne doit consulter qu'avec une réserve extrême, dans tout ce qui concerne la maison de Médicis, dont il a voulu se faire le zoïle plutôt que l'historien (3), nous a laissé de Pierre de Médicis un portrait, que je ne puis absolument cacher, avant d'en rétablir les traits véritables. « Pierre de Médicis, dit-il, possédoit toutes les qualités qui avoient manqué à Laurent, mais il n'en avoit pas une de celles qu'on admiroit en lui. Il avoit le corps admirablement bien fait, et surtout la plus belle tête qu'on ait jamais vue. Il étoit de si forte et de si saine complexion, qu'aucun excès n'étoit capable de l'altérer. Il avoit déjà tant de force à dix-sept ans, qu'il n'y avoit point d'homme qu'il ne renversât à la lutte. Il étoit extraordinairement adroit à tous les exercices qui servent à dénoayer (*sic*) les

(1) C'est celui qui fut souverain pontife, trente-cinq ans plus tard, sous le nom de Léon X.

(2) Vie de Laurent de Médicis, chap. VIII.

(3) Anecdotes de Florence, ou l'histoire secrète de la maison de Médicis, livre V. Bonafous le nomme avec raison : *Dubiæ aut nullius fidei scriptor*, et ailleurs l'appelle : *Varillasius, iste fabulator et sycophanta.*

Digitized by Google

jeunes gens. Il avoit la mine tout à fait martiale, lorsqu'il paraissoit armé de toutes pièces, et les juges des tournois avouoient que personne ne savoit rompre une lance de meilleure grâce. »

« Il avoit l'esprit vaste et pénétrant, mais si mal tourné, qu'il n'en pouvoit faire de bon usage », continue Varillas, et alors, il accumule à plaisir les traits les plus mordants, et charge son pinceau des couleurs les plus noires. Pierre ne lui paraît capable d'application qu'aux plaisirs, et d'un orgueil insupportable, dans une ville « où tous les gentilshommes croyoient être égaux. » Son luxe et sa colère lui semblent comparables à ceux d'Alexandre ; mais il avoue qu'il lui suffisait d'entendre réciter de beaux vers *toscans*, et un peu de musique, pour le remettre en bonne humeur. Enfin, c'était, dit-il, un tempérament bizarre, dont les fautes servirent d'autant de degrés, pour l'aider à descendre dans le précipice.

Il faut bien reconnaître que, sur les sujets moins familiers aux études et à l'opinion du public, une fois qu'un pareil portrait est dessiné, même par un peintre du caractère de Varillas, ceux qui lui succèdent se bornent à le copier, pour abréger leurs recherches. Aussi, ouvrez toutes les biographies, et la plupart des ouvrages de compilation, vous trouverez, à peu près partout, les mêmes sévérités banales pour le caractère et les infortunes de Pierre de Médicis. Je me suis cru permise, autant que nécessaire, une nouvelle étude de cette figure historique, mêlée de si près à nos guerres nationales du xve siècle, et je viens en apporter le résultat, très-différent, à ceux des lecteurs qui veulent juger par eux-mêmes, et sur pièces.

Avant de croire, même à ce que Varillas disait de la bonne grâce de ce jeune prince, j'ai cherché partout son portrait en Italie ; c'est à Rome, dans la galerie Rospigliosi, dont la princesse, fille du duc de Cadore, nous ouvrait les trésors avec une grâce toute française, que j'ai eu l'heureuse chance de le rencontrer ; et de quel pinceau, de

Digitized by Google

quelle main sortait cette admirable toile, qui n'offre plus que l'ombre de son mérite original ? de ceux de Michel-Ange, l'ami, le protégé de Laurent de Médicis, qui le reçut, en 1488, dans son palais, où il demeura quatre années, mangeant à la table de Laurent, avec ses hôtes les plus considérés. Là, dit Condivi, dans la biographie si détaillée qu'il nous a laissée de Michel-Ange, par une règle tout à fait digne d'éloges, les distinctions de rang, les cérémonies importunes étaient abolies, et chaque personne prenait place suivant l'ordre dans lequel elle était arrivée. Par ce moyen, le jeune artiste se trouva tout d'un coup en relation, sur le pied de l'égalité, avec tout ce qu'il y avait d'hommes savants et célèbres dans Florence; c'est ainsi qu'il fut à portée de contracter des liaisons et des amitiés qui, si elles ne créent pas les talents supérieurs, en sont du moins l'aliment nécessaire et la plus douce récompense (1).

Le même biographe nous rapporte, avec une certaine indignation, qu'après la mort de Laurent de Médicis, son fils Pierre, tout en continuant de donner à Michel-Ange les mêmes marques de bonté que son père lui avait constamment accordées, au lieu de lui faire imprimer au marbre ou à l'airain des formes dignes de l'immortalité, employa son génie à élever, au milieu de sa cour, une statue de neige (2). Je doute que ce grand artiste ait partagé cette indignation, et pu voir, dans la demande de son protecteur, autre chose qu'une fantaisie de jeune homme, à laquelle il se prêta sans doute en riant.

C'est à cette époque que Michel-Ange fit, d'ailleurs, le portrait de Pierre de Médicis, ou dans un temps très-rap-

(1) Condivi, *Vita di Michel-Agnolo.*

(2) Essendo in Firenze venuta dimolta neve, Pier de' Medici... volendo, come giovane, far fare nel mezzo della sua corte una statua di neve, si ricordò di Michel-Agnolo, e fattolo cercare, gli fece fare la statua, etc. (Condivi, *ut supra*).

Digitized by Google

proché, car leurs relations ne furent pas de longue durée, et deux ans plus tard, ce souverain déchu, loin de pouvoir lui servir d'appui, se vit réduit à chercher pour lui-même un asile dans les cours étrangères.

Ce jeune prince, né le 15 février 1471, du mariage de Laurent de Médicis et de Clarisse des Ursins, était entré de bien bonne heure dans la vie publique, car nous le voyons, en 1484, à l'âge de treize ans, envoyé en ambassade auprès du pape Innocent VIII. Politien et Scala l'y accompagnaient. Le premier, admirateur convaincu des grandes qualités de son élève, ne manque pas de le représenter dans ses lettres, comme possédant toutes celles qui avaient successivement distingué ses ancêtres (1) : « Le génie de son père (2), le courage de son oncle (3), l'humanité de son grand-oncle (4), la probité de son aïeul (5), la prudence de son bisaïeul (6) et la piété de son trisaïeul (7) revivent en lui. » Nous voilà bien loin du portrait tracé par Varillas, et de fait, Laurent lui-même avait conçu une opinion très-avantageuse de la capacité de ce jeune prince; il était convaincu que l'aîné de ses enfants se distinguerait par ses talents; sa tendresse était flattée de ces preuves d'une mémoire extraordinaire que Pierre avait données dès son enfance; il aimait, dit Roscoë, à l'entendre réciter de longs morceaux de poésie, dans des assemblées où se réunissaient des amis intimes, qui applaudissaient à ses efforts. Son père désirait qu'à mesure qu'il avançait en âge,

(1) In quo patris ingenium, patrui virtus, patrui magni humanitas, avi probitas, proavi prudentia, pietas abavi reviviscit. Pol. epist. lib. XII. ep. 6.

(2) Laurent-le-Magnifique.

(3) Julien, assassiné en 1478 par les Pazzi.

(4) Jean de Médicis, mort en 1461, savant littérateur.

(5) Pierre qui hérita des richesses et du crédit de son père Cosme-le Grand

(6) Cosme-le-Grand, dit le père de la Patrie, mort en 1464. — C'est à lui que commence le siècle brillant des Médicis.

(7) Jean de Médicis, mort en 1428, fut gonfalonier de Florence. Son père l'avait été en 1378.

Digitized by Google

il participât à la conversation des savants illustres qui fréquentaient le palais de Médicis, et les lettres de Politien offrent de nombreux témoignages des talents de ce jeune homme : la manière dont ses doctes correspondants en parlent souvent, est une preuve non équivoque de son zèle pour leurs intérêts, et de son attachement à la cause des lettres (1). D'après le même écrivain, comme il entrait dans les vues politiques de Laurent de se ménager un grand crédit à Rome, et qu'il avait souvent éprouvé les heureux effets de son alliance avec la famille des Ursins, il jugea avantageux pour lui d'en resserrer les nœuds, et il projeta en conséquence d'unir son fils Pierre avec Alfonsina, fille de Robert des Ursins, comte de Tagliacozzo et d'Albi. Le mariage fut célébré au mois de mars 1487, à Naples, en présence du roi et de sa cour, avec une pompe et une magnificence extraordinaires (2). Pierre avait alors seize ans. L'année suivante, il perdit sa mère, Clarisse des Ursins, celle-là même que les lettres de Politien ont immortalisée. La douleur de Pierre, alors âgé de dix-sept ans, s'exhale avec cet accent passionné que sait donner aux choses du cœur une riche et sensible adolescence. Sa mère et sa patrie étaient les deux passions de son cœur, car, selon l'admirable pensée de notre tendre et charmant poète Millevoye : « Les mots de mère et de patrie semblent tenir l'un à l'autre ; peut-être l'idée de patrie aurait moins de douceur, moins d'empire, si l'on n'y attachait le souvenir d'une mère (3). »

(1) William Roscoë's, life of Lorenzo de' Medici. Lond. 1797, 2 vol. in 4°, ch. VIII.

(2) Si fece lo sposalitio in castello, nella sala grande, presente il re e tutta la certe, con gran cena e festa (Bern. Oricell. epist apud Fabr. vol. II, p. 216).

(3) *Millevoye*, *l'Amour maternel*, page 330 de la nouvelle édition précédée d'une notice de M. Sainte-Beuve. Paris, Garnier, s. d.

C'est dans ce poème, l'un des plus beaux de Millevoye, que le pré-

Digitized by Google

Pierre de Médicis a connu ces deux grandes douleurs de perdre sa mère à dix-sept ans et sa patrie à vingt-trois ! mais n'anticipons pas sur les événements. Dans le cours de cette même année, il se rendit à Milan pour assister au mariage du jeune duc Galéas Sforce avec Isabelle, petite-fille de Ferdinand, roi de Naples. Il y reçut, du véritable souverain de ce duché, le terrible Ludovic le More, oncle et tuteur du jeune fiancé, l'accueil le plus magnifique, destiné, hélas, à couvrir les piéges de la trahison et du crime. Il se préparait ainsi à continuer, par ses relations avec les divers princes de l'Italie, le système inauguré par son père, dont les talents politiques avaient conçu l'idée d'un équilibre des puissances dans la péninsule. Il s'était pénétré de la nécessité d'établir une pondération entre les intérêts opposés de ces divers gouvernements, de défendre les faibles contre l'oppression des plus puissants, et de les réunir tous en un corps assez fort pour pouvoir, d'un côté, résister avec avantage à la puissance formidable des Turcs, de l'autre, repousser les incursions des Français et des Allemands, devenus les uns et les autres des objets de terreur pour les nations moins belliqueuses de l'Italie (1).

Cependant Innocent VIII n'oubliait pas qu'aux premiers jours de son règne, Pierre de Médicis était venu lui témoigner l'entier dévouement de sa famille au Saint-Siége, et lui recommander l'avenir de son frère Jean, des-

curseur de Lamartine célèbre, avec un enchantement sans égal,

.... La bonté d'une mère,
De la bonté céleste image auguste et chère !

Qui pourrait jamais oublier ces beaux vers :

Heureux qui, fatigué d'une longue tempête,
Sur le sein maternel peut reposer sa tête !
L'homme, quelques instants bercé par les amours,
Voit s'envoler bientôt le rêve des beaux jours.
Tôt ou tard il répète, abjurant sa chimère,
« On retrouve une amante, et jamais une mère ! »

(1) Roscoë, life of Lorenzo de Medici, ch. vi

Digitized by Google

tiné à l'Eglise ; il faut lire, dans la correspondance de Laurent-le-Magnifique, les instructions qu'il donnait sur ce point à son fils aîné (1), pour comprendre l'influence que cette entrevue dut avoir sur la grandeur future de sa maison : « Après m'avoir recommandé à Sa Sainteté, écrivait-il, vous lui ferez entendre que l'affection que vous portez à votre frère vous engage à parler en sa faveur ; vous pourrez alors ajouter que je le destine à l'état ecclésiastique, et que l'éducation qu'il a reçue, son instruction et ses mœurs le mettront certainement dans le cas de ne point faire déshonneur à sa profession : qu'à cet égard, tout mon espoir se fonde sur Sa Sainteté, qui nous ayant donné déjà des preuves de sa bienveillance et de ses bontés, daignera ajouter à nos obligations, en l'élevant à quelque dignité qu'elle croira convenable de lui accorder. Enfin vous tâcherez, par ces discours, de servir, autant qu'il sera en votre pouvoir, les intérêts de votre frère. »

Le talent avec lequel Pierre s'acquitta de cette ambassade dans un âge aussi tendre, amena un résultat non moins remarquable que sa précocité ; Jean de Médicis, âgé seulement de treize ans, fut élevé, en 1489, au rang des princes de l'Eglise (2). Sa Sainteté ordonna cependant que le jeune enfant s'abstînt, pendant trois ans, de porter les marques de sa dignité, lui recommandant de s'appliquer avec ardeur pendant ce temps à suivre ses études.

Ces trois années écoulées, le jeune cardinal fut admis à

(1) Instruzioni date a Piero di Lorenzo dè Medici, nella gita di Roma a dì 26 di novembre 1484.

(2) On voit, toutefois, par une des lettres manuscrites de Laurent, que j'ai lue à Florence, dans le *Palazzo Vecchio* (Filz LIX, n° 14.) que ce prince ne perdait point de vue la demande présentée par son fils aîné à Sa Sainteté. Elle est datée du 16 juin 1488 : il renvoie au pape la liste d'une promotion de cardinaux soumise à son agrément, en l'informant qu'il a marqué d'un trait de plume ceux dont il approuve la nomination, et l'invitant à mettre à exécution ses desseins à leur égard. Il termine sa lettre en rappelant au pape *che se può consolare ancor lui, se ne ricordi.*

Digitized by Google

tous les honneurs de son rang, et reçut de son père une lettre pleine de sages conseils, où l'on voit éclater à la fois, dit Roscoë (1), les lumières d'une raison saine et l'affection d'un père, mais où l'on découvre aussi la politique profonde et l'immense étendue des vues de Laurent.

Ce fut le guide de la vie, et le plan de conduite de ce fils, destiné au rang suprême dans la chrétienté, mais ce fut aussi, selon Fabroni, *tanquam cycnea prudentissimi hominis vox et oratio*. Peu de jours après, il mourut, et Innocent VIII ne tarda pas à le suivre dans la tombe. Cette double catastrophe, et l'élévation au pontificat de Roderico Borgia, sonnèrent l'heure fatale des infortunes dont étaient menacées l'Italie et la maison de Médicis.

Pierre n'était âgé que de vingt-un ans quand il saisit l'autorité suprême dans sa patrie ; il forma aussitôt, avec le roi de Naples et avec le pape, une alliance plus intime.

Ici, paraît en scène le mauvais génie de l'Italie, ce Ludovic Sforce, dont l'œil pénétrant ne laissa point échapper les démarches du nouveau chef de Florence. Son âme criminelle en conçut un sentiment de jalousie, que toutes les protestations de Pierre ne purent jamais calmer ; pour le satisfaire, il ne craignit pas d'appeler sur sa malheureuse patrie les armes de l'étranger. Ce fut à l'ambition de Charles VIII qu'il s'adressa, avec un succès aussi malheureux pour la France que pour l'Italie Mais il ne vit pas plutôt approcher l'armée française, qu'il se sentit frappé de terreur, et tout en pressant Charles de poursuivre l'exécution de ses desseins contre le royaume de Naples, il excitait, par ses émissaires secrets, tous les Etats de l'Italie à organiser contre lui la résistance armée. Pierre de Médicis, outré de cette duplicité, résolut d'en tirer parti pour convaincre le roi de France de la mauvaise foi de son allié. D'après Oricellarius (2), il y avait dans le palais de Médicis

(1) Life of Lorenzo, ch. VIII.

(2) Oricellarius, forme latine du nom de Ruccellaï, *de bello ital.*, p. 24.

Digitized by Google

un appartement, qui communiquait avec les jardins par une porte secrète, que Laurent avait fait pratiquer pour son usage personnel ; c'est là que Pierre fit appeler l'agent de Louis Sforce, tandis que l'envoyé de Charles VIII, placé secrètement derrière la porte, pouvait entendre toute leur conversation. Mais les détails donnés à Charles sur cette entrevue, ne changèrent en rien ses dispositions et ne purent détourner l'orage prêt à fondre sur Florence. Charles s'étant avancé, à la tête de ses troupes, sur les confins de son territoire, avait attaqué Sarzane. Pierre, se rappelant alors la situation où s'était trouvé son père, en 1479,— volant à Naples, et s'y remettant au pouvoir d'un ennemi déclaré, pour mettre fin à une guerre qui menaçait l'Etat d'une prochaine destruction, — crut devoir imiter un si noble exemple, en se rendant au camp français, pour supplier Charles VIII d'épargner sa malheureuse patrie. Mais la fortune est femme, et pour elle aussi, les qualités de l'homme qu'elle aime sont les défauts de celui qui n'a pas ses faveurs. C'est la pensée qu'exprime cyniquement Guichardin, en disant : « Il est dangereux de se guider sur la conduite et les exemp'es de ceux qui nous ont devancés, à moins que les circonstances ne soient exactement les mêmes, et *surtout* à moins que l'entreprise, conduite avec la même prudence, ne soit accompagnée du même bonheur. » Ici la générosité de Pierre, égale à celle de son père, ne fit naître que les railleries des Français, et ne produisit qu'un irrémédiable malheur.

« Ceux qui traitoyent avec lui, dit Phil. de Comines, m'ont compté, et à plusieurs autres l'ont dit, en se raillant et mocquant de lui, qu'ils estoient esbahis comme sitôt accorda si grand'chose, et à quoi ils ne s'attendoyent point (1). »

Le lendemain, Ludovic Sforce arriva au camp français, et Pierre, cherchant à le ramener à des sentiments patrio-

(1) Phil. de Comines, *Mémoires*, l. VIII.

Digitized by Google

tiques, s'excusa de n'avoir pas été à sa rencontre, sur ce que celui-ci s'était trompé de chemin. « Il est assez vrai, répondit Ludovic, que l'un de nous deux a pris une fausse route ; mais peut-être se trouvera-t-il que c'est vous et non pas moi (1) !»

Pierre rentra alors à Florence comme un prince malheureux qui vient d'accomplir un devoir ; là encore la fortune l'attendait, pour se venger des faveurs qu'elle avait prodiguées à son père. La sédition grondait sous les murs de son palais, soudoyée aussi par des émissaires sortis du camp français, et qui n'étaient autres que des parents proscrits du généreux négociateur. Laurent et Jean de Médicis, petits-fils de Laurent l'Ancien, avaient suivi Charles VIII depuis Lyon, où ils expiaient, dans un exil mérité, un complot ourdi par eux, au mois d'avril 1493, contre le chef de leur maison. Dès l'arrivée de Charles VIII dans notre ville, ils s'occupèrent d'y nouer des intelligences avec les ennemis du trop clément Médicis, qui leur avait fait grâce de la vie. Pour comble de malheur, Pierre avait envoyé en ambassade à Lyon, un traître qu'ils ne tardèrent pas à mettre dans leurs intérêts. C'était ce Capponi, dont un descendant racheta plus tard le honteux renom, en nourrissant pendant trois mois près de quatre mille de nos compatriotes, pour préserver notre cité des horreurs de la famine de 1573 (2). C'était la seconde fois que le malheureux successeur de Laurent-le-Magnifique était ainsi

(1) Guichardin, l. I.

(2) La place de la Miséricorde, où il faisait journellement ses distributions, était voisine de la ruette autrefois appelée *Cappon*, parce qu'elle servait d'entrée à la maison des Capponi, « famille florentine fixée à Lyon, et que le commerce rendit si puissante, dit Cochard, qu'elle offrit à Philippe II de lui fournir, pendant la guerre, la solde de 3,000 hommes de pied, s'il voulait rétablir la liberté dans la Toscane. » Cette ruette est aujourd'hui comprise dans la partie occidentale de la rue des Tables-Claudiennes.

Digitized by Google

trompé par ses envoyés auprès du roi de France. « En tous les deux ambassades, dit Commines, auquel il faut laisser la parole, y avoit tousiours quelqu'un ennemy dudit de Médicis, et par especial cette fois ledit Pierre Cappon, qui maintesfois advertissoit de ce qu'on devoit faire pour tourner la cité de Florence contre ledit Pierre, et faisoit sa charge plus aigre qu'elle n'estoit, et aussi conseilloit qu'on bannist tous Florentins du royaume, et ainsi fut fait. »

« Cecy je dis, ajoute Commines, pour mieux vous faire entendre ce qui advint après : car le roi demeura en grande inimitié contre ledit Pierre, et lesdits sénéchal et général (1) avoient grande intelligence avec ses ennemis en ladite cité (de Lion, dont il vient d'être parlé), et par espécial avec ce Cappon, et avec deux cousins germains dudit Pierre et de son nom propre (2). »

Ils n'étaient pas seuls à y représenter ce nom jusqu'alors respecté : Pierre avait repris, dans notre cité, les opérations de banque, qui avaient fait la fortune de sa maison; il avait alors pour *facteur* à Lyon, Laurent Spinelli, dont Commines, comme nous le verrons plus loin, parlait avec la plus grande estime : il y avait reconstitué les comptoirs abandonnés, en 1490, par les Médicis. On doit en rappeler ici le motif : Laurent-le-Magnifique avait été obligé de faire faire par ses agents dans les pays étrangers des emprunts de sommes immenses qu'il avait appliquées aux besoins de l'État. Ses facteurs à Lyon (3) lui avaient fourni des ressources considérables. On s'y souvenait de la libé-

(1) « A sçavoir Estienne de Vers, sénéchal de Beaucaire, et le général Brissonnet, de présent cardinal de Saint-Malo, deux hommes de petit estat, et qui de nulle chose n'avoient eu expérience (liv. VII, ch. IV.) »

(2) Mémoires de Philippe de Commines, liv. VII, ch. V, p. 28 de l'édition Godefroy, Brusselle, 1723, tom. II.

(3) Laurent de Médicis avait pour facteur à Lyon, Lionnet de Roussiz, ou de Rossi. (Actes consulaires des 23 mars 1475 et 11 mars 1476.

Digitized by Google

ralité des Médicis, qui dès 1455, avaient *banque de commerce* dans cette ville, aux lieux où, deux siècles plus tard, M. de Coligny établit le séminaire de Saint-Joseph, devenu de nos jours l'hôtel du Nord (1). En 1479, le Chapitre de l'Eglise de Lyon avait eu recours à cet établissement financier (2), le premier qu'on signale dans notre ville, et qui fut l'origine de la banque de Lyon, dont Bodin (3), par erreur, rapporte la création à l'année 1543. Mais Laurent de Médicis en avait cessé l'exploitation en 1490, à l'époque des embarras financiers, qu'avait fait naître la nécessité de pourvoir aux dépenses des guerres, où les Florentins s'étaient trouvés engagés. Ce ne fut pas sans se répandre en plaintes amères sur la négligence et l'imprudence de ses facteurs et de ses correspondants, qui l'avaient réduit à la nécessité d'accepter la faveur d'un décret, ordonnant que ses dettes seraient payées par le trésor public : « D'autre part, dit Commines, pratiquoit ledit Pierre par la main d'un sien serviteur appelé Laurens Spinely, qui gouvernoit sa banque à Lion, homme de bien en son estat, et assez nourry en France. » Ce fut d'abord dans la maison du couvent des Grands Capucins, élevée par les Florentins au XIVe siècle (4), et plus tard dans la rue de l'Angile, qu'il

(1) Rue Lafond et rue du Garet, derrière le Grand-Théâtre.

(2) Cochard place, mal à propos, le prêt de 300 écus d'or qu'il fit au Chapitre, à la date de 1493. Mais est-il bien constant que Laurent de Médicis, qui ne vivait plus en 1493, puisqu'il est mort en 1492, ait fait un prêt au Chapitre. D'après les manuscrits de l'abbé Sudan, à la date de 1479, le Chapitre de l'Eglise de Lyon avait pris sur la banque des Médicis une lettre de change de cent écus pour l'envoyer à Paris. Ce n'est pas là un emprunt.

(3) Bodin, liv. VI, ch. II de sa République. Ce publiciste blâme cet établissement, et attribue en partie les engagements énormes contractés par François Ier, à la facilité que ce prince avait eue d'y trouver des fonds.

(4) A. Guillon, *Lyon tel qu'il étoit*, pag. 98. Cette maison, située à la montée des Carmes Déchaux, est démolie en partie, pour les travaux du chemin de fer de Montbrison.

Digitized by Google

abrita, sous un nom devenu le synonyme de crédit (1), la nouvelle banque, dont les comptoirs étaient florissants au moment de l'arrivée de Charles VIII. Un des premiers soins de ce prince fut d'en ordonner, à son passage, la fermeture et la saisie ; mais Laurent et Jean de Médicis, après avoir facilité, sans doute, l'emprunt de cinquante mille ducats que le roi contracta envers un marchand de Milan, résidant à Lyon (2), rentrèrent en grâce avec lui et le suivirent en Italie, où ils allaient fomenter la rébellion contre le chef de leur maison. Cette révolution s'accomplit en quelques heures. Pierre, abandonné de tous, se présenta seul au peuple et tenta vainement de l'enlever au cri de : *Palle ! Palle* (3) ! qui jadis l'avait rallié lors de la conjuration des Pazzi. Son courage resta inutile, et le peuple fut sourd à la voix de cette famille qui avait assuré sa grandeur. Pierre quitta Florence avec son frère Julien, et se vit fermer les portes de Bologne, où régnait Bentivoglio. Il se réfugia alors à Venise (4), où le sénat dissimula, sous un accueil bienveillant (5), de perfides conseils.

Alors commença pour lui cette vie de prétendant malheureux, où il déploya, comme ses frères, une héroïque activité dans l'œuvre du rétablissement de leur famille. Déçu dans ses efforts en 1496, 1497, 1498 et 1501, il alla rejoindre l'armée française, où son courage lui marquait une place

(1) « Car leurs serviteurs et facteurs ont eu tant de crédit, sous couleur de ce nom *Médicis*, que ce seroit merveilles à croire à tout ce que j'en ai vu en Flandres et en Angleterre. » Commines, liv. VII, ch. V.

(2) « Moyennant pleiges qui s'obligèrent vers ledit marchand, et y fus pour ma part, dit Philippe de Commines, pour six mille ducas. » Liv. VII, ch. IV.

(2) Les *palle d'oro*, ou boules d'or, étaient les armes de la maison de Médicis.

(4) Il y fut visité et consolé par Ph. de Commines.

(5) « Ils l'eurent en remembrance pour l'honneur de sa maison, qui avoit esté en si grand triomphe et renommée par toute la chrestienté. » Commines, liv. VII, ch. VIII.

Digitized by Google

que Louis XII s'empressa de lui offrir. Il y périt à la journée du Garigliano, sous les ordres de la Trémouille, noyé en vue de Gaète, où il allait porter l'artillerie française, le 27 décembre 1503, à l'âge de trente-deux ans. Son corps, porté à l'abbaye du Mont-Cassin, y reçut une honorable sépulture ; mais sa mémoire resta livré aux passions qui n'ont cessé de s'acharner sur elle. Ce n'est pas, sans doute, à ses fautes seules qu'il dut toutes leurs sévérités, car il les racheta par de l'héroïsme. Mais son nom ne resta pas enseveli au Mont-Cassin, et sa famille ne rentra pas pour jamais, comme les Stuarts, dans l'obscurité de l'exil : neuf ans après, elle fut restaurée à Florence avec Laurent II, son fils ; elle reparut en France avec Catherine de Médicis, sa petite-fille. Son règne de trente années ne suffit-il pas à expliquer l'injuste impopularité de son aïeul ? Je serais tenté de répéter ici le mot célèbre : « C'est à ses actions de parler ! »

S'il était permis de demander aussi une réponse aux œuvres de l'esprit, je la chercherais dans les poésies de Pierre de Médicis (1), dont je voudrais citer seulement un sonnet, où sa tendresse filiale et l'attachement qu'il y montre pour sa patrie, présentent son caractère moral sous son véritable jour.

Sendo io national, e di te nato,
Muovati, patria, un poco il tuo figliuolo ;
Fingiti almen peitosa del suo duolo,
Essendo in te nudrito ed allevato.

Ha ciaschedun del nascimento il fato,
Come l'ucello il suo garrire e volo ;
Scusemi almen in ciò non esser solo,
Benchè solo al mio male io pur sia stato.

(1) Elles consistent en vingt-un sonnets qui se trouvent à la fin des poésies manuscrites de Laurent son père. Valerianus nous apprend de plus qu'il avait traduit un traité de Plutarque sur l'amour conjugal. (Val. de infelicit. litter. lib. II.)

Digitized by Google

Et se può nulla in te mio antiquo affetto,
Per quella pietà che 'n te pur regna,
Non mi sia questo dono da te disdetto ;

Ch' almen in cener nella patria io vegna,
A riposar col padre mio diletto,
Che già ti fe si gloriosa e degna.

En voici une pâle traduction :

Puisque je suis né dans ton sein, ô Florence ! que le sort malheureux d'un de tes enfants excite du moins ta pitié, que ses maux cruels ne te trouvent pas tout à fait insensible, puisque c'est toi qui l'as nourri, qui l'as élevé. Il est une destinée qui préside à la naissance de chacun des êtres qui reçoiveut la vie, qui donne à chaque oiseau son ramage et son vol : seul je fus réservé pour être un modèle du plus affreux malheur. Mais si tu n'es point touchée par la tendre affection que je te portai toujours, ô ma chère patrie ! Au nom de cette pitié généreuse qui te caractérise, ne me refuse pas la grâce que je vais te demander : qu'au moins mes cendres puissent reposer avec celles d'un père tendrement chéri, et qui jadis fit ta gloire et ta prospérité !

Tel est l'homme auquel une critique banale reproche les plus grossiers mobiles de vanité et d'ambition. J'ai prouvé que la Fortune, par un retour trop ordinaire, lui avait fait expier les faveurs dont elle avait comblé ses aïeux. J'ai cité les autorités dont le témoignage établit qu'il en avait pourtant toutes les vertus. Je n'ai plus qu'à répéter ce que dit, à propos de sa chute, notre Philippe de Commines, qui l'alla visiter et consoler dans son exil à Venise : « Telles sont les aventures du monde, que celuy qui fuit et perd, ne trouve point seulement qui le chasse, mais ses amis se tournent ses ennemis (1) ! »

Edmond DE PIELLAT.

(1) Ph de Commines, Mémoires, liv. VII, chap. VIII.

Digitized by Google

LETTRES ARCHÉOLOGIQUES SUB LE FOREZ

LE PRIEURÉ DE SAINT-SAUVEUR

(FIN (*)

Cependant la dernière heure du monde ne se fit pas entendre, les hommes virent s'ajourner l'époque du jugement; chassée par un vent de justice, la foule confuse ne prit pas la route de Josaphat. Dieu, dans sa miséricorde infinie, dispensait quelques jours de grâce : l'humanité défaillante se reprit alors à vivre, elle revint de sa torpeur et son cœur débordant d'espérance tressaillit d'allégresse comme aux approches d'un premier printemps.

C'est l'époque où tous les monastères se reconstruisent, où toute la France se couvre d'églises, magnifiques cantiques de pierre qui forment comme un chœur continu, incomparables poèmes pleins d'une immortelle poésie.

Et ce n'est pas seulement dans la basilique romane qu'éclatent la joie et le triomphe de la résurrection: voilà que s'ouvre en même temps l'ère idéale de la chevalerie. Les troubadours ont pris naissance; ils errent de castel en castel, ils chantent sous la fenêtre féodale, déjà les manoirs résonnent de l'écho de leurs ballades.

Ce fut au milieu de cet élan universel, en ces temps

(*) Voir la précédente livraison.

Digitized by Google

jusque là si sombres, mais qu'un soleil mystique venait subitement d'éclairer et remplissait d'un splendide éclat, qu'un chanoine de Brioude, Robert, fils d'un comte d'Aurillac, jeta, en 1046, les fondements de l'abbaye de la Chaise-Dieu, sur les confins de l'Auvergne et du Velay.

Cette abbaye était à peine fondée que, la renommée sainte de Robert se répandant au loin, on vit accourir de toutes parts au nouveau monastère, comme à une ruche d'un miel plus céleste, un nombre considérable de religieux. Ces religieux vécurent d'abord sans règle précise; mais on raconte qu'un ange, sous la forme d'une colombe, apporta un soir à la Chaise Dieu la règle de saint Benoît, et que les ermites reconnaissant la volonté divine, s'empressèrent de se soumettre aux statuts bénédictins.

Robert ne tarda pas à voir son œuvre grandir et s'accroître. Le pape Léon IX, qui avait *désià ouï dire* des merveilles du couvent auvergnat, le prit sous sa protection, et de nombreux évêques et seigneurs, tant de la province d'Auvergne que des provinces voisines, s'empressèrent de doter l'institut naissant, auquel ils donnèrent villages, églises et forêts. En tête des principaux bienfaiteurs se placèrent Rancon, évêque de Clermont, les barons de Mercœur, les sires du Livradois, Guillaume V, comte d'Auvergne, et, enfin, parmi les seigneurs du Forez, Artaud d'Argental, qui fit donation, en 1061, à l'abbé de la Chaise-Dieu de la forêt de Tailhard et de la terre de Saint-Sauveur pour qu'il y fît construire un monastère.

Robert établit donc à Saint-Sauveur, à côté de l'antique église relevée de ses ruines, un prieuré conventuel qu'il soumit à la nomination de la Chaise-Dieu et à sa dépendance. Il laissa aux moines qu'il y installa la jouis-

Digitized by Google

sance des biens dus à la munificence du seigneur suzerain ; mais il exigea qu'ils payassent chaque année à la Chaise-Dieu une redevance en nature et en argent, et à l'abbé la procuratie, ou droit de visite abbatiale.

Après Artaud, Adhémar ou Aimard d'Argental, son fils, ne se montra pas moins prodigue de bienfaits envers le prieuré. Il lui donna le fief de Mazel et la terre de Balnieu, et lui octroya encore, disent les vieilles chroniques, une coupe précieuse d'un superbe travail, de la valeur de plus de cent sols d'argent.

A la mort d'Adhémar, au commencement du douzième siècle, s'éteignit la race des barons d'Argental, dont l'héritage passa aux Pagan, leurs alliés. La noble maison des Pagan continua à couvrir de sa protection les moines de Saint-Sauveur, et jusqu'au quatorzième siecle, époque à laquelle disparut cette famille, le prieuré se ressentit de sa bienveillante suzeraineté. Hugues Pagan, grand'maître et fondateur de l'ordre du Temple, qui fit partie de la croisade prêchée par saint Bernard, en 1118, sortait de cette maison.

Je rappellerai en passant que l'abbaye cistercienne de Clavas, située non loin de Saint-Sauveur, dans la paroisse de Riotort-en-Velay, eut pour abbesses Reynaude d'Argental en 1284 et Alix en 1306. Isabelle de Lupé fut abbesse du même monastère en 1455. — Ce n'est pas que, malgré la protection des seigneurs d'Argental, Saint-Sauveur n'eût souvent à souffrir des incursions pillardes des féodaux. Riche et bien doté, possesseur de vastes et belles terres, il excita plus d'une fois l'envie des barons d'alentour, et son église, construite en forteresse, ses remparts flanqués de tours dont on voit encore les traces, prouvent suffisamment qu'il avait dû songer à prendre de sérieux moyens de défense.

Digitized by Google

Dans les premiers temps, c'était par les armes spirituelles que les moines combattaient leurs ennemis. Ils les frappaient des foudres de l'Eglise, et sous le poids des anathèmes, le front contempteur des suzerains s'était souvent courbé, humble et repentant.

Mais l'outrecuidance et l'impiété des spoliateurs avait grandi. Le temps n'était plus où l'excommunication suffisait pour tenir en respect les mécréants, et c'était en vain désormais que revêtu des habits sacerdotaux, entouré de ses moines, le prieur du couvent, sur le seuil de son église, au son des cloches tintant un glas de mort, à la pâle lueur des cierges, lançait l'anathème contre les déprédateurs sacriléges ; ceux-ci, banissant toute crainte, abdiquant toute honte, venaient maintenant jusque dans le sanctuaire exercer leurs pillages.

Et cependant, le pape Célestin III avait institué les *sacrés bans* autour de l'abbaye de la Chaise-Dieu et de ses prieurés. Il avait déterminé autour de chaque monastère un espace de terrain dans lequel il était défendu à tout clerc et à tout laïque d'attenter aux droits et à la tranquillité des religieux, sous peine d'encourir l'excommunication majeure *ipso facto*. « Qu'ils soient maudits « dans leur veille et dans leur sommeil, dit énergique- « ment la bulle pontificale, ceux qui oseront enfreindre « la défense du Saint-Siége; qu'ils soient maudits dans « leur marche et dans leur repos, dans leur boire et dans « leur manger, dans leurs actions et leurs pensées: que « les enfants de leurs enfants, repoussés partout, errent « loin du seuil paternel, exilés et mendiants; qu'ils « soient maudits de toutes les malédictions divines et « humaines et qu'ils demeurent excommuniés jusqu'à ce « qu'ils se repentent » (1193).

A l'exemple des souverains Pontifes, les rois de France

Digitized by Google

avaient déclaré qu'ils mettaient sous leur sauvegarde la Chaise-Dieu et ses dépendances, et le roi Jean, en 1361, Charles V, son fils, en 1366, accordèrent aux casadiens des lettres de protection, en désignant pour leurs gardiens le sénéchal de Beaucaire et le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Néanmoins, malgré les vexations que lui faisaient subir la cupidité des seigneurs et les guerres des routiers, malgré les attaques dont elle était l'objet de la part des évêques envieux de sa prépondérance, l'abbaye fondée par saint Robert n'avait fait que croître en renom et en puissance.

Fille bien-aimée de la papauté, elle devint bientôt la rivale de Cluny, dont elle partagea la splendeur et l'éclat. Elle put avec orgueil, parmi les dignitaires de l'Eglise, compter nombre de ses enfants, et à une époque où cependant commençait déjà à sonner pour elle l'heure de la décadence, elle vit, pour comble de gloire, un de ses anciens novices, Pierre Roger, occuper la chaire de Saint-Pierre sous le nom de Clément VI.

Clément VI avait, en effet, reçu au monastère auvergnat l'habit de saint Benoît, et l'on raconte que, revenant de Paris, d'où il rapportait le bonnet de docteur, et rentrant à la Chaise-Dieu, il fut arrêté dans la forêt de Randan, près Vichy, par une bande de voleurs qui le dépouillèrent de tout son viatique. Recueilli par Etienne Aldebrand, prieur du monastère de Thuret, situé non loin de là, le jeune clerc ne savait, en partant, comment témoigner sa reconnaissance à son hôte : « Vous me le rendrez, lui répondit gaîment le prieur, quand vous serez pape! »

Le mot fut prophétique. Parvenu à la tiare en 1342. Pierre Roger n'oublia pas Etienne Aldebrand. Il le tira

Digitized by Google

de son prieuré pour le faire asseoir sur le siége archiépiscopal de Bordeaux, et voulant donner une marque éclatante de son affection au cloître où il avait passé sa jeunesse, il fit jeter, en 1343, les fondements de l'église qu'on admire encore à la Chaise-Dieu, et il y choisit sa sépulture.

De son côté, Aldebrand voulut que son corps reposâ dans l'église de l'abbaye de Saint-Allyre, à Clermont, où il avait prononcé ses vœux, et sur son tombeau de marbre blanc, on lisait encore, à l'époque de la Révolution, tracée en lettres d'or et en vers latins la légende de sa fortune.

Ce fut surtout pendant la guerre de Cent ans, alors que les grandes Compagnies sillonnant la France en tous sens, la pillaient et la rançonnaient à merci, et plus tard, au moment des guerres de religion, que les institutions monastiques eurent à souffrir, aussi bien au dedans qu'au dehors, des violentes perturbations qui ébranlaient la société. Au dehors, leurs terres furent ravagées, au dedans, l'esprit cénobitique se ressentit des secousses extérieures, et de graves symptômes de décadence ne tardèrent pas à se manifester dans les cloîtres. Le relâchement de la règle fut, en effet, une des conséquences fatales des perpétuelles agitations de ces malheureuses époques. Le désordre et le trouble avaient pénétré jusque dans la cellule du moine; et les temps n'étaient déjà plus où pieux et fidèles, n'ayant qu'à offrir au Seigneur leurs prières, aux malheureux leurs aumômes, aux voyageurs l'hospitalité, les cénobites pouvaient sans crainte se livrer aux extases et à la contemplation. Désormais, toujours sur le pied de guerre, prêts à l'attaque comme à la défense, habitués, pour la plupart, au maniement des armes, les religieux avaient peu à peu oublié qu'ils étaient exclusi-

Digitized by Google

vement des hommes de prière et de paix; eux aussi s'étaient laissé gagner par l'esprit de révolte, et il ne faut point s'étonner si l'on vit dorénavant les partis s'agiter dans les monastères, y nouer leurs intrigues et s'y livrer à bien des débordements.

Saint-Sauveur fut ainsi le théâtre des longues querelles de Guillaume de la Farge avec Antoine d'Urfé, qui tous deux se disputaient le prieuré. Antoine d'Urfé, de la puissante maison des marquis d'Urfé, baillis du Forez, finit néanmoins par l'emporter, et il se fit reconnaître pour prieur en 1458. Par les lettres de promission que l'abbé de la Chaise-Dieu lui accorda, à la suite de sa victoire, il lui fut recommandé de conserver avec soin les biens du prieuré, de ne point les aliéner et de faire tous ses efforts pour recouvrer ceux qui avaient été distraits.

Raynaud, qui succéda à d'Urfé en 1463, se montra administrateur habile et soucieux des intérêts de ses moines. Non content de garder les biens qu'avait encore son couvent, il rechercha ceux qu'il avait perdus, et ayant decouvert un certain nombre de ventes faites en fraude de la règle par ses prédécesseurs et concernant tant le prieuré de Saint-Sauveur que celui d'Andance, qui lui appartenait aussi, il s'adressa au pape Sixte IV, en 1474, et en obtint une bulle portant commission pour réunir aux dits prieurés les dîmes et autres biens qui en avaient été détachés.

Tant que Raynaud fut là, le calme régna à Saint-Sauveur; mais ses moines ne l'eurent pas plutôt descendu dans la tombe que la lutte recommença au sujet de sa succession.

Deux partis divisaient, en effet le monastère : l'un portait ses votes sur un certain Louis Jouminelli, l'autre sur un membre de la maison de Tournon, qui pour assu-

Digitized by Google

rer son élection, ne trouva rien de mieux que de faire occuper le prieuré par des hommes d'armes, tandis que pour protester contre ces violences, Jouminelli faisait venir, à Saint-Sauveur, un conseiller du Parlement, chargé d'instrumenter contre ses adversaires. L'homme de loi constata que « dans la maison forte du prieuré il y « avait des gens de guerre qui tenaient le parti du sei- « gneur de Tournon, que celui-ci s'était emparé des « papiers du monastère qui avait été mis comme au « pillage, que les soudards tournaient en dérision la « mission donnée au commissaire et qu'ils paraissaient « être résolus à conquérir par la force ce qu'ils ne pour- « raient obtenir par la justice et le droit. »

Comme on pouvait le prévoir, la maison de Tournon resta maîtresse de la place ; Jouminelli et les siens furent réduits au silence et le dernier mot resta en définitive aux mousquets des gens d'armes.

Le bourdon prieural tomba ensuite aux mains de Réginald de Chauvigny de Blot, qui appartenait à une ancienne famille d'Auvergne. On voit encore à Saint-Sauveur, parfaitement conservées, les armes de ce prieur, au-dessus d'une très-belle cheminée dans l'un des anciens bâtiments du couvent. Ces bâtiments sont aujourd'hui transformés en habitations particulières, et un pauvre paysan occupe actuellement la chambre de l'abbé où nous trouvâmes précisément, vous vous en souvenez peut-être, monsieur le comte, les armoiries en question et où nous admirâmes un magnifique plafond sillonné de poutres en saillie, encadrant des caissons blasonnés qui n'ont pas encore perdu toute trace de dorure.

Réginald de Blot fit faire quelques réparations à l'église, et notamment reconstruire la sacristie et consolider le chœur. En 1465, il échangea son bourdon de

Digitized by Google

prieur contre la crosse abbatiale. Son oncle, Hugues de Blot, abbé de la Chaise-Dieu, lui résigna son abbaye, du consentement des moines, et Réginald s'empressa de se faire confirmer par le pape Pascal II, dans sa nouvelle dignité.

Le prieur qui a laissé le plus de traces de son passage à Saint-Sauveur est, sans contredit, Nectaire de Saint-Nectaire, qui sortait encore d'une famille de la basse Auvergne et qui eut le prieuré vers le commencement du seizième siècle. Homme du monde, grand seigneur, ami du luxe et des arts, Nectaire se montra le digne émule de son parent, Jacques de Saint-Nectaire, qui avait remplacé, à la Chaise-Dieu, l'abbé Réginald de Blot, en 1491. Peintres, architectes, sculpteurs, étaient reçus par les Saint Nectaire comme par les rois de France. Pour les artistes, leurs mains furent toujours pleines d'or, et ils surent attirer à eux les plus habiles ouvriers d'Italie et de Flandre, auxquels ils firent exécuter, dans leurs abbayes, de magnifiques travaux.

C'est ainsi que par les soins de Jacques de Saint-Nectaire, un artiste flamand sculpta les boiseries de chêne formant les stalles des moines, dans l'église de la Chaise-Dieu. Ces stalles que l'on admire encore de nos jours dans leur intégrité, présentent un travail d'une beauté et d'une délicatesse incomparables. Leurs fines broderies, leurs découpures habilement évidées, leurs frêles filigranes ont résisté aux efforts du temps et de l'humidité; l'œuvre de l'ouvrier flamand est toujours là comme l'un des plus beaux spécimens de l'art au moyen-âge.

De son côté, Nectaire de Saint-Nectaire sut faire profiter les prieurés qui lui appartenaient de son goût pour les arts et pour l'architecture. A Saint-Sauveur, il embellit et restaura l'église où il construisit une belle

Digitized by Google

tribune, et, de tous les dons précieux qu'il fit à son monastère, on conserve un remarquable tableau, sur bois, de l'école italienne, qui orne pour le moment la chapelle de la maison de Meaux. Le tableau représente l'*Ensevelissement du Christ* et l'on voit dans un coin, à droite, le donateur agenouillé et les mains jointes ; au-dessous sont ses armes parlantes : d'azur, aux cinq fuseaux d'argent (*nere* filer, *Nectarius* Nectaire).

Cependant, s'il faut en croire les chroniques, Nectaire de Saint-Nectaire, qui était en même temps abbé de Saint-Vozy-du-Puy et prévôt de Montsalvy, se plaisait peu à Saint-Sauveur, où il ne faisait que de courtes et rares apparitions. Pour lui, habitué au monde et à une vie bruyante et fastueuse, cette résidence était trop austère et trop triste : ce paysage mélancolique n'était pas fait pour un courtisan et les sévères beautés de ces montagnes ne parlaient point au cœur de l'élégant prieur.

Jacques de Saint-Nectaire fut le dernier abbé régulier de la Chaise-Dieu. Il mourut en 1518, et, en 1516, le concordat conclu entre Léon X et François Ier, par les soins d'un chancelier auvergnat, Duprat, avait aboli l'antique droit que possédaient les communautés religieuses, d'élire librement les supérieur. Désormais, le roi nommait seul, avec l'approbation du Saint-Siége, à tous les bénéfices vacants; évêques et abbés étaient à son choix exclusif.

L'Eglise de France n'accepta pas sans protester ce pouvoir nouveau et exorbitant attribué à la royauté. Les religieux de Fleury-sur-Loire accueillirent à coups de canon leur abbé commendataire et ce ne fut qu'après avoir vu leurs réclamations partout repoussées, à la cour de France et à la cour de Rome, que les moines de la Chaise-Dieu, vaincus et voyant toute résistance impos-

Digitized by Google

sible, se laissèrent imposer un chef qu'ils n'avaient pas élu.

Le nouvel abbé était le cardinal Adrien Gouffier de Boissy, grand aumônier de France, évêque de Coutance et chambellan du roi. Il prit possession de son abbaye le 7 avril 1519, mais ne la garda pas longtemps, car au mois de septembre de la même année, il la résigna à François de Tournon, archevêque d'Embrun, qui devint cardinal et occupa le siége de Lyon.

François de Tournon sépara la mense abbatiale de la mense conventuelle, fixa à quatre-vingt-dix le nombre des religieux et fit approuver ces innovations par le pape Paul IV, en 1555.

Après s'être attribué les bénéfices les plus riches, les églises les mieux rentées de son monastère, il fonda, dans la ville de Tournon, un collége pour les Pères jésuites, et il dota ce collége avec les prieurés de la Rochepaulle, d'Andance, de Saint-Sauveur, de Pranles et de Meyras.

Ainsi, non contents d'arracher aux vieilles abbayes leur prestige et leur indépendance, les prieurs commendataires leur enlevaient encore leurs richesses et leurs biens. Brisant sans souci les antiques liens du passé, foulant aux pieds tous souvenirs et tout respect des traditions; ils ne craignaient pas d'enfreindre les volontés des donateurs d'autrefois, en détournant les fondations de leurs affectations spéciales. A la vérité, François de Tournon crut remplacer ce qu'il prenait à la Chaise-Dieu en donnant à son église de splendides ornements, de précieux vases sacrés. De plus, il imposa aux jésuites la condition d'entretenir dans leur collége quatre moines profès de l'abbaye de Saint-Robert; mais ces compensations étaient bien faibles et bien insuffisantes, elles n'é-

Digitized by Google

taient qu'un leurre, une dérision, à peine une aumône que le prélat faisait à ses moines, après les avoir dépouillés.

Devenu la propriété des seigneurs de Tournon, Saint-Sauveur cessa d'être lui-même ; ses maîtres l'absorbèrent et ils en firent leur chose. Ses titres, les cloches de l'église, tout désormais porta les noms des suzerains ; le monastère garda toute indépendance, mais en revanche, et comme pour lui faire oublier sa liberté ravie, ses nouveaux possesseurs lui donnèrent, par la sage et habile administration des Jésuites, quelques jours de prospérité d'une trop courte durée.

Bientôt, en effet, survint la Réforme et apparurent à sa suite les meurtres, les incendies, les carnages. Ravagé par les bandes du fameux baron des Adrets, le pays de Forez eut fort à souffrir des guerres de religion, et tandis que le 2 août 1562, le sire de Blaccon, un des lieutenants du terrible huguenot, s'emparait de la Chaise-Dieu, le baron promenait la terreur et la mort dans toute la contrée qui s'étend de Saint-Etienne à Annonay. Arrivées, disent les vieilles chroniques, devant Bourg-Argental, les troupes calvinistes se disposaient à entrer dans la ville, lorsque la sainte Vierge, sous les traits d'une jeune fileuse, leur ferma la porte à l'aide de son fuseau. La mémoire de ce miracle est encore conservée de nos jours par un petit médaillon représentant la fileuse et qui, primitivement placé sur une porte de l'ancienne cure de la ville, se trouve aujourd'hui incrusté sur la façade du nouveau clocher de l'église de Bourg-Argental, dû à la munificence de Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, que la cité des sires d'Argental se glorifie d'avoir vu naître dans ses murs.

Cependant, s'il faut en croire une inscription existant sur le soubassement de la colonne que l'on voit au

Digitized by Google

Bessat, le baron des Adrets et les siens auraient été taillés en pièces par les habitants de Saint-Chamond sur le plateau du Bessat ou dans les parages voisins. Dans tous les cas, il est certain que Saint-Sauveur ne fut pas épargné dans les courses dévastatrices des partisans de la Réforme, car la tradition raporte qu'il fut par deux fois saccagé et pillé.

En 1634, le prieuré eut l'honneur d'abriter sous son toit le plus illustre des Jésuites, après leur fondateur, le grand prédicateur saint François Régis, qui évangélisait alors le midi du Forez et spécialement les montagnes de Marlhes, Saint-Genest-Malifaux, le Coin, Saint-Sauveur, Bourg-Argental. On raconte que, par une sombre nuit d'hiver, le saint missionnaire se rendant à Saint-Sauveur, à travers les neiges et la tourmente, s'égara sur les côtes de Burdignes et fut contraint d'aller demander l'hospitalité à un pauvre paysan, au hameau du Cognet. Le lendemain, le voyageur oublia, en partant, le bâton de pélerin qui avait guidé ses pas dans la nuit, et la maison où s'arrêta l'apôtre, est encore fière de montrer aujourd'hui, fortement raccourcie par la piété des fidèles, la précieuse relique de saint François Régis.

Le saint séjourna pendant quelque temps à Saint-Sauveur, et vous devez vous rappeler, monsieur le comte, qu'on nous montra à l'église un très-beau calice de la fin du seizième siècle, avec lequel le missionnaire offrit, dit-on, le saint sacrifice de la messe. Nous admirâmes en même temps un magnifique ciboire, reste du trésor de l'ancien prieuré, et une vieille croix processionnelle en argent d'un travail réellement artistique.

Minés dans leurs fondements, ruinés dans leur pouvoir et dans leur indépendance, la moindre secousse suffisait pour renverser les instituts cénobitiques : de sa main

Digitized by Google

forte et puissante, la Révolution les eut bientôt abattus et réduits en poussière.

Elle ne fit d'ailleurs qu'achever ce qu'avait commencé le seizième siècle; car déjà, nous l'avons vu, le concordat et les abbés commendataires avaient enlevé aux abbayes leurs statuts et leurs droits, les huguenots leurs trésors et leur prestige; la Constituante leur porta le dernier coup.

Et maintenant, frappé de la foudre, le grand arbre monastique est-il renversé pour toujours? Le verrons-nous reverdir dans un dernier printemps? Les torrents de son antique sève sont-ils à jamais séchés dans ses branches? C'est le secret de l'avenir, mais aujourd'hui que dans la société règne comme un vent du désert qui va desséchant tous les cœurs, que chacun se fait un rempart de son égoïsme, on aime à se rappeler qu'il fut des jours où se formèrent des associations libres et fraternelles, pleines de la grande idée de Dieu et de l'humanité, purs et ardents foyers de civilisation morale et intellectuelle.

Alors, désabusées du monde et de ses erreurs, déracinées de la terre, de grandes âmes allaient haut, emportées par le souffle de la foi. Alors on connaissait moins cette vie que l'autre, et dans la nuit obscure où nous marchons et que hantent de tous côtés des fantômes, tous suivaient le cœur plein d'espérance l'étoile conductrice venue d'Orient.

Et cependant elle brille toujours claire et sereine, la radieuse étoile et ses doux rayons éclairent surtout ces thébaïdes de l'amour chrétien où, au milieu des ruines amoncelées, le but suprême nous apparaît sans ombre et sans mystère. Là, tout parle de sacrifice et de renoncement, là, tout proclame que seront seuls couronnés les

Digitized by Google

constants et mortifiés labeurs; là, recueillie et pensive, l'âme comprend ses véritables destinées. Au sein de ces solitudes la vérité parle en nous « sans aucun bruit de paroles, » la lumière perce et nous voyons distinctement que les fortunés rivages où nous poussent nos immortels instincts, sont bien ceux que montre là-bas, au delà des monts, le phare éternel qu'une main divine a placé sur le roc.

ELIE JALOUSTRE.

Digitized by Google

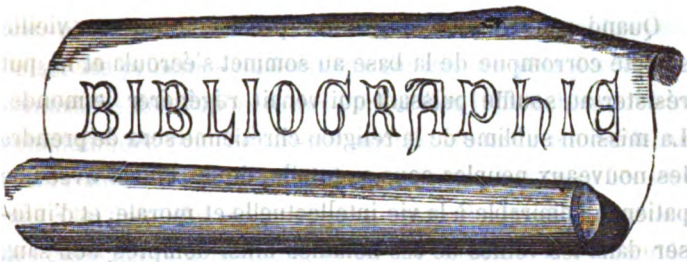

Histoire du droit criminel de la France, depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe, par Albert Du Boys, ancien magistrat.

Nous vivons dans un siècle fécond en événements extraordinaires où l'on a à peine le temps de se recueillir et d'apprécier à leur juste valeur les œuvres que des écrivains d'une science incontestée offrent au public lettré.

M. Albert du Boys vient de terminer son vaste ouvrage sur l'*Histoire du droit criminel*. Le laborieux enfantement de ce livre remarquable lui a coûté trente années : il est le fruit de ses longues et admirables recherches dans les manuscrits des siècles passés, et l'expression d'une vie entière vouée à science l'étude et à la science du droit.

J'éprouve un vrai scrupule de disséquer ces deux derniers volumes si pleins d'érudition : une froide analyse rend bien imparfaitement le mérite de pages écrites avec tant de clarté et de précision ; pour goûter l'écrivain, il faut le lire.

En 1845, M. du Boys fit paraître un premier volume intitulé : *Histoire du droit criminel des peuples anciens :* c'était alors l'heure des grandes études historiques. Sa pensée était celle-ci : rechercher les origines de l'idée de justice chez les anciens, et montrer quelles étaient les théories sur lesquelles la société païenne faisait reposer son droit de punir. L'auteur, dans cette première partie, s'arrête à l'introduction du christianisme dans l'empire romain.

Digitized by Google

Quand, en effet, l'Evangile fut prêché, toute une vieille société corrompue de la base au sommet s'écroula et ne put résister au souffle puissant qui venait régénérer le monde. La mission sublime de la religion chrétienne sera de prendre les nouveaux peuples sous sa tutelle, de les élever avec une patience admirable à la vie intellectuelle et morale, et d'infuser dans les veines de ces hommes ainsi domptés son sang divin avec les vraies notions de l'égalité et de la justice.

M. du Boys a décrit cette prodigieuse transformation dans tous ses points de contact avec le droit criminel. Il poursuivit alors son ouvrage de Constantin à nos jours. On comprend maintenant l'économie de son histoire : ceci nous conduit aux deux derniers volumes, qui viennent de paraître.

En parlant de l'inquisition, l'auteur dit quelques paroles qui doivent paraître sages dans notre siècle où la passion étouffe si souvent la voix de la vérité : « Il faut l'apprécier, « dit-il, avec le calme et la dignité qui conviennent à la « science, et nous aurons sur nos devanciers un avantage « à peu près certain, celui d'être neuf, à force d'être impar- « tial. »

Les rapports du droit pontifical avec l'inquisition sont étudiés avec le plus grand soin. La renaissance scientifique du droit approche. Par une faveur inouïe, il était réservé à l'Italie, qui avait dirigé les destinées du monde, de renaître un jour du tombeau pleine de vie et de gloire, et après avoir régné par la force, de régner par l'intelligence. De la première invasion barbare au XIIe siècle, sur les champs de bataille s'était opéré le mélange des peuples et de ce choc étaient nées les sociétés modernes.

A ce moment, l'œuvre de la civilisation commence : une vie nouvelle circule, et l'Italie donne le signal du grand mouvement scientifique. Irnerius, avocat de la princesse Mathilde, fonde à Bologne une école de droit demeurée célè-

Digitized by Google

bre, où l'on accourt de l'Europe entière. Ses disciples vont puiser les principes du droit aux sources les plus pures, aux manuscrits des Papinien, des Paul et des Ulpien. L'impulsion communiquée par les ardents apôtres de cette merveilleuse renaissance fut si vive, qu'elle se continua à travers les siècles : le flambeau de la science passa de mains en mains, des glossateurs à Barthole, et au XVIe siècle, le Droit semble s'incarner dans le génie de Cujas et de Doneau.

Le chapitre suivant traite de la procédure extraordinaire, et Bouteiller résume parfaitement les quatre modes avec lesquels la société poursuivait alors les crimes. On ignore trop ce qu'il a fallu de patience, de méditations et de talent aux jurisconsultes des diverses époques pour épurer la législation criminelle, la couler sur les idées du temps, et la conduire par degrés au point où nous la connaissons.

L'auteur passe ensuite à la transformation des preuves légales. La purgation par le serment, les ordalies, le duel judiciaire, véritables modes de preuves, vont se modifier grâce à l'influence prépondérante du droit canonique. Le grand Coutumier se sert pour la première fois de la célèbre division des faits punissables en crimes et délits, division consacrée par nos codes modernes.

Nous sommes au XVe siècle : M. du Boys étudie le droit d'après les coutumes, et nous retrace la vie et les œuvres de quelques grands criminalistes.

Du XIIIe au XVIe siècle, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas et la France produisent des jurisconsultes éminents, qui dirigent et illustrent cette magnifique renaissance.

Le XVIe siècle va finir : le président Fabre écrit sur le droit criminel, et Cujas s'écrie en lisant un de ces ouvrages : « Ce jeune homme a du sang aux ongles ; s'il vit âge d'hom-
» me, il fera du bruit. »

L'auteur poursuivant sa route nous esquisse, toujours

Digitized by Google

avec la même simplicité et la même érudition, l'organisation judiciaire en France. Les grandes ordonnances de 1498, de 1539 et de 1670 amènent de remarquables améliorations, et l'on saisit parfaitement le lien intime qui rattache les innovations de la procédure aux transformations dans l'ordre judiciaire.

Au XIVe siècle, trois degrés distincts de juridiction offraient aux justiciables des garanties sérieuses : le prévôt royal, le bailli et le Parlement concouraient à la distribution d'une bonne justice. En 1551, Henri II, inspiré par une pensée fiscale, établit les présidiaux : cette création porta des fruits heureux.

Un chapitre fort intéressant est consacré à la vénalité des charges. Les opinions des écrivains politiques du XVIe et du XVIIe siècle sont toutes citées. Si on remonte à l'antiquité, on trouve Platon qui ne pouvait la souffrir : « C'est, dit-il, « comme si dans un navire, on faisait quelqu'un pilote ou « matelot pour son argent. » Bodin flétrit cet abus en termes éloquents. Montesquieu intervient au débat, examine les attaques, et conclut d'une façon moins sévère.

Si l'on a blâmé avec raison la vénalité des charges, les critiques les plus violentes n'ont pas épargné la célèbre institution des épices. M. du Boys donne des explications qui, si elles étaient plus connues, dissiperaient bien des préjugés. Les épices étaient les honoraires des magistrats à qui l'Etat n'allouait aucun traitement. Le soldat au moyen-âge ne touchait point de solde : les élèves des universités payaient de leurs deniers les leçons de leurs maîtres. « C'était « après tout, dit l'auteur, le self-governement qui était « usité dans la société toute entière, et que l'on appliquait « alors à l'ordre judiciaire. »

Au XVIIe siècle se termine le rôle brillant qu'avaient joué les commissions détachées du Parlement de Paris, sous le nom de « Grands-Jours. »

Digitized by Google

Longtemps les provinces furent heureuses de se sentir protégées par cette justice supérieure, qui semblait rester étrangère aux passions humaines, et remplir avec confiance sa haute mission.

M. du Boys étudie alors la procédure criminelle en France. Il examine l'influence et la portée des grandes ordonnances de 1539 et de 1670, et passe en revue les divers rouages du système judiciaire du XVIe au XVIIe siècle. Le rôle du ministère public, l'interrogatoire du prévenu, l'application de la torture, les preuves légales, tout en un mot est finement analysé.

L'histoire des procédures faites aux animaux durant le moyen-âge couronne le cinquième volume.

« Le droit pénal en France, dit M. du Boys, n'existait « pas à proprement parler avant 1789. Il y avait une procé- « dure criminelle, mais il n'y avait pas de pénalité réglée « par les lois. »

Les systèmes de nos vieux criminalistes sur les circonstances qui peuvent modifier le crime, c'est-à-dire l'aggraver ou le diminuer, sont exposés avec une grande clarté.

Muyard de Vouglans a fait preuve de beaucoup d'érudition en traitant cette matière.

Autrefois la peine capitale ne semblait point une suprême et suffisante expiation : on ajoutait à la rigueur de ce supplice des raffinements cruels. Il y avait encore les galères et le bannissement. Venait ensuite la torture considérée comme pénalité. Au récit lugubre des tourments qu'enduraient les patients, on se demande comment les nations éclairées n'ont point rayé plus tôt de leurs codes cette sanglante coutume, dernier vestige d'une barbarie mal déguisée.

Je passe les crimes religieux pour arriver aux procès de magie et de sorcellerie. Voilà deux noms qui éveillent en

Digitized by Google

nous d'étranges réflexions : on est étonné de rencontrer au XVIIe siècle, ce siècle prodigieux dont l'histoire a gardé un si magnifique souvenir, des juges croyant à la puissance des sorciers, et leur faisant expier sur des bûchers leurs crimes imaginaires.

« La recrudescence de la sorcellerie, dit M. du Boys, « coïncide avec l'époque où commence cette perturbation « morale des esprits qui les dispose à remplacer par des « superstitions la véritable religion. »

Cependant à dater du célèbre édit de 1682, une réaction puissante se produisit en faveur des infortunés sorciers.

En France, Malebranche prononça, à leur sujet, quelques belles et nobles paroles. En même temps, retentissait de l'autre côté du Rhin la voix d'un moine éloquent, Frédéric Spee, qui venait dire à leurs ennemis acharnés « que le « démon n'a aucun droit sur les chrétiens régénérés par le « baptême. »

Il flétrit la torture et revendique avec chaleur pour les accusés une défense juste et libre.

Nous sommes parvenus à ce XVIIIe siècle où l'on vit s'accomplir la transformation de la France à ce souffle puissant des réformes sociales qui avait saisi les plus grands esprits.

La justice sous la Régence n'eut plus assez des heures d'une longue journée pour juger les crimes, elle se vit obligée de consacrer la nuit à cette triste mission, et les bourreaux eux mêmes étaient las. D'où venait cette explosion inconnue de forfaits? de cette immoralité profonde dont les hautes classes de la société tiraient une gloire coupable.

A cette époque agitée, des publicistes éminents, Montesquieu, Beccaria, Verri, signalèrent les abus, et dans des œuvres remarquables proposèrent des réformes profondes dans toutes les branches du droit public et de la législation criminelle.

Digitized by Google

Le XVIIIe siècle est près de s'éteindre : une ère nouvelle approche. Les Parlements firent aux innovations hardies mais heureuses de ces grands penseurs, une opposition qui resta célèbre : la Révolution éclate alors, et brise toutes les résistances : les anciens corps de magistrature sont supprimés, et l'on essaye une nouvelle organisation judiciaire.

En 1790, Duport présenta un projet de loi sur la justice criminelle. Rejeté en matière civile, le jury fut accueilli avec un certain enthousiasme en matière criminelle : il semblait que l'égalité devant la loi allait tout à coup passer de l'état de rêve à celui de réalité. L'Assemblée constituante eut l'illusion de croire à la possibilité d'implanter en France le jury d'accusation, cette vieille institution entourée en Angleterre d'un respect religieux.

L'établissement du jury de jugement, l'oralité et la publicité des débats, l'organisation judiciaire après le 10 août, font l'objet de plusieurs chapitres pleins d'intérêt.

Au lendemain de la Révolution, une société rajeunie se révélait : le premier consul tenta de lui imprimer le mouvement et la vie : les cours d'appel sont instituées, et la cour de cassation apporte le bienfait précieux de l'unité dans l'application des lois.

L'écartèlement, la roue, la torture étaient abolis : c'était là un progrès réel, et l'idée de la justice apparut aux peuples plus grande et plus vraie.

La Restauration adopta à son tour l'institution du jury, elle essaya d'en faire un auxiliaire sérieux pour les juges, et un rouage utile dans l'Etat.

Le code pénal de 1810, celui de la Bavière, œuvre du législateur Feuerbach, la théorie allemande de la tentative et de la complicité sont appréciés avec un réel talent.

M. du Boys passe ensuite à l'Angleterre, cette puissante voisine dont on vante sans cesse les vieilles institutions.

Digitized by Google

Jérémie Bentham, criminaliste éminent, a eu la gloire de préparer les réformes dans la législation pénale par de nombreux et remarquables écrits.

L'auteur étudie ensuite la transportation comme moyen de colonisation, le système pénitentiaire d'Auburn, et celui de Philadelphie, la servitude pénale, le code prussien de 1851, et le code allemand de 1871.

La grande division des infractions, en crimes, délits et contraventions, empruntée au code français, a été maintenue par nos ennemis d'outre-Rhin.

M. du Boys complète les études approfondies du sixième volume par l'examen consciencieux du jury en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Italie et en Allemagne. Cette institution moderne s'est tellement incarnée dans nos mœurs que sa suppression serait regardée comme une atteinte à la liberté : cependant il fait à son sujet des réflexions pleines de sagesse, critique avec raison certains abus évidents pour tous, et propose des améliorations qu'il serait précieux de réaliser.

Il existe en Allemagne une vieille institution sous le nom d'échevinage. Les échevins, simples citoyens comme les jurés, font partie intégrante du tribunal, siégent avec les juges et délibèrent avec eux. M. de Bismark, poursuivant avec sa trop célèbre persévérance son rêve ambitieux de ramener tout à l'unité, même l'organisation de la justice, a fait préparer un projet de loi sur l'échevinage. Sa pensée était de supprimer le jury, si un vote heureux le lui permettait, et de le remplacer dans la procédure criminelle par les échevins. Le Conseil fédéral s'est prononcé pour le maintien du jury.

M. du Boys, en terminant, embrasse d'un regard profond son œuvre de trente années, l'épilogue qui couronne ce travail immense résume à merveille ses méditations fécondes, et

Digitized by Google

l'on suit très-bien le sillon que l'idée de justice a tracé à travers les siècles.

Au berceau des sociétés antiques, en Grèce comme en Germanie, la justice consiste dans la vengeance du sang. Chaque particulier a le droit de donner la mort à l'assassin : c'est, comme le dit l'auteur, le premier degré de formation sociale. La religion seule pouvait faire remonter à la divinité le droit de punir; les compositions pécuniaires succèdent à la loi du talion : c'est un progrès, la civilisation commence.

Plus tard le Christ apportera au monde le souffle de vie qui doit le faire sortir du tombeau comme Lazare, et le rajeunir : alors sa parole divine dissipera la nuit des intelligences, le droit de vengeance passera des particuliers au roi, dépositaire des droits de la nation : celui-ci déléguera à son tour ses pouvoirs aux magistrats chargés d'appliquer la loi, et la justice humaine reconnaîtra pour modèle la justice éternelle, dont elle émane.

Telle est l'œuvre de M. du Boys.

La magistrature française s'inspirant des magnifiques traditions que lui ont léguées les l'Hôpital et les d'Aguesseau, a toujours porté bien haut le culte de la science et l'amour du devoir. Elle accueillera avec une faveur marquée, j'en suis sûr, l'œuvre capitale de l'un de ses membres, œuvre qui est un véritable monument élevé à l'histoire du droit criminel des peuples. Le barreau qui, de nos jours, a jeté un si vif éclat, sera heureux de trouver dans cet ouvrage un jugement aussi sain et une telle élévation de pensée. En fermant le dernier volume de ce livre remarquable, on se rappellera ces paroles de Montesquieu : « Les peines, dit-il, ont diminué « ou augmenté à mesure qu'on s'est plus approché ou éloi- « gné de la liberté. »

Alfred Vellot.

Digitized by Google

ajouta les armoiries des autorités en charge à cette époque. Au-dessus de l'autel et dans les transepts, on peut distinguer celles de M. de Brosses, préfet : d'azur à trois trèfles d'or ; celles de M. de Pins : de gueules à trois pommes de pins d'or ; celles du maire, M. le baron Rambaud : d'azur à l'aigle d'or.

Passons en revue les autres écussons et commençons par la nef latérale de droite en partant de l'entrée :

Au premier compartiment, 6 écussons. 1° le chapitre de Saint-Nizier ; de gueules à deux clefs d'argent en sautoir ; il est repété deux fois.

2° D'or à la bande de gueules chargée de deux cotices du champ et d'un lion de même, armes de M. Besson, curé de Saint-Nizier évêque de Metz. (Voir la notice biographique, Lyon 1842.)

3° De Laurencin : de sable au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent. Jean de Laurencin, sacristain de Saint-Nizier et de Saint-Just, official de Lyon, était le 7e fils d'Estienne et Laurencin, conseiller de ville en 1470 et 1496 et de Catherine Gayant. François de Laurencin, son neveu, sacristain de Saint-Nizier, était fils de Claude de Laurencin, baron de Riverie, conseiller de ville de 1498 à 1510 et de Sybille Bullioud. M. Vachez a donné une généalogie de cette famille lyonnaise dont le nom se retrouve presque à chaque page de notre histoire.

4° D'or à l'ancre de gueules, qui sont les armes de Nicolas Navarre, mort en 1753, chanoine de Saint-Nizier, évêque de Cydon, suffragant de l'archevêque de Lyon, fils d'un fabricant et né à Lyon le 27 novembre 1683. Il eut deux frères, l'un curé, l'autre nommé Claude-François, chanoine de Saint-Nizier et promoteur de la primatie en 1789. L'un d'eux mourut asphyxié par le charbon de bois dans sa chambre vers 1796.

Digitized by Google

5° D'or au paon rouant d'azur, qui sont les armes des Palerme. Pierre Palerme, chanoine de Saint-Nizier, était fils d'Antoine Palerme, lieutenant général au bailliage de Forez. Cette famille de Bourg-Argental remonte à Jean Palerme, secrétaire du duc d'Anjou l'an 1581. Il y a eu deux échevins de ce nom, mais il doit y avoir aussi deux familles ou deux branches bien distinctes, dont une était de Saint-Chamond, issue d'anciens fileurs de soie.

Pierre Palerme, chanoine de Saint-Nizier, procureur général au siége archiépiscopal, testa en décembre 1561.

Le second compartiment n'a qu'un écusson : d'azur au lion d'or issant d'une nuée d'argent mouvante du flanc senestre. Armes de Pierre Beaujean dit Ainard, conseiller de ville en 1449, qui fonda à Saint-Nizier la chapelle de Sainte-Anne, laquelle appartint, en 1608, aux Thomassin (voir Steyert, *Armorial général du Lyonnais*).

Au troisième, les armes de Chaponay : d'azur à trois coqs d'or, crestés, becqués et membrés de gueules. En 1222, Gaspard de Chaponay et sa femme Clémence de Beauvoir firent une donation pour la chapelle de Saint-Jacques, située à côté de l'église. Andrevet de Chaponay, qui testa en 1347, fut enterré à Saint-Nizier.

Au quatrième : d'argent à une quintefeuille de gueules, armes de Pierre Renouard, conseiller de ville en 1499, qui contribua à la construction de l'église, ainsi que son frère Georges, conseiller en 1560. Cette famille s'est établie ensuite en Bourgogne et en Bretagne. En 1769, les terres de *Fertans* et *Amancey* en Franche-Comté furent érigées en Comté sous le nom de *Villayer* en faveur de Claude-François *Renouard*, seigneur de Fleury, grand maître des eaux et forêts de France, fils de Charles-François Renouard conseiller au parlement de Paris, et

Digitized by Google

en rétablissement d'une ancienne érection faite en 1655 de la terre de *Villayer* en Bretagne en faveur de Jean-Jacques Renouard, doyen des conseillers d'État. (Voir Waroquier de Combles.) L'écusson du cinquième m'est inconnu.

Passons à la grande nef; le premier compartiment a cinq écussons : 1° armes du chapitre; 2° paraît être les armes des *Poculot* : d'azur au dextrochère de carnation, mourant du flanc sénestre et tenant trois fleurs d'argent tigées de sinople, accompagné en pointe d'un croisant d'argent. En ce cas il y aurait une faute, car elles sont peintes ici avec un champ d'or et non d'azur. Claude Poculot, marchand épicier, bourgeois de Lyon, épousa, le 27 juillet 1578, honorable fille Anne Murard, fille de honorable homme Pons Murard, bourgeois de Lyon et de Francoise Ollier. (Registre de la sénéchaussée, vol. 78.)

Il fut échevin en 1583, or le 3e écusson est parti de Poculot et des armes de Murard : d'or à la fasce crénelée d'azur accompagée en chef de 3 têtes d'aigles, arrachée de sable et en pointe d'une flamme de gueules; dans d'autres, on trouve quelquefois au lieu de la fasce un mur crénelé avec des flammes sortant entre les créneaux, armes parlantes — un mur ard — mur qui brûle. Pons Murard fut échevin en 1574.

Pendant la peste de 1628, Antoine Murard, capucin, mourut victime de son dévouement pour les pestiférés.

Le 4e paraît être de *Varey* : d'azur à trois jumelles d'or, au chef d'argent chargé de 3 corneilles de sable. Pierre de Varey, chanoine de Saint-Just, de Saint-Paul et de Saint-Nizier, sacristain de Fourvière, testa en 1432. Il était fils de Girard de Varey, drapier, conseiller de ville en 1432, dont le père Jacques, chantre de Saint-Nizier, testa en 1476. M. de Valous nous promet une

Digitized by Google

généalogie curieuse de cette nombreuse famille qui occupe une place importante dans notre histoire ; le 5e est de Renouard.

Le deuxième compartiment n'a que quatre écussons, le milieu étant occupé par un cadran ; le premier : coupé d'or sur sinople, l'or chargé d'un bœuf passant de gueules. Ce sont peut-être les armes mal repeintes de César *Borgia*, vicomte de Valentinois, gouverneur de Lyon en 1498 ; le 2e : *d'azur au sautoir d'or*, peut s'appliquer à plusieurs familles, de même que le 3e : cinq points d'or équipollés à quatre gueules. *Pierre de Salornay*, chanoine, comte de Saint-Jean au XIVe siècle portait des armes identiques.

Le 4e est : d'azur, au cerf courant d'or, accompagné en cœur d'une couronne et en pointe d'un poisson de même. Ce sont les armes d'Antoine Senneton, conseiller de ville en 1523. Claude Senneton, marchand, bourgeois de Lyon, qui testa à Paris en 1561, avait pour frères, Antoine, conseiller au parlement de Paris, et Pierre, aumônier du roi.

Le troisième compartiment est occupé par des monogrammes.

Au quatrième, 4 écussons des *Villars* : d'azur à 3 molettes d'or au chef cousu de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent. L'habitation de cette famille lyonnaise, était à l'angle de la montée de *Tire-Cul* et de la montée *Saint-Barthélemy*. On y avait établi, en 1707, l'Œuvre des religieuses de la Providence. *Jean de Villars* était conseiller de ville en 1320. François de Villars, lieutenant particulier, civil et criminel au présidial de Lyon, échevin en 1576 et 1580, mourut en 1582 et fut enterré à Saint-Nizier. *Claude de Villars*, son père, se retira à Condrieu, et de lui descendaient : Louis-Hector, *duc de*

Digitized by Google

Villars, maréchal de France, qui sauva la France à *Denain*, en 1712, et son fils, honoré *Armand, duc de Villars*, qui mourut sans postérité en 1770.

Au milieu du cinquième compartiment est un écu : de gueules au lion d'argent et un chevron d'azur brochant sur le tout. Ce sont les armes de la famille de Bourges. Autour, quatre écussons de même, dont deux partis d'un écusson indéchiffrable. Claude de Bourges, échevin en 1599, habitait près les Cordeliers. (Voir sur cette famille Pernetti et les *Mélanges* de M. Breghot du Lut.)

Le sixième compartiment paraît consacré au pouvoir archiépiscopal ; cinq écussons :

1° De gueules au griffon d'or et au lion d'argent affrontés, armes du Chapitre de Saint-Jean.

2° Bandé d'argent et de gueules, qui est de Semur.

Raynaud de Semur fut élu archevêque de Lyon en 1128 ; il mourut en 1129 et fut enterré à Saint-Irénée. Huit membres de cette famille ont été chanoines-comtes de l'Église de Lyon. Raynaud, auteur d'une vie de saint Hugues, fonda, auprès du pont de la Guillotière, un hospice appelé *l'Aumônerie*. (Pericaud.) Ses armes se retrouvent à Saint-Jean, dans la chapelle de l'Annonciade, bâtie par le custode Pierre de Semur, en 1495.

3° Parti d'or et d'azur au cotice de gueules, brochant sur le tout, qui est de Talaru. Jean de Talaru, d'une illustre maison du Lyonnais, archevêque de Lyon en 1376, mort en 1393, fut enterré à Saint-Jean.

Amédée de Talaru, son neveu, fut nommé archevêque de Lyon en 1415 et mourut en 1444.

On voyait, il y a quelques années, sur une maison de la rue des Farges près Saint-Irénée, un écusson, transporté depuis au palais Saint-Pierre, aux armes de Claude de Talaru, doyen de l'Église de Lyon en 1548. Cet écus-

Digitized by Google

son, en marbre, sans timbre et entouré de deux branches de laurier, était écartelé de Marcilly et de Lavieu, et sur le tout fascé d'or et d'azur à la bande de gueules sur le tout, brisure des Talaru. Cette maison, éteinte aujourd'hui, a eu vingt-un chanoines-comtes de Saint-Jean. Hugues de Talaru fut également archevêque en 1488.

4° D'azur à 3 fleurs de lys d'or, brisé d'un cotice de gueules sur le tout; armes du cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon de 1446 à 1488.

5° D'argent semé de billettes de sable, au lion de même sur le tout; armes de Guillaume de Sure, archevêque de Lyon en 1332, lequel fit dresser un procès-verbal de la visite des reliques et des prélats inhumés dans l'église de Saint-Nizier.

Au-dessus des piliers qui joignent la grande nef aux transepts sont deux écussons faisant face au maître-autel. Celui de droite est : de gueules à la croix d'argent brisée d'une bande d'azur, armes de Pierre de Savoye, archevêque de Lyon en 1308. Celui de gauche est : bandé d'or et de gueules, armes de *Villars-Thoire*. Cette famille a trois archevêques de Lyon : 1° Henry de Villars, élu en 1296, qui assista à la canonisation de saint Louis.

2° Louis de Villars, élu en 1301, qui érigea en collégiale l'église de Saint-Nizier et y établit vingt-six chanoines.

3° Henry de Villars, élu en 1342.

Nef latérale de gauche, première chapelle où sont ses fonts baptismaux, armes des *Villars* de Lyon, répétées à une clef de voûte ; plus loin est la chapelle des Buyer avec leurs armes à la clef de voûte de la nef : d'azur, à la bande d'or acostée de deux têtes de licorne de même. Barthélemy Buyer, conseiller de ville en 1482, fut l'introducteur de l'imprimerie à Lyon, et fonda cette chapelle en 1465 sous le vocable de Saint-Barthélemy. Plus loin

Digitized by Google

est un autre écusson inconnu qui paraît être *d'argent à un massacre d'azur*. J'ai vu un *ex libris* d'un prêtre nommé *Hugues Dondain*, portant le blason, mais augmenté d'un chef de gueules à 3 besants d'or. — Ainsi tout cela est fort incertain.

Dans les transepts sont les armes de MM. de Brosses et Rambaud; les autres écussons ne sont que des badigeons de fantaisie.

M. de *Brosses*, préfet du Rhône de 1823 à 1830, était d'une famille de Bourgogne.

Pierre Thomas Rambaud, baron de l'empire, maire de Lyon, président de la cour royale.

Au-dessus de l'autel, à la clef, sont les armes du chapitre de Saint-Nizier entourées de quatre écussons, — l'un d'eux : de gueules à trois pommes de pin d'or, armes de M. *Gaston de Pins*, administrateur de l'archevêché de Lyon avant la nomination de M. de *Bonald*; les autres inconnus ou peut-être imaginaires.

A la voûte de l'abside, sont les armes (d'après Leymarie) de Jean de Marines, bourgeois de Lyon, qui fit construire le sanctuaire en 1303 : d'azur au chef cousu de gueules chargé de trois molettes d'or ; ces émaux sont douteux, mais les pièces sont exactes car elles sont sculptées sur la pile extérieure du côté gauche. La chapelle de la Madeleine, du côté droit du sanctuaire, fut bâtie par les soins de Jean Joly, sacristain en 1401. Il y établit six chapelains ; un bref du pape, de 1637, y institua un autel privilégié. En 1664, noble Jean *Artaud* attacha à cette chapelle une prébende de 150 livres de rente et une autre de la même somme fut fondée par Jeanne Siardet, en 1653.

Sur la pile extérieure de ce côté est un écusson portant une bande chargée de 3 alérions et acostée de 2

Digitized by Google

roses ou bezans qui seraient peut-être les armes de Jean Joly.

Quant à celles qui décorent la voûte de la chapelle, la plupart sont incertaines ; au milieu les armes du Chapitre, et à l'entour neuf autres écussons.

1° Bandé d'or et d'azur.

2° et 3° Coupé d'or sur azur, au lion issant de gueules sur l'or.

4°, 5°, 6° et 7° parti de gueules et d'azur ; sur le tout, une bande chargée de 3 roses.

8° Bandé de gueules et d'or, la deuxième bande chargée d'un lion de sable.

Ce sont peut-être les armes de M. Besson, ancien curé de Saint-Nizier, mal exécutées, car elles devraient être : de gueules à la bande d'argent, chargée d'un lion du champ, acostée de 2 cotices d'or.

9° Cinq points d'or équipollés à quatre de gueules.

M. Pollet, qui entreprit les restaurations de l'église de Saint-Nizier quelques années avant 1830, était un architecte de mérite, mais, venu trop tôt, il eut tout à créer en archéologie et se trompa souvent ; il ne pouvait remplacer par son intuition une science qui n'arrive que goutte à goutte et au moyen des études de plusieurs générations. On doit lui savoir gré d'avoir entrepris de faire revivre les armoiries effacées et mutilées qui ornaient cette basilique. Il restitua exactement celles dont les traces étaient apparentes ; pour les autres, il se guida sur Brossette et quelques autres auteurs et en inventa pour compléter la série. Après lui, d'autres en ont inventé aussi et n'avaient pas les mêmes excuses.

L'extérieur de cette église appelle encore de grands travaux de restauration. On hésite en prononçant ce mot ; mieux vaut encore laisser des parties incomplètes,

Digitized by Google

des pierres écornées, des constructions parasites que de restaurer à contre-sens, à la mode du jour. Quel malheur si on venait à affubler Saint-Nizier d'une haute toiture comme à Saint-Jean, note fausse relativement à la perspective et à l'ensemble architectural, note fausse relativement au plan et à l'économie générale de ces deux églises, qui exigeraient une toiture basse, dissimulée par les lignes horizontales de l'amortissement et donnant à ces édifices le cachet spécial indiqué par tous les détails de construction.

MOREL DE VOLEINE.

(*A continuer.*)

Digitized by Google

A PROPOS DE L'INSCRIPTION ÉDILICIENNE.

Les lecteurs de la *Revue du Lyonnais* ont été trop vivement intéressés à propos de l'inscription funéraire de l'édilité lyonnaise, pour que nous ne leur donnions pas de nouveaux détails.

Nous sommes donc en mesure de leur annoncer que déjà deux pierres, sur les quatre, formant l'inscription entière, ont été déposées au musée lapidaire du palais des arts, et que notre administration édilicienne veut bien mettre tous ses soins vigilants à la prochaine restitution des deux autres.

Quant à l'inscription elle-même qui porte les termes suivants ; *Floruit at studium*, quelques personnes ont cru y voir une faute typographique ; c'est une erreur : La pierre porte réellement le terme AT et non AD. C'est probablement une réminiscence d'ortographe tombée en désuétude et non pas une faute réelle. Le dictionnaire latin de Forcellini cite, en effet, la confusion fréquente qui existe en épigraphie entre AT et AD. « *Olim*, dit-il, *promisque scribebatur et usurpabatur ob affinitatem quam T et D inter se habent.* »

On ferait des volumes si l'on voulait faire le commentaire complet d'une seule de nos si riches spécimens du musée lapidaire lyonnais ; on en a un exemple frappant dans le livre publié à Palerme en 1734, par le P. jésuite Lupi, au sujet de la simple et courte épitaphe de sainte Sévère. martyre. Que serait-ce si l'on avait voulu tout expliquer à l'égard des duumvirs et des décurions mentionnés dans la magnifique inscription funéraire édilicienne de l'ancienne colonie de Lyon.

On nous a assuré aussi que le publie qui a été vivement impressionné par les deux articles de M. Allmer, sur une inscription du même musée, qui ont paru dans le *Salut public* du mois de juin dernier, sera satisfait d'apprendre qu'il se prépare un nouveau travail complet que notre éminent épigraphiste aurait l'intention de publier dans la *Revue du Lyonnais.*

Isidore HEDDE.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

— Les voilà partis !

— Et ils sont allés ?

— En vacances. Voyez plutôt, tout est fermé : la Chambre, le Cabinet, le Salon, les Bibliothèques, les Théâtres, les Salles d'étude et le Palais.

Que la poussière des chemins leur soit légère, que la rosée des prairies ne soit pas trop humide, que le soleil ne soit pas trop chaud, ni le vent trop fort.

Quant au commerce et à l'industrie, ils prennent aussi du repos, mais ils ne sont pas en vacances ; au contraire. Bah ! la France a la vie dure. Cela reviendra.

En attendant, plus d'un honnête négociant voudrait bien faire Bazaine, et s'en aller.

Encore un qui a eu la chance de trouver la clé des champs et de s'en servir.

— La distribution des prix du Lycée de Lyon a eu lieu le 8 août, devant une grande foule et par une grande pluie. Mais le cœur des mères battait sous les parapluies et nulle n'a songé à prendre une barque pour s'éloigner de ces murs.

Le Lycée a obtenu cette année neuf nominations au concours général : un premier prix d'histoire, un deuxième prix de mathématiques spéciales, un deuxième prix de dissertation française et six accessits.

L'Académie de Lyon a compté en tout dix-sept nominations.

Le premier prix d'histoire a sa légende qui ne manque pas d'intérêt.

C'est après avoir essuyé un accident de voiture qui a mis ses jours en danger, que le jeune Pierre Villard s'est rendu à pied et aussi vite que possible de Fontaines à Lyon pour faire au Lycée cette composition qui lui a valu le premier prix au concours général. Voilà une énergie bien récompensée ; elle révèle un homme pour l'avenir.

— Ce ne sont pas seulement les collégiens qui ont le privilége d'avoir des récompenses : Notre Académie des sciences, belles-lettres et arts, dans sa séance du 4 août, a décerné le prix Ampère-Chevreux à M. Jusserand, élève de la Faculté des lettres ; notre nouvel archiviste, M. Guigue, vient d'obtenir de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une mention honorable pour son si important ouvrage la *Topographie historique de l'Ain* ; M. Allmer, pour ses travaux, une médaille ; M. Lays, notre célèbre peintre de fleurs, a reçu, à l'exposition de Rouen, la médaille de première classe pour son beau tableau de fleurs et de fruits intitulé : *Le bien et le mal*. La *Revue des Contemporains*, plus juste que les feuilles de notre localité, donne la biographie du jeune et brillant artiste, et cite les récompenses qu'il a obtenues dans diverses villes, à Londres, Genève, Lyon, Marseille, etc. — Au Centenaire de Pétrarque à Avignon, où tant de poètes avaient concouru, M. Henri de Lagarde, de Lyon, a obtenu un premier prix : M. Ponsonnard, de Lyon, une première mention honorable ; M. Philibert Le Duc, de Bourg, un prix spécial ; M. D'Audeville, de Villefranche, un premier prix.

— Mais, par contre, où les Lyonnais ont échoué, c'est au grand concours pour la construction de l'église du Sacré-Cœur, sur la butte Montmartre, à Paris. Pas une mention ne leur a été dévolue et cependant parmi les projets envoyés, quelques-uns ne devaient pas manquer de valeur.

Eh bien nous ne sommes pas fâché de déclarer ici, et tout amour

Digitized by Google

propre de clocher à part, que rien n'est plus froid, plus vulgaire, plus dépourvu de sentiment religieux, que la plupart des plans couronnés, et particulièrement celui qui a obtenu le premier prix. C'est peut-être une mosquée ou une salle d'opéra, mais une maison de recueillement et de prière, mais un édifice sacré sur lequel a passé le souffle inspirateur qui a créé Bourges, Reims, Chartres ou Strasbourg, oh! non, jamais. On peut faire un théâtre splendide, un palais gigantesque à coups de millions, mais une véritable église, une chapelle inspirée seulement comme la petite église de Thann, en Alsace, ou de Notre-Dame de l'Epine, près de Châlon, ou de Saint-Nicolas, près de Nancy, ou de Brou près de Bourg, c'est plus difficile et nous croyons que pour cela un compas et une règle ne suffisent pas.

A qui nous voudrions décerner une couronne, à qui nous voudrions organiser un triomphe, si nous étions peuple ou souverain, Louis XIV, Léon X, Florence ou Rome, ce n'est pas à Pétrarque, il vient d'avoir justement le sien, ce n'est pas à Corinne ou au Tasse, c'est à un compatriote vivant, dernier conservateur des hautes traditions du grand siècle, dernier héritier de la plume avec laquelle les compagnons de Bossuet ont écrit les chefs-d'œuvre de notre langue. Les friants de haut style et de vastes pensées seront de notre avis après avoir lu l'*Hommage à la mémoire de Ludovic Vitet* qui vient de paraître, et dans lequel l'auteur, peut-être par distraction, peut-être parce qu'il ressemble à son modèle, s'est peint lui-même en traits frappants :

« Tous ceux qui ont entendu Vitet dans ces fêtes littéraires, dit notre magique écrivain, peuvent dire tout ce qu'ajoutaient d'éclat à ses discours la noblesse de ses traits, la gravité de son maintien, la sobre et expressive dignité de son geste, le charme d'un débit si naturel, si varié, et si harmonieux à la fois; enfin, ce je ne sais quoi qu'on sent si bien, qu'on définit si peu, que les anciens appelaient l'action et qu'ils regardaient comme la fleur, la force et la vie de l'éloquence. »

C'est bien là en effet la vivante image du grand orateur de la cité et ces paroles seront écrites sur le marbre quand on se sera trop tard aperçu qu'on ne l'avait pas honoré comme il le méritait de son vivant.

Puissent nos neveux ne pas nous flétrir de l'avoir oublié quand le suffrage a envoyé à la tribune, pour représenter Lyon, des nullités et jusqu'à des criminels.

— Un des élus du peuple lyonnais, un de ceux que la voix populaire avait choisi, en 1848, le citoyen Doutre, s'est éteint à Paris, le lundi 3 courant. Il était né à Lyon, le 1er juillet 1811, dans une famille d'artisans. Il vivait depuis longtemps dans une humble médiocrité.

— Voici des chiffres douloureux, dit un journal de notre ville, c'est le relevé des enterrements civils qui ont eu lieu pendant ce dernier mois de juillet. Premier arrondissement 1, deuxième 1, troisième 8, quatrième 2, cinquième point, sixième 5, total 17. Sur ce nombre, enfants 8, adultes 9.

— Par un arrêté ministériel du 30 juin, M. Fabisch, professeur de sculpture, a été nommé directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, fonction qu'il remplissait comme doyen des professeurs, depuis le décès de M. Caruelle d'Aligny. Le 20 juillet, M. Grandval, secrétaire-général, délégué par M. le préfet du Rhône, a procédé solennellement à son installation.

— L'Académie de Lyon a tenu, le mardi 11 août, sa séance publique, sous la présidence de M. Aynard.

Digitized by Google

Ont été entendus, avec une avide attention :

1° M. Onofrio, président de chambre à la Cour d'appel : *Sur des lois positives contre le suicide.*

2° M. Heinrich, professeur à la Faculté des lettres : *Rapport sur e prix Ampère.*

Il ne nous appartient pas d'apprécier ce que ces travaux ont d'important. Nous ne pouvons constater ici que leur succès.

— La note gaie nous vient aujourd'hui du *Moniteur judiciaire.* Voici ce qu'on lit dans cette feuille sous la rubrique de : *Grandes découvertes à Saint-Paul.*

« Lyon vient d'être de nouveau découvert, du moins en partie, par un Parisien du *Petit Journal*, M. H. Escoffier, qui avait pourtant habité notre ville.

« Il était parti de Paris « à la recherche du phylloxera, » et il a découvert, en suivant *les quais de Saône*, le quartier Saint-Paul, c'est lui qui le dit.

« La détonation des mines du chemin de fer de Montbrison l'a frappé, et il « a couru au canon. »

« S'il a eu « quelque peine » à découvrir le chantier, cette peine est toutefois bien compensée, car il nous apprend, ce que les journaux de Lyon n'ont pas dit, en annonçant en quelques lignes les travaux de la gare, il nous apprend qu'on exécute un travail de géants. »

« Beaucoup plus géante la recherche et la découverte du phylloxera. Attendons.

« Après avoir exprimé à quel point il a été émerveillé, stupéfait, à la vue de travaux inconnus des habitants de Paris, qui ne connaissent que le redressement de l'obélisque de Louqsor et le déboulonnement de la colonne Vendôme, il arrive à ses merveilleuses découvertes :

« Le creux n'a pas nui d'ailleurs à la mise en évidence des curio-
« sités artistiques et archéologiques de Lyon.

« A droite, la façade de la vieille église Saint-Paul, façade qui
« appartient évidemment à un temple païen, a été dégagée.

« A gauche, c'est la très-curieuse maison dite d'Henri IV, laquelle
« n'était connue que *par ses balcons donnant sur la montée Saint-*
« *Barthélemy.* On voit maintenant les arcades de la cour intérieure,
« trois étages de *terrasses* couvertes et cintrées, et les *spirales d'un*
« *escalier en pierre qui paraît n'occuper que deux mètres carrés de*
« *superficie.*

« Est-ce assez exact ?

« La lettre, datée de Lyon, 4 août, se termine par cette phrase destinée à produire le plus grand effet :

« J'ai recueilli et je vous transmets à la hâte ces détails, qui seront
« probablement une révélation pour bon nombre de Lyonnais.

« La façade du temple païen et la maison d'Henri IV, voilà, en effet, deux révélations qui immortaliseront certainement M. H. Escoffier. »

Si le *Moniteur judiciaire* a été mis en gaieté par ces découvertes, nous pensons bien néanmoins qu'il n'en a pas été surpris.

— Depuis le 1er août, le *Courrier de Lyon* est devenu la propriété de deux de ses principaux rédacteurs, MM. Amy et Sabathier, dont les lecteurs apprécient, depuis leur entrée en fonction, la haute portée politique et littéraire.

A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

POÉSIE

—

LE BON DIEU

Comme une mariée avec son voile blanc,
L'Aurore apparaissait à l'horizon charmant,
C'était au petit jour, l'homme faisait silence.
Seule dans l'univers devant la Providence,
La nature chantait un cantique au ciel bleu
Et parlait au Seigneur; — car tout parle avec Dieu.
La Source l'entretient en murmurant sans cesse,
Avec son souffle aimé la Brise le caresse,
Avec son cher parfum la fleur monte vers lui,
Et la Feuille aussi cause en faisant son doux bruit.
Et tout ce qu'on entend, souffle, chanson, murmure,
Est un discours ému que lui tient la Nature.
Oui tout parle avec Dieu, sans cesse, constamment.
L'homme seul que Dieu fit roi sous le firmament,
Comme un enfant ingrat qui n'aime pas son père,
De lui parler toujours ignore la manière.

L'Aurore disparut, le Soleil resplendit,
Et l'homme, en s'éveillant, produisit sur la terre
Comme un bourdonnement de frelons faisant guerre,
Dans les champs desséchés par les feux de midi.

Mais des voix tout à coup traversèrent l'espace,
Et le Germe qui pousse, et la Brise qui passe,
Et le Fruit surchargeant les rameaux accablés,
Les Sources, les Sillons, les Vignes et les Blés,

Digitized by Google

Poussèrent contre l'homme une clameur immense
Et leur voix devant Dieu réclamèrent vengeance.

« Seigneur. — disait le Blé, — je ne veux plus lever
« Pour tes enfants ingrats qui refusent l'aumône,
« Quand un pauvre affamé s'en vient les implorer, —
« D'une part seulement du pain que Dieu leur donne. »

Et le Ruisseau disait : — « A quoi bon rafraîchir
« Les corps, puisqu'aujourd'hui l'âme dégénérée
« N'étanche plus sa soif à la source sacrée.
« Pour punir les méchants, Seigneur, fais-moi tarir ! »

Et la Vigne disait : — « Sur la côte pierreuse,
« Je ne suspendrai plus ma grappe savoureuse.
« Tu fis pour le travail le vin réparateur,
« Ils en ont fait l'ivresse... oh ! frappe-les, Seigneur ! »

« O comble de l'horreur ! reprit alors la Brise,
« Je n'emportais jadis que les chansons des fleurs ;
« Il me faut à présent, sur mon aile surprise,
« Emporter des méchants les blasphèmes railleurs ! »

Alors Dieu se tourna, son sublime sourire
Illumina la terre et mûrit les guérets :
« Qu'est-ce donc, mes enfants, et qu'avez-vous à dire ?
« Car je n'entendais pas votre voix ; j'écoutais
« Un enfant qui, debout, dans les bras de sa mère,
« Apprenait de sa bouche à m'appeler son père !
« Les hommes, dites-vous, sont ingrats et méchants.
« Pour être des ingrats, sont-ils moins mes enfants ?
« Ils ne comprennent point ma tendresse céleste,
« Et, me voyant venir, ils ferment les deux yeux ;
« Taisez-vous, leur amour passe, mais le mien reste ;
« Père toujours aimant, je veux prendre soin d'eux.

« Source, coule, Sillon, nourris-les... car, si j'aime,
« C'est pour donner l'amour, non pour le recevoir.

Digitized by Google

« Aimer, ah ! ce n'est pas de l'être aimé lui-même
« Se faire pour sa route une étoile du soir ;
« Et ce n'est pas non plus lui prendre sa tendresse,
« S'assister de son âme et de son dévouement ;
« L'aimer, c'est constamment lui faire une caresse
« Des mots qu'inspire au cœur l'âme du sentiment.
« Pour ne songer qu'à lui, c'est s'oublier soi-même ;
« C'est regarder sans cesse où va porter son pas.
« C'est souffrir, s'il le faut, pour qu'il ne souffre pas
« Et, partant, être heureux de sa souffrance même.

« O terre, sois féconde et ne met pas ton soin
« A voir si mes enfants, envers ma Providence,
« Sont des ingrats ; je suis assez riche, je pense,
« Pour donner mon amour, moi.... moi, l'amour immense.
« Et ne pas m'occuper si je n'en reçois point !

Edouard DANGIN.

Digitized by Google

LES

BIBLIOTHÈQUES DE LYON

PAR

LÉOPOLD NIEPCE

DANS deux publications récentes (1), je me suis attaché à faire connaître l'état regrettable dans lequel se trouvent nos archives municipales et le Palais-des-Arts. En signalant cette situation, j'ai cru faire acte de patriotisme, car les dangers d'imminente destruction que courent nos dépôts d'archives, si riches et si précieux à tous égards, et le délabrement dans lequel on laisse l'un des plus beaux palais de Lyon ne sauraient se prolonger plus longtemps... Cet état de choses, qu'il me soit permis de le dire, n'engage-t-il pas non plus la Commission municipale? Celle-ci répond, il est vrai, que la ville, ruinée par les gaspillages des hommes sortis des douloureux événements de septembre 1870, n'a pas de quoi suffire à ses besoins les plus urgents, que les sciences et les arts sont le luxe des temps heureux, et qu'il

(1) Projet de création d'un musée historique à Lyon. (Mai, Lyon, 1874.)

Le palais Saint-Pierre. Observations sur la réorganisation des musées et de l'école des Beaux-Arts de Lyon. (Juillet 1874.)

Digitized by Google

faut attendre que Dieu nous donne de meilleurs jours, après tant de jours de noirs orages, pour rendre aux sciences et aux arts leur éclat terni par les révolutions.

Je comprendrais cette réponse si on demandait la création d'un nouveau palais, la commande de statues de marbre ou de bronze pour orner quelque monument, ou la création d'un square aux vertes pelouses, aux eaux jaillissantes qui parent si bien une ville. Mais ma prière n'a pas été si loin... J'ai demandé seulement que la Commission municipale fît pour nos archives ce que chacun de ses membres fait individuellement pour ses propres affaires. Chacun n'a-t-il pas une caisse solide à l'abri du feu et de l'eau, dans laquelle il serre et conserve ses titres de famille et de propriété et ses valeurs personnelles afin de les transmettre un jour à ses enfants? Que la Commission veuille donc bien songer, avant tout, à préserver, de même, les titres de la fortune de l'universalité de la famille lyonnaise qu'elle représente et dont elle gère les intérêts. Qu'elle ne croie pas, non plus, que les archives d'une ville ne sont, comme on se plait à le dire, qu'un amas poudreux de parchemins oubliés par les vers et de grimoires illisibles dont se plaisent à se repaître certaines gens qu'on traite dédaigneusement d'archéologues; qu'on regarde même avec une certaine pitié comme de pauvres monomanes dont le cerveau quelque peu malade réclame les soins de la Faculté.

Non, les archives ne sont pas des greniers de vieilleries; si on daignait les visiter, de même qu'il serait si urgent de voir de ses propres yeux tant de choses qui appartiennent à la ville et qui ont coûté si cher, on saurait qu'à côté des titres historiques, seuls monuments véridiques de l'histoire de la cité, se trouvent ausssi ses titres de propriété qui constituent sa fortune immobilière, le patri-

Digitized by Google

moine commun du pauvre et du riche. Que ces titres viennent un jour à être détruits par un accident ou dans une tourmente populaire, comment la ville pourra-t-elle justifier alors, devant la justice, de ses droits de propriété méconnus par des gens de mauvaise foi? Et pourtant la Commission n'a encore rien fait alors que cependant M. le préfet a donné sa haute approbation et ses encouragements aux projets que la Commission des archives et des bibliothèques lui a soumis.

En ce qui concerne le Palais-des-Arts, je me suis borné seulement aussi à demander qu'on n'attendît pas que la moitié des portiques de ce palais fût tombée de vétusté, pour qu'on avisât enfin à leur consolidation. Mon humble requête, qui n'a pas été plus loin, est donc opportune, légitime, urgente même, et j'ose espérer qu'elle aura enfin l'avantage d'être prise en sérieuse considération par les hommes éminents qui ont à gérer aujourd'hui les intérêts de la cité.

Toutefois, il me reste à ajouter un post-scriptum à mon placet. J'ai à parler encore des bibliothèques, car là encore on peut écrire, au-dessus de la porte de ces magnifiques dépôts, ces mots qui s'appliquent si bien à tant de choses à Lyon : « grandeur et misère », et je n'exagère pas... On me dira peut-être, mais de quoi vous plaignez-vous? entrez dans la bibliothèque du Lycée, n'admirez-vous pas le splendide vaisseau de la salle, œuvre de ces savants religieux qui ont formé dans leur vaste collége tant d'élèves devenus, en partie, de nos plus illustres concitoyens? Ne voyez-vous pas ces milliers de volumes sur leurs étagères sculptées, ornées, de tant de bustes de marbre? Et votre patriotisme n'est-il pas flatté à la vue de ces débris de bombes et d'obus qui ont troué et écrasé ce splendide vaisseau, le jour où nos pères, armés pour la défense de

Digitized by Google

la liberté opprimée par l'odieuse Convention (1), firent de cette salle une batterie et de ces livres des blindages? Oui, tout cela est vrai, mais tout cela cache bien des misères. Sous cette robe si belle se trouvent des haillons, et ce sont ces haillons indignes de notre grande cité que je prie la Commission municipale de faire disparaître sans retard. Je lui dirai également que la maison fait eau de toute part, comme l'Hôtel-de-ville, comme le Palais-des-Arts que cette eau détruit lentement nos plus beaux ouvrages; et j'ajouterai enfin que d'un jour à l'autre un immense incendie peut embraser la bibliothèque si mûre pour un incendie.....

(1) Lorsqu'en 1795, Lyon envoya une adresse au gouvernement afin de faire arrêter l'exécution des mesures si désastreuses que nos proconsuls avaient prises pour ce qui restait de nos monuments, dont la démolition avait été décrétée pour punir Lyon de son héroïque résistance à la Convention, ses magistrats dirent : « Lorsque, pendant « deux mois d'un siége trop mémorable, livrés à nos propres « ressources, sans pain, sans secours, nous vîmes d'un œil sec tom- « ber nos maisons, périr nos femmes, nos enfants et le sang le plus « pur inonder nos remparts, était-ce *pour un roi que nous combat- « tions ?* » (Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. III, p. 1056.)

En 1800, le premier président Vouty mandait aussi au gouvernement, comme organe du Conseil général du Rhône, lorsqu'on voulut imposer au commerce lyonnais des inspecteurs généraux : « Le « commerce est inquiet, ombrageux, il aime la liberté, et quand on « le gêne, il cherche un asile qui lui plaise. Venise, la Hollande, les « villes hanséatiques, Gênes, Genève en sont de frappants exemples. « Lyon même n'a fleuri sous les rois que parce qu'il avait une liberté « réelle, sous le nom de franchises, libertés, qu'il nommait ses magis- « trats municipaux, son prévôt des marchands et qu'il se gardait lui- « même. Ainsi, quoi qu'en dise la calomnie, la postérité saura que « Lyon, en 1793, ne s'est battu *que pour la liberté*, et que c'est pour « cela qu'il a montré une si rare énergie. » (Eloge du premier président Vouty.)

Digitized by Google

On m'objectera peut-être également que mes doléances au sujet de la bibliothèque du Palais-des-Arts ne sont pas fondées davantage ; car ce dépôt, si bien administré par ses savants conservateurs, n'a-t-il pas un local digne de lui et ne répond-il pas à tous les besoins? Sa salle est vaste et bien éclairée ; ses aménagements sont parfaits. Chaque année, il complète ses collections et les tient au niveau des sciences et des arts. Je concède tout cela, mais le local qu'occupe cette bibliothèque devrait-il lui appartenir, alors que nos belles collections des antiques étouffent à côté dans leurs étroites galeries et ne peuvent même pas exhiber tous leurs trésors au public studieux? Ce local est-il, du reste, assez vaste lui-même pour tous ses livres? car une bibliothèque ne demeure jamais stationnaire. Elle s'accroît journellement, sans cesse, toujours ; elle a besoin journellement de nouveaux espaces, de nouveaux rayons et de tables de plus en plus longues pour suffire à ses lecteurs dont le nombre s'accroît sans relâche.

Enfin nos bibliothèques populaires répondent-elles à leur destination? ou n'est-ce pas une création demeurée à l'état de germe et qui doit recevoir un prochain et prompt développement?

Ces diverses considérations m'ont donc engagé à signaler à l'autorité compétente les imperfections de nos diverses bibliothèques, à lui exposer, en même temps, les améliorations qu'elles réclament si impérieusement, et le perfectionnement qu'on pourra leur donner le jour où la ville aura restauré ses finances et repris ses allures habituelles.

Qu'on ne croie pas non plus que c'est à la hâte que j'ai formulé ces doléances. Je n'ai pu les écrire qu'après un mûr examen de la situation, qu'après de nombreuses conférences avec mes collègues de la Commission con-

Digitized by Google

sultative des archives et des bibliothèques dont le concours si éclairé et si dévoué a rendu ma tâche si facile et dont je n'ai été que l'écho. Je n'ai écrit aussi ces lignes qu'après une étude complète des anciennes bibliothèques que Lyon possédait avant la Révolution. J'ai voulu savoir ce que furent ces riches collections avant le jour néfaste où, au nom de la *Raison* et de la *Liberté*, on en dépouilla nos monastères pour les entasser dans les greniers « de la ci-de-« vant abbaye Saint-Pierre, ou pour en chauffer les poëles « des corps de garde des Sans-Culottes du quartier « Saint-Nizier », luxe tout oriental et que s'était permis le farouche Omar quand il chauffait les bains d'Alexandrie avec les œuvres des grands écrivains de l'antiquité...

Pour cette dernière étude, je n'ai eu aussi qu'à ouvrir diverses publications d'auteurs lyonnais qui se sont plu à décrire déjà nos bibliothèques anciennes et modernes, et je n'ai eu qu'à résumer leurs recherches. Le premier de ces écrivains a été M. Delandine. Né avant la Révolution, il avait pu voir encore de ses propres yeux la plupart des anciennes bibliothèques monastiques ou publiques de Lyon ; il les a décrites sommairement et de souvenir dans la préface de son ouvrage en sept volumes consacré par lui, en 1812, et achevé par son fils, à l'inventaire imprimé de la grande bibliothèque de la ville dont il fut longtemps le conservateur éclairé. Après lui, M. Pericaud aîné, également conservateur de ce même dépôt, a publié, en 1835, une notice de vingt-quatre pages sur la bibliothèque publique de la ville de Lyon. Puis, M. F.-Z. Colombet, écrivain non sans mérite, a inséré dans *Lyon ancien et moderne*, un travail sur nos bibliothèques modernes résumant les notices de MM. Delandine et Pericaud. M. Monfalcon, conservateur actuel de la bibliothèque du Lycée, a placé à la tête de son inventaire imprimé

Digitized by Google

de la bibliothèque du Palais-des-Arts, dont il a été longtemps le gardien, une préface contenant l'historique de ce dépôt; puis, M. Fraisse, successeur de M. Monfalcon, a donné, en 1851, une notice sur cette même bibliothèque ; et enfin, M. Soulary et M. de Valous, conservateurs actuels de cette même bibliothèque, ont bien voulu me remettre des notes sur le riche dépôt confié à leur garde éclairée et dévouée.

Pour ne rien omettre sur les sources auxquelles j'ai puisé, je dois ajouter aussi que j'ai fait de nombreux emprunts : à un excellent ouvrage que M. Charvet, professeur à l'école des Beaux-Arts de Lyon, vient de publier sur Martellange, l'un des constructeurs des bâtiments qu'occupe en partie la bibliothèque du Lycée, et dont j'aurai à parler plus loin ; et aux archives de la ville (1).

Ma tâche a donc été assez facile. Pour former ma gerbe,

(1) Ces riches archives seront toujours le meilleur guide pour un écrivain. Les titres qu'on y rencontre sont d'une véracité incontestable, tandisque nos auteurs ont souvent tronqué les faits involontairement ou dans un but peu louable, et leurs assertions contraires à la vérité ont été souvent répétées par d'autres qui ne se sont pas donné la peine de les vérifier aux sources. C'est ainsi que j'ai pu constater que MM. Delandine et Pericaud (le dernier copiant le premier) ont fait passer comme de *généreux donateurs* de nos bibliothèques un grand nombre de Lyonnais qui ont *vendu* à deniers comptant et fort *cher*, à la ville, leurs bibliothèques particulières. C'est ainsi encore que, par mes recherches aux archives, j'ai pu reconnaître que M. Delandine (et ceux qui l'ont copié ensuite) s'est attribué et a donné comme venant de lui plusieurs passages d'un rapport fort remarquable, sur la création de la bibliothèque moderne, fait au conseil municipal de Lyon, dans sa séance du 18 pluviose an XI (7 février 1802), par le maire du canton de l'Ouest de Lyon. Je donnerai plus loin plusieurs extraits de ce rapport.

Digitized by Google

je n'ai eu qu'à glaner et à réunir de beaux épis, et je dépose aujourd'hui cette gerbe entre les mains de tous les hommes d'intelligence et de cœur qui daigneront en agréer l'hommage. Ils voudront bien n'y voir que l'œuvre d'un homme profondément dévoué à son pays, qui tente, dans la mesure de ses forces, de l'aider à se relever comme un blessé tombé sur le champ de bataille et à le replacer au rang glorieux qu'il doit occuper dans le monde.

Mais qu'il me soit permis de dire un mot un peu... dur, peut-être, mais vrai, à bien des habitants de notre ville. Quand, dans d'autres temps, nous vivions sous des régimes où le lendemain était... ou semblait assuré, bien des hommes de savoir et de mérite se plaisaient, par leurs travaux en commun ou isolés, à faire fleurir les sciences et les arts, comme on disait alors; de généreux donateurs comblaient nos musées, et nos bibliothèques grandissaient; Lyon s'était même fait alors un nom dans les arts et les sciences. Mais aujourd'hui, cet élan ne s'est-il pas ralenti ou même arrêté? On travaille moins et on donne moins, et cependant, dans les tristes temps que nous traversons, alors que nous sommes, comme sur un navire démâté, le jouet des flots, chacun ne devrait-il pas être sur le pont et aux manœuvres? Que ceux donc à qui la fortune a souri sortent de leur somnolence, qu'ils viennent donc apporter une partie de leur or pour acheter de bons livres et des objets d'art; ce sera aussi un moyen pour arriver à aveugler les voies d'eau de notre pauvre navire désemparé et à la dérive. A Lyon, comme ailleurs, on attend tout du gouvernement, et l'initiative privée, qui pourrait tant, se croise les bras, comme si la manne devait encore tomber du ciel. C'est donc à l'initiative privée, aux individualités que je fais appel. Réunissons-nous donc, serrons nos rangs, écrivons sur notre drapeau

Digitized by Google

« Dieu le veut », et marchons résolûment vers l'avenir. La science et les arts et la société qu'ils moralisent nous sauront gré de notre courageux élan.

I.

LES ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE LYON.

BIBLIOTHÈQUES MONASTIQUES.

Dès le moment où on eût trouvé le moyen d'exprimer les sons de la voix par des lettres ou des caractères, et celui de fixer des caractères sur des corps mobiles qu'on put conserver, telles que des tablettes enduites de cire, le papyrus, la peau des animaux, le velin, le parchemin et les autres préparations susceptibles de recevoir l'écriture, il exista des livres, et par conséquent, il put exister des bibliothèques qui sont des collections de livres.

Je ne parlerai pas ici des différents peuples de l'Orient, générateurs de la civilisation grecque et romaine (1), auxquels on doit reporter principalement l'origine des bibliothèques.

M. Champollion-Figeac, père, a écrit sur cette intéressante matière un traité très-remarquable dans lequel il a su

(1) Avec le développement du christianisme, de grandes bibliothèques se formèrent, soit en Orient, soit en Occident. La plupart des églises principales en avaient une. Saint Jérôme cite avec éloge celle de Césarée (3e livre sur l'épitre à Tite) Eusèbe (liv. 3, chap. IV), celle de Jérusalem, Anastase (*Vie de Gelasius*), celle de Rome, saint Augustin, celle d'Hyppone; mais suivant Eusèbe, presque toutes ces bibliothèques, avec les oratoires où elles étaient placées, furent brûlées par Dioclétien.

Dans le bas empire on compta aussi un grand nombre de bibliothèques, mais tous ces établissements périrent sous les coups des invasions.

Digitized by Google

résumer tout ce qu'avaient dit sur ce sujet Zuphten, en 1669, Legallais, en 1680, l'Encyclopédie, Bailly, en 1829, et Champollion fils.

Je ne remonterai qu'à Charlemagne, car c'est à ce grand prince que Lyon doit sa première bibliothèque, et je ne veux parler ici que des bibliothèques de Lyon. Au moment de l'arrivée de ce monarque à la couronne, l'assimilation des peuples conquis avec les conquérants du nord était un fait accompli. Le calme avait succédé aux orages et aux violences des invasions; une nouvelle société s'était formée. Le catholicisme reprit sa marche civilisatrice, et les bibliothèques se relevèrent peu à peu dans toute la chrétienté. En Italie et à Rome, le pape Zacharie I seconda leur restauration et rétablit celle de Saint-Pierre; en France et en Allemagne, Charlemagne qui avait compris quelle puissante alliance il trouverait dans les lettres et les sciences pour sa mission civilisatrice et l'unification de son grand empire, réorganisa partout les écoles et les bibliothèques; il en établit à l'*Ile-Barbe*, à Lyon, à Aix-la-Chapelle et dans d'autres villes de sa monarchie; mais le monastère de l'Ile-Barbe n'avait plus, au IXe siècle, qu'une existence nominale; c'était un amas de ruines, comme la plupart de nos églises. L'archevêque Leidrade occupait alors le siége primitial de Lyon; homme d'une puissante énergie, doué d'une grande initiative et pénétré de la pensée de son souverain qui était aussi son ami, il releva la plupart des monastères saccagés et rendit aussi celui de l'Ile-Barbe aux sciences et aux lettres, comme à la vénération des populations (1). Les monastères, surtout

(1) Leidrade mandait à cet égard à Charlemagne, ce qui suit :

« Nam habeo scholas cantorum ex quibus plerique ità sunt eruditi ut alios etiam erudire possint. Præter hæc verò habeo scholas lec-

Digitized by Google

en France, devinrent un asile où se conservèrent en partie les richesses scientifiques et littéraires du passé. Coupé, de l'Oise, a même eu le courage de proclamer, à la tribune de la Convention, « que les cloîtres avaient sauvé « de la destruction de l'empire et de la barbarie, ce qu'il « avait été possible de sauver des productions savantes « de l'antiquité. Ils y ont même ajouté celles des siècles « suivants, et ces temps n'ont pas été les moins féconds. » (22 janvier 1794.) Mais ces établissements qui marquèrent un moment de réveil pour les sciences et les lettres, périrent aussi à leur tour, pendant les siècles de ténèbres qui suivirent l'époque de Charlemagne, laquelle ne fut, pour ainsi dire, qu'un éclair au milieu d'une nuit profonde. Dans presque chaque maison religieuse, il se trouvait toujours des moines qui copiaient les auteurs anciens et

torum non solum qui officiorum lectionibus exercentur, sed etiam in divinorum librorum, meditatione spiritualis intelligentiæ fructus consequuntur ex quibus nonnulli de libro Evangeliorum sensum spiritualem etiam ex parte addipisci possunt. Plerique verò librum prophetarum secundum spiritualem intelligentiam adepti sunt. Similiter libros Salomonis, vel libros psalmorum atque Job, in libris quoque conscribendis. » *(Lettre de Leidrade à Charlemagne).*

« Monasterium regale insulæ Barbaræ, istum in medio Araris fluvii, recens videtur esse fundatum jussu dominum benedictum abbatem cum quo simul et direxit suos codices. »

(Lettre de Leidrade à Charlemagne).

D'après une notice de l'abbé Roux insérée à la suite des *Mesures de l'Ile-Barbe,* du P. Le Laboureur, la bibliothèque du monastère de l'Ile-Barbe aurait été placée, en dernier lieu, dans le château-fort de l'Ile-Barbe, appelé le Châtellard de l'Isle, et situé à la pointe *nord* de l'île. Ce castel avait été affecté, en 1334, à la charge du cellerier qui fut dispensé de l'assistance au chœur, du dortoir et du réfectoire. Ce manoir, qui était comme la citadelle de l'île, servait de retraite aux religieux *en* temps de guerre ; il sert aujourd'hui de caserne.

Digitized by Google

rédigeaient les chroniques, mais malgré le zèle des copistes le nombre des livres ne put pas augmenter beaucoup jusqu'à l'époque de la découverte de l'imprimerie. On regardait comme une chose merveilleuse que la copie d'une bible eût été faite en cinq mois, par cinq religieux, et lorsqu'un monastère possédait 150 volumes ou manuscrits, il se glorifiait de sa bibliothèque. Sous les rois carlovingiens, les bibliothécaires, ou plutôt peut-être les archivistes écrivaient, expédiaient et dataient les actes de l'autorité royale. Les mêmes fonctions leur étaient confiées par les papes et leur charge tenait l'un des premiers rangs à la cour pontificale (1). Il en était de même des bibliothécaires des archevêchés.

Enfin la plupart des bibliothèques recouvrèrent une vie nouvelle avec la renaissance des lettres, des sciences et des arts, dans le xve et le xvie siècle. Les grands travaux scientifiques aujourd'hui trop ignorés, de Dante, de Pétrarque et de Boccace vinrent rendre à la lumière un grand nombre d'ouvrages précieux de l'antiquité. Toutefois, il faut le constater, par suite de l'ignorance de quelques copistes des temps antérieurs, qui grattèrent le velin des livres antiques pour y substituer des dissertations mystiques ou des antiphonaires, un grand nombre d'ouvrages de l'antiquité ont été perdus ou mutilés; cependant, proclamons-le très-haut, c'est à peu près aux ordres religieux seuls que nous devons la conservation de ce qui nous reste de l'antiquité et la rédaction des chroniques des premiers siècles modernes et du moyen-âge. Quant à ces ouvrages grattés par les copistes, on leur a donné, on le sait, le nom de palimpsestes et sous l'écriture des moines

(V. Dalloz t. VI, p. 164).

Digitized by Google

on a pu retrouver, il y a quelques années, à Rome, des monuments précieux du droit romain. C'est en Italie aussi que furent fondées les premières bibliothèques importantes. Vers 1450, Nicolas V jeta les fondements de la bibliothèque du Vatican, et quoique ce riche dépôt eût été ruiné par les soldats du connétable de Bourbon, en 1527, elle fut rétablie par Sixte-Quint, Clément VII et Léon X.

La découverte de l'imprimerie dans le xve siècle avait donné une nouvelle impulsion aux travaux de l'esprit et facilita la multiplication des livres. Les établissements religieux, dont les richesses étaient considérables, eurent alors chacun une bibliothèque ; un moine était préposé à sa garde, c'est ce que voulait la règle de Tarnat et celle de saint Benoit. On disait alors qu'un monastère sans bibliothèque était comme un camp sans fortification : « *Claustrum sine armario, quasi campum sine armentario.* » C'est sous l'influence de cet état de choses que les Bénédictins de Saint-Maur, les religieux de Citeaux, de Clairvaux, de Saint-Germain-des-Prés et beaucoup d'autres de l'ordre de saint Benoit accomplirent leurs admirables travaux scientifiques et littéraires que pas un siècle ne saura égaler désormais (1).

(1) D'après une description de Lyon, publiée par André Clapasson, né en 1730, mort en 1770, avocat, en 1761, Lyon possédait à ce moment les maisons religieuses suivantes :

Le monastère de Sainte-Elisabeth. — Sainte-Marie de Bellecour. — Les Jésuites de Saint-Joseph. — Saint-Martin d'Ainay. — Les Célestins. — Les Jacobins ou Dominicains. — Les pères de Saint-Antoine. — Les Cordeliers. — Le collége de la Trinité. — Saint-Nizier. — Saint-Pierre. — Les Feuillants. — Le séminaire Saint-Irénée. — L'Oratoire. — Les Carmes, — Les Augustins. — Les Carmélites. — Les Chartreux. — Monastère Saint-Benoît. — Saint-Paul. — Les Carmes déchaussés. — Les Récollets. — Les Minimes. — Saint-Just. — Les Trinitaires. — Le Chapitre de Saint-Jean. — Picpus.

Digitized by Google

A Lyon, les ordres religieux obéirent au même sentiment; je dirai plus loin ce que furent les bibliothèques de leurs monastères, aujourd'hui dispersées, mais dont il serait cependant bon de connaître les anciennes richesses. L'ordre des Augustins (1) se mit même à Lyon à la tête du mouvement intellectuel. Les premières presses qui parurent dans notre ville furent installées dans le voisinage de leur vaste monastère, et on doit à ces religieux plusieurs des livres qu'elles mirent à jour. Barthélemy Buyer, d'une ancienne famille lyonnaise, riche et honorée, connue dès 1290, échevin, fut l'organisateur de ces presses. Il établit l'imprimeur Guillaume Régis dans sa maison et subvint aux frais de l imprimeur avec les conseils et le concours éclairé des Augustins (2).

Je voudrais pouvoir dire aussi ce que les autres ordres religieux firent à Lyon pour les lettres et les sciences, car on les a tant dénigrés qu'il serait temps qu'on réhabilitât leur mémoire vénérée; c'est ainsi, entre autres choses, que M. Clerjon, dans son histoire de Lyon, en parlant des Augustins a dit : « Qu'ils se firent une loi de se refuser au « travail et d'attendre leur subsistance de la peine des « autres. » Ne semblerait-il pas, a répondu à cela M. Victor de Laprade, qu'il n'y a pas d'autre occupation utile que le travail matériel? Si les Augustins ne travail-

(1) M. de Laprade cite comme œuvres des PP. Augustins de Lyon, la 2e édition de l'ouvrage intitulé : *Reverendismum Lotharii compendium*.

(2) Depuis la Renaissance jusqu'en 1789, ce fut aussi principalement dans les monastères ou dans les établissements consacrés à l'éducation de la jeunesse que se formèrent et se développèrent, en France, les grandes collections de livres. La bibliothèque du roi prit en même temps de vastes accroissements.

Digitized by Google

laient pas de leurs mains, plusieurs productions remarquables attestent l'activité de leur esprit; de nombreux prédicateurs sortirent de leur cloître et les aumônes qu'ils recevaient n'étaient que le prix de l'instruction répandue dans le peuple. Mais au temps où écrivait Clerjon, il était de bonne mise et de bon goût d'insulter les ordres monastiques..... Et ces insulteurs s'appelaient les *Libéraux !!*

Je voudrais pouvoir parler ici de la typographie lyonnaise qui a couvert la France de ses nombreux et admirables produits, mais son histoire est bien connue et dépasserait les bornes étroites dans lesquelles cette notice est limitée. Toutefois que quelques réflexions me soient permises, en parlant des bibliothèques. On a dit d'elles qu'elles sont, à la fois, les réservoirs de l'esprit des siècles, es dépôts des littératures anciennes et modernes, les archives du génie de l'homme et aussi celles de sa faiblesse, de sa folie et de ses longs égarements. Mais il faut reconnaître cependant qu'en définitive elles sont surtout la preuve et l'instrument de la civilisation, et que le nombre des bibliothèques publiques ou privées doit être regardé chez un peuple comme le meilleur thermomètre de l'état des connaissances et des progrès de l'esprit humain.

Comme nous l'avons vu plus haut, la bibliothèque de l'Ile-Barbe paraît avoir été la plus ancienne de Lyon, d'après Le Laboureur et M. Delandine qui avaient pu la voir. Paradin ajoute que cette bibliothèque fut enrichie d'un grand nombre de volumes magnifiquement reliés, et d'autres auteurs affirment que Charlemagne y plaça un manuscrit des œuvres de saint Denis, présent de l'empereur Nicéphore et une bible grecque et syriaque corrigée de la main même de ce souverain. Cette belle librairie s'accrut pendant sept siècles, mais en 1562, les calvinis-

Digitized by Google

tes, après avoir saccagé les églises d'Ainay, de Saint-Jean et de Saint-Just dévastèrent ensuite le monastère de l'Ile-Barbe. « Tous nos meilleurs titres furent alors brûlés » dit Le Laboureur. La bibliothèque du monastère dut être bien considérable alors, puisque malgré les ravages des dévastateurs, Antoine d'Albon, alors abbé de l'Ile-Barbe, put encore retirer des ruines de sa maison un assez grand nombre de manuscrits qu'il fit porter aux archives de Saint-Jean, entre autres les *Commentaires de Rufin*, prêtre d'Aquilée, *sur les* 75 *Psaumes de David* et les *Œuvres* d'*Ausone* (1).

M. Delandine cite ensuite : 1° la *Bibliothèque du Chapitre de Saint-Jean et des Comtes de Lyon*, dans laquelle se rencontraient, outre quelques grands corps d'ouvrages, les anciens manuscrits sauvés du sac de l'Ile-Barbe, lors de l'invasion du baron des Adrets (2).

2° La *Bibliothèque des Cordeliers de Saint-Bonaventure*. L'une des plus anciennes de Lyon ; elle faisait partie du grand monastère des Cordeliers, fondé par la maison de Grolée (3), et devenu célèbre par le séjour de saint Bonaventure qui y mourut pendant le second concile de Lyon.

(1) Albon (Henri d'), archevêque de Lyon, né au château de Saint-Forgeux, en 1507, mort le 23 septembre 1574, gouverneur de Lyon, en 1558, après la mort du comte de Grignan, céda à Charles IX la justice temporelle de Lyon, qui y était exercée par les archevêques depuis 1320, moyennant une indemnité qui se payait encore en 1789. (Lyonn. dig. de Mém. 6).

(2) Le baron des Adrets était alors à la tête des Calvinistes et le comte de Sault commandait à Lyon.

(3) Vers 1220, sous le règne de Philippe-Auguste, le sénéchal de Grolée donna aux Cordeliers le magnifique hôtel qu'il possédait sur les bords du Rhône, et leur éleva à ses frais une petite église située

Digitized by Google

Dans les derniers temps, le P. Dumas, Henri Bonaventure, né à Lyon, le 31 décembre 1698, mort vers 1775, auteur, avec le P. Boule, d'une histoire du patron de son couvent, fut son bibliothécaire, l'enrichit avec goût, et se plut à en communiquer les trésors. L'église du monastère servit de sépulture à Symphorien Champier, né vers 1472, mort en 1539 et qui contribua, en grande partie, à la fondation du premier collége à Lyon. J'en parlerai plus loin.

3° La *Bibliothèque des Augustins.* D'après une remarquable notice de M. V. de Laprade, insérée, en 1838, dans *Lyon ancien et moderne,* la fondation de ce monastère remonterait à 1308. Il devint l'un des plus considérables de Lyon. En 1512, il s'y tint un concile national sous la présidence du cardinal Sainte-Croix. L'archevêque François de Rohan (1) et le Chapitre de la cathédrale le comblèrent de leurs largesses, sur la demande d'un de ses religieux, Guichard de Lessart, né à Lyon, mort après 1516, évêque titulaire d'Hiéropolis, suffragant de l'archevêque François de Rohan. Ce religieux laissa lui-même la plus grande partie de ses biens à son monastère et fut inhumé dans la chapelle Saint-Jérôme. Les PP. Augustins ne pouvaient manquer d'avoir une belle bibliothèque, car ces religieux passent pour avoir présidé à la naissance de l'imprimerie à Lyon, et c'est chez eux que l'on rencontre les premiers essais de l'art dramatique dans notre ville. Les premières presses qui parurent à Lyon furent installées dans le voisinage de leur couvent et on doit à ces

dans la rue Bon-Rencontre. Les Grolée reposaient dans le cloître de ce monastère. (*Lyon anc. et mod.* p. 464).

(1) François de Rohan, mort en 1537, avait succédé à André d'Espinay et fut remplacé par Jean de Lorraine. (*Lyonn. dig. de M.*, page 256).

Digitized by Google

religieux plusieurs des livres qu'elles mirent au jour. Barthélemy Buyer (1), d'une famille connue dans l'échevinage, dès 1290, avait établi dans sa maison, en 1473, Guillaume Régis (2), élève d'Ulric Gering et de Martin Crants, qui trois ans auparavant avaient porté l'imprimerie à Paris (3). Ce fut des presses de Guillaume Régis que sortirent les premiers produits de l'imprimerie lyonnaise. La première édition connue que nous leur devons est intitulée : *Reverendissmum Lotharii compendium* (4). Les Augustins, ajoute M. de Laprade, possédaient la plus belle collection de livres et de manuscrits qui fût à Lyon, après celle des PP. de l'Oratoire. On lisait, sur la porte de cette bibliothèque, l'inscription suivante qui avait pour auteur le P. Pierre Labbé, jésuite, né à Clermont en 1594, mort à Lyon, en 1660, dans le collége de la Trinité :

(1) Buyer, Barthélemy, citoyen de Lyon, échevin en 1483. (*Idem*).

(2) Guillaume Leroy, en latin Régis. (*Idem*).

(3) Il parait constant aujourd'hui que Lyon a joui trois ans plus tôt des bienfaits de l'imprimerie, et d'après M. Pericaud la bibliothèque du Lycée ne posséderait d'autre livre sorti des presses de Barthélemy Buyer que le *Nouveau testament*, imprimé sur deux colonnes, traduit par le frère Jullian (Macho), docteur en théologie, de l'ordre de saint Augustin, demeurant au couvent de Lyon sur le Rosne.

(4) M. de Laprade cite aussi comme œuvres des pères Augustins :

1° Un ouvrage contenant la plus ancienne exposition de la Bible, en langue vulgaire, par le P. Julien Macho, docteur en théologie, traducteur d'ouvrages sacrés et profanes, du *Miroir de la vie humaine*, de Rodrigue, évêque de Zamora.

2° Une traduction du *Sainct voyage de Jérusalem*, de Breydenbach, par Jean de Mersin, docteur en théologie, prieur des Augustins.

3° Une traduction du *Propriétaire des choses*, de Glanvilla, et du livre de Jacques de Therams, le procès de Behal à l'encontre de Jésus, par Pierre Farget, religieux Augustin.

Digitized by Google

HIC HOMINES VIVUNT SUPERSTITES SIBI
HIC JACENT ET ADSUNT
HIC LOQUUNTUR ET ABSUNT (1).

Pierre Gacon, négociant et homme de lettres, échevin, en 1714, de l'Académie de Lyon, né le 18 juillet 1664, mort le 25 avril 1749, avait légué aux Augustins une suite nombreuse d'ouvrages, au retour de ses voyages en Hollande et en Angleterre. « Le P. Janin, né vers 1716, dit M. Delandine, si savant antiquaire, si respectable par ses vertus, avait donné à la bibliothèque des Augustins le meilleur ordre. Arrêté pendant la Terreur, jeté sur la paille dans la chambre de l'Hôtel-de-Ville qu'occupa le Tribunal de Commerce, combien de fois j'y admirai sa vaste mémoire, les faits intéressants qu'il y avait retenus, sa douce résignation, sa touchante simplicité! Il avait plus de 80 ans, et il parlait de littérature avec le feu de la jeunesse. Sa gaîté était inaltérable, et cependant il attendait la mort! Elle arriva. Interrogé la veille et condamné, il causait avec calme d'un médaillon de Diadumé-nien qu'il avait trouvé, lorsque ses bourreaux vinrent le saisir et interrompre pour toujours ses intéressants entretiens..... Sa tête, blanchie par les ans, roula sur l'échafaud le 15 mars 1794 (2). »

4° La *Bibliothèque du séminaire Saint-Irénée*. Cette maison, d'après André Clapasson, devait son établisse-

(1) Ici, les hommes survivent à eux-mêmes, ici, ils se taisent et ils sont présents, ici, ils parlent et ils sont absents.

(2) Le couvent des Augustins a été supprimé en 1790. L'école de la Martinière occupe aujourd'hui une partie de ses bâtiments, et l'église est devenue l'église paroissiale du quartier, sous le vocable de Notre-Dame-Saint-Vincent.

Digitized by Google

ment à Camille de Neuville (1), archevêque de Lyon, qui, désirant pourvoir son diocèse de bons ecclésiastiques, fit venir des prêtres de la communauté de Saint-Sulpice, de Paris, pour les diriger. Ce prélat contribua pour une somme de 15,000 livres aux frais de construction des bâtiments.

La bibliothèque de ce séminaire avait été bien composée par les savants qui en prirent soin. Elle avait reçu divers legs en livres du chamarier de Saint-Paul, Jérôme Chalon, qui, en 1770, lui donna tous ceux qu'il avait rassemblés, et de M. de Vangimois (2). D'après d'anciens documents, cette bibliothèque fut très-précieuse dès son origine ; mais plusieurs livres en avaient disparu dans les derniers temps. C'est en vain que M. Delandine dit y avoir cherché le Dictionnaire des auteurs anonymes et pseudonymes, composé par Bonardi, savant docteur de Sorbonne et envoyé par lui, en manuscrit, au séminaire où il avait été élevé.

5° La *Bibliothèque des Carmes* ne fut fondée qu'en 1630, par le don que lui fit de ses livres Robert Berthelot, évêque de Damas, suffragant de l'archevêché de Lyon et religieux du monastère. Ce fut lui qui assista saint François de Sales dans ses derniers moments, et devint le conseil et l'ami de l'archevêque Albert de Bellièvre (3). La maison

(1) Camille de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, né à Rome le 22 août 1606, mort à Lyon le 3 juin 1693, fut aussi lieutenant général au gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais. (*Lyonn. dign. de mém.*, p. 315.)

(2) Fyot de Vangimois (Claude), supérieur du séminaire de Saint-Irénée, auteur d'ouvrages ascétiques, né à Dijon, le 31 août 1689, mort vers le milieu du siècle suivant. (*Idem*, p. 118)

(3) Albert de Bellièvre, de la célèbre famille de ce nom, nommé

Digitized by Google

des Carmes existait cependant déjà depuis longues années.

En 1291, le doyen Guy leur avait permis d'avoir un couvent à Lyon, et, en 1303, l'archevêque Louis de Villars (1) leur assigna pour demeure le lieu où se voyait encore, en 1789, leur monastère, près la place des Terreaux.

6° La *Bibliothèque de Picpus, de la Guillotière.* Ce monastère des Pères du tiers-ordre de saint François, nommés Picpus, était situé au milieu du faubourg de la Guillotière ; son église avait pour patron saint Louis. La bibliothèque renfermait les deux globes de deux mètres de diamètre qui se voient encore à la bibliothèque de la ville. M. Delandine avance que Henri Marchand, connu sous le nom de P. Grégoire, les traça et les construisit. M. Pericaud leur donne pour auteurs ce même P. Grégoire, et un autre religieux, le P. Bonaventure, qui les aurait achevés en 1701. Henry Marchand était associé de l'Académie de Lyon ; mais sa modestie ne lui permit pas d'assister à ses réunions. Il mourut à Marseille le 1er janvier 1750.

7° La *Bibliothèque des Minimes.* Ces religieux devaient leur établissement à Théodore de Vichy de Chamron, doyen de l'église cathédrale, qui acheta, en 1550, la place où se voyait leur monastère, et les institua ensuite ses héritiers. Le P. Simon Guichard, minime, surnommé le *marteau des hérétiques*, prêcha à Lyon avec tant de succès, au XVIe siècle, que ce fut à sa considération que fut fondé le couvent des Minimes de Lyon, en 1554. Cette

par Henri IV archevêque de Lyon, en 1599, se démit de son siége en 1604 et mourut en 1621. (*Lyonn. dign. de mém.*, p. 31.)

(1) Louis de Villars, archevêque de Lyon, mort le 4 juillet 1308, C'est sous son épiscopat que le pape Clément V fut couronné à Lyon. le 11 novembre 1305. (*Idem*, p. 312.)

Digitized by Google

maison reçut de Rome, pour sa bibliothèque, quelques traités précieux sur les mathématiques, des PP. Le Seur et Jacquier, des principes de philosophie naturelle, et le traité le plus complet qui eût paru sur le calcul intégral.

8° La *Bibliothèque des Dominicains ou Jacobins* (1). Ce dernier nom ne leur était donné qu'en France, parce que leur premier établissement se fit à Paris dans l'ancien prieuré de Saint-Jacques du Parloir des Bourgeois. Le Consulat les appela à Lyon dès la naissance de leur ordre, sur le bruit du mérite de leurs prédications, et leur donna l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Confort. L'église fut construite vers la fin du xve siècle, aux frais des nombreux Florentins venus à Lyon pour y faire le commerce ; de ce nombre étaient les Orlandini, les Gadagne, qui y eurent leur sépulture ; Jacques de Bourbon et son fils ;

(1) Le couvent des Jacobins a été entièrement détruit après la Révolution. On éleva sur son emplacement l'hôtel de la Préfecture du Rhône, démoli à son tour, lorsque, d'après la loi de 1852, les pouvoirs du préfet et du maire furent réunis dans la même main, et le siége de la Préfecture transporté à l'Hôtel-de-Ville. La place qui régnait devant l'ancienne Préfecture portait alors le nom de place *Confort*, du nom de la chapelle de *Notre-Dame de Confort*, qui s'y voyait, et précédemment place des *Jacobins*, du nom du couvent des PP. *Jacobins*. Sous le deuxième empire, cette place prit celui de *l'Impératrice*; mais ce nom choquant affreusement le Conseil élu après le 4 septembre, celui-ci lui rendit officiellement le nom de Jacobins, croyant raviver un souvenir douloureux de la Révolution et honorer les êtres ignobles appelés alors *Jacobins*, tandis qu'il a remis, bien involontairement, en mémoire le souvenir de pieux et grands orateurs chrétiens. Le même Conseil élu, aussi ignorant qu'incapable, donna, à la même époque, une autre preuve de ses connaissances en histoire. Il enleva aussi à la place du *Consulat* son nom, qui lui avait été donné en souvenir de l'ancienne magistrature municipale lyonnaise, appelée le *Consulat*, pour lui donner je ne sais quel nom, digne de ces élus du peuple souverain.

Digitized by Google

Guillaume Durand, évêque de Mende ; le cardinal Hugues de Saint-Cher, auteur des *Concordances de la Bible;* Jacques Deleschamps et beaucoup d'autres personnages reposèrent aussi dans les caveaux de cette église remplie de monuments, mais brisés par la Révolution (1).

(1) Il va sans dire que tous ces monuments ont été brisés par la Révolution, qui, toujours et partout, brise tout ce qu'elle touche, ne respectant pas même la mort. On ne saurait croire combien d'objets de grand prix ont été anéantis ainsi à Lyon, et que de noms ont été aussi voués à l'oubli par la destruction des tombeaux qui ornaient autrefois nos églises! car nos pères, on le sait, aimaient à se reposer dans la mort, près de l'autel de leur patron vénéré ; ils étaient heureux de dormir leur dernier sommeil dans les églises où ils avaient tant de fois prié Dieu ; il leur semblait que là le repos leur était plus calme et le réveil plus heureux. L'histoire et l'art monumental ne perdaient rien à ce pieux usage. De vaines appréhensions et un misérable sentiment de mensongère égalité l'ont fait disparaître, et on entasse aujourd'hui nos morts et leurs monuments dans des cimetières qui empoisonnent et infectent Lyon, et dans ce pêle-mêle, on a peine à retrouver la tombe sur laquelle on veut jeter une fleur, ou dire une prière pour celui qu'on a aimé et vénéré Mais que deviennent ces monuments? Car que ne souffrent-ils pas déjà du climat destructeur de Lyon! Supposons-les répartis dans nos églises, dans des chapelles qu'il embelliraient Où donc serait le mal? Cette histoire, écrite sur le marbre, le bronze et la pierre, se lirait par la foule qui n'a pas encore oublié le chemin de l'église. Cette histoire serait pour elle un perpétuel enseignement; elle retiendrait le nom de plus d'un homme bienfaiteur du pauvre, utile à son pays et la gloire de sa ville, mais qu'à défaut de signe apparent et visible, on oublie peu à peu ; ce serait comme un livre d'histoire ouvert à tous et d'un exemple de haute moralité. La mère, après avoir appris à son enfant à dire ses premières prières, lui montrerait ensuite la tombe de celui qui a su être, après Dieu, la providence du pauvre, qui a soulagé sa misère, qui a fondé l'école où l'enfant du peuple reçoit le pain de l'instruction. Et ces monuments que la piété, plus que la vanité élèverait dans nos églises, ne distingueraient-ils pas non plus ceux qui, dans leur vie, ont cru que l'homme était l'œuvre d'un Dieu grand et juste,

Digitized by Google

La bibliothèque des Dominicains avait eu pour fondateur le savant Santès Pagninus, ou Pagnini Sante, dominicain, orientaliste célèbre, Lucquois de naissance, mort à Lyon le 11 août 1536. Sixte de Sienne dit avoir vu dans cette bibliothèque un manuscrit grec du quatrième livre des Machabées.

9° *Bibliothèque des missionnaires de Saint-Joseph.* François de Canillac, jésuite, passe pour être le fondateur de cette maison. En 1619, il lui consacra la part de sa fortune, qu'il s'était réservée, et les libéralités qu'il avait obtenues de Louis XIII et du cardinal de Richelieu. Pierre de Clapisson, président des Trésoriers de France, et Marguerite d'Ulin, sa femme, érigèrent l'église à leurs frais. A côté de cette église, démolie par la Révolution, se trouvait la maison des Retraites, devenue une caserne de gendarmerie, et plus loin était le bâtiment des congréganistes, qui n'existe plus. La bibliothèque était des plus riches, quoique relativement moderne.

10° *Bibliothèque des Carmes-Déchaussés.* Cette maison est due au marquis de Nerestang, grand-maître de l'ordre du Mont-Carmel. En 1618, il donna aux religieux de cet ordre les terrains sur lesquels ils élevèrent leur monastère, et qui portait le nom de Grand-Thunes. L'église était ornée de tableaux remarquables et sa bibliothèque d'une grande valeur. La Révolution a confisqué ce monastère et oublié de le détruire ; mais les hommes du 4 septembre n'ont pas manqué de le saccager et de le piller ; ils ont même violé les tombes des anciens religieux, et cette

l'ont aimé et servi, de ces esprits forts, qui, se ravalant à la brute, ont dit, moins par conviction que par orgueil, qu'ils ne sont qu'une vile matière et la descendance d'un singe ! Ceux-là ont bien raison d'aller se faire enfouir dans quelque charnier solitaire.

Digitized by Google

odieuse dévastation vient de coûter à la ville 59,720 fr. et à l'Etat 32,423 fr. Il va sans dire que la nouvelle bibliothèque fondée par le P. Hermann, lorsqu'il racheta et restaura le couvent, il y a vingt ans, fut volée en partie par le citoyen préposé à la garde de la maison (1).

11° *Bibliothèque des Récollets.* Cette maison ne datait que de 1623. Marie de Médicis obtint pour ces religieux la permission de transporter à Lyon la maison qu'ils avaient commencée à Saint-Genis. Ils occupèrent l'hôtel de Jacques de la Porte, conseiller au Parlement de Dombes, nommé Belle-Grève, et construisirent une église remarquable par son architecture et ses tableaux (2).

L'archevêque Camille de Neuville-Villeroy possédait aussi une belle bibliothèque et la légua aux Jésuites par son testament mystique, du 31 décembre 1690, « pour l'es-« time qu'il a toujours eue pour leur compagnie. »

Enfin il existait aussi à Lyon au collége de la Trinité, aujourd'hui le Lycée, une bibliothèque des plus importantes, placée dans un splendide local ; nous en parlerons plus loin.

(1) C'est ce monastère que j'ai indiqué à M. le préfet du Rhône comme pouvant être acheté par la ville pour servir de dépôt à nos archives municipales et départementales, exposées à tant de dangers par leur présence dans les combles de l'Hôtel-de-Ville. La ville pourrait, en même temps, y créer un musée historique lyonnais, à l'instar de l'hôtel Carnavalet de Paris.

(2) (Voir André Clapasson, page 188.)

En l'an IV, MM. Tabard et Brun estimèrent la valeur de la bibliothèque des Lazaristes, avec ses tablettes, à 20,000 francs en numéraire, et celle des Carmes-Deschaux à 126,000 frans en numéraire. La boiserie avec les tablettes de cette dernière était très-belle ; celle des Capucins n'était pas aussi précieuse que celle de Carmes, mais elle l'était plus que celle des Lazaristes. (Fonds Coste, n° 1,494.)

Digitized by Google

II.

BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES ET PUBLIQUES.

Outre ces bibliothèques monastiques énumérées par M. Delandine, plutôt que décrites par lui, il existait aussi à Lyon, avant la Révolution, plusieurs bibliothèques particulières dont le souvenir s'est conservé et qui ont enrichi en partie nos bibliothèques publiques actuelles.

La plus ancienne en date était celle de Pierre Aubert, avocat, échevin, l'un des fondateurs de l'Académie de Lyon, éditeur du Dictionnaire de Richelet, auteur de quelques opuscules, né le 9 février 1642, mort le 19 février 1733. Malgré l'utilité de ses travaux, dit M. Delandine, son plus beau titre de gloire fut d'avoir légué sa bibliothèque à la ville pour être rendue publique. Il mourut sans postérité.

La générosité de ce Lyonnais aurait été imitée par Claude Brossette, sieur de Varennes, né à Teizé, en Lyonnais, le 8 novembre 1671, mort à Lyon, le 11 mai ou le 13 juin 1743. Avocat, échevin, l'un des fondateurs de l'Académie de Lyon, dont il fut le premier secrétaire en 1700, bibliothécaire de la ville en 1733, correspondant de Boileau qui lui fit présent de son buste en marbre, par Delacolonge, aujourd'hui à la bibliothèque du Lycée, il eut le courage de se détacher, pendant sa vie, de sa riche bibliothèque pour en augmenter celle d'Aubert et les jouissances de ses concitoyens. Littérateur lui-même, on lui doit plusieurs publications qui ne sont pas sans mérite. Des cartouches imprimés et collés dans l'intérieur de plusieurs des volumes de sa bibliothèque particulière révèlent qu'une dame lyonnaise Blanche Dupuys-Albanel, lui légua une somme annuelle pour enrichir de livres la bibliothèque des avocats, placée par la ville au Petit-Col-

Digitized by Google

lége. Cette bibliothèque y occupait une vaste salle, carrée, bien éclairée, au haut du grand escalier; elle a été plus tard réunie à la Bibliothèque du Lycée.

Eléazard de Valernod, chanoine d'Ainay, mathématicien, mécanicien, membre de l'Académie de Lyon, petit neveu de l'évêque de Belley, Camus, né en Dauphiné le 26 avril 1704, mort le 28 avril 1778, s'était plu aussi à se former une bibliothèque non sans mérite. Enfin, M. Delandine avait vu aussi la bibliothèque de Christin, Jean-Pierre, mathématicien, physicien, musicien, fondateur de la Société du Concert (1) devenue ensuite Société royale

(1) Christin fonda, en 1724, la Société du Concert, qui éleva pour ses réunions le gracieux bâtiment qu'on voyait encore naguère sur la place des Cordeliers. La ville en a fait l'acquisition et l'a démoli parce qu'il obstruait la voie publique, mais sans en rebâtir un autre. Aussi, nos diverses sociétés musicales, sans domicile fixe et vagabondes, sont-elles réduites maintenant à chercher çà et là un abri momentanné, soit dans nos palais, soit dans nos théâtres où elles gênent souvent et payent cher l'hospitalité qu'on leur accorde. Ne serait-il pas, dès-lors, digne de la seconde ville de France d'élever un bâtiment spécial pour les sociétés musicales si remarquables par leurs talents, alors surtout que dans les moindres villes d'Allemagne et d'Italie on rencontre des hôtels appelés *Harmonies*, où les Sociétés musicales donnent des concerts, des représentations théâtrales et y possèdent de si riches bibliothèques musicales? Je soumets respectueusement cette observation à la Commission municipale.

D'après André Clapasson (page 75), les amateurs de musique se réunissaient d'abord dans une salle sur le quai Saint-Clair. En 1724, leur Société fut approuvée par lettres patentes et la ville leur accorda le terrain sur lequel ils élevèrent l'hôtel du Concert, place des Cordeliers. Cet hôtel, quoique surchargé d'ornements, ne manquait pas de grâce; un vaste vestibule précédait la salle des réunions éclairée par huit grandes fenêtres ceintrées et voûtées en arc surbaissé. Les artistes siégeaient sur une estrade fermée par une balustrade en fer. Derrière cette salle étaient la bibliothèque et un salon pour l'accord

Digitized by Google

des Beaux-Arts, fondateur d'un prix que l'Académie distribue annuellement, né le 31 mai 1683 et mort le 19 janvier 1755.

Parmi les donateurs de notre grande bibliothèque, il faut citer aussi *Louis du Puget*, l'un des plus célèbres physiciens du XVIIe siècle, né en 1629, mort en décembre 1709, l'un des sept fondateurs de l'Académie de Lyon, en 1700. — Il légua sa bibliothèque aux Jésuites, et son cabinet de physique à Laurent de la Valette, prévôt des marchands et propriétaire de l'une des plus riches bibliothèques particulières de Lyon, dans l'hôtel de Malte, place Bellecour.

En 1780, un riche banquier, M. Canac de Saint-Léger, avait légué mille livres pour être employées à compléter les mémoires de l'Académie des sciences et des inscriptions.

Enfin, n'oublions pas de citer la bibliothèque de Pierre Adamoli, né le 5 août 1707, mort le 5 juin 1769.

Pierre Adamoli était un homme de goût, ami des lettres qu'il cultivait lui-même. Il passa sa vie à former une bibliothèque distinguée par le choix des éditions, précieuse par ses manuscrits, ses estampes et les ouvrages

des instruments avant les concerts. L'académie des Beaux-Arts, qui se forma ensuite à Lyon, y tint ses séances. Cette académie, composée de trente membres, se divisait en trois classes : les mathématiques, la physique et les arts.

Dans les lettres patentes accordées à la Société du Concert, il est dit qu'elle fera un corps séparé de l'Académie des sciences. Cette Société fut assez mal administrée : elle dut recourir à de nombreux emprunts, mendier les secours de la ville, et le 30 décembre 1741, elle se vit contrainte de vendre à la ville ses bâtiments et jusqu'à sa collection de musique. Frédéric Pietra-Santa, ingénieur de la ville de Milan, fournit les plans de la maison. (Voir aux arch. de la ville l'invent. Chape.)

Digitized by Google

rares qu'elle renfermait. Cette collection, commencée en 1734, ne fut achevée que trente ans après ; elle coûta à son auteur 51,787 livres. A sa mort, il en légua la propriété à la ville et la jouissance à l'Académie. La ville, après un procès avec ses héritiers, reçut cette bibliothèque dans une salle spéciale de l'Hôtel-de-Ville, depuis les archives jusqu'à la place du théâtre. Elle y joignit un cabinet d'histoire naturelle et d'antiques, et le tout était ouvert au public le mercredi.

L'abbé Jean-André Mongez, né à Lyon en 1755, neveu de Rozier, homme des plus érudits, en fut longtemps le conservateur ; il était le guide et le conseil de Delandine.

L'abbé Rozier avait associé son neveu Mongez à ses travaux du *Journal de physique* et même du *Dictionnaire d'agriculture*. Son zèle pour les progrès de l'histoire naturelle le porta à s'embarquer avec La Pérouse, en 1785, et il a dû partager le sort de ce célèbre et infortuné navigateur.

La Révolution chassa cette bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville ; il lui fallait de la place pour y établir ses proconsuls et son sanglant tribunal... jugeant sans appel... et on l'enfouit dans les greniers de la « ci-devant abbaye de « Saint-Pierre. Là, dit M. Delandine, d'officieuses arai- « gnées couvrirent de leurs toiles épaisses les scellés « apposés sur la serrure du local qui la renfermait, et elle « y fut heureusement oubliée par ceux qui alors ne cher- « chaient qu'à détruire. » Après les sanglantes saturnales de la Révolution, cette bibliothèque fit un nouveau voyage et fut réunie à la grande bibliothèque de la ville où la reçurent avec tous les égards qui lui étaient dus, MM. François Tabard, Sébastien Brun (1), aidés de

(1) Tabard François, bibliothécaire de la ville de Lyon, avant M. Delandine, professeur au Lycée, né le 10 mars 1746, mort le

Digitized by Google

M. Raynal (1). Elle y occupa la galerie Villeroy avec tous les livres de l'Académie que la Révolution avait eu soin de fermer aussi. Le portrait d'Adamoli orna cette galerie qui prit le nom du généreux donateur, mais l'Académie s'étant reconstituée après le retour de l'ordre, demanda à la ville la restitution de sa bibliothèque ; toutefois ce ne fut que vingt ans après qu'elle put l'obtenir. Après un minutieux

3 mars 1821. On a de lui quelques mémoires inédits restés dans les archives de l'Académie dont il était membre. (*Lyonn. dign. de mém.*, p. 289.)

Sébastien Brun, ancien principal du collége Notre-Dame, mort bibliothécaire de l'Ecole centrale, le 8 juillet 1798. (*Idem*, p. 50.)

(1) Raynal, bibliographe, un des conservateurs provisoires de la bibliothèque de Lyon, en 1791 et 1795 ; il a rédigé un assez grand nombre de catalogues de bibliothèques, entre autres de celles de MM. Rast, de Riolz et de Cuzieu. (*Idem*, p. 247.)

M. Delandine rapporte dans son *Histoire des anciennes Bibliothèques de Lyon* (1812), que le savant père Ménétrier, bibliothécaire de Lyon, s'était plu aussi à acquérir pour son dépôt une partie des ouvrages qui composaient la célèbre biblothèque de Jean Grollier, vendue à l'encan à Paris, en 1675, après la mort de cet homme éminent et dont Lyon s'honore. Jean Grollier, vicomte d'Agnisy, trésorier général des armées françaises dans le Milanais, ambassadeur de François Ier à la cour de Rome, Mécène des gens de lettres qui ne lui ont pas épargné les louanges (*Lyonn. dign. de mém.*), né en 1479, mort le 22 octobre 1565, avait rassemblé à grands frais les ouvrages les plus rares et les plus utiles et se plut à les communiquer à tous les savants. Sa générosité et la protection qu'il accorda aux hommes de lettres le firent appeler par Erasme « l'ornement de la France ». Les volumes de sa bibliothèque étaient reliés en veau ou en maroquin avec des ornements sur le plat et dorés sur tranche. Chacun portait d'un côté une devise particulière et de l'autre l'inscription « *Jo. Grollierii et amicorum* ». Ces volumes sont encore très-recherchés, et M. Delandine dit que quelques-uns se voient encore à la bibliothèque de Lyon, après avoir échappé aux derniers attentats du vandalisme.

Digitized by Google

triage, les livres d'Adamoli et ceux de l'Académie firent une troisième pérégrination et arrivèrent dans le local qu'elles occupent à côté de la salle de l'Académie au palais Saint-Pierre. Quoique ces déplacements soient funestes pour cette sorte de collections, espérons que l'Académie et sa bibliothèque, de même que la grande bibliothèque publique du Palais-des-Arts, feront cependant encore un nouveau et dernier voyage. Espérons que la ville saura, un jour, quand elle aura retrouvé quelques ressources, élèver un palais, spécial consacré exclusivement à nos bibliothèques réunies, et que sous le même toit viendront s'asseoir fraternellement dans des salons spéciaux, l'Académie, la Société d'Agriculture et les autres Sociétés savantes réduites à s'abriter à tour de rôle, dans une salle enfumée, noire, incommode, véritable galetas situé dans un recoin du Palais-des-Arts.

Léopold Niepce.

(A continuer.)

Digitized by Google

DE

LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Etude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE (*)

—

La satisfaction que Philippe le Bel témoignait avoir des services de l'archidiacre, jointe à la réputation donnée par l'histoire à ce roi de savoir aplanir bien des difficultés au moyen de pensions ou d'honneurs (1), permet de croire que Thibauld ne défendit pas auprès du prince les intérêts de l'Église avec toute la vigilance désirable.

Nous le retrouverons ailleurs, ce personnage indécis, et sa conduite, on le verra, ne nous fournira aucun mo-

(*) Voir la précédente livraison.

(1) Cette réputation n'était pas usurpée. Dans les seuls documents que nous avons dû dépouiller pour le présent travail, nous en avons acquis souvent la preuve. Nous ne citerons qu'un fait.

Un acte conservé aux *Arch. nat.*, (sous la cote J. 623, n° 102[47]), nous montre le fils de Mathieu de la Mure faisant hommage à Louis le Hutin pour 50 livres de rente perpétuelle que le feu roi (Philippe le Bel) lui avait données.

Ce détail paraît sans importance. Il deviendra moins insignifiant quand on se rappellera que Mathieu de la Mure était un des plus chauds partisans du roi de France à l'assemblée du 30 décembre 1304, et qu'il s'y fit l'orateur des Lyonnais et l'interprète de leurs sentiments. Son zèle lui avait dès lors valu le titre de « panetier du roi. » Il lui procura encore, on le voit ici, d'autres avantages (à lui ou aux siens.)

Digitized by Google

tif pour modifier sur son compte l'opinion que nous nous en sommes déjà formée.

Ayant ainsi terminé les différends existants, Philippe donna au traité de 1307 une nouvelle promulgation (1308, mai) (1).

Cependant l'archevêque de Lyon (Louis de Villars) avait peu survécu à la conclusion de l'acte de 1308.

La régale de l'archevêché passa, suivant l'usage, à l'évêque d'Autun, et, ce prélat étant venu lui-même à mourir, au Chapitre de Lyon.

Le doyen de ce corps ne voulut pas que ce fait portât atteinte au traité récemment conclu par le roi, ni ne causât aucun préjudice aux Lyonnais. Le 4 août 1308, il rendit dans ce sens une déclaration (2).

Dès qu'il eût été élu, le nouvel archevêque, Pierre de Savoie (3), confirma pour sa part le traité conclu par son prédécesseur (4).

Cette confirmation fut-elle la condition secrète de son élection? Nous ne pourrions le dire (5); en tout cas, nous le verrons plus tard s'en repentir.

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch. J. J., 5, n° xxxxviii. — *Bibl. nat.*, mss. lat., 10,032, f° xxiii v° et suiv. — *Arch. du Rhône*, Arm. Abram, vol. 2, n° 7, et vol. 3, n° 8.

(2) *Ménestr.*, pr. p. 48. Le doyen déclare, au nom du Chapitre, que ce fait ne donne nulle force nouvelle au récent traité (nec quod etiam tractatus nuper habitus..... in aliquo fortificetur.....), etc.

(3) Pierre de Savoie était petit-neveu de feu Philippe de Savoie (dont nous avons eu plus haut occasion de parler.) (V. La Mure, *Hist. de Lyon*, Lyon, 1671, in-4°, p. 184.

(4) *Poitiers*, 20 août 1308. — *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. J. 5, n° xxxxvii (acte du 20 août 1308) et n° li (*vidimus* du 21 janvier 1310). — *Arch. du Rhône*, Arm. Abram, vol. 2, n° 9 (*vidimus* du 27 janvier 1310).

(5) Il ne serait pas cependant déraisonnable de le supposer. On ne peut croire, en tout cas, que le roi, directement ou par l'entremise du

Digitized by Google

Les premiers rapports de Pierre de Savoie et de Philippe le Bel se manifestent à nous par une lettre que ce dernier adressa au prélat, le 21 novembre 1308, pour l'engager à ne pas souffrir que des hommes armés se réunissent sur son territoire. « Le port d'armes, disait le roi, « est interdit dans tout le royaume (1). Nous voulons « que nos sujets vivent en paix ; et, dans ce but, nous « vous ordonnons de vous opposer à toute tentative qui « aurait pour but de porter atteinte à la sécurité pu- « blique (2). »

Il y a lieu de croire, d'après cette lettre et ses termes, que l'archevêque souffrait assez volontiers ces rassemblements d'hommes armés ; peut-être même les provoquait-il (3).

Toujours est-il que, depuis les derniers traités, l'Église reprenait à Lyon l'autorité qu'elle y avait eue jadis (ou du moins s'y essayait).

Les Lyonnais se préoccupèrent de cet état de choses et s'en plaignirent au roi.

Celui-ci (23 mars 1309) répondit qu'il n'avait rien fait de désavantageux pour la ville en composant avec l'Église ; il était prêt du reste à changer au traité ce qu'il

pape, n'ait pas exercé quelque influence sur le choix du prélat et sur ses premiers actes.

(1) .. Omne per totum regnum nostrum est ex parte nostra prohibitum portamentum armorum..... *Arch. nat.*, Trésor des Ch., JJ 42A, n° XXXIV. Le savant auteur de *La France sous Philippe le Bel* a mentionné cette pièce (V. p. 49) dans son ouvrage.

(2) Les défenses de port d'armes et de guerres privées étaient souvent renouvelées à cette époque : preuve certaine de leur inefficacité (V. *La France sous Philippe le Bel*, par E. Boutaric, p. 49 et 50).

(3) Nous savons qu'il était en bons rapports avec les comtes de Savoie et les Dauphins de Viennois, ses voisins.

Digitized by Google

aurait d'inquiétant pour les citoyens ; que ces derniers lui envoient donc des procureurs pour examiner la question, le 24 juin prochain (1).

Cependant l'exécution des Philippines, au milieu de ces événements, ne s'opérait pas facilement.

On vu qu'à Lyon même elles n'avaient jamais été acceptées Le roi, de son côté, ne pressait pas bien vigoureusement l'application des clauses qu'elles contenaient.

Il en résultait des difficultés sans nombre. Le 29 décembre 1309, nous voyons Philippe le Bel ordonner à ses agents de cesser d'attaquer l'Église, et leur commander de relâcher les personnes ou de rendre les biens qu'ils détiendraient encore à son détriment (2). Cet acte, inspiré (comme il y est dit) au roi par Thibauld de Vassalieu (3), nous prouve que la royauté, en accordant à l'Église les Philippines, n'avait pas abandonné sa vieille manière d'agir ; et qu'elle enlevait toujours d'un côté ce qu'elleavait donné de l'autre.

L'accord était grand entre le roi et les citoyens ;

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., JJ. 42A, n° XLV. — Dimanche des Rameaux, 1308 ; 23 *mars* 1309, *n. s.* Le présent acte est mentionné au f° 515 r° (et suiv.) du t. 41 des mss. De Camps, à la *Bibl. nat.*

(2) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 265, n° 35, et J. 830, n° 3.

(3) Le roi déclare accorder cette concession à l'Église, à la considération et sur les instances de Thibauld : « Clerici nostri, quem pro predic« tis omnibus et singulis predictorum super compositionem inter nos et « ipsam Ecclesiam Lugdunensem initam et completam fideli experimento « cognovimus cum magnis vigiliis laboribus variis et expensis longo tem« pore continue et fideliter laborasse. »

A la suite de l'exempl. coté J. 830, n° 3, il y a sur le repli « *Duplicata* » puis « *Archidiacono reddenda.* » Thibauld devait tenir, en effet, à garder copie de cette lettre pour s'en prévaloir à l'occasion.

Cette pièce ne confirme-t-elle pas les appréciations plus haut portées sur l'archidiacre ?

Digitized by Google

le désaccord non moins grand entre les citoyens et l'Église.

Un tel état de choses ne pouvait durer longtemps.

Nous allons assister aux efforts que fera l'archevêque Pierre de Savoie pour conquérir une meilleure situation. Nous verrons leur inutilité. Bien plus, ces efforts mêmes marqueront le terme de l'existence du pouvoir archiépiscopal, en donnant à la royauté l'occasion longtemps cherchée d'intervenir par les armes.

§ 3. — Guerre de 1310.

L'archevêque Pierre de Savoie, voyant le mauvais vouloir du roi à l'égard de l'Église de Lyon, cherchait au dehors des appuis contre lui (1).

Il écoutait volontiers les conseils de son entourage qui cherchait à lui persuader de dénoncer les Philippines.

Le roi, parfaitement instruit des dispositions de l'archevêque à son égard, n'était pas disposé à renoncer aux droits que les traités de 1307 lui avaient officiellement reconnus. Il demanda à Pierre de Savoie de lui prêter le serment de fidélité qu'il lui devait.

Le 29 décembre 1309, les gens du Chapitre ou de l'archevêque, arrêtés et détenus pour offenses envers le roi, avaient été relâchés (2). Dès le 7 janvier de l'année suivante, Philippe voulut profiter des bonnes dispositions où devait se trouver Pierre de Savoie pour en obtenir le serment de fidélité prescrit par les traités.

(1) C'est auprès du pape Clément V qu'il espérait surtout trouver assistance. La suite des événements nous montrera comment la bonne volonté du pontife dut rester inutile.

(2) Nous venons de parler de cet acte, rendu (on se le rappelle) à la considération et sur les instances de Thibauld de Vassalieu.

Digitized by Google

L'archevêque était alors à Paris. Guillaume de Nogaret vint à cette date le trouver dans sa maison, lui demandant de prêter serment de fidélité au roi et de jurer d'exécuter les conventions précédemment conclues. L'habile ministre (1) se disait prêt à accueillir le serment entouré de toutes les restrictions qu'il plairait à l'archevêque. Le prélat alléguait, entre autres raisons, la nécessité de s'entendre avec le Chapitre sur certains points. L'archidiacre, Thibauld de Vassalieu, là présent, dit qu'il était procureur du Chapitre et avait pouvoir de le représenter. Il se mettait à la disposition de l'archevêque pour discuter les points en question (2). Battu sur ce point — et par les siens — Pierre de Savoie voyait d'autre part Nogaret lui opposer la propre acceptation du traité (3), donnée par lui, Pierre de Savoie, au moment de son avènement au siége de Lyon. Nogaret, habitué à réussir dans ses entreprises et désireux d'arracher à l'archevêque le serment demandé, ne négligeait rien pour y arriver. Le roi, disait-il, donnera des lettres spéciales dans lesquelles il déclarera ne rien innover en sa faveur par cette prestation de fidélité. Si l'archevêque est mécontent

(1) Ce n'est pas ici le lieu de parler avec quelque détail de Guillaume de Nogaret. Il y aurait, sans doute, un livre intéressant à faire sur *les ministres de Philippe le Bel*, sur ces Enguerran de Marigny, Guillaume de Flote, Guillaume de Nogaret, Guillaume de Plasian, etc., dont les noms sont inséparables de celui du roi. En l'absence de ce livre, nous ne pouvons que renvoyer, sur ce sujet, à l'ouvrage que nous avons dû déjà citer si souvent : *La France sous Philippe le Bel*.

(2) La conduite de Thibauld, en cette occasion, est à signaler. Elle justifie, nous osons le dire, les jugements que nous avons portés plus haut sur ce personnage, si sévères qu'ils soient. S'il n'appuyait l'archevêque, ne pouvait-il au moins se taire!

(3) Nous avons vu plus haut que, le 20 août 1308, Pierre de Savoie avait confirmé, à Poitiers, le traité conclu par son prédécesseur avec le roi.

Digitized by Google

du traité, qu'il veuille bien s'en rapporter, pour en conclure un nouveau, soit au Parlement siégeant à Paris; soit à de saints prélats, actuellement à Paris, qu'il lui nomme; soit à un conseil d'hommes honnêtes et de bonne foi de la même ville. Quelques jours auparavant, Nogaret était venu trouver les seigneurs de l'entourage du prélat. Il répète le discours qu'il leur avait alors tenu, craignant qu'on ne l'ait détourné de son sens véritable et présenté à l'archevêque comme injurieux pour lui. Qu'avait-il dit? Que certains conseillaient à l'archevêque, pour leur intérêt privé, de dénoncer le traité de paix conclu entre le roi et l'Église; que de pareils conseillers étaient les ennemis du roi et de l'Église. Il ne parlait pas, bien entendu, pour les seigneurs auxquels il s'adressait. Ils n'avaient jamais donné à l'archevêque que de bons conseils (1). Ces discours, et d'autres semblables, malgré leur tour habile, leurs réticences adroites, ne persuadèrent pas l'archevêque. Il refusa de prendre aucune détermination à Paris, et répondit qu'*avant de rien faire il voulait aller dans son pays délibérer avec ses amis sur toutes ces matières* (2).

On se sépara comme on s'était assemblé (3). Rien n'avait été fait (4).

(1) Dixit eis quod aliqui sunt qui consulebant et suggerebant prefato archiepiscopo propter suam utilitatem privatam aut singularem suam voluntatem, ut idem miles intellexerat, quod non servaret nec acceptaret compositionem predictam prefatus archiepiscopus; quod etiam tales consultores hoc faciebant ad turbandum pacem dicte Ecclesie patrie et regni et quod tales suggestores non erant fideles ipsi archiepiscopo, Ecclesie sue et regi.

(2) Respondit dicto militi se velle in patria sua deliberare cum amicis suis antequam procedat amplius in eisdem.

(3) Étaient présents, entre autres, l'archidiacre Thibauld, Bernard d'Anguissel, gardiateur de Lyon, et Me Pierre de Châlon, chanoine d'Autun, procureur du roi dans le bailliage de Mâcon.

(4) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 267, no 53 (original). *Menestr.*, pr.

Digitized by Google

L'archevêque avait arrêté son plan :

Une fois loin de Paris et hors des mains de ses ennemis — Philippe le Bel le laissa sans doute volontiers s'échapper — Pierre de Savoie réunit ses forces, contracta des alliances avec ses voisins, ranima le courage de ses partisans et déclara la guerre au roi de France en chassant de Saint-Just les officiers royaux (1).

Prudent et rusé, Philippe le Bel « n'avait recours à la « force que lorsque les négociations et les habiletés po- « litiques ne donnaient aucun résultat (2) » ; mais alors il n'épargnait rien pour réussir.

Il envoie aussitôt (24 juin 1310) contre l'archevêque une puissante armée, conduite par son fils aîné, Louis, roi de Navarre (3).

Les troupes de l'Église comptaient certainement plusieurs Lyonnais dans leurs rangs (4). Mais la masse des

p. 48-50. — *Monfalcon* (Doc.), p. 456. Les citations contenues dans les notes précédentes sont faites d'après l'original. Sur cette assemblée, V. encore : *Gallia Chr.*, t. IV (Égl. de Lyon), col. 161.

(1) Continuat. de la Chr. de Guillaume de Nangis ; D'Achéry, *Spicilége*, t. III, p. 65. — *Giraud* (édition spéciale), t. I, p. 380. — *Historiens de France*, t. XX, p. 601-602. Nous avons dit plus haut, en une note détaillée à laquelle nous ne pouvons ici que renvoyer le lecteur, ce qu'il fallait penser (suivant nous) des droits du roi sur Saint-Just et du château qu'on lui a attribué, sur ce point de la ville.

(2) E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 406.

(3) Avec Louis étaient celui qu'on a appelé le plus grand homme de guerre du temps, Charles de Valois, frère de Philippe le Bel ; et plusieurs autres princes de la famille royale.

Louis était trop jeune pour conduire effectivement la campagne. Il était né le 4 octobre 1289 (Ed. Garnier, *Souverains et grands feudataires de France*, tableau n° 7).

(4) Une *cote* de l'Inventaire des Archives du Chapitre de Saint-Just (*Archives du Rhône*, G. 4555, 4e armoire, 2e rayon, 12e liasse, n° 2) nous en donne, semble-t-il, un exemple. Mais le fonds de Saint-Just n'étant pas

Digitized by Google

citoyens était, on ne peut le nier, trop hostile au clergé pour suivre en aucun cas sa bannière, surtout contre le roi de France, l'allié constant de la municipalité lyonnaise (1).

La lutte ne devait pas être bien longue. Les petites forteresses du Lyonnais ne purent arrêter la marche des soldats français.

Après quelques jours de siége, ils entrèrent dans Lyon, au moyen de bateaux disposés sur la Saône (2) et y trouvèrent les citoyens tout disposés à combattre avec eux (3).

Assiégé dans son château de Pierre-Scise, Pierre de Savoie dut se rendre, vers le 22 juillet, à son oncle Amédée, comte de Savoie, qui se trouvait dans l'armée française (4).

classé, je n'ai pu contrôler la cote sur la pièce même et ne dois rien affirmer sur ce point.

(1) Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 298. Rubys s'indigne contre les historiens, ses prédécesseurs, qui ont associé les Lyonnais à l'archevêque dans sa révolte contre le roi. Devons-nous ajouter que c'est plutôt l'amour de son roi qui le fait ainsi parler qu'une sérieuse étude de la question ?

(2) Et sus la Sone ont amassée — V. 4375.
Maint fust et mainte planche lée,
Tant que sus Sone orent passage ;
Dont (à) la ville ot grant damage
Fet.

Historiens de France, t. XXII, p. 131, vers 4375 et s. — Nous ajouterons que ce renseignement ne mérite pas plus de créance qu'il n'en faut accorder à la chronique rimée d'où il est tiré.

(3) Monfalcon, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1866), t. I, p. 269. Nombre d'auteurs affirment le contraire. (Ex. : Clerjon et Morin, *Histoire de Lyon*. Lyon, *1830*, t. III, p. 356.) Comme Rubys, ils portent dans le passé les préoccupations du présent. S'ils écrivent en 1830, ils ne veulent pas admettre que leurs ancêtres aient jamais pu s'allier à la royauté et nous les montrent plus volontiers combattant contre elle.

(4) *Historiens de France*, t. XXI, p. 655, etc.

Digitized by Google

La campagne n'avait pas duré un mois (1).

Les prétendus alliés de l'archevêque se trouvaient presque tous dans le camp de Louis de Navarre. Ils ne s'étaient pas senti, en effet, la force d'affronter la colère du roi de France. Ne voyant, du reste, aucun espoir de réussite à la tentative de Pierre de Savoie, ils s'étaient peut-être enrôlés sous la bannière royale, dans la pensée d'y trouver meilleure occasion de le servir (2).

L'archevêque fut conduit auprès de Philippe le Bel. Le roi le garda prisonnier, à sa cour, jusqu'au concile de Vienne, où il signa avec lui le fameux traité de 1312 (10 avril) (3).

L'armée royale avait rencontré peu de résistance dans le Lyonnais. Elle soumit les forteresses du pays environnant.

Quelques exemples de sévérité furent faits pour effrayer et maintenir les vaincus (4).

Un allié de l'archevêque, pour le meurtre d'un sergent royal, vit son château démoli de fond en comble, avec défense de le jamais reconstruire. Le comte de Sa-

(1) Sur cette guerre, on peut consulter encore : *Historiens de France*, t. XXI, p. 34-35, et p. 528. — *Bibl. nat.*, mss. Fr. 2600, f° 262 et s., etc. — *Bibl. de Lyon*, Lugd. Priscum. (éd. 1846), p. 71. — E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 407.

(2) Philippe le Bel d'ailleurs ne leur avait guère laissé la liberté d'agir autrement.

(3) Rubys (*Hist. de Lyon*), p. 298..., etc.

Nous nous étendrons longuement sur le traité de 1312, dans la IIe partie de cette étude.

(4) La plus simple prudence prescrivait d'agir ainsi. Les citoyens Lyonnais étaient bien de chauds royalistes. Mais, dans la province même, le pouvoir archiépiscopal avait encore des appuis sérieux, dont le roi devait avec raison se préoccuper.

Digitized by Google

voie dût s'engager, le 28 octobre 1310, à ce qu'on n'y relevât pas une pierre sans l'autorisation du roi (1).

Certaines forteresses furent encore abattues, après enquête (2).

Des Lyonnais furent enfin emmenés comme otages à Mâcon et pendant quelque temps la province entière fut soumise à un régime militaire très-rigoureux.

Mais dès le 13 septembre 1310, le roi se relâchait de sa sévérité et faisait rendre à la liberté les otages ; en même temps qu'il ordonnait la réparation d'une partie des dommages que toute guerre occasionne (3).

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 501, n° 7, et JJ. 42A, n° 125. — Universis presentes litteras inspecturis nos Amedeus, comes Sabaudie, salutem. Cum dominus Beraudus de Mercolio, miles, ac.. Ballivus Matisconensis fortalitium seu domum loci de Sancto Laurencio in Vienna de nostro feodo existentem ad manum domini nostri regis Francie cepissent, eo quod Dominus Johannes, dominus de sancto Laurencio, cum armis ex certo proposito regnum Francie ut dicitur aggressus fuit ac quemdam servientem dicti domini nostri regis hostiliter ut dicitur interfecit, quia dictus dominus noster rex dictum fortalitium vel domum demoliri et funditus ad perpetuam rei memoriam subverti per dictum dominum Beraudum et alias gentes suas mandavit, notum facimus quod nos promittimus pro nobis et heredibus nostris, bona fide nostra et legali, quod, ubi dictum fortalitium vel domus sancti Laurencii predicta demolita et subversa fuerit, nullo tempore per nos vel subditos nostros neque per dictum Johannem de sancto Laurencio vel suos reedificabitur, posse nostro, sine dicti domini nostri regis Francie vel successorum suorum auctoritate et mandato. In quorum omnium premissorum testimonium, sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum apud Burgum in Bressia, die mercurii ante festum omnium sanctorum, anno domini M° CCC° decimo. (D'après le registre.)

(2) Dans un acte de juillet 1358, nous voyons le régent de France autoriser la reconstruction du château du Chasselay qui avait été « par jugement diruis et abatus » après la rébellion de Pierre de Savoie (*Arch. du Rhône*, Arm. Cham., vol. 52, n° 3).

(3) *Arch. de la ville de Lyon* AA1 (Cartul. de Villeneuve), c. 36. — Phi-

Digitized by Google

Le 20 janvier 1311, le roi confia à Béraud de Mercuer (1) la garde du pays conquis (2). Il l'en nommait

lippus Dei Gratia, Francorum rex, dilectis et fidelibus nostris Beraudo, domino Mercorii, et Petro de Blanosco, militi nostro ac.. baillivo Matisconensi, salutem et dilectionem. Cum nuper, supplicantibus quibusdam civibus de Lugduno, graciose duxerimus ordinandum ut ostagiarii qui apud Matisconem in nostra prisione tenentur, omnesque alii qui ad pacem nostram venerunt et obedienciam, dimittentur ac in possessionem pacificam omnium hereditatum suarum graciose et benigniter reponantur, quodque mobilia sua et debita, que debentur eisdem per nostros subditos per recredentiam, deliberentur eisdem ; donec super hiis omnibus extiterit ordinatum, mandamus vobis et vestrum cuilibet quatinus premissa omnia, juxta predicte ordinationis tenorem, visis presentibus, favorabiliter compleatis. Datum Parisius, die decima tertia septembris, anno Domini millesimo trecentesimo decimo.

(1) Bérard est appelé « *de Mercolio* » dans deux textes (*Arch. nat.*, J. 501, n° 7, et JJ. 42A, n° 125) et « *de Mercorio* » dans deux autres *Arch. de la ville de Lyon* AA1, C. 36 et *Arch. nat.*, JJ. 42A, n° 129). Nous avons adopté la version des savants éditeurs des Tablettes de Robert Mignon (*Historiens de France*, t. XXI, p. 528).

(2) *Arch. nat.*, Trésor des Chartes, JJ. 42A, n° 129. Poissy, 20 janvier 1311. — Si long que soit l'acte, nous le donnons en entier, à cause du jour qu'il jette sur la situation du Lyonnais après la conquête. — Philippus, Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod nos, de fidelitate et industria dilecti et fidelis nostri B. domini Mercorii, Constabularii Campanie, Capitanei pro nobis in partibus Lugdunensibus, plenius confidentes, cum ipso convenciones et pacta fecimus que sequuntur. Videlicet, quod ipse in suo periculo regimen et gardam recepit civitatis et civium Lugduni, specialiter ville et castri Sancti Justi supra Lugdunum ; necnon omnium castrorum fortalitiorum ac domorum fortium que in partibus Lugdunensibus ab archiepiscopo Lugduni ad manum nostram certis ex causis tenemus, et specialiter gardam castrorum Petrescise, Francheville, Sancti Andree, de Ternant, de Santeon, de Dardille, de Aula, de Couson et de Erignys; que civitatem, villam et castrum Sancti Justi, castra et fortalitia supradicta.. prefatus Mercorii promisit et debet tenere, munire et in suo periculo custodire, suis propriis sumptibus et expensis ; et debet esse in suo hospitio

Digitized by Google

gouverneur et gardien aux gages de dix mille huit cent vingt-deux livres et 10 sous (de bons petits tournois) par an, sans préjudice des dépenses extraordinaires (qui lui

ipse octavus militum, cum uno vexillario et cum decem et octo scutiferis. Castra autem et fortalitia predicta cum numero gentium sibi placido (sic) in periculo suo tamen faciet custodiri. Nos autem pro regimine et gardia supradictis predicto B. dare promittimus decem millia octo centum viginti duas libras et decem solidos bonorum Turonensium parvorum usque ad unum annum a data presentium numerandi (sic), et de minori minorem juxta extimacionem summe predicte. Si vero aliquo casu accideret, propter aliquam causam justam, sex portas Lugduni, tres portas Sancti-Justi, pro earum custodia quantolibet majori numero servientium quam quatuor indigere, vel plures portas in locis stabilire predictis, vel si in castris predictis oporteret fieri garnisionem majorem vel hospitium suum muniri majori numero militum et scutiferorum quam predictum est, predictusque B. videret quod oporteret de necessitate numerum stabilitarum ipsarum et expensas sui hospitii augmentari, eidem promittimus juxta augmentum predictum sibi facere computari; et solvere pro vexillario, viginti solidos; pro milite, decem; pro scutifero, quinque; pro serviente nobili, duos solidos bonorum Turonensium parvorum; et pro majori quantitate gentium, si de ipsis augmentum fieri oporteret, vadia consueta. Poterit tamen predictus B. civitatem, villam, castra et fortalitia predicta in suo periculo tenere cum numero sibi placido (sic) gentium, pro pretio supradicto. Nos autem in civitate Lugdunensi debemus de courrerio, judice et cancellario providere et de vadiis suis satisfacere cisdem. Et promisit dictus B. bona fide et sub obligatione omnium bonorum suorum mobilium et inmobilium presentium et futurorum ubicunque existentium, quod ipse bene et fideliter civitatem, villam, castra et fortalitia predicta modo predicto contra quascunque personas stabiliet, custodiet et defendet; nec ea cuiquam reddet, nisi de nostro speciali mandato et per nostras pendentes litteras certa intersigna que sibi diximus continentes, et si nos ibidem castrum, villam seu fortalitium perderemus et probaretur evidenter quod hoc esset ex sua scientia vel proposito aut ob ejus deffectum, ipse reputat et tenet se proditorem nobis et regno nostro et in locis omnibus forisfactum In quorum testimonium presentibus nostrum fecimus apponi sigillum. Datum Pissiaci XX^a^ die januarii, anno Domini M^o^ CCC^o^ decimo.

Digitized by Google

seraient remboursées) (1). Béraud de Mercuer répondait des forteresses qu'on lui conflait. Il y entretiendrait d'ailleurs à ses risques et périls les garnisons qu'il jugerait convenables.

Le roi se réservait de pourvoir au remplacement des officiers de justice de l'archevêque et du Chapitre. Dès le 16 mars de cette année, nous voyons Philippe à Lyon (2). Il y venait, vraisemblablement, organiser la nouvelle administration.

Ainsi la révolte (3) de l'archevêque avait eu pour effet de placer le temporel de l'Église sous la main du roi (4).

Avant d'aborder l'étude des résultats de la conquête de 1310 et des négociations de 1312, nous devons examiner brièvement quelle fut, dans les événements que nous venons de résumer, la part prise par les seigneurs du Lyonnais et des pays voisins.

Philippe le Bel fut bien servi par les circonstances dans la campagne qu'il entreprit contre le pouvoir archiépiscopal. Mais il dut aussi beaucoup au bon effet de ses calculs et de ses alliances diplomatiques.

Il avait trouvé le Languedoc et l'Auvergne réunis à la couronne (5) ainsi que le comté de Mâcon (6). Il s'appro-

(1) V. la mention des comptes de la guerre de Lyon, dans les *Historiens de France*, t. XXI, p. 528 (Tabula Roberti Mignon).

(2) *Historiens de France*, t. XXI, p. 459.

(3) Il y avait eu « *révolte* » en *fait*, plutôt qu'en *droit*. Ou plutôt, ce fut le triomphe de Philippe le Bel d'avoir peu à peu transformé l'autorité usurpée à Lyon (au détriment de l'Eglise) en un pouvoir légitime.

(4) Nous reviendrons encore sur les résultats de la guerre de 1310 (dans notre IIe partie). Nous verrons le mouvement de réaction qu'elle détermina contre l'Église.

(5) V. Edg. Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*. Paris, 1870. p. 56, et *passim*.

(6) Sur l'acquisition du Mâconnais par Saint Louis. V. *Arch. nat.*, Tré-

Digitized by Google

chait donc de trois côtés du Lyonnais. Son bailli de Mâcon et son sénéchal de Beaucaire comptaient le Lyonnais dans leurs circonscriptions et y portaient, le premier surtout, l'influence française.

L'importance de l'acquisition du Mâconnais relativement à la réunion de Lyon à la France a été jusqu'ici inaperçue. C'est cependant un des faits qui semblent devoir être rangés parmi les causes les plus sérieuses de la réunion. Les idées françaises ne cessèrent de se développer à Lyon dès qu'elles eurent, près de cette ville, un aussi puissant représentant. La politique royale eut dans cet agent un merveilleux moyen de communiquer avec les Lyonnais, de recevoir leurs plaintes, de fomenter leurs révoltes..., etc. De plus l'Église de Lyon avait des terres dans le Mâconnais (1); et elle devint ainsi sujette de la France pour ces propriétés.

La réunion du Vivarais à la couronne, heureusement opérée par Philippe le Bel (2), aida aussi la réussite de ses desseins sur Lyon.

Dans le Lyonnais même, le roi n'était pas sans appuis. Les plus importants seigneurs étaient tout disposés à suivre ses lois et préféraient son autorité à celle de l'Église de Lyon, toujours inquiète et jalouse (3).

sor des Ch., J. 259, n° 1 *bis*. — *Bibl. nat.*, coll. Dupuy (mss.), vol. 96, f° 18 v°. V. aussi *l'Art de vérifier les dates* (éd. 1784), t. II, p. 490-491.

(1) *Arch. du Rhône*, Arm. Cham, vol. 57, n°s 1 et 2. Ces deux pièces nous entretiennent de la vente faite en mai 1239, à l'Eglise de Lyon, par le comte et la comtesse de Mâcon, des mandements de *Riottier* et de *Villars*. (Le premier de ces lieux semble se trouver aujourd'hui dans le département de l'Ain; le second, dans celui de Saône-et-Loire.)

(2) V. Edg. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 405-406.

(3) Ils espéraient sans doute être plus indépendants sous le roi de France. Ils voyaient à côté d'eux l'archevêque et le Chapitre et ne son-

Digitized by Google

Les comtes de Forez étaient de vieux alliés du roi de France (1). Ils jouèrent certainement un grand rôle dans la réunion de Lyon à la couronne et durent singulièrement favoriser aux officiers royaux l'exécution de leurs missions (2).

Le Chapitre de Lyon ayant hérité des droits exercés jadis par les comtes de Forez sur Lyon, les ministres de Philippe le Bel prétendirent plus d'une fois (3) que les chanoines étaient, à ce titre, sujets du roi de France.

Les sires de Beaujeu étaient également alliés du roi et lui prêtaient foi et hommage (4).

Au sud de la ville de Lyon, Philippe comptait encore des soutiens, des amis.

C'est ainsi qu'il s'était concilié l'alliance des comtes de Savoie (5) et celle des dauphins de Viennois (6) moyen-

geaient qu'à les renverser. Ils ne prévoyaient pas ce que leur coûteraient plus tard la chute du pouvoir archiépiscopal et l'établissement définitif de la royauté au milieu d'eux.

(1) V. *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 270, n° 2, 3 (etc.). — *Ménestr.*, pr. p. 36 et XL. — *La Mure*, t. III, p. 53, n° 73 *bis*.

(2) Il faut observer cependant que de hautes montagnes séparent la majeure partie du Forez du Lyonnais et entravent forcément les relations entre les deux pays.

(3) Les négociations qui précédèrent les traités de 1307 et celui de 1312 donnèrent souvent à cette prétention l'occasion de se produire.

(4) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 270, n° 7, 6 août 1303. Le sire de Beaujeu promet (moyennant finances) de tenir du roi 200 livres de rente sur le péage de Beaujeu « des quiex dues cenz livres nos entrerons desores « en sa foy et en son hommage »... etc.

(5) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 501, n° 5... etc. — *Bibl. de la Fac. de médec. de Montpellier*, mss. Guichenon, H. 97. T. 22, n° 109 (deux pièces sous un seul n°.), communication de M. Boucherie, professeur au Lycée de la ville.

(6) Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, Genève, 1722, t. I, p. 246 —

Digitized by Google

nant des pensions sur le trésor royal ; mais ces alliances-là en valent d'autres en politique. Elles furent même plus fortes que les liens du sang et, lors de la guerre de 1310, l'archevêque Pierre de Savoie eut contre lui son oncle Amédée (1).

C'était, du reste, une règle de conduite pour Philippe le Bel « de solder tous les princes allemands ou vassaux « de l'Empire, voisins de la France, pour élever une bar- « rière entre la France et l'Empire (2). »

Nous pourrions suivre encore l'influence française à Valence (3), à Autun (4), à Auxerre (5), dans le Bourbonnais (6)..., etc. ; mais nous serions peut-être entraînés trop loin de notre province.

Enfin, Philippe le Bel avait donné aux alliances de ses fils une portée politique indiscutable ; chacun des trois avait épousé une princesse de la maison de Bourgogne (7). Ces unions, sans avoir été conclues dans ce dessein, contribuèrent à amener l'annexion de Lyon à la couronne. Elles donnèrent plus de fermeté à la conduite du roi en lui faisant, dans ces régions, un allié d'un puissant voisin (8).

Voir surtout l'intéressant ouvrage de M. Guiffrey, *Réunion du Dauphiné à la couronne* (Paris, 1866), introd., p. VI-VII, et pièce justificative n° 1.

(1) Voir plus haut le récit de la guerre.

(2) *Notices des mss. de la Bibl. imp.*, etc., t. XX, 2e partie, p. 161 (article de M. Boutarie).

(3) *Notices des mss. de la Bibl. imp.*, etc., t. XX, 2e partie, p. 121.

(4) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 622, n° 32, etc.

(5) Id. J. 260, n° 2, etc.

(6) Id J. 275, n° 5, etc.

(7) Garnier, *Souverains et Grands feudataires de France* (Paris, 1863), tableau n° VII.

(8) Nous avons vu figurer le duc de Bourgogne dans les événements

Digitized by Google

L'archevêque de Lyon était donc enlacé de toutes parts par la politique française ; et la lutte insensée qu'il entreprit en 1310 ne fit que le constater.

Seul, sans alliés, combattu par ses propres sujets, il ne pouvait que succomber.

C'est ce qui arriva ; nous venons de voir comment.

§ 4. — Rôle de la papauté dans les événements qui ont précédé la réunion de Lyon à la France.

Nous nous trompions tout à l'heure en disant qu'au moment où il déclara la guerre à Philippe le Bel, l'archevêque de Lyon n'avait aucun allié ; il lui en restait un, le pape.

Malheureusement, cet allié n'était pour l'Église de Lyon (et ne pouvait être pour elle) que d'un bien faible secours : ayant assez à faire lui-même à défendre son indépendance contre le roi de France.

De tout temps, la papauté fut pour l'Église de Lyon une alliée naturelle. Nous la voyons intervenir, à toutes les phases de son histoire, soit pour rétablir la paix entre l'archevêque et son Chapitre, soit pour arrêter les guerres incessamment ouvertes entre le roi uni aux citoyens et le clergé lyonnais.

Mais c'est surtout sous le règne de Philippe le Bel que la sollicitude des souverains pontifes pour l'Église de Lyon se manifeste avec le plus de clarté. Dans les luttes qu'ils ont alors à soutenir contre la royauté, la question de Lyon leur fournit une arme.

arrivés, en 1294, dans le Lyonnais. (V. plus haut le récit de ces événements.)

Digitized by Google

Les papes ont un double motif pour s'intéresser à la politique suivie par le roi à Lyon et pour la combattre : ils satisfont leur amour naturel pour l'Église lyonnaise ; ils défendent en même temps leur propre influence.

Dans la célèbre bulle *Ausculta filii* (1301, 5 décembre), Boniface VIII (1) reprochait amèrement à Philippe le Bel le triste état où il avait réduit l'illustre ville de Lyon, non située cependant sur son royaume (2).

Le 13 avril 1303, ce même pontife, envoyant en mission en France le cardinal Le Moine, lui donna des instructions auprès du roi sur le fait de Lyon.

La ville de Lyon, dit le pape, elle et ses faubourgs, y compris Saint-Irénée et Saint-Just (3), appartient tout entière à l'Église. Le roi n'y a rien, ni ressort ni garde. Le pape défend aux citoyens d'user des priviléges que les rois leur auraient conférés. A ces derniers, il ordonne de réparer tout le mal qu'ils ont fait et font encore à l'archevêque et au Chapitre et de leur permettre enfin d'exercer librement leur juridiction (4).

Le roi fit répondre à cet article par un autre où il établissait que tous les maux arrivés à l'Église lui sont ve-

(1) Sur Boniface VIII et son caractère, V. E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 92-94.

(2) *Rainaldi* (Éd. Mansi), t. IV (1749), p. 521-522. — Dupuy, *Histoire des diff. de Philippe le Bel et de Boniface VIII* (Paris. 1655), pr. p. 49.

(3) Comme nous l'avons déjà dit, le droit du roi sur Saint-Just, dont tant d'historiens ont parlé plus ou moins exactement, paraît devoir se réduire à un simple protectorat acheté par l'abbaye de Saint-Just au prix de 8 livres tournois de rente. Nous en reparlerons d'ailleurs un peu plus loin.

(4) *Rainaldi*... etc., p. 522-523. — *Dupuy*... etc., p. 91-92. — *Ménestr.*, pr. p. XVI et XVII. V. encore *Gallia Chr.*, t. IV (Église de Lyon), col. 159.

Digitized by Google

nus de ce que l'archevêque a refusé de prêter au roi le serment de fidélité qu'il lui devait. Philippe se disait d'ailleurs disposé à traiter avec l'Église et à se montrer facile et bienveillant sur les conditions de l'accord à intervenir (1).

Malgré la réponse du roi, le pape refusa de rien changer à l'ordre qu'il lui avait déjà donné de rendre à l'archevêque et au Chapitre la juridiction qu'il détenait à leur détriment (2).

La situation, à cette époque, est bien fortement tendue entre le Saint-Siége et la cour de France.

Les insolences et les menaces de Nogaret (3), l'agent du roi de France, poussent enfin à bout Boniface VIII.

Le 31 mai 1303, le pape déclare réunies à l'Empire d'Allemagne les provinces qui en faisaient jadis partie et qui en avaient été distraites. « Ces provinces s'étaient « rendues à peu près indépendantes, et Philippe le Bel « s'efforçait de les attirer à lui et d'en préparer l'an- « nexion à la couronne. Les rattacher à l'Empire, en « resserrant les anciens liens de vassalité que le temps « avait presque rompus, était donc, de la part de Boni- « face VIII, un acte qui devait à la fois déplaire et nuire « à son rival (4). » Parmi ces provinces, figurait celle de Lyon (5). En ce qui la concerne, cet acte parait n'a-

(1) *Dupuy*... etc., p. 94-95 — *Ménestr.*, pr. p. XVII.

(2) *Dupuy*... etc., p. 95-96. — *Menestr.*, pr. p. XVII.

(3) *Dupuy*... etc., p. 167 : Et minaccio lo di menarlo legato al Leone « sopra Rodano et quivi in generale concilio il farebbe deporre et con- « dennare. » (Citation de Villani.)

(4) *Not. des mss. de la Bibl. imp.*, etc., t. XX, 2e partie, p. 147 (article de M. Boutaric).

(5) *Not. des mss. de la Bibl. imp.*, etc., t. XX, p. 149, 2e partie. V. aussi E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 110.

Digitized by Google

voir eu aucun effet; il ne put que déplaire, mais non pas nuire beaucoup, au roi de France.

Clément V semble avoir eu quelques velléités de mettre à exécution l'acte de Boniface VIII.

En effet, dans une entrevue qu'il eut (en décembre 1309) avec les délégués de Philippe le Bel, il se plaignit à eux de la conduite des officiers royaux à Lyon.

Les délégués, dans leur rapport au roi sur cette entrevue, s'expriment ainsi sur ce fait (24 décembre 1309) : — « V. Lorsque, d'après vos prescriptions, on lui pré-
« senta l'article sur le projet d'entrevue avec le roi
« d'Allemagne, il ne fit aucune mention de la réponse
« du roi d'Allemagne, et ne montra aucun déplaisir et
« ne prononça aucune parole qui prouvât qu'il regrettât
« que cette entrevue n'eût pas lieu ; mais il se mit à en-
« tamer l'affaire de Lyon, ainsi que nous vous l'avons
« écrit, ajoutant que vous deviez réprimer vos officiers,
« et les empêcher d'empiéter sur les droits du roi d'Alle-
« magne, de peur qu'il n'en advînt quelque occasion de
« dissension, ce qu'il espérait ne devoir arriver de son
« temps (1). »

On sait comment le roi écouta les observations du

(1) Cette curieuse dépêche nous a été signalée par une obligeante communication de M. Boutaric.

Cette pièce a été publiée et traduite. (*Revue des questions historiques*, 1872, janvier ; (le passage que nous citons se trouve à la page 95) article de M. Boutaric.)

Après la découverte de cette dépêche, on ne pourra plus dire avec *Ménestrier* (p. 329) : « Clément V, qui devait son élection à Philippe le « Bel, favorisa ce prince et appuya ses prétentions (sic) sur la ville de « Lyon ; » — ni avec *Raynaldi* (éd. Mansi, IV, 1749, p. 523) : « (Philip-« pus) exambitum vero Lugduni imperium Clementis V opera sibi asse-« ruit »... etc.

Digitized by Google

pape. Il accorda bien à l'Église de Lyon, peu de jours après, la liberté de quelques-uns des siens qu'il gardait prisonniers (29 décembre 1309); mais, presque en même temps, il sommait l'archevêque d'avoir à lui prêter serment de fidélité (7 janvier 1310) (1).

Peut-être le roi soupçonnait-il des projets de révolte. Il semble qu'il s'ourdissait alors un complot à la cour de l'archevêque de Lyon pour secouer, d'accord avec le Saint-Siége, l'autorité royale. Si le pape avait parlé des droits de l'empereur d'Allemagne, l'archevêque n'y songeait certainement pas et n'aspirait qu'à reconquérir son indépendance.

On se rappelle comment Pierre de Savoie répondit par une déclaration de guerre à la demande de prestation de serment.

Effrayé pour l'Église de Lyon devant les forces qui s'avançaient contre elle, le pape chercha en vain à en détourner l'orage, qu'il avait peut-être contribué à former.

Les légats qu'il envoya dans ce but au roi de France (Avignon, 24 juin 1310) (2), la lettre qu'il écrivit aux Lyonnais (même date) (3), tout fut inutile.

L'insuccès de cette première tentative d'intervention n'arrêta pas Clément V.

Le 29 août de la même année, il envoyait encore au roi un légat, Jacques, évêque d'Avignon, chargé, entre autres choses, de poursuivre auprès de Philippe le Bel l'apaisement de l'affaire de Lyon (4).

(1) V. ci-dessus l'analyse de ces actes.

(2) *Ménestr.*, pr. p. XLV, Avignon, 24 juin 1310, Instructions adressées par le pape aux cardinaux Étienne et Landulfe.

(3) Avignon, 24 juin 1310. Lettre de Clément V aux Lyonnais. *Arch. de la ville de Lyon*, AA[4] (Cart. de Villeneuve) Cap. X — et *Ménestr.*, pr. p. XVIII.

(4) *Rainaldi* (éd. Mansi), t. IV, p. 494-495.

Digitized by Google

Philippe ne semble pas avoir accordé grande attention à l'interprète des volontés du pape.

Clément V continua cependant, et sans se rebuter, à intercéder en faveur de l'archevêque et du Chapitre. Tout ce qu'il obtint, lors de la mission confiée à Guillaume de Nogaret et à Guillaume de Plasian (1311, janvier) auprès du Saint-Siége, fut un long mémoire dans lequel les agents royaux, reproduisant les arguments qui avaient vu le jour lors de la confection des Philippines, établissaient, à l'aide de textes et d'exemples de tout genre, les droits supérieurs, immuables, des rois de France sur Lyon (1).

Nous verrons encore Clément V, au moment de la signature du traité du 10 avril 1312, intervenir en faveur de l'Église de Lyon et obtenir vraisemblablement pour elle de plus favorables conditions (2).

Pierre BONNASSIEUX.

(1) *Dupuy* (Hist. des diff., etc.), p. 319-321. — *Ménestr.*, pr. p. XVII et XVIII.

La mission de Nogaret et de Plasian eut, comme on le sait, pour résultat la radiation de la bulle *Ausculta*.

(2) Sur Clément V, on peut consulter Rabanis, *Clément V et Philippe le Bel*, Paris, 1858. Mais il faut rapprocher de cet auteur, trop rigoureux pour le pape (V. notamment, p. 145), l'article de M. Boutaric que nous avons déjà signalé (*Revue des quest. hist.*, janvier, 1872.) — (V. notamment, p. 40.)

(*A continuer.*)

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU.

(SUITE ET FIN.)

Ces statuts portent la date du 29 décembre 1517. Il y était établi que « les sociétaires seront enfants nés et baptisés audit Saint-Symphorien, enfants de père ou mère pareillement nés et baptisés audit lieu, habitants de ladite ville, et supportant les tailles royales et autres charges tant honoraires qu'onéraires.... qu'ils fonderont un anniversaire à leur entrée, et payeront 50 livres pour les ornements de la sacristie.... qu'ils rendront toujours honneur et obéissance au curé..... Venaient ensuite d'autres articles relatifs aux cérémonies, à la célébration de l'office divin, etc.

Ces statuts furent soumis par M. de Grily, curé de Saint-Symphorien, à l'approbation de Monseigneur de Rohan, en 1518, et ils furent encore approuvés plus tard, en 1566, par Monseigneur d'Albon, qui y ajouta quelques articles.

Les prêtres de la communauté de Saint-Symphorien ont reçu dans le cours des siècles diverses dénominations : ils ont été appelés tantôt desserviteurs, tantôt communalistes, tantôt sociétaires, tantôt chanoines, et chapelains. Ce qui est certain c'est qu'ils formaient une corporation vénérable par son antiquité, qui avait reçu plus d'une fois des preuves de la protection des souverains et des archevêques, qui avait ses assemblées régulières, ses registres, ses jugements, sa discipline, ses statuts, en un mot, tout ce qui caractérise légalement un corps ecclésiastique : peut-être même cette Société avait-elle reçu des lettres-patentes, qui

Digitized by Google

disparurent sans doute durant les guerres de religion ; mais à la fin du siècle dernier, dans de tristes discussions entre le sieur Sautemouche et les sociétaires, ceux-ci pour maintenir leurs droits, ne purent les produire.

Quoi qu'il en soit, cette institution était respectée à Saint-Symphorien, et les familles de la bourgeoisie et du peuple qui tenaient au pays par leur ancienneté, leur situation et l'estime publique qui les entourait, se faisaient un honneur de compter dans ses rangs un ou plusieurs de leurs membres. Ces traditions ne se sont pas complètement perdues : et aujourd'hui encore, notre petite ville fournit au diocèse de Lyon un nombre considérable de vocations ecclésiastiques.

A cette époque se rattache un fait historique relatif à notre église : c'est la retraite que vint y chercher le Chapitre de Lyon pendant la peste de 1554 ; on dit même que ce fut dans l'église de Saint-Symphorien, que, le 9 septembre de cette année-là, Antoine d'Albon, nommé archevêque de Lyon, prit possession de son siége, au milieu d'une grande affluence de population. En 1581, pour la même cause, le Chapitre de Lyon vint dans nos murs chercher un abri contre le fléau, Le premier de ces faits semble douteux ; d'abord, parce qu'il n'est appuyé sur aucun document historique, à notre connaissance; ensuite, parce que plusieurs auteurs assurent que cette assemblée se tint à Saint-Symphorien-d'Ozon. Quant au second, il offre plus de probabilités : ainsi, nous connaissons un détail circonstancié : ce fut dans la maison de Martin Bazoud que se tinrent les assemblées du Chapitre de Lyon : or, un sieur Bazoud était, à cette époque, curé de Saint-Symphorien.

Mais avec la seconde moitié du XVIe siècle, de tristes jours se levèrent pour notre pays, par suite des guerres religieuses que souleva le protestantisme. Notre région, qui semblait protégée par ses montagnes et son isolement, en

Digitized by Google

ressentit violemment le contre-coup, et, si le siècle précédent avait été pour Saint-Symphorien l'ère de la prospérité, si nos pères avaient pu voir, avec une fierté qui se conçoit aisément, grandir et monter vers le ciel les murs de leur église, la tempête de 1562 faillit anéantir l'œuvre de leur foi, et laissa pour longtemps, au milieu d'eux, des traces de guerre et de dévastation.

Les protestants avaient occupé Lyon, dans les premiers jours de mai 1562. Un détachement s'aventura au milieu de nos montagnes, et sa marche fut si rapide qu'il se présenta aux portes de Saint-Symphorien, avant même qu'on eût le temps de prendre les précautions les plus indispensables. Ce fut plutôt une surprise qu'une attaque en règle : aussi, les sectaires sentant bien qu'après la première heure d'étonnement et de détresse, les habitants s'organiseraient contre eux, se mirent avec une sorte de rage à leur œuvre de destruction. Ils dirigèrent leurs premiers coups contre l'église, qu'ils pillèrent indignement : les ornements et les statues des saints furent profanés et brûlés : la relique de la vraie croix fut heureusement préservée; mais le tombeau du cardinal fut renversé, et l'on n'a jamais su depuis où retrouver ses restes : son effigie en marbre, qui reposait sur le sépulcre, fut mise en pièces.

Quelques-uns des notables essayèrent de défendre leur église : mais ils payèrent de leur vie cet acte de courage, et quatre d'entre eux, saisis par les protestants, furent précipités du haut du clocher : on montra longtemps des pierres et du bois que leur sang avait rougi. (Août 1562).

Qui peut dire où se seraient arrêtés la fureur de ces impies et leur acharnement contre tout ce qui leur reprochait l'égarement de leur foi? Fort heureusement, nos pères, indignés de tant de désastres, se comptèrent bientôt et parvinrent si bien à chasser de leur ville les calvinistes, que, malgré

Digitized by Google

plusieurs tentatives restées infructueuses, ils ne purent y rentrer.

Il fallut longtemps pour réparer de si grands désastres; il fallut longtemps pour rendre à notre belle église, l'éclat dont tant de générations l'avaient déjà entourée : et même, quelque temps après ces déplorables événements, lorsque pendant la Semaine-Sainte, les fidèles accouraient au pied des autels, qui portaient encore les marques de la dévastation, les touchantes et sublimes lamentations du prophète des douleurs étaient encore l'histoire toute palpitante des calamités et des infortunes de nos pères.

Nous voyons, dans les registres de la paroisse, qu'en l'an 1600, on fit quelques réparations à l'église : les titres du temps ne nous apprennent pas sur quoi elles portèrent; mais tout porte à croire qu'on avait encore à faire disparaître les marques du passage impie des calvinistes.

Dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, l'histoire de notre église offre peu d'événements notables. C'est la période de prospérité. Après les orages des guerres religieuses et de la Ligue, après la double peste de 1628 et de 1632, qui moissonna dans Saint-Symphorien cinq ou six cents habitants de tout âge, et qui avait dispersé aux environs le reste de la population, tellement que pendant plusieurs mois, on ne fit aucun baptême dans notre église, après toutes ces secousses et toutes ces épreuves, vint enfin le jour du calme et de l'apaisement. Le gouvernement de la paroisse passe, durant ces deux cents ans, en des mains sages et dévouées, qui laissent, l'une après l'autre, dans leur chère église, des traces de leur zèle et de leur activité. C'étaient des prêtres selon le cœur de Dieu, ces pasteurs, presque tous enfants de la paroisse, puisant dans leurs familles, et inspirant autour d'eux l'amour de leur pays, et le désir de l'honorer toujours. Les souvenirs de ce temps-là sont unanimes à redire les vertus,

Digitized by Google

la régularité, l'esprit de conciliation, l'amour envers les pauvres de MM. Aimé Martin, curé en 1606, et autre Aimé Martin, son neveu, qui lui succéda, en 1651; des deux MM. Payre, oncle et neveu (1703 à 1757). C'était moins un bénéfice ecclésiastique qu'ils se transmettaient ainsi qu'un héritage de famille des mêmes vertus et des mêmes devoirs.

On éprouve un véritable charme à remonter ainsi le cours des âges et à se reporter aux vertus de nos pères. Que de fois nous avons reconstruit par la pensée l'aspect que présentait notre belle église de Saint-Symphorien, à cette époque où la religion tenait dans les populations une si large place : ce sanctuaire, dans lequel un clergé nombreux, aimé des fidèles, parce qu'il était sorti du milieu d'eux, relevait la pompe des cérémonies : ces chapelles ornées de riches tableaux et des statues des saints : ces vitraux, aux vives nuances, reproduisant les scènes bibliques et les écussons de nos vieilles familles : cette tribune ou jubé qui s'élevait près du chœur; ces dix-sept autels qui ornaient les chapelles et les nefs, ainsi que nous l'apprend une note de M. le curé Payre, en 1709, tous ces éléments constituaient un ensemble imposant, qui attestait la foi et la générosité de nos devanciers.

Et puis, de temps en temps, quelque grande manifestation religieuse, une procession à l'occasion d'une calamité publique, convoquait toute la paroisse avec ses différentes confréries, et surtout sa confrérie de pénitents, établie en 1627 et qui, à cette époque, comptait dans ses rangs ou à sa tête, les membres des plus notables familles du pays : les Trie, les de Montchanin, les Bastier, les Figat, les Joannon, les Commarmond; cette confrérie avait sa chapelle près de l'église, et un local attenant pour les assemblées. C'était à la chapelle des pénitents que, d'après un usage fort ancien,

Digitized by Google

on prenait le Saint-Sacrement pour le porter aux processions de la Fête-Dieu. La parole sainte était aussi souvent annoncée aux fidèles de ce temps-là; pendant plus d'un siècle, chaque carême, un prédicateur étranger, quelquefois même un orateur en renom, venait faire entendre les grandes vérités de la religion. La maison où il logeait habituellement, quoique souvent les particuliers tinssent à honneur de lui donner l'hospitalité, a été appelée jusqu'à nos jours la maison des Pères.

Une autre fois, c'était la visite, rare en ces temps-là, de l'archevêque de Lyon, telle que celle de Monseigneur Camille de Neufville, en 1658, qui confirma, dans l'église de Saint-Symphorien, huit mille personnes.

Nos ancêtres aimaient tant à se rapprocher de leur église, que c'était à son ombre et sous ses murs qu'ils prenaient leurs ébats et célébraient leurs réjouissances profanes, dans les fêtes où ils se donnaient un roi, à l'Ascension et à la Saint-Symphorien ; un arbre immense, disparu depuis quelques années, abritait les jeux, et l'emplacement qui l'entourait porta longtemps le nom de cour des Rois.

En outre, l'église, avec son cimetière qui l'environnait de tous côtés, était le rendez-vous au-delà de cette vie : on ne pouvait y entrer, sans rencontrer les restes de ceux qu'on avait perdus. Les générations lointaines, refoulées par les rangs pressés de celles qui venaient prendre leur place, s'entassaient, à l'entrée de l'église, dans un petit bâtiment appelé le *Charnier*, démoli il y a quelques années : rien n'était dispersé, chaque famille sentait reposer près d'elle, à l'ombre du clocher, les débris de ses devanciers. Et à l'intérieur de l'église, le pavé des nefs retraçait sur les pierres tombales toute la généalogie des familles les plus recommandables; les grandes familles avaient leur sépulture dans une des nombreuses chapelles : les de Pluvy, dans la chapelle

Digitized by Google

de Saint-Joseph ; les de Clérimbert dans celle de Saint-Anne : pendant longtemps, les prêtres furent inhumés dans la chapelle des Saints-Innocents. Les familles bourgeoises et marchandes, la corporation des tanneurs, en particulier, dont l'industrie était alors florissante à Saint-Symphorien, avaient leur sépulture dans les nefs, et leurs défunts venaient reposer sous ces bancs où ils avaient prié et servi Dieu durant leur vie. (1)

Un événement qui pesa durement sur notre église, au commencement du XVIIIe siècle, fut la faillite occasionnée par les mesures financières de l'Ecossais Law. Une note de M. le curé Payre, en 1720, nous apprend que l'église de Saint-Symphorien eut à en souffrir beaucoup. « Les billets de Law, dit-il, furent d'abord préférés à l'argent, que l'on portait avec empressement de toutes parts, aux hôtels des monnaies, pour prendre ces billets, afin d'éviter les diminutions indiquées à chaque mois. Mais un arrêt ayant été publié plus tard, qu'il y avait à perdre les trois quarts sur lesdits billets, ils perdirent d'abord leur crédit si fort, que personne n'en voulait point. Et comme il était permis de contraindre à les recevoir en paiement, jusqu'au mois de novembre de cette année, et d'en payer ses dettes, après lequel temps, ils n'auraient plus cours, la fureur de ceux qui devaient des pensions à notre église fut si grande, qu'ils contraignirent notre Société à en recevoir ou à en laisser cacheter plus de huit

(1) Tout ce dallage, si précieux au point de vue des souvenirs, et qui devait être respecté, bien que le temps l'eût peut-être ébréché et détérioré, a disparu en 1841 et a été remplacé par du bitume ; les pierres tumulaires ont été dispersées, et on en voit encore quelques-unes dans plusieurs cours de maisons. Nous pensions que cet acte de vandalisme avait passé inaperçu ; mais nous avons découvert, avec plaisir, qu'il avait été signalé comme il le méritait, par l'*Institut catholique*, dans son numéro de janvier 1842.

Digitized by Google

mille livres, et notre marguillerie, cinq cents livres en billets : ce qui la ruina, aussi bien que plusieurs familles du royaume. Parmi ces billets, ceux de cent livres se donnaient pour vingt-cinq d'argent sonnant, et ceux de dix pour trois livres. Notre église eut à souffrir de cet échec, et grand nombre de nos fondations furent par ce moyen détruites. »

La dernière moitié du XVIIIe siècle fut occupée par les puériles discussions du sieur Jean Sautemouche avec les sociétaires : on sentait déjà l'irritation qui se faisait partout dans les esprits, et qui, avec tant d'autres causes politiques, amena la révolution de 1789. Toutes les institutions anciennes furent emportées dans la tempête : l'église fut fermée, les cloches brisées, à l'exception de deux ; et, par le fait de quelques exaltés, le scandale d'une procession sacrilége et de la profanation des objets consacrés au culte ne fut pas même épargné à notre religieuse population. La précieuse relique de la vraie croix échappa encore cette fois à la haine de l'impiété, et fut sauvée par le zèle courageux d'un citoyen, à qui nous serions heureux de rendre ici un hommage public, si la modestie de son fils, encore vivant, nous y autorisait. D'ailleurs, le premier moment d'effervescence passé, le calme put renaître à Saint-Symphorien, et le culte catholique, exilé officiellement de l'église paroissiale, s'exerça dans des maisons particulières, d'une façon privée, mais non plus secrètement, jusqu'à ce que, au commencement du siècle, les portes du lieu saint se rouvrirent solennellement.

Après avoir ainsi mis en lumière quelques points de notre histoire religieuse, venons maintenant à la partie descriptive du monument qui nous occupe : il faudrait une plume plus habile que la nôtre et des connaissances en architecture plus approfondies pour apprécier convenablement les différents caractères que présente l'église de Saint-Symphorien.

Digitized by Google

De quelque côté qu'il s'offre aux regards, ce monument attire et fixe l'attention : on est frappé de l'aspect sévère du côté du nord, avec ses murs sombres et noircis par les hivers : au midi, le développement de ses nombreuses fenêtres, présente un coup d'œil plus riant, mais aussi moins saisissant : on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la hardiesse de la façade, vue de la route de Chazelles et de Clérimbert, ou du chevet de l'église, vu de la route de Lyon, quand on arrive à Saint-Symphorien ; l'aspect est complètement différent : d'un côté, c'est la forteresse, rude et fière, aux ouvertures étroites, prête à soutenir un siége, et dominant les débris de nos remparts. De l'autre, c'est un heureux assemblage de contreforts et de clochetons, une masse à la fois majestueuse et élégante où s'étalent les cinq grandes verrières du chœur, avec leur encadrement de pierre jaune, et qui semble assise sur les maisons de la ville : encore est-il à regretter, de ce côté-là, au moins au point de vue de l'art, que les fenêtres si finement découpées du clocher ne laissent plus, depuis quelque temps, apercevoir la lumière qui les traversait avec des effets si harmonieux surtout au coucher du soleil.

Un escalier, aux marches nombreuses, donne accès, d'un côté, à cette église ; de l'autre, on y arrive par une pente douce, heureusement ménagée, et qui contourne les hautes murailles de la terrasse, sur laquelle s'élève l'édifice. Deux portes se présentent ; l'une au pied de la petite tourelle du clocher, assez élégante, ornée de colonnettes aux chapiteaux fleuris, et au-dessous de laquelle s'élevait, dans le tympan aujourd'hui vide, quelque riche sculpture : on pénètre par cette porte dans la nef droite de l'église. L'autre portail, placé au-dessous du clocher qui s'élève à une hauteur de trente mètres environ, paraît être l'entrée principale, puisqu'elle s'ouvre en face de la grande nef : elle est, au con-

Digitized by Google

traire, moins ornée que l'autre, et on n'y distingue d'autre décoration qu'une main assez grossièrement sculptée qui bénit, et est entourée de rayons lumineux : cette sculpture, évidemment fort ancienne, ainsi que la forme romane du portail, indique assez que toute la partie inférieure du clocher est antérieure à la construction du xve siècle.

Quand on entre pour la première fois dans cette église, ou après plusieurs années d'absence, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration en face de ce vaisseau majestueux, de ces voûtes hardies, de tout cet ensemble de piliers et d'arceaux, d'un caractère sévère, sans doute, mais grandiose. On s'étonne, à bon droit, que l'intérieur de ce monument, élevé à l'époque où le style gothique allait s'appeler le style ogival flamboyant, n'ait pas reçu plus de richesse dans son ornementation. Tant de merveilleuses ciselures naissaient pourtant alors sous le souffle gracieux de l'art religieux dans la plupart de nos édifices! Mais pour l'église de Saint-Symphorien, son illustre fondateur, qui sentait déjà le poids considérable des années, avait songé d'abord à élever un monument solide, spacieux, et dans de nobles proportions : puis, il avait disparu, son œuvre à peine achevée, laissant à d'autres le soin de finir et d'ornementer. Les ressources manquèrent sans doute, et l'édifice resta ce qu'il était.

Six piliers octogones, aux bases lourdes, et ornés de simples cordons sur lesquels reposent les arcs et les nervures prismatiques des voûtes, divisent l'église en trois nefs, et forment pour la nef principale sans y comprendre l'abside, quatre grandes travées. La voûte, très-élevée, est ornée, à chaque travée, des armes du cardinal Girard : d'azur, à la bande d'argent, à la bordure d'or, chargée de quatorze besants de gueules. Son chapeau de cardinal est suspendu à la voûte du chœur, au-dessus de l'autel : si on y joint le portrait qui se trouve dans la sacristie, c'est là

Digitized by Google

tout ce qui nous rappelle aujourd'hui le fondateur de notre église.

Le sanctuaire s'élève de quelques marches au-dessus du sol ; le pavé est formé d'incrustations en mosaïque, d'assez bon goût : l'autel, qui n'est pas de style gothique, est néanmoins de proportions convenables et fait un bel effet, vu du fond de l'église. C'est dans le chœur surtout que le besoin de vitraux, d'une décoration et de teintes plus riches, se fait le plus vivement sentir : on se figure aisément, par l'imagination, le coup d'œil que présenteraient ces longues ouvertures ogivales, garnies de verrières aux nuances vives et harmonieuses. A gauche du chœur, on remarque quelques sculptures encadrant une porte qui fermait autrefois ce qu'on nommait l'armoire des reliques. Une petite sacristie voûtée s'ouvre dans le chœur, près du maître-autel, pour le service quotidien : au-dessous de cette sacristie se trouve le caveau destiné à la sépulture des prêtres de Saint-Symphorien, et qui fut construit en 1737.

La chaire, qui est dans la grande nef, est dans le goût du XVIIIe siècle, et a été faite, en 1734, à Pont-de-Vaux, en Bresse, par un ébéniste bavarois : elle a coûté sept cents livres.

Les deux nefs latérales sont bien différentes l'une de l'autre : la nef gauche, qui se termine par la chapelle dédiée à saint Symphorien, d'une ornementation peut-être un peu sobre, est sombre, et ne compte que deux chapelles, dont l'une a une ouverture sensiblement abaissée : on dirait que nos pères ont voulu se préserver, de ce côté, des rigueurs du vent du nord. Dans la chapelle des fonts-baptismaux, dont l'autel n'a absolument aucun cachet, on voit un tableau assez médiocre, représentant la Sainte-Famille, et en face une Assomption, d'un peu plus de mérite.

Avant de pénétrer dans l'autre nef, on rencontre un bénitier, aux vastes proportions, rappelant par sa forme tombale

Digitized by Google

les anciens sarcophages de pierre : bien des générations s'en sont approchées et y ont puisé l'eau sainte, en entrant dans le temple. Ce respectable monument de l'art ancien porte, en inscription gothique, la date de 1438, indiquant la destination actuelle : mais il est probable qu'il remonte à une plus haute antiquité.

La nef droite, par un contraste frappant avec la nef gauche, est vivement éclairée et décorée de nombreuses chapelles : c'est d'abord la chapelle de sainte Philomène, autrefois dédiée à saint Joseph, et dans laquelle avait lieu la célébration des mariages; son caveau était la sépulture des Lecourt de Pluvy, famille à laquelle a succédé, par alliance, celle des de Noblet : c'est par les soins de cette famille, que cette chapelle a été restaurée, il y a une vingtaine d'années Outre l'autel en pierre rouge, d'un caractère particulier, on remarque dans cette même chapelle, plusieurs ornements dans le style de la Renaissance. La chapelle dédiée à saint Joseph vient ensuite : elle a été restaurée dans ces derniers temps, et le rétable, qui surmonte l'autel, offre, avec une belle statue du saint, plusieurs moulures et bas reliefs de bon goût. Une descente de croix, de M. Guichard, peintre lyonnais, orne aussi cette chapelle. Dans celle du Sacré-Cœur, rien à signaler, si ce n'est quelques vestiges des anciens vitraux, remarquables par leur coloris : c'est la représentation des trois personnes de la Sainte-Trinité, qu'on voit dans la partie supérieure. Nous arrivons à la chapelle de la Sainte-Vierge, qui termine la nef droite; mais c'est pour déplorer, avec tous les amis de l'art et tous les admirateurs de notre belle église, l'inspiration qui a jugé à propos d'encadrer dans une ogive gothique, où il se trouve mal à 'aise, ce morceau de style grec. Si on la considérait indépendamment du monument qu'elle dépare, cette ornementation n'encourrait pas grand reproche; elle est de bon goût,

Digitized by Google

et a même toute l'élégance que le style auquel elle appartient peut comporter. Mais dans une église gothique, et du caractère le plus sévère, ce fronton, ces colonnes cannelées et tout cet ensemble de marbre et de bois peint ne peut produire qu'un mauvais effet : heureusement, l'attention du connaisseur s'en détourne vite pour se porter sur la peinture sur bois qui orne un côté de cette chapelle, et qu'on a eu la bonne pensée de transporter du lieu humide où elle se détériorait, en cet endroit, où elle est dans tout son jour. Ce tableau, que quelques-uns regardent comme un original, d'autres comme une copie, représente une Adoration des mages et est l'œuvre d'un célèbre peintre flamand qui vivait au XVIe siècle, Martin de Vos. Quoi qu'il en soit de sa provenance, cette peinture a toujours su attirer les regards des artistes et des amateurs qui ont visité notre église : comme objet d'art, c'est incontestablement ce qu'elle possède de plus précieux.

Signalons encore la chapelle souterraine, sous le vocable des Saints-Anges : elle s'étend sous le chœur, et n'est éclairée que par une petite fenêtre placée à l'extrémité : elle n'offre rien de remarquable; sur le bénitier, à l'entrée, on voit quelques sculptures, à demi-effacées, qui remontent évidemment à la plus haute antiquité.

En terminant cette petite notice, je prie mes compatriotes d'en agréer l'hommage : peut-être un jour aurai-je le loisir de raconter en détail l'histoire de notre chère petite ville, de ses modestes institutions, de son ancien collége, de son hôpital, dont la fondation remonte à une époque si reculée, de toutes les transformations qu'elle a subies : détails de mince valeur sans doute pour le premier venu, mais qui pour nous, enfants de Saint-Symphorien, attachés de cœur à notre humble pays, sont toujours lus et conservés dans les familles avec respect et affection.

L'abbé R.

Digitized by Google

ROUSSILLON

Roussillon, Rossillon comme on écrivait au moyen-âge (*castrum Rossilionis, de Rosellione*), bourg intéressant au double point de vue pittoresque et historique, est situé à 20 kilomètres au midi de Vienne et à une heure du Rhône, sur l'emplacement d'une mansion romaine, l'*Ursolis* des anciens itinéraires. Il doit son origine à un des plus anciens châteaux de la province viennoise.

Les premiers seigneurs qui, établis sur la terre de Roussillon, se l'arrogèrent comme fief héréditaire, vivaient aux premiers temps du pouvoir féodal. D'après quelques généalogistes, cette race aurait pour chef le célèbre Gérard de Roussillon, un des compagnons de Roland, un des paladins de Charlemagne ; on le dit oncle de Maugis et des quatre fils Aymon. Nous ne prétendons pas soutenir l'authenticité de cette filiation ; mais il est certain que l'histoire du Dauphiné est pleine des faits et gestes des sires de Roussillon.

Nous y voyons, en 870, Gérard de Roussillon, comte de Vienne, soutenant les intérêts de Louis II, empereur d'Italie, contre l'ambition de ses oncles, Charles-le-Chauve, roi de France, et Louis, roi de Germanie, lesquels voulaient profiter de l'absence de leur neveu, prisonnier du duc de Bénévent, pour s'emparer de la province viennoise qui faisait partie de ses Etats.

Gerard, ayant fortifié la ville de Vienne, avait chargé sa femme, la comtesse Berthe, du soin de la défendre, tandis que lui-même tiendrait la campagne pour inquiéter les armées du roi de France. La ville fut prise par Charles-le-Chauve, et Louis d'Italie dépouillé de la province. Le comte Gérard, qui fit sa soumission au vainqueur, se fixa vers la même époque dans la terre de Roussillon, qu'un comte d'Albon lui avait offerte, et y

Digitized by Google

fit bâtir le château et le bourg dont nous nous occupons en ce moment.

La branche directe de cette antique famille s'éteignit en 1364 avec Aymard de Roussillon ; car il ne laissa qu'une fille, Aloïse, mariée à Humbert VII, sire de Villars en Dombes, lequel devint ainsi seigneur de Roussillon et de toutes les terres qui en dépendaient, soit dans le Dauphiné et le Vivarais, soit dans le Lyonnais et le Forez.

« La terre de Roussillon, dit l'historien Chorier, possédée « jusqu'alors en toute franchise et presque avec indépendance, « perdit cet avantage en 1391, malgré les remontrances de « Humbert de Villars, lequel fit vainement observer au roi de « France que c'était une terre *par soi*, c'est-à-dire indépen- « dante de toute autre, et qu'elle était aussi franche que l'empire « l'était à l'empereur. »

En conséquence, la seconde femme de Humbert de Villars, Isabelle d'Harcourt, à laquelle il avait légué ses domaines, dut en renouveler l'hommage au roi Charles VII.

Nous ne parlerons pas des diverses branches sorties de la souche commune des Roussillon. On sait que l'une d'elles possédait la seigneurie du Bouchage, confisquée sur Gabriel de Roussillon par le dauphin Louis, plus tard Louis XI, et octroyée avec le titre de baronnie à son favori, Imbert de Basterney, gentilhomme dauphinois, qui avait, disent les historiens, deux mérites aux yeux du dauphin : son habileté à chasser l'oiseau et la complaisance avec laquelle il servait Louis XI et Marguerite de Sassenage dans leur coupable liaison.

Quant à la terre même de Roussillon, comprenant le Péage, Saint-Maurice-de-l'Exil, Salaise, etc., en 1464, elle fut érigée en comté et donnée en dot à l'une des deux filles que Louis XI avait eues de cette même dame de Sassenage, savoir : Jeanne, mariée au bâtard Louis de Bourbon, amiral de France, et Marie, qui épousa Aymard de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier.

En 1532, cette terre, devenue un des apanages de la famille de Clermont fut vendue, moitié à dame Blanche de Tournon,

Digitized by Google

veuve de Jacques de Coligny, et moitié au célèbre cardinal François de Tournon. Ce dernier en posséda bientôt la totalité par suite du décès de Blanche, sa sœur, dont il était l'unique héritier.

Après la mort d'un comte de Tournon, neveu ou petit-neveu du cardinal et tué au siége de Philisbourg, en 1645, Roussillon passa successivement aux mains de plusieurs familles ; il appartenait, lors de la Révolution, au marquis de la Salle. Ses anciennes armoiries étaient : *de gueules, à l'aigle éployée d'argent* ; ses nouvelles : *échiqueté d'argent et d'azur, à la bordure de gueules.*

Après ce résumé historique, il nous reste à décrire sommairement les ruines que nous offre Roussillon, lesquelles, mutilées ou debout, parlent éloquemment des temps féodaux.

Le château, situé au sommet d'une éminence, à l'extrémité d'une vaste plaine supérieure, la plaine des Louzes, domine une vallée de moyenne largeur qui, s'ouvrant de l'est à l'ouest, s'infléchit doucement vers le Rhône. D'épais remparts, renforcés de tours rondes et de tours carrées, l'environnaient complètement ; des fossés en défendaient les abords du côté de la plaine. Des maisons groupées sur le revers de l'éminence formèrent le bourg, entouré aussi de murailles qui le rattachaient au château. Plus tard, le bourg, en s'agrandissant, étant descendu jusqu'au bas du côteau, on bâtit une nouvelle muraille ; la forteresse eut alors une triple enceinte.

Au centre même du château s'élevait une poype qui supportait le donjon enclavé lui-même dans les tours et les bâtiments en ruines. L'église est au pied du donjon. On ne peut guère préciser l'époque de sa construction, à cause des nombreuses modifications qu'elle a subies ; son clocher hexagone, la coupe et les colonnettes de son portail et de ses croisées géminées font conjecturer qu'elle date de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe, époque où l'ogival fleuri brillait de son plus vif éclat.

Le cimetière, occupant l'espace compris entre le donjon et

Digitized by Google

l'abside de l'église, est dominée par une croix colossale plantée au sommet de la poype, au milieu du terre-plein du donjon arasé.

De l'esplanade qui précède l'église, et s'appuie sur le rempart, la perspective est aussi grandiose que variée : c'est la plaîne et le bourg du Péage ; la route nationale veuve de ses rouliers et de ses diligences ; la voie ferrée aves ses locomotives, dont la fumée trace de longues traînées d'onduleux et noirs flocons au-dessus des arbres ; le Rhône, coupé par bon nombre d'îles verdoyantes ; par delà le fleuve, c'est Saint-Pierre-de-Bœuf et Condrieu ; plus haut, sur les croupes noirâtres du Mont-Pilat, Maleval, Chavanay, Maclas, Pelussin et l'antique chapelle de Saint-Sabin ; plus haut encore, les Trois-Dents, le crêt de l'Ouillou et les autres sommets inégaux de l'énorme montagne; à droite, Vienne et son tombeau romain ; à gauche, la noble tour d'Albon, berceau de la première race de nos dauphins.

Dans l'intérieur du bourg, on trouve des fragments de remparts, des tours enclavées dans les maisons et deux portes à cintre lancéolé : la porte du Levant et la porte de la Halle. Sur l'enceinte extérieure s'appuient des terrasses ombragées où sont ménagées des habitations dominant des jardins et des vergers. Un ancien monastère de religieuses est affecté au presbytère, demeure d'un de nos vieux et bons amis. Presque toutes les maisons, par le style de leurs ouvertures, les niches placées à leurs angles, les ornements et écussons qui les décorent, se font reconnaître pour appartenir au temps de la Renaissance.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant à Roussillon, c'est le château historique du cardinal de Tournon. Situé au-dessous de l'ancien donjon, en dehors du bourg et du côté de l'orient, il fut édifié, vers le milieu du XVIe siècle, par le cardinal, qui désirait s'y reposer après une vie active et militante. On remarque dans le style de cet édifice l'influence de l'Italie, où le cardinal séjourna longtemps, le goût de la Renaissance et de l'architecture florentine.

Il forme un vaste parallélogramme et se compose de deux

Digitized by Google

corps de logis à deux étages, reliés entre eux par une belle galerie ; une grande cour, où l'on pénètre par une porte monumentale, dessert les diverses parties des bâtiments.

Le premier étage du corps de logis méridional contient les grands appartements et un magnifique escalier à balustres. Rien autrefois de plus majestueux et de plus gracieux en même temps que ces plafonds aux poutrelles peintes et dorées, dont l'entrecroisement constitue encore d'élégants et riches compartiments; que ces cheminées artistement sculptées et où sont représentées les armoiries du cardinal surmontées de son chiffre. On voit ici la chambre de l'Edit, ainsi appelée depuis que Charles IX y signa cet Edit de réformation du calendrier Julien qui fixa au 1er janvier le commencement de l'année, partant jusque-là du 23 mars.

L'état de délabrement de ces appartements est pénible à voir ; les peintures sont écaillées, les dorures noircies, les ornements mutilés, les murs dégradés, les boiseries fendues, les planchers effondrés çà et là. Partout du bois de chauffage empilé, des tas de blé et de pommes de terre, des rayons pour la conserve des fruits, des claies pour l'éducation des vers à soie.

Au rez-de-chaussée, où sont installées la Mairie et la Justice de paix, se trouvent les salles les mieux conservées ; on admire la hardiesse des voûtes, dont les nervures retombent sur des consoles gracieusement arrondies.

Dans l'autre corps de logis, où était la chapelle, il n'y a maintenant que d'immenses écuries et des greniers à paille et à fourrages. Ses arceaux à plein-cintre lui donnent un aspect florentin ; les pierres à bossages de ses lourds piliers offrent des ornements vermiculés, où l'artiste a intercalé le millésime de 1553, époque de son travail.

Ce corps de logis est également mutilé d'une façon déplorable ; les angles des piliers sont écornés par le passage des charrettes remisées dans les écuries ; leurs cordons et leurs ornements sont détériorés par suite de l'établissement des fourneaux et bassines servant à faire bouillir et à filer les cocons des vers à soie, et couverts d'une couche de suie produite par la fumée qui s'en exhale.

Digitized by Google

La galerie reliant à la chapelle les deux corps de logis et les appartements, véritable bijou de la Renaissance, est éclairée par plusieurs fenêtres qu'encadrent de multiples lamettes de plomb; le plafond en forme de berceau, divisé par des compartiments correspondant aux fenêtres, est décoré par le pinceau d'artistes venus tout exprès de Florence. On y voyait les plus riches et les plus gracieuses peintures : fleurs, médaillons, ornements pleins de fantaisie et d'originalité, sujets capricieux, tels que chimères, faunes, nymphes, sirènes, amours roses et potelés ; enfin, toutes les divinités de l'Olympe.

Mais là encore et plus qu'ailleurs,que de dégradations!.. Tout est rayé, égratigné par les fagots que les garçons d'écurie et les filles de basse-cour transportent d'une pièce dans une autre. Tout est maculé par la poussière et la pluie que l'absence de vitraux laisse pénétrer dans l'intérieur. On gémit à l'aspect de ce ruines...

Au château était attenant un parc d'une immense étendue. Tout fut vendu et divisé pendant la Révolution.

On prétend que le cardinal, atteint d'une affection asthmatique qui lui faisait redouter l'air trop vif que l'on respirait dans l'ancien château, choisit, pour faire édifier le nouveau, un lieu moins élevé, plus convenable pour son état maladif. De cette époque daterait donc l'abandon de la vieille forteresse féodale, qui, moins d'un siècle après, fut démantelée et détruite par un autre cardinal.

Après la visite de Charles IX, accompagné de la reine-mère, Catherine de Médicis, du chancelier de L'Hôpital et d'une suite nombreuse, le château reçut une autre princesse, Marie de Médicis, qui venait en France partager le trône de Henri IV.

La vallée de Roussillon est fertile en fourrages, céréales, fruits, maïs, etc. ; ses coteaux sont chargés de vignes produisant un vin, gros, dur, coloré, qui gagne beaucoup en vieillissant et fait la joie des grumeurs de l'endroit. Des forêts de mûriers permettent de donner une grande extension à la magnanerie. La nature argileuse du terrain a facilité l'établissement de tuileries

Digitized by Google

et poteries qui voient leur importance croître de jour en jour. On serait tenté de croire que la nuance rousse du sol a fait donner au pays le nom sous lequel il est désigné. Il n'en est rien cependant ; Roussillon, qui a de nombreux représentants dans nos contrées, est formé du radical celtique *ros* et d'une désinence diminutive, lesquels signifient colline-petite, éminence légère.

La route du Midi, qui, jusqu'au XIIIe siècle, passait dans le bourg même, fut alors rectifiée et tracée dans la plaine. Un village s'y forma immédiatement et fut nommé le *Péage*, parce que les seigneurs de Roussillon y faisaient percevoir un droit sur les voyageurs et les marchandises pour l'entretien de la route. En 1303, ce péage fut confirmé par l'empereur Albert en faveur de Guy de Roussillon.

Aujourd'hui, Roussillon est un des plus riches et des plus importants chefs-lieux de l'arrondissement de Vienne et du département de l'Isère.

Le baron RAVERAT.

Digitized by Google

NOTE

SUR

LE CINQUIÈME CENTENAIRE DE PÉTRARQUE*

Lorsqu'un pape français préféra, suivant l'expression de Pétrarque, les rives du Rhône à celles du Tibre, la vie apparut dans toute sa force au cœur de la Provence à demi ruinée depuis que ses comtes étaient devenus maîtres de Naples. L'architecture du moyen-âge, qui arrivait à son apogée, touchait à presque tous ses édifices et lui donnait les Célestins, Sénanque, Saint-Siffrein et le monumental palais des Papes, « dominant en « cavalier, au dire d'un chroniqueur, le modeste manoir « de la reine Jeanne, qui ne semblait plus qu'un petit « nid. » Giotto y venait appelé par Clément V, et Simon de Sienne, son élève, recueillant le glorieux pinceau de son maître, laissait à Avignon de nombreuses traces de son passage. La musique, qui devait plaire à l'imagination d'une province si voisine de l'Italie, vint prier ou pleurer dans les églises, et les motifs sur lesquels on chantait le *Stabat* et le *Pange lingua*, dans la cathédrale d'Apt, doivent, suivant quelques-uns, compter parmi les plus belles productions du génie musical. On voyait fleurir, dans une multitude de colléges et de couvents, les lettres, qui ne sont pas seulement un besoin de l'intelligence ou un principe de bonheur et de gloire, mais qui peuvent être consi-

(*) Extrait du compte-rendu présenté par M. Charles Boy, délégué avec M. Xavier Brun, pour représenter la Société littéraire de Lyon, aux fêtes du Centenaire.

Digitized by Google

dérées comme une des bases de l'édifice social, puisqu'elles disposent de tous les ressorts de la vie politique et religieuse. Enfin, les papes faisaient ouvrir des routes ou réparer ces grandes voies de communication tracées par les Romains et qui, passant par Aix ou par Apt, venaient à Arles, de Briançon ou de Nice. Aussi, le commerce et l'industrie prenaient-ils le chemin d'Avignon, où les magnificences de la cour pontificale et le va-et-vient continuel d'une foule d'étrangers établissaient un marché de premier ordre.....

On se souvient encore beaucoup de tout cela à Avignon, et, comme une opinion un peu exagérée appelle toujours l'opinion contraire, M. de Lapommeraye a-t-il eu quelque raison de dire qu'en ce pays il ne poussait que des lis et des coquelicots.

C'est dans un pareil jardin, et en ayant soin de n'écraser ni les uns ni les autres, que M. de Berluc-Perrussis a tenté de faire reverdir pour un instant le laurier de Pétrarque. Mais, au soleil du Midi, les lis et les coquelicots, ces derniers surtout, ont des allures de sensitives et, à la seule vue d'un étranger, ils se sont campés sur leur tige, en laissant échapper une légère odeur de doute et de malveillance. Pourtant, crainte des uns, espoir des autres se sont dissipés comme un brouillard à la lumière du cortége triomphal du poète et du poète *seul*. La poésie planait au-dessus d'une certaine politique qui n'a plus trouvé pour se manifester que quelques anciens couplets, des mots rageurs et une lettre très-ridicule venue d'une petite île de la Méditerranée.....

Il fallait, du reste, être bien étrangement doué pour se méprendre sur le caractère de ces fêtes, surtout dans cette première journée, qui, pour moi, les a résumées toutes. Littérateurs et amis des lettres se sont rencontrés à l'endroit où un maître avait chanté l'amour le plus pur dans le plus chaste des langages. Ils se sont sentis contents de ne pas être trop coudoyés, et, au milieu d'une liberté et

Digitized by Google

d'un sans-gêne qui ne manquait pas de poésie, ils ont bu à Pétrarque *poète* et *spiritualiste*. Puis après avoir visité, je dirai presque en famille, le nid sauvage où le poète chanta son amour, ils ont officiellement porté son buste en triomphe et rappelé ces deux glorieuses manifestations de l'humanité ; l'*amour* et le *génie*.

C'est tout ce qu'on a voulu faire, et c'est en définitive tout ce qu'on devait faire. Que telle personne à qui ses fonctions, à côté de sa délégation littéraire, devaient nécessairement mettre dans la bouche des phrases d'une autre langue, nous ait dit ce que le télégraphe vous a fait connaître, celle-là le devait peut-être, et nous avons reçu ce qu'elle a dit comme nous devions le recevoir; mais, qu'on nous ait tant parlé des races latines, et que, pour constater leur union, on nous ait donné un discours espagnol fort beau, du reste, c'est ce que je ne comprends guère. Les *races latines* et leur union, c'est magnifique, *sed non erat hìc locus*. Le hasard ayant fait que l'Italie a donné le berceau, la tombe et la langue, et la France, l'hospitalité et l'inspiration, peut-être, à un de ces hommes dont l'humanité est fière; des Français et des Italiens se sont réunis un jour pour reconnaître ce qu'il y a d'éternellement beau et d'éternellement vrai, dans ce qu'il a chanté. Les discours de M. Doncieux posaient, du reste, nettement la question. Et, à notre époque, où l'on dit que l'esprit est tourné vers la matière, cette manifestation, faite par des gens d'esprit et entre gens lettrés, prenait un caractère assez grand pour qu'on ne cherchât pas à lui en donner un autre. Du reste, je ne puis mieux résumer ceci que par les lignes suivantes de M. le comte du Demaine :
« Il est salutaire de s'échapper parfois des réalités sévè-
« res de la vie pour hausser son âme vers les régions de
« l'idéal..... Nous avons voulu donner la noble distrac-
« tion des grandes émotions morales à ce peuple que nous
« aimons comme on aime la patrie, à ce peuple, dont les

Digitized by Google

« instincts sont bons et généreux, quand il est livré à lui-
« même et qu'on ne le détourne pas de sa voie. »

Et ce peuple, croyez-le bien, a parfaitement compris ce que venaient faire là ces étrangers, parmi lesquels se trouvaient deux académiciens français, le président de l'Académie italienne, un ambassadeur, deux députés français ou italiens, etc., et, du reste, les Félibres provençaux le lui ont parfaitement expliqué dans sa langue.

Ces félibres sont des hommes de talent, convaincus qu'ils pourront ressusciter et faire vivre le patois provençal, dernier débris de la langue du roi Réné et des troubadours. Malgré *Mireïo* et *Calendau* la *Miougrano*, on se permet de douter de la réalisation de ce rêve si amoureusement caressé, et en présence du talent de Mistral, d'Aubanel, de Roumanille et de Gaut, on regrette parfois qu'ils n'aient pas écrit en français. Cependant, comme poète, on ne peut s'empêcher d'aimer cette poésie si franche, si originale et si harmonieuse, surtout quand elle est, comme nous l'avons vu, chantée par de jolies Provençales menées en farandole, au son du fifre et du tambourin. D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux faire de cette poésie-là que de n'en pas faire du tout? Nous conservons bien les vers latins de Pétrarque.

Quant à Pétrarque, vous connaissez mieux que moi ce grand homme avec ses qualités et ses défauts. Vous connaissez le philosophe ridiculisant la fausse scholastique et son barbare langage, le savant dont les recherches nous ont donné le *Institutions oratoires de Quintilien*, le citoyen exhortant à la paix les Italiens divisés, le chrétien qui, dans son ardeur, gourmande Jean XXII, mais qui écrit à Urbain IV ses admirables lettres, et devance, comme l'a fait remarquer M. Conti, sainte Catherine de Sienne dans l'œuvre du retour du Saint-Siége à Rome ; vous connaissez l'auteur de l'*Africa* et de l'immortel *Canzonière* et, enfin, l'amant de cette belle Laure.

Digitized by Google

On a largement discuté sur son existence, sa vie et ses rapports avec le poète. Toutes ces discussions me semblent du travail perdu, si l'on peut appeler ainsi celui que l'on consacre à la recherche d'une vérité. Pour moi, si j'avais à donner mon avis, je croirais, malgré ce qu'en a écrit Pétrarque à son ami Colonna, que Laure est le symbole de la femme, et qu'elle porte ce nom au même titre qu'une autre a reçu celui de Béatrice. Certainement, il a existé une Laure qui s'est rencontrée dans la vie du poète seulement comme un incident, mais comme un de ces incidents qui décident parfois du sort de la vie. Elle a inspiré le premier vers, grâce auquel il a trouvé le second, et, à la suite de ce prologue, s'est alors répandu ce que le poète avait trouvé d'âme et de génie en regardant dans sa pensée la beauté la plus idéale.....

On ne peut finir sans dire un mot de ceux qui ont organisé cette fête, en dehors des préoccupations dont on a voulu l'entourer.

Un lettré, M. de Berluc, avait réuni dans un petit volume 150 sonnettistes, et l'œuvre faite, il avait convié les auteurs à un rendez-vous sur les bords de la Sorgue, pour le baptême de l'*Académie du sonnet* En quelques jours, grâce à l'énergique promoteur du rendez-vous et à M. le comte du Demaine, cette petite réunion de poètes est devenue la fête internationale du Ve centenaire de Pétrarque. C'est le cas de dire, ce me semble, honneur aux hommes de bonne volonté! Du reste, tandis que le roi d'Italie faisait décorer M. de Berluc, l'Académie pontificale des arcades, à Rome, lui offrait le titre de membre titulaire.....

Et enfin, pour revenir au héros de cette fête, je terminerai par cette phrase, une des meilleures du Victor Hugo d'aujourd'hui : « Pétrarque est une lumière dans son temps, « et c'est une belle chose qu'une lumière qui vient de « l'amour; il aima une femme et il charma le monde. »

Charles Boy.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

Nous ne sortirons pas des Congrès, nous en avons de toutes les nuances, de toutes les couleurs. Il n'y a vraiment qu'eux qui fassent concurrence à la chasse.

Congrès politique à Bruxelles : essais variés de canons et de chassepots, avec peu ou pas de Lyonnais.

Congrès d'anthropologie à Stokholm : assortiment de couteaux en pierre et de fers de lances en bois de renne, avec pas mal de Lyonnais ; un dessus de panier.

Congrès pour l'avancement des sciences à Lille : appareils et instruments de toutes sortes, avec une foule de Lyonnais.

Congrès de l'Union des Œuvres catholiques à Lyon : cérémonies religieuses, avec encore plus de Lyonnais que d'étrangers qui cependant étaient nombreux. Et partout des discours. Ah ! qu'on voit bien que nous vivons dans un siècle de paroles et d'éloquence !

A Lille, les Lyonnais ont tellement bien parlé que c'est l'un d'eux, le docteur Ollier, qui a été désigné pour être secrétaire général de l'Association l'année prochaine, à Nantes.

C'est flatteur pour Lyon.

Un tribunal ecclésiastique, (c'est toujours sinon un congrès, du moins une réunion,) a été institué à Belley pour informer sur la béatification du vénérable curé d'Ars. La première séance solennelle a eu lieu le 20 août.

Et pour tomber dans le profane et le léger : Les courses de Châtillon-sur-Chalaronne du dimanche 23 août ont été fort belles, fort suivies et réunissaient l'élite de nos célébrités du turf du Rhône et de l'Ain.

Le Dauphiné ne serait pas content si nous n'annoncions pas le grand concours national d'instruments propres à l'agriculture qui aura lieu à Bourgoin, le 13 septembre prochain.

— Les manœuvres militaires qui auront lieu à la Tour-du-Pin, comprendront environ 20,000 hommes de tous les régiments en garnison dans les départements du Rhône, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Savoie et Haute-Savoie.

Ces manœuvres auront lieu sous la direction du général Bourbaki.

— Le tableau que le gouvernement a offert au musée de Villefranche et qui orne la collection de peintures de notre riche et charmante voisine, est une œuvre capitale de Couder et représente l'*Amour contemplant la prise et l'incendie de la ville de Troie*.

— On annonce que le ministre de l'instruction publique vient de donner au musée de Lyon un tableau de Pinelli, peintre italien qui vivait sous le premier empire, et intitulé : *Combio di Perugia* (la Bourse de Pérouse).

— Lors de son passage à Trévoux, le duc d'Aumale a visité avec le plus vif intérêt le musée archéologique de notre savant compatriote, M. Valentin-Smith.

— Le tableau de M. Chatigny, les *Célébrités lyonnaises*, acheté par l'Etat et donné par lui à la ville de Lyon, a été placé dans la galerie des peintres lyonnais.

— Le procès du tableau le *Martyre de Saint-Sébastien* par Delacroix, qui a tant ému la ville de Nantua, n'est pas fini. Le tableau

Digitized by Google

a bien été rendu, mais il y manque un cadre, un si beau cadre! Pourvu que l'on ne refuse pas le tableau!

— A propos d'une autre procès curieux entre M. le comte de Jonage qui a vendu 2,200 francs un *Horace* d'Alde de 1509, revêtu d'une couverture de Grolier, volume que l'acquéreur refusait de payer, parce que la couverture n'avait pas été faite pour le livre, les journaux ont répété : « Que chacun des livres de Grolier portait, à l'intérieur de sa couverture, cette inscription *de la main même de leur propriétaire :* Jo. Grolierii et amicorum. » Ceci est une erreur; cette généreuse inscription était *repoussée sur le plat de la couverture,* imprimée en lettres d'or, si vous aimez mieux, mais non écrite à la main ni dedans ni dehors. M. Coste, le conseiller, avait quatorze volumes de Grolier dans sa riche collection lyonnaise, c'est-à-dire plus qu'aucun bibliophile connu; tous avaient cette inscription sur le plat.

— Elle est bien bonne, non elle est bien ridicule cette histoire d'un avoué de Périgueux qui avait voulu se faire roi d'Araucanie; les journaux ont-ils assez bafoué le pauvre diable? et, nous, avons-nous assez ri? ah! c'est qu'elle est bien drôle cette histoire.

Un voyageur, un *aventurier*, pas autre chose, tombe dans un pays de sauvages; il les organise, les civilise, et s'en fait des sujets reconnaissants et dévoués. Ces hommes ont les yeux tournés vers la France, dont l'influence doit les protéger, dont les idées doivent les adoucir et les faire progresser. Une petite nation voisine de race espagnole, jalouse de cette organisation qui peut devenir puissante, attaque les pauvres sauvages, les disperse et fait leur roi prisonnier. Mais un roi avoué, oh la plaisante chose, on le relâche certain que ses sujets sont désormais sans défense et à la merci de l'étranger.

L'avoué revient en France, vaincu et non découragé; il cherche à réveiller le patriotisme de la nation et lui montre, à l'extrémité du continent américain, sinon une colonie, du moins une jeune alliée dont l'influence peut être grande un jour. On accueille ces ouvertures par des railleries amères, on refuse tout secours. Rappelé par un parti puissant, l'avoué retourne et reprend son œuvre civilisatrice. A nouveau les Chiliens courent aux armes, écrasent cette civilisation naissante, dispersent les tribus et s'emparant du chef, le remettent en prison.

Ma foi, c'est bien heureux, car ainsi on n'en entendra plus parler. Un roi avoué, jugez donc!

Elle est bien bonne cette histoire!

— Et enfin, MM. les Stéphanois se frottent les mains et les journaux de la Loire proclament la grande nouvelle : Des négociations sont entamées entre la France et le Vatican pour opérer le partage, si impatiemment attendu et depuis si longtemps projeté, du diocèse de Lyon.

Le premier résultat de ces négociations sera la nomination prochaine d'un évêque *in partibus*, résidant à Saint-Etienne. Le reste ira de soi. « La question est tranchée actuellement, dit le *Mémorial de la Loire*, et la création d'un évêché n'est plus qu'une affaire de temps. »

Eh bien! nous l'avouons, à aucun point de vue, nous ne voyons rien là qui puisse nous réjouir.

A. V.

Lyon. — Imprimerie VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

POÉSIE

—

A MA FENÊTRE

Le ciel était bien sombre, une petite étoile
Seule, au loin rayonnait, pour me dire : — bonsoir ! —
Mignonne, douce et belle, ornement de ce soir,
Quel est l'attrait charmant que ton or me dévoile ?

Après un jour d'orage, apparais-nous sans voile,
Alors qu'autour de toi notre horizon est noir ;
Je t'aime ! et je ressens de bonheur à te voir ;
Un Artiste divin t'a mise sur *sa toile*.

Il t'a placée ainsi, bien en face de moi,
Pour sourire à mon cœur, pour réveiller ma foi,
Alors que je suis triste, abattue, inquiète.

O nature ! ô beauté du vaste firmament !
Lorsqu'on gémit, hélas ! tu montres tendrement.
Comme consolatrice, une étoile au poète !

Adèle Souchier.

Digitized by Google

A COMPTE-CALIX

PEINTRE LYONNAIS

—

Sonnet pour servir de légende à son tableau :

Le chant du Rossignol.

—

Le visage inondé par les clartés sereines,
Que verse à l'horizon chaque soir de printemps,
Quel charme, cette nuit, rêveuses châtelaines,
Au pied des marronniers vous retient si longtemps ?

Pourquoi, sous ce beau ciel, vos craintives haleines
N'osent-elles sortir de vos seins palpitants ?
Pourquoi, vos yeux fixés sur ces rameaux flottants
Semblent-ils se voiler de larmes incertaines ?

Ah ! c'est toi, je le sens, poète ailé des bois,
Dont l'hymne printanier sur ces fronts qu'elle embrase
En traits éblouissants fait resplendir l'extase !

Beauté, jeunesse, amour, tout s'anime à ta voix.
Le cœur s'épanouit et l'âme qui s'élève
Monte vers l'Idéal sur les ailes du rêve !

Zénon Fière.

Digitized by Google

LES

BIBLIOTHÈQUES DE LYON

PAR

LÉOPOLD NIEPCE

(SUITE.) *

Pour ne rien omettre de ce qui concerne les anciennes bibliothèques de Lyon, dont on retrouve encore çà et là quelques épaves, je dois aussi citer celle dite bibliothèque Lavalette, et malheureusement dispersée par la Révolution dont le génie infernal s'est comme plu à détruire tous nos plus beaux monuments. Cette bibliothèque a trouvé heureusement un historien, M. Auguste Bernard qui, en 1854, a publié une notice de 56 pages, d'un vrai mérite, sur cette importante collection qui n'est plus.

D'après cet auteur, cette bibliothèque eut pour fondateur Laurent, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Lavalette, né le 19 mars 1644, issu de la maison de Panelli, alias, Planelli ou Pianello, originaire de Bitonto, au royaume de Naples, émigrée ensuite à Gênes. L'un de ses membres, Baptiste Ier, marié à Gênes, en 1560, vint s'établir à Lyon et complimenta Henri IV, lors de son entrée à Lyon, le 4 septembre 1595.

Mais comme je l'ai déjà dit, ce fut, à proprement parler,

(*) Voir la précédente livraison.

Digitized by Google

Laurent II qui commença la riche collection de sa maison. Il était né le 19 mars 1644, et parent par sa mère de Pierre Bullioud (1), auteur du *Lugdunum sacro-profanum*, ouvrage du plus grand intérêt et à l'impression duquel le Consulat voulut bien contribuer « attendu, dit la délibé-« ration prise à ce sujet, que le *Lugdunum sacro-pro-« fanum, seu de claris, illustribus et notis Lugdunensibus. « Forensibus et Bellijocentibus* ne peut pas être mis sous « presse par les libraires de Lyon et de Paris, vu la « difficulté qu'ils ont de débiter leurs livres, en ceste « saison de guerre. »

Vivant au temps des grands historiens du XVIIe siècle, il se procura facilement leurs manuscrits (2) et en recueillit un grand nombre. En 1686, le roi crut devoir écrire aux échevins de Lyon qu'il désirait le voir nommé prévôt des marchands, ce qui eut lieu pour les années 1687 et 1688. Le roi lui accorda même un traitement de 3,000 livres.

Déjà, en 1696, le cabinet de M. de Lavalette était célèbre dans toute la province. On y voyait, parmi ses raretés, le fameux *Cartulaire de Villeneuve*, un manuscrit de la main même de Bellièvre, inséré dans le vingt-unième

(1) *Bullioud* (Pierre II), jésuite, fils de *Bullioud* (Pierre I), procureur du roi au siége présidial de Lyon, procureur général au Parlement de Dombes, député comme premier échevin, par la ville de Lyon, en 1597, auprès de Henri IV; mort la même année.

Bullioud (Pierre II), né à Lyon, le 27 janvier 1558, mort en 1631, est l'auteur d'un *Lugdunum sacro-prophanum*, recueil considérable de documents sur l'histoire de Lyon, encore manuscrit. (*Lyonnais dignes de mémoire*, p. 53. Aug. Bernard, p. 15).

(2) Entre autres ceux de *Pierre Bullioud*, mort en 1661 ; — de *Guichenon*, historien de la Bresse et des Dombes, mort en 1664 ; — de J.-M. *de la Mure*, historien du Forez, mort en 1676 ; — de *Louvet*, historien du Beaujolais mort vers 1680.

Digitized by Google

volume des manuscrits de Guichenon, le *Livre des compositions des comtes de Forez*, le *Lugdunum priscum*, de Bellièvre, une copie du *Cartulaire de Savigny*. Ce cabinet se trouvait sur la place Bellecour, dans l'hôtel de Malte, où logea Louis XIV en 1658. C'est là que Laurent avait rassemblé, à grands frais, non-seulement des livres, mais des tableaux, des antiquités, et c'est dans ce cabinet que se réunit, presque à son berceau, l'Académie de Lyon, dont il fut l'un des fondateurs, de 1705 à 1711. On y voyait aussi une collection de plus de 300 sceaux de Savoie et du Dauphiné. En 1710, le cabinet Lavalette s'enrichit encore du cabinet de Louis du Puget, physicien et naturaliste, l'un des sept fondateurs de l'Académie de Lyon, en 1700, né en 1629, mort en décembre 1709. Du Puget légua ses instruments à Lavalette et ses livres à la bibliothèque des PP. jésuites.

Laurent écrivit peu, on n'a de lui qu'un discours prononcé à l'Académie, en 1717 : « *Sur le goût des anciens* « *païens pour les événements merveilleux et extraordinai-* « *res.* » Il mourut le 9 octobre 1718, laissant une bibliothèque de quatre mille ouvrages dont le catalogue est encore conservé à la bibliothèque nationale. Ce catalogue fut rédigé de 1692 à 1693, par Claude Bourgeat, marchand-libraire, à Lyon.

Laurent de Lavalette laissa un fils né de son mariage avec Laure Mascranny, fille de Paul Mascranny de la Verrière ; ce fils, né en 1680, conseiller en la cour des Monnaies de Lyon, n'hérita pas des goûts et du mérite de son père, et fut néanmoins de l'Académie de Lyon..... Il eut un fils, Laurent III du nom, aussi de l'Académie de Lyon, dès l'âge de 26 ans, et qui donna les soins les plus éclairés au développement de la bibliothèque de son aïeul. Il fut plus connu sous le nom de M. de Charly qui était celui de

Digitized by Google

l'une de ses terres. Il mourut, en 1758, et son héritier prit le nom de marquis de Maubec ; ce dernier dut quitter Lyon, pour mieux surveiller ses intérêts, et se retira au château de Thorigny, près Sens. Son cabinet l'y suivit. Ce fut un vrai malheur pour Lyon qui ne devait plus revoir un seul de ces livres qui lui appartenaient à tant de titres.

Mais M. de Maubec resta peu dans sa nouvelle résidence; il se fixa à Paris où il mourut le 10 janvier 1792.

Son fils, député à la Constituante, apporta à Paris la majeure et la meilleure partie de sa bibliothèque, tant en imprimés qu'en manuscrits. Elle fut confisquée en 1794. M. de Maubec avait émigré. Celle qui était restée au château de Thorigny fut aussi confisquée et transportée à Auxerre où elle fut réunie à plusieurs bibliothèques monastiques également confisquées. Le P. Laire fut nommé conservateur de cette bibliothèque, et la dirigea pendant plusieurs années, avec une haute intelligence. Son successeur Moreau-Dufourneau trouvant dans le dépôt confié à ses soins un grand nombre de manuscrits recueillis par la famille de Lavalette et qui intéressaient particulièrement Lyon, eut l'heureuse pensée de proposer au gouvernement de céder à la ville de Lyon la collection des *Manuscrits de Guichenon*, relatifs à l'histoire de Lyon, de la Bresse, du Forez et des pays circonvoisins, les recueils originaux des priviléges de Lyon, 2 vol. in-fol. en velin et un en papier, l'Histoire littéraire de Lyon, in-fol ; l'Inventaire de ses archives, in-fol., 2 vol., l'Histoire de son Eglise, *Lugdunum priscum*, avec dessins et figures, l'État de sa généralité, in-fol., 2 vol., c'est-à-dire le tableau de la statistique de ce qui composait alors la Généralité de Lyon, les registres de l'état-civil tenus par le Consistoire protestant avant la révocation de l'édit de Nantes, et un

Digitized by Google

répertoire de notaire. — Cette proposition si avantageuse pour Lyon fut transmise au préfet du Rhône, M. Najac, le 8 février 1801, et ce dernier consulta M. Tabard, alors bibliothécaire de la ville. Celui-ci ignorait complètement l'origine et le mérite si rare des 80 volumes offerts par le département de l'Yonne. Il les déprécia autant qu'il put et n'offrit en échange que des ouvrages *incomplets* ou de peu de valeur. M. Najac répondit cependant au ministre « qu'il fallait faire rentrer dans les dépôts de Lyon des « pièces importantes qui n'auraient jamais dû en être « distraites. » Les choses en restèrent là; M. Tabard cessa d'être bibliothécaire, et les bibliothèques qui avaient été données aux Ecoles centrales qu'on supprima alors furent cédées aux villes.

Les manuscrits restèrent enfouis dans les greniers du collége d'Auxerre exposés à la pourriture et aux dilapidations du premier venu. Vingt-cinq ans s'étaient passés lorsque l'ex-professeur Chaptal, devenu ministre de l'Intérieur, voulut donner un souvenir de reconnaissance à la ville de Montpellier où il avait fait ses études, en offrant à la Faculté de médecine de cette ville un certain nombre de livres de prix..... enlevés aux bibliothèques de province ; manière facile de faire des largesses, quand on puise dans la bourse d'autrui..... M. Prunelle, qui plus tard fut maire de Lyon, en 1830, puis député, et organisateur de la bibliothèque publique du Palais-des-Arts, fut chargé par Chaptal de faire une tournée dans beaucoup de départements et de former le bouquet de fleurs que le ministre entendait offrir à la ville de Montpellier. On lui donna pour adjoints M. Chardon de la Rochette et dom Maugerard, ancien bénédictin.

Ces émissaires enlevèrent aux villes seules de Dijon, Troyes et Auxerre tout ce qui leur parut précieux à un

Digitized by Google

titre ou à un autre, jusqu'aux monuments de *leur propre histoire*, et cela pour gratifier la *Faculté de médecine* de Montpellier (1). C'est ainsi que Montpellier a hérité des

(1) Ces précieux monuments sont comme s'ils *n'existaient plus*, on peut en juger par les notes suivantes qu'on veut bien me communiquer et qui prouvent de quelle manière *intelligente et libérale* on administre aujourd'hui la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. On croirait que M. Tabard est l'un des conservateurs.....

Le 12 mai 1872, M. Léon Charvet écrivait à M. le Maire de Montpellier, pour lui demander quelques renseignements historiques sur le collége de cette ville, renseignements qui étaient indispensables à M. Charvet pour une notice qu'il a publiée depuis sur *Etienne Martellange, architecte*, auquel on doit les constructions d'un grand nombre de colléges en France au XVIIe siècle.

M. Charvet recut, le 1er juin, de M. le Maire de Montpellier, une lettre dans laquelle on lui disait qu'on n'avait rien trouvé à cet égard et qu'on lui envoyait copie d'une lettre de M. le Préfet qui avait été prié par le maire de faire procéder à des recherches dans les archives du département de l'Hérault :

« Je crois qu'il y aurait lieu de prier votre correspondant de recourir d'abord aux ouvrages de M. Faucillon, comme aux autres sources imprimées de notre histoire locale.

« MM. les archivistes, aux termes des ordonnances qui règlent leur service, ne peuvent que mettre à la disposition des personnes désireuses de les consulter les documents utiles à leurs travaux. Ce serait soustraire ces employés à leurs occupations administratives que d'exiger d'eux des recherches historiques et des compilations pour des tiers, alors surtout que ceux-ci n'ont point épuisé les ressources de la bibliographie et fourni la preuve que leurs études reposent sur des bases sérieuses, méritant d'être encouragées d'une manière particulière et toute exceptionnelle, etc., etc. »

Signé : *le secrétaire général*,
Paul FABRE.

Montpellier, 30 mai 1872.

On doit présumer que ce n'etait qu'après avoir épuisé les *ressources*

Digitized by Google

manuscrits de Bouhier sur l'histoire de Bourgogne et presque tous de la main même de cet illustre président du Parlement, ainsi que du *Missale senonense*, provenant de Sens, enlevé à la bibliothèque d'Auxerre.

de la bibliographie et des recherches dans nos bibliothèques de Lyon, assez bien pourvues, du reste, que M. Charvet s'était décidé à écrire à Montpellier, ainsi qu'il a dû le faire pour une soixantaine d'autres villes qui ont, pour la plupart, *tenu à honneur*, de lui répondre d'une manière très-satisfaisante et à lui envoyer les nombreux documents qui lui ont permis de publier son livre.

Toutefois, on aurait laissé passer ce manque de concours à des recherches historiques d'un grand intérêt, si l'on n'eût reçu encore de Montpellier une de ces fins de non-recevoir qui témoigneraient que cette ville paraît peu soucieuse des questions littéraires et de l'obligeance réciproque.

La bibliothèque de la Faculté de médecine possède des manuscrits de *Guichenon* lesquels n'intéressent d'aucune manière le midi de la France et un établissement scientifique. Elle s'est refusée constamment à en faire l'objet d'un échange, malgré de hautes sollicitations; il y a plus, elle ne se prête pas à laisser faire des copies même moyennant paiement. Voici la lettre que M. Charvet a reçue à cet égard :

« Comme je le dis aussi à M. de V*** qui m'avait fait des demandes plus nombreuses et plus importantes encore : *Nous ne trouvons absolument personne ici qui puisse vous rendre le service désiré.* »

Signé : *le bibliothécaire*,

KULMHOLTZ LORDAT.

Montpellier, 14 juin 1874.

Le passage est souligné par M. le Bibliothécaire.

Ainsi il est bien avéré qu'à Montpellier MM. les archivistes ne sont pas tenus d'être obligeants et d'indiquer les documents qui peuvent intéresser les chercheurs, et qu'il n'existe personne dans cette ville qui puisse, moyennant paiement, faire la copie de quelques pages de français du XVIIe siècle!

Ces procédés exceptionnels doivent être d'autant plus signalés qu'ils sont heureusement plus rares, et qu'en ce qui concerne la Suisse et la Belgique, M. Charvet, précisément, a reçu, pour le travail qui lui

Digitized by Google

Cette spoliation comprit 141 ouvrages *imprimés* et 27 *manuscrits* ; parmi ces derniers, il s'en trouve trois, formant une *soixantaine de volumes*, provenant de la bibliothèque Lavalette :

faisait réclamer des copies des manuscrits de Guichenon, de nombreux documents et des notices intéressantes, que les archives d'Etat et les principaux fonctionnaires lui ont adressés avec une obligeance exceptionnelle.

Si les conservateurs des archives et des bibliothèques ne sont préposés qu'à la garde et à la communication sur place de leurs dépôts, les travailleurs devront, avant d'entreprendre leurs ouvrages, se remplir la bourse pour pouvoir se transporter partout et faciliter ainsi la besogne des conservateurs.

M. Charvet, de plus, s'était présenté comme architecte et professeur à l'école nationale des Beaux-Arts de Lyon. M. le Préfet de l'Hérault et M. le conservateur de la bibliothèque de la Faculté de médecine auraient peut-être pu ne point fermer la porte des archives et de la bibliothèque d'une façon aussi brutale à un chercheur qui n'était point le premier venu.

M. Auguste Bernard, plus jaloux que les Lyonnais de faire profiter la ville de Montbrison des ouvrages de la bibliothèque La Valette demeurés enfouis à Auxerre, et qui intéressaient si particulièrement l'*Histoire du Forez*, est parvenu, en 1835, à faire céder à la ville de Montbrison, outre un grand nombre de livres :

1° L'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* 2 vol. in-fol, portant la date de 1675 ;

2° *Documents généraux*, 3 vol. in-fol., renfermant tous les documents recueillis par de La Mure, pour la composition de son livre ;

3° *Arrière-ban du Forez*, 7 vol ;

4° *Foy et hommage* aux seigneurs du Forez, 2 vol ;

5° *Sommaire du livre des compositions des comtes de Forez*, in-4° ;

6° *Terrier de la Ferrière*, in-4°, de 1600 ;

7° Plusieurs pièces concernant les revenus de Notre-Dame de Montbrison. (Notice de M. Auguste Bernard, p. 55).

Voir aussi sur les *manuscrits* de Guichenon « l'Inventaire des titres « recueillis par Samuel Guichenon, précédé de la table du *Lugdunum* « *priscum*, de P. Bullioud. » (Imprimerie de Louis Perrin, Lyon, 1851.)

Digitized by Google

1° *Manuscrits de Guichenon*, sur l'histoire et la généalogie, in-4°, 33 volumes ;

2° *Histoire littéraire de Lyon*, in-fol. 7 volumes ;

3° *Mémoires de l'état de plusieurs provinces de France*, fournis par les intendants, in-4°, 20 volumes.

Outre ces précieuses collections, la bibliothèque de Montpellier reçut « par dessus le marché » la copie du *Cartulaire de Savigny*, de 1700 ; le *Lugdunum priscum*, de Claude de Bellièvre et un autre non moins rare.

Cette spoliation eut lieu le 14 août 1804, et l'acte qui la constate est signé : PRUNELLE, *commissaire du gouver-« nement, chargé de toutes les recherches relatives aux « sciences et aux arts.* »

« Quand on parcourt aujourd'hui, dit M. Bernard, le catalogue des manuscrits de la Faculté de Montpellier, on se demande où *M. Prunelle avait la tête*, lorsqu'il fit choix de tant de livres divers, *romans*, *histoire*, *géographie*, *littérature* pour une ÉCOLE DE MÉDECINE. Il dut bien se repentir plus tard, lorsqu'il fut devenu maire de Lyon, de n'avoir pas songé à restituer à cette ville *les manuscrits de La Valette ! ! !*

Toutefois, Lyon put recouvrer au moins le fameux *Cartulaire de Villeneuve*. L'administration municipale, mieux avisée que ne l'avait été le singulier bibliothécaire *Tabard* et le préfet *Najac*, entra en pourparlers avec la ville d'Auxerre, et céda le cartulaire à Lyon, où il a pris place dans ses archives.

Ce cartulaire, on le sait, est intitulé : les Coutumes de Lyon, et daté de 1206. Il n'est qu'une copie de l'original que nos pères conservaient religieusement aux archives de l'Hôtel-de-Ville. Cet original fut considéré « *comme entaché de féodalité* » par les tristes administrateurs entre les mains desquels notre malheureuse ville se trouvait,

Digitized by Google

l'an IV et le 21 pluviôse de cette année, ils ordonnèrent « à l'archiviste de procéder à la destruction de tous les « papiers *entachés de féodalité.* » Cette stupide exécution eut lieu le 24 pluviôse et un nombre énorme de titres des plus précieux pour l'histoire de la ville de Lyon, furent livrés aux flammes, au nom de la *Raison* et de la *Liberté.* La *Raison* avait alors son temple à Saint-Jean, mais avait déserté les cervelles des gouvernants, et la *Liberté* se manifestait aux Lyonnais par la guillotine... en permanence... et les massacres en masse aux Brotteaux.

La copie du Cartulaire de Lyon est due à un bourgeois de Lyon, *Etienne de Villeneuve*; il entreprit « pour amour dou commun, sans rémunéracion », en 1336, de faire transcrire, dans un registre en parchemin, les priviléges et franchises octroyés à la commune par les papes, les rois de France et les archevêques de la ville. Achevé dans l'espace de dix-huit mois, dit M. Rolle, à qui nous empruntons ces détails, ce travail fut repris et continué jusqu'en 1480, par d'autres compilateurs. Tous les actes de ce célèbre cartulaire « sont signés par deux notaires « qui les ont vidimés et collationnés aux originaux, ainsi « qu'ils le déclarent au commencement dudit (premier) « volume. »

Telles étaient, à peu près, les bibliothèques particulières dont Lyon était fier, avant 1789.

Il me reste à parler maintenant de la bibliothèque publique de la ville et d'une autre bibliothèque publique qui exista momentanément à Lyon avant 1789. Le Consulat, toujours si vivement préoccupé des besoins et des intérêts de la ville, jugea sans doute, en 1731, que la grande bibliothèque du collége de la Trinité ne satisfaisait pas à tous les besoins ; il eut alors la pensée de créer une bibliothèque *publique* plus usuelle et le 22 mai 1731 il la

Digitized by Google

plaça « dans l'hôtel *Fléchères* près du *Palais*, en attendant « qu'il eût pu bâtir une salle spéciale pour cette biblio- « thèque. » Pour former cette bibliothèque, il acquit celle de Pierre Aubert, en 1731, celle de Brossette, en 1733, celle du président de Saint-Mauris, en 1734, celle de Morand, bourgeois de Lyon, en 1738, et celle de Michel (1), chanoine d'Ainay, et chaque année il consacra

(1) Il est singulier vraiment comment on écrit souvent l'histoire ; ainsi les auteurs des *Lyonnais dignes de mémoire* avancent que Michel Jean-Ferdinand, chanoine d'Ainay, bibliophile, chimiste, né en 1675, mort le 14 décembre 1740, fit don à la ville de Lyon de sa bibliothèque composée d'environ 6,000 volumes, et voulut qu'elle fût réunie à la bibliothèque publique ; mais cette généreuse donation n'a existé que dans l'imagination de ces auteurs, et il en est de cette libéralité patriotique comme de celles qu'ils ont attribuées à Pierre Aubert, à Brossette et autres en copiant M. Delandine.

Nos archives municipales, dont on ne saurait suspecter la véracité, leur donnent sur ce point le plus complet démenti, car on y trouve tous les actes notariés par lesquels ces *généreux* donateurs ont *vendu* à deniers comptants leurs bibliothèques à la ville. (Voir l'inventaire Chappe, qui indique tous les contrats intervenus entre ces prétendus bienfaiteurs et le Consulat.) Il est vrai que dans plusieurs de ces contrats il est dit que le cédant fait *donation* à la ville de sa bibliothèque, mais quelques lignes plus bas on voit que ce don est fait moyennant le payement d'une somme relativement assez forte ou une rente viagère. C'est ainsi que dans un acte reçu Picheux, notaire à Lyon, le 30 septembre 1738, le chanoine Michel déclare « faire au « Consulat *don* de sa bibliothèque pour être jointe à celles devant « être acquises par la ville, moyennant une somme de 10,000 livres, « dont 1,000 livres comptant et le reste payable en neuf années. »

Le sieur de Saint-Maurice, président en la Cour des Monnaies, vend, de même, au Consulat, par acte reçu Pernin, notaire, le 13 avril 1734, sa bibliothèque particulière « pour être jointe à celle de MM. Aubert et Brossette, moyennant 5,000 livres payables en cinq ans, à raison de 1,000 livres par an, à 5 % ».

Il en est ainsi de la prétendue donation faite à la ville par Jean-

Digitized by Google

une somme de 500 livres à l'acquisition de nouveaux ouvrages. Le 29 décembre 1731, le Consulat édicta un règlement pour cette bibliothèque qui fut ouverte les lundi et jeudi de chaque semaine, de neuf à onze heures le matin et de trois à six heures le soir. Le bibliothécaire reçut un traitement de 500 livres et le sous-bibliothécaire 300 livres. Mais cette bibliothèque n'eut qu'une courte durée. En 1765 le Consulat prononça sa clôture et il fut décidé « qu'elle serait partagée entre les PP. de l'Ora-« toire qui tenaient le collége de la Trinité et ceux qui « dirigaient le second collége de Notre-Dame-de-Bon-« Secours. Celui-ci reçut les livres de droit, et les Orato-« riens le surplus (1). »

En même temps que le Consulat créait, en 1731, cette bibliothèque publique secondaire, il décidait la formation d'un médailler qui était alors considéré comme l'accessoire obligé de toute bibliothèque. Ce fait nous est révélé encore par nos archives municipales. On y trouve, sous la date de 1733, l'acte par lequel le sieur Laisné, directeur de la Monnaie, et le président de la Tourette, et sous la date de 1735, un autre acte notarié par lequel le commandeur de Savasse cédèrent leurs collections de numismatique au Consulat. Antoine Laisné était de l'Académie de Lyon et fit un long séjour dans notre ville, de 1712 à 1739 ; il passa pour être l'auteur d'un grand nombre de mémoires historiques et littéraires ; né à Paris en 1668, il y mourut en 1746. Jacques-Annibal Claret de Fleurieu, seigneur de

Baptiste Morand, bourgeois de Lyon, lequel, par acte notarié du 8 janvier 1750, vend au Consulat sa bibliothèque moyennant 1,200 livres comptant, et une pension viagère de 50 livres exempte de toute imposition.

(1) Voir l'inventaire Chappe, aux archives de la ville.

Digitized by Google

la Tourette, président de la Cour des Monnaies, prévôt des marchands, de l'Académie de Lyon, né en 1692, mort le 18 octobre 1776, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers, presque tous restés inédits et conservés aux archives de l'Académie de Lyon. Le seigneur de Savasse était chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Commanderie de l'Aumusse en Bresse.

L'acquisition du médailler Laisné est du 26 juin 1733, et se fit moyennant 3,000 livres de rente viagère et 500 livres d'étrennes.

Celle du médailler la Tourette porte la date du 16 octobre 1733, et a été faite au prix de 2,400 livres comptant et une rente de 175 livres reversible sur la tête du seigneur de Romans de Rive, chanoine de l'Ile-Barbe.

Enfin la cession du médailler du commandeur Savasse eut lieu le 19 septembre 1735, moyennant une somme de 3,000 livres comptant et une rente viagère de 1,000 livres « payable, à la réquisition du commandeur, aux sieurs « Claude de Lyon, directeur des Aydes et Gabriel-Paul « Hanquelin de la Chapelle, pour en jouir leur vie du- « rant. » Parmi les objets cédés par le commandeur Savasse se trouvaient d'après l'acte de vente, « des idoles, « des vases en verre et en terre de bol. »

Ce médailler fut confié à la garde d'un conservateur spécial qui reçut un traitement de 500 livres, et cette collection fut placée « dans la chambre du Parquet atte- « nant à la salle de l'audience de la Conservation. » En outre, le 30 décembre 1734, le Consulat fit un règlement concernant cette collection qui sans doute, après avoir été transportée à la bibliothèque du collége de la Trinité, fait partie aujourd'hui du beau médailler de la ville au Palais-des-Arts.

Digitized by Google

Quelques années plus tard, le Consulat qui ne négligea jamais de doter la ville d'établissements utiles acheta de Joseph-Antoine Pestalozzi, médecin agrégé au collége de médecine de l'Hôtel-Dieu de Lyon, né à Venise le 23 juin 1674, mort à Lyon le 26 avril 1742, son cabinet d'histoire naturelle (ou de naturalités suivant l'acte de vente) ; cette cession fut approuvée par lettres patentes du 14 août 1773, et la garde de ces naturalités fut confiée à l'Académie. Cette collection fut très-maltraitée par la Révolution. Les filles de Pestalozzi obtinrent une pension de la ville, une véritable aumône. J'en parlerai plus loin.

III.

LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE LYON OU DU LYCÉE

Nous arrivons enfin à la grande bibliothèque de la ville au collége de la Trinité.

L'histoire de ce magnifique dépôt est encore à écrire, mais son conservateur actuel, M. Monfalcon, a entrepris cette grande et belle tâche ; je me bornerai donc ici à de simples notes que j'ai puisées çà et là, qui peuvent contenir des erreurs, mais on voudra bien se rappeler que je n'ai pas ici la téméraire prétention de vouloir écrire une histoire de nos bibliothèques anciennes et modernes (1).

La grande bibliothèque de la ville, dite aujourd'hui très-improprement du Lycée, a toujours existé dans les bâtiments qu'elle occupe actuellement ou qui existaient

(1) M. Monfalcon m'a fait l'honneur de me mander, en mars dernier : « qu'il termine, en ce moment, une histoire générale de la biblio- « thèque de la ville de Lyon, 1 vol. in-fol. et que ce travail est un sup- « plément à son histoire, fort avancée, des maîtres imprimeurs de « Lyon et de leurs éditions depuis l'origine de l'art. (1 vol. in-fol.)

Digitized by Google

avant la construction de ces derniers; ce local se nommait autrefois le collége de la Trinité, et date de loin. Le terrain sur lequel il s'élevait appartenait à une confrérie établie à Lyon, en 1306, sous le nom de la Trinité; par dévotion pour ce mystère, plusieurs habitants y firent élever à leurs frais une chapelle au coin du cimetière Saint-Nizier et dans laquelle ils s'assemblèrent pendant longtemps. Des biens provenant de donations particulières constituèrent à cette association un patrimoine suffisant, composé de maisons et de granges (1).

(1) Il ne peut y avoir de doute possible sur la fondation de cette confrérie et sur l'application des Granges de la Trinité au collége, ce fait est relaté dans le préambule du traité fait par le Consulat avec les PP. Jésuites, le 1er mai 1565, lors de la remise du collége de la Trinité à ces religieux. On y rappelle la fondation de la confrérie en 1306, l'acte de cession de 1527, et ses conditions dont la principale était d'instruire les enfants pauvres et adoptifs de l'Aumône générale. (M. Charvet, Pierre Martellange, p. 128.)

On stipula aussi que les conseillers et courriers de la confrérie auraient « le droit d'élire les plus pauvres orphelins ou autres enfants « pris au grand hôpital du Pont-du-Rhône ou ailleurs pour les faire « nourrir et apprendre, mais sous serment solennel d'élire les plus « pauvres esquels ils connaîtront avoir plus grosse pitié, sans « aucune affection, parenté ou affinité. » Mais le sort de ces pauvres enfants fut souvent des plus précaires, et on lit à cet égard dans les registres consulaires, sous la date de 1529, « aussy qu'il y a plusieurs « pauvres gens quy n'ont de quoy envoyer dehors leurs enfants, ni « aucuns pour payer tous les mois leur escollaige pour l'entretène- « ment et peine des régens et bacheliers, considérant que la liberté « et exemption de ne rien payer à tous le moins des habitans sera « cause que plusieurs continueront l'estude et se fairont gens de « bien que sera plus le proufit des pauvres que du riche. »

L'acte de cession des granges au consulat est du 1er juillet 1527. (Arch. municip. Invent. Chappe.) Le sieur Athiaud donna 600 livres pour six enfants pauvres de la Chana.

Digitized by Google

En 1519, cette même confrérie établit sur ce terrain, pour ses enfants, une sorte de petit collége qui prit plus tard un si large développement. Jusque là, Lyon

Il est dit dans l'acte de fondation du collége « que les enfants et « clercs dudit collége seront tenus, chacuns soirs, de chanter avec les « maîtres régents, un *Salve Regina* perpétuellement et *De Profundis* « à l'intention des confrères de la confrairie de la Trinité vivants et « trépassés. » Nous ignorons si cette disposition du traité est encore observée aujourd'hui ? Le 7 mars 1597, les échevins se plaignirent de la cessation de ces chants. (Arch. m.)

Le traité intervenu entre le consulat et les confrères de la Trinité dut être mis « en épitaphes en pierre ou cuivre lesquelles devoient être mises et affichées ès lieux les plus apparents dudit collége. »

La fête de la Trinité fut instituée sous le pontificat de Jean XXII, que Philippe le Long fit élire à Lyon, en 1306. La chapelle érigée par les confrèries était située près du cimetière Saint-Nizier. Cette pieuse fondation fut respectée pendant deux siècles. En 1562, les calvinistes détruisirent cette chapelle et les confrères se réunirent dans une chapelle de Saint-Nizier.

M. Raphaël Flacheron, en décrivant, en 1838, le collége dans *Lyon ancien et moderne,* émet des doutes sur l'existence d'une école fondée par la confrérie des Trinitaires avant l'établissement du collége, et ajoute que dans les documents originaux, il n'a rien pu trouver qui ait pu favoriser cette opinion ; et il ajoute qu'on aura peine à croire qu'on eût réuni dans les mêmes granges une école et l'*artillerie du roy.* Mais de nouvelles et patientes recherches faites en 1874, par M. Charvet, aux archives de la ville (série GG, non inventoriée), ont éclairci parfaitement ce point historique. On lit en effet, dans l'acte du 14 septembre 1567, passé entre le consulat et les Jésuites :

. . . . « Plusieurs bons personnages et seigneurs de ceste ville « de Lyon..... auroient dressé et mis un petit collége sous le nom et « le titre de la Sainte Trinité... l'an mil cinq cent dix-neuf, pour illec « estre fasçonné et instruit leur postérité. »

La coexistence du collége et de l'*artillerie du roy* dans les mêmes granges est aussi un fait aujourd'hui incontestable, car M. Charvet a

Digitized by Google

n'avait eu que des maîtres d'école, mais pas de collége. Les jeunes gens qui voulaient étudier les lettres, la philosophie et les langues vivantes étaient obligés d'aller à Paris, à Montpellier, à Toulouse, à Bourges, ou même à Padoue ou à Pavie où des universités fameuses attiraient alors la jeunesse. Mais cette situation regrettable émut quelques hommes notables de notre ville, entre autres Symphorien Champier, né vers 1472, à Saint-Symphorien-le-Château, en Lyonnais, mort à Lyon en 1539 et inhumé à l'église des Cordeliers. C'était un homme universel, a dit un biographe; on lui doit un grand nombre d'écrits, la fondation d'établissements utiles et la ville reconnaissante a donné son nom à l'une de ses rues. Il se concerta avec Claude de Bellièvre, ancien premier président du Parlement du Dauphiné, né en mars 1487, mort le 2 octobre 1557, de la célèbre maison de Bellièvre, auteur lui-même du *Lugdunum priscum*, resté inédit et conservé à la bibliothèque de médecine de Montpellier, et ces hommes éminents communiquèrent leur projet au Consulat; mais ce fut particulièrement Symphorien Champier, si nous en croyons l'*Histoire universelle de Lyon*, publiée à Lyon, en 1644, par Meissonnier, qui fut le promoteur de l'érection d'un grand collége à Lyon. « Il invita et con-
« seilla, pour le profit du peuple, la fondation de ce beau
« collége de la Trinité, regrettant de voir mourir l'exer-
« cice des lettres en cette ville et s'efforçant de l'y rani-

trouvé aussi aux archives de la ville, sous la date du 15 novembre 1529, une lettre de Jehan Canape, recteur du collége, au consulat, dans laquelle il se plaint de l'exiguité du local et du bruit des ateliers adjacents de l'*artillerie du roy*, et du découragement des bacheliers en voyant l'école désertée par les écoliers à la suite de ces inconvénients.

Digitized by Google

« mer. » D'après ce sage avis, les Conseillers de la ville et « de la communauté de Lyon, réunis en l'hôtel commun « de la ville, avec les confrères de la Sainte-Trinité décidè- « rent qu'un collége serait érigé ès-granges de ladite con- « frérie occupées par l'*artillerie du roi*, pour le logis des « maistres, régens, bâcheliers et escoliers, pour le mieux et « au profit dudit collége et chose publique de la ville (1). »

L'acte de fondation du collége est de 1527 ; deux ans après, François Ier confisqua tous les biens des confréries. La première installation fut des plus modestes, « il pleu- « voit en plusieurs lieux de la grange, et il n'y avoit assez « couverts pour les enfants qui sont au soleil. » Le 1er février 1537, seulement, le voyer Humbert Gimbre fut préposé à des travaux d'installation plus convenables.

La direction du collége fut confiée à des professeurs laïcs, et la ville accorda au principal et aux régents 400 livres d'honoraires. Le premier principal semble avoir été Guillaume Durand, auteur d'une traduction française de *Sulptius Verulanus ;* puis on trouve Jean Canape, lecteur des chirurgiens de Lyon, médecin de François Ier, et qui passe pour avoir, le premier, enseigné la chirurgie en français, et pour être auteur de plusieurs ouvrages sur la même science. Il était en fonctions en 1530. Claude de Cublize lui succéda ; mais le Consulat dut le destituer à cause de sa mauvaise administration ; puis on trouve Jacques Freschet ou Franchet (2), qui disparut, en 1555,

(1) M. Charvet, dans son excellente histoire d'Etienne Martellange, constructeur du grand collége de la Trinité, cite encore d'autres directeurs et régents qui auraient géré le collége après Jean Canape, savoir : Heloy ou Loys du Vergier, en 1531 ; Jean Reynier, Jacques Vassuel, et Jacques Bobynet (page 117).

(2) Jacques Freschet avait été maître d'école, rue Lanterne. (Id., p. 118.)

Digitized by Google

avec une partie du mobilier; Charles Fontaine, poète, né à Paris, le 16 juillet 1515, mort vers 1588, auteur de plusieurs ouvrages; Jacques Dupuy, maître ès-arts, révoqué en 1558 (1), et remplacé par Barthélemy Aneau, qui avait déjà géré momentanément le collége, après la destitution de Claude de Cublize. Le Consulat, en réinstallant Barthélemy Aneau, exigea qu'on « ne devoit par-« ler que le grec et le latin, excepté dans les basses clas-« ses, où les petits enfants, lesquels vault mieux qu'ils « parlent bon français que s'accoustumer au mauvais et « barbare latin. » Quant aux enfants pensionnaires, « ils « devoient estre nourris suffisamment, sans superfluité et « habillés honnestement. »

Le collége trouva enfin un peu de prospérité sous l'habile direction de Barthélemy Aneau, traducteur, et quoique poète latin et français, il sut être un bon administrateur. Le Consulat, comme je l'ai déjà dit plus haut, réorganisa tout le collége, et dans le traité (2) qu'il fit

(1) Après Jacques Dupuy, on trouve un principal du nom de Claude Platet (Id. p. 119.) *Il avoit battu et déchassé sa femme.* (Arch. mun.)

(2) Le collége, dit le traité fait par le Consulat « étoit presque sans « enfants et devenoit inutile si on ne mettoit à sa tête un homme in-« telligent, actif, honorable. » (Id. p. 119)

Barthélemy Aneau était originaire de Bourges et vint à Lyon en 1528. En 1531 et 1540, il prononça l'oraison doctorale pour l'installation du corps municipal à Saint-Nizier. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages recherchés surtout à cause de leur rareté. (Id. p. 122.)

La cession des granges au Consulat pour la construction d'un collége fut approuvée par une ordonnance de François Ier, de 1539, et par une autre de Charles IX de 1561. Le collége ne fut d'abord qu'un externat; mais on y fit, en 1536 « plusieurs chambres, classes, « salle, cuisine, pour la demeurance des maîtres et aussi pour loger

Digitized by Google

avec Aneau, il fut stipulé (art. 10) qu'il aurait le droit d'exiger « deux sous et six deniers par mois pour les en- « fants dont les familles en avoient le moyen; les pau- « vres, dont le nombre et la réception étoient attribués au « Consulat, devoient être enseignés gratuitement. » Enfin on lit dans le même traité (art. 11) : « Tous les gens « de lettres passants, allants et venants, tant de çà que « de là les monts ou à Tholoze, seront reçus par honneur, « et aux pauvres sera aydé de la passade. » Sollicitude touchante de nos pères pour les jeunes gens pauvres et studieux obligés d'aller chercher loin de leur foyer l'instruction qu'ils ne pouvaient pas y recevoir. Mais Aneau ne put pas remplir tout son mandat. Le jour de la Fête-Dieu, 12 juin 1561, une pierre ayant été lancée de l'une des fenêtres du collége sur le prêtre qui portait le Saint-Sacrement, le peuple, furieux, pénétra dans le collége et massacra Aneau. Les professeurs épouvantés se sauvèrent, et l'enseignement se trouva interrompu pendant un certain temps.

Si nous en croyons les registres du Consulat, plus véri-

« les commensaux venant au collége. » Ces travaux coutèrent 2,500 livres.

Dans ce traité, il est dit à l'article 4e que « le principal n'ad- « mettroit aucun régent à enseigner sans les avoir présentés aupara- « vant au Consulat qui les interrogeroit pour juger s'ils étoient capa- « bles et de bonnes mœurs. »

Aneau fut remplacé par André Martin, en novembre 1561, et il géra le collége jusqu'en 1565, époque de sa mort. M. Charvet cite parmi les professeurs que s'adjoignit André Martin : 1° Christophe Milieu ou Milliet; 2° Gilbert Ducher, dit Vulton, en latin Gilbertus Ducharius Vulto, né à Aigueperse, professeur d'humanités, auteur d'un recueil d'épigrammes latines, mort en 1538; 2° Claude Bigotier, né en Bresse, auteur d'ouvrages publiés en 1540 et d'un poème latin intitulé « *Raporum encomium* ». (Voir *Lyonn. dign. de mém.* p. 37.)

Digitized by Google

diques toujours que les auteurs sur bien des faits historiques, ce crime se serait produit d'une manière différente. Le 5 juin 1561, un jeune homme, Denis de Valois, se jeta sur Guy Esmion, chanoine de Saint-Nizier, « pour lui « arracher le reliquaire ou ciboire qu'il portoit proces- « sionnellement; la populace furieuse, entraîne Barthé- « lemi Aneau qu'elle arrache du collége de la Trinité, « dans la rue Neuve où il est inhumainement tué et occis « et laissé mort, estendu au milieu de ladite rue, au « grand scandale des petits enfants escoliers et autres « étudiants dudit collége. »

Barthélemy Aneau passait pour être sympathique aux calvinistes; ses relations très-connues avec quelques personnages protestants avaient accrédité cette conjecture. Cependant le Consulat avait pris les plus grandes précautions pour empêcher l'introduction dans le collége de la Trinité des doctrines condamnées par l'église catholique.

La mort d'Aneau eut pour résultat immédiat la désorganisation du collége ; il n'y eut plus ni recteur, ni professeurs, ni élèves, et les portes en furent fermées. On en laissa les clefs à la garde de la femme du malheureux principal et d'une autre veuve.

Ce crime fut le prélude de bien d'autres et de tous les désastres que subit Lyon par l'invasion de l'armée calviniste commandée par le baron des Adrets, lequel saccagea la plupart de nos édifices religieux. Au moment de la mort du malheureux Aneau, « les huguenots tenaient déjà des « assemblées où l'on preschoit, dogmatisoit et baptisoit à « la mode de Genève. » Le Consulat s'était vu obligé « de « faire défense aux habitants de la ville, tant ecclésiasti- « ques que laïques, de soultrager les uns les aultres, « soubs le nom de papistes et huguenotz, à peine d'estre

Digitized by Google

« déclarés rebelles et désobeyssants à Sa Majesté et « comme tels pugnis de la hard. » Pour calmer un peu l'effervescence des réformés, on avait en vain « nommé « douze échevins de la nouvelle religion pour être joints « aux douze conseillers-échevins catholiques. » En outre, François d'Agoult, comte de Sault, lieutenant-général du Lyonnais, en l'absence du maréchal de Saint-André, avait enjoint « aux principaux protestants de la ville de faire « cesser et supauder les presches et assemblées qui se « faisoient jusqu'à ce qu'il y eut eu, sur ce, le bon plaisir « de Sa Majesté. » Ces digues furent trop faibles pour contenir le torrent. Les réformés de la ville, de connivence avec ceux du dehors, se soulevèrent et le baron des Adrets s'empara de Lyon dans la nuit du 30 avril 1562.

Le Consulat, formé de protestants, révisa le bail du collége et y stipula expressément « que les prières seront « faites selon la coutume et ordonnance de l'Eglise réfor- « mée, sans que par cy après soit dit ni célébré aucune « messe ny cérémonie papale. »

Mais, après l'édit de pacification du 18 mars 1563, le collége changea de mains, et l'instruction, exclusivement catholique, y fut rétablie.

Le Consulat, pour repeupler son collége désert, renonça à le confier à des laïques, comme par le passé, et le mit entre les mains des PP. Jésuites. En leur confiant son collége, le Consulat voulut que « le recteur de ce « collége eût la supérintendance sur les pédagogues et « maîtres de pension de la ville. » Ces religieux lui avaient été recommandés par un bref du pape Pie IV, et surtout par les éminents services rendus à la ville, dans un temps de peste, alors si cruellement meurtrière, par les

Digitized by Google

PP. Possevin et Edmond Auger. (1) Le premier, théologien et diplomate, auteur de nombreux ouvrages, était né à Mantoue, en 1534, et mourut à Ferrare, le 26 février 1611. Edmond Auger, né à Allemand, près Troyes, en 1530, mort à Cosne, le 19 janvier 1291, était aussi un prêtre éminent par ses prédications, et se distingua surtout par son admirable dévoûment dans les pestes de 1568 et 1582.

(1) Dans le traité intervenu entre le consulat et le P. Auger, il est dit « que le collége serviroit de séminaire à la jeunesse, sous la charge, « direction, conduite de docteurs et régents de l'ordre du nom de « Jésus ». Toutefois le collége ne fut d'abord confié aux Jésuites que pour deux ans. On redoutait l'opposition des calvinistes, les plus grands ennemis de leur ordre.

Le traité qui lia la ville avec les Jésuites porte la date du 14 septembre 1567, mais déjà le 1er mai 1565 le consulat avait décidé de confier son collége à ces religieux.

Isaac Lefèvre parle en ces termes du collége, en 1627 : « Nous n'avons rien à dire de son antiquité, sinon que l'année 1556, il fut donné et remis par Messieurs de la ville aux RR. PP. Jésuites, sous la conduite du R. P. Edmond Auger qui s'obligea d'y fournir un nombre remarquable de bons et suffisants régens pour l'instruction de la jeunesse en toutes sortes de sciences saintes et honorables, comme il fit, et dû, depuis ceux qui sont venus après lui, en telle sorte que c'est un des plus renommés colléges de la chrétienté. »

Les RR. PP. Jésuites possédaient aussi à Lyon une maison connue sous le nom de Maison des Jésuites de Saint-Joseph. François de Canillac, jésuite, fonda cet établissement en 1619, et son église, sous le vocable de Saint-Joseph, dans le quartier de Bellecour ; la rue Saint-Joseph en a retenu le nom. Il y employa un patrimoine considérable qu'il s'était réservé. Les libéralités de Louis XIII, du cardinal de Richelieu et de divers particuliers, contribuèrent à sa perfection et fournirent de quoi élever les bâtiments qui sont étendus, mais où il n'y a rien de curieux. (Description de Lyon. Clapasson, p. 23.)

L'église fut bâtie par Pierre de Clapisson, président des trésoriers de France, et par Marguerite d'Ulin, sa femme. On y voyait des tableaux de divers grands maîtres. (Idem, p. 24.)

Digitized by Google

Le Consulat le choisit pour procéder à l'installation des religieux de son ordre dans le collége; toutefois, cette installation ne put avoir lieu que le 14 septembre 1567, mais le 6 août, M. de Mandelot, gouverneur de Lyon, dut intervenir pour terminer des difficultés qui étaient nées entre les Jésuites et la ville sur l'exécution du bail. Les Jésuites auraient voulu que la ville leur fît un don perpétuel du collége, sur la sollicitation de l'archevêque Antoine d'Albon, qui voulait en faire « un arsenal sacré pour la « défense de la foi et la confusion des hérétiques. » Mais le Consulat tenait à ce que son collége « fût commun à « tous. »

Le P. Auger laissa de si bons souvenirs qu'en 1715 le Consulat donna 300 livres au P. d'Origny, jésuite, « pour « contribuer aux frais du séjour et du voyage qu'il a fait « en cette ville, pour faire imprimer et présenter la *Vie* « *du P. Edmond Auger*, qu'il a dédiée au Consulat; com- « pris dans ladite somme les frais de son retour à Rheims « où ledit P. d'Origny fait sa résidence ordinaire. »

Le P. Edmond Auger eut pour successeur le P. Bernardin Castor, né à Sienne en 1544, mort à Rome le 15 mars 1634, après avoir professé pendant onze ans la rhétorique au collége de la Trinité. Puis on trouve Annibal Codret, né à Sallanche (Savoie) en 1525, mort à Avignon le 19 novembre 1599, l'un des plus savants professeurs de son temps. Guillaume Creyton, écossais, de la famille des Hamilton, détenu, en Angleterre, à la tour de Londres, en 1585, pour la défense de la foi. Possevino, Possevin (Antoine), théologien, diplomate, auteur de nombreux ouvrages, né à Mantoue en 1534, mort à Ferrare, le 26 février 1611.

Mais l'ancien collége, formé des granges de la confrérie de la Trinité, tombait en ruine, en 1577. Le Consulat

Digitized by Google

songea à le réédifier; en 1580, une Commission fut chargée de faire une quête pour subvenir aux travaux de construction, et le Consulat se proposa d'y concourir. Mais ce projet demeura en suspens; les Jésuites expulsés de France durent quitter Lyon (1) le 31 janvier 1595.

On sait la cause de leur renvoi. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, mais livré, dès son adolescence, à des habitudes de débauche, venait de terminer ses études au collége des Jésuites de Paris, lorsqu'il essaya d'assassiner Henri IV, le 27 décembre 1595. On attribua cet odieux attentat aux Jésuites. Ils furent aussitôt arrêtés dans leur maison et subirent un long interrogatoire; Jean Guignard, l'un d'eux, fut condamné à être pendu, et les autres furent bannis du royaume. Ils sortirent de Paris, le 8 janvier 1596.

Les Jésuites du collége de la Trinité de Lyon quittèrent leur maison le 31 du même mois et se retirèrent à Avignon qui n'était pas encore réuni à la France.

Néanmoins, la ville confia son collége à Antoine Pourcent ou Person (2), jésuite, qui avait quitté son ordre.

(1) Par suite d'une ordonnance rendue par le connétable duc de Montmorency, le 5 janvier 1595, et à la suite d'une assemblée tenue chez lui, le sieur de Villars, lieutenant général en la sénéchaussée et le sieur Domartin, premier consul, échevin, se transportèrent chez les PP. Jésuites de la Trinité « pour leur faire entendre les nouvelles « qu'on avoit eues de l'attentat commis sur le roy, et leur enjoindre « de se tenir fermés dans ledit collége, sans en sortir, ny y recevoir « autres personnes que celles qui y sont avec leurs pensionnaires, « comme encore de les admonester de ne prescher, ny confesser jus- « qu'à ce que autrement ait été ordonné. » (Arch. m.)

(2) Le P. Person fut dénoncé au Parlement, et malgré le Consulat, le Parlement décréta, le 20 octobre 1597, le P. Person de prise de corps, et ce religieux fut amené à la conciergerie. (Voir le remar-

Digitized by Google

Malgré cette renonciation, la ville dut retirer le collége des mains de ce religieux, par ordre supérieur, et le confia à un sieur Dalenson, qui s'occupa de trouver des régents à Paris, en 1595. Jacques Severt, historien, auteur ascétiqne, auteur d'ouvrages de controverse religieuse, théologal en l'église de Lyon, chanoine et doyen de Beaujeu, où il mourut, après 1628, succéda à Dalenson, et il fut remplacé par Benoît Minière; mais la maison déclinait malgré toute la sollicitude du Consulat. Il n'y avait plus que neuf pensionnaires; l'économe ne savait ni lire ni écrire.

Léopold NIEPCE.

quable rapport fait au conseil municipal par M. Gastine, en 1839, sur les droits de la ville à la propriété du collége.

(A continuer.)

Digitized by Google

DE

LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Etude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE (*)

—

DEUXIÈME PARTIE

RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

CHAPITRE Ier

Conditions dans lesquelles s'est accomplie la réunion. Sa date. — Exécution du traité de 1312 (10 avril).

§ 1. — Conditions dans lesquelles s'est accomplie la réunion.

La défaite de Pierre de Savoie fut le signal, dans le Lyonnais, d'une réaction plus ou moins factice contre le traité de paix conclu en 1307, à Pontoise, ou plutôt contre l'ordre de choses établi par ce traité.

Le Concile de Vienne venait de s'ouvrir (1). Sous l'influence royale (2), une assemblée se tint à Lyon (dans le

(*) Voir la précédente livraison.

(1) Le Concile s'ouvrit le 16 octobre 1311, c'est un fait connu. Ne pas imiter Saint-Aubin qui le fait précéder la guerre de 1310. — (V. Saint-Aubin, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1666), p. 74.)

(2) A vrai dire, ce fut sur convocation spéciale des agents royaux.

Digitized by Google

palais archiépiscopal) où les nobles et le clergé de la province s'unirent aux citoyens pour protester de leur attachement au roi.

« Le Lyonnais, disaient-ils, appartient et a toujours « appartenu au royaume de France, sous la garde directe « du roi. Jamais il n'a reconnu aucune autre suzeraineté « et, s'il plaît à Dieu, n'en reconnaîtra jamais d'autre. « Nous pouvons tenir de l'Église de Lyon certains fiefs « ou arrière-fiefs. Nous ne sommes pas pour cela ses « *sujets* (1); » nous ne l'avons été et ne le serons ja- « mais. Nous n'avons toujours eu et n'aurons toujours « dans l'archevêque et le Chapitre que des » *voisins* » et, « s'ils le veulent « des amis (2); » mais rien de plus .... « Serviteurs fidèles, sujets dévoués du roi, nous lui of- « frons nos fortunes, notre sang; et voulons pour lui « vivre et mourir (3)..... »

Ces derniers mots sont bien les termes d'un serment de fidélité.

A cette assemblée, en dehors des principaux seigneurs

(1) ... Licet eorum aliqui ab Ecclesia Lugdunensi, archiepiscopo vel Capitulo Lugdunensi *aliqua in* feodo vel retrofeodo teneant ; ipsi tamen archiepiscopo vel Capitulo eisdem in juridictione temporali non sunt nec unquam fuerunt subditi, nec, quantum ad gardam, superioritatem pertinet et resortum unquam subfuerunt, subsunt nec suberunt in eternum... (Les mots en italique se lisent « *aliquia* » dans le texte donné par M. Monfalcon ; et « *aliquid* » dans Ménestrier. — Pour l'indication des pages, V. ci-dessous).

(2) ... Habent et ab eterno usque nunc habuerunt, et Deo dante in eternum habebunt ut sibi *vicinos* et, quantum in futurum meruerint, in *amicos* duntaxat..... (Dans l'original, il y a, au lieu de *meruerint*, *meruerintint ;* nous avons cru devoir corriger ce « *lapsus.* »)

(3) ... *Mori et vivere*.....

Digitized by Google

du Lyonnais (1) et des procureurs (2) des citoyens, assistaient, en personne, les abbés de Savigny et d'Ainay, les prieurs de Saint-Irénée et de Saint-Romain-en-Forez, le comte de Forez et le sire de Beaujeu (3); et, représentés par des procureurs, le prieur de l'Ile-Barbe et le Chapitre de Saint-Just (4).

(1) Voici leurs noms, dans l'ordre où ils se trouvent portés au procès-verbal. Nous avons donné en latin un prénom dont nous n'avons pu établir avec certitude la forme française. Nous avons laissés tels quels les mots non latinisés; les indiquant par « *sic.* »

Assistaient en personne les suivants : Le seigneur Beraud de Lavieu, le seigneur d'Yzeron, le seigneur de Chaignon (*sic*), le seigneur de Vaudragon, le seigneur de Gréseu (*sic*), le seigneur de Chamosset (*sic*), Mathieu de Talaru (*sic*), *Soffredus* de Saverges (*sic*), le seigneur du Breuil, le seigneur Dyon (*sic*), le seigneur du Bois, le seigneur de Châtillon-d'Azergue, le seigneur Henri d'Albon, le seigneur de Polougnoy (*sic*), le seigneur Guy d'Albon, le seigneur de Saint-Ferreol, le seigneur Guillaume d'Albon, le seigneur de Bagnols, le seigneur Guichard, le seigneur Daly (*sic*), le seigneur de Lisseu (*sic*), le seigneur Guillaume de Lisseu (*sic*) et le seigneur de Montagny.

S'étaient fait représenter à l'assemblée : le seigneur Aymar de Roussillon et le seigneur Jacques de Jarez.

Si on rapproche cette liste de celle (plus haut donnée) des nobles qui ratifièrent les Philippines (en 1308), on reconnaîtra quelques noms communs aux deux. Les volontés avaient changé avec les événements.

(2) Voici les noms des trois procureurs : Humbert de Vaux, Jean « *Fabri* », et Barthélemi Chevrier. Ce dernier fut plus tard panetier du roi et sénéchal de Lyon. Humbert était docteur en lois et professeur en droit, nous le connaisons déjà. Quant à l'autre procureur, c'était un jurisconsulte.

(3) Le sire de Beaujeu se fit représenter. La présence de ces deux seigneurs à cette assemblée confirme ce que nous avons dit plus haut de leur attitude pendant la guerre de 1310, attitude hostile à l'Église ou plutôt favorable au roi.

(4) Remarquons attentivement les couvents qui se firent représenter à cette assemblée. Nous allons voir, dans un instant, qu'ils appartenaient au parti français ; dans l'Église même, Philippe le Bel avait des appuis.

Digitized by Google

On voit que ni l'archevêque de Lyon ni son Chapitre ne figuraient dans cette réunion; bien que l'assemblée se tînt dans le palais archiépiscopal.

Pour s'expliquer la chose, il faut simplement se rappeler dans quels rapports se trouvaient alors la royauté et le pouvoir archiépiscopal.

Philippe le Bel n'avait pas encore pardonné à l'archevêque et au Chapitre leur récente révolte; et il laissait toujours la demeure du premier (1), le cloître du second, aux mains de ses agents.

Les principaux officiers du roi, Gilles dit de Malbuisson, bailli de Mâcon (2), Pons de Vissac (3), Jean d'Andelot (4), Hugues de Marzé (5) étaient là. Mais c'est plus spécialement devant Béraud de Mercueur, gouverneur militaire du Lyonnais, que furent portées (6) les déclarations plus haut résumées. Il avait reçu du roi, ainsi que quatre autres personnages (7), commission spéciale à cet effet.

(1) La principale, du moins. Nous n'ignorons pas qu'il avait dès lors un château à Pierre-Scise ; sans parler des autres résidences.

(2) Si le cadre de cette brève étude nous le permettait, nous ajouterions le nom de ce bailli à ceux que nous connaissons déjà et nous compléterions d'autant la liste restée inachevée de Brussel. (V. Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des Fiefs en France*, 1727, tome I, p. 490-491.)

(3) La place occupée par ce nom dans l'acte que nous analysons nous a porté à y voir le nom d'un officier ou agent royal.

(4) Même remarque.

(5) Même remarque.

(6) Tous les personnages plus haut cités ne prêtèrent pas à la fois le serment ci-dessus résumé. Guichard de Marzé parla au nom du clergé et des nobles et Humbert de Vaux au nom des citoyens.

(7) Voici leurs noms : Regnaud de Sainte-Bonne, Me Denis de Sens, Alain de Lamballe et Bernard de *Meso*. Ce dernier est appelé « *Familiare*

Digitized by Google

Ce furent, à vrai dire, ces cinq délégués royaux qui présidèrent l'assemblée.

Elle se tint le 19 octobre 1311 (1). Il n'y a pas lieu de douter que les fidèles serviteurs de Philippe le Bel, dont nous venons de parler, y prirent une part considérable. On ne peut affirmer cependant que ce soit sous leur pression que cette ratification de la conquête ait été faite.

Depuis longtemps la royauté avait à Lyon de zélés partisans ; depuis longtemps aussi les citoyens avaient pris en haine le pouvoir archiépiscopal et surtout l'autorité du Chapitre (2).

On ne peut sérieusement contester que la grande majorité des assistants n'écoutèrent que leurs propres sentiments en parlant comme ils le firent.

Cependant la situation politique ne pouvait longtemps rester dans l'état où elle se trouvait.

L'assemblée du 19 octobre 1311 n'avait rien organisé. On s'était borné — on l'a vu — à féliciter le vainqueur et à lui promettre fidélité. L'administration du Lyonnais

illustrissimi Domini regis Francorum. » Nous avons déjà vu ou retrouverons plus loin une partie de ces noms.

(1) Procès-verbal de l'assemblée. *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 267, n° 54. — *Bibl. nat.*, coll. Dupuy, vol. 518, f° 147 et suiv. — *Ménest.*, pr. p. 50-51. — *Monfalcon* (Doc.), p. 455.

L'acte est daté dans l'original : *XIIII kl. novembris, videlicet die martis post festum beati Luce Evangeliste.* Ces deux indications concordent à donner pour résultat *le* 19 *octobre*. Nous avons vainement cherché pourquoi Ménestrier et, après lui, M. Monfalcon, les choses étant en cet état, avaient appelé cet acte : Opposition *du vingtiesme* octobre 1311.

(2) Est-il besoin de dire que cette haine ne s'adressait qu'au seigneur temporel et n'atteignait pas le chef illustre de l'Église de Lyon, le vénéré primat des Gaules ? Faut-il ajouter aussi que les citoyens ne se plaignaient de rien qui touchât à l'organisation spirituelle du Chapitre ?

Digitized by Google

avait été confiée provisoirement à des officiers désignés par le roi. Les troupes royales occupaient toujours le pays. L'Église de Lyon avait été dépouillée de ses revenus.

Le pape intervint, croyons-nous, auprès du roi de France (1) pour lui demander de consentir enfin à traiter avec l'archevêque et le Chapitre. Philippe était, du reste, assez disposé à consigner dans un traité les résultats de sa victoire.

Les négociations commencèrent.

Sans doute, ce fut au moment où s'ouvrit le Concile de Vienne (2) que se rapprochèrent les délégués du roi et ceux de l'Église.

Des mémoires furent produits par chaque parti à l'appui de ses dires ou prétentions. Il nous en est resté quelques-uns dont l'analyse pourra peut-être offrir quelque intérêt (3).

(1) Tout nous porte à le croire : l'attitude du souverain-pontife durant les derniers événements et (bientôt) la part que nous lui verrons prendre aux négociations qui précédèrent le traité de 1312.

(2) Il s'ouvrit, avons-nous dit, le 16 octobre 1311. On sait que c'est à ce concile, le 3 avril 1312, que fut officiellement proclamée l'abolition de l'ordre du Temple. Il a été dit à ce propos (et répété souvent) que 1,500 ou 2,000 templiers se trouvaient à Lyon, ou dans les environs, pendant l'instruction du procès fait à leur ordre.

Nous n'avons rien trouvé dans les actes originaux qui nous éclairât sur ce point. Le fonds de Malte (très-considérable) n'était pas encore classé, il est vrai, lors de nos recherches dans les Archives du département du Rhône. Peut-être apportera-t-il quelque jour sur cette question, l'histoire de cet ordre étant liée à celle des templiers? Mais nous ne le pensons pas ; le Lyonnais servait alors de garnison à l'armée de Louis de Navarre; ce qui rend peu admissible la présence d'un corps nombreux de templiers (déjà suspects) dans la même province.

(3) Les détails qui vont suivre, à côté de faits déjà connus du lecteur,

Digitized by Google

Mémoire présenté par l'Église (résumé du).

« L'archevêque et le Chapitre supplient le roi d'ordonner à ses agents d'arrêter leurs déprédations dans le Lyonnais.

« La somme des pertes de l'Église est estimée déjà monter à quinze mille livres tournois « dont pas un denier « n'a été perçu au profit du roi et dans son véritable in- « térêt (1). »

« Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que les agents du roi commettent de semblables excès.

« Déjà, au temps de la régale de l'archevêché de Lyon par l'évêque d'Autun (2), ils vinrent à Lyon briser les portes des prisons archiépiscopales.

« Ils ont enlevé des chevaux à un juge de l Église siégeant à Anse,pour cela seul, disaient-ils, qu'il rendait la justice.

« Ils ont pris des châteaux à l'Église. Ils les lui ont rendus, il est vrai, à la prière de deux légats alors envoyés par le Saint-Père auprès du roi. Mais ils n'ont pas indemnisé l'archevêque et le Chapitre des préjudices qu'ils leur avaient causés et qu'on doit évaluer à 1,500 livres petits tournois.

« Lors du séjour en France de ces mêmes légats, le

en contiendront nécessairement de nouveaux. Il convient de les accueillir avec quelque réserve et de faire la part de l'exagération avec laquelle ils sont parfois racontés.

(1) ... De quibus unus denarius in utilitatem regiam numquam fuit positus vel conversus. ...

(2) Il est fait ici allusion à la vacance produite sur le siége de Lyon par la démission de Philippe de Savoie, en 1268, et à la triste période qu'elle ouvrit pour l'Église.

Digitized by Google

bailli de Mâcon est encore venu à Lyon, avec une foule de soldats, assiéger, puis piller la maison du prévôt de Saint-Jean. Il osa dire alors qu'il l'eût tué s'il l'eût rencontré ; il défendit aux Lyonnais de se présenter devant aucun tribunal de l'Église. Puis, on a rendu à l'Église sa juridiction ; mais sans l'indemniser des pertes éprouvées. Plus tard, les délégués du Saint-Siége allant s'interposer entre l'Église et la ville, les citoyens ont fait appel au roi de France. Le duc de Bourgogne est venu à Lyon recevoir les Lyonnais sous la garde du roi.

« Les citoyens et l'Église se livraient alors une lutte acharnée. Excommuniés, leurs biens interdits, les agresseurs se sont vengés en pillant les châteaux de l'Église. Les dommages éprouvés en cette occasion sont évalués à 10,000 livres petits tournois. Aidés du bailli de Mâcon et du gardiateur de Lyon, ils ont réuni une grande armée dans le but de détruire à jamais la puissance temporelle de l'Église (1). Des religieux de la province (2) se sont interposés, et ont enfin réussi à les détourner de leur projet. Mais trois châteaux (3) n'en ont pas moins été enlevés à l'Église, qui ne lui sont pas encore rendus.

« Mais pourquoi chercher dans le passé des arguments ? Aujourd'hui encore se renouvellent les anciens excès.

« Pour de l'argent, les sergents royaux font exécuter des lettres non scellées du sceau du roi.

« Ils empêchent l'exécution des actes émanés de l'Église. Quand celle-ci veut se défendre contre une usurpation,

(1) ... Volentes destruere terram Ecclesie.....

(2) Ces religieux appartenaient sans doute aux abbayes sur lesquelles le roi de France avait étendu sa protection et que nous retrouverons bientôt.

(3) Ceux de Sainte-Foy, de Dardilly et de Lentilly.

Digitized by Google

soutenir par les armes ses juges ou ses officiers, les sergents lui opposent la prohibition du port d'armes !

« Pour de l'argent, ces mêmes sergents défendent comme *bourgeois du roi* des hommes de l'Église n'ayant pas encore passé le délai voulu dans les lieux qui donnent ce titre.

« Pour de l'argent encore, ils défendent et soutiennent les juifs, dans les endroits même où ils ne doivent pas séjourner. Ils exigent des laïques et des clercs qu'ils paient aux juifs ce qu'ils leur doivent : ce qui constitue pourtant un cas royal.

« Ils emprisonnent pour le plus léger motif les gens de l'Église, dans les prisons même de l'archevêché dont ils se sont emparés.

« Ils forcent, sous peine de confiscation de leurs biens, les chapelains et vicaires à célébrer les saints offices dans des lieux interdits.

« Ils mettent à rançon les banquiers de Lyon (1).

« Ils empêchent l'Église de toucher un denier du revenu de ses châteaux.

« Ils ont fait revivre une ancienne dette payée jadis par l'Église à un clerc et à un citoyen ; et pour forcer l'archevêque et le Chapitre à l'acquitter de nouveau, ils saisissent hommes et bestiaux.

« Un dernier fait tout récent. Il n'y a pas quinze jours, trois mauvais garçons, reçus sergents du gardiateur en haine de l'Église, suivaient un homme qu'ils voulaient injustement emprisonner. Celui-ci réussit à s'échapper. Il court au cloître de Saint-Jean. Il s'y réfugie; dans la

(1) Le texte dit : *Les Lombards de Lyon ;* mais on sait que cette expression peut être rendue comme nous l'avons fait, et serait même inexacte, à la prendre trop au pied de la lettre.

Digitized by Google

maison du sacristain, près de l'Église. La franchise du cloître le couvrait. Que font cependant les trois sergents? Ils s'élancent après lui et veulent forcer son asile. Aux observations courtoises du sacristain, ils répondent par des menaces; ils le repoussent grossièrement; ils frappent même un de ses clercs dont ils déchirent les vêtements. Survient là-dessus un certain damoiseau, lieutenant du gardiateur, qui fait conduire en prison le portier du sacristain, pour avoir accueilli un prisonnier du roi. Le sacristain est menacé de voir sa maison détruite.

« Ces faits inouïs ne sont pas les seuls à signaler. L'Église en supporte bien d'autres, dont la longue exposition serait trop fastidieuse (1).

« Les agents royaux refusent, sans honte, d'obéir aux lettres du roi et aux ordres de l'évêque d'Orléans, leur prescrivant de moins maltraiter l'Église.

« Ils reçoivent de nouvelles « gardes » (2) au grand détriment de l'Église; et favorisent toutes réclamations produites contre elle par les nouveaux citoyens qu'ils créent.

« Enfin, sous prétexte de séquestre et de mainmise, le gardiateur de Lyon (3) perçoit le revenu des péages de

(1) ... Quorum longa relatio tedium generaret.....

(2) On sait que la « *garde* » était la protection accordée par un seigneur, moyennant une redevance assez légère. Les rois de France avaient sous leur protection et *garde* spéciales plusieurs abbayes du Lyonnais. Les lettres de *garde* ne s'accordaient, en général, qu'à des personnes ecclésiastiques. Cependant la ville de Lyon nous offre un exemple du contraire. Elle aussi était sous la garde du roi.

(3) Le seigneur de Montlaur était alors gardiateur. C'est sans doute ce Pons de Montlaur que nous avons vu plus haut gardiateur de Lyon dès le 17 juin 1293.

Digitized by Google

Béchevelin et de Riottier, qui sont cependant hors de France. »

Voilà quels étaient les faits mis en avant et les plaintes portées par l'Église (1).

L'archevêque et le Chapitre, certains déjà de l'intention du roi de leur enlever la juridiction et de les indemniser d'autant, cherchaient évidemment par le récit quelque peu exagéré (2) des maux supportés par eux, à faire élever le montant de l'indemnité attendue.

Mémoires rédigés par les agents du roi (résumé des).

Dans un rapport qu'il adressait au roi et à son Conseil sur l'ordre de l'évêque d'Orléans, Me Thomas de Pouilly, procureur du roi dans le bailliage de Mâcon, rendait ainsi compte du résultat de ses recherches.

Pour établir les droits du roi sur Lyon, il avait consulté toutes les sources possibles de renseignements.

A Saint-Nizier, église où se trouvent les archives de la ville, il avait découvert un vieux Passionnaire où il était dit qu'autrefois Childebert avait accordé à un saint prêtre, évêque de Lyon, la désignation pour son successeur, de son neveu saint Nizier. Les rois de France sont donc les patrons de l'Église.

Dans une autre circonstance, les Vandales assiégeant Lyon, un roi de France était venu délivrer les Lyon-

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 269, n° 73. Mémoire présenté par l'Église de Lyon. — Tous les détails (et citations) qui précèdent lui ont été, bien entendu, *littéralement* empruntés. Nous analyserons plus loin un mémoire spécialement écrit par et pour le Chapitre.

(2) La différence considérable qui se trouve exister entre les dires de l'Église et ceux de ses adversaires nous défend de croire absolument vrais les uns et les autres.

Digitized by Google

nais (1). Il y a quelques années, l'étendard royal se voyait encore ; mais il est enfin tombé en poussière (2). Ce fait historique est attesté par un livre de chroniques qui se trouve dans l'abbaye de l'Ile-Barbe. Ni l'abbé de l'Ile-Barbe ni un autre abbé qui se trouvait là n'ont pu dire à Thomas de Pouilly de quel roi de France il s'agissait (3).

Poursuivant l'exposé de ses recherches, le procureur parlait des droits de garde perçus de tout temps par le roi sur les abbayes de l'Ile-Barbe et de Saint-Just. « Fondée par les rois de France, écrit-il, l'abbaye de l'Ile-Barbe a toujours été sous leur *garde*. Elle donne chaque année, en échange, 50 livres de cire. L'abbaye de Saint-Just, sise au-dessus du Rhône et de la Saône, si forte, si noble, si puissante, est également sous la garde et le ressort du roi et lui paye en retour 8 livres tournois de rente (4).

« Lorsque ces abbayes acceptent ainsi la souveraineté du roi, n'y a-t il pas lieu de s'étonner de voir le Chapitre de Saint-Jean de Lyon se refuser à reconnaître la *garde* du roi ? Lui surtout dont la monnaie porte ces mots :

(1) Il s'agit sans doute de l'invasion sarrazine arrêtée par Charles Martel (dont il a été parlé au début de l'Introduction).

(2) ... Sed nuper vetustate confractum veteri turbine est consumptum.

(3) On voit l'intelligence avec laquelle Thomas cherchait à s'acquitter de sa mission.

(4) Plusieurs autres abbayes se trouvaient sous la garde du roi dans le Lyonnais. Nous avons parlé plus haut (V. l'analyse de l'acte royal de 1280, juillet) de quatre châteaux du couvent d'Ainay, indûment pris par le roi de France sous sa protection et des plaintes élevées à ce sujet (non sans résultat) par l'archevêque. Nous avons déjà dit qu'il fallait réduire à ce droit de protection acheté 8 livres tournois de rente tout ce qu'ont dit de nombreux auteurs du pouvoir du roi sur Saint-Just.

Digitized by Google

Premier siége des Gaules (1) et dont l'Église est décorée du même titre (2) dans les registres de la cour de Rome !

« Depuis trente, quarante, cinquante ans et plus, les Lyonnais sont en possession d'avoir un gardiateur et cela, au su et au vu de l'archevêque et du Chapitre.

« Depuis dix, vingt, trente ans et plus, le roi a un représentant à Lyon qui y exerce ses droits de haute juridiction. »

C'étaient là les témoignages dignes de foi qu'avait pu recueillir le procureur royal. Il promettait d'envoyer au plus vite ceux qu'il obtiendrait encore, demandant en retour des instructions sur l'emploi dernier de sa mission (3).

Suivent ici des arguments juridiques pour prouver que Lyon est sous le ressort du roi. Thomas de Pouilly cite le Digeste et les lois féodales.

Il s'obstine à accumuler tous les textes propres à appuyer un fait évident : à savoir que Childebert a été maître de Lyon.

« Les archevêques, dit-il encore, font serment de fidélité au roi. » Sans s'étendre sur ce fait qu'il croit prouvé par des documents existant à Paris (4), il ajoute: «si l'ar-

(1) Prima sedes Galliarum.

(2) Prima sedes Gallie.

(3) Plus enim certi super hoc non novi nec inveni ; et quam citius invenero, quam brevius potero vobis mittam ; remandantes mihi si quid super hoc fuerit adimplendum vel alias pagendum.

(4) ... *Credit quod Parisius, in registro regis, contineantur fidelitates et investiture predicte, facte ut supra.....*

Nous n'avons pas trouvé, le registre du Trésor des Chartes auquel il est fait ici allusion. Nous avons vu plus haut, en tout cas, les conditions tout à fait spéciales dans lesquelles furent prêtés au roi de France, en deux ou trois circonstances, par des archevêques de Lyon de semblables ser-

Digitized by Google

chevèque actuel n'a pas prêté ce serment, il n'a pas fait ce qu'il devait; et celui-là agit frauduleusement qui manque à ses obligations (1). »

Que si l'archevêque a prêté serment, ce n'est pas, comme il le dit, comme possesseur de la régale d'Autun, c'est bien comme archevêque.

Viennent les raisons tirées de la limite du royaume: la majeure partie de Lyon étant sur la rive droite du Rhône, toute la ville est au roi (2).

Enfin, le roi est en pleine possession de Lyon pour une dernière raison, c'est qu'il tient ce droit du comte de Forez qui n'a pu céder au Chapitre que ce qu'il avait.

Chacun de ces paragraphes est assaisonné de textes de lois (3).

Les citoyens lyonnais et leurs partisans (nombreux depuis la défaite de l'archevêque) servirent activement les officiers du roi dans leurs recherches. Nous les voyons leur adresser plus d'une indication, leur signaler plus d'une preuve.

ments. On peut dire qu'il n'est permis d'en tirer aucun argument en faveur des prétentions royales.

(1) ... *Et fraudem facere intelligitur qui non facit quod dedet* (sic); *ut hoc probantur ff. de regulis juris, l. qui non facit; et ff. que in fraud. credi. l.* III.

Les citations qu'emprunte Thomas de Pouilly au Digeste sont bien exactes; mais elles ne prouvent rien dans l'espèce. Thomas suppose admis que l'archevêque *doit* prêter serment au roi; et là-dessus cite les brocards plus haut rapportés. Nous ne pouvons nous en tenir à l'affirmation de l'agent royal. Ce qu'il devait prouver, c'était l'obligation pour l'archevêque de jurer fidélité au roi. Il ne l'a pas fait suffisamment, croyons-nous.

(2) Voir pour plus de détails la note géographique insérée dans la *Bibl. de l'Ecole de Chartes*, 1874, liv. 1-2.

(3) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 269, n° 76. Rapport de Thomas de Pouilly.

Digitized by Google

Un rapport nous est resté qu'un clerc du roi, Me Clément, avait rédigé sur des renseignements à lui fournis par les Lyonnais (1). Malheureusement, il contient peu de détails nouveaux et son analyse nous ferait revenir sur des points déjà connus (2).

Un autre document (3) nous donne de précieux détails sur les relations du comte de Forez et de l'Eglise de Lyon avant les traités de 1167 et de 1173 (4), ainsi que sur les

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 269, n° 72 (sous cette même cote, il y a trois pièces différentes. — Il importe de ne pas les confondre ensemble.)

(2) Il y est dit, entre autres détails, que Lyon appartient au roi, parce qu'il est bâti sur la rive droite de la Saône, etc., — qu'un roi de France, venu jadis au secours de Lyon contre les *Vandales* (*sic*), avait laissé son étendard dans cette ville ; et que, récemment encore, on pouvait l'y voir..., etc... toutes choses déjà connues.

(3) Comme les mémoires précédents, ce rapport fut rédigé, très-probablement, d'octobre 1311 à avril 1312. Il est dû au Chapitre. Il est assez vif contre l'archevêque et contre les citoyens. Peut-être a-t-il été écrit par le célèbre archidiacre, Thibauld de Vassalieu ?

Cette pièce est conservée aux *Arch. nat.*, sous la cote J. 269, n° 74 (Trésor des Ch.).

En voici la conclusion : « *Et sic potestis colligere ex premissis quod « garda Lugduni modo non incipit : sed incepit triginta octo anni vel circa « sunt elapsi.* »

Cette conclusion, on le sait, est en deçà de la vérité, puisque, dès 1271 le roi de France, sur leur demande, avait pris les Lyonnais sous sa garde et protection.

(4) Voici le résumé très-rapide de cette première partie du rapport :

Ainsi était réglée, entre l'archevêque et le comte de Forez, la juridiction de Lyon, de la Croix-Saint-Irénée à la Croix-Saint-Sébastien et de la rivière d'Escharavays (*sic*) à la vieille porte.

L'archevêque tenait chez lui sa *cour* (de justice), par l'entremise d'un sénéchal-clerc. L'archevêque avait un *courrier* (juge) et des bedeaux.

Le sénéchal avait un tiers des émoluments ; l'archevêque, le reste.

Les gens de l'archevêque ne pouvaient rendre la justice, sans la pré-

Digitized by Google

événements qui ont agité Lyon, depuis les premières luttes des citoyens contre l'Eglise jusqu'en ces dernières années, et que nous avons déjà résumés.

Ici encore, nous ne pourrions nous arrêter sans tomber dans des longueurs ou des redites. Nous ne pouvons que renvoyer au document que nous signalons les personnes qui auraient le loisir ou l'envie de s'éclairer davantage sur ces questions (1).

sence des gens du comte, qui n'avaient rien, cependant, à toucher dans les produits de chaque affaire. L'archevêque avait *quelques* hommes-lige.

De son côté, le comte avait sa cour, son tribunal, dans la ville, où il voulait. Un sénéchal-bourgeois, son homme-lige, tenait de lui son office en fief. Le comte avait ses bedeaux. Les gens du comte ne pouvaient rendre la justice que devant les officiers de l'archevêque, qui n'avaient, eux aussi, le droit de rien percevoir.

On partageait le profit des affaires jugées devant les deux juridictions.

Les crimes entrainant peine corporelle étaient jugés par l'archevêque, devant les gens du comte.

L'archevêque et le comte avaient chacun plusieurs cens.

Etaient communs les péages par terre et par eau et les droits de monnaie. La dîme restait propre à l'archevêque.

Etaient encore communs les *leydes*, foires, *cris et bans*.

Le comte et l'archevêque punissaient chacun leurs gens.

Etaient communs, les crimes commis de la porte du palais (archiépiscopal) jusqu'à la porte des Frères (Prêcheurs?); les vols, adultères, homicides, faits de fausses mesures, commis dans les maisons.

Les autres délits commis dans les maisons ressortaient au *Chamarier* (Camerarius).

Etaient communs les droits d'investiture perçus sur les nouvelles maisons bâties sur le bord des rivières ou sur les places.

Etaient encore communs les cours d'eaux, le pont de Saône, les rues et places.

Puis un échange eut lieu entre le comte et le Chapitre. (V. à la fin de cette Etude, l'explication de quelques-uns des mots que nous venons d'écrire.)

(1) Signalons cependant ce qu'offre d'original la 2e partie de ce rap-

Digitized by Google

Mémoire présenté au pape par les agents royaux (Résumé du).

Pendant que les rapports ci-dessus résumés se préparaient, le roi de France et les délégués de l'Église de Lyon instruisaient leur cause auprès du pape Clément V.

port (nous avons déjà résumé les détails fournis par la première partie sur les relations du comte de Forez et de l'Église de Lyon).

Les droits de juridiction possédés sur Lyon par le comte de Forez furent cédés par lui au Chapitre, moyennant la remise de châteaux sis en Forez, d'un revenu annuel de 5,000 l. De plus, le Chapitre acheta du comte la sénéchaussée (que tenait un bourgeois) au prix d'une rente de 120 livres.

Au Concile de 1274, les gens du Chapitre ayant tué le courrier de l'archevêque, Grégoire X, (« ... *Tam ex potestate sua quam ex falso compromisso, nam deficiebat unum sigillum* »), prononça qu'il n'y aurait plus de sénéchal, que l'archevêque exercerait seul la juridiction et paierait au Chapitre une rente de 200 l. Le Chapitre réclame en vain jusqu'à l'accord du 12 septembre 1290 (« *Capitulum venit tunc ad cameram Gregorii et ad futurum papam apellavit* (*sic*) *; et per quindecim annos et plus dictum negotium fuit persecutum, quod costitit* (*sic*) *eis bene quadraginta milia librarum et plus*). »

Enfin le pape Nicolas IV apaise cette affaire par ses légats. La juridiction est exercée par l'archevêque seul, du moins ostensiblement. Celui-ci s'entendait, en effet, secrètement avec les chanoines, comme ils le disent (« ... *Nos percipiebamus emolumenta et concordamus cum archiepiscopo de officialibus in secreto, et recipiebamus juramenta ipsorum, et hoc faciebamus ad evitandam brigam* (*sic*) *civium et propter timorem domini regis, et de predictis habemus plura bona instrumenta et ita faciebamus quolibet anno...* »)

Signalons encore le nom de Girin d'Amplepuis, plus tard gouverneur de Navarre, auquel fut confiée par Philippe le Hardi la juridiction de Lyon.

Nous passons sur les nouveaux détails donnés à la grande guerre ouverte, à la fin du XIIIe siècle, entre les citoyens et l'Église ; et sur les compromis de Grégoire X fixant à 7,000 livres l'amende à payer par les citoyens au Chapitre, leur ordonnant en même temps de détruire toutes

Digitized by Google

Le Lyonnais était encore soumis à l'interdit jeté sur lui par l'Église de Lyon.

Philippe le Bel voulut faire cesser cet état de choses, avant tout accord. Pour décider le pape à lever la sentence, un mémoire lui fut présenté (1).

On y trouve quelques faits nouveaux à côté d'autres déjà connus :

Exposition des droits qu'avaient jadis le comte de Forez à Lyon (2).

Existence à Paris d'un registre de la cour romaine où se trouve un passage disant que l'archevêché de Lyon est en France (3).

Appui demandé et obtenu par les citoyens de Lyon, contre le comte de Savoie (vers 1271), au gré et au su du Chapitre et de l'archevêque (4).

les fortifications par eux élevées : deux choses encore à faire, dit l'auteur anonyme du rapport. Vient enfin la conclusion de l'acte que nous avons déjà donnée.

(1) Il est conservé aux *Arch. nat.*, sous la cote J. 269, n° 72 (Trésor des Ch), 2e *exemplaire*. Nous avons dit qu'il se trouvait trois pièces sous cette même cote.

(2) Nous les avons rapportés plus haut.

(3) Nous n'avons pu découvrir ce registre. Peut-être le passage signalé appelait-il simplement Lyon : *Prima sedes Gallie?* Il est sûr, en tout cas, que la cour de Rome ne regardait pas l'archevêché de Lyon, ni la ville de Lyon, comme se trouvant en France. La dépêche du 24 décembre 1309 (découverte par M. Boutaric) que nous avons analysée plus haut ne laisse aucun doute à ce sujet.

(4) Philippe le Hardi ramenait en France le corps de saint Louis. A son passage à Lyon, les citoyens se plaignirent à lui, comme au seigneur de Lyon, que le comte de Savoie se préparait avec une armée à tomber sur Lyon. Le roi écouta ces plaintes : *Nam per aliquos de militibus suis mandavit Comiti predicto quod staret in pace et, si vellet conqueri de suis civibus Lugdun., paratus erat de ipsis facere justicie complementum ; quo*

Digitized by Google

Ordre donné par saint Louis, après enquête, au bailli de Mâcon de traiter les Lyonnais *comme siens* et comme s'ils étaient *citoyens de Paris* (1).

Amendes payées par le Chapitre pour forfaits commis envers les gens du roi. Cautions fournies par lui pour obtenir levée de mainmises royales.

Partage autrefois exécuté entre les fils d'un roi de France (2), aux termes duquel la Saône et le Rhône limitèrent la France du côté de l'Empire : tout ce qui était sur la rive droite de ces fleuves devant appartenir au roi de France et à ses successeurs. Or, la majeure partie de la ville de Lyon est sur la rive droite de la Saône (3).

Nombreux actes, rédigés sur la rive droite de la Saône et du Rhône, où il n'est fait mention que du règne du roi de France et non de celui de l'Empereur ou des années du pape (4).

audito Comes stetit in pace. Et fuerint hec facta dicta scientibus et acquiescentibus archiepiscopo, Decano et majori parte Capituli Lugdun.

(1) ... Tanquam suos et tanquam cives parisienses.....

(2) Il est fait ici allusion au traité de Verdun (843), dont nous avons suffisamment parlé, croyons-nous, dans l'Introduction.

(3) ..... *Ex predictis liquet quod esto quod illa pars civitatis que est inter Rodanum et Sagonam esset infra fines Imperii, cujus tamen contrarium verum est, tamen per illam pacem ad dominum regem Francorum pertineret, cum caput ipsius civitatis absque dubitatione aliqua sit in et de regno Francie et diceretur illa particula inter Sagonam et Rodanum inclavatus.* — En effet, la partie de Lyon, située sur la rive droite de la Saône, est de beaucoup la plus considérable. Elle renferme, dit l'acte en question, l'église métropolitaine, la maison de l'archevêque, la demeure des chanoines, les cours séculière et ecclésiastique, le siége de l'officialité, les prisons des deux juridictions, etc. L'autre partie (Lyon entre les deux cours d'eau) suit le sort de celle-ci comme le membre suit la tête..., etc.

(4) ... Bene invenirentur multa instrumenta publica in illa parte con-

Digitized by Google

Ces arguments ainsi établis, le Saint-Père était supplié d'ordonner la levée de l'interdit. Il était d'ailleurs ajouté qu'à défaut du rétablissement des saints offices dans le Lyonnais le roi de France ne consentirait à rien et qu'aucun accord n'interviendrait jamais (1).

Clément V ne pouvait résister à une prière accompagnée

fecta in quibus dicitur et scribitur sic : Actum in regno Francie, regnante tali rege Francorum; nec sit ibi aliqua mentio de Imperatore vel de Papa.....

(1) ... Item dominus rex habet multas alias rationes tam in facto quam jure consistentes, multa registra, multa expleta, multa facta antiqua, nova et vetera per que credit habere jus, tam in possessione quam in proprietate predictorum, que loco et tempore proponentur una cum istis.

Non miretur ergo, Sancte Pater, vester animus circonspectus nec moveatur ad dictum aliquorum; nec in orto justicie sancte paternitatis vestre informatio, in contrarium clandestine seminata, figat radices vel fomentum.

Placeat ergo sancte paternitati vestre devote supplicatoni devotissimi filii vestri illustrissimi regis Francorum condescendere et eidem annuere tanquam juste, amicabili et devote; videlicet quod per communes amicos de predictis rationibus et aliis coram eis proponendis, cum electi fuerint, inquiratur, veritas sciatur et per eos negotium terminetur, et, si placet, terminus apponatur infra quem talia possint fieri et ad effectum produci. Ita tamen quod interim, ut amicabilius possit in negotio procedi et citius ad aliquos tractatus pacis et amicabilis compositionis deveniri, interdictum latum in civitate Lugd. relaxetur de curialitate vestra, salvo jure cujuslibet.

Sciturus, Sancte Pater, quod nisi interim interdictum relaxetur, quod dominus rex Francorum non consentiet inquisitioni, informationi nec communium amicorum electioni, proponens jus suum in predictis, prout honestius et amicabilius poterit, retinere ac etiam conservare; nec habeatis pro malo cum jus suum in predictis appareat ita clarum quod bono modo non posset obfuscari.....

Le sens de ce long paragraphe est rendu en quelques mots dans le troisième exemplaire (acte en français) conservé, aux Arch. nat., sous la cote J. 269, n° 72

Digitized by Google

d'arguments aussi efficaces. L'intérêt de l'Église de Lyon le fit passer sur ce qu'ils avaient de menaçant.

Il déclara levée la sentence d'interdiction, les droits de chacun étant réservés.

Au milieu de toutes ces négociations, les citoyens ne restaient pas inactifs. Ils firent rédiger, semble-t-il, un acte indiquant les libertés dont ils jouissaient. Cet acte (1), destiné à être remis au roi, se terminait par la prière d'annuler le traité de 1307 (2) (ce qui en pouvait subsister, tout au moins) et de remettre aux Lyonnais les droits de garde que Philippe percevait encore et qui vont devenir inutiles, puisque, disaient-ils, le roi aura maintenant toute la juridiction (3).

Enfin, après plusieurs enquêtes, informations, arbitrages, on s'entendit (4).

(1) Rouleau sans date conservé, aux *Arch. nat.*, sous la cote J. 1046, n° 25 (Trésor des Chartes).

(2)... *Item quod tractatus archidiaconi Lugdun. anulletur ex toto*...

(3) ... *Item quod emolumentum garde amodo non levetur, cum non sit necessitas ex quo dominus rex habebit jurisdictionem omnimodam*.... C'est ce passage qui nous a porté à rapprocher du traité de 1312 cette pièce non datée.

(4) Toutes ces négociations, nous les avons résumées (dans les pages qui précèdent) en analysant les mémoires qui les relatent. Nous avons cru inutile de discuter chacun des arguments, chacune des raisons, chacune des preuves produites de part et d'autre.

Nous osons croire que le simple exposé de notre récit, quelque incomplet qu'il soit, peut suffire à faire apprécier à leur juste valeur les démonstrations auxquelles nous faisons allusion.

Nous pensons, surtout, qu'il n'est pas nécessaire de montrer toutes les exagérations, erreurs ou faussetés mises au jour par les agents de Philippe le Bel. En lisant ces longs mémoires tout hérissés de termes juridiques, on se rappelle ce que disait Michelet des *légistes* : « Ces *chevaliers* « *en droit*, ces âmes de plomb et de fer, les Plasian, les Nogaret, les

Digitized by Google

L'Église de Lyon se résigna, le 10 avril 1312, à céder au roi la juridiction du Lyonnais. Elle voulait, à tout prix, la retraite des officiers et des soldats royaux qui ravageaient tout le pays, pillant de préférence les biens du clergé.

Elle se proposait, une fois rendue à la liberté, de retarder, autant qu'il serait en elle, l'exécution du traité.

Peut-être même eut-elle la présomption de croire qu'elle pourrait en obtenir un jour la révocation de Philippe le Bel (1) ?

Traité du 10 avril 1312.

L'archevêque de Lyon, dans le traité qu'il passa, le 10 avril 1312, avec Philippe le Bel, déclara céder au roi toute la juridiction que l'Église avait sur Lyon (2).

« Marigni, procédèrent avec une horrible froideur dans leur imitation « servile du droit romain et de la fiscalité impériale. Les Pandectes étaient « leur Bible, leur Évangile. Rien ne les troublait dès qu'ils pouvaient « répondre à tort ou à droit : *Scriptum est*..... Avec des textes, des « citations, des falsifications, ils démolirent le moyen âge, pontificat, « féodalité, chevalerie. Ils allèrent hardiment *appréhender au corps* le pape « Boniface VIII ; ils brûlèrent la croisade elle-même dans la personne des « Templiers. » (*Histoire de France*, 1re édition, t. III, p. 39-40.)

(1) L'archevêque obtint, le 4 avril 1320, de Philippe le Long la révocation du traité de 1312. Mais la situation était alors bien différente. L'archevêque n'était plus une puissance capable d'inquiéter la royauté.

(2) Vienne, traité du 10 avril 1312. *Arch. nat.* (Trésor des Ch.), J. 267, n° 57. — *Arch. du Rhône*, Arm. Abram, vol. 3, n° 10. — *Bibl. nat.*, lat. (mss.) 10,032 f° XL r° et s. ; et 10,033, f° 208 r° et s. (vidimus). — *Ménestr.*, pr. p. 51-52. — *Monfalcon* (Doc.), p. 461-463.

Cette date, 10 avril 1312, nous en rappelle une autre dont il convient de dire un mot.

Nous voulons parler des États-Généraux convoqués à Lyon (par Philippe le Bel) pour le 10 février 1312..... « Dom Vaissète, dit l'auteur

Digitized by Google

En agissant ainsi, Pierre de Savoie voulait tarir la source de tout différend.

Mal conseillés, disait-il, par leur entourage, les archevêques précédents ont toujours voulu lutter pour la défense de cette juridiction. C'est elle cependant qui a causé tous nos maux passés et présents. Les traités antérieurs n'ont pas ramené la concorde entre le roi et l'Église. Ils n'ont été qu'une nouvelle occasion de discorde et de dépense. Le roi aura donc toute la juridiction. L'archevêque, en échange, recevra de lui en fief des terres d'un revenu égal à celui de la juridiction. Le roi ne pourra aliéner les droits nouveaux que lui confère ce traité, ni ceux qu'il aurait déjà sur Lyon.

L'archevêque obtint de garder certains droits.

Ainsi le roi lui laissa en toute propriété le château de Pierre-Scise et sa juridiction (1) ; le droit de mon-

« de *La France sous Philippe le Bel*, assure que cette assemblée se tint « le jour fixé... . »

... « Je n'ai pu trouver, poursuit-il, aucun renseignement sur ce qui « se passa dans cette assemblée, dont aucun historien n'a parlé ; toute- « fois elle ne se tint pas au jour indiqué, car, le 10 février, le roi « n'était pas encore arrivé à Lyon. » (Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 38 et 39.)

S'il nous est permis de parler de nos propres recherches, nous n'avons découvert aucun acte mentionnant cette assemblée. Peut-être ne s'est-elle jamais réunie? En tous cas, cette hypothèse s'accorde bien avec les faits que nous venons de résumer et ceux qu'il nous reste à exposer. La réunion d'États-Généraux dans une ville mal pacifiée, soumise à *l'interdit*, paraît au contraire assez extraordinaire.

(1) Y compris le territoire environnant : *Videlicet a monasterio Sancti Martini Pulli inclusive, sicut ascenditur per montem, usque ad Turretam et a Turreta, sicut murus ville Lugdunensis descendit, usque ad portam Burgi novi exclusive ; cum emolumentis et juribus jurisdictionis ipsius.* (Coll. sur l'orig. (*Arch. nat.*, J. 267, n° 57.)

Digitized by Google

nayage avec tous ses dérivés (1); les péages, cens, impôts sur le sel, etc.; le *banvin* d'août, le droit de justice sur tous les gens du palais archiépiscopal; le droit d'ost et de chevauchée pour les guerres à faire ou à soutenir au-delà du Rhône et de la Saône (2); la fête des *Merveilles* et sa juridiction (3); enfin, le droit d'avoir à Lyon autant d'officiers qu'il en faudrait pour exercer tous ces droits.

L'archevêque obtint encore de Philippe le Bel la promesse de ne jamais tenir le siége de son tribunal dans le palais de l'archevêché ni dans les maisons voisines (4).

Un passage de Rubys (*Histoire de Lyon* (1604), p. 299) nous dit: 1° que ce territoire était hors la ville; 2° que la porte de Bourgneuf « a esté abbattue » de son temps; 3° que celle de Pierre-Scise « est encores sus pied. » — Rubys était septuagénaire vers 1603 (*Histoire*, p. 467), comme il nous l'apprend lui-même.

(1) *Monetam nostram insuper Lugdunensem (retinemus) et cursum ejusdem hactenus consuetum, quam monetam nos successoresque nostri cudere poterimus et operari, infra civitatem Lugdunensem vel extra, in locis nostris; monetariique et operarii monete nostre predicte gaudebunt privilegiis consuetis nosque successoresque nostri cohercionem et jurisdictionem monetariorum et operariorum ipsorum in dicta moneta operantium habebimus, cum forsan deliquerint in officio predicto.* (Coll., etc.).

Depuis 1312, la monnaie du roi circula aussi dans Lyon. (*Monfalcon*, p. 317 (Doc.).

(2) Retinemus insuper exercitum et cavalcatam nobis successoribusque nostris in civitate Lugdunensi et locis predictis, prout ad nos pertinent, pro cohercionibus faciendis seu pro guerris quas nos habere continget ultra Sagonam vel ultra Rodanum, prout est in illa patria consuetum. (Coll. etc.)

(3) Indépendamment des détails contenus dans le traité même, voir sur la fête des Merveilles à la *Bibl. nat.*, le manuscrit latin coté 12,869, au f° 86, r° et v°, etc.

(4) L'autorité royale, depuis la guerre de 1310, avait envahi le palais archiépiscopal. Elle y avait installé ses officiers et avait mis ses prisonniers dans les prisons qui en dépendaient.

Digitized by Google

Par ce que le roi laissait à l'archevêque, on voit tout ce qu'il lui avait enlevé.

Pierre de Savoie avait en vain imploré l'assistance de Clément V (1). Le pape n'était pas en mesure de rien faire pour l'Église de Lyon. Il devait se rappeler du reste le mauvais résultat de son intervention du 24 décembre 1309 (2).

Cependant, rien ne permet de croire que Clément V ne contribuât pas à obtenir du roi pour l'archevêque de meilleures conditions. Philippe le Bel était alors assez occupé à arracher au souverain pontife la condamnation des templiers pour se concilier sa faveur par quelques concessions.

Le traité de 1312 (3) fut, on le voit, la consécration des efforts constants des rois de France et des vœux des citoyens. Il ne resta plus à l'Église de Lyon qu'un pouvoir dérisoire (4).

(1) *Ménestr.*, pr. p. XLV, et Martène et Durand, *V. S. Ampl. Coll.* (Paris, 1729). T. V, p. 163.

(2) V. ci-dessus.

(3) En tête de l'acte original (*Arch. nat.*, J. 267, n° 57), il se trouve une petite note (sur un morceau de parchemin réuni à l'instrument principal) dont nous avons cru la transcription digne d'intérêt : *Ista littera producitur ad ostendendum qualiter archiepiscopus confitetur quod, per se vel ejus jurisdictionem temporalem, non poterat in pace custodire villam Lugdunensem ; confitetur etiam scandala preteriti temporis que propter hoc orta fuerant ; et ob hoc idem archiepiscopus de jure suo certioratus remisit domino regi totam jurisdictionem temporalem ville Lugdunensis, quam idem dominus rex pluribus annis ad manum suam ac in suo domanio pluribus annis tenuit.*

L'esprit de cette note montre assez par qui elle fut rédigée. L'écriture paraît être de la fin du XIVe siècle.

(4) Par ce traité, dit M. Guigue, « l'Église métropolitaine perdit des « prérogatives..... mais gagna une somme considérable de quiétude

Digitized by Google

Depuis longtemps déjà, depuis l'intervention de saint Louis et de Philippe le Hardi dans les luttes soutenues par les citoyens contre l'Église, la royauté était devenue de fait maîtresse du Lyonnais. Elle avait pris sous sa garde et protection spéciale les citoyens d'abord, puis les abbayes et les églises de la majeure partie de la province (1).

Le traité de 1307 établit la souveraineté de Philippe le Bel sur Lyon ; mais c'était une souveraineté qui laissait subsister le pouvoir archiépiscopal.

L'Église de Lyon voulut, en 1310, secouer cette suzeraineté.

Nous avons vu sa défaite que tout faisait prévoir. Le traité de 1312 fut le résultat de la victoire du roi. Il consacra, on peut le dire, la réunion de Lyon à la couronne, déjà proclamée tant de fois par les Lyonnais.

« Ce qu'il y eut de remarquable dans ce résultat, c'est « qu'il fut obtenu au nom du Droit. Sans doute la force « joua le principal rôle, mais elle ne fut employée qu'ac- « cidentellement (2). »

« de grandeur et de richesses. Quant aux Lyonnais, avec des charges nou- « velles, ils acquirent la reconnaissance de leur organisation municipale et « la satisfaction de pouvoir se dire une grande cité dans un grand « peuple. » (*Obituaire de l'Église de Lyon*, Introduct.).

(1) Et notamment les abbayes de Saint-Just, de Saint-Irénée, de l'Ile-Barbe ; sans parler des liens qui existaient entre la royauté et les abbayes d'Ainay et de Savigny.

(2) Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, liv. XIII, chap. VIII. — « Ce n'est pas le seul exemple, poursuit l'auteur, que l'on trouve sous ce « règne de textes historiques invoqués par le gouvernement français pour « exercer des revendications de territoire : Philippe le Bel n'acceptait pas « les modifications apportées à l'étendue du royaume à la fin de la « deuxième race ; il voulait renouer la tradition mérovingienne et se

Digitized by Google

C'est donc à cette date — *10 avril 1312* — qu'il convient de placer l'accroissement de territoire obtenu par la France au détriment des archevêques de Lyon. Mais, pour être juste, à côté de cette date, il faut placer celles de 1271, 1292, ou tout au moins de 1307. Il faut y ajouter en même temps, nous le verrons plus loin, celle du 30 décembre 1315.

Avant d'exposer les événements qui suivirent le traité de 1312, il convient peut-être d'examiner un instant les dates diverses qui ont été proposées pour la réunion de Lyon à la couronne.

Pierre BONNASSIEUX.

« substituer aux droits des rois de la première race, dont il se proclamait « le successeur. » (Même chapitre.)

(*A continuer.*)

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

EUGÈNE-LOUIS-MELCHIOR PATRIN

MINÉRALOGISTE LYONNAIS (*)

En 1788, de retour à Paris, il s'empressa d'offrir au *Cabinet du Roi* sa collection de pierres, se montant à vingt-trois quintaux, étiquetés et classés. Il demandait, pour récompense de ses sacrifices, qu'on la conservât dans son intégralité : condition que le défaut de local et autres circonstances ne permirent pas.

Il y eut alors une halte dans son existence, un retour de jeunesse. Il se rendit auprès de sa mère et se prit d'affection pour une demoiselle de Lyon, qu'il chercha à épouser. Soit à cause de son caractère, soit par manque de sympathie, la jeune personne resta sourde à ses avances, et, après l'avoir fait languir longtemps, finit par le refuser. Malgré ses 47 ans, il en ressentit un profond chagrin. « Mon âme est triste, s'écriait-il, et elle a bien sujet de l'être. Hélas ! Je perds l'objet de mes amours. Elle m'abandonne, qui l'eût cru ? La coquette, quoique son teint ne brille plus des premières fleurs du printemps, elle veut encore aller à la ville, étaler ses charmes et s'assurer de nouvelles conquêtes. Eh bien, qu'elle parte ! Ce procédé cruel rompt mes chaînes, et me rend à la liberté. » (*Mornant*, 23 *janvier* 1789.)

.....

.....

(*) Voir la livraison de mai 1874.

Digitized by Google

On reconnaît là les doctrines du XVIIIe siècle, le disciple de Jean-Jacques, Diderot et Dalembert, Son stoïcisme, du reste, plus affecté que réel, perce dans plus d'une lettre, surtout dans ce passage d'un compliment de condoléance, bien plus ultérieur, à une dame du Villard. « Dussiez-vous me regarder comme Geoffroi regarde les philosophes, je ne puis me dispenser de m'applaudir de ma résolution de ne m'attacher à rien. Tout me prouve que ce qu'on aime cause plus de peine que de plaisir, et cela même dans l'âge où l'on trouve les dédommagements dont le cœur est susceptible. Que sera-ce donc dans celui où arrive le mois de novembre de la vie, où l'on ne retrouve plus que des épines sans les roses ? »

Notre savant retiré dans un coin de la capitale, dans une petite habitation du faubourg Saint-Marceau, profita de ses loisirs forcés pour mettre ses herbiers en ordre et se recueillir. En relations avec des personnages éminents dont il ne voulut retirer aucun profit personnel, il agrandit son esprit par la culture des lettres, l'étude des langues anciennes, méditant sur les vicissitudes humaines et prévoyant les orages qui menaçaient l'horizon.

La Société d'histoire naturelle — par l'organe de Fourcroy, Lelièvre, Forster, Giroud, Gillet-Laumont, Lefebvre, Pelletier, Lermina, — publia, le 1er juillet 1791, son rapport sur la collection de minéraux rapportés de Sibérie et offerts au *muséum national :* elle décerna des éloges mérités *à celui qui avait sacrifié tant de fortune et de temps pour une œuvre digne de récompense*, et au nom de laquelle il ne réclama jamais.

Mais sa modestie ne put le préserver de l'obscurité.

Sa ville natale se souvenait de lui, de ses débuts, de son civisme. La Révolution avait sonné. Les idées nouvelles en germination depuis longtemps, allaient éclore. Le

Digitized by Google

trône craquait sur ses bases et nos institutions se métamorphosaient à la faveur d'une conspiration de sentiments et d'effervescence populaires. La noblesse abolie, le clergé dépouillé, le divorce autorisé, le mariage déclaré contrat social, les registres de l'état civil enlevés à l'Église, les maîtrises supprimées, les assignats ne suffisant plus pour combler la dette publique : tel était le bilan politique. Le 10 août 1792, le peuple français fut invité à former une Convention nationale; et le 21 septembre, s'ouvrait la première séance composée de 749 membres, déclarant la déchéance de la royauté. Parmi ceux-ci siéga Patrin que, nouvel Abdolonyme, on avait amené sur les bancs du centre — appelé la plaine ou le marais — à la tête duquel se trouvait Boissy d'Anglas, à côté du petit nombre d'hommes restés calmes dans le débordement, où il se fit remarquer par la modération de son langage et la sagesse de son attitude. Car, pour ne pas donner un démenti à son passé, lorsque vint ce jour lamentable où fut décrétée la mort de Louis XVI, il vota pour le bannissement : son nom aida aussitôt à grossir la liste des *suspects*. Quelques mois après il était proscrit, sous le prétexte d'avoir excité les Lyonnais à la révolte. Complice de Chasset, son compatriote, il avait trempé, disait-on, dans la réaction de la Gironde qui tentait de soulever les âmes indépendantes contre le despotisme féroce des Jacobins. On l'accusa de trahison. Il ne put sauver sa mère, qu'en cédant la maison de cette femme respectable — qui mourut de frayeur en 1793, — et se sauver lui-même qu'en se tenant caché..... puisque sa tête était mise à prix.

Peu à peu, cependant, la tourmente révolutionnaire s'apaisa; et lorsque la foudre eut cessé de gronder, il reparut. Mais on ne l'avait pas oublié.

Le Comité de salut public l'envoya commissaire ordon-

Digitized by Google

nateur à Mornant, puis à Saint-Etienne comme surveillant de la manufacture. Là il coopéra à la création de l'école des mines, à laquelle il remit sa précieuse collection. Là il connut Leschevin, commissaire en chef des poudres et salpêtres, beaucoup plus jeune que lui, mais plein d'ardeur et de talent pour la minéralogie, épris d'admiration pour son maître auquel il dédia une lettre sur les *Roches glanduleuses du pays des Deux-Ponts* (1802). C'est avec ce jeune savant et autres professeurs de l'établissement qu'il rédigea le *Journal des Mines*, commencé en 1794, dont il fut un des principaux et zélés collaborateurs.

La même année, Patrin, membre associé de l'Institut, (et de cette *Société des observateurs de l'homme*, dont faisaient partie Bougainville, Jussieu, Lacépède, Cuvier, Levaillant, Hallé, Pinel, Fourcroy), se présentait pour la place de titulaire, exposant à l'appui de sa candidature toute une vie de labeur et de dévoûment, une histoire naturelle des minéraux, la préparation d'un dictionnaire d'histoire naturelle, — de nombreux mémoires, soit dans le journal de physique, soit dans les œuvres de Pallas, soit dans la bibliothèque britannique, soit dans les annales des mines, — et enfin des titres de correspondant d'une foule d'académies, sans compter l'offre d'un herbier des plus complets, contenant une quantité considérable de plantes nouvelles qu'il s'était empressé de partager avec les grands botanistes (1).

(1) Le premier minéralogiste sérieux parut en Allemagne sous le nom de Georges Agricola, traduction de son vrai nom : Bauer, ou Landmann, agriculteur,—et qui était né en 1494. Les savants, à cette époque, croyaient se donner plus d'importance en prenant des noms grecs ou latins qui rappelaient plus ou moins leurs noms véritables. Le premier qui ait publié sur la minéralogie est Camille Léonardi, de Pesaro, qui écrivit en 1502, à Venise, son *Speculum lapidum* — miroire des pierres — dédié à César Borgia, alors duc de la Romagne. (B.)

Digitized by Google

Dénué de secours, quoique très-sobre, il en fut bientôt réduit à solliciter auprès de Chaptal, alors ministre de l'intérieur, pour le prier d'augmenter de six cents francs la pension de douze cents dont il jouissait. Son Excellence répondit d'un ton laconique : « Je ne puis rien ajouter à la faveur du gouvernement. » (11 ventôse an II).

Alors sa santé s'altère, le spleen s'empare de lui ; il s'en va dans le Midi. On le voit à Toulon et à Marseille, dans l'automne de 1809.

Le 11 octobre de cette année, il est à Avignon et visite la fontaine de Vaucluse, en compagnie de M. Duport de Villette, jeune avocat de Grenoble, et d'un lieutenant de frégate. En passant, il prend des notes : « Cette fontaine est à un petit quart de lieue du village, sous des montagnes escarpées. Sur celle qui est au sud-est, au delà de la rivière, on aperçoit les ruines du château de Pétrarque. Un peu auparavant, sur la rive droite, on trouve enfouis dans la marne des rognons de silex, à couches concentriques, de près d'un mètre d'épaisseur. Du même côté, des roches calcaires à couches fort minces, surplombent tellement, qu'on a bâti dessous des maisons auxquelles ils servent de toit. On arrive ensuite sur le sentier rocailleux qui conduit au profond cul-de-sac où sourd la fontaine. Ce sentier passe sur une trentaine de sources plus grosses chacune que le corps d'un homme, et qui roulent avec fracas à travers des fragments de rochers pour former *la Sorgue*. Après ces sources s'élèvent de gros blocs de rochers qui couvrent les eaux de la fontaine quand elle déborde de son bassin, ce qui n'a lieu qu'à la fonte des neiges. L'eau de celui-ci, qui a près de soixante pieds de large, est ombragée par un figuier, et sur son bord postérieur vient d'être érigée une colonne commémorative à la mémoire du poète. A quelques pas de là, est une pente

Digitized by Google

fort rapide où la nature avait déjà construit un semblable monument, une colonne de trente ou quarante pieds de haut sur trois ou quatre de diamètre reste d'un rocher rongé par les eaux, etc., etc. »

Après quelques allées et venues, et la mort de sa mère, pour laquelle il professait un profond respect, le minéralogiste lyonnais se fixa à Paris, qui lui offrait plus de ressources que sa ville natale, et ne cessa de se livrer à des recherches sur la géologie, les météores, l'électricité, à l'explication desquelles d'ingénieuses théories prêtaient l'apparence de la vérité. C'étaient tantôt les volcans, tantôt les sources, tantôt l'aurore boréale, tantôt les étoiles filantes, tantôt la combustion tellurique, tantôt la formation des montagnes, tantôt la transposition des terrains qui devenaient le sujet de ses méditations. Et des notes sur les *Lettres à Sophie*, par *Aimé Martin*, éditées en 1810 (on a contesté l'authenticité de ces notes, nous en avons retrouvé des manuscrits) furent le résumé de son testament scientifique. Ses éclaircissements, la plupart hypothétiques, n'ont pas tous été acceptés évidemment sans conteste. Mais plusieurs ont de la valeur, entre autres sa théorie des volcans. Voici en quoi elle consiste : l'auteur énumère d'abord les incompatibilités qui existent entre les faits et les systèmes. On trouve des amas de combustibles assez énormes, dit-il, pour fondre des rochers, capables de former des montagnes de plus de mille pieds d'élévation, et on n'a jamais trouvé dans les déjections des volcans la moindre trace de matières charbonneuses. Puis, à supposer même que la fusion ait lieu, il est notoire que les laves ne renferment aucun gaz; où donc trouver une force élastique assez puissante pour transporter de pareilles masses de matière à des hauteurs si prodigieuses? L'eau de la mer? Mais cette eau ne pourrait pénétrer des substances

Digitized by Google

aussi denses que les feldspaths et les granits en fusion!

Comme conséquence de la disparition de filons entiers de combustibles, et du déplacement de volumes considérables de roches, il devrait y avoir de grands vides produits, et par suite effondrement sur de vastes espaces; ce qui n'a pas lieu.

Enfin, pourquoi cette alternance dans l'activité des volcans? Est-ce que la combustion cesserait pour reprendre ensuite? Du reste, la mer, par son irruption dans ces foyers, ne devrait-elle pas les éteindre à jamais?

Patrin, après avoir passé en revue les principales objections à faire au système de Breislak, passe à l'édification de sa propre théorie qui peut se résumer ainsi :

La terre est un grand corps organisé, analogue aux êtres vivants, dans les entrailles duquel circulent des fluides gazeux s'échappant à travers les fissures des terrains primitifs. Arrivés à une certaine distance des couches superficielles, ils y rencontrent de vastes courants de fluides aériens, avec l'oxygène desquels ils se combinent. De cette combinaison résulte un vif dégagement de calorique et la formation de diverses substances, les unes solides, les autres liquides. Suivant l'énergie des affinités, tantôt la chaleur dégagée sera assez violente pour occasionner la fusion des produits solides de formation naturelle, de là les laves intenses et les scories; tantôt elle restera insuffisante; la fusion n'aura pas lieu, et l'on obtiendra des matières désagrégées pulvérulentes. Quant à la projection au dehors de ces diverses substances, elle serait suffisamment expliquée par l'extrême tension que posséderaient à cette température les fluides ayant pris naissance dans de telles conditions.

Cette théorie n'est pas assez explicite, ne se rattachant à aucun principe général, si ce n'est à quelques considé-

Digitized by Google

rations chimiques qui ne suffisent pas évidemment à jeter la lumière sur les grands phénomènes dont l'écorce terrestre est le siége. Aussi, dut-elle céder le pas à une idée très-belle, hypothétique à l'origine, mais qui se vérifie de plus en plus par l'observation, — idée qui consiste à considérer le sphéroïde terrestre comme étant en fusion ignée dans toute sa masse, à l'exception d'une couche solide très-mince, qui formerait une coque légère à la surface. Il est inutile, je crois, d'énumérer les raisons très-bonnes sur lesquelles s'appuye une telle manière de voir, dont la principale repose sur l'impossibilité où aurait été notre planète de prendre la forme pseudo-sphérique qu'elle possède actuellement, si elle n'eût été primitivement à l'état de liquéfaction.

Cette structure admise, il est facile de concevoir l'extrême mobilité qui doit en être la conséquence et les faits considérables qui doivent se produire. La moindre réaction pourra déterminer des effets, tels que ceux-ci : tremblement de terre, soulèvement de montagnes, etc. Quant à la cause immédiate de ces phénomènes, il est difficile d'en spécifier la nature, bien qu'il soit probable qu'elle ait sa source dans la pression énorme que doivent exercer certains fluides prenant naissance dans des circonstances inconnues. D'autres causes, toutes locales, peuvent intervenir pour en modifier le caractère dans tel ou tel sens déterminé; peut-être l'arrivée des eaux de la mer dans les couches inférieures, ce qui produirait les éruptions volcaniques.

Ainsi, quoi qu'il en soit des détails qu'il sera toujours fort difficile, si ce n'est impossible, de vérifier, le problème dans sa généralité ne semble pas moins résolu.

La conception de Patrin eut du retentissement, et une foule d'hommes éminents lui adressèrent des remarques avec félicitations.

Digitized by Google

M. Bertrand, inspecteur général des ponts et chaussées, fut un de ses chauds partisans. L'épître suivante prouve le cas qu'il faisait de ses travaux.

« De tout ce qui vous a déjà mérité un rang très-distingué parmi les naturalistes, je ne connaissais encore que votre opinion sur la nature des laves ou des déjections volcaniques : aussi est-ce la seule chose que j'aie citée de vous dans la deuxième édition des *Nouveaux principes de Géologie*, où j'ai même essayé de défendre cette neuve et belle idée contre un autre savant qui la tournait en ridicule.

« Depuis que j'ai parcouru le premier tome seulement du nouveau *Dictionnaire d'histoire naturelle*, je reconnais que personne peut-être n'était plus en état que vous de traiter les éléments de cette science, je veux dire l'histoire originelle de tous les minéraux, qui est la véritable histoire du globe dans ses grandes masses et dans ses premiers âges, étude qu'on a beaucoup trop négligée jusqu'à présent, sans doute parce qu'on la croyait impossible et inabordable. Cependant, c'est celle que, particulièrement, j'ai osé entreprendre et publier, convaincu que sans cette circonstance de l'état originaire du règne minéral et des transformations qu'il a subies par de grandes catastrophes, nous ne pourrions jamais expliquer pertinemment son état actuel, et que voilà l'unique cause des systèmes absurdes qui ont paru sous le nom de théorie de la terre et des disputes qui s'élèvent sur les faits géologiques les plus simples.

« Vous semblez, vous-même, être bien persuadé de cette vérité, si j'en juge par l'article *Amygdaloïdes* qui, lui seul, présente un traité presque complet de géologie, vu le grand nombre des autres questions géologiques que vous avez jugé indispensable d'y réunir comme ne pouvant pas

Digitized by Google

être traitées séparément ni résolues autrement que l'une par l'autre, ce que je crois avoir démontré. J'espère donc qu'en continuant la lecture de votre beau dictionnaire, j'y trouverai de plus en plus la confirmation, soit directe, soit indirecte de plusieurs parties de mon système tout étrange et insoutenable qu'il paraît être aux yeux de ceux qui se laissent trop dominer, ou par l'esprit de routine, ou par le poids de l'autorité.

« Ce sont des entraves qui ont retenu la science géologique dans l'état de nullité où elle végète ; mais c'est vous qui, le premier, semblez avoir eu le courage et le talent nécessaires pour les rompre. En effet, la doctrine la plus imposante en ce jour, était celle du célèbre Saussure. Néanmoins dans l'article cité, vous n'hésitez pas à la discuter, même à la combattre sur certains points. Si vous le faites avec tant de défiance et de ménagements, ce n'est pas que vous ne soyez très-sûr d'avoir raison, ce n'est que par modestie et par égard pour la mémoire de l'homme que tous les autres géologues devaient effectivement regarder comme leur maître.

« Quoique je fusse aussi un de ses admirateurs, j'ai donc dû passer au moins pour téméraire, lorsque j'osai lui adresser à lui-même, il y a déjà plus de vingt ans, non-seulement quelques-unes des objections que vous lui opposez aujourd'hui, mais encore des arguments particuliers contre presque toutes ses autres observations ou maximes géologiques. Il est vrai qu'il n'y a point répondu, mais je n'en suis pas moins très-persuadé que c'est là ce qui lui a fait abandonner le dessein qu'il annonçait de relier ces maximes pour en composer une théorie générale.

« Sans doute vous me reprocherez vous-même, sinon de l'avoir critiqué trop tôt, au moins de l'avoir fait trop généralement ; car je n'ai pas excepté celles de ses observations

Digitized by Google

et opinions auxquelles vous paraissez être encore attaché comme à des vérités incontestables. Je ne puis donc que vous inviter à lire avec patience et indulgence ce que j'ai dit dans mon ouvrage, tant contre ces prétendues vérités que pour leur substituer les *principes* que je tiens pour seuls véritables. Je me borne ici à vous présenter quelques réflexions sur la cause principale de toutes les erreurs géologiques, par ce qu'elle fait la base de votre dissertation sur le mot amygdaloïdes : je veux parler de cette fameuse et vaine distinction du primitif et du secondaire qu'on s'obstine toujours à mettre entre toutes les masses de l'enveloppe du globe, et à regarder comme leur essence.

« Certainement vous avez grand'raison de ne vouloir pas confondre les masses glanduleuses avec le poudding, lorsqu'elles sont de nature cristalline et que les globules y sont visiblement originels ou du moins identiques Car, nous ne pouvons pas nier que la cristallisation ait pu circonscrire l'assemblage de ces feuilles élémentaires par la forme sphérique aussi bien que par la forme anguleuse ou polyèdre.

« Mais appliqué à toutes ces figures, le nom de primitif ne peut signifier qu'une antériorité relative à des corps et à des âges différents. Il doit appartenir aux cristallisations gypseuses, comme aux quartzeuses, aux cornéenes, aux schisteuses, etc., etc. Il est donc tout au moins impropre et insignifiant, surtout depuis qu'il n'est plus exclusif aux masses granitiques pour lesquelles seules il avait été inventé, et depuis que les plus habiles observateurs se sont vus forcés de le rendre commun, même à un grand nombre de masses calcaires, forcés d'admettre non-seulement des secondaires primitifs, mais encore des primitifs secondaires.

« Toutefois c'est là, dites-vous, ce qui a déchiré le voile

Digitized by Google

qu'ils avaient sur les yeux. Mais j'ai dit, au contraire, que cela l'épaissit de plus en plus. En effet, et loin qu'aucun des ingrédients graniteux et prétendus primitifs soient originels ou essentiels dans certaines couches calcaires, je crois avoir bien démontré qu'ils n'y sont que des parasites et des espèces de souillures plus ou moins abondantes, toutes venues du dehors et postérieurement à la première formation du massif; que d'autres masses contemporaines, et même très-voisines, en sont totalement exemptes dans leur intérieur, si elles n'ont point perdu leur gisement originel, c'est-à-dire parfaitement horizontal; enfin que tout ce qu'on nomme primitif, tant ici qu'ailleurs, n'est que l'effet ou le produit de causes locales et accidentelles.

« La nature de ces causes est si extraordinaire aux notions communes qu'elle aurait bien pu rester toujours inconnue; mais leur réalité, leur action ne pouvait pas rester longtemps douteuse aux yeux des bons observateurs.

« C'est donc un double problème que je me flatte encore d'avoir résolu d'une manière satisfaisante et qui, quoique choquant l'opinion actuelle de tous les savants, ne choque aucune des lois de la physique et de la logique : c'est pourquoi j'espère qu'elle trouvera grâce, et qu'on s'y familiarisera, lors qu'enfin on perdra l'espérance d'expliquer autrement tant d'énigmes naturelles.

« Par l'examen impartial des preuves et descriptions que j'ai données de ces phénomènes extraordinaires, vous apercevrez aussi la cause de ces grands bouleversements qui ont, non-seulement changé une plaine homogène et horizontale en un groupe immense de monts disparates et aussi horribles par l'élévation de leur sommet que par la profondeur des abîmes qui les séparent, mais qui nous ont encore laissé l'apparence de montagnes, les unes éventrées et dont le noyau central semble avoir totalement disparu,

Digitized by Google

les autres comme étant retournées sens devant derrière ou sens dessus dessous. Observations de la plus grande importance, qui cependant n'ont encore été faites que par vous et par moi, et qui attestent que les catastrophes sont la seule cause, non-seulement de toutes les formes simples ou bizares qui dessinent la surface du globe, mais encore de la confusion qui existe dans presque tous ces minéraux, même ceux qu'on prétend être d'une formation originelle et paisible.

« Du reste, sur ces montagnes de huit et onze cents toises de hauteur, ont existé des craies de véritable gallet marin, il en reste même encore quelques portions dans l'Etat de Poudding; et c'est de là que sont descendus, par des catastrophes subséquentes, presque tous ceux qu'on voit ou entassés ou répandus dans les plaines du Rhin, du Rhône et autres vallées. Ils y sont encore en quantité si immense, qu'on ne peut nier que la mer qui les a façonnés n'ait séjourné à une très-grande hauteur et pendant très-longtemps sur un rivage étendu qu'elle a quitté brusquement pour se replier sur un étage inférieur. C'est encore ici un de mes *nouveaux principes*, qui doit paraître aussi évident que riche en conséquences.

« Ravi de trouver en vous, monsieur, un géologiste aussi clairvoyant, qui sait se mettre également au-dessus des préjugés et des autorités, j'en ai conçu tant d'espoir pour les progrès de la science, que je n'ai pu me défendre de vous adresser ces courtes réflexions. Je ne manquerais pas d'aller vous les porter moi-même, pour en conférer plus amplement, faire votre connaissance, et profiter de vos découvertes dans la haute Asie, si je n'étais retenu chez moi par plusieurs infirmités. »

En rapport avec tous les collectionneurs de l'Europe, Patrin honorait particulièrement de son amitié M. Castel.

Digitized by Google

éditeur des œuvres de Buffon, auxquelles il avait suppléé plusieurs volumes. Il aimait beaucoup M. Desèze, qui s'adonnait à l'étude des roches. Lié avec l'abbé Haüy, dont il eut plus tard à se plaindre, il fréquentait assidûment Fourcroy et voyait volontiers Volney professeur aux écoles normales.

Des débris de sa correspondance avec ces savants prouvent que lorsqu'il voulait s'en donner la peine, il parait son style d'un charme et d'un coloris assez rares chez un homme d'érudition : « Notre ami, écrivait-il à l'un deux, vient de m'apprendre que les grès de Fontainebleau sont l'objet habituel de vos spéculations, et que pour les peindre en poète, vous commencez par les examiner en naturaliste. C'est certainement la marche la plus sûre pour rendre vos vers aussi durables que leur sujet. Des observations exactes, ornées par vos mains des grâces de la poésie, ne peuvent manquer de parvenir à nos arrière-neveux..... Si vous trouvez, Monsieur, que mes conjectures puissent s'accorder avec les faits de votre pratique, je serais heureux de me rencontrer avec vous sur le sentier de l'analyse. Si vous pensez au contraire que mes opinions sont erronées, je me hâterai de les rectifier. Votre jugement est si droit, qu'on ne peut s'égarer en le prenant pour guide.

« Veuillez offrir mes hommages aux dames les plus aimables que je connaisse et qui sont les vôtres. »

On retrouve ce même ton et ce même esprit dans un Mémoire qu'il lut à l'Académie peu de temps après, sur l'utilité des voyages aux points de vue de l'intelligence et de la morale et du profit économique qu'en peut retirer la patrie. On voit que ce mot revient souvent sur ses lèvres, et que, ne faisant point ostentation de patriotisme, il en conservait le culte. En effet, dès 1779 il avait adressé à

Digitized by Google

M. Desartine, ministre de la marine, un projet destiné à introduire sur les navires des boulets creux qui auraient eu le double avantage de percer les vaisseaux et d'y mettre le feu, et eussent contrebalancé une nouvelle invention de la Grande-Bretagne. Dans une note datée d'Echatherininbourg, le 7 février 1787, il propose un prix d'orychtographie à l'auteur du meilleur mémoire sur les minéraux d'un canton de France. Cette note se termine ainsi : « Je me trouve dans une telle faiblesse qu'il ne m'est pas possible de mettre le pied hors de la chambre, où je suis entre la vie ou la mort. Mais tant que le ciel m'accordera la faculté de respirer, je désirerai d'être utile à mes compatriotes. » Dans une autre note, datée de 1786, il méditait les moyens d'occuper les ouvriers sans travail et de donner aux fabriques de soie lyonnaises, une plus grande extension, etc., etc. L'an VI de la République, il avait suggéré au gouvernement d'établir des batteries flottantes semblables à celles employées par les Russes au siége d'Azof, à l'effet d'opérer un débarquement en Angleterre.

Pendant ses dernières années, Patrin mit de côté ses études favorites, et, revenant aux principes de son enfance, il songea à l'éternité. Réfléchi et plein de critique, il goûtait les chefs-d'œuvre des Pères, relisait les philosophes chrétiens; car l'on trouva, parmi ses papiers, un extrait de l'*Histoire des causes premières*, de l'abbé Batteux, transcrit de sa propre main.

D'un tempérament mélancolique, il le devint plus encore. En proie aux pressentiments sinistres, il attendait la mort; et j'ai pu parcourir la relation détaillée de ses maux et de ses rêves dans un petit journal quotidien, qui prouve à quel point ses nuits étaient tourmentées. Ses laconiques descriptions sont un chapitre clinique, qui ne manque pas d'intérêt pour le lecteur médecin. On en

Digitized by Google

jugera par ces lignes : « Depuis une couple de mois, je « dors mal; j'ai éprouvé des angoisses dans l'estomac et « la poitrine qu'on a regardées comme l'effet d'une goutte « remontée, et, malgré les sinapismes appliqués sur les « jambes, qui ont formé des cloches énormes suivies de « suppuration, je ne suis pas tout à fait délivré de ces « anxiétés dans les viscères et d'un certain trouble dans « la tête. Je suis dans ma soixante et onzième année, c'est « la fin de la comédie. » (27 juillet 1812). « Je suis sorti « de la maison de santé du faubourg Saint-Martin et ren- « tré chez moi, rue du Bac, le lendemain de Pâques, avec « une prostration extrême et des étourdissements conti- « nuels. » (19 avril 1813). « Ma convalescence est entra- « vée par une espèce de vertige habituel, qui me jette dans « une sorte d'ivresse. C'est la suite de la maladie qui m'a « frappé comme un coup de foudre le 10 février, et m'a « causé des suffocations qui semblaient à chaque instant « me mettre au tombeau. Cet état violent a duré plus « d'un mois, et m'a laissé dans une atonie accompagnée « d'un grand désordre de cerveau, surtout de perte de « mémoire et de tournoiement. Je ne dors point la nuit, « je ne commence à sommeiller qu'à la pointe du jour. Mais « je suis moins assailli de rêves. » (3 juillet 1813). « J'éprouve, depuis plusieurs mois, des attaques réitérées « de goutte remontée : je dors peu, je songe beaucoup. » (2 novembre 1813). « M. Delaroche, qui m'a soigné affec- « tueusement et si habilement, vient de mourir. C'est à « lui et à M. Duméril, son beau-frère, que je dois de « n'avoir pas succombé. Quel malheur! A trente-deux « ans; il avait tout pour lui : du tact, du savoir, de la « modestie et une douceur d'ange. » (13 décembre 1813).

Au milieu de ces narrations écourtées on découvre assez de matériaux pour reconstruire mentalement un état

Digitized by Google

pathologique, et permettre à la science de porter un diagnostic sur sa nature réelle. Né avec une constitution frêle, un tempérament bilieux, ayant été exposé à la fraîcheur des nuits et à l'humidité des marais, excédé par les fatigues et par les privations, balloté par les émotions politiques et professionnelles, Patrin avait surmené son système nerveux. Or, comme la goutte et le rhumatisme goutteux se jettent d'habitude sur la partie faible de l'organisme, elle avait fini par élire son domicile de prédilection dans le cerveau, d'autant plus que les variations de température et la rigueur des frimats avaient dû favoriser en lui le développement du principe diathésique qu'il avait peut-être reçu dans sa succession de famille. De là ces vertiges, ces défaillances, ces accès de tristesse, cet affaiblissement de la mémoire, et ce besoin de chaleur qu'il allait chercher sous le ciel azuré de la Provence. Là, une nature clémente lui procurait au moins la vue de ces fleurs qu'il avait tant aimées, ces promenades solitaires qui avaient charmé sa vie, la contemplation tranquille des dons de la Providence auxquels il pressentait bien qu'il adressait ses adieux.

Notre vieux minéralogiste touchait à sa fin. Sa bonté, sa simplicité, sa franchise, son désintéressement en faisaient un homme rare, dit M. Michaud, et lui avaient mérité des amis dont le constant attachement fut sa plus douce récompense. Il dut les quitter une dernière fois, non pas comme le croit ce biographe réputé, pour leur épargner le spectacle de ses dernières douleurs, mais pour chercher à ses maux un peu d'adoucissement, et tâcher de revoir les lieux de sa première jeunesse. Il aurait voulu mourir sur ces rives enchantées de la Saône, où, plus heureux que lui, Poivre, son compatriote et son collègue, était venu se reposer trente ans avant : voyageur infati-

Digitized by Google

gable comme lui, laissant le souvenir doublement précieux d'un grand mérite et d'une vie sans tache. Le 27 juillet 1814, il demanda sa retraite ; et, à la fin de l'année, il se dirigea vers le Midi. Il se rendit à Hyères, à Draguignan, à Fréjus, à Cannes, à Grasses, à Brignolles, à Aix, et remonta le Rhône..... mais, à bout de forces, il s'arrêta en chemin. Arrivé à Saint-Vallier, il descendit à l'hôpital de cette ville, en compagnie de son domestique qui allait lui fermer les yeux, le 4 août 1815, à l'heure où les Alliés foulaient le sol de la France. Il avait 73 ans.

Par son testament, il nommait : M. Morel d'Arleux, conservateur de la calographie au musée des Tuileries, son exécuteur testamentaire, — et sa nièce, Mlle Françoise Berthier (1), sa légataire universelle à laquelle il venait d'envoyer son portrait où se peignent sa sérénité et sa vive intelligence. La première clause de cet acte renfermait l'ordre d'être inhumé sans la moindre pompe, et laissait une forte aumône aux deux pauvres les plus honteux de la Commune.

Un dernier trait achèvera la peinture de ce philanthrope. Il avait été nommé, à la fin de mai 1807, bibliothécaire de l'Ecole des mines. Au même moment, M. Beurard, commissaire du gouvernement près les mines de mercure du Palatinat, et qui craignait de perdre sa place, sollicita celle de son collègue. Celui-ci, dès qu'il l'apprit, déclara au Conseil, par une lettre datée du 16 juin, qu'il se retirerait dans le cas où M. Beurard viendrait à être privé de sa position.

(1) Mlle Berthier a épousé M. Dupuis, actuellement propriétaire à Chagny (Saône-et-Loire). C'est à eux que nous devons les documents qui ont servi de base à cette notice. Qu'ils veuillent bien accepter ici nos remerciments affectueux.

Digitized by Google

Où rencontrer, aujourd'hui, pareille abnégation?

Tel fut ce minéralogiste distingué, ce cœur d'élite, à qui on aurait pu décerner pour épitaphe ces paroles dignes des temps antiques :

Né riche, vécut sage, et mourut pauvre.

P. Berthier.

Digitized by Google

TRAVAUX DE M. CHABAS

SUR LES TEMPS DE L'EXODE

Depuis l'admirable découverte de Champollion, une des tâches les plus attrayantes de l'égyptologie est de rechercher les rapports qui peuvent exister entre les textes égyptiens connus et les passages de la Bible où il est question de l'Egypte.

Dans ce genre de travail, le livre sacré a été d'un grand secours pour les études hiéroglyphiques, et les papirus, de leur côté, ont apporté à l'interprétation de certains textes une lumière inattendue.

Des relations assez suivies ont eu lieu de tout temps entre les Hébreux et les Egyptiens, ils ont même contracté des alliances de famille ; il y avait chez les Juifs plus de bienveillance que de haine pour les habitants des bords du Nil, et, depuis Abraham jusqu'au Christ, l'Egypte fut la terre d'asile des proscrits de la Palestine.

Aussi la connaissance de l'hébreu est elle indispensable à tout égyptologue soucieux de faire progresser la science des hiéroglyphes.

M. Chabas, le savant linguiste de Chalon-sur-Saône, s'est occupé tout particulièrement des textes égyptiens contemporains de l'Exode, espérant y trouver la trace du séjour des Juifs auprès des pharaons. Ses efforts ont été

Digitized by Google

couronnés de succès et il est intéressant de suivre le patient égyptologue dans ses ingénieuses recherches.

Tout d'abord, il s'est demandé par quel mot les Egyptiens avaient dû désigner le peuple d'Israël.

Dans ses *Mélanges égyptologiques*, il procède par voie d'élimination. Il écarte le groupe σειμτυ *semtu* ou smatu que MM. Heath et Ch. Lenormant ont regardé comme désignant les Hébreux sous le nom générique de Semites ou fils de Sem. Le mot égyptien manque constamment du déterminatif des peuples étrangers, et d'ailleurs on sait maintenant que les *semtu* étaient des domestiques employés en petit nombre aux menus offices des temples.

M. Chabas élimine aussi le titre d'*enfants d'Israël*, qui ne se trouve ni dans la Genèse ni dans l'Exode.

Il ne veut pas non plus du nom de *Juifs*, qui ne fut adopté que postérieurement au schisme de Jéroboam.

Le savant Chalonnais pense que le mot Heberi, *hébreu* qui apparaît dès les premiers chapitres de la Genèse, a dû être le terme sous lequel les Egyptiens ont désigné les Israélites, et il en cherche dans les textes une transcription exacte, pensant bien que la fidélité avec laquelle les scribes de l'Egypte ont transcrit les mots sémitiques aura été observée dans ce cas comme dans tous les autres.

Or il est un peuple que les hiéroglyphes nomment APERI - U et dont le nom est la transcription, lettre pour lettre du mot *Heberi*, en ne tenant pas compte, bien entendu, de l'U, qui indique le pluriel. Ces *Aperiu* sont employés à des travaux de construction soit à Memphis soit à Ramsès, ville que la Bible désigne comme ayant été construite par les Hébreux. De plus, les textes qui en parlent datent du temps de

Digitized by Google

Ramsès II, dont le long règne concorde avec celui du Pharaon qui éleva Moïse.

Un autre texte sculpté sur les rochers des carrières d'Hammamat et daté de l'an III de Ramsès IV mentionne aussi huit cents Hébreux employés aux travaux de l'extraction de la pierre, sous la garde des Madjaï, gendarmes de l'époque. La date de l'inscription nous reporte au siècle qui suivit l'Exode et il est probable que ces Hébreux, condamnés aux carrières, s'étaient échappés du désert où les maintenait Moïse ; ou bien, n'ayant pu suivre leurs frères dans la fuite hors d'Egypte, avaient-ils été punis pour ceux qui s'étaient échappés.

On se souvient que les Hébreux, au désert du Sinaï, regrettaient les succulents poissons de l'Egypte ; eh bien, dans cette inscription d'Hammamat, il est question de deux cents pêcheurs attachés à la colonie industrielle pour nourrir les ouvriers. Si les *Aperiu* qui nous occupent sont bien des transfuges de l'Exode, ils auront eu au moins la consolation, avec les rudes travaux dont on les accablait, de retrouver la nourriture substantielle qui leur avait fait regretter la captivité.

M. Chabas ne s'est pas contenté de ces découvertes intéressantes, il a étudié avec soin tous les récits historiques fournis par les monuments et les papirus de la XIXe dynastie contemporaine de l'Exode et en a fait un cadre étendu et rigide dans lequel chaque nouveau fait viendra trouver sa place d'une manière sûre.

Ces recherches instructives ont éclairé non-seulement l'histoire de la Palestine, mais aussi l'histoire de notre vieille Europe ; les temps qui, pour nous, paraissent antéhistoriques, deviennent, grâce aux égyptologues, le début et l'origine de notre histoire, et nos annales les plus anciennes sont les papirus trouvés dans les monuments égyptiens.

Ces papirus de la XIXe dynastie sont relativement

Digitized by Google

nombreux. Le plus important est celui du British-Muséum, connu sous le nom de *grand papirus Harris*, du nom de son premier propriétaire, M. Harris. Cet important volumen se compose de deux cent trente et une pages d'une magnifique écriture hiératique; les cinq dernières, qui contiennent un discours historique de Ramsès III, sont les plus importantes pour le sujet qui nous occupe.

Dans ce discours, le roi nous parle d'abord de son père Set-nekht qui ramena la prospérité dans l'empire bouleversé; puis il parle de lui-même en ces termes pompeux auxquels sont habitués les traducteurs de textes officiels de l'ancienne Egypte. Ramsès III organise le pays et célèbre ses victoire sur les peuples qui ont cherché à envahir l'Egypte.

L'habile traducteur, que je suis pas à pas, fait observer que les victoires du roi sont placées par ordre d'importance et non par ordre chronologique. Aussi, en tête de ses hauts faits figure la défaite des Danaounas, des Tsekkarous, des Pelestas, des Sardanas et des Ouashashas, tous peuples venus de la mer.

La grande inscription de Medinet-Habou, qui traite des mêmes faits, ajoute les Shekulosh et supprime les Sardanas.

Or il est facile de reconnaître dans ces peuplades marines les Dauniens (1), les Teneriens, les Relages, les Sardes, les Osques et les Sicules, qui se seraient confédérés, auraient armé une flotte et attaqué l'Afrique.

M. Chabas fait observer que ces nations reçoivent souven dans les textes l'appellation spéciale de *peuples de la mer*, que les Egyptiens n'ont jamais donnée à ceux du littoral oriental, tels que les Palestiniens, les Syriens, les Phéniciens, avec lesquels ils communiquaient le plus souvent par mer. Cette circonstance est à noter : si le nom de ces

(1) Ou les Danéens, suivant quelques savants.

Digitized by Google

peuplades de la mer nous laissait dans l'incertitude sur leur situation géographique, nous devrions, dans tous les cas, les chercher dans l'intérieur de la Méditerranée; or, comme d'après les textes, à leur première apparition, ils sont arrivés à la suite des Libyens et de leurs voisins des rivages à l'ouest de l'Egypte, nous jetterions naturellement les yeux du côté de la Sicile, de la Sardaigne et des côtes voisines, vers la péninsule italique et l'Espagne.

Ainsi, quinze siècles avant notre ère, les nations du tour de la Méditerranée étaient celles dont nous retrouvons encore aujourd'hui les descendants dans les mêmes lieux. Si l'on veut admettre une émigration arienne venant d'Asie en Europe, il faut la placer bien avant ces faits historiquement constatés.

Les papirus et les inscriptions de Thèbes donnent d'assez nombreux détails sur ces races européennes, et leurs mœurs se rapportent tout à fait à celles des Celtes bretons et des Grecs de la guerre de Troie.

Après avoir chanté ses victoires, le roi rappelle qu'il a organisé une flotte considérable, exploité des mines lointaines, ouvert le commerce avec tous les peuples, exécuté des travaux d'art pour les eaux.

« J'ai fait pousser dans le pays tout entier, dit-il, des « arbres et des arbrisseaux et j'ai permis aux hommes de « s'asseoir à leur ombre.

« J'ai fait marcher la femme d'Egypte, le pas large, dans « le lieu qui lui plaît; ni les misérables, ni d'autres ne « l'outragent sur le chemin. »

Voilà un grand bien-être, une civilisation réelle exprimés en termes poétiques. On pense au règne de Salomon sous lequel les Hébreux purent jouir du repos depuis Dan jusqu'à Beersheba, chacun sous sa vigne et sous son figuier.

Le roi ajoute : « J'ai fait vivre le pays tout entier; mi- « sérables, rekhis, espèce humaine, mortels, hommes et

Digitized by Google

« femmes ; j'ai relevé tout homme de son crime et lui ai « pardonné ; je l'ai sauvé du puissant qui pesait sur lui. « J'ai placé tous les citoyens sur leur voie dans leurs « villes.

« J'en ai fait vivre d'autres par l'aumône.

« J'ai pourvu de nouveau le pays qui était dépouillé. Le « pays est bien rassasié pendant mon règne.

« J'ai fait le bien pour les dieux comme pour les « hommes.

« Je n'ai à moi aucune chose qui soit à personne autre. »

Ramsès III termine en associant au trône, selon un usage de pays, son fils Ramsès IV.

On a vu que le grand papirus Harris jette une certaine lumière sur la fin de la XIXe dynastie. M. Chabas a complété ses études sur cette série de rois en faisant un sommaire historique de leur histoire à partir de la mort de Ramsès II.

Meneptah Ier, sous le règne duquel eut lieu l'Exode, fut un Pharaon moins obscur qu'on ne l'a pensé d'après la rareté plus apparente que réelle des monuments qui portent ses cartouches.

Son nom est inscrit sur des statues, des stèles, des sphinx, des colonnes ; on le rencontre jusqu'à Eléphantine.

C'est sous son règne qu'eut lieu la première invasion des Européens ligués aux Lybiens, longtemps avant celle dont nous avons parlé à propos de Ramsès III.

On ne sait exactement la durée de son règne. Son fils, Seti II, qu'il avait désigné pour héritier du trône, lui succéda en effet. Il eut le temps d'achever sa tombe dans la vallée de Biban-el-Molonk. Son hypogée, auquel Wilkinson a donné le no 8, est du beau style de Seti Ier. On n'a déblayé que 55 mètres de corridor.

A ce propos, on s'est étonné de trouver intact le tombeau du Pharaon qui passe pour avoir été englouti dans la

Digitized by Google

mer Rouge à la suite des Hébreux. M. Chabas fait observer que d'après les termes de l'Ecriture, il n'est question que de la cavalerie et des écuyers. Le roi avait envoyé ses hommes à cheval à la poursuite des fugitifs, absolument comme il fit après sa victoire sur les Lybiens. « Alors se « mirent les cavaliers qui étaient sur les chevaux du roi à « leur poursuite. » Ainsi s'exprime le texte de Médinet-Habou et le XIVe chapitre de l'exode en semble presque une traduction.

Voici, d'après M. Chabas, l'ordre de succession des souverains qui nous occupent :

Ramsès I
Séti I
Ramsès II
Menephta I
Séti II
Amonmesès
Siptah.
Set-nekht
Ramsès III

Ce n'est pas sans de longues discussions philologiques et archéologiques que le savant chalonnais arrive à cette liste.

Les cinq premiers rois eurent des règnes longs et prospères.

Avec Amonmesès et Siptah on sent la décadence arriver et bientôt après l'anarchie complète dont parle le grand papirus Harris et qui précéda l'avènement de Set-nekht.

Le précieux papirus ne parle malheureusement que d'une manière sommaire de cette révolution, mais on y voit que l'autorité se fractionna, la guerre civile éclata, le pays resta livré à la merci de bandes armées et le roi Siptah dut être emporté par cette tourmente terrible; ainsi s'expliquerait du moins la circonstance qu'on n'a pas trouvé trace de son sarcophage dans son hypogée funéraire.

Digitized by Google

Puis un chef syrien, Areos, réussit à imposer son autorité à tout le pays. Mais la domination de ce dictateur fut de courte durée. Set-nekht reprit le pouvoir et les titres pharaoniques, détruisit les insurgés, s'occupa de la réorganisation du pays, rappela les émigrés et rétablit l'exercice du culte. Puis il s'associa son fils Ramsès III en lui donnant le titre de prince héritier.

Le texte ne s'explique pas sur les droits que Set-nekht avait au trône; peut-être n'eut-il d'autre légitimité que celle du succès.

Enfin, Ramsès III, dont nous avons raconté brièvement les intéressantes campagnes, termine la liste.

Ce sont là les jalons qui serviront désormais à classer tous les faits qui pourront venir s'ajouter à ceux déjà connus sur cette époque et, le terrain historique ainsi déblayé et préparé, on peut confronter avec sûreté les textes sacrés et les textes égyptiens.

Il s'agit maintenant de considérer l'Exode d'après la Bible et de comparer.

La circonstance que les Hébreux ont été occupés à construire une ville de *Ramsès* à l'époque où leur nombre sans cesse croissant excitait les inquiétudes des Egyptiens, ne permet guère de proposer pour la date de la naissance de Moïse une date antérieure au règne de Ramsès II. C'est, en effet, ce Pharaon qui ordonna la construction de cette forteresse avancée qui a dû devenir le Πηλούσιον des Grecs et dont le nom se rapproche étroitement de *No-amon* dont parle la Bible en désignant *une ville entourée d'eau, dont la force est la mer et les remparts de l'eau* (1).

Menephta Ier fit aussi travailler aux fortifications de Ramsès, de telle sorte qu'il est fort vraisemblable que les Hébreux y ont continué de son temps les travaux commencés sous son père.

(1) Nahum. III, 8.

Digitized by Google

Mais pour proposer ces synchronismes, il faut déjà descendre notablement (1) les dates généralement admises d'après la chronologie sacrée, qui place la naissance de Moïse en l'an 1575, et l'Exode en 1495. D'autres computations fournissent des dates encore plus reculées. Aussi, lorsque M. de Rougé émit le premier l'opinion que Ramsès II est le Pharaon dont la fille fit recueillir et élever le législateur hébreux, il s'éleva de l'autre côté du Détroit de violentes clameurs contre une prétendue violence faite à la chronologie biblique. Menephta I n'a pu régner, selon les plus grandes vraisemblances, antérieurement aux premières années du XIVe siècle avant notre ère.

Aujourd'hui, les objections viennent d'ailleurs, et l'on cherche à ramener à une époque encore plus récente les temps de l'Exode, afin de faire coïncider ce grand événenement avec les troubles dans lesquels s'est éteinte la XIXe dynastie.

Dans une question de cette nature, il est indispensable de respecter l'autorité de l'Ecriture sainte, au moins dans les faits étrangers à l'élément miraculeux. C'est par la Bible seule que nous connaissons le long séjour des Hébreux en Egypte, leur développement en un peuple nombreux, leur sortie d'Egypte et leur établissement dans la terre de Chanaan. Supprimons la Bible, et il ne nous reste dans les historiens anciens et sur les monuments égyptiens que des indications vagues, sans liaison, tout à fait insuffisantes pour former un canevas historique.

Voyons donc ce que nous dit la Bible.

Un nouveau roi, qui ne connaissait pas Joseph, s'élève sur l'Egypte ; il s'effraie de la multiplication des Hébreux et prévoit que, des guerres survenant, ces étrangers pourraient se joindre à l'ennemi et s'enfuir de l'Egypte, *Monter du pays*, l'expression est la même dans les textes hébreux et les textes égyptiens.

(1) Ici je copietex tuellement l'ouvrage de M. Chabas.

Digitized by Google

Pour obvier à ce danger, il ordonne que le peuple Hébreu soit astreint à des travaux écrasants de toute espèce, dans l'argile, dans les briques, dans le labour des champs, on l'emploie en particulier à la construction des villes de Pithom et de Ramsès.

Les papirus nous donnent des détails curieux sur les fatigues énormes qu'avaient à subir les malheureux chargés de transporter les gros matériaux sous le soleil brûlant de l'Afrique.

Toutefois, les Hébreux recevaient une nourriture suffisante. Ce fait est constaté par les documents égyptiens comme par l'Ecriture.

Malgré les lourds travaux qui leur étaient imposés, les Hébreux continuèrent à augmenter en nombre et à se fortifier. Pharaon ordonna alors à deux sages-femmes de ne laisser vivre aucun des enfants mâles. Les noms de ces femmes, *Shifra* et *Pou'ah*, sont complètement égyptiens. Elles éludèrent l'ordre du roi et Dieu les récompensa en *leur faisant des maisons*, expression tout à fait égyptienne, pour dire qu'elles se *mirent en ménage*.

Alors le Pharaon ordonna de noyer tous les enfants mâles des Hébreux. C'est vers cette époque que naquit Moïse, exposé puis recueilli, comme on sait, par la fille du Pharaon. Plus tard, nous retrouvons Moïse tuant un Egyptien qui maltraitait un Hébreu, et obligé de quitter l'Egypte. Retiré à Midian, il y épousa Tsiphorah, fille d'un prêtre du pays, nommé tantôt Rehouel, tantôt Jithro, et devint père d'un fils appelé Guershom.

Le texte sacré ne nous dit rien de la jeunesse de Moïse; une nouvelle lacune s'y rencontre entre l'époque de la naissance de Guershom et celle de la mort du roi d'Egypte. Or, il a fallu un certain laps de temps pour que le Pharaon puisse reconnaître l'inutilité de ses persécutions et qu'il se décide à faire noyer les enfants mâles ; il faut ensuite à Moïse le temps de grandir, de se marier et d'être père.

Digitized by Google

Nous avons donc à chercher dans l'histoire d'Egypte un Pharaon dont le règne soit assez long pour comprendre :

1° Une période de tentatives et d'expériences faites pour arrêter le développement de la race israëlite;

2° Une autre période comprenant l'enfance et la jeunesse de Moïse, en y ajoutant un intervale indéterminé entre la naissance de son fils et la mort du roi.

On a vu par les études précédentes sur la XIXe dynastie que le règne de Ramsès II est seul assez long pour remplir les conditions indispensables.

Après la mort du Pharaon, Moïse vécut encore un certain temps à Midian, où il eut d'autres enfants; il était pasteur de son beau-père. Le texte biblique constate que tous ceux qui en voulaient à Moïse étaient morts à cette époque, la génération s'était renouvelée. Nous savons aussi que le futur libérateur de ses frères avait 80 ans lorsqu'il retourna en Egypte.

Moïse et Aaron vont trouver le nouveau roi d'Egypte et lui demandent d'accorder au peuple Hébreu trois jours de liberté pour sacrifier dans le désert. Le Pharaon s'y refuse et ordonne au contraire *que l'on rende plus pesant leur service et qu'ils l'accomplissent au lieu d'aquiescer à des paroles de mensonge!* C'est ici que se place le curieux détail de l'aggravation du travail des briques. Les Hébreux occupés à cette fabrication recevaient de la paille destinée à être mêlée avec l'argile; cette distribution fut supprimée, et on les obligea à se procurer eux-mêmes la paille nécessaire et à livrer néanmoins la même quantité de briques. La tâche n'ayant pas été remplie, les chefs d'ateliers des Israëlites reçurent la bastonnade.

Tous ces détails sont complètement conformes aux habitudes égyptiennes telles que nous les montrent les anciens textes.

On sait les murmures des Hébreux contre Moïse et Aaron dont les démarches leur amenaient ces excès de rigueur;

Digitized by Google

on sait les miracles opérés pour effrayer le roi, et les fléaux successifs qui décidèrent les Egyptiens à hâter le départ d'une race dont la présence leur causait tant de malheurs.

Moïse put enfin convoquer le peuple à Ramsès. Il alla d'abord camper à Soukot, station dont le nom signifie *les tentes*.

La Bible dit positivement que *Dieu ne conduisit pas le peuple par le chemin du pays des Philistins, quoiqu'il fût plus proche*, mais qu'*il le fit tourner par le désert de la mer Rouge*. Conséquemment, les Israëlites marchèrent d'abord vers le sud et traversèrent tout l'isthme.

Revenu de ses terreurs, le Pharaon partit avec son armée à la poursuite des utiles travailleurs qui lui échappaient et aussi peut-être voulut-il rentrer en possession des vases sacrés prêtés aux Hébreux.

Le texte sacré parle d'une nuée et d'une obscurité profonde qui cachèrent les mouvements des Hébreux, et d'un violent vent d'est qui sécha le fond de la mer; il semble vouloir expliquer le miracle qui trouve, à la rigueur, sa solution dans les marées très-sensibles de Suez, où la mer se retire parfois jusqu'en face des sources appelées Sources de Moïse (*Aïn Mouça*) (1). Quoi qu'il en soit, les chars et les cavaliers furent engloutis par le retour des eaux (2).

M. Chabas, qui touche ces questions avec une grande circonspection et un parfait respect, croit avoir trouvé sur un papirus la copie de l'ordre donné par le Pharaon pour marcher à la poursuite des fugitifs. Il est incontestable que le texte s'applique complètement à la circonstance qui nous occupe.

En somme, tous les passages bibliques sont attestés par

(1) Cette explication n'est pas mentionnée par M. Chabas.

(2) Les eaux revinrent et couvrirent les chariots et les cavaliers de toute l'armée qui étaient entrés après eux dans la mer (Exode 14 et 15).

Digitized by Google

les documents archéologiques. Deux rois successifs exercent sur l'Egypte une autorité incontestée. Le premier règne en paix, bâtit des villes et fait cultiver les terres. Son successeur hérite de la même situation; il règne sur l'Egypte entière; il possédait une armée considérable, six cents chars de guerre, une cavalerie nombreuse et une infanterie, nous dit la Bible. Tous ces détails, ainsi que celui de la richesse de l'Egypte en vêtements, en vases d'or et d'argent, conviennent parfaitement à la dernière partie du règne de Ramsès II et au règne de Menephta.

On doit donc ou nier l'Exode ou accepter les données historiques de l'Ecriture qui seule nous fait connaître cet événement. M. Chabas repousse le roman imaginé par l'historien Josèphe, où Moïse devient généralissime de l'armée égyptienne, séduit la fille du roi d'Ethiopie après avoir repoussé les Ethiopiens qui avaient envahi l'Egypte jusqu'à la mer. Le savant égyptologue s'en tient au texte seul de la Bible qu'il déclare inattaquable, et il fait ressortir qu'il est impossible d'accorder ce texte très-détaillé et très-positif avec les règnes agités qui vinrent après Menephta. Aussi les philologues étrangers qui avaient essayé de rapprocher les événements de l'Exode jusqu'aux règnes de Set-nekht, ont-ils fini par renoncer à leurs propositions.

En somme, le livre sacré qui a rendu de si grands services aux égyptologues reçoit tous les jours de ces savants une sorte de consécration de véracité. Et si, de l'Egypte, on porte ses regards sur l'Asie, où les lecteurs de cunéiformes découvrent à chaque instant des inscriptions historiques ayant trait aux Hébreux, on constate la même unanimité à confirmer les paroles de l'Ecriture.

Je crois donc que les personnes préoccupées des traditions religieuses, loin de redouter les travaux des orientalistes, doivent, au contraire, les appeler de tous leurs vœux comme devant jeter sur les pages sacrées la double lumière de la science et de la foi.

Emile Guimet.

Digitized by Google

HOMMAGE A LA MÉMOIRE DE LUDOVIC VITET

Par M. Paul Sauzet.

Compte-rendu par M. Paul SAINT-OLIVE.

La famille Vitet, originaire de Normandie, se fixa à Lyon dans le XIVe siècle, et ses descendants y ont exercé, de pères en fils, la profession médicale.

Louis Vitet, né à Lyon en 1736, médecin distingué, publia, en 1771, un ouvrage sur l'art vétérinaire. Il adopta avec ardeur les principes de 1789, et devint maire de Lyon en 1792. Ce fut lui qui sauva les deux bronzes de Coustou, le Rhône et la Saône, que voulait briser le vandalisme révolutionnaire (2). Député à la Convention, il vota, dans le procès Louis XVI, l'appel au peuple avec ses amis de la Gironde.

Vitet fut élu député au Conseil des Cinq-Cents; mais, après le 18 brumaire, il abandonna la politique et revint à Lyon près de ses livres et de ses malades. Il finit ensuite par se fixer à Paris, au temps du Consulat, et y mourut en 1809, au moment où il mettait la dernière main à un ouvrage topographique sur la ville de Lyon.

Il laissa un fils, Pierre Vitet, médecin, né comme lui à Lyon, et dont les goûts le portaient à une vie paisible, indépendante et lettrée. Pierre épousa Mlle Arnaudthison, qui lui donna deux enfants, une fille, Mme Aubry Vitet, et un fils, Ludovic Vitet.

Ludovic naquit à Paris, en 1802; mais il ne rompit

(1) Lecture faite dans la séance publique de l'Académie de Lyon, le 9 juin 1874.

(2) Ces deux statues, que l'on peut voir dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, ornaient le piédestal de la statue de Louis XIV.

Digitized by Google

jamais ses liens avec sa patrie d'origine. Il s'était affilié, dans les dernières années de la Restauration, aux rédacteurs du journal *le Globe*, et il s'en sépara quand cette feuille tomba entre les mains du Saint-Simonisme. Il était partisan du gouvernement constitutionnel, et la monarchie parlementaire de 1830 lui parut remplir la double condition de liberté sage et de progrès pacifique. En 1834, il fut appelé au Conseil d'Etat, et il gagna l'estime de cette Assemblée. Il devint ensuite député de la Seine-Inférieure, où il possédait d'importantes propriétés. Sa participation aux affaires publiques cessa à l'époque de la Révolution de 1848. Il y fut cependant rappelé par sa nomination de membre de l'Assemblée législative de 1849, et le jour du 2 décembre, il fut conduit en prison avec les députés qui avaient protesté contre le coup d'Etat. Il ne voulut à aucun prix se rallier à l'empire, et sut garder dans sa retraite une dignité ferme et tranquille qui le fit estimer de tous.

Il n'attendit pourtant pas ce moment pour se faire un nom dans le monde des lettres, et l'Académie française l'avait déjà élu membre de sa corporation en 1845. En 1826, il publia, sous le titre de *Barricades*, une suite de scènes historiques du XVIe siècle, qu'il continua par la publication des *Etats de Blois* et de *la mort d'Henri III*. Tout cela fut réuni en 1844, sous le titre de *La Ligue*, et intéressa vivement l'attention publique. L'*Histoire de Dieppe*, l'*Histoire financière de la Monarchie de* 1830, les *Etudes sur l'histoire de l'art*, une *Etude sur la Vérité et la Justice*, et une autre sur *le Christianisme*, contribuèrent à sa haute renommée littéraire, et il eut l'honneur de souvent présider l'Académie.

Les électeurs du 8 février 1871 ne pouvaient pas l'oublier, et il fut élu membre de l'Assemblée nationale. On le fit rapporteur des grandes commissions, et on le nomma vice-président, toujours réélu; par suite de son caractère et de son talent. Il vit avec douleur les dissentiments

Digitized by Google

s'introduire dans le parti conservateur; mais il espérait que des jours meilleurs ramèneraient la concorde entre des esprits faits pour s'entendre, et que la Patrie dominerait enfin au-dessus des partis. Ce fut le dernier mot de cette existence, usée par de graves souffrances physiques et morales, et Vitet, qui ne laissa point d'enfants, s'éteignit le 2 juin 1873, dans les bras de ses proches et de ses amis.

Je recommande beaucoup aux amateurs de la biographie lyonnaise la lecture de cette brochure de 37 pages, grand in-8, laquelle est due à la plume de M. Paul Sauzet, ancien président de la Chambre des députés, et membre de l'Académie de Lyon.

Paul Saint-Olive.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

— Ils s'étaient établis, depuis le printemps dernier, dans le pli d'un charmant vallon de la Dombe, à la sortie d'une forêt et non loin d'un vaste étang dont parfois la brise du soir faisait doucement iriser l'onde.

Les foins étaient rentrés, les orges étaient coupées, mais de vastes champs de blé noir s'étendaient encore au loin, promettant une nourriture aussi saine qu'abondante.

Le père était attentif et vigilant, la mère tendre et dévouée, les petits obéissants et soumis.

Le bonheur semblait fait pour eux. « Hélas! disait un moine espagnol, où donc les avez-vous vu passer les gens heureux? »

Un architecte de Lyon, aimable convive à table, bon et serviable ami dans l'intimité, excellent père de famille dans son intérieur, mais féroce chasseur en automne, les connaissait, et en faisant bâtir, pour un client, un château dans le voisinage, il les avait souvent entendus chanter à la tombée de la nuit.

L'autre jour, c'était la veille de l'ouverture de la chasse, il prend *Fido*, met son fusil sous son bras, monte dans le bijou des chemins de fer, celui de la Dombe, serre la main du chef de train, dit bonjour au contrôleur et s'arrête à une gare, ce n'était pas Villars.

Il voulait n'entrer en chasse que le lendemain; cependant..... au buffet, il charge son fusil et se dirige vers ses tourelles en construction, en faisant un léger détour.

Il longe l'étang, suit les bords de la forêt, écoute et dit à Fido qui pointait : Tout beau, Fido, elles sont là, mais c'est pour demain; à moins cependant.....

Tout-à-coup, un coup de fusil retentit dans le bois; l'architecte se précipite :

— Ah! mon Dieu! qui a tiré?

A trente pas de là, dans un fourré épais, l'architecte furieux se trouve nez à nez avec M. le maire qui ramassait et soupesait dans sa main un magnifique perdreau.

— C'est vous, monsieur le maire?

— Eh! oui, monsieur l'architecte.

— Vous allez toujours bien?

Digitized by Google

— Comme vous voyez.

— Elles sont là?

— Je crois que oui.

— Vous les connaissiez?

— Oh! depuis longtemps.

— Mais la chasse n'est pas ouverte.

— Vous-même, n'avez-vous pas votre fusil?

— Oh! moi, c'est différent; j'allais voir mes maçons et je ne comptais me mettre en chasse que demain. Il y en a douze?

— Hélas! à présent, onze.

— Voulez-vous.....

Un second coup de feu les interrompit.

— Qui a tiré?

— Quelque braconnier.

— Qui assassine nos perdrix avant l'ouverture de la chasse.

— Courons sur lui.

M. le maire s'élance, suivi de l'architecte, tous deux sont exaspérés, car, enfin, il faut respecter la loi, surtout la faire respecter aux autres.

Nos deux chasseurs, rouges de colère, quittent le bois, percent un grand buisson et se trouvent en présence de M. le garde champêtre, qui, le sabre au côté, la plaque sur sa poitrine, une petite rouillarde à la main, soufflait, en souriant de plaisir, les fines plumes du dos d'une belle perdrix grise qu'il venait de ramasser.

— C'est vous, Laramée, dit le maire, content comme un dogue à qui on arrache un os.

— Eh! bonjour, monsieur le maire, vous êtes déjà en chasse aujourd'hui? Je voulais aller chez vous vous l'offrir. Je me suis dit: Demain, les Lyonnais vont arriver; ils ramasseront nos perdrix, tâchons de ne leur laisser que les plumes.

Tenez, monsieur le maire, elles sont là, dans ce blé noir. Venez ici, monsieur l'architecte, montez par là. Je vais suivre entre vous deux. Tâchons de ne pas en laisser aux négociants.

C'est incroyable comme un peu de honte est bientôt bue.

En compagnie de l'architecte, leur ami, nos deux défenseurs de la loi battirent les blés noirs, puis les pommes de terre, puis la forêt. Le soir, le père, la mère et les dix enfants avaient disparu, et quand le soleil eut caché ses rayons derrière les montagnes du Beaujolais, quand la lune laissa paraître, à côté d'un nuage sombre, son pâle front

Digitized by Google

d'argent, pour la première fois depuis le printemps, aucun chant ne se fit entendre dans cette douce vallée; les guérêts n'étaient plus habités, et pourtant la chasse n'était pas encore ouverte.

La *Revue* veut que ce forfait passe à la postérité.

— Voulez-vous que nous parlions des élections?

— Ah! mais non, Monsieur; par exemple!

— Permettez-moi alors de vous dire que M. Thiers a passé par Lyon, route de Vizille, et qu'il n'a rien dit absolument aux sergents de ville. Voir les journaux.

— Je vous crois.

—Nous avons eu le procès dit des *arrestations illégales*. Les débats se sont ouverts, le 22 septembre, devant le premier conseil de guerre de Lyon; ils se sont clos le 3 octobre. Voir encore les feuilles du jour.

— L'inauguration des courses de Roanne a eu lieu le 27 septembre, sous la présidence de M. le baron de Sandrans, préfet de la Loire. Les courses de Lyon, moins favorisées par le temps, ont eu lieu, dit-on, les 4 et 5 octobre, en présence d'un public peu nombreux. M. le préfet du Rhône et M. le Commandant de la division militaire ont bravé la pluie; noblesse oblige; mais leur courageux exemple a été peu suivi.

— M. de la Bastie, qui habite la commune de Priay, a trouvé le secret d'une composition chimique dont la propriété est de communiquer au verre une solidité extraordinaire.

Immergé dans un bain de cette composition, il acquiert un tel degré de cohésion, qu'il oppose ensuite au choc de corps durs ou à l'action du feu une force de résistance dix à quinze fois supérieure à celle du verre ordinaire; un grand journal disait: quarante fois!

Si cette découverte tient tout ce qu'elle promet, on doit féliciter l'heureux inventeur qui, tout en exploitant à son profit une riche mine d'or, rendra à son pays et à la société des services incontestables.

On voit, en effet, les conséquences qui découlent de ce fait.

La grêle ne brisera plus ni les vitres de nos fenêtres, ni celles des gares des chemins de fer; la flamme ne fera plus éclater les verres de nos lampes, qui pourront même tomber de plusieurs mètres de hauteur. Les bonnes ne seront plus grondées, les apprentis ne seront plus battus, la paix règnera dans les ménages et les ateliers. Qu'on ajoute à cela les mille applications qu'il sera possible de faire du verre désor-

Digitized by Google

mais à l'abri de sa fragilité actuelle, et on aura un aperçu du vaste champ qui s'ouvre à la nouvelle industrie.

Une importante usine, dont les bâtiments doivent mesurer 16,000 mètres de surface, est en voie de construction à Pont-d'Ain pour l'exploitation de cette découverte. Dès qu'elle fonctionnera, un magnifique chômage se fera sentir dans les verreries de Givors et de Rive-de-Gier.

Pour une découverte, c'est une belle découverte.

— Un imprimeur de Constantine, dont nous apprécions le mérite, M. Arnolet, nous envoie deux brochures jolies par la forme, intéressantes par le fonds : *Mémoire sur les fouilles exécutées au Madras'en, mausolée des rois de Numidie, suivi des plans, coupes et élévations nécessaires à l'intelligence du texte*, par le colonel Brunon, Constantine, 1874, in-8°, et *Le Sahara de la province de Constantine, étude sur la géographie ancienne du sud de la Numidie*, par W. Ragot, capitaine au 3e bataillon d'Afrique, 1874, in-8°. Nous saluons ici l'œuvre de notre habile confrère, en même temps que les savants travaux de deux officiers qui font honneur à notre armée.

— Notre ami, M. Gariel, avait publié à Grenoble, avant la guerre, les premiers numéros d'une feuille qui paraissait appelée à un succès. *La Petite Revue des bibliophiles dauphinois, ou correspondance entre tous les amateurs dauphinois qui ont quelque question à poser, quelque réponse à faire ou quelque trouvaille à signaler*, devait paraître dix fois par an. Mais qui pouvait écrire quand l'ennemi était là ? En 1873, quatre livraisons de mars 1870 à avril 1873, furent données. Ces jours-ci, nous avons reçu les numéros 9 et 10, avril 1873 et juin 1874, avec avis que c'était la fin ! Nous le regrettons, car l'idée était heureuse et il nous semblait que les bibliophiles étaient assez nombreux en Dauphiné pour réserver un sort meilleur à cette piquante publication.

— « On perd ceux que l'on flatte », dit le proverbe. Nous avons loué le *Courrier*, le mois passé et... nous l'avons perdu. Eh bien ! changeons de note :

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 7 octobre :

« M. Guiton, avocat, a été élu hier, à Saint-Haon (Loire), à une forte majorité. »

Voilà qui est singulier. C'était M. Genton qui se portait candidat.

Digitized by Google

— Autre histoire de journal.

Le *Progrès* du 7 octobre, dans une discussion avec le *Journal de Lyon*, traite les rédacteurs de ce journal de « messieurs les marquis du *Journal de Lyon* ! ! »

Eh bien ! ce n'est pas mal, vraiment. Encadrons le mot et gardons-le pour qu'on ne le rejette pas aux rédacteurs du *Progrès*.

—M. le marquis de Pisançon, un de nos érudits les plus savants du Dauphiné, vient de faire paraître, chez Chenevier et Chavet, à Valence, une *Etude sur l'allodialité dans la Drôme, de 1000 à 1400*, dont un de nos collaborateurs rendra compte dans notre prochain numéro.

En attendant, et pour donner un avant goût de l'importance de cet ouvrage, nous nous empressons de transcrire la table des matières : « Préface ; introduction ; l'anarchie en Bourgogne et les rois de la Transjurane ; — les empereurs d'Allemagne rois de Bourgogne ; — allodialité, première époque, gouvernement de l'Eglise, Arles. — Allodialité, première époque, gouvernement de l'Eglise, Vienne. — Allodialité, première époque, gouvernement de l'Eglise, les campagnes. — Le Viennois de la Drôme, les dauphins ; barons de Clérieux ; son abbaye et Roman, ville seigneuriale ; — villes et petites seigneuries du canton de l'Isère ; — carte du Viennois de la Drôme, justification de la carte »

Des blasons peints avec goût et talent ornent et complètent cet ouvrage, dont M. A. Vachez dira bientôt tout le bien qu'il mérite.

— Le gouvernement a fait don à la ville de Lyon des remarquables cartons que le célèbre peintre lyonnais, M. Paul Chenavard, avait préparés, en 1848, pour la décoration du Panthéon.

— La rentrée des élèves à l'établissement des Chartreux a eu lieu le 6 octobre,

Celle du Lycée de Lyon a eu lieu le 8.

— M. le préfet du Rhône vient de prendre l'arrêté suivant :

Le préfet du Rhône, grand-officier de la Légion-d'honneur,

Arrête :

Art. 1er. Il est institué, sous la présidence du préfet ou d'un secrétaire général délégué, une Commission chargée d'étudier les conditions hygiéniques du Lycée de Lyon, la question du dédoublement de cet établissement et les questions qui s'y rattachent en ce qui concerne la bibliothèque et la chapelle.

Art. 2. Sont nommés membres de cette Commission :

Digitized by Google

MM. Grandval, Desmaisons, Aubin, Aynard, docteur Desgranges, Alphonse Desgeorges, Desjardins, Forest, docteur Glénard, Gorand, Hirsch, Jacquet, Loyson, Niepce, Onofrio, Tournier.

Lyon, le 2 octobre 1874.

Le préfet du Rhône, signé : DUCROS.

La Commission instituée par l'arrêté qui précède a tenu le mardi, 6 octobre, sa première séance, sous la présidence de M. le Préfet.

M. le préfet du Rhône a, par un arrêté en date du 2 septembre 1874, réorganisé la Commission consultative des Beaux-Arts de la ville de Lyon.

Ont été désignés pour faire partie de cette commission :

MM. Onofrio, membre de la commission municipale; Chenavard, ancien professeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, correspondant de l'Institut; Fabisch, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts; Jacquet, ingénieur en chef du département; Martin-Daussigny, directeur du Palais-des-Arts; Guichard, peintre; Servan, peintre; Borel, peintre; Bresson architecte; Danguin, graveur; Chabrières-Arlès, Willermoz.

M. Onofrio a été nommé président, et M. Chenavard, président honoraire.

— On a découvert dernièrement, dans ce vaste dépôt d'archéologie qu'on appelle la ville de Vienne, derrière la manutention militaire, les débris d'une statue antique en bronze, érigée jadis probablement à quelque haut personnage. Cette statue, plus grande que nature, a été brisée par une catastrophe qu'on ne peut indiquer. Tous les débris étant sur place on espère pouvoir la reconstituer.

— « Hier, lundi, disait le journal de Villefranche du 29 septembre, une bien douloureuse nouvelle s'est répandue dans notre ville. On apprenait que dimanche le corps de M. Philippe Michaud, banquier à Beaujeu, venait d'être retiré du Rhône, où il était tombé accidentellement.

« M. Philippe Michaud, qui appartient à une des plus anciennes et des plus honorables familles de Beaujeu, s'était rendu à Lyon pour affaires. Cette triste nouvelle a péniblement impressionné ses nombreux amis et les habitants de cette ville dont il avait toutes les sympathies.

« M. Philippe Michaud était nanti d'une somme importante en valeurs qui ont été trouvées sur lui. »

M. Philippe Michaud était un de nos collaborateurs; c'était un des plus anciens abonnés de la *Revue du Lyonnais*. Nous lui devons un tribut de douloureux regrets. Si sa mort est une perte pour la *Revue*, l'archéologie de nos pays lui doit aussi un sympathique souvenir. Son *Histoire du Beaujolais au* XII*e siècle*, est un de ces travaux sérieux que toutes les bibliothèques de la province se sont empressées d'acquérir. A. V.

Lyon. — Imprimerie VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

POÉSIE

—

A PÉTRARQUE

—

Poète de l'Amour, qui mourus en aimant,
A tes tendres soupirs, on sent l'Ange de flamme,
Ton nom fait battre encor tout noble cœur de femme,
Et la Muse enivrée adore en toi l'amant !

La fontaine qui pleure est le témoin charmant
Des accents enchanteurs qu'exhala ta grande âme ;
Près de Laure aujourd'hui notre France t'acclame,
Couronnant vos deux fronts d'un vif rayonnement !

A ton brillant laurier quelle autre récompense
Devrait s'unir au sein de ce triomphe immense !
Le myrte ? mais l'Amour a su le déposer.

Va, le prix le plus doux vient de celle qu'on aime :
O Pétrarque ! j'ai vu, dans un éclat suprême,
Vos deux âmes, là-haut, se donner un baiser !

Adèle Souchier.

Digitized by Google

VATES.

Depuis qu'au seuil d'Eden Dieu posa son archange,
Le monde a beau rouler de Césars en Césars,
Essayant de fixer la fortune qui change
Et, près de l'archipel ou sur les bords du Gange,
Laisse toujours la barque au milieu des hasards ;
Le monde a beau monter son cheval de bataille,
Donner des ailes d'aigle à chacun de ses pieds,
Et pour franchir au vol l'éternelle muraille,
Mettre un siècle d'élan au corps des écuyers ;
Le monde a beau frémir, s'allumer et se tordre,
Comme la forge au feu sous un souffle puissant,
S'attacher aux parois, les lécher et les mordre
Pour brûler au travers et les tordre en passant ;

Non, répond une voix qui fit surgir ce monde,
Toi, tu ne brilleras qu'en ta fosse profonde,
Toi, tu ne toucheras aux créneaux que du front,
Toi, tu te briseras sur le premier bas fond,
Et vous saurez qu'aux pas d'un homme, quoi qu'il fasse,
Dans le creux de ma main j'ai mesuré l'espace,
Et que, s'il veut franchir la limite, je passe
Et l'homme à mes regards comme la neige fond.

Oui, levez le granit où, calmes et terribles,
Aux regards comme au bruit toujours inaccessibles
Les sombres Pharaons, dans la pourpre de Tyr,
Au milieu du désert voulurent s'endormir ;
Au pied du Palatin ramassez de la fange
Faite des ossements de la grande phalange
De ces fléaux que Dieu fit naître en deux mille ans,
Et venez demander à contempler leur face,
Si dans son vieux limon il en a gardé trace,
Au Tibre où leurs chevaux se sont lavé les flancs.

Eh bien ! qu'ils aient vagi dans un palais de glace,
Qu'au milieu des lilas ils aient ouvert les yeux,
Ou que le sable nu, sous le dôme des cieux,
A leur berceau tremblant ait offert une place,

Digitized by Google

Tous diront d'une voix qu'étrangle la douleur :
« Je courais sur le monde ainsi que la tempête ;
Au seul bruit de mes pas tremblait toute grandeur ;
Mon talon tous les jours en écrasait le faîte ;
J'étais le grand, le beau, le sublime vainqueur ;
Mais quand je poursuivais ma dernière chimère,
L'orage par moi fait m'a soulevé de terre,
Et le monde en une heure a perdu son Seigneur. »

O monde, ouvre les yeux ; regarde, ô Prométhée !
La nuit autour de toi semble-t-elle jetée ?
Et dans l'espace aveugle au signe de ta main,
Sentant avec ta chair l'espérance emportée,
Ne vois-tu nul secours à l'horizon lointain
Et dis-tu qu'au présent ressemblera demain ?
Ton terrible vautour, ivre de ta souffrance,
Enfonce-t-il plus fort ses serres dans ton cœur ?
Et son bec plus puissant sur un cou plus immense,
De cette nuit trop calme insultant le silence,
Claque-t-il de plaisir, de rage et de bonheur ?
Dites-moi, nations qui jadis fûtes grandes,
Et qui, dernier asile à notre orgueil laissé,
Venez cacher vos fronts dans vos vieilles légendes
Ainsi que vers sa mère accourt l'enfant blessé ;
Dites-moi, trouvez-vous dans sa gloire sereine
Le vainqueur si puissant qu'il faille tout subir,
Et boire chaque jour la coupe toujours pleine
De ce breuvage amer qu'il prépare à loisir ?

Oh ! s'il en est ainsi, c'est que votre Camille
Arrive sur ce char dont on entend le bruit,
Et que sur l'horizon, cette foudre qui brille
Di qu'elle frappera les sommets cette nuit.
Alors relevez-vous, victimes de sa haine,
Ou de l'égarement qui demain le tuera
Et courez vers la mer, car vous pouvez déjà
Préparer un vaisseau menant à Sainte-Hélène.

Charles Boy.

Septembre 1874.

Digitized by Google

LES

BIBLIOTHÈQUES DE LYON

PAR

LÉOPOLD NIEPCE

(SUITE.) *

Les Jésuites ayant pu obtenir, en 1604, l'autorisation de rentrer en France, la ville s'empressa de leur rendre son collége ; un nouveau contrat fut passé avec eux le 3 juillet, copié sur celui de 1567, et le Consulat reprit son projet de reconstruire le collége (1). Je ne décrirai pas ici ses divers bâtiments, M. Charvet l'a fait avec un soin si parfait que je ne peux que renvoyer le lecteur à son excellent ouvrage sur Martellange, architecte de ces bâtiments, qui s'élevèrent sur l'emplacement des *granges* de l'ancien collége. La ville y contribua en promettant une somme de 6,000 livres par an « pour l'entier achè-« vement des bâtiments de cet établissement où sera « apposé, en lieu notable, les armoiries de ceste ville et « communauté, avec une inscription qui portera que le « collége aura esté parachevé aux dépens et des deniers

(*) Voir la précédente livraison.

(1) Le nouveau collége devait être bâti sur la place des Terreaux, dont le roi avait fait don aux Jésuites, mais l'assemblée des notables protesta contre ce don, le 22 juin 1706, et le 16 décembre 1707, les protestants s'opposèrent aussi à la cession de la place des Terreaux.

Digitized by Google

« communs et d'octroy du Consulat de ceste dite ville, fon-
« dateur et bienfaiteur dudit collége. » Les simples particu-
liers avaient voulu contribuer aussi à cette grande œuvre.
Un don de 1,000 écus avait été fait au Consulat « pour
« être employé au bénéfice du collége », et, le 5 juillet
1604, Réné Muffio Noirée, capucin, légua au Consulat
2,800 livres « pour l'entretenement du régent qui lira la
« théologie. » La ville avait, du reste, une si grande sol-
licitude pour son collége, qu'elle dépensa, depuis le 16
juin 1478 jusqu'en 1732, une somme de 349,171 livres
pour constructions, pensions et achat de livres, et il res-
sort de la comptabilité de la ville, conservée aux archives
municipales, que le Consulat consacra, de 1670 à 1672,
une somme de 8,858 livres seulement en achat de livres (1).

Au grand collége de la Trinité était adjoint aussi un
collége de moindre importance, appelé le collége de Notre-
Dame de l'Assomption, ou le Petit-Collége, situé sur la
rive droite de la Saône et dont les bâtiments sont encore
affectés à des services publics.

Au commencement du dernier siècle, les revenus des
deux colléges s'élevaient à plus de 50,000 livres, non
compris les bénéfices de la pharmacie qui rendait 20,000
livres, et du pensionnat, et la jouissance de plusieurs mai-
sons de ville et de campagne, dont les titres ont disparu
en 1762.

Le collége de la Trinité était aussi riche en immeubles.
D'après un acte de 1762, il possédait alors, outre des
rentes et des pensions, des maisons en ville, une maison
à Fourvières, — le domaine des Quatre-Tourelles ou du
Prince, à la Croix-Rousse, — le domaine et fief de Roye,
— les domaines Rivière, de Thiard, à Irigny, — de la

(1) Archives de la ville, inven. Chappe.

Digitized by Google

Gallée, à Millery, — la terre domaniale des Echets, en Bresse, — les domaines du Pin, — de Mongriffon, paroisse de Tramoye, du Chariot et du Ferrier, paroisse de Saint-Barthélemy de Montluel, — de la Masse, paroisse de Saint-Maurice de Beynost, — des Basties, paroisse de la Boisse, — les prieurés de Saint-Julien-en-Jarrez, — de Tence et de Dunières en Velay, le domaine de Plenaize, etc.

Indépendamment des faveurs du Consulat, les Jésuites avaient accru leurs revenus par les libéralités de Venzenzo Lauro, médecin du cardinal de Tournon et de Catherine de Médicis, puis cardinal-évêque de Mondovi, qui leur céda les prieurés de Tense et de Daunières, qu'il possédait dans le Forez et qui rapportaient 13,000 livres. Même pendant les fureurs de la Ligue, le Consulat maintint aux Jésuites une rente de 2,000 livres. A ces revenus il faut ajouter ceux des confréries instituées par les Jésuites : celles des Messieurs, des jeunes Messieurs, des philosophes, des rhétoriciens, etc...

Le *Petit Collége* fut fondé en 1628, par Gabrielle de Gadagne, veuve de Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond (1), née vers 1613, morte le 25

(1) Melchior Mitte de Chevrières, comte de Miolans, marquis de Saint-Chamond, seigneur de Chevrières, lieutenant du roi à Lyon, sous le gouvernement de Charles de Neuville, ministre d'État, lieutenant général des armées du roi, mort à Paris le 10 septembre 1649, âgé de 63 ans. Son fils unique Jean-François fut tué au siége de Turin, en 1640, sous les yeux de Louis XIII. (*Lyonnais dignes de mémoire*, p. 71.)

Le petit collége fut établi d'abord dans la maison d'un sieur Loubat Carles. Le roi lui accorda, en 1642, une subvention de 2,000 livres par an. Le célèbre P. Lachaise fut recteur de ce petit collége. Fermé pendant la Révolution, il se rouvrit, en 1802, sous les auspices du cardinal Fesch et fut confié à vingt-six frères de la Doctrine chrétienne.

Digitized by Google

février 1697, fondatrice des Minimes de Saint-Chamond et du premier monastère des religieuses Annonciades célestes de Lyon. Gabrielle de Gadagne donna 24,000 livres pour la fondation de ce petit collége « du côté de Fourvières. » Les libéralités des habitants et le concours de la ville aidèrent ensuite à cette fondation. Toutefois, la ville ne donna son approbation qu'à la condition « qu'il n'y « auroit jamais que trois classes pour les petits enfants, « jusqu'à ce qu'ils fussent capables d'aller aux hautes « classes du collége de la Trinité, et qu'on ne pourra y « construire que ces trois classes, une chapelle et le loge- « ment pour les Pères et les régents. » La direction fut confiée aux PP. Jésuites. Cependant, le 3 décembre 1647, on y ajouta deux autres classes, et le 11 août 1650, on créa une sixième classe, mais avec défense d'y lire la théologie et la philosophie. Le 7 décembre 1651, la ville donna au petit collége 3,000 livres « par pure charité, vu le be- « soin et le danger de ses bâtiments. » En 1654, nouveau don de 1,500 livres « pour réparations. » En 1684, 1692, nouveaux subsides (1).

Le 14 septembre 1567 fut passé le traité de cession entre Guillaume Regnaud, Thomas Favre, Pierre Frère, André Mornieu, Jean Pichin et Claude Valeton, conseillers échevins, au nom de la communauté de la ville et le P. E. Auger, au nom de la Compagnie. (P. 85. F. Ménestrier.)

(1) La ville dépensa aussi chaque année presque des sommes importantes aux constructions du grand collége. Citons en seulement quelques-unes :

— 16 juin, 13 et 15 novembre 1607, acquisitions pour 5,400 livres destinées à l'agrandissement du collége.

— 4 mars 1608, dépense de 2,500 pour nouvelles acquisitions.

— 5 janvier 1610, acquisition d'une maison rue Neuve.

— 5 janvier 1619, constitution d'une rente de 1,000 livres par an, pour achèvement de la Trinité.

— De 1619 à 1652, nombreuses acquisitions et constructions, et le

Digitized by Google

A ce collége étaient jointes une petite église et une chapelle, sous l'invocation des saints Ignace et François-Xavier, à laquelle Maurice Camus, écuyer, sieur du Perron, donna 1,200 livres à la condition d'y être inhumé et d'y placer ses armes. Ce collége compta aussi de nombreux bienfaiteurs, entre autres : Antoine de Pure, Madeleine Particelli, sa femme, Mathieu Thomé, écuyer, — François Pacot, inhumé dans l'église. Il possédait aussi de nombreuses maisons dans Lyon, le domaine de Montlouis à Oullins, une terre à Baunan. Le domaine de Montlouis lui avait été donné par Pernette Boissier, veuve de noble Jules Gratiani, bourgeois de Lyon ; en outre, il avait les domaines de la Navarre, à Sainte-Foy, et de Bastero, au même lieu, des Saussaies du Rhône, le prieuré de Saint-Romain-en-Jarez, dépendant de l'Ile-Barbe, lequel fut uni au petit collége avec l'autorisation d'Antoine Thélis de Valorgnes, abbé de l'Ile-Barbe, le prieuré de Saint-Romain-les-Atheux.

Nos rois avaient accordé aussi les plus grands avantages au collége de Lyon. Par lettres patentes, Henri III,

5 décembre 1652, don de 6,000 livres « à condition que, au dernier « jour du mois de juin, il sera apposé, en lieu notable, les armoiries « de la ville avec une inscription portant que ledit collége avoit été « parachevé aux dépens et deniers communs de la ville. »

— 5 janvier 1666, nouveau don de 1,000 livres « pour paver en « croix d'un coin à l'autre la grande cour du collége. »

— 23 décembre 1710, le consulat fonde à perpétuité des prix pour les élèves.

— 27 novembre 1731, 100,000 livres sont affectées à des acquisitions faites par les jésuites et non payées par eux.

Pour qu'on ne doutât pas que le collége fût la propriété de la ville, le Consulat fit placer l'inscription suivante sur la porte d'entrée principale :

Aere municipali extruerunt ejusdem collegii
Authores, patroni, proprietari, consules.

Digitized by Google

Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV l'avaient placé sous leur sauvegarde ; en outre, ils l'avaient exempté de toutes impositions, de la taxe établie par l'Assemblée de Mantes et de tous droits d'amortissement. Les archevêques Antoine d'Albon et Claude de Bellelièvre lui avaient fait don, chacun, d'une rente de 200 livres.

En 1684, le petit collége avait pour recteur Pierre Dorion, jésuite, qui forma le projet de l'agrandir, ainsi que son église « qui étoit très-petite et incommode. » Cette opération exigea un reculement considérable, et pour en indemniser le collége, le Consulat créa en sa faveur une rente annuelle et perpétuelle de 300 livres. Néanmoins, le petit collége était dans une extrême détresse. En 1692, Gaspard-Joseph Charonier, son recteur, se vit obligé d'exposer au Consulat « son état de pauvreté, « l'insuffisance de ses bâtiments et leur dépérissement », et le Consulat ajouta « une somme de 700 livres à la pen- « sion annuelle de 1300 livres précédemment accordée « au collége de Notre-Dame-de-Bon-Secours pour l'entre- « tien et subsistance d'iceluy. »

En 1726, les bâtiments du petit collége étaient dans un tel état de dégradation qu'il y avait un danger sérieux pour les maîtres et les élèves. Les classes et le service religieux durent être suspendus pendant huit ans jusqu'à l'entière reconstruction du collége et de sa chapelle.

Le 29 avril 1762, par lettres patentes du roi, il fut dit que le petit collége serait enlevé à la direction des Pères Jésuites qui l'avaient géré jusqu'alors, et desservi par des séculiers, et qu'on y enseignera jusqu'à la rhétorique exclusivement. Le 26 mars, il est remis à des particuliers ; mais, le 8 octobre suivant, intervint entre le Consulat et la congrégation des prêtres de Saint-Joseph, un concordat, d'après lequel ces derniers se chargèrent du petit collége, que la Révolution ferma ensuite.

Digitized by Google

Le grand collége de la Trinité, entièrement rebâti, par Martellange, avait acquis une splendeur sans égale célébrée par tous les auteurs du temps. On y avait élevé, entre autres, la magnifique salle de la bibliothèque que la Révolution a essayé de détruire, mais qui, heureusement, subsiste encore. Je la décrirai plus loin en parlant de la grande bibliothèque publique actuelle. Au-dessous du vaste local affecté à cette bibliothèque, on créa aussi, en 1640, la chapelle dite de la congrégation des Messieurs, dont la première pierre fut posée, le 14 avril 1640, avec cette inscription :

MAGNÆ VIRGINIS PARENTI OPTIMÆ
SODALES, CLIENTES ET FILII DEVOTISSIMI POSUERE.

Les « Messieurs » contribuèrent aussi pour une somme de 3,000 livres à la confection du toit de la bibliothèque.

A ce moment, un grand malheur faillit arriver dans le collége. Le plafond de la salle de déclamation s'effondra après la répétition d'une pièce qu'on devait jouer le lendemain devant le corps consulaire. La ville alloua 9,000 livres au P. Lachaise, recteur du collége, pour la reconstruction de cette salle. Vers le même temps, le P. Lachaise fit un traité avec la ville pour la construction « d'un « passage voûté à travers le collége, formant le prolon- « gement de la rue Neuve pour aboutir à la rue de la « Fusterie, le long de la courtine du Rhône. »

La salle de déclamation fut restaurée et embellie en 1728 par Mariage, peintre, qui reçut de la ville 500 livres « pour « avoir fait, fourni et peint les décorations nouvelles placées « dans la salle du grand collége des Jésuites au lieu des « anciennes qui étoient hors d'usage, pour servir aux « représentations de pièces qui sont exécutées chaque « année par les écoliers dudit collége. »

Digitized by Google

La ville se chargeait chaque année de fournir les livres qui devaient être donnés en prix aux élèves. En 1710, le Consulat prit un arrêté par lequel il fonda « à perpé-« tuité, au collége de la Trinité, des prix qui seront dis-« tribués publiquement tous les ans, à partir de 1711, le « jour et feste Saint-Louis, par le prévôt des marchands « et échevins, en suite d'un éloge du roy, qui sera fait « dans la grande salle dudit collége. Ces prix consisteront « en livres reliés en maroquin rouge de Paris et en bazane, « dorés sur tranches, sur lesquels seront empreintes les « armes du roy, d'un costé et celles de la ville de l'austre. « Tous les écoliers du petit collége seront admis à la « composition pour les prix, dont il y en a au moins six « pour chaque classe, depuis la sixième jusqu'à la rhéto-« rique et trois pour chacune des deux classes de philo-« sophie. » Le Consulat consacra une somme annuelle de 400 livres à cette fondation.

Mais les événements politiques vont bientôt enlever aux PP. Jésuites la direction de ce collége, auquel leur habile gestion avait donné une si grande splendeur.

Les idées philosophiques se développaient alors avec une énergie que ne pouvait plus contenir la royauté; celle-ci s'était avilie au dehors par des défaites honteuses dans la guerre dite des sept ans, si fatale à nos armes et si glorieuse pour la Prusse, et, à l'intérieur, elle n'avait plus ni prestige, ni dignité. Les philosophes s'attaquaient à tout et sapaient jusque dans ses fondements l'organisation civile et religieuse de l'Etat. Ils étendaient leur œuvre de destruction jusque sur les principes sans lesquels il n'y a pas de société possible. Institués depuis deux siècles, pour contenir la réforme et pour raffermir le christianisme ébranlé, les Jésuites, qui avaient glorieusement accompli cette œuvre, se voyaient déchus aussi de leur puissance

Digitized by Google

et débordés par la marche des idées. Dépossédés de leurs florissantes missions en Chine et au Paraguay, haïs des Parlements et poursuivis à outrance par les philosophes, ces religieux n'en étaient pas moins encore le dernier et le plus ferme appui de la religion et de la royauté. Ils tombèrent renversés par la coalition des ministres de la France, de l'Espagne et du Portugal, et ne laissèrent après eux que d'immenses ruines.

Le procureur général près le Parlement de Paris interjette, le 6 août 1762, appel comme d'abus des brefs, bulles et de la constitution de la Société de Jésus, et sur cet appel intervient un arrêt du Parlement qui ordonne aux Jésuites de quitter leurs maisons. Le chemin de l'exil leur est de nouveau ouvert (1).

(1) Le même édit fait défense aux Jésuites de continuer aucune leçon publique, et injonction aux étudiants, pensionnaires de vider le collége.

Ce ne fut pas sans de vives contestations que le choix des PP. Oratoriens fut agréé. La sénéchaussée présenta au parlement un mémoire pour demander que le collége fût confié à des séculiers, mais le Consulat résista, en se fondant sur ses anciens droits de propriété du collége et il l'emporta sur la sénéchaussée. Ces droits furent constatés en ces termes dans le traité intervenu avec les Oratoriens : « Entre les Prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, « ayant l'entière propriété, patronage, administration, direction et « police du collége de la ville, d'une part, — et M. L. Danglades, « supérieur de la congrégation de l'Oratoire, établie à Lyon, d'autre « part. »

La ville avait tenu, du reste, à toutes les époques à bien faire constater ses droits de propriété sur le collége, ainsi, entre autres, en 1567, lorsqu'elle le céda aux Jésuites, il fut stipulé « que le recteur s'engageait à délivrer au Consulat, à perpétuité, par forme d'hommage et redevance, le dimanche de la Trinité, un cierge de cire blanche d'une livre, sur lequel seront attachées les armoiries de la ville. Le Consulat se rendait tous les ans, en robe noire, au collége lors

Digitized by Google

Mais, avant de quitter leur maison de Lyon, ils durent rendre un compte exact de la gestion de leur collége et de celle des propriétés qui en dépendaient; Jean-Claude Pupil de Myons, premier président de la Cour des Monnaies, lieutenant-général en la sénéchaussée, Jean Peysson de Pacot, procureur du roi au même siége, visitèrent les archives et les papiers des PP. Jésuites, les appartements, l'église, la sacristie, la bibliothèque et l'observatoire. Tous les papiers furent saisis et mis sous les scellés au greffe de la sénéchaussée par les conseillers Berthaud de la Vairre, et Agniel de la Vernouse; en outre, on enleva de la bibliothèque tous les livres condamnés par le Parlement de Paris.

En février 1763, le roi donne un édit portant qu'il sera formé dans chaque collége un bureau composé de l'archevêque ou évêque, des officiers du bailliage et municipaux, du principal et de deux notables, et, enfin,

de la rentrée des classes et y assistait à un discours public qui précédait l'ouverture des classes, dont le programme lui était préalablement soumis. Le jour de la Trinité, le Consulat était reçu à la porte et sur le pavé « par le principal du collége et ses suppôts. Puis on faisoit « registre du discours du recteur et de la réponse du prévôt des « marchands. Le 8 août, on faisoit tous les ans, une prière fondée « par la maison de Villeroy; le procureur de la ville faisoit, en robe, « les invitations publiques; le Consulat, en robes violettes, faisoit les « honneurs de la cérémonie; il recevoit les invités à l'entrée, comme « fondateur, et les accompagnoit à la sortie comme fondateur, direc- « teur et administrateur, et enfin comme recevant des corps étran- « gers dans sa propre maison. »

La sénéchaussée de Lyon demanda, au moment de l'expulsion des Jésuites, qu'un troisième collége fût établi dans le quartier d'Ainay.

L'installation des Oratoriens ne se fit pas sans troubles ni scandales; on craignit même un moment qu'il ne devînt impossible d'ouvrir les classes. (Rabanis, Hist. du collége, p. 137.)

Digitized by Google

le 29 avril, est fait un règlement pour l'administration des deux colléges, et le grand collége est confié aux Pères de l'Oratoire, et le petit collége à des maîtres séculiers.

A ce moment, le Consulat voulut ériger un troisième collége confié aux Dominicains « qui se trouveront dans « un quartier convenable pour cet objet, — on y profes- « sera la rhétorique, la philosophie et la théologie que « déjà ils enseignent présentement, — les professeurs « seront pris indistinctement et après examen, parmi les « ecclésiastiques, les religieux de tous ordres et *les* « *laïques*. Les professeurs du collége des Dominicains « devront être exclusivement choisis dans cet ordre. » Ce projet demeura sans suite.

Le Consulat éprouva cependant un certain embarras pour remplacer les Jésuites dont l'enseignement avait été si remarquable. Il avait à choisir entre les prêtres du séminaire de Saint-Irénée, ceux du séminaire de Saint-Charles, les congrégations de Saint-Joseph et de Saint-Lazare. Il préféra les Oratoriens. Toutefois, le P. D'Anglade, de l'Oratoire, ne traita d'abord que conditionnellement avec la ville. Le petit collége fut confié d'abord à un sieur Nivoley, maître de pension, qui devait fournir les régents des six classes; mais bientôt après il fut remis à la congrégation de Saint-Joseph. Le P. d'Anglade devint plus tard supérieur du collége de Tournon, qui était une école royale militaire.

Le Consulat, en confiant son collége aux Oratoriens, stipula que « la garde et l'usage de la bibliothèque, des « médailles, machines, instruments de l'observatoire du « collége étoient consentis à la condition que les livres « seroient rangés, conservés et déposés en bon ordre et « état sur les tablettes de la grande salle et de la salle « attenante, nommée la bibliothèque *Villeroy* — et que

Digitized by Google

« lesdits Oratoriens régiroient, gouverneroient et tien-
« droient le collége, conformément aux usages, régime
« de la congrégation de leur ordre, et notamment suivant
« les usages et règles de l'*Académie royale de Juilly*. »

Par le traité intervenu entre le Consulat et les Oratoriens, il fut convenu que le régent de rhétorique aurait un traitement de 66 livres par mois, mais que les autres professeurs ne recevraient que 50 livres.

On créa aussi l'emploi de deuxième *valet*, ou *correcteur*, dans chacun des deux colléges dont les préfets avaient cru devoir se priver « dans l'espérance où ils étoient de pou-
« voir contenir la jeunesse *sans user de semblable moyen*;
« cependant l'expérience leur avoit fait voir que ces
« seconds valets devenoient *nécessaires pour inspirer de*
« *la crainte* aux jeunes écoliers et les tenir dans les
« *bornes de leurs devoirs*. »

L'Université a supprimé les *correcteurs*, mais ne devrait-on pas les rétablir pour les jeunes lycéens de *septième* qui fument en cachette du *pion* et malgré leur *estomac souvent rebelle...!*

Le projet du traité intervenu avec les Oratoriens avait été dressé le 1er octobre précédent, toutefois, ce ne fut que le 4 juillet 1763 que les Oratoriens prirent possession du collége; le 27 septembre suivant, le Consulat leur attribua une rente annuelle « pour subvenir à l'entretien de seize
« ecclésiastiques chargés de la desserte du collége de la Trinité. » Quelques années plus tard, un arrêt du 6 août 1779 ordonna que tous les maîtres de pension, même ceux ayant le grade de maître ès-arts, seraient tenus de mener au collége les étudiants en langue latine qui seraient en état de fréquenter la cinquième.

Les PP. de l'Oratoire conservèrent la direction du collége jusqu'à la Révolution. Le 28 mai 1790, ces religieux

Digitized by Google

dirigent cependant encore le collége; on lit, en effet, dans les registres du conseil municipal, à cette date, « que le « corps municipal, après avoir entendu M. le procureur « de la Commune, attendu les circonstances et les occu- « pations qui peuvent le retenir à l'Hôtel commun, de- « main samedi, veille du jour indiqué pour le camp fédé- « ral, il ne se rendra que le samedi 5 juin prochain au « grand collége de la Trinité pour y recevoir l'hommage « des Pères de l'Oratoire desservant le collége. » Le 29 septembre 1791, les Pères occupent encore la maison; ce jour, le Consulat s'y transporte pour constater un vol important d'objets appartenant à l'observatoire, à la bibliothèque et au médaillier.

L'observatoire du collége de la Trinité avait été dirigé longtemps par le P. de Saint-Bonnet, jésuite, professeur de mathématiques. En 1701, le Consulat lui avait accordé une subvention de 2,000 livres pour « l'édification d'un « observatoire dont l'établissement avait été résolu d'a- « près les consuls et l'approbation de M. Cassini qui « convint, à son dernier passage à Lyon, que l'heureuse « situation de l'endroit où l'on propose de construire cet « observatoire facilitera bien plus les observations et « fournira plus de commoditez que l'observatoire de « Paris. »

Mais la Révolution, dans sa marche foudroyante, renverse bientôt même les colléges, et la loi du 24 août 1793 confisque tous les biens des communes, excepté cependant les objets destinés pour les établissements publics (art. 91), mais le collége demeure fermé. On sait ce qu'il devint pendant le siége de Lyon; une batterie fut établie sur la terrasse, mais les feux croisés des canons des Brotteaux et de la Croix-Rousse eurent bientôt éteint ceux des pièces posées sur cette terrasse ; le col-

Digitized by Google

lége fut criblé de bombes et de boulets, les livres endommagés et les mappemondes trouées par les obus. La Convention, après la prise de notre héroïque ville, livra le collége et la bibliothèque au pillage, et nous dirons plus loin les actes de sauvage vandalisme qui y furent commis, même par un magistrat de la République ; mais il est vrai que c'était un magistrat *élu*, et l'on sait les étranges choix que produisit l'élection de la magistrature.

Au tribunal de Chalon, un chaudronnier fut élu président du tribunal civil, et on s'y souvient encore d'un mot de cet étrange magistrat qui, entendant un avocat donner une réplique décisive à son adversaire, dit à ce dernier : — « Citoyen, tais-toi, tu n'as plus rien à redire, on a mis *la pièce sur le trou.* » — Et aujourd'hui, on voudrait revenir à l'éligibilité de la magistrature par le suffrage universel ! Il est vrai que la loi est proposée par les fruits secs du barreau, par ces avocats sans causes, qui marchent en queue de toutes les révolutions, comme des corbeaux, pour se jeter sur les siéges vacants et s'y faire de bons nids. Les révolutions de 1830, 1848 et 1870 ne l'ont que trop montré ! ! En 1870 surtout, ces affamés se sont même montrés plus voraces que leurs devanciers de 1830 et 1848 ; ils ont envahi surtout les positions les plus élevées de la magistrature, et leur patriotisme, si indigné la veille, n'a pas reculé le lendemain devant la perception intégrale du gros traitement attaché à la fonction qu'ils avaient escaladée et dont leur passé ou leur incapacité aurait dû les exclure à tout jamais.

La Révolution, en faisant table rase du passé, ne put manquer de comprendre l'éducation dans ses plans de rénovation universelle. Mirabeau avait été chargé par la Constituante de lui préparer un rapport sur ce sujet ; la mort l'en empêcha. Talleyrand lut ce rapport ; mais il

Digitized by Google

n'était pas du goût de l'Assemblée et demeura sans suite. Condorcet prépara et lut un autre projet, en avril 1792, mais il resta aussi lettre morte. Le 12 décembre 1792, la Convention s'occupa cependant de l'instruction primaire, sur le rapport de Lathanal. Mais bientôt après, le 27 brumaire an III, Lathanal fait modifier cette loi, et le 3 brumaire an IV, Daunou fait réorganiser l'ensemble de l'instruction publique et créer une école centrale par département.

Le 5 floréal an IV (1796), la ville chargea le citoyen Forobert, architecte, et un membre de la municipalité de *débarrasser* le grand collége et de le rendre à sa destination.

Toutefois, l'école centrale fut d'abord installée au palais Saint-Pierre, et ne prit possession de l'ancien grand collége qu'après la clôture des assemblées de la Consulta-cisalpine, en 1801. Elle y demeura jusqu'au jour de la création du Lycée, qui s'ouvrit le 15 messidor en XI.

La création des écoles centrales n'avait pas répondu à l'attente de leurs auteurs. Ces écoles, d'où la religion avait été bannie, n'avaient pas obtenu la confiance des populations, et un grand nombre de familles avaient préféré s'adresser, pour l'éducation de leurs enfants, à des établissements privés. Une loi votée par le Corps législatif, sur le rapport de Fourcroy, et sanctionnée le 11 floréal an X, réorganisa toute l'instruction publique et créa les Lycées. L'esprit de cette nouvelle loi est suffisamment caractérisé par les paroles suivantes de Portalis, au Corps législatif : « Il est temps que les théories se taisent devant « les faits. Point d'instruction sans éducation, *point « d'instruction sans morale et sans religion.* » Belles paroles dont on se souvient trop peu.

Et cependant, n'avons-nous pas vu, à Lyon, le citoyen

Digitized by Google

Hénon, maire de Lyon, en 1870, proclamer dans des affiches « que la *morale effective* suffisait au peuple, » et fermer, de son *autorité privée*, et *malgré la loi* toutes les écoles congréganistes et *chasser Dieu de l'enseignement ! ! !*

Je ne décrirai pas ici les bâtiments nombreux dont se compose actuellement le collége ou Lycée. Un professeur, M. Demogeot, en a parlé en ces termes, qui sont bien vrais, dans *Lyon ancien et moderne*, en 1838 : « A très-peu d'exceptions près, il est impossible de trouver dans cette immense agglomération de constructions une forme heureuse, une distribution intelligente, rien qui satisfasse je ne dirai pas le goût sévère et raisonné de l'artiste ou de l'architecte, mais encore le jugement le plus facile et le plus complaisant. Ce sont partout des lignes froides et sèches, un aspect lourd et disgracieux, une incohérence dans l'ensemble et une stérilité de détails qui attristent et repoussent. La division intérieure est au moins aussi incommode que les dehors sont nus et repoussants ; les appartements s'enchevêtrent, les corridors se croisent sans utilité et même aux dépens du service. » Tel est aujourd'hui l'état fâcheux du collége de Lyon ; mais la faute en est-elle imputable à ses premiers constructeurs si habiles dans l'art d'élever les bâtiments ? Les dispositions furent prises pour un *externat* et non pour un *internat* dans lequel un enfant doit passer au moins six ans loin de sa famille et des champs qui l'ont vu naître, où se sont écoulées ses premières années, au grand air et en pleine liberté. En conséquence, si nous en croyons M. Charvet, qui a décrit aussi ces noires et lourdes constructions, les Jésuites ne songèrent nullement à enterrer les enfants dans ces *profondes basses-fosses* qu'on appelle les cours du collége, où le soleil descend seulement pendant quelques mois de l'année, humides, et d'une morne

Digitized by Google

tristesse qui affecte l'enfant déjà assez triste de la privation des douces joies de la famille et de sa claustration.

Primitivement, la cour, à l'orient, était ouverte au soleil et à l'air vivifiant du Rhône, que ne masquaient pas les lourds bâtiments qui ferment au levant cette cour. Cette construction est relativement toute moderne. La grande cour des classes était décorée de peintures, dont Blanchet et Dupuy furent les auteurs ; ces peintures furent, d'après Menestrier, « exécutées surtout pour effacer « toutes les marques de l'incendie qui consuma une par- « tie du collége et le rendre plus magnifique après cet « insigne malheur. » Au point de vue de l'enseignement, dit avec raison M. Charvet, et de la gaîté, « ces peintures « présentaient un avantage très-réel ; et on commence seu- « lement à comprendre maintenant quelle importance les « représentations figurées, les tableaux et les peintures lar- « gement exécutées, peuvent avoir dans l'enseignement. » Un récent et épais badigeon a recouvert impitoyablement ces peintures, sans qu'on ait songé seulement à en conserver le souvenir par un simple trait ou par la photographie.

Ces peintures dataient de 1562 ; on trouve, en effet, dans la comptabilité de la ville, mention d'un mandat délivré, à cette date, au P. Pierre Platière, recteur du collége de la Trinité, de 2,200 livres « pour l'entière « perfection des peintures, compositions historiques et « allégoriques, auxquelles ont travaillé les peintres *Puis*, « Pierre-Paul *Savin*, Pierre *Vantalon* et autres qui ont été « faictes en la *cour des classes* du collége. » L'année suivante, le Consulat paya 100 livres à Moulin, libraire, « pour les frais et despenses faites pour *l'impresse* et « *reliure* du livre des peintures faictes à la cour du col- « lége de la Trinité. »

Digitized by Google

Les registres consulaires ne donnent pas de détails sur l'incendie du collége.

Une épidémie de fièvre typhoïde vient de sévir dans le collége et les élèves ont dû en être éloignés bien vite. Chacun pensait que l'Université se déciderait enfin, après tant de légitimes doléances des familles, à ne plus rappeler les pensionnaires et à convertir le Lycée en simple *externat;* mais certains *intérêts privés* l'ont emporté sur le bien-être et la vie même des enfants. Les pensionnaires sont rentrés dans leurs *basses fosses*, et ce n'est pas sans pitié qu'on les voit, sans air, sans soleil, grouillant dans ces prisons. En Angleterre, en Allémagne, en Suisse, on comprend avec plus d'intelligence les besoins de l'enfance et son instruction. Là, l'enfant est dans des gymnases ou colléges élevés loin des quartiers populeux, dans des maisons où circule largement le grand air qu'embaument aussi les douces senteurs des jardins qui les entourent. L'enfant peut s'y croire dans les champs où il est né ; il y conserve une liberté relative; son esprit et son âme s'y épanouissent comme les fleurs au milieu desquelles il vit, et son cœur n'est pas écrasé et attristé par ces noires murailles qui donnent au Lycée de Lyon l'aspect d'une *lugubre prison.* Mais la routine!!! La France est sa mère-patrie.

L'Université s'est émue cependant des vices criants des bâtiments du Lycée et de leur *insalubrité.* Elle a envoyé à Lyon de *savants* inspecteurs généraux lesquels, après *une longue étude* de la situation, ont demandé à la ville « l'*abandon* de la grande bibliothèque et la *démolition de* « *la terrasse,* dont l'ombre était nuisible aux cours du « collége », et cette *étrange demande* a dû être soumise à la Commission municipale..... Espérons que celle-ci la repoussera, et résolvant enfin la grave question du dédou-

Digitized by Google

blement du lycée, assurera la conservation du beau vaisseau de la bibliothèque et pourvoira à son amélioration.

Comprend-on, en effet, qu'on propose, *sérieusement*, à une ville de *renverser* l'un de ses plus *beaux monuments* et qui lui est cher à tous égards, pour la contraindre à en reconstruire un autre qui coûterait des *sommes énormes*, alors cependant que sa caisse est *à sec*, qu'elle sera besoigneuse encore pendant bien des années, et que l'Etat lui refuse même de lui rembourser les millions gaspillés par notre fameux Comité dit de la *Défense nationale*, si bien appelé de la *Dépense nationale!!!*

Et à quoi avancerait l'*abandon* de la Bibliothèque ? Est-ce que les cours du Lycée seraient moins humides, moins tristes? est-ce qu'il n'y a pas dans ces cours d'énormes soupiraux de caves infectes qui empoisonnent les enfants par leurs miasmes ? Que l'Université se résigne donc enfin à supprimer le *pensionnat !* Il n'y a pas d'autre remède au mal.

La loi du 11 floréal an X ayant prescrit la création des Lycées, un arrêté des Consuls du 24 vendémiaire an XI porta qu'il sera créé un lycée à Lyon, et qu'il sera placé dans le grand collége. Le 4 pluviôse suivant, par un arrêté du préfet du Rhône, il fut décidé que la totalité des bâtiments non aliénés sera mise à la disposition de la ville de Lyon pour l'établissement du Lycée.

Je ne parlerai pas plus longtemps ici de ce grand établissement de l'enseignement public, lequel a eu du reste déjà son historien en la personne de l'un de ses professeurs, M. Rabanis, qui a publié sur ce sujet une intéressante notice, en 1829, dans les Archives du Rhône. Plus tard, lorsque le gouvernement se prétendit propriétaire des bâtiments du Lycée, en vertu des lois spoliatrices de la Révolution, M. Gastine, membre du Conseil municipal,

Digitized by Google

en 1839 et M. Henri Seriziat, aussi conseiller en 1845, écrivirent d'excellents mémoires pour repousser les prétentions de l'Etat, et leurs travaux renferment sur notre ancien collége des détails historiques des plus intéressants.

Après ce rapide croquis du collége de la Trinité, j'arrive maintenant à parler de la bibliothèque dont l'histoire se lie d'une manière si intime à celle de ce collége.

MM. Delandine et Péricaud et ceux qui, après eux, ont publié des notices sur la bibliothèque, ne nous ont pas dit à quelle époque on a formé, dans l'origine, une bibliothèque dans le collége de la Trinité à l'usage de ses habitants (1). On sait seulement par une note de M. Péricaud

(1) M. Péricaud avance dans sa notice sur la bibliothèque de la ville « que ce fut vers la fin du règne de Louis XIII et sur les dessins « du frère Martel Ange, jésuite, que l'on construisit le superbe « vaisseau de la bibliothèque », et cet auteur se fonde sur ce fait c'est qu'on voit que par un acte reçu Favard, notaire à Lyon, le 13 novembre 1641, les congréganistes de Notre-Dame de l'Assomption promirent de payer aux PP. Jésuites une somme de 3,000 livres pour être employée, le plus promptement qu'ils le pourront, à la construction des bâtiments et couverture de la Bibliothèque que les PP. Jésuites se proposaient de faire édifier au-dessus de la chapelle de la congrégation. Il y avait dans le collége plusieurs chapelles destinées à des congrégations fondées par les Jésuites, celle des Messieurs, des jeunes Messieurs, des grands artisans, des artisans ou affaneurs, des jeunes artisans, des théologiens et philosophes, et des rhétoriciens. (Charvet, Etienne Martellange, p. 176.)

Les constructions du collége, d'après le passage suivant d'un auteur lyonnais, étaient assez avancées, en 1627, car voici la description qu'en donne Isaac Lefèvre dans son livre intitulé : Nombre des églises qui sont dans l'enclos et dépendances de la ville de Lyon, petit in-8, 1627. « Au bout de la rue Neuve et tout sur le fleuve du « Rosne est ce très-fameux collége de la Trinité et sa chapelle où « les muses ont fait retentir, par tant de siècles, les admirables échos

Digitized by Google

« qu'il n'y avait pas de salles spéciales pour les livres. » Les livres étaient placés sur des tablettes adossées aux murs des corridors et des vestibules qui séparaient les différents dortoirs. C'est ce que nous apprend une lettre de Perpinien, datée de Lyon, le 8 des calendes de décembre 1595, on y lit : *Intra cubicula (dormitoria), verò more gallico bibliothecæ sunt, septæ tabulio ac tectæ, longæ novem aut decem palmos, late septem, aut tecto ; altiores aliquantò quam longiores, veluti cubicula quædam parva majoribus inclusa.* » La ville en construisant le Collége voulut que la garde de sa bibliothèque fut confiée aux professeurs les plus éminents, chargés de l'enseignement dans ce collége, c'étaient des séculiers dans l'origine, mais son développement date surtout du jour où le collége fut confié aux Jésuites. Le Consulat l'enrichit de nombreux ouvrages. François Gérard, grand prévôt d'Ainay, lui légua, en 1577, sa librairie. Henri III, sur la demande d'Edmond Auger, dont j'ai parlé plus haut, lui donna de nombreux traités de théologie, et beaucoup de ces traités sont encore conservés aujourd'hui à la bibliothèque. Un écusson doré est appliqué sur le plat de leur couverture et offre trois couronnes avec cette devise placée au-dessous de la plus élevée : « *manet ultima cœlo.* » Sur une étiquette imprimée collée sur la garde des volumes, on lit : « *Regis Henrici III, christianissimi pium munus attulit. R. P. Edmundus Auger Lutetia pro collegio Lugdunensi, Societatis Jesu* 1587. » Henri IV et Louis XIII lui cédèrent aussi de précieux ouvrages, sur la prière du P. Coton, Pierre, jésuite,

« de leurs sciences, et sur les ondes de ce fleuve rapide qui les ont « portés par tout le monde... Et depuis quelque temps, et çà durant « le gouvernement de Mgr Halincourt, on le bastit avec une telle « structure, que dans quelque temps on espère le voir une des « merveilles du monde. »

Digitized by Google

élève du collége de la Trinité, auteur d'ouvrages composés surtout pendant son séjour à Lyon. Il était né à Néronde, en Forez, en 1564 et mourut à Paris le 29 mars 1626. Louis XIV, sur les instances du célèbre P. Lachaise, son confesseur, fut non moins généreux. Mais en 1644, un incendie, commencé dans les bâtiments du collége, consuma un grand nombre de volumes dans les salles adjacentes à la bibliothèque. Le Consulat toujours grand et généreux, et dont la sollicitude s'étendait sans cesse sur tout ce qui pouvait accroître le bien et la splendeur de la ville, répara les bâtiments incendiés, et en 1650 il alloua même une somme annuelle de 300 livres, augmentée plus tard de 150 livres, pour l'acquisition de nouveaux ouvrages.

En 1734, le Consulat accorda 3940 livres « tant pour « l'acquisition de toutes les estampes du cabinet du roy, « qui ont été destinées par la ville pour la bibliothèque « publique, que pour divers meubles et ornements qui ont « été faits dans ladite bibliothèque. »

Léopold Niepce.

(A continuer.)

Digitized by Google

VICTOR DE LAPRADE

ET SON ŒUVRE POÉTIQUE

Ab Jove principium. Puisque j'ai formé le dessein d'étudier la poésie en province, il est juste que je donne le pas à son plus illustre représentant.

Victor de Laprade est grand poète à deux titres : par l'originalité de son œuvre et par l'élévation de sa pensée. Dieu solitaire dans l'Olympe poétique, il n'a pas eu de maître ; il n'aura probablement pas de disciples. On peut imiter plus ou moins mal Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Musset ; leur instrument, qui n'a pas de secret, est exposé aux contrefaçons. Comme poète de la nature, celui qui nous occupe en ce moment est et restera unique ; je ne crains plus, après réflexion, de l'affirmer sans réserve. Parmi les hommes destinés à la gloire et à la douleur, l'un est né avec une sensibilité sous laquelle il succombe ; l'autre domine le monde de toute la hauteur de son enthousiasme ou de son orgueil ; un troisième, qui l'a trop connu, le traverse avec un rire amer. Mais quel poète est né ou naîtra *chêne ?* Lorsque l'auteur des *Odes et Poèmes* dit, en s'adressant à un grand arbre :

> Je voudrais échanger ton être avec ma vie,

il exprime un désir dont la réalisation, impossible à l'homme, est accomplie dans le poète.

Digitized by Google

Comme à l'arbre, en effet, il lui faut la montagne pour que son front reflète les rayons de la poésie ; comme l'arbre, il est nourri des esprits de la terre, et plongeant dans son sein, il en sent, il en voit, il en raconte les secrets. Lui-même est un esprit revêtu d'écorce et de verdure. Son génie s'est incarné dans le chêne. Son vers en a l'ampleur majestueuse, la sonorité solennelle et l'ombre froide. Il faut cependant corriger le sens de ces derniers mots.

Trompés sans doute par la première impression que produisent les œuvres de Laprade sur les lecteurs superficiels, la plupart des critiques semblent lui refuser la chaleur de l'âme. Mais l'âme vit réellement et palpite sous cette écorce. Je ne craindrai même pas d'avancer que le sentiment, latent en apparence, est plus vrai, plus intense, plus profond chez ce poète que chez beaucoup de ses contemporains qui passent pour être très-émus et qui n'ont que de la sentimentalité. Il n'a pas de sanglots déchirants, pas de désespoirs échevelés, ni de ces cris de théâtre qui ont plus de retentissement encore dans la tête que dans le cœur. Des larmes, contenues peut-être, toujours nobles d'ailleurs et qui se respectent, tombent sur ses vers comme des gouttes d'eau brûlantes, présage de l'orage, dans une urne de marbre ; elles résonnent dans le cœur sans l'amollir. L'indignation ne lui est point inconnue, mais elle est sincère, parce qu'elle est spontanée. Une des particularités remarquables de l'auteur des *Odes* et des *Poèmes évangéliques*, c'est cette pudeur elle-même dans l'émotion. En présence de tant d'élégies vaguement ou faussement larmoyantes qui ont gâté la poésie contemporaine, il retient cette émotion avec effort, comme on refoule ses pleurs devant une douleur hypocrite.

La vie entière de Victor de Laprade a été consacrée à la solitude, et sa jeunesse dut l'être à la contemplation de la

Digitized by Google

nature dans les déserts d'hommes. Peut-être cette nature avec laquelle il eût voulu, comme un époux mystique, dormir à l'ombre de la forêt, peut-être cette sirène partagea-t-elle seule son amitié avec ce frère en douleurs, dont il ne grave le nom que sur un tombeau, avec cet esprit éminent dont il nous fait regretter l'abnégation, Barthélemy Tisseur, mort en 1843, lorsque le poète n'avait guère que trente ans. Ils étaient tous deux

Des étrangers perdus dans la cité des hommes,

comprenant mal ce que ceux-ci disent entre eux, et tous deux

Monts de granit couverts de fleurs jusqu'au sommet.

Ces hommes ne sauraient, en effet, se rencontrer avec des hommes ordinaires, et il y en a peu de cette façon-là. Mais il ne faudrait pas en conclure que le cœur du poète fût de granit comme son enveloppe. Je ne connais pas beaucoup d'amitiés exprimées dans un langage plus touchant et surtout plus noble que celui de la dédicace des *Odes et Poèmes*, de l'*Invocation* et des *Adieux*. Il est des plantes qui ne s'accommodent que d'une sorte de terrain, mais qui alors y prodiguent tous leurs parfums et tous leurs charmes. Il est des âmes réservées, difficiles, et qui, en amitié, donnent en profondeur ce qu'elles refusent en étendue. Chez elles, le sentiment est une chose sainte et exquise, d'autant plus durable qu'elle est plus concentrée, d'autant plus précieuse qu'elle est plus rare. Il s'allie très-bien avec l'amour de la nature et de la solitude, et quand la poésie vient encore ajouter son empreinte à cela, il en résulte une individualité qui peut n'être pas comprise du vulgaire, mais que la critique doit signaler.

Voilà le poète, voilà l'homme en traits rapides. Quelles sont les œuvres ?

Digitized by Google

Psyché est la première en date des grandes conceptions de Victor de Laprade. Je dis *conception*, car ce poème n'est pas une simple imitation d'une fable antique. Laprade l'a faite sienne en la christianisant. Cette rénovation est un trait de génie. Psyché n'est plus cette jeune fille grecque et païenne qui, blessée par une flèche d'Eros, s'abandonne au dieu de l'amour, ni cette femme, — vraiment femme, — qui sacrifie son bonheur à sa curiosité. C'est la femme et c'est l'âme humaine placée d'abord par le créateur au sein d'une merveilleuse nature appropriée à tous ses besoins et en intimité avec cette nature et Dieu ; l'âme humaine jouissant d'une félicité fondée sur son ignorance du bien et du mal, mais qui bientôt, agitée du désir de connaître l'invisible, de posséder l'infini, succombe à la tentation et voit sa faute punie par la déchéance et l'exil. C'est Psyché et l'âme humaine livrée aux douleurs d'une vie d'épreuves, plongée dans les ténèbres qui lui cachent la vérité dont les voiles cependant se déchirent peu à peu et qu'elle aperçoit enfin au fond de la beauté. C'est toujours Psyché et l'âme humaine que le Dieu qu'elle a perdu par sa désobéissance vient lui-même racheter sur la terre et qu'il conquiert à jamais pour le ciel. Malheureusement, ce sont elles toutes deux. Mais c'est trop Psyché et ce n'est pas assez l'âme. Dans le dessein du poète, la première n'est qu'un transparent à travers lequel nos yeux doivent distinguer la seconde et ne s'arrêter que sur elle, et dans l'œuvre, Psyché fait plus que se montrer aux regards ; elle les attire et les retient. Sans les arguments placés en tête de chaque chapitre et qui expliquent l'intention philosophique et chrétienne du poème, le lecteur y verrait une Psyché rajeunie sous le souffle moderne. L'âme reste latente, enfouie dans le mythe ; elle ne s'en dégage que pour l'initié.

De là l'impopularité de Laprade, impopularité qui fait sa

Digitized by Google

gloire, si l'on veut, mais qui restreint sa renommée. Ce n'est pas après deux mille ans de christianisme qu'une fable toute païenne peut nous donner la clef des destinées immortelles de l'homme. Ici le vêtement masque la figure vraie, et les avertissements de l'auteur sont indispensables à qui veut la reconnaître.

Est-ce à dire que, si cette erreur est nuisible à la pensée du poète, elle le soit également à la beauté du poème? Non. Il est des fautes qui, commises par le génie, sont la marque de son originalité. Et dans Psyché, elle se révèle avec éclat. Le grand amant de la Nature donne à l'univers un rôle important dans la destinée de l'âme. La Nature est dans son cœur un être vivant, agissant, compagnon et conseiller de Psyché. Elle prend une voix pour lui annoncer la venue d'Eros ; pour l'inviter à la soumission lorsque, vaincue par la curiosité, elle va enfreindre les ordres de l'époux invisible ; pour l'engager à vivre au moment où, fatiguée de son esclavage, elle cherche un refuge dans la mort. Tressaillant elle-même dans l'attente et le désir de l'infini, pressentant la réhabilitation prochaine, elle s'associe aux brûlantes aspirations de l'épouse qui, l'expiation consommée, meurt en appelant Eros dans un élan d'amour surhumain.

Sur le seuil nuptial la Nature est assise ;
Elle attend comme toi l'heure encore indécise.
Franchissant sur tes pas le suprême degré,
Elle possèdera... car elle a désiré.

L'heure est venue et la Nature, mêlée aux épreuves de Psyché, participe à son apothéose.

Esprits des éléments, loin du foyer bannis,
Chantez, ô dieux, chantez! vos travaux sont finis.
Esprits du feu, de l'air, de la terre et des fleuves,
Serfs ou tyrans de l'homme, instruments des épreuves,

Digitized by Google

Par qui l'âme a senti, souffert, lutté, vaincu,
Venez ! assez de jours la Discorde a vécu.
L'Amour a tout guéri, l'être a retrouvé l'être.....
..... Flots épars en tous lieux,
Où l'exilée a bu, revenez à la source !
Oiseaux, rentrez au nid ! Rayons qui de sa course
Eclairez les détours, ô peuple universel,
Rentrez dans l'unité de l'astre paternel !
Vous, mondes ; vous soleils ; toi, globe des humains,
Germes errants dans l'air sans trouver vos chemins,
Ames des feux éteints ; fleurs sèches, races mortes,
Venez à flots pressés, l'Olympe ouvre ses portes ;
Habitez en un seul réunis pour toujours ;
Il n'est plus aujourd'hui deux peuples, deux séjours :
Ici joie et clarté, là souffrance et mystère,
Dans l'azur un Olympe et dans l'ombre une terre.
Pour l'éternel palais de l'être universel,
Il n'est plus qu'un seul monde, et ce monde est le ciel.

Voilà la nature entrevue sous un aspect jusqu'alors inconnu. La voilà toute nouvelle, telle qu'elle est sentie par un poète unique. Cette personnification n'avait plus sa raison d'être dans un poème purement métaphysique. Il fallait donc que la nature et l'âme fussent deux sœurs. Il fallait que l'âme restât ou redevînt Psyché.

Et de ses frais pensers ne fit point de mystères
A ces plantes ses sœurs, à ces oiseaux ses frères.

Le poète arrivait là irrésistiblement sur la pente de son génie. Il laissait un corps à l'âme, il donnait une âme à la nature, et toutes deux se rencontraient dans un embrassement fraternel.

A la vérité, le vêtement de la première l'enveloppait trop étroitement, mais le souffle divin de la seconde nous apportait sur son aile une telle voix de poète qu'on n'en avait pas encore entendu de semblable.

Victor de Laprade a trouvé la veine, il va la suivre et l'ex-

Digitized by Google

ploiter dans le beau livre des *Odes et Poèmes*. Là est sa personnalité. Le saint amour de la nature, comme il le dit en terminant sa dédicace à Barthélemy Tisseur, vit dans cette œuvre épanouie à la chaleur de ses propres larmes et au sourire de l'ami. L'homme également s'y dévoile, autant que le lui permet la pudeur exquise de son âme. Il s'y livre, à son insu peut-être, aux regards scrutateurs et clairvoyants, d'ailleurs peu surpris de voir l'enthousiasme sincère allumer la flamme du cœur. Qu'est-ce qu'une pensée exclusive et continuelle, impérieuse, sinon de l'amour ? A force de creuser l'esprit, qui est ce que l'homme a de plus élevé, la pensée finit par rencontrer le cœur qui est ce que l'homme a de plus profond, et le génie et le cœur se confondent toujours. Ce qu'il faut bien remarquer, c'est que pour notre poète la nature est l'antipode du siècle, c'est-à-dire de ce que les passions ont de matériel et d'inhumain.

Ainsi *Antée* est ce fils des solitudes « où l'on respire Dieu » qui doit combattre dans le désert, s'il veut maîtriser « notre âge d'airain. » La même idée, quoique exprimée d'une manière plus vague, se retrouve dans les *Corybanthes*. Malgré Saturne, l'enfant qui sera dieu grandit sur l'Ida. Si dans *Eleusis* les symboles sensuels d'une nature païenne s'évanouissent à l'approche du dieu « secret et solitaire » encore inconnu, la nature elle-même ne cesse pas d'être immortelle. Mais renouvelée, purifiée, christianisée (car ici encore, la lyre moderne fait entendre sur un mode antique une inspiration chrétienne,) christianisée par le contact du vrai Dieu, elle se dépouille du voile du mythe et laisse voir l'éternelle vérité. Que les âmes ne pleurent donc pas sur les ombres qui s'effacent! La beauté, l'amour, la vertu subsistent, revêtus d'un nouvel éclat et d'une puissance nouvelle.

> **Garde ton âme ouverte aux saintes voix du monde ;**
> **Poète, écoute encor les vents, les bois et l'onde !**

Digitized by Google

La main qui de leurs nids chasse les vieux démons
Va toucher le clavier des vagues et des monts,
Et l'hymne où mille cris jetaient un son étrange,
Tu l'entendras chanter, pur de tout vil mélange.
Chaque jour écartant un vain sujet d'effroi,
La nature s'approche et tend les bras vers toi.
Vous pourrez vous aimer et vous parler en face ;
Plus d'œil caché dans l'ombre et d'Argus qui vous glace.
Sans passer à travers les flûtes des Sylvains,
Le vent de sa poitrine aura des sons divins,
Sa voix, de jour en jour moins mystique et plus tendre,
T'expliquera les mots que nul n'a su comprendre ;
A son grand livre ouvert, dans un antre inconnu,
Comme en ton propre cœur tu pourras lire à nu.
Vous serez confondus dans un hymen suprême ;
Tu croiras dans ses bruits t'ouïr chanter toi-même :
Car cette âme qui coule et mugit dans les bois
S'agite dans ton sang, soupire dans ta voix.
Au lieu du vieux chaos où luttaient les génies,
Un monde va s'ouvrir tout peuplé d'harmonies,
Et tu seras le cri de ce dieu souverain
Qui se parle à lui-même avec l'organe humain !

Dans les *Argonautes*, le chêne de Dodone, interprète du sort, parle à Orphée qui traduit ce que lui dit le chêne et révèle ainsi aux hommes le secret d'en haut. Quel est-il ?

Voyez où le ciel touche aux vagues azurées :
Cet horizon cache un trésor.
Il faut, malgré la terre et l'onde conjurées,
Y découvrir la toison d'or.
Là, le divin bélier dont la laine abondante
Devait vêtir tous les humains,
De son sang pacifique a teint sa robe ardente,
Egorgé par d'avides mains.
Le tyran de Colchos tient ce riche héritage
Gardé dans son royaume étroit ;
Ravissons, pour en faire un fraternel partage,
Ce trésor auquel tous ont droit.

Digitized by Google

Demandez plutôt quel est le poète, et vous aurez la clef de cette strophe.

Il y a trois hommes dans Victor de Laprade : le néo-grec, le poète de la nature et le chrétien cherchant le Dieu réel dans les fables, le Christ sous les figures, et arrivant à lui par le moyen des unes et des autres. Mais ce vêtement antique et païen qui enveloppe sa muse en en laissant voir l'origine et les beautés, semblable à ce voile humide dont le sculpteur recouvre la statue à laquelle il met la dernière main, ce vêtement inutile va tomber à ses pieds. On dirait que, pareil à ces néophytes d'Eleusis qui, après mille tentatives, viennent supplier l'hiérophante de leur livrer la vérité, le poète ait cherché la réalité partout. Il l'avait demandée aux âges écoulés, et ce n'est qu'en frappant au seuil du sien qu'il finit par la découvrir. Les symboles s'évanouissent, les héros, les déesses et les dieux disparaissent, et le grand chêne se dresse victorieusement au-dessus de ces fantômes des temps chimériques.

Le « Poème de l'arbre » est la première inspiration personnelle de l'auteur et la manifestation la plus haute de son génie spécial. Victor de Laprade écrira d'autres poésies plus éclatantes peut-être, mais elles ne pourront nuire par leur contraste à ce poème-type. Il est là tout entier, avec son âme à lui, son esprit à lui, son cœur à lui ; il est là avec ses croyances et ses erreurs ; avec cette âme rêveuse, forte et sereine à la fois qui plonge, comme les racines du chêne, dans les secrets profonds de l'univers et plane, comme sa cime, au-dessus des flots humains des villes tumultueuses et au milieu de « ce silence où parle l'idéal ; » avec cet esprit nourri de ceux que « la nature aspire elle-même et qui la font rêver ; » avec ce cœur où viennent retentir les coups de hache du bûcheron et qui a pour les forêts des amours fraternelles.

Digitized by Google

« Je vois le bien au fond de tout ce que j'ignore ;
J'espère malgré tout, mais nul bonheur humain,
Comme un chêne immobile, en mon repos sonore,
J'attends le jour de Dieu qui nous luira demain.
En moi de la forêt le calme s'insinue ;
De ses arbres sacrés, dans l'ombre enseveli,
J'apprends la patience aux hommes inconnues,
Et mon cœur apaisé vit d'espoir et d'oubli. »

Mais il est des réserves à faire sur ces croyances mêmes qui, considérées non plus comme une poétique particulière à l'auteur, mais comme un système préconçu, deviennent des erreurs qu'il faut combattre. Le poète incarné dans le chêne semble, en effet, prendre trop au sérieux cette union de la nature humaine avec la matière. Il va, dans son admiration irréfléchie, jusqu'à donner le pas sur l'homme à l'arbre « profond et serein comme un dieu. »

« Un esprit revêtu d'écorce et de verdure
Me semble aussi puissant que le *nôtre* et plus doux. »

Relever aux yeux de l'homme, trop plein de lui seul depuis longtemps, la nature qui au dernier jour doit être par sa transformation associée à la gloire des élus de Dieu, c'était une idée neuve, philosophique, chrétienne. Pour la faire goûter ou seulement admettre, il fallait se garder de dépasser le but. Et ce n'est point en établissant entre l'homme et l'arbre une égalité spirituelle, que la philosophie peut être satisfaite et que l'accord entre la nature et l'homme peut s'accomplir. J'en appelle à la philosophie, parce que Victor de Laprade, sans aveu explicite toutefois, a la juste prétention d'être un poète très-philosophe. Sa raison est enthousiaste et son enthousiasme poétique est ordinairement réglé par la raison. Il est possible qne ce soit ce tempérament même qui ait causé son erreur, la raison lui montrant la puissance, la grandeur de la nature ; l'enthousiasme tend à exagérer l'une et l'autre.

Digitized by Google

Dans les « Odes et Poèmes », la nature est pour ainsi dire complice de tous les sentiments et de toutes les passions de l'âme, de tous les faits de la vie humaine.

« Si la nature est morne autour du solitaire,
..... la terre sourit et parle sans mystère
Quand sur sa robe verte on vient dormir à deux.
. . . . . .
C'est à force d'amour qu'il faut l'interroger. »

Et la nature alors, répond : Amour. (*Alma Parens.*)

« Quel astre est endormi ? Quel astre se repose ?
. . . . . .
Le doute et le repos aujourd'hui sont impies. »

La nature dit : Activité, (*Contre le repos.*)
Réciprocité, (*Invocation sur la montagne.*)
Prudence, (*La branche d'amandier.*)
Souvenirs du cœur, (*Aux absents.*)

« Donne tous les parfums, mon cœur, rien n'est perdu ! »

Poésie, espérance, (*Au printemps.*)
Devoir et résignation, (*Adieux sur la montagne.*)

Elle regrette, elle invoque, elle aspire avec nous.

Une âme est dans le vin même. Lisez la « *Coupe* », une des plus admirables créations de la poésie contemporaine. Dans la sève embroisée qu'il y boit chastement, le poète puise l'extase de l'esprit plus que l'ivresse des sens, la joie de l'âme et l'amitié, l'amour de la patrie, l'admiration pour ses héros, le désir ardent de la fraternité universelle, et toutes ces pensées, toutes ces aspirations se succèdent de strophe en strophe, soudaines, inattendues, reliées ensemble cependant par le lien de feu de l'inspiration, ce qui en fait une ode merveilleuse et vraiment pindarique.

Ces éléments épars de la pensée dominante de Victor de

Digitized by Google

Laprade, se trouvent condensés dans « HERMIA. » Hermia, en effet, est pour ainsi dire l'incarnation de l'amour du poète pour la nature, le résumé vivant et idéal de ses sentiments, le produit *fatal*, qu'on me pardonne ce mot, de sa constitution intellectuelle, et non une œuvre « toute d'imagination et de fantaisie, » comme il l'a écrit lui-même dans sa Préface.

« Un jour, obéissant à ces charmes austères
Qu'exercent les hauts lieux sur les cœurs solitaires,
Il voulut respirer la neige des sommets. »

Du haut de la montagne, après s'être enivré longtemps du souffle universel, il descendit vers la plaine. A cet endroit d'où le regard qui s'élève vers le chemin parcouru aperçoit le glacier ruisselant, la zône des mousses et des lichens; plus bas les bois de mélèzes et de chênes; à cet endroit d'où le regard qui s'abaisse aux pieds du voyageur fatigué embrasse la plaine riante, les bords fertiles du lac, les coteaux où serpente la vigne et les plans d'oliviers, une grotte s'ouvrait au midi. Un charmant arbrisseau,

« Entre la vie et l'être admirable chaînon, »

déployait à l'entrée ses feuilles et ses fleurs et tempérait par son ombre les ardeurs du soleil. Un dieu semblait être enfermé sous son écorce, et son feuillage, qui n'avait besoin pour cela d'aucun souffle, faisait entendre des soupirs presque humains. Chaque soir, après ses courses à travers les vallées et les collines, le poète se retirait dans la grotte paisible, et chaque nuit un même songe, accompagné d'une même vision, venait charmer son esprit et ses yeux. Au coin le plus obscur de la grotte, une lueur semblable aux reflets des eaux où la lune se mire, jaillissait des contours d'un corps de jeune fille et se répandait dans l'antre tout entier.

Digitized by Google

La Vierge étrange sortait comme un fruit d'un arbuste pareil à celui qui croissait sur le seuil et dont les rameaux fleuris, pendants autour d'elle, revêtaient sa chaste beauté. Tout était repos dans cet être gracieux, tout était silence. Seul un divin sourire brillait sur ses lèvres. Et cependant son âme passionnée débordait de sentiments ; mais les yeux et non la bouche en étaient les interprètes.

« Ainsi jusqu'au matin dans l'extase bercé,
Sous un astre amoureux il dormait caressé.

. . . . . .

Et c'était chaque nuit égal enivrement. »

Après quelques jours d'absence, le vieux maître de la grotte y revint. Le jeune homme qui avait pris sa place lui dit son nom, son pays, son amour pour la nature et le rêve qui l'avait visité dans ce merveilleux abri. Le vieillard lui rendit alors confidence pour confidence.

Voici son histoire ou plutôt celle d'Hermia.

Hermia naquit un jour de mai. Sans plainte, sans douleurs, assise au bord du lac et appuyée contre le tronc d'un saule, sa mère la mit au monde près des joncs peuplés d'oiseaux, en face des ondes azurées et vermeilles, sillonnées par les cygnes et les rayons du soleil qui s'y jouent. La nature entière fêta cette naissance ; il y eut même des prodiges dans cette matinée mémorable. Les boutons s'épanouirent tout à coup sur leurs tiges, les animaux malmalfaisants se sentirent paralysés, des voix célestes se firent entendre sous les bois, et les plantes laissèrent couler un miel abondant. Dans les vignes, dans les prés, dans les champs, une pluie de fleurs tomba de chaque arbre sur les travailleurs étonnés ; l'outil pesa moins à leurs mains ; la haine sommeilla dans les cœurs.

« Une heure enfin coula sans mauvaise pensée. »

Digitized by Google

Dès les premiers instants, Hermia sourit à la vie ; dès le premier instant, la nature se prodigue à Hermia. Elle devient sa seule institutrice. L'enfant, dont le cœur avait racine au sein de la nature, refusait les leçons des hommes. Le langage humain lui était inconnu ; elle ne le parlait pas.

« Sa voix se répandant en des murmures vagues
Comme les bruits confus des feuilles et des vagues. »

Longtemps il en fut ainsi.

« Elle chanta longtemps avant d'avoir parlé. »

Dès qu'elle put courir, elle s'enfuit dans les bois. Tout le jour elle errait sous leurs ombrages, trouvant sous sa main ce qu'il lui fallait pour apaiser sa faim, la fraise, l'airelle, la mûre, et aussi le miel qui s'écoule par les fentes du chêne et le lait des brebis broutant sur les collines. Chèvres, chiens, taureaux, habitants des nids et des tanières, sautaient, mugissaient, volaient autour d'elle, l'accompagnaient dans ses courses, ou se couchaient à ses pieds.

« Cet exil dans les bois, ces ébats dans les cimes,
. . . . . .
Avec les jeunes faons les luttes et les jeux,
Le babil des oiseaux et ses propres réponses,
Les sources et les fleurs devinant ses désirs,
C'était là d'Hermia l'enfance et les plaisirs. »

Elle fuyait pour eux les rondes des jeunes filles et, seuls, les baisers de sa mère eurent le secret de les lui faire oublier. Elle comprenait, comme un langage, le bruit, la couleur, le parfum. Les êtres étaient des mots pour elle. Les tristesses de la nature étaient les siennes. Un soir, comme les chevreaux venaient bondir autour d'elle, il arriva qu'un nid tomba d'un arbrisseau ébranlé dans leur lutte, et que les petits oiseaux périrent foulés sous leurs pieds. Hermia répandit de douces larmes sur leur sort et la nuit y mêla sa

Digitized by Google

rosée. Dès l'aube, des fleurs nouvelles et inconnues étaient écloses de ces pleurs pieux, et chacune de leurs tiges balançait un joyeux nid.

« Elle semblait porter le printemps avec elle. »

Partout où elle se reposait, une source, un arbuste, un gazon marquaient sa place. Partout sous ses pas les herbes verdissaient. Là, une vigne sortait d'un terrain jadis épineux où ses doigts avaient par distraction égréné un raisin.

Elle grandit de la sorte,

« S'assimilant l'esprit des plantes et des eaux,
Inattentive à l'homme, ayant une famille
Partout où la nature et végète et fourmille. »

« Inattentive à l'homme. » Entre tous ceux qui l'aimaient, sans qu'elle comprît leur amour,

« Un, plus silencieux, épris de solitudes, »

occupait son cœur. C'est le vieillard de la grotte. Mais il n'était que son ami. Les mêmes goûts les avaient rapprochés tous deux. Il la suivait dans ses promenades, tenant sa main entre les siennes, échangeant avec elle un regard rapide et partageant ses pensées. Il apprenait d'elle à découvrir les symboles et les mystères de ce monde, à discerner les différentes voix des êtres et leurs rapports entre eux, à connaître les vertus des simples.

« La Vierge l'instruisait dans son silence même. »

Sous l'œil de Dieu, au fond des solitudes, ces deux enfants passaient durant l'été les jours et quelquefois les nuits à interroger la nature et à scruter ses secrets. Mais dès que l'hiver était venu, Hermia ne sortait plus de sa cabane, se cachant aux siens et comme livrée à un sommeil léthargique. Son teint pâlissait, son beau regard s'éteignait, sa lan-

Digitized by Google

gue restait enchaînée, et son esprit semblait avoir abandonné son corps. Il allait, dit le poète, s'abîmer

« Dans les flancs de la terre et dans ceux des nuages »,

pour en rapporter au printemps une moisson de connaissances et de récits.

Cependant l'amour de l'un grandissait avec la beauté de l'autre. Plein de l'ardeur de la jeunesse, celui-là oubliait souvent la prêtresse pour la femme, et toujours pure, toujours calme, celle-ci l'aimait comme une sœur son frère. Elle l'aimait de cet amour que les plantes ont pour le soleil, les flots pour les roseaux, les oiseaux pour les fleurs, lorsqu'un jour où la nature exhalait un trop plein de vie, où les parfums pénétrants enivraient jusqu'au cœur, les deux jeunes gens atteignent le seuil de la grotte. Elle,

Ce cheste nénuphar trempé de froides ondes,
Ce lys ferme et sans tache et de rosée empli,
Ce cœur de pur cristal semblait s'être amolli.

Elle ressent pour la première fois l'aiguillon du désir. Elle se laisse cueillir un baiser; sa lèvre frémit avec bonheur et gémit doucement. Hélas !

C'est un frisson mortel qui passe sur sa bouche !
Sous son front sans couleur se ferme un œil glacé,
Sur ses reins fléchissant son cou s'est renversé,
Et vierge, sur les fleurs et la mousse odorante,
Le lit prêt pour l'hymen la reçut expirante.

Elle était morte d'une première caresse.

Quoique différant absolument les uns des autres, le poème d'*Hermia* conduit à celui de *Fausta* pour aboutir tous deux à *Pernette*.

Tout poète ayant la puissance de souffle de Victor de Laprade se porte vers l'épopée.

Hermia était l'amour incarné de la nature; Fausta est

Digitized by Google

l'amour incarné de la patrie. Pernette sera celui du sol natal lui-même.

Ainsi dans trois créations de son génie, le poète nous aura montré le triple aspect de son âme.

Le poète est tout entier dans sa poésie.

Fausta l'Italienne est, malgré son penchant, l'épouse d'Herman, le pâle Germain, vainqueur de l'Italie. Marco, le vaincu, vient de se traîner sanglant à travers le bois qui l'environne, vers le lac dont les eaux baignent le château du chef allemand, C'est le soir; guidée par Fausta, une barque s'avance sur les flots étoilés. Où va la jeune femme? Au fond des bois amis, chercher à endormir son cœur. Car, hélas ! elle aime Marco.... Je me trompe, elle aime la patrie sous les traits du blessé. Marchant au hasard, elle aperçoit tout à coup ce fils de l'Italie étendu sur la bruyère. Voler vers la maison voisine du pêcheur, implorer son assistance et lui confier le salut du proscrit, c'est pour Fausta l'affaire d'un instant, étant celle de l'amour.

Chaque matin, Fausta prend le chemin de la cabane; chaque jour, la guérison de Marco fait des progrès. Celui-ci guéri, Fausta reviendra-t-elle ? Elle est partie pour ne plus revenir. Du moins

Elle se l'est juré, c'est leur adieu ! Pourtant
Le lendemain l'amène à Marco qui l'attend.

Il est si faible encore ! Puis elle-même veut lui remettre le glaive à la main,

MARCO.

Bien heureux qui tiendrait de la douce amitié
Cette vie et ces soins dus à votre pitié !

FAUSTA.

Dans ce temps fait pour des cœurs austères
Occupés sans faiblir d'héroïques mystères,
Nous n'avons qu'un devoir. venger le sol natal.

Digitized by Google

Ainsi vont leurs discours.

> Et la rame tardive aux murs du vieux château,
> Plus lente chaque jour, ramène le bateau.

Enfin, un double aveu, on devine lequel, vibre dans le silence des bois. Mais dans l'âme de la jeune Italienne, la patrie règne au-dessus de Marco.

« Je cède à mon pays ton cœur qui m'appartient, » lui dit-elle. C'est un grand sacrifice, et pour l'accomplir sans retour, elle monte dans sa nacelle et s'enfuit pour jamais. En effet, l'heure revient où la barque si impatiemment attendue a coutume d'apparaître sur le lac. Mais ce soir, rien. Marco désespéré, anxieux, s'élance dans le bateau du pêcheur et le dirige sous les fenêtres du donjon d'Herman. Une d'elles est éclairée, et ton cœur te dit, pauvre proscrit, à qui appartient cette lampe qui veille ainsi sur le souvenir, sur le regret peut-être. Quelle nuit pour toi !

> ..... Le flot jusqu'à l'aube
> Berça ton désespoir et ne put l'assoupir.

A l'aube, Marco quitte son poste périlleux, attache plus loin son esquif au pied d'une roche, et caché parmi les arbustes, cherche à percer du regard les murs du château. Une voix intérieure lui dit qu'il va revoir Fausta. Cette voix du cœur ne mentait pas. La barque de la bien-aimée glisse sur le lac, et celle qui la monte, calme, souriante, glisse sous les flots.... pour reparaître bientôt à la surface, sauvée par son amant.

— Oui, j'ai voulu mourir, l'abîme où je descendais me défendait d'être à toi.

> Moi, qui place avant tout l'Italie à venger,
> Je ne puis partager ton cœur même avec elle.

Pars donc, va, meurs, la patrie t'appelle. Mais pars sans

Digitized by Google

craindre que désormais j'attente à la vie qui t'est si chère.

L'ombre d'un bois abritait, dit le poète, ces adieux suprêmes. A ce moment, un homme s'éloigne à pas lents du taillis ; c'est Herman qui a tout vu, tout entendu.

Cependant un nouveau combat est livré entre les Allemands et les Italiens. Ces derniers sont encore vaincus. Une bande de captifs est dirigée, sous la conduite d'Herman, vers les bords de ce lac témoin d'un amour si pur et si noble. Dans ce groupe de martyrs, car ces captifs vont au trépas, le vaillant patriote se montre radieux et fier, laissant tomber une dernière larme de ses yeux qu'il reporte tour à tour sur le pays de sa mère et sur la demeure de la femme qu'il aime. On apporte les armes, un coup part, et le plomb meurtrier atteint en même temps Marco et Fausta qui soudain s'est dressée à côté du jeune soldat expirant.

Supérieur, comme drame, au poème d'Hermia, celui de Fausta l'est encore sous le rapport pratique, si je puis parler ainsi. Victor de Laprade a franchi le premier pas qui sépare le monde idéal de la région humaine, et de cet élan vers la vie naîtront bientôl les *Poèmes évangéliques* et *Pernette*.

Léandre Brocherie.

(*A continuer.*)

Digitized by Google

LA MONTÉE DU GARILLAN

OCHARD et Bréghot du Lut, qui ont publié chacun une nomenclature des rues de Lyon, expliquent ainsi l'étymologie de la montée du Garillan : son nom, dit-on, est une onomatopée, tirée du bruit que font les cailloux en roulant le long de cette côte dans les grandes pluies (1). Au commencement du XVIe siècle, elle s'appelait *Rue du capitaine Imbaud*, du nom d'Imbaud de Bletterens, riche habitant de Lyon qui y avait sa demeure. Je ne rejette pas entièrement cette étymologie qui a quelque chose de vrai ; mais je soupçonne que le souvenir de Bayart (2) a pu être l'origine de cette dénomination. Je vais donc entrer dans des détails sur les faits et gestes du célèbre chevalier qui avait laissé au sein de notre ville une brillante renommée.

Pierre Bayart naquit au château de ce nom, près de Grenoble, en 1476. A l'âge de 13 ans, il entra au service du duc de Savoie, qui vint peu de temps après visiter Charles VIII, roi de France, résidant alors dans notre ville. Le futur chevalier *sans peur et sans reproche* plut beaucoup au monarque français, et il entra dans sa maison en qualité de page. Le roi se remit bientôt en route pour continuer la visite de son royaume, et après trois années il revint à Lyon et ramena Bayart avec lui. Il s'agit naturellement alors de

(1) La montée du Garillan est très-rapide et très-longue, car on a 237 marches à gravir pour arriver au sommet.

(2) Bayart signait son nom avec un t à la fin, et non avec un d, comme on l'écrit communément. (Bréghot du Lut, *Rues de Lyon*.)

Digitized by Google

fêter l'illustre personnage qui honorait la ville de sa présence, et l'on donna un tournoi dans une prairie de la Guillotière, située près de la Magdeleine, le 20 juillet 1494. Bayart s'y distingua par son adresse, et acquit une brillante réputation. Il pouvait bien être déjà le *chevalier sans peur*, mais il n'était pas encore *sans reproche*. En effet, on doit avouer que sa conduite à l'égard de son oncle, abbé d'Ainay, auquel il soutira peu honnêtement une somme considérable, afin de paraître dignement dans cette fête, aussi ridicule que nos courses contemporaines, n'indiquait pas une haute moralité ; mais il n'avait que dix-sept ans, et alors, comme aujourd'hui, quand il s'agit de paraître dans le beau monde, on ne se montrait pas bien scrupuleux, et une belle toilette était le *nec plus ultra* de la dignité masculine et féminine. Quoi qu'il en soit, à la suite du tournoi son nom resta célèbre, et les belles dames qui l'avaient vu à l'œuvre se disaient entre elles : *Vey-vo cestu malotru, il a mieulx fay que tous los autres*.

Bayart entra ensuite dans l'armée active et se distingua par sa bravoure. Je ne le suivrai pas dans sa carrière militaire, et je vais simplement raconter un de ses exploits, dont la publicité a bien pu devenir l'origine du nom de la montée du Garillan. Un conflit avait éclaté entre la France et l'Espagne, et le royaume de Naples en était le théâtre. Sur la fin de cette guerre, en 1503, les Français campés d'un côté de la rivière du Garillan, et les Espagnols de l'autre, s'observaient mutuellement et attendaient l'occasion de s'emparer d'un petit pont qui les séparait. Les Français, attirés dans une embuscade abandonnèrent le côté du pont près duquel ils campaient ; mais Bayart, soupçonnant une ruse de la part de l'ennemi, se dirigea vers le pont avec un de ses officiers, Pierre de Tardes, et il aperçut bientôt un corps de cavalerie qui s'avançait. Aussitôt, il envoya le sus-

Digitized by Google

dit requérir du secours, et la lance au poingt il porta de si terribles coups qu'il renversa d'abord quatre hommes d'armes, dont deux tombèrent dans l'eau. Les Espagnols, animés par la perte de leurs camarades, attaquèrent Bayart avec fureur; mais lui, quoique seul, l'épée à la main, se défendit vigoureusement, et Pierre de Tardes eut le temps de venir le dégager avec une centaine d'hommes. Dans cette retraite, Bayart, monté sur un cheval épuisé de fatigue, manqua d'être fait prisonnier. Heureusement que la troupe française redoublant de courage fit des prodiges de valeur et délivra *son vrai guidon d'honneur*. (Guyard de Berville, *Hist. de Bayard.* — Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 513) (1).

Cette héroïque défense du pont du Garillan par un seul combattant, en 1503, eut probablement un grand retentissement dans notre ville, puisque le nom de l'intrépide homme d'armes était bien connu à Lyon. Le Garillan, nommé *Liris* par les Romains, n'avait peut-être pas une grande notoriété; mais l'exploit de l'illustre Bayart fit connaître cette petite rivière qui coule près de Gaète, et qui servait de limite au *Latium*.

« Le *Garigliano*, ou *Liris*, coule dans la terre de Labour, « dans un pays semé d'orangers, grenadiers, jasmins, lau- « riers et toutes sortes de productions utiles et agréables. « Vers le lieu où fut Mainturne, le Garillan forme des ma- « rais, dans lesquels Marius se cacha pour se soustraire « aux satellites de Sylla. » (*Dict. géog. de l'Italie*, 1775.) Ce petit fleuve *Liris* était aussi appelé *Glanis*, et il en sortait des sources d'eaux thermales. (Plin. III, 9. — II, 106.)

Au XVIe siècle, un courant littéraire avait pénétré dans notre ville. Il ne serait donc pas étonnant que la proximité

(1) Bayart mourut d'une blessure, reçue dans un combat aux environs de Mâm, le 24 avril 1524; à l'âge de 48 ans.

Digitized by Google

de la poétique cité de Gaète, qui avait emprunté son nom à la nourrice d'Enée, laquelle y avait été inhumée, eût aidé à la célébrité du Garillan qui coulait dans la même région :

Tu quoque littoribus nostris, Æneia nutrix,
Æternam moriens famam, Gaieta, dedisti. (Virg. Æn. VII, 1.)

Les Lyonnais instruits savaient aussi que Gaète contenait le tombeau de Munatius Plancus, le fondateur de Lyon. Ce détail aura pu contribuer à faire connaître le Garillan, qui n'était pas un fleuve d'une grande importance.

Je ferai remarquer que Bréghot du Lut et Cochard disent que la montée du Garillan portait au commencement du XVIe siècle le nom du *Capitaine Imbaud*. Or, ce fut en 1503 qu'eut lieu le combat du Garillan et parconséquent le changement de nom de la susdite montée. Il y a là un rapprochement de date, qui me semble combattre en faveur de l'opinion que j'émets, il est vrai, un peu dubitativement.

L'étymologie de Garillan vient du verbe latin et italien *garrulare*, *garrulans*, *garrulante*, faire du bruit en bavardant, dont on a fait en italien *gariglione* et en français *carillon*, et la rivière du Garillan, excessivement rapide, a nécessairement emprunté son nom à sa bruyante rapidité. Il serait donc possible que le bruit des cailloux, entraînés par les grosses pluies, eût été aussi une des raisons de la dénomination imposée à la pente extrêmement inclinée de notre montée du Garillan, qui se trouvait parconséquent en harmonie avec le *Garigliano* de la terre de Labour.

Je ferai observer en outre qu'au XVIe siècle un grand nombre d'Italiens résidaient dans le quartier, et qu'ils ont pu contribuer à ce changement de nom, et à déposséder le capitaine *Imbaud de Bletterens*, en lui substituant une dénomination provenant de leur langue nationale. Je soumets cette question étymologique aux archéologues lyonnais, qui vont se

Digitized by Google

promener au sein de ce vieux quartier de l'ouest, pour y observer les curieuses maisons que l'on y rencontre encore.

En 1562, on ouvrit une rue pour communiquer de la rue du Bœuf à la montée du Garillan. Cette rue, ayant été ensuite élargie, forme aujourd'hui une petite place. La création du Petit-Collége contribua probablement à cet élargissement, qui fut suivi de l'abaissement du terrain. On peut se rendre compte de cet abaissement, en observant la maison n° 1, à la porte de laquelle on parvient par un perron. La rue de la Fronde, qui va de la rue Saint-Jean à la montée du Garillan, recèle aussi des indications relatives à cet abaissement. Les maisons à droite en montant sont postérieures à ces travaux, ou bien leur sont contemporaines, car elles surgissent au niveau du sol, tandis que celles à gauche ont subi un déchaussement facile à constater.

Le Petit-Collége que l'on voit sur la place fut fondé en 1630, grâce à la générosité de Gabrielle de Gadagne, marquise de Chevrières (1), qui donna, en 1628, aux Jésuites du collége de la Trinité une somme de 24,000 livres pour établir un second collége dans le quartier de l'ouest. Le 16 septembre 1630, le consulat approuva cette fondation, et la nouvelle école fut ouverte l'année suivante, dans la maison de Carles Loubat (2). Ce collége fut d'abord appelé de

(1) Bréghot du Lut, dans son *Dictionnaire des rues de Lyon*, 1838, dit que Gabrielle de Gadagne était l'épouse de Jacques Mitte de Chevrières. Cochard lui donne pour mari le marquis de Saint-Chamond, et dans l'*Inventaire des Archives départementales* elle est simplement qualifiée de Madame de Chevrières. Poullin de Lumina, dans son *Histoire de l'Eglise de Lyon*, p. 409, signale la piété de Jacques Mitte de Chevrières, marquis de *Saint-Chamond*, qui aida à fonder un second établissement des Annonciades célestes, sur la colline de Saint-Sébastien.

(2) Carlos Loubat devait appartenir à une famille tenant un certain rang à Lyon ; car on rencontre dans la liste des familles consulaires, pu-

Digitized by Google

Notre-Dame de Bon Secours, mais la dénomination actuelle prévalut. Les échevins accordèrent en outre une pension annuelle de 2,000 livres, à laquelle le roi Louis XIII en ajouta une autre de même somme, en 1642. Le père de la Chaize était recteur de ce collége, et peu après il passa à celui de la Trinité.

Ce fut à sa requête qu'un acte consulaire accorda aux Jésuites une somme de 6,000 livres pour l'acquisition d'une maison ; mais il paraît que cette propriété n'était pas en bon état ; car un mémoire fut bientôt adressé au consulat sur l'état de caducité de ce bâtiment. Afin d'avoir le temps de faire une reconstruction, on demanda l'autorisation de suspendre les classes pendant dix ans, sans que la pension accordée par la ville fût supprimée. Le consulat donna son consentement, à condition que la suspension des classes et du service divin ne durât pas plus de huit ans. Cette reconstruction eut lieu, sous la direction de Van Risamburg, architecte, pendant l'administration de Camille Perrichon, prévôt des marchands, de 1730 à 1739 : ce qui fut relaté dans l'inscription commémorative de la pose de la première pierre. Il ressort de là que ce bâtiment date de la première moitié du siècle dernier. Les revenus du Petit-Collége augmentèrent par suite de plusieurs dons et par la réunion du prieuré de Saint-Romain-en-Jarêts. (Cochard, *Descrip. de Lyon*, p. 262. — *Arch. dép.* D. — Brossette, p. 112, échevins, 1730.)

En 1763, les Jésuites furent remplacés par les Oratoriens, et à l'époque révolutionnaire on ferma cet établissement. En 1802, sous la protection du cardinal Fesch, archevêque de

bliée par M. V. de Valous, un François de Loubat, marchand épicier, présent à l'assemblée convoquée au consulat, pour délibérer sur les affaires financières de la ville, le 15 septembre 1577.

Digitized by Google

Lyon, les frères de la doctrine chrétienne, au nombre de 26, y formèrent le centre de leur congrégation, et le supérieur général y trouva son logement. (Cochard, *Descrip. de Lyon*, p. 262.) Aujourd'hui c'est à Caluire que cette congrégation a été transportée, et qu'elle a subi, au nom de la liberté, le pillage et la dévastation, lors de l'avènement de la république du 4 septembre 1870.

La Faculté de théologie y tient ses séances dans une des salles de ce local, dont l'entrée est au bas de la montée du Garillan, et la mairie du 5e arrondissement y est installée, ainsi qu'une école municipale de jeunes filles, à laquelle on parvient par la susdite montée. La chapelle du ci-devant Petit-Collége était dirigée par des prêtres parlant l'allemand, et les Alsaciens établis dans notre ville y entendaient la prédication et suivaient les offices, où le français cédait la place à la langue allemande. Cette chapelle a été entièrement dévastée, à la suite du 4 septembre, et l'entrée en est fermée ; car, tout le mobilier ayant été détruit, on est dans l'impossibilité d'y faire le service.

Au commencement du XVIe siècle, tout le tènement qui s'étend le long de l'escalier du Garillan, à droite en montant, appartenait à Nicolas de Pierrevive, receveur ordinaire du roi, qui maria sa fille Marie à Antoine de Gondi, banquier à Lyon, et lui donna la partie supérieure dudit tènement (1). Antoine de Pierrevive, baron de Vaulx, maî-

(1) Le P. Colonia (t. II, cap. III, 2) donne pour époux à Marie de Pierrevive non pas Antoine, mais Philippe de Gondi. La susdite, femme très-remarquable par son intelligence, fut choisie par la reine Catherine de Médicis pour être gouvernante des enfants de France. Un poète de cette époque, Rafaéllo Toscano, adressa un sonnet à son mari, et le termina par le tercet suivant :

Della consorte tua son manifeste
Le virtu, le bellezze et gli alti egregi,
Tu divino; ella pur cosa celeste.

Digitized by Google

tre d'hôtel du roi, hérita de la partie basse et la vendit, en 1545, aux enfants de Thomas Gadagne (Cochard, *Descrip. de Lyon*, p. 264). M. V. de Valous, dans son *Domaine ordinaire du Lyonnais*, nous apprend que la fortune de Pierrevive provenait du commerce de l'épicerie et de la droguerie. Deux grandes familles, celles des Gadagne et des Gondi, se trouvèrent donc superposées l'une à l'autre, et contribuèrent naturellement à l'illustration de ce quartier. Je ne parlerai pas des Gadagne, sur lesquels j'ai déjà donné quelques documents dans ma notice sur les *Grands-Capucins* (*Revue du Lyonnais*, février 1874), et que nos lecteurs peuvent consulter.

Les Gondi, originaires de Florence (1), s'établirent à Lyon en 1516, et ce fut de cette couche de banquiers que sortit la lignée des ducs de Retz, dont le plus célèbre fut le cardinal de ce nom, Jean-François-Paul de Gondi. Il possédait, suivant son aveu, « l'âme la moins ecclésiastique qui « fût dans l'univers (*Mém. du card. de Retz*, liv. I, p. 4, « 1717); mais il avait été contraint par l'aveugle piété et « les vues ambitieuses de son père d'entrer dans les or- « dres. Les saintes vertus de sa mère et les austères exem- « ples de saint Vincent de Paul, qui pendant ses premières « années avait été son protecteur, n'eurent aucune prise « sur cette âme ardente et impétueuse, née pour les intri- « gues (2). » Je n'entrerai pas dans tous les détails de cette

« On connaît la vertu, la beauté, les actes généreux de ta compagne.
« Si tu es un être divin, elle a quelque chose de céleste. »

On voit que dans ces temps anciens la flatterie était parfaitement en usage.

(1) Antoine de Gondi, marchand épicier, fut du nombre des marchands florentins qui offrirent au consulat un prêt de 8,000 livres, pour partie de la somme demandée par le roi, le 17 octobre 1582. (V. de Valous, Familles consulaires.)

(2) Cette biographie, par M. de Chantelauze, a été insérée dans la troi-

Digitized by Google

vie scandaleuse et agitée, et ceux de mes lecteurs qui voudront les connaître n'auront qu'à lire l'intéressante notice de M. R. de Chantelauze : *Le cardinal de Retz et les Jansénistes.*

Jean-François-Paul de Gondi, cet ambitieux célèbre, était le deuxième fils de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères de France, né à Lyon en 1581, dans la maison paternelle des Gondi, située au quartier Saint-Paul, et qui ayant abandonné l'administration maritime se fit prêtre de l'Oratoire. Il était le second fils d'Albert de Gondi, maréchal de Retz, et de la baronne de Retz Il s'occupa beaucoup du soulagement des forçats, avec le secours de saint Vincent de Paul, précepteur de son fils, et il mourut le 29 juin 1662. (*Biog. univ.*) Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz et fils du susdit, naquit à Montmirail en Brie, au mois d'octobre 1614. Quoiqu'il eût été un des principaux chefs de la Fronde, il fut malgré cela promu au cardinalat, dans le consistoire du 18 février 1652. Devenu coadjuteur de son oncle François de Gondi, qui mourut en 1654, il le remplaça à l'archevêché de Paris, dont les curés étaient presque tous jansénistes, et son décès eut lieu en 1679. (R. de Chantelauze, p. 31.)

Les ambitieux sont de toutes les époques, et pour parvenir ils savent parfaitement se tenir en équilibre, tantôt à droite, tantôt à gauche. Ce fut cette tactique que Paul de Gondi employa en passant alternativement des jansénistes aux Jésuites et *vice versa.* Au reste nous sommes témoins des résultats de cette gymnastique, et nous pourrions citer de hauts personnages, nos contemporains, qui, après avoir débuté démocratiquement dans la république de 1848, sont

sième édition de *Port-Royal* de M. de Sainte-Beuve, et n'a été tirée qu'à un très-petit nombre d'exemplaires.

Digitized by Google

ensuite parvenus aux plus hautes dignités de l'empire. Il en sera toujours ainsi, et je ne serais pas étonné, si la monarchie ou l'empire reparaissaient sur la scène, de voir certains républicains, même des radicaux, tourner vigoureusement le dos à la république, en s'agenouillant devant la puissance d'un monarque. En agissant de la sorte, ils auront bien mené leurs affaires, et pour les consciences positivistes c'est le but principal de l'intelligence.

Je donne un simple abrégé biographique du cardinal de Retz, parce qu'il est surtout connu comme membre de la famille des Gondi, mais les personnes qui voudront avoir des détails complets sur cette famille pourront les trouver dans l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*, par Corbinelli (1). Cette généalogie, qui est surtout une apologie, contient un éloge exagéré, et même ridicule, du cardinal de Retz.

La maison de Gondi, située à l'angle de la montée du Garillan et de celle de Saint-Barthélemy, me semble par son style dater du milieu du XVIe siècle, époque à laquelle les Gadagne occupèrent le tènement inférieur, qui leur fut vendu en 1545 par Antoine de Pierrevive, et sur lequel probablement alors ils firent construire leur hôtel. Ces maisons sont accostées de jardins dont on peut juger l'étendue, en pénétrant dans celui qui sert aujourd'hui aux exercices de l'école gymnastiques, et dont l'entrée est à la montée Saint-Barthélemy. Du haut de la terrasse qui lui sert de limite et domine le tènement de Gadagne, l'on peut se rendre compte de l'ensemble de ces anciennes constructions, servant aujourd'hui d'ateliers à diverses industries. Cet aspect

(1) 2 volumes in-4°, dont le premier a 511 pages et le second 700, publiés en 1707. Corbinelli mourut en juin 1716, âgé de plus de cent ans. Son portrait se trouve dans cet ouvrage, et il est d'une grande laideur.

Digitized by Google

a un certain charme pour les amateurs de vieux souvenirs et de dessins archéologiques.

Tout le tènement, qui s'étendait le long du Garillan, n'appartenait cependant pas entièrement aux familles de Gadagne et de Gondi. Effectivement dans la description du claustral de la communauté de la Propagation de la foi, laquelle succéda à la famille de Gondi et fut ensuite exproprié, à l'époque de la révolution, il est constaté par l'acte de vente des biens nationaux que la propriété de cette communauté était « confinée au matin par les derrières d'autres maisons et « jardins, prenant entrée par la montée du Garillan et la « voûte de Gadagne. » Cette voûte existe en dehors de l'hôtel de Gadagne, au fond de la maison, n° 8, de la rue de ce nom : c'est un passage voûté, traversant au moyen d'un escalier sous une terrasse, servant de cour et constituant un premier étage, surmonté d'un second également en forme de terrasse sur laquelle est établi un jardin. L'intérieur de cette cour est fort curieux ; car elle est occupée par un assez beau bâtiment, style de la fin du XVIe ou commencement du XVIIe siècle.

On remarque encore entre les deux propriétés susnommées des Gadagne et des Gondi et le long de la montée du Garillan, une maison n° 2, d'une construction beaucoup plus récente, élevée au-dessus d'un mur et accostée d'un très-petit jardin, en forme de terrasse. C'est probablement d'elle que parle le susdit acte de vente, en indiquant comme limite sa position sur la montée du Garillan. L'intérieur est très-proprement tenu et mérite une visite de la part des explorateurs de nos vieux quartiers. On peut même juger de l'ensemble de cette maison, en faisant une ascension au troisième étage du Petit-Collége. L'aspect ne manque pas d'un certain charme pittoresque, surtout en été où un assez bel arbre sert de premier plan.

Digitized by Google

Camille de Neuville, archevêque de Lyon (1653-1693) forma, dès l'année 1659, le projet de créer un établissement pour l'instruction des femmes et des filles protestantes qui désiraient se convertir au catholicisme, et les lettres patentes qui confirmèrent cette intitution datent de 1677 (*Alm, de Lyon*, 1745). D'après Cochard (*Descript. de Lyon*, p. 270), ce fut seulement en 1683 que le *Séminaire de la Propagation de la foi, ou des nouvelles catholiques*, prit possession de l'hôtel de la famille de Gondi, laquelle avait quitté notre ville (1). Il reste peu de souvenirs des Gondi dans cet ancien bâtiment; cependant on voit encore un écusson très-ornementé, au-dessus de la porte intérieure, lequel représentait les armes des Gondi écartelées avec celles des Pierrevive (R. de Chantelauze); mais les armoiries en ont été effacées, probablement à l'époque révolutionnaire, car Pernetti dit que de son temps, 1757, on remarquait un écusson avec les armoiries des deux susdites familles.

La maison voisine, à droite en descendant la montée Saint-Barthélemy, n'a du côté de la voie publique aucun caractère architectural; mais elle présente sur sa façade intérieure un assez beau style, qui indique le commencement du XVIIe siècle. Un écusson dont les armoiries sont effacées constate une habitation nobiliaire, qui parconséquent daterait de l'époque de possession par les Gondi, car la susdite porte surmontée d'un écusson, dans le vestibule à l'angle des deux montées, conduit dans l'intérieur des deux maisons.

(1) « Les maisons de la *Propagation de la foi*, se nomment séminaires. « Le but des séminaires de l'*Union chrétienne* est la conversion des femmes « hérétiques et l'instruction des nouvelles converties, à laquelle se consa- « crent les veuves et les filles que l'on y reçoit. Le premier de ces sémi- « naires fut établi à Charone, puis transféré, en 1685, à l'Hôtel de Saint- « Chamond, rue Saint-Denis, à Paris. (*Dict. de Trévoux*.)

Digitized by Google

L'acte de vente des biens nationaux fait la description des trois bâtiments dont se composait la communauté de la Propagation de la foi, et il y est dit que l'on avait établi une chapelle dans le rez-de-chaussée de cette maison d'une très-petite largeur, et en contrebas de la montée Saint-Barthélemy. J'ai parcouru ce rez-de-chaussée intérieur, et je n'ai pu y découvrir le moindre vestige de sa destination religieuse ; cependant, il m'a été affirmé que des restes de cette chapelle existaient encore, il y a quelques années. Aujourd'hui ce local, qui est accompagné d'un jardin en terrasse, au-dessus de celui de l'hôtel de Gadagne, sert aux exercices d'une école gymnastique, et contenait auparavant un atelier de moulage en carton-pierre. On voit un échantillon de cette fabrication sculpturale dans l'intérieur du palier de la première maison, dont une porte sert d'entrée à la seconde : c'est un écusson, entouré d'ornements, et qui représentait les armoiries de la ville d'Annecy, lesquelles ont été effacées après le 4 septembre.

La troisième maison, en descendant, d'un style moins ancien que les deux autres, est parfaitement décrite dans l'acte de vente des biens nationaux, et par conséquent faisait évidemment partie de la communauté susdite, expropriée par la révolution : « Ce claustral forme trois corps de bâti-« ments, et celui appelé du *Pensionnat*, prenant son entrée « sur la rue Saint-Barthélemy, est composé d'un rez-de-« chaussée formant bûcher du côté de la rue, et un petit « appartement à côté du jardin. Au-dessus sont trois éta-« ges, composés chacun de quatre pièces, avec cabinets, « alcôves et autres dépendances. Ces étages sont desservis » par un grand escalier, au-dessus duquel est une vaste « tour (carrée) à deux étages, formant des logements. De « ce corps de bâtiments dépend un jardin en terrasse. Dans « ce jardin est une pompe et citerne. »

Digitized by Google

P. Martin, architecte, dans ses *Recherches sur les anciennes maisons de Lyon*, 1854, a donné une description et dessiné un plan du bel escalier qui dessert ce grand bâtiment : « L'appareil et la construction des plates-bandes supportant « les rampes méritent d'être examinés. De grands arcs qui « s'élancent avec hardiesse du départ à l'arrivée de la rampe, « d'autres plus petits ayant leur retombée en forme de clef « pendante sous le premier palier, constituent la partie im- « portante et remarquable de la construction. Les gardes- « corps, composés de riches balustres en bois, achèvent de « caractériser ce morceau intéressant d'architecture. »

Cette maison, n° 17, dont le style indique la seconde moitié du XVIIe siècle, faisait donc bien partie de la *communauté de la Propagation de la foi*, ou du *Séminaire des nouvelles catholiques* (1). Je ne pourrais pas donner la date précise de sa construction ; cependant je trouve dans l'inventaire des titres de cette communauté, le document suivant : « Contrat « d'acquisition, pour la maison des nouvelles catholiques, « fait par Mme Marie de Galles, épouse de Nicolas Albert, « conseiller du roi, du 12 avril 1683. » Cette date de 1683, d'après Cochard, est celle de l'installation de la communauté dans la maison de Gondi, bien après la fondation de cette société, dont la sentence d'enregistrement est du 3 février 1659. Il se pourrait donc que le bâtiment en question eût été élevé à la date de 1683, c'est-à-dire, postérieurement aux deux autres maisons, qui auraient pu commencer à servir d'habitation aux dames de la Propagation, après le départ de la famille de Gondi.

(1) Ces trois maisons, en commençant par celle qui est à l'angle des deux montées, portent les n°s 21, 19 et 17. La maison intermédiaire n'a point de numéro, parce qu'elle faisait partie du n° 19. La porte qui donne entrée au gymnase n'a été ouverte qu'à une époque relativement récente.

Digitized by Google

La montée du Garillan était habitée par des familles riches, et plusieurs maisons de ces familles devinrent la propriété des Jésuites du Petit-Collége. L'inventaire des archives départementales cite, au sommet de la susdite montée, une maison appartenant à Jean de Rhodes qui autorisa sa femme, Jeanne Raffelin, à la vendre aux Jésuites. Ce Jean de Rhodes, auteur d'un mémoire sur les eaux chaudes artificielles, était un médecin originaire d'Avignon, né vers 1635, mort en 1695. Une partie de sa famille a habité Lyon pendant quelque temps, et a fourni plusieurs religieux à l'ordre des Jésuites : Alexandre, avignonais, né en 1591, mort en 1660 ; Georges, professeur de rhétorique, recteur du collége de Notre-Dame, auteur d'ouvrages théologiques, né à Avignon en 1597, mort à Lyon en 1661 ; Mathieu, professeur de philosophie au collége de la Trinité, né à Lyon vers 1640. (*Invent. des Arch. départ.* D. 211. — Pernetti, I, p. 253. — Bréghot et Péricaud, *Lyonn. dignes de mém.* — Colonia, I, p. 803.) Cette famille avait donc de grands rapports avec les Jésuites, et la vente leur fut faite de cette maison, qui probablement par sa proximité du Petit-Collége était à leur convenance. Elle existe encore à l'angle du Garillan et de la montée Saint-Barthélemy. Son style indique la seconde moitié du XVIe siècle, et elle était accompagnée d'un jardin inférieur, qui confine celui de l'ancien hôtel de Villars (1). Une

(1) Cet hôtel de Villars devint, au commencement du XVIIIe siècle, une *maison de la Providence*, destinée à l'enseignement des jeunes filles, exposées par leurs parents à manquer de moralité. (Clapasson, *Descript. de Lyon.*) Exproprié comme bien national, elle servit ensuite à l'époque du renouvellement de l'ordre au pensionnat Reydelet, et enfin le Grand-Séminaire y fut installé, jusqu'au 13 prairial an XI, 2 juin 1803, où un décret du premier consul rendit à l'archevêché le local de cet établissement, situé sur la place Croix-Pâquet. Après les séminaristes, des religieuses carmélites firent leur monastère de cette maison. (Lyonnet, *Le cor-*

Digitized by Google

partie de cette maison, située le long de la montée Saint-Barthélemy, n'a point de croisées, et servait seulement d'entrée au premier étage, par une porte ornée d'une assez belle sculpture. L'intérieur consiste en un passage très-étroit, qui a vue sur le jardin inférieur et conduit au premier étage, à l'angle des deux montées.

Le Petit-Collége possédait encore d'autres maisons, parmi lesquelles j'en citerai une située au Garillan, et qui avait pour enseigne *à la Victoire;* mais dont je ne pourrais pas indiquer l'emplacement. Elle fut vendue aux Jésuites par Marguerite et Péronne Delœille et les religieuses de la Propagation. Il serait possible que cette enseigne de la *Victoire* fût aussi un souvenir du combat du Garillan; cependant je n'oserai pas l'affirmer et je n'ai trouvé aucun document relatif à cette dénomination. Il existait aussi une maison, joignant celle des susdits religieux, laquelle leur fut vendue par Jeanne Vernois, « à la charge de laisser un passage pour les habitants de la maison des Jésuites. » (*Invent. Arch. départ.*, 1665 à 1742.) Cet immeuble peut bien être celui qui porte le n° 1, et qui effectivement est mitoyen avec le Petit-Collége. Au reste, en s'engageant dans un petit escalier à noyau excessivement étroit, on domine une partie du local, et l'on aperçoit de petites constructions inférieures, encore plus rapprochées du claustral susdit; en sorte que je ne peux rien affirmer sur la propriété vendue par Jeanne Vernois, dont je n'ai pas rencontré le nom en dehors de l'inventaire des archives départementales.

Je suis entré peut-être dans de trop longs détails sur la montée du Garillan, et l'on me reprochera de *garrulare;* mais j'avoue que mes visites au sein des vieilleries lyonnai-

dinal Fesch, chap. XII), et aujourd'hui elle est occupée par l'Œuvre des convalescentes.

Digitized by Google

ses ont un grand charme pour mon esprit. J'en fais le sujet de promenades agréables, et j'aime à parler de ma chasse aux vieux souvenirs. Je prierai donc mes lecteurs de pardonner à un vieillard son *gariglione* archéologique, et d'essayer eux-mêmes le plaisir que l'on goûte dans ces excursions historiques et patriotiques. Au reste le *monde*, qui méprise de semblables occupations, peut se rassurer ; chaque jour la manie d'exploiter les susdites vieilleries lyonnaises s'efface de plus en plus devant l'invasion victorieuse du positivisme, et le mépris poursuit les rares originaux qui osent encore employer leur temps aux recherches archéologiques. A l'appui de cette opinion, je peux citer un des plus beaux cercles de Lyon qui, voulant opérer des économies, en a fait une de vingt francs par an, en se désabonnant à la *Revue du Lyonnais*. Ce fait prouve parfaitement la marche ascensionnelle du progrès, et dans quelques années on ne saura plus ce que signifie le mot *archéologie*, qui deviendra peut-être synonyme de saleté.

Post-Scriptum. — 2 décembre 1873.

Depuis que ces lignes ont été écrites, on m'a raconté qu'un membre du cercle susdit, un homme intelligent, qui se permet de passer une partie de son temps dans le domaine des lettres, fut étonné d'apprendre la suppression de la *Revue du Lyonnais*. Choqué de cet acte autocratique d'ignorance et de positivisme, il annonça qu'il donnait sa démission. Le prix d'abonnement au cercle étant de 150 francs par an, un simple calcul établissait que l'économie de vingt francs occasionnait une perte de 130 francs. Alors les habiles calculateurs et administrateurs du cercle se sont aussitôt réabonnés à la publication mensuelle, supprimée par les sectateurs du progrès utilitaire. Voilà ce qu'on appelle savoir faire ses affaires !

Paul Saint-Olive.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'AMBRA D'ANGE POLITIEN

Pour faire suite aux Epîtres du même auteur.

J'ai promis de compléter cette introduction par quelques extraits du poème d'Ambra ; il est temps d'arriver à l'œuvre du maître, après avoir fait connaître celle du malheureux disciple. J'ai déjà présenté, à la page 32, une rapide analyse de ce beau poème, dédié par Ange Politien à Laurent Tornabuoni, cousin-germain de Laurent de Médicis, dont il trace un portrait fort avantageux dans ses lettres (1). Après avoir renoncé, vers 1490, aux avantages précieux que le commerce avait offerts à sa famille, dont il avait fait la puissance, Laurent s'occupa de bâtir à sa villa de Poggio Cajano, qu'il préférait à ses autres terres, pour passer les loisirs dus à ses longs travaux, une habitation magnifique, vraiment digne d'un prince ami des arts. Un de ses contemporains, Verino, nous a laissé une description très-détaillée de ce fertile domaine et des travaux que Laurent de Médicis entreprit pour l'embellir (2). « Le village de

(1) L. XII, ep. 6. Debetur hæc sylva tibi, vel argumento, vel titulo, nam et Homeri studiosus es, quasique noster consectaneus, et propinquus Laurenti Medicis, qui scilicet Ambram ipsam Cajanam, prædium (ut ita dixerim) omniferum, quasi pro laxamento sibi delegit civilium laborum, etc.

(2) Mic. Verin., ep. XVI, apud Band. Cat. bibl. Laur., vol. III, p. 483.

Digitized by Google

Cajano, dit-il, est bâti sur le penchant d'une colline, éloignée de Florence d'environ dix milles. La route qui y conduit de la ville est très-spacieuse et excellente, même en hiver, et de plus, très-commode à tous égards pour toutes sortes de voitures. La rivière d'Ombrone la baigne de ses eaux tranquilles et profondes et y fournit du poisson en abondance. La villa de Laurent porte le nom d'*Ambra*, soit à cause de la rivière qui la baigne, soit à cause de la beauté extraordinaire de sa situation. Les champs sont arrosés, quand il en est besoin, par des ruisseaux d'une eau limpide et salutaire, que Laurent, avec cette magnificence qui caractérise toutes ses entreprises, y a fait amener par un aqueduc, à travers des montagnes et des précipices pendant l'espace de plusieurs milles (1). La maison n'est pas encore bâtie, mais les fondements en sont posés. Elle est située à mi-chemin entre Florence et Pistoie. Elle est bornée au nord, par une plaine spacieuse qui s'étend jusqu'à la rivière, et qu'une immense chaussée protége contre les inondations subites, que l'abondance des pluies occasionne quelquefois. La facilité des irrigations, pendant l'été, rend la terre si fertile, qu'elle fournit trois récoltes chaque année; mais, on la fume une fois en deux ans, de peur que le sol ne s'épuise. Sur une éminence, environ au milieu de la ferme, sont des étables immenses, dont le pavé est en dalles de pierres, pour y conserver la propreté Les bâtiments sont entourés de hautes murailles et d'un fossé profond, et flanqués de quatre tours comme un château. Là, on nourrit un nombre considérable de vaches très-

(1) Politien a souvent célébré cet aqueduc dans ses poèmes.

In fontem Laurentii Medicis Ambram.

Ut lasciva suo furtim daret oscula Lauro,
Ipsa sibi occultas reperit Ambra vias.

In eandem.

Traxit amatrices hæc usque ad limina lymphæ,
Dum jactat Laurum sæpius Ambra suum.

Digitized by Google

fécondes, et qui fournissent une quantité de fromages suffisante pour la consommation de la ville de Florence et de ses environs, en sorte que l'on n'est plus obligé, comme autrefois, de s'en procurer de la Lombardie. Une espèce de porcs, que l'on y nourrit avec du petit lait, y parvient à une grosseur extraordinaire. La campagne est très-abondante en cailles et autres oiseaux, particulièrement en oiseaux aquatiques, en sorte que l'on peut s'y donner le plaisir de la chasse sans aucune fatigue. Laurent a aussi peuplé les bois de faisans et de paons, qu'il s'est procurés en Sicile. Ses vergers et ses jardins sont de la plus grande richesse et s'étendent le long des bords de la rivière. Ses plantations de mûriers sont tellement étendues, que nous pouvons espérer de voir, avant qu'il soit longtemps, diminuer le prix de la soie. Mais à quoi bon continuer cette description? Venez vous-même contempler ce séjour admirable, et vous conviendrez, comme la reine de Saba, lorsqu'elle alla voir Salomon, que la vérité est encore au-dessus de la renommée. »

A côté de cette description, toute prosaïque de Verino, il faut lire les poèmes où la villa de Laurent, semblable aux jardins d'Alcinoüs, fut souvent chantée dans la langue des dieux. Celui que Laurent composa lui-même n'est surpassé que par la Sylve de Politien, dont le chanoine de Rancé a laissé la traduction inédite, et que son auteur avait intitulée *Ambra*, parce que c'est là qu'il l'avait composée. Voici comment elle se termine :

« Poursuis, digne favori des muses, héros qui fais toute ma gloire, poursuis, ô Laurent, tes nobles entreprises. C'est à tes soins que nous devons le canal admirable qui, pénétrant à travers les montagnes voisines, tient suspendus dans son cours les tributs des ondes et les porte dans les riches prairies qui terminent la plaine élevée en amphithéâtre. Garantie par des digues nouvelles et entourée de toutes parts de fossés abondants en poissons, elle voit errer paisiblement dans son enceinte la vache de Tarente, dont

Digitized by Google

les mamelles se remplissent d'un lait abondant; et un autre troupeau, venu des climats que brûle un soleil ardent, se plait à paître les herbes inconnues dont ces prés abondent. Mais les jeunes veaux, renfermés dans leurs étables, à l'abri des rigueurs du froid, appellent par des cris leurs mères, qui doivent leur apporter la nourriture de la nuit. Cependant le lait épaissi bout dans de vastes chaudrons d'airain, et le paysan robuste, les bras nuds, avec ses jeunes enfants, le pressent et le réduisent en masse qu'ils font sécher sous d'immenses ombrages; et, tandis que les douces brebis vont paître, le porc de la Calabre, traînant avec peine la graisse dont son corps est surchargé, reste enfermé dans son toit, et appelle, par ses grognements répétés, la nourriture qui doit remplacer celle qu'il a déjà dévorée. Ailleurs, le lapereau de l'Ibérie se creuse de profondes tannières; une nombreuse colonie de laborieux insectes file des toisons soyeuses, tandis que les essaims multipliés des abeilles voltigent dispersés dans les jardins fleuris, et remplissent leurs cellules d'un nectar délicieux. Mille oiseaux de différents plumages s'agitent dans les volières où ils sont captifs, tandis que l'oie, chère aux Romains, qu'elle sauva d'une ruine assurée, va librement chercher la nourriture dans les champs; que les canards, se plaisent à se plonger dans l'étang voisin; et qu'une nuée de colombes consacrées à Vénus, s'élevant dans les airs, y forme un nuage qui vient tout à coup obscurcir le jour. »

En traduisant ces beaux vers, dignes en tous points de ceux des Géorgiques, je sens bien que je parle un langage tellement éloigné de l'esprit moderne et des préoccupations contemporaines, que le lointain écho en doit causer moins d'admiration que de surprise importune; de quoi peut servir aujourd'hui la plus poétique description d'une villa italienne du xve siècle, où l'on ne peut pas même placer la scène d'un drame ou d'un roman? D'accord, mais quand on s'est fait une douce habitude de vivre par la pensée, avec ces esprits d'un autre âge, qui n'offre avec le nôtre

Digitized by Google

que de tristes antithèses, on éprouve encore un doux et pieux contentement à connaître les lieux où se réunissait cette société d'hommes choisis, supérieurs peut-être, dit Voltaire, à ces sages si vantés de l'ancienne Grèce. C'est là que Médicis rassemblait ces dépositaires de la tradition antique, dont, après tout, nous sommes encore les disciples; Politien et Pic de la Mirandole en étaient les hôtes préférés; Landino, Scala et Marsile Ficin y faisaient de longs et fréquents séjours; Crinitus, l'élève de Politien, et Marullus, son rival de gloire et d'amour, faisaient partie de ce cénacle, où Lascaris et Chalcondyles, étaient admis aussi. Ce qu'il en est sorti, les progrès de l'esprit humain le proclament, c'est ce qu'on chercherait vainement à extirper du cœur de l'homme : l'amour du beau, et le culte de l'art.

Arrêtons-nous donc un moment sur Ambra, et voyons encore, malgré le poids du jour qui accable notre génération tout entière, comment l'un de ses hôtes illustres, le plus savant et le plus éloquent peut-être, va révéler à un auditoire ému, le divin Homère et son œuvre immortelle, qui domine encore notre littérature. J'ai déjà parlé, dans le cours de cette notice, des petits poèmes auxquels Politien a donné le nom de *Sylves*. Ils sont au nombre de quatre : Manto, qui parut en 1482; Rusticus, en 1483; Ambra, en 1485 et Nutritia, en 1491. J'ai dit l'enthousiasme qu'ils avaient fait naître dans cette Florence du xve siècle, qui visait à remplacer Byzance, d'où Mahomet II venait de chasser les dépositaires de la tradition hellénique, réfugiés à la cour des Médicis. L'écho de ces applaudissements retentit longtemps parmi nous, et je ne puis oublier ici un passage de Rabelais, qui montre à quel point ces poèmes étaient populaires, parmi nos maîtres du xvie siècle. Qui ne se rappelle cette promenade de Gargantua, « en ce beau pré où ils recoloyent par cœur quelques plaisants vers de l'agriculture de Virgile, de Hésiode, du Rusticque de Politian, décrivoient quelques plaisants épigrammes en latin,

Digitized by Google

puis les mettoient par rondeaux et ballades en langue françoise (1) ? »

J'ai fait connaître aussi (2) le sujet de la Sylve consacrée à la louange d'Homère. Le poète nous transporte d'abord au milieu de l'assemblée des dieux. Ils se réjouissent de voir leur souverain assis à la table de l'Océan (3); la féconde Thétis épouse de ce dieu, est seule à ne pas partager la joie de tous les autres immortels; inconsolable de la mort du grand Achille, son fils, elle se plaint à Jupiter qu'il ne se soit encore rencontré aucun poète qui ait chanté dignement ses hauts faits. Le maître de l'Olympe lui répond que la mémoire d'un fils si cher va devenir célèbre dans l'univers, et dans tous les siècles; il doit naître dans peu un poète d'origine céleste, qui imprimera une gloire éternelle au nom d'Achille. Ce favori des dieux fera gronder comme un tonnerre les guerres inhumaines: tantôt il embouchera la trompette effrayante, tantôt sa voix égalera celle des syrènes et ses accords atteindront ceux des filles d'Aonie. « De son sang qui va se mêler avec le mien, ajoute le maître de l'Olympe, il sortira un autre héros invincible, qui domptera le Gange et l'Indus, qui renversera les murs fameux de la fière Sémiramis, et qui n'enviera à votre Achille que le chantre harmonieux destiné à le si bien célébrer. »

Déjà la prédiction divine s'accomplissait; le fils du grand Eacide possédait Hermione, fille d'Hélène, que

(1) *Œuvres de M. François Rabelais*, Lyon, 1558, livre 1er, chap. 24.

(2) V. page 32 de cette introduction et aussi Heeren, *Histoire de la littérature classique au moyen âge*, traduction de M. Chastel dans les Mémoires de la Société littéraire, 1862, p. 15.

(3) Vida fait aussi mention de ce voyage des Dieux dans les contrées d'Ethiopie et dans les heureuses plaines de Memnon, pour y honorer de sa présence la table de l'Océan, à l'occasion de son hymen avec la terre. L'idée en est tirée de l'Odyssée d'Homère. C'est dans son poème des Echecs, que le lecteur pourra juger, quel parti Vida sut tirer de cette fiction.

Digitized by Google

Jupiter avait eue de Léda. Mais comme cette alliance avec le sang des Dieux était restée stérile, le petit-fils de Pélée épousa Andromaque, la veuve d'Hector, dont il eut trois fils : Molossus, Pergamus et Piélus. Après avoir raconté les vicissitudes des deux premiers, Pausanias ajoute que Piélus demeura en Epire, y continua la dynastie des Eacides et c'est à lui que Pyrrhus, l'ami de Cinéas, et les rois d'Epire, ses ancêtres, rapportaient leur origine (1). Sa descendance se répandit aussi en Italie, vers la fin de la CXIe olympiade (2), lorsque Alexandre le Molosse, roi d'Epire, oncle d'Alexandre-le-Grand, étant venu prêter son appui aux Grecs de Tarente, contre les Lucaniens et les Samnites, conclut un traité d'alliance avec les Romains (3). D'après Pausanias, on ne comptait que quinze générations depuis Pyrrhus, fils d'Achille, jusqu'à Tharypas (4), bisaïeul d'Alexandre le Molosse ; c'est donc à la vingtième génération que la souche d'Achille a poussé de nouveaux rameaux en Macédoine et en Italie, ainsi qu'on le voyait dans les curieuses généalogies grecques, contenues aux archives de l'Ordre de Saint-Lazare. Ce calcul de Pausanias, auquel on n'a

(1) Πίελος δὲ αὐτοῦ κατέμεινεν ἐν Ἠπείρῳ, καὶ ἐς πρόγονον τοῦτόν ἀνέβαινε, Πύῤῥοςτὲ ὁ Αἰακιδου, καὶ οἱ πατέρες· ἀλλ' οὐκ ἐς Μολοσσόν.

Pausanias, *Voyage de l'Attique*, traduction de l'abbé Gedoyn, p. 53, éd. de Xilander, 1613, p. 19, 33.

(2) 332 ans avant J.-C. Elle joua un rôle prépondérent à Tarente, quand Pyrrhus y fut appelé en 280 avant J.-C., et soixante-cinq ans plus tard, au moment où Annibal arracha cette ville au joug romain ; voy. *Plutarch.*, in Pyrrho, in Fabio et Marcello, *Pseudo Plutarch.*, in Annibale.

(3) Voy. Tite-Live, livre VIII de la 1re décade, paragr. 16, c. 17, 24.

(4) Ἀπο δὲ Θαρύπου, ἐς Πύῤῥον τὸν Ἀχιλλέως, πέντε ἀνδρῶν καὶ δέκα εἰσὶ γένεαι. (Pausanias, *Attica*, XIX, 10.) D'autres le nomment Tarruta. Il fut conduit chez les Athéniens, dès son enfance, au temps de la guerre du Péloponèse, étudia le gouvernement, la législation, les arts, les sciences de ce peuple célèbre, et les rapporta avec lui en Epire.

Digitized by Google

pas pris assez garde, et qui paraît assez respectable comme tradition, repousse évidemment de deux siècles, au moins, la date de la prise de Troie placée arbitrairement au XIIIe avant notre ère. Vingt générations ne représentent, en effet, pas plus de six à sept centsans, et le traité d'Alexandre avec les Romains est de l'an 332 avant J.-C. Mais si l'on rapproche de cette donnée, (selon moi, indiscutable, quand on connaît la précision des anciens en matière de généalogies) (1), les affirmations également précises de Solinus et de V. Paterculus, qu'une critique légère a déclaré inconciliables, on verra le bien fondé du système qui rectifie la chronologie admise sur ce point. Solinus, en effet, place la mort d'Homère à la soixante-douzième année qui suivit la prise de Troie, et Velleius Paterculus, qui écrivait sous le règne de Tibère (2), dit que neuf cent-cinquante ans se sont écoulés depuis Homère jusqu'à lui. Etant plus porté à croire les anciens que les modernes sur la chronologie de l'antiquité, je me borne à proposer deux soustractions : l'une qui ferait vivre Homère jusqu'en l'an 936 avant notre ère et l'autre qui fixerait la prise de Troie à l'an 1008 (3), ce qui fait juste les vingt générations placées par Pausanias, entre Achille et Alexandre.

On objectera, il est vrai, qu'à la fin de la *Vie d'Homère*

(1) En outre, il faut remarquer que tandis que la République fut substituée à la Royauté dans les divers Etats de la Grèce, seuls l'Epire et la Macédoine conservèrent une dynastie, dont la succession leur rendait bien plus facile le calcul des temps ; voici du reste la suite des rois de l'Epire :

Pyrrhus Ier, Piélus, dix générations inconnues, Admète, qui reçut à cour Thémistocle frappé par l'ostracisme ; Arymbas Ier, Tharypas, Alcétas Ier, Néoptolème, Arymbas II, son frère, Alexandre Ier, le Molosse, Æacide, Alcétas II, Pyrrhus II, Alexandre II, Ptolémée, Pyrrhus III, Loadamie ; celle-ci fut renversée en 229 par une révolution démocratique, qui fut bientôt suivie de l'absorption de l'Épire par la Macédoine.

(2) Vers l'an 14 de J.-C.

(3) C'est-à-dire au temps de David.

Digitized by Google

attribuée à Hérodote, il est dit que la prise de Troie arriva 772 ans avant la passage de Xerxès dans la Grèce (1). Mais comme en ce même ouvrage l'auteur compte 622 ans depuis la naissance d'Homère jusqu'au passage de Xerxès, tandis qu'Hérodote, dans sa grande histoire (2), dit qu'Hésiode et Homère ne l'avaient précédé que d'environ 400 ans ; il est évident qu'il faut retrancher aussi plus de deux siècles aux 772 ans mentionnés ci-dessus. En admettant avec Scaliger et Casaubon (3) qu'on doive corriger ce texte sur celui de la grande histoire, on réduirait à cinq siècles et demi l'espace écoulé entre la prise de Troie et le passage de Xerxès, et l'on obtiendrait ainsi des chiffres qui concordent pleinement, en les conciliant tous, avec ceux de Solinus, de Velleius Paterculus et de Pausanias. Le président Bouhier (4) voulait, au contraire, corriger le texte de de la grande histoire sur celui de la *Vie d'Homère*, et plaçait 700 ans, au lieu de 400, entre le père de l'histoire et celui de la poésie. De cette façon, il ne laissait subsister, entre ce dernier et les héros de son épopée, que les soixante-

(1) C'est-à-dire, l'an 3462 de la période Julienne ou 1251 ans avant Jésus-Christ. Mais il n'y a rien, dit le président Bouhier, sur quoi les chronologistes soient moins d'accord, que sur le temps de ce fameux événement. Car les uns le font plus ancien que la première olympiade de 395 ans (1171 avant Jésus-Christ), d'autres de 514 (1290 ans avant Jésus-Christ), d'autres enfin de différentes manières encore. Les marbres de Paros le placent à une époque qui répond à l'an 1208, mais il faut remarquer qu'ils ne furent écrits que 264 ans avant Jésus-Christ.

(2) Hérodote, II, 53.

(3) Scaliger, in Euseb. chronic. ann. 1548. Casaubon, in Strabon, p. 6.

(4) *Recherches et dissertations sur Hérodote* ; Dijon, 1746, in-4°, pag. 124. L'auteur fait à la page suivante cette remarque fort juste, qui trouve ici, à propos des quinze générations dont parle Pausanias, une complète application : « On peut bien croire que ces sortes de supputations, qui ne roulent que sur la durée de chaque génération, ne sauraient être bien justes. Mais aussi il serait absurde d'y mettre deux siècles de différence. »

Digitized by Google

douze années dont parle Solinns ; mais il lui assignait une époque de trois siècles antérieure à celle où il a vécu : *et prœterea multi diversè*, dit Censorinus (1).

Cette diversité infinie d'opinions, qui n'a fait que s'accroître chez les modernes, était déjà telle dans l'antiquité, que les anciens, bien plus à portée que nous de fixer d'une manière précise la chronologie grecque, en étaient arrivés à désespérer du succès. « Avant les Olympiades, dit Jules Africain, vous ne trouvez rien de précis ni d'exact dans la chronologie grecque, tous les faits ayant été mêlés, et ne s'accordant nullement entre eux avant cette époque. »

Sans oser s'arrêter à une solution à peu près impossible, il est raisonnable de demander aux annales de l'Epire et de la Macédoine des éclaircissements que refuse l'histoire de la Grèce centrale et méridionale. J'en ai déjà indiqué le motif, en faisant remarquer à la section d'archéologie de la réunion des délégués à la Sorbonne, que les antiquités de l'Epire notamment sont une source précieuse de renseignements sur les Pélasges et les Héllènes, en même temps qu'elles fournissent des éléments précis pour la chronologie. Cela tient à deux causes : d'abord, à ce que, dans les temps préhistoriques, les traditions de ces contrées, mêlées de mythologie, nous les montrent soumises à des princes pélasges d'origine ; et en second lieu, à ce que le pouvoir monarchique, s'y étant perpétué jusqu'à la conquête romaine, ne laisse aucune lacune dans la supputation des temps par la succession des dynasties.

Dans aucune autre contrée de la Grèce, autant qu'en Epire, on ne trouve de traces de la domination et de la civilisation des Pélasges ; d'après les écrivains de l'histoire ancienne, quarante-cinq villes offrent des restes de construction pélasgique, sans mélange dans la plupart, ou confondue dans le plus petit nombre avec la bâtisse,

(1) Censorinus, de Die Natali, cap. 21.

Digitized by Google

héllénique d'une époque postérieure. Parmi ces villes, ils citent Dodone, Ephyre, Ambracie, Elatée, Pandosia, Buchette. Pour la première de ces villes, on ne peut oublier que dans l'Iliade, Achille invoque Jupiter comme le roi *Dodonéen*, *Pélasgien*. C'est la plus ancienne allusion connue au séjour des Pélasges dans l'Epire. Hermann fait même la remarque qu'Homère ne mentionne qu'un seul oracle, celui de Dodone (1). Mais il est impossible de ne pas reconnaître l'oracle de Delphes dans les vers 79 et 80 du chant VIIIe de l'Odyssée. En tout cas, l'antiquité du premier était telle, qu'au rapport de Plutarque, quelques historiens en attribuaient la construction à Deucalion et Pyrrha (2) ; ce serait alors le plus ancien de tous les temples. D'après le même témoignage, le premier roi des Thesprotiens et des Molosses a été Phaéton, un de ceux qui vinrent en Epire avec Pélasge (3). Un de ses successeurs, contemporain de Thésée, est nommé par Plutarque Aïdonée. Mais après la guerre de Troie, la Grèce ébranlée par les plus violentes secousses, vit Pyrrhus, fils d'Achille revendiquer sans succès les Etats de son père et de Pélée, son aïeul, en Phthiotide : il lui fallut, malgré une victoire remportée sur Acaste, l'usurpateur, quitter la Thessalie, et chercher le royaume que lui annonçait Hélénus dans ses chants prophétiques. A la tête des Myrmidons d'Hæmonie que son père avait commandés, il s'empare de l'Epire, y fonde le second royaume des Molosses, qui devait durer dix siècles, avant de tomber sous les coups de Paul-Emile (4). Lui-même n'y devait pas finir une vie livrée depuis l'enfance, à de si constantes agitations : il se rend

(1) Hermann, *Brief. an. Creuzer*, p. 68.

(2) *Plutarch in Pyrrho*. Quelques historiens prétendent que Deucalion et Pyrrha après avoir bâti le temple de Dodone, s'établirent dans le pays des Molosses.

(3) Plutarch. *locco citato*.

(4) 168 ans avant l'ère chrétienne.

Digitized by Google

au temple de Delphes, pour y consacrer la dîme du butin remporté à Troie, ou selon les tragiques grecs, pour consulter l'oracle sur la stérilité d'Hermione, sa femme. Mais Oreste, dont les mythes anciens en font le fiancé, persuade au peuple de Delphes qu'il vient au contraire piller le temple, et Pyrrhus succombe victime de cette calomnie, repoussée par le témoignage de la postérité ; car Delphes honora son tombeau, placé sous le vestibule du temple, et plus tard les Gaulois, nos pères, conduits par Brennus au pillage du trésor Delphique, virent apparaître le fils d'Achille, qui mit en fuite les envahisseurs.

Sa race resta fixée dans l'antique Hellade, qu'Aristote place près de Dodone et de l'Achéloüs, « car, ajoute-t-il, ce pays avait pour habitants les Selliens et le peuple qui s'appelait encore Grec, et que nous nommons aujourd'hui Hellène » (1). Pindare, de son côté appelle les Selliens, Helliens, tandis qu'Hésiode donne le nom d'Hellopia aux contrées voisines de Dodone, dont il vante les riches pâturages (2). Le sanctuaire de Dodone lui-même est nommé Ἕλα ou Ἑλλὰ dans Hésychius et Philostrate nous a gardé la légende du bucheron Hellus, à qui l'existence du chêne prophétique fut révélée par la colombe sacrée. Ce nom et ses composés se retrouvent souvent parmi les anciennes tribus de l'Epire. C'est là que Pyrrhus avait établi ses successeurs, nommés comme lui Eacides, qui paraissent si souvent dans l'histoire de l'antiquité. C'est l'un d'eux qui, le premier, attira l'attention des Romains sur l'Orient. Thémistocle, frappé par l'ostracisme, trouve à la cour du généreux Admète, roi d'Epire durant les guerres Médiques, un asile que semblait devoir lui faire refuser ses luttes contre ce souverain. Au temps de la guerre du Péloponèse, Tharypas conduit chez les Athéniens, dès sa jeunesse, étudie le gouvernement, la légis-

(1) *Aristote, Meteor., t.* 14.
(2) *Hésiode, Fr. XXXIX.*

Digitized by Google

lation, les arts, les sciences de ce peuple célèbre, et les rapporte avec lui en Epire. Or, comme je l'ai mentionné plus haut (1), c'est à propos de ce prince, que Pausanias fait remarquer qu'il n'était séparé de Pyrrhus, fils d'Achille, que par quinze générations d'hommes, tradition qui mérite une certaine attention, car elle nous fournit une base précise pour fixer la date de la prise de Troie.

Ou l'on doit se rejeter sur une erreur de copiste, qu'aucun critique, pas même Clavier, n'a encore relevée ; ou il devient impossible de faire concorder avec cette indication la chronologie d'Hérodote, ni même celle des marbres de Paros, sur la catastrophe de la ville de Priam. Du treizième au cinquième siècle avant notre ère, supposer qu'il ne s'est écoulé que quinze générations, ce serait les évaluer en moyenne à cinquante-cinq années. Ce chiffre diminue, il est vrai, avec la date de 1184, admise soit par Bossuet dans le discours sur l'histoire universelle, soit par le savant évêque de Saint-David's, Connop Thirlwall, qui nous a donné de si merveilleuses découvertes sur les origines de la Grèce ancienne. Mais il reste encore près d'un demi-siècle pour chaque génération, ce qui est assurément au-dessus de tous les calculs admis en pareille matière. Je me refuse donc à croire qu'on ait fait une suffisante attention aux lumières qu'on aurait pu tirer des annales de la dynastie Eacide, et j'estime qu'on a été trompé surtout par un parti pris, doublement regrettable, sur la distance de la génération d'Homère à celle des héros, dont il chante les exploits.

Je ne puis m'abstenir de soulever la question qui s'y rapporte, et qui est restée le sujet d'une vive controverse; l'antiquité et la forme originelle des poèmes qui contiennent les plus anciens souvenirs de la guerre de Troie, doivent exercer une influence décisive sur l'opinion à adopter sur sa date.

(1) Voyez Suprà, p. 77.

Digitized by Google

La critique allemande, extrême en toutes choses, est allée jusqu'à prétendre que l'auteur de l'Iliade et de l'Odyssée est un être imaginaire, un *rhapsode* par excellence, qui a jeté les fondements d'une pyramide, que ses successeurs ont lentement conduite, de siècle en siècle, jusqu'à sa dernière assise. Ce paradoxe dû au meilleur éditeur d'Homère, le savant M. Wolf, a trouvé des partisans, en Allemagne surtout; mais il a été victorieusement combattu par Larcher, Sainte-Croix, Césarotti et, au commencement de ce siècle, par M. Payne, Knight, le sagace critique anglais.

On a prétendu alors, et dans les écoles mêmes qui avaient rendu à Homère son identité contestée, que du moins, il ne put être un contemporain des soldats d'Achille, car alors il se serait laissé enchaîner par sa connaissance personnelle des faits : le poète voyageur dont nous parle Hérodote, allant sur le vaisseau de Mentès à l'île d'Ithaque pour interroger ses habitants, et recueillir de leur bouche nombre de particularités sur Ulysse, aurait-il fait d'Achille le fils d'une déesse maritime?

Ce raisonnement, je l'avoue, n'est pas fait pour me convaincre, même avec les développements qu'il comporte. Que pouvait être la poésie épique au xe siècle avant notre ère, à une époque où l'art d'écrire était *peut-être* inconnu à la Grèce, (puisqu'Homère a négligé d'en parler), sinon un moyen de répandre les traditions historiques? Ne fallait-il pas placer sa base sur une tradition populaire? Autrement n'eût-elle pas semblé vide et insipide, — ses ornements déplacés, et son dénoûment sans intérêt? Comme le remarque excellement un de ces critiques sérieux de l'école anglaise, qui ne se laissent aller à aucun parti pris, « cette histoire, au nom de laquelle il priait les Muses d'aider sa mémoire, ne devait pas sa valeur principale à la relation d'événements réels; c'était un genre tout particulier dans lequel le merveilleux passait le naturel, et où le

Digitized by Google

poète semblait d'autant plus digne de foi qu'il exaltait davantage la gloire de ses héros (1). »

N'est ce pas d'ailleurs ce qu'ont fait les tragiques Grecs et chez nous même leur émule de gloire, Jean Racine ? et j'ajouterais,

..... Si parva licet componere magnis,

n'est-ce pas ce que nous avons vu faire à M. Alexandre Dumas, pour les événements les plus réels et les plus connus de notre histoire du XVIe et du XVIIe siècle ?

Au surplus les Allemands eux-mêmes, B. Thiersch par exemple (2), ont reconnu que l'argument tiré des faits surnaturels, pour prouver que le poète ne fut pas un contemporain de son héros, peut être détruit par l'exemple que rapporte Hérodote sur la crédulité des Athéniens (3). Vouloir d'ailleurs que l'Epopée s'écrive comme l'histoire, c'est faire preuve d'un positivisme, qui ne saurait cadrer avec la connaissance exacte de l'antiquité. Les Romains du IIIe siècle avant notre ère, après la victoire de Bénévent remportée par M. Curius Dentatus sur le second Pyrrhus, s'empressèrent de proclamer son illustre origine, « *Paterno genere ab Achille, materno ab Hercule oriundus* », heureux de donner leurs dieux pour ancêtres à un roi qu'ils avaient vaincu, puisqu'ils reconnaissaient que le sang de Jupiter s'était mêlé à celui d'Achille.

Quoi qu'il en soit, la promesse de Jupiter s'accomplissait à cet égard ; il ne manquait plus que le poète divin qu'Ilythie devait au monde. Ici, je ne puis plus analyser ; je dois au lecteur la traduction entière du chanoine de Rancé.

« Près du golfe Hermée florissoit une ville préférée à l'Asie entière. Smyrne étoit son nom. Bâtie sur une montagne altière, elle voit toutes ses heureuses possessions et toutes

(1) *Connop Thirlwall, history of Greece*, ch. V.

(2) *Ueber das Zeitalter und Vaterland des Homer*, p. 194.

(3) Hérodote, t. 60.

Digitized by Google

les mers qui l'environnent. Là, pleure sans fin la triste Niobé devenue rocher. Là, coule le fleuve Mélès, qui, taciturne dans sa grotte, entend les cygnes essayant des airs nouveaux. Là, si nous en croyons la sainte antiquité, naquit le plus grand des poètes.

Le dieu qui inspire les muses dans l'Aonie, et qui préside à leurs aimables danses, avoit laissé à la jeune Crithéïs (1) un gage de son amour, et cette amante d'un Dieu donna le jour à un fils qui avoit tout le génie de son père. Aussi, d'abord on l'avoit trempé dans les sources divines. Les premiers accents de son enfance calmoient, dit-on, les flots de la mer en courroux ; il appaisoit les vents furieux, il adoucissoit les animaux les plus cruels : à sa voix, le triste rocher du Sipyle cessoit de répandre des larmes. L'enfant sublime rampoit un jour sur les bords d'un fleuve : une jeune Naïade vint l'enlever dans ses bras délicats, et l'alla montrer à son père. Elle vint le déposer ensuite sur les roseaux, après l'avoir couronné de fleurs et de persil. On rapporte même, si l'histoire n'est pas mensongère, que les muses lui envoyèrent des guirlandes détachées du front des Heures, et qu'elles lui firent téter leur sein virginal, comme jadis Minerve avait présenté le sien à Erecthée de l'Attique. Quand il put assurer ses premiers pas et bégayer quelques syllabes, son amusement étoit de joindre des chalumeaux avec de la cire de l'Hybla. Ses accords naissants furent consacrés à Bromius; sa bouche pieuse ne chantoit que les dieux, ses doigts créa-

(1) Crithéïs, fille de Ménalippe, athénien d'origine, établi à Cumes en Ionie, passa, après la mort de ses parents, sous la tutelle de Cléanax, ami de son père. Ce Cléanax, d'après Hérodote, abusa du dépôt qui lui était confié, et la grossesse de Crithéïs s'étant manifestée, il la fit passer à Smyrne, où elle donna le jour à Homère, et fut réduite à filer de la laine pour subsister. Phémius, qui tenait à Smyrne une école, très-accréditée, de belles-lettres et de musique, conçut de l'amour pour elle, l'épousa et adopta son enfant. (Voy. Hérodote, trad. de Larcher.)

Digitized by Google

teurs parcouroient la flûte légère. Il en tiroit des accents si pleins, que les faunes dressant leurs oreilles aiguës, l'admiroient déjà sous l'ombre voisine. Les satyres venoient l'entourer, et avec les satyres, les animaux des bois, et les montagnes qui abaissoient leurs sommets, et les vents qui se calmoient pour l'entendre. Le Pactole et l'Hermus en rouloient une plus grande quantité d'or, le Méandre faisoit taire ses cygnes à l'un et l'autre bord.

Quand l'enfant céleste atteint l'adolescence et toute la force des ans, il n'aime plus que les vers. Ceux qu'il compose sont dignes de l'archet d'Apollon, dignes de briser les rochers du Caucase, de charmer les monstres de la mer Sicilienne, de triompher des lois de l'Averne, d'arracher la foudre de la main de Jupiter. Dès ce moment, son âme se remplit de l'image d'Achille, et conçoit sous son enthousiasme sacré l'immortelle Iliade. Il est plein de tous les feux d'Apollon, et pour bien saisir le grand caractère qu'il avoit à peindre, il va consulter l'oracle d'Achille lui-même dans son tombeau de Sigée. A la vue de cette ombre terrible qui reparoit à la lumière, le sommet de la montagne effrayée se précipite dans la mer, et mugit sur la rive; l'Ida tremble au loin, le Xanthe cache sa tête à demi-brûlée dans sa grotte profonde. Le héros que le poète ne voit pas impunément lance des regards enflammés, et paroit debout avec ses armes redoutables, tel qu'on l'avoit vu aux champs troyens, bouillonnant de vengeance, tournant sur Hector la colère qu'il avoit contre les Grecs, et poursuivant en fureur les malheureux enfants de Dardanus le long des fleuves et dans la plaine. Sa cuirasse est toute en feu, le cimier menaçant de son casque inspire l'épouvante. Le frêne du Pélion, lancé par une main si terrible, brille dans les airs; cette ombre haute comme un géant semble accabler Hector de nouvelles blessures; son ardent bouclier représente la terre, la mer, le soleil infatigable, enfin, la sœur du soleil, remplissant son croissant, et parcourant en silence les ombres de la nuit.

Digitized by Google

Mais tandis que le malheureux poète contemple avec trop d'ardeur le héros sublime, sa vue s'éteint, la crainte étouffe sa voix, une sueur glacée coule dans ses membres; et le généreux Achille, affligé de le voir frappé de cet aveuglement soudain, le reçoit sous son bouclier. Ne pouvant rompre le rigoureux décret du ciel, il dédommage l'enfant sacré d'Aonie, en inspirant à son âme une lumière divine. Il lui donne le bâton puissant que le grand Tirésias, devenu aveugle comme lui, pour avoir osé porter ses regards sur Minerve nue, avait reçu jadis en échange de la clarté des cieux. A l'aide de ce bâton prophétique, le jeune élève du Pinde marche d'un pas sûr, et l'enthousiasme sacré dont il est plein, le console de son malheur. Il chante le plus grand des Eacides, il l'élève à la hauteur des astres, il le représente armé de toutes ses foudres, sur un char indompté, moissonnant les enfants de Dardanus, éclipsant tous les Grecs, enlevant l'admiration de l'univers. Il peint d'abord d'un trait rapide le sujet de la colère implacable de son héros, et la peste qu'un Dieu vengeur envoie aux peuples, et la fierté de l'amoureux Agamemnon. Il nous montre le fils de Thétis bouillonnant de fureur, lançant des regards étincellants, tout prêt à percer le flanc de l'orgueilleux Atride, si une Déesse n'arrêtoit son fer irrité. Il nous fait entendre les discours amers de ces deux grands rivaux, dont la sagesse de Nestor, comme un baume salutaire, veut guérir l'âme ulcérée. Il nous fait trembler de la rage d'Achille quand on lui arrache sa maîtresse. Il varie son intérêt en nous apprenant ensuite les honneurs que Thétis sollicite pour son fils, et la cause du ressentiment de Junon, et celle pour laquelle l'insidieux Morphée vient endormir Jupiter sur l'Ida, et par quel heureux mélange de douceur et d'énergie l'éloquent Ulysse entraîne les Grecs. »

L'auteur continue ce tableau animé de l'Iliade, où nous assistons à tous les phénomènes d'une civilisation plus avancée que ne paraît le comporter le siècle, auquel on

Digitized by Google

veut, malgré les témoignages de l'antiquité, reculer la guerre de Troie. Le savant Larcher, qui avait fait une si profonde étude de la chronologie d'Hérodote, n'osant pas combattre en face le préjugé commun, plaçait quatre siècles (1) entre Achille et Homère, de façon à rendre, du moins l'époque où furent composés ses poèmes, plus conciliable avec les détails des arts brillants et somptueux d'un luxe très-raffiné, qu'ils nous retracent souvent. Il rejetait ainsi, sans examen, et l'affirmation de Solinus, qui fixe, comme je l'ai dit, la mort d'Homère à la soixante-douzième année qui suivit la prise de Troie, et les détails mêmes fournis par Hérodote, qui nous dépeint l'auteur de l'Odyssée, allant acquérir, sur le vaisseau de Mentès, la connaissance des hommes et des lieux destinés à entrer dans ses tableaux, et, (ce qui est plus saisissant encore), descendant à l'île d'Ithaque *où il apprit sur Ulysse beaucoup de particularités.* Comment les eût-il apprises au bout de quatre cents ans ?

Mais voici que les découvertes modernes viennent donner une bien autre importance à l'affirmation de Solinus, qui rapproche le temps où chanta le poète, de celui où vivaient ses héros. Un savant docteur allemand, M. Schliemann interroge, en ce moment, les ruines d'Ilion, *et Campos ubi Troja fuit* ; et ses récentes découvertes viennent démontrer qu'Homère n'a décrit que ce qui existait au temps de Priam, sans avoir à prêter au XIIe siècle avant notre ère, les inventions et les progrès du onzième. Les lecteurs qui voudront se faire à cet égard une opinion raisonnée n'auront qu'à recourir aux derniers numéros de *la Nature*, intéressante revue publiée par M. Tissandier.

Je reprends le manuscrit du chanoine de la collégiale de Saint-Paul, à qui nous devons la traduction inédite de cette belle Sylve d'Ange Politien. Son auteur donne ensuite, avec le même intérêt, le tableau de l'Odyssée, — puis, il

(1) 1270 av. J.-C., la prise de Troie ; 884, la mort d'Homère.

Digitized by Google

termine ainsi, comme pour confirmer ce que je viens de dire de la réalité des descriptions d'Homère:

« O vous que la littérature enflamme, soit que vous vouliez toucher le cœur ou peindre la nature (1), prenez Homère pour guide. Nul mortel ne fut jamais si éloquent et ne rendit avec tant de vérité les personnes, les lieux, les manières, les temps, les armes; nul mortel ne représente des images plus vraies, soit que d'un trait rapide il produise tout l'objet, soit qu'il le développe avec plus de mollesse, qu'il le découvre d'une manière plus simple, ou qu'il l'embellisse de toutes ses couleurs. Rien n'égale son éloquence, son énergie, sa volupté: chacun de ses héros conserve toujours son caractère, ses mœurs, ses habitudes, son langage, sa tenue, sans jamais se perdre de vue, sachant toujours se mouvoir selon sa nature individuelle, former ses pas distinctifs. Au premier coup d'œil, tout paroit confondu dans ce grand poète; mais regardez-le bien, un ordre parfait le gouverne : le commencement, le milieu, la fin, tout est lié. Tantôt Homère vous fait répandre de douces larmes, tantôt il vous inspire une colère bouillonnante: il vous calme ensuite, il raisonne, il prouve, il convainc. Puis il remplit les âmes avides de nouvelles merveilles, et ces merveilles, grosses de bonnes pensées, finissent par accoucher de la vérité. Tout ce que la sage antiquité nous a transmis de plus beau, tout ce que les différentes sectes de philosophes ont produit de plus sublime vient de cette source. Le berceau du monde naissant et les éléments réunis pour le créer, l'origine et les semences de toutes les choses, la terre et les astres attachés au ciel, le cours si régulier du brillant Hypérion qui nous éclaire, et sa sœur qui vient nous ravir le jour, ces horribles tremblemens de terre excités par le trident

(1) Voir le beau discours de notre compatriote M. Victor de Laprade, de l'Académie française, sur le Sentiment de la nature dans les descriptions d'Homère.

Digitized by Google

de Neptune ou par le souffle impétueux de Borée, ces éclairs effrayans qui sillonnent les nues et qui nous font croire que le ciel va se fendre, tous ces phénomènes enfin qui nous attestent d'une manière si lumineuse qu'il existe un Dieu, une âme immense qui embrasse tout, qui peut tout, qui gouverne la nature par des lois invariables, qui propage ce grand mouvement universel ; toutes ces connoissances, et celle encore de l'immortalité de notre âme, sont les précieuses leçons du chantre de Méonie qui en a le premier rempli toute la terre. Le premier, il a représenté la raison assise dans notre tête comme dans une citadelle dont elle est la maîtresse ; il nous a montré la triste colère dans notre poitrine dont elle soulève les flots, et la fatale volupté dans nos entrailles qu'elle domine ; il nous découvre comment le ressentiment, véritable maladie de l'âme, nous tourmente ; comment la fureur devient en nous une rage rebelle ; il nous apprend pourquoi la crainte fait pâlir nos visages, trembler nos genoux, glacer nos cœurs, hérisser nos cheveux ; il nous montre la borne du souverain bien, l'ornière de la justice ; l'abyme où l'erreur nous précipite ; il met sous nos yeux tous les ruisseaux de la vertu, le pivot sur lequel roule l'honnête, l'ascendant de la fortune sur les fragiles dons de la vie, le courage de l'homme de bien dans les grands coups du sort, les devoirs du citoyen vertueux, la meilleure force qu'on peut donner aux lois ; il examine si les états deviennent plus florissans par la guerre que par la paix ; il parle des ruses et des stratagèmes inventés par l'esprit fallacieux des hommes ; il vante le double trésor de la bonne foi et de l'amitié ; il prouve combien la religion est puissante pour civiliser les hommes ; il recommande l'étude des végétaux nécessaires pour soulager les maux de l'humanité souffrante. Homère a fourni tous les sujets du cothurne et même ceux de l'humble brodequin. C'est à son foyer que s'animèrent les poètes des tendres amours, c'est à ses traits piquants que s'aiguisa l'épigramme, les doigts d'Apelles ont pris

Digitized by Google

l'habitude de broyer des couleurs sous ses vers ravissans. Homère ose donner un visage au maître de l'Olympe, qui ne put désavouer ce sublime artiste dans les noirs sourcils qu'il lui peint, et dont le plus léger mouvement mettoit en souffrance la nature entière, quand les astres eux-mêmes suivoient involontairement ces immortels sourcils, et que tous les habitans du ciel, saisis d'une crainte respectueuse, se levoient en voyant paroître une majesté si imposante. Avec des teintes moins sublimes, mais aussi vraies, le prince des poètes rendit les traits divers des dieux, des déesses, des héros; ceux de Mars qui faisoit retentir la terre de sa voix énorme répétée par les échos du pôle, lorsque blessé par un mortel il couvroit neuf arpens de son vaste corps, et souilloit ses cheveux dans la poussière; ceux de Minerve qui, se confiant sur l'immortelle égide, protectrice de son sein, bravoit la foudre de son père; ceux de Vénus, pleurant la blessure cruelle qu'avoit reçue sa belle main, ceux d'Apollon, obligé d'humilier son arc devant le redoutable trident, ceux de Diane tremblante et commençant à fuir en ne voyant plus de flèches dans son carquois. Avec les dieux et les hommes, Homère anime tout, les animaux horribles, les villes diverses, les contrées variées, les mœurs, les habitudes, les sentiments, les âmes; ses beaux vers donnent une seconde vie à la nature, étonnée elle-même de se voir si ressemblante dans son image.

La vénérable antiquité donna des autels et des temples à ce grand homme; elle lui érigea des statues de bronze, de marbre et d'or; il devint le seul maître, l'unique guide de la jeunesse; les philosophes eux-mêmes se faisoient un honneur d'être de ses disciples, les écrits des premiers sages ne sont arrosés que de ses leçons. Les habitants du Gange l'ont traduit depuis bien des siècles dans leur langue antique. Sept grandes villes se disputent la gloire de lui avoir donné le jour. Ptolémée le vengea d'un vil rhéteur de Thrace qui vouloit flétrir son immortelle mémoire; le

Digitized by Google

vainqueur de Darius le portoit avec lui dans un coffre d'or, et le consultoit au milieu des batailles. Offrons-lui donc aussi, avec une pieuse reconnoissance, cette couronne tissue de fleurs de Piérie, c'est le précieux ouvrage d'Ambra, la plus belle nymphe de l'Italie, Ambra, l'amour de Laurente notre commune patrie, Ambra qui reçut le jour du vieux Ombrien, sur les bords gracieux de l'Arno. »

Tels sont les traits principaux de la belle Sylve d'Ange Politien sur les poèmes d'Homère. Rien assurément, comme le remarque le chanoine de Rancé, n'est aussi intéressant, dans toutes les longues vies qu'on a données jusqu'à présent de ce grand poète... Aussi, je laisse à penser quel dut être l'enthousiasme de cette académie grecque de Florence, qui avait vu à sa tête Jean Argyropile, Théodore de Gaza (1), Démétrius Chalcondyles et enfin Politien lui-même, en 1483, époque où fut prononcée l'Ambra (2), lorsque, cinq ans après, l'on vit publier pour la première fois, par la voie de l'impression, les œuvres complètes d'Homère, (3) par les soins de Démétrius Chalcondyles, secondé dans ce travail par un autre Démétrius de l'île de Crète. L'imprimeur Bernardo Nerli en fit hommage à Pierre de Médicis, fils de Laurent le Magni-

(1) Paul Jove se trompe assurément, lorsque dans ses Elogia, XXIX, il donne Politien lui-même comme successeur immédiat d'Argyropile, en omettant Théodore de Gaza et les autres byzantins. Cette assertion ne saurait tenir devant l'épigramme grecque de Politien, adressée à Chalcondyles à son arrivée à Florence, comme devant succéder à Théodore de Gaza, et donner ses soins tutélaires aux jeunes pourrissons des muses, abandonnés de leur mère, avant qu'ils pussent voler de leurs propres ailes. On lit cette épigramme dans Hody, *de Græcis illustribus*, p. 211.

(2) Elle ne fut pourtant imprimée qu'en 1485, mais Politien la prononça en présence de tous les illustres de l'Italie, à l'ouverture du cours public, qui lui fut confié à l'âge de 29 ans, (il était né en 1454), ce qui prouve une fois de plus qu'il ne fut pas le successeur immédiat d'Argyropile, mort en 1471, époque à laquelle Politien n'avait que dix-sept ans.

(3) Florence, 1488. 2 vol. in-fol., ap. Bernardo Nerli.

Digitized by Google

fique, et c'est cette édition *princeps*, qui servit à la reproduction fidèle faite par les Aldes à Venise, en 1504.

Depuis ce temps, Homère n'est pas descendu, malgré les excès de la critique allemande, (1) du piédestal où l'avaient élevé nos initiateurs florentins du xve siècle. Il a fait, et il fera longtemps encore, la base de l'éducation intellectuelle de nombreuses générations ; il a donné le jour aux trois ou quatre grands siècles littéraires, qui font l'honneur de l'humanité. Car, à bien étudier son histoire de cette race humaine, qui a commis tant de crimes odieux, et semé de tant de pleurs et de ruines la vie qu'elle doit à Dieu, quel plus grand honneur lui reste-t-il donc, après celui de la vertu, que d'avoir fait briller sa pensée dans les œuvres de l'esprit, et de l'art qui en est le produit? et aussi, quelle consolation de voir que ces lettres et ces arts si chers, qui nous donnent le bonheur pendant la vie, y ajoutent par surcroît quelque gloire après la mort ! Et pour en finir par où j'ai commencé cette notice, voici un modeste prébendier de notre vieille basilique collégiale de Saint-Paul, qui ne nous serait guère connu que par l'histoire nobiliaire ou ecclésiastique de notre province, ou encore par une lettre fugitive de Brossette à Boileau-Despréaux. Mais dans sa succession ouverte par l'événement tragique narré dans cette lettre, se trouve un manuscrit inachevé, devenu le prix des services d'un compilateur ingénieux qui le fait connaître au public. Aussitôt, ce nom, écrit seulement sur une tombe, que le temps a fait disparaître, renaît pour

(1) Voyez les prolégomènes de la meilleure édition d'Homère qui ait encore paru, où son savant auteur, M. Wolf, s'efforce de prouver que l'auteur de l'Iliade et de l'Odyssée est un être imaginaire, un *rhapsode* par excellence, qui a jeté les fondements d'une pyramide, que ses successeurs ont lentement conduite, de siècle en siècle, jusqu'à sa dernière assise. Ce paradoxe, qui n'avait pas même le mérite de la nouveauté, a trouvé des partisans, en Allemagne surtout ; mais il a été victorieusement combattu par Larcher, Sainte-Croix, Césarotti et, au commencement de ce siècle, par M. Payne Knight.

Digitized by Google

laisser encore une trace lumineuse dans l'histoire littéraire de notre cité.

Pour mon compte, je n'ai pu passer, depuis que je lui ai consacré ces quelques pages, au milieu des ruines que nous crée la compagnie Mangini, dans le quartier le plus intéressant de Lyon, sans demander aux pans de murs démolis quelles étaient les pierres qui ont abrité ses travaux. J'ai fait, moi aussi, ma *Promenade dans le quartier Saint-Paul*, sous la conduite du savant M. Paul Saint-Olive. Sans trouver de réponses à mes questions, ni de solutions à mes doutes, j'ai eu l'inappréciable avantage de m'instruire par la lecture des dernières publications de ce guide excellent. Il a placé mon esprit sous cette impression, qu'il appelle si bien, l'agréable influence des souvenirs historiques (1); il est venu, comme il le dit encore, ajouter un charme à celui des observations archéologiques (2). Et ce charme, qu'il me soit permis de le dire, c'est celui de penser que, dans ce siècle qui nous accable de son *positivisme utilitaire*, aussi bien que sous les pierres des tombeaux oubliés de l'ancienne chapelle de la Trinité, où je cherchais mon traducteur capitulant, il subsiste un lien mystérieux, qui nous unit tous : l'amour éternel du vrai, du beau et du bien.

Edmond de PIELLAT.

(1) Paul Saint-Olive, *Variétés littéraires*, Lyon, Vingtrinier, 1872, p. 17.

(2) Paul Saint-Olive, *Variétés littéraires*, Lyon, Vingtrinier, 1872, oc. cit.

Digitized by Google

LAS VESPRADOS DE CLAIRAC

Par M. Gabriel Azaïs.

Un volume in-18, caractères elzéviriens, papier peau-vélin. — Roumanille, libraire-éditeur, rue Saint-Agricol, Avignon. — Prix : 5 francs.

Des circonstances tout à fait indépendantes de notre volonté nous ont privé du plaisir d'annoncer plus tôt l'apparition du charmant recueil de poésies provençales et languedociennes de notre savant compatriote M. Gabriel Azaïs.

Nous venons le faire aujourd'hui uniquement pour acquitter une dette et nous ménager un plaisir ; ce ne peut être, en effet, dans le but de mériter de nouveaux lecteurs aux *Vèsprados de Clairac*, car la première édition de ce délicieux elzévir est à peu près épuisée et les bibliothèques s'en disputeront bientôt les derniers et trop rares exemplaires dans les ventes publiques.

Le volume de M. Gabriel Azaïs, — imprimé avec un goût parfait par M. Félix Seguin et édité par le libraire d'Avignon, M. J. Roumanille ; — ce volume, âgé à peine de six mois et déjà introuvable, débute par un avant-propos en provençal signé du nom estimé de l'auteur de *Qubrete*. M. Roumanille est un écrivain plein d'esprit et d'agrément,

Digitized by Google

Quand il conte on dirait qu'il raconte, tant sa plume sait présenter tous les sujets qu'il traite avec simplicité et naturel. Cet avant-propos nous rappelle d'aimables souvenirs qui nous sont particulièrement chers. Il nous parle de M. Jacques Azaïs, père de l'auteur des *Vesprados de Clairac*, un homme d'une immense érudition, linguiste de premier ordre, infatigable au travail et toujours heureux d'accorder ses conseils et sa bienveillance à ceux qui, comme lui, aimaient l'étude et en faisaient le principal charme de leurs loisirs. Son digne fils, M. Gabriel Azaïs, s'est appliqué, et il a réussi, à marcher sur ses traces. S'il était moins timide, moins peureux de la renommée et du succès, le digne secrétaire de la Société académique de Béziers aurait déjà livré au public d'importantes publications qui le rendraient le continuateur et l'égal de Reynouard et d'Honorat.

Espérons qu'en dépit d'une modestie, surtout préjudiciable aux lettres et aux amis des lettres, M. Gabriel Azaïs nous permettra bientôt d'annoncer dans cette Revue l'apparition de son excellent *Dictionnaire des idiômes languedociens,* dont quelques livraisons, mal tirées sur papier gris et sans résistance, parurent, autant qu'il nous en souvient, il y a environ dix ans. Cette entreprise est de celles que notre honorable compatriote est particulièrement apte à mener à bien. Que l'auteur des *Vesprados de Clairac* reste poète pour son délassement et pour le nôtre; il facilite d'autant la renaissance effective des langues néo-romanes, mais cependant que sa muse de Clairac ne lui fasse pas négliger des occupations plus graves et desquelles doivent résulter des productions nécessaires, indispensables à la réussite des louables efforts de ceux qui s'essaient à l'aventure dans des idiomes dont les règles grammaticales et prosodiques sont si peu connues, dont les lois, qui servent de base à l'usage orthographique et à la prononciation, sont si peu claires et si peu définies.

Digitized by Google

La bibliothèque provençale sort à peine à présent de l'état rudimentaire où l'ont laissée les *félibres* plus jaloux, semble-t-il, de chanter et de pérorer au grand air (1) que d'écrire pour un public restreint mais choisi. Le recueil poétique de M. Gabriel Azaïs vient d'enrichir cette petite bibliothèque d'un livre qui y occupera une place distinguée. L'auteur prépare en même temps que le vaste répertoire de la langue vulgairement parlée dans le midi de la France, le *Breviari d'Amor*, grande encyclopédie morale du XIIIe siècle. En mettant au jour les *Vesprados* du « castel sauvertous » de Clairac, M. Azaïs « qu'a tant fa et fai tant encaro per l'ounour et l'espandimen de la literaturo provençalo », s'est proposé de montrer aux jeunes troubadours méridionaux la bonne manière d'écrire dans une langue naïve et robuste, qui cache sous une apparente trivialité une force et une douceur, un charme d'harmonie imitative capables seulement d'être bien appréciés par ceux qui en ont fait une étude longue et réfléchie. Le mérite du livre ne se borne pas à cela. L'auteur, en le publiant, a voulu donner la mesure de son rare talent poétique, qui ne s'était révélé jusqu'à présent que par quelques pièces fort bien tournées mais aussi courtes que légères parues de loin en loin dans l'*Armana Prouvençau*.

D'autres écrivains peuvent revendiquer une verve égale à celle de M. Gabriel Azaïs, mais on n'en trouverait qu'un très-petit nombre aussi maîtres de leur instrument et dont la langue soit plus abondante, plus savante aussi, sans exagération ni pédantisme.

Notre compatriote « bezieren » est surtout un très-agréable conteur. « Qui jamais conta mieux, dit Roumanille,

(1) Et comme exemple, il nous suffit de rappeler au lecteur les dernières fêtes d'Avignon (Centenaire de Pétrarque).

Digitized by Google

le patriarche du *félibrige*, dans son avant-propos? Qui montra, dans ce genre de composition, une plus franche originalité, une manière de dire plus décente, un entrain d'aussi bon aloi? La grâce des vers de M. Azaïs est presque attique à force d'être provençale. » Voici maintenant ce qu'écrivait naguère à l'auteur le grand et célèbre Frédéric Mistral. Nous devons cette indiscrétion à une amitié qui nous est chère : « Roumanille a dit gracieusement l'opinion de vos confrères sur votre œuvre littéraire. Je contre-signe son charmant avant-propos et j'ajoute que votre livre est très-agréable à lire. Ce n'est pas prétentieux comme certains produits de renaissance littéraire ; c'est naturel et gai, et de belle venue comme les violettes des bords du ruisseau qui coule au pied de votre château de Clairac. Outre la valeur incontestable de poèmes comme *Roubert-lou-troubaire* et *Leleto*, outre la jolie langue que parle votre muse, votre recueil a une valeur historique, car il rappelle, sous une forme très-agréable, les meilleures choses qui se sont produites dans le Midi depuis vingt ans. »

Nous pourrions citer l'opinion de plusieurs autres écrivains connus dans le monde des lettres provençales ; mais elle n'ajouterait rien à l'appréciation si sûre et si vraie de Roumanille et de Mistral, les deux maîtres incontestés dans la science du gai-savoir.

La multiplicité d'aspects sous laquelle se présente la muse de notre auteur rendrait l'analyse de ses productions longue et difficile. Nous nous bornerons à dire que, dans ses *Vesprados de Clairac*, qui s'ouvrent par un sonnet à la mémoire de son père, suivi de charmantes strophes d'envoi à une personne désignée seulement par son prénom — Louisa O. — son Egérie, sans doute, se trouvent un bon nombre de contes et de fables remarquables par leur originalité, les deux poèmes mentionnés dans la lettre de Mistral, *Roubert-*

Digitized by Google

lou-troubaire, page épique, à proportions magistrales, *Leleto*, histoire d'amour, pleine de fraicheur et de sentiment, qu'on n'achève pas sans émotion; et plusieurs autres pièces d'une moindre importance que M. Azaïs appelle *Menudalhos* (bagatelle), morceaux étincelants d'esprit qui jettent une heureuse variété dans le recueil. Cette première partie est écrite en languedocien; mais est-ce bien le pur langage biterrois? C'est une question à laquelle je n'oserais répondre affirmativement, car, je n'hésite pas à en confier le secret à M. Azaïs, certaines expressions qui reviennent souvent dans plusieurs de ses contes, m'ont paru appartenir plutôt aux idiomes parlés à Montpellier, Carcassonne et Toulouse (1). Le reste du volume est du pur provençal: « *Creirias*, dit Roumanille dans l'avant-propos, *qu'Azaïs es un Arlaten, mais d'aqueli qu'au bouco d'or.* » Il se montre, en effet, le digne émule des poètes de la Provence dans cette partie de son livre, où nous avons surtout distingué les pièces intitulées: *Li tres sourreto de Penrieu*, *la Vierge de Lescar*, *la Piscino de l'Alcazar*, et un sonnet, presque sans défaut, dont le sujet est le Mois de Marie chanté par les jolies filles d'Arles.

Arrêtons-nous là pour aujourd'hui; et, avec nos félicitations, envoyons à M. Gabriel Azaïs l'expression d'un désir qu'il ne tient qu'à lui de satisfaire.

Les langues languedociennes et provençales ne revivront réellement, elles n'obtiendront un éclat sérieux et durable qu'autant que nous aurons pour chacune d'elles un *Dictionnaire* composé avec soin et une *Grammaire* déterminant un

(1) Je citerai entre autres : *panado* (volée), *subran* (de suite), *degaugno* (se désennui), *espantats* (étonnés), *marrano* (récit), en *remòumiant* (en promenant), *soulas* (repos), *prioundo* (profonde), *chabenso* (prise), etc.

Digitized by Google

système positif, ne laissant rien au hasard et au caprice, aussi bien pour écrire que pour parler.

Tant que ce résultat n'aura pas été atteint, nous louerons l'esprit, la verve, la gaîté, la raison, l'ingéniosité des littérateurs et poètes patois, mais nous ne pourrons pas admettre que la vie soit revenue dans un corps qui ne saurait se mouvoir sans des artifices fragiles!

On ne bâtit pas une maison sur du sable, de même on ne ressuscite pas une langue par des jeux d'esprit et des efforts d'imagination plus ou moins bien réussis.

La syntaxe lui est aussi indispensable qu'un recueil de lois est nécessaire à un corps de nation, une constitution à un Etat. Si M. Gabriel Azaïs est de notre avis, il lui est facile de nous le prouver.

Fernand Lagarrigue.

Nice, le 31 août 1874.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

— Ouvrez les portes, nous allons faire les rentrées.

A tout seigneur, tout honneur. Voici d'abord la Cour d'appel et les Tribunaux. Le discours d'usage a été prononcé par M. l'avocat général Brigueul, le sujet choisi par l'auteur, la conspiration de Cinq-Mars, si malheureusement terminée sur la place des Terreaux, devait éminemment intéresser des oreilles lyonnaises. Dans l'assemblée d'élite admise à entendre ce discours, on remarquait M. le général Bourbaki, M. Dareste de la Chavanne, recteur de l'Académie, M. Galline, président de la Chambre de commerce et plusieurs autres sommités. Les yeux cherchaient vainement M. Ducros. M. Ducros était à Paris.

Le même soir, 3 courant, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts a repris ses séances. Nous espérons être bientôt à même de rendre compte de ses savants travaux.

Le 4, la Société littéraire, sous la présidence de M. de Piellat, a entendu M. Vachez commencer une lecture, qui sera continuée, sur les Lyonnais qui ont pris part aux Croisades. L'orateur dit, et nous le croyons sans peine, que beaucoup de noms de cette époque sont éteints aujourd'hui. Cependant cinq ou six brillent encore. Nous n'osons nommer ceux que nous avons retenus, de peur d'en omettre, et puis que diraient ceux qui prétendent revenir d'Antioche et que M. Vachez a sans doute oubliés ?

M. Flouest a décrit un tumulus gaulois, dont plusieurs dessins complètent l'intéressante description. Ce tumulus n'est pas lyonnais, c'est une curiosité de la Bourgogne.

M. le baron Raverat fait une étude étymologique sur CADETTE et *calade*, deux expressions non-seulement lyonnaises, mais encore parfaitement françaises. La description animée de l'orateur amène plusieurs fois le sourire sur les lèvres de ses confrères.

M. Niepce, vice-président, annonce à la Société que le splendide mausolée découvert dernièrement à la Guillotière, et que le possesseur aurait, paraît-il, volontiers offert à la ville, si on avait voulu l'enlever, ou vendu à bas prix quelques mois plus tard, quand, au refus de la ville, les archéologues ont commencé à se le disputer, est monté aujourd'hui à un prix impossible, six ou huit mille francs.

Digitized by Google

Ces jours derniers, deux savants Prussiens sont venus, par ordre de leur Gouvernement, le dessiner et le décrire. Comme il est menacé de destruction, *il faut espérer*, dans l'intérêt de la science, que des Allemands ou des Anglais voudront bien l'acquérir et l'installer convenablement à Londres ou à Berlin.

Cette communication de M. Niepce a paru beaucoup moins plaisante et a fait beaucoup moins sourire que la lecture de M. le baron Raverat.

— La Commission des Bibliothèques et des Archives a entendu, le 9 courant, le rapport de M. Niepce, son président, sur les améliorations apportées à l'Ecole des Beaux-Arts et aux archives, dans le courant de l'année, et sur les projets qui se préparent pour les deux grandes bibliothèques de la ville. A la suite de ce rapport, M. le président a été réélu à l'unanimité et par acclamation pour l'année prochaine ; les membres du Bureau ont parelllement été maintenus avec remercîments.

— Le lendemain, c'était le tour de la Société de Géographie.

Des auditeurs de choix étaient venus entendre les orateurs, on remarquait parmi eux le général Copmartin, le colonel du génie Parmentier, M. Valentin-Smith, le savant et sympathique maire de Trévoux, MM. Piaton, Pariset, Mulsant et particulièrement encore M. Ducarre, député du Rhône, que sa lutte hardie et brillante contre M. le duc de Broglie a rendu célèbre. M. le président, après avoir dit quelques mots sur la nécessité d'étudier et de savoir la géographie, a cédé la parole à M. le colonel Debize, qui a lu un voyage de M. Soleillet à travers le Sahara central. Cette lecture d'une heure et demie a été suivie d'un court travail de M. l'abbé Jolibois sur la provenance des anciennes populations américaines, que M. le curé de Trévoux fait venir du Japon.

Naturellement, nous ne garantissons en rien l'opinion du vénérable curé.

Mais bien avant toutes ces Compagnies, la Société d'Education avait repris ses travaux. Le jeudi 29 octobre, sous la présidence de M. Pictet, remplaçant M. Ducurtyl, M. Bonnel avait fait une lecture des plus attrayantes sur l'*Infini des géomètres*. Nous, qui croyons que déjà il est dangereux pour l'esprit humain d'interroger l'infini des cieux et de suivre dans l'espace immense les soleils de mondes inconnus, nous nous sommes trouvé perdu et anéanti au seuil de ces étendues que M. Bonnel nous a fait apercevoir. La fourmi ne

Digitized by Google

peut comprendre l'Océan ; à bien plus forte raison, notre pauvre cervelle humaine ne peut se rendre compte de l'infini des temps et des espaces. S'il est vrai que Syrius s'éloigne de la terre de quarante kilomètres par seconde, comment, après des siècles et des milliers d'années, est-il encore visible? quelle est l'étendue de l'orbite qu'il doit parcourir? quel espace occupe le monde dont il est le centre et la lumière? quelle grandeur doit-il avoir? quel éclat? et cependant dans cette course il n'y a rien d'infini ; ce n'est qu'une évolution, qu'une manière d'être commune à des astres nombreux. L'infini est autrement terrible et insondable. Et quelle doit être la puissance de Celui qui a créé tous les soleils, ses frères, les règle et les surveille?

Ces pensées nous mènent à l'épouvantement. De là il n'y a qu'un pas pour tomber dans la folie.

— Ramenons notre folle à des sujets plus modestes et plus près de nous.

Nos musées se sont rouverts. De grandes améliorations ont eu lieu et on commence à sentir l'influence de la force et de la volonté qui réorganise les services. Les deux galeries de tableaux et les deux galeries des statues ont subi les changements les plus heureux.

— M. Martin-Daussigny a donné des ordres pour l'exécution d'une excellente mesure, placer au bas de chaque pièce de nos collections une note explicative de l'objet, ou du sujet si c'est un tableau, et indiquant en même temps le nom de l'auteur. Ce projet a déjà reçu en grande partie son application.

Nous ne pouvons que chaleureusement applaudir.

— En ce moment, le conseil général des ponts et chaussées étudie le projet d'établissement de tramways pour les lignes suivantes ;

1° De Perrache aux Brotteaux ;

2° De la place de la Charité au parc de la Tête-d'Or, par le pon Lafayette ;

3° De la place Tholozan à Vaise, par la rive gauche de la Saône ;

4° De la place de la Charité à Vaise, par la rive droite de la Saône ;

5° De la rue de la Pyramide au pont d'Ecully ;

6° De la place de la Charité à Oullins ;

7° De la place des Cordeliers à Villeurbanne ;

8° De la place de la Charité à Monplaisir.

Certains de nos confrères ont exprimé la crainte que l'établissement d'un chemin de fer, dans quelques rues très passantes, telles que la rue de Bourbon, par exemple, pouvait créer des obstacles à la circulation.

Digitized by Google

A cette objection, la réponse est dans le fonctionnement de chemins de fer identiques dans des villes très-populeuses où jamais ne s'est produit aucun accident.

Quelle révolution dans nos mœurs, nos usages, notre civilisation! tout le monde en voiture! Que diraient nos pères s'ils voyaient leurs petits-fils en tramway? Et d'abord comprendraient-ils notre langue? Corneille ou Bossuet obligé de dire, à Paris: « Comment dites-vous?»

— On lit dans la *Patrie* :

La Commission des chemins de fer est actuellement en possession d'un projet de loi fort important. Il comporte la concession de vingt lignes nouvelles devant traverser dans leur ensemble une longueur de plus de 280 kilomètres.

« La dépense évaluée se monte à 290 millions.

« Ces lignes seraient concédées à la Compagnie de Lyon, qui les accepte sans subvention et sans garantie d'intérêt.

« Une ligne de Lyon à Saint-Etienne figure parmi les chemins mentionnés au projet. »

— La séance de la Commission municipale qui a eu lieu le vendredi 23 octobre a eu une importance particulière. Le budget de 1875 a été distribué aux membres de la Commission. En voici les principaux chiffres :

Recettes ordinaires	11,241,000
— extraordinaires	3,266,000
Total	14,507,000
Dépenses ordinaires	6,982,000
— extraordinaires	7.525,000
Total	14,507,000

— Voici le compte-rendu sommaire de la séance du 28 octobre :

Dédoublement du Lycée. — Adoptant la proposition du comité spécial du Lycée, la Commission :

Considérant que l'étude des propositions faites par M. le préfet n'a pas suffi pour déterminer la Commission à se prononcer immédiatement en faveur de la maison des frères de Caluire ;

Emet le vœu que M. le préfet lui présente d'*urgence* de nouveaux avant-projets d'établissement d'un lycée d'internes sur d'autres terrains, afin qu'une décision puisse être prise après comparaison des diverses propositions.

Digitized by Google

Distribution d'eau de la ville de Lyon. — La Commission, adoptant les conclusions du comité des intérêts publics, approuve un traité par lequel M. Prunier, constructeur à Lyon, s'engage à établir sept puits dans les galeries de filtration de la Compagnie des eaux, au prix de 7,000 fr. l'un.

Ce travail aura pour résultat de porter à 42,000 mètres cubes par 24 heures, le volume d'eau filtrée à l'étiage des plus basses eaux du Rhône, quantité reconnue comme largement suffisante. M. Prunier ne sera payé qu'après réussite complète.

Cette approbation est donnée sous la réserve que, moyennant les travaux, la Compagnie consentira d'une manière formelle à libérer la ville de ses engagements.

— Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 24 septembre dernier, autorise de nouveau les cours de droit professés dans notre ville, au Palais-de-Justice.

Nous croyons utile de rappeler à nos lecteurs que cet enseignement comprend toutes les matières professées dans les Facultés.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat, rue Saint-Etienne, 6, au 1er.

— On lit dans un journal :

« M. Emile Guimet, dont les efforts pour la popularisation du goût musical ont été si généreux et si féconds, vient de donner une nouvelle preuve de son dévoûment à l'œuvre artistique qu'il poursuit. Lyon lui devait déjà le festival de 1863, la fondation de l'Association orphéonique, le festival de 1873, les grandes fêtes nocturnes du parc de la Tête-d'Or, l'organisation d'un nombre considérable de concerts de bienfaisance, il lui devra maintenant la création d'une belle salle de concert.

« M, Emile Guimet, qui sait dépenser noblement une grande fortune, a confié à des artistes d'un goût sévère le soin de purifier l'architecture et la décoration vulgaires de l'Eldorado, une des plus vastes salles de Lyon. C'est là que l'on entendra cet hiver des concerts que le talent des virtuoses et le choix rigoureux des œuvres exécutées transforment en solennités artistiques. »

— On ne peut toucher à notre colline de Fourvière sans faire de précieuses découvertes.

On lit dans le *Salut public* du 27 octobre :

Les travaux exécutés par la Compagnie du chemin de fer de Lyon à Fourvière pour la construction de la gare de Saint-Just, dans le jardin de la maison portant le numéro 42 de la rue de Trion, ont mis à jour d'intéressantes antiquités gallo-romaines.

Les fouilles ont découvert des pans de murailles, des lampes en terre, des urnes funéraires pleines de cendres de cadavres consumés, et plusieurs squelettes dont les crânes appartiennent à la race gallo-romaine, sauf un, qui est dolichocéphale, c'est-à-dire allongé et à front déprimé. La réunion de ces divers objets porte à croire que c'était là l'emplacement d'un ancien cimetière.

Le morceau capital de cette découverte est une pierre à sacrifices, dont nous trouvons la description dans une note communiquée à ce sujet au *Journal de Lyon :*

« Ce bloc en pierre de taille, dite *choin*, des carrières de Fay, et qui mesure un mètre cinq centimètres de longueur par un mètre de

Digitized by Google

largeur, est demeuré exactement en place et de niveau. Sa hauteur est de quatre-vingt-quinze centimètres, ce qui était une hauteur convenable pour le sacrificateur.

« Un chanfrein règne tout autour du parement horizontal supérieur.

Sur les angles de la face principale, deux très-larges chanfreins verticaux (dix-sept centimètres de largeur), descendent à peu près à mi-hauteur, ce qui donnerait assez bien à la pierre, de ce côté, la physionomie d'un socle du XIIIe siècle. C'est la première fois que nous avons trouvé des chanfreins employés dans l'art romain. La taille est grossière. Le sacrificateur devait, par la position de la face ornée de chanfreins, regarder l'Orient.

« Sur la face horizontale supérieure est le trou pour recevoir sans doute le sang des victimes. C'est une cuvette de trente centimètres de diamètre par vingt-cinq centimètres de profondeur.

« Ce qui ne paraît pas laisser de doute sur l'emploi de cette pierre, c'est un assez grand nombre d'ossements trouvés à côté d'elle : os de porc, os de mouton, etc., joints à des cornes de bélier et probablement de bouc. »

— Dans son numéro du 31 octobre, le *Salut public* donne encore le récit détaillé de la découverte que M. Melvil-Glover vient de faire à Ronno, près de Tarare, d'un monument druidique. Ce récit est de ceux que les archéologues doivent conserver. C'est un chapitre nouveau de notre vieille histoire locale si peu connue, une preuve nouvelle que nous remontons plus haut que César et Pomponius Méla.

— Les eaux de la Saône sont si basses que les *Mouches* ont de la peine à traverser la ville. Le fond de la rivière se laisse apercevoir en plusieurs endroits, les roches de la Fréta, près de Fontaines, sont à découvert; enfin on a pu enlever, grâce à cet abaissement des eaux, les pilotis qui gênaient la navigation au-dessous du pont d'Ainay.

— Les travaux du chemin de fer de Montbrison sont poussés avec une très-grande activité.

Plus de 2,000 ouvriers y travaillent chaque jour. On a déjà dépensé 19 millions sur les 24 auxquels la dépense est évaluée.

Les ouvrages d'art sont presque terminés. Les travaux de la gare de Saint-Paul se continuent rapidement.

— Le théâtre des Célestins s'élève aussi comme par enchantement; il est parvenu à la hauteur de son premier étage et on peut juger déjà de son élégance et de sa légèreté.

L'art grec s'y joint au gothique travail.

Les colonnades montent sveltes et gracieuses; la pierre, profondément fouillée, se courbe et se tord en élégants rinceaux. Ce sera bien là le temple féerique et aérien des Ris, des Grâces et des Amours, la *mignonne tabatière*, dirait Jérôme Coton, digne des pièces folichonnées de notre répertoire moderne, montées sur la fine pointe d'une aiguille.

Qu'eût-on dit, grand Dieu, si pour jouer des vaudevilles on eût bâti une forteresse?

— A la page 326 de notre dernière livraison, deux énormes coquilles se sont glissées dans l'article de M. Emile Guimet. Ligne 18, au lieu de *Tenerien*, et de *Relages*, veuillez lire *Teucrien*, et *Pelages*. Tous les

Digitized by Google

historiens nos lecteurs ont dû frémir. Quant à nos confrères, que celui qui est sans coquille, nous jette la première pierre. Un grand journal de notre ville, portant la date du 24 octobre, donnait cette annonce charmante :

« C'est demain dimanche qu'aura lieu une éclipse totale de lune.
« Totale à Paris, elle sera partielle à Lyon. »
N'est-ce pas naïf et joli !

— On sait que l'église de Millery possède un beau Christ en croix dû au pinceau célèbre de notre compatriote Saint-Jean. Ce tableau qui avait souffert vient d'être habilement restauré grâce aux soins et au talent de M. Dupont, peintre de notre ville. Cette toile, offerte par l'auteur à l'église de Millery en 1833, a repris aujourd'hui tout son éclat.

— On élève en ce moment des contreforts énormes pour soutenir la future église du Bon-Pasteur. Désormais, la montagne ne pourra pas s'écrouler. Les maisnos d'en bas sont assurées.

— La plus récente des librairies de notre ville, librairie scientifique qui a pris pour spécialité de n'avoir que du bon et du beau, la maison Georg, rue de Lyon, 65, annonce et met en vente un Atlas de géographie qui est un chef-d'œuvre d'exécution. L'Asie a seule paru jusqu'à ce jour, mais on peut hardiment mettre cette feuille à côté et au-dessus de ce qu'ont exécuté de mieux les Allemands et les Anglais. C'est une revanche pour la France.

— Un médecin littérateur très-connu, l'auteur du *Médecin de campagne*, M. le docteur Munaret vient de faire paraître un petit volume qui ne sera offert qu'à quelques amis. Ce joli in-12, *Souvenirs et Miscellanées*, avec portrait de l'auteur, est un recueil de morceaux disséminés dans divers journaux depuis la jeunesse de l'auteur jusqu'à ce jour. Si plusieurs chapitres manquent un peu d'actualité, dans tous du moins on retrouve le style humouristique et primesautier, la verve et l'esprit gaulois qui ont fait la réputation de notre compatriote.

— Un autre volume plus Lyonnais et d'un tout autre genre, grave, gracieux, très-religieux, dû à la plume habile d'une dame, a fait aussi cette semaine son entrée dans le monde : « *Mlle Jenny Harent et sa Maison d'éducation, Mme Henriette de Cissey et les premières élèves de l'Hormat*, par Mme Soudry, élève de l'Hormat », rappelle les souvenirs de la grande révolution, du siége, des prêtres persécutés et des principales élèves qui pendant un demi-siècle ont porté si haut la réputation de ce pensionnat. Ce livre est mis sous la protection de M. le général de Cissey, ministre de la guerre.

— Une petite brochure sans nom d'auteur, tirée à très-petit nombre et due à la plume d'un de nos compatriotes les plus autorisés, *Notes sur le Salon, Tableaux et artistes protestants*, 1874, contient les lignes suivantes :

« Il est un art que la Réforme répudie, que les protestants réprouvent c'est celui qui, à la honte de ceux qui l'exercent, à l'imitation des artistes dépravés du paganisme, fait servir la toile et le marbre à des représentations ignobles ou obscènes. Il est telle fresque de Jules Romain qu'une femme ne peut contempler sans rougir, un homme ans dégoût. Il y a des musées composés des produits de cet art de la

Digitized by Google

décadence, empreintes souillées d'un génie dégradé; de cet art là, nous ne voulons pas; mais de l'art qui élève, qui poétise la nature; de l'art qui n'éveille que des idées pures, nobles ou enthousiastes, qui fait comprendre la grandeur de Dieu, la richesse et la magnificence de ses créations, les priviléges de sa créature, l'ordre, l'harmonie, la beauté des œuvres du Seigneur; qui étudie l'homme dans la variété infinie de ses actes, de ses passions, de ses grandeurs, de ses petitesses, de ses luttes, de ses triomphes; qui descend sans s'abaisser jusqu'au roseau, jusqu'au brin d'herbe, en passant par la nature entière, source féconde et inépuisable de sensations et de sentiments tour à tour doux et forts, humbles et puissants; cet art là, nous en revendiquons notre part, et nous l'affirmons compatible avec la plus sincère, la plus austère observation de nos principes protestants, en matière de doctrine et de foi. »

Nous nous arrêtons sur ces belles paroles, mais à notre tour nous protestons contre toute tendance de l'auteur à insinuer que cet art immoral qu'il condamne à si juste titre appartient à la croyance catholique. Quoique Naples possède un musée d'obscénités, quoique l'Italie et la France aient produit nombre d'œuvres qu'un Savonarole serait excusable de vouloir faire brûler, nous repoussons toute solidarité entre le catholicisme et le relâchement des mœurs. Jules Romain n'était pas catholique, dans la grande acception du mot, pas plus que Voltaire, Eugène Sue, Musset, Soulié et toute cette école qui a produit *Madame Beauvary*, *Monsieur Alphonse*, la *Belle-Hélène* ou *Madame Angot*.

Ceci dit, nous voudrions que ces quelques lignes que nous venons de transcrire fussent imprimées et affichées dans toutes les écoles des Beaux-Arts. Nous n'aurions pas à nous plaindre de l'affreuse décadence dans laquelle nous sommes plongés aujourd'hui.

— Et enfin, l'*Armorial de l'Ain* a paru. Cette fois, rectifications admises, cartons refaits, feuilles retirées, le grand ouvrage aux six cents blasons affronte les regards du public, offrant le nom et les origines de toutes les familles de la Bresse, du Bugey, de la Dombes et par conséquent du Lyonnais. Nul doute que ce livre, qui aurait dû être fait par une douzaine de Bénédictins et coûter un laps de temps de cinquante années, ne prête le flanc à quelques critiques de détail; mais tel qu'il est, il fait honneur à son hardi et infatigable auteur, M. Révérend du Mesnil. Après avoir déposé une pareille publication chez les libraires, on peut se frotter les mains avec satisfaction et se reposer quelque temps. Beaucoup même, que nous connaissons, se reposent et jouissent de leur gloire, et cependant sont loin d'en avoir tant fait.

— On nous communique le billet suivant : « Comme vous écrivez *ad posteros*, vous devriez rectifier ce que dit la *Revue* dans son dernier numéro : M. Chenavard n'a jamais été professeur à Paris » — nous rectifions pour nos lecteurs de l'an 2000.

A. V.

Lyon. — Imprimerie VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

POÉSIE

LE VENT DE LA MONTAGNE

En parcourant les monts, un pur souffle de vie
Ramène un doux espoir dans le cœur oppressé,
De loin on voit le monde et sa vaine folie,
Par un plus clair azur le regard est bercé.

Vous règnez, beaux sommets, sur notre sphère errante
Sans craindre l'Océan aux flots dévastateurs,
Et votre majesté que le poète chante
Face à face avec Dieu, reflète ses splendeurs.

Sur vous tout est parfums, lumière et vive flamme,
La fleur a plus d'éclat ; l'oiseau moins soucieux
Gazouille plus souvent et répand sur notre âme
Ce calme bienfaisant qui fait rêver aux cieux....

Mais quel est ce bruit qui s'élève
Du côté du rouge Occident ?...
Voyez, le sable se soulève
Et nous voile le firmament...
C'est l'ouragan qui hurle et pleure,
Et va combler en moins d'une heure,
Le sentier que nous chérissions.
Aux rafales de la tempête

Digitized by Google

Aux cris rauques que l'écho jette,
Tout s'agite en convulsions.

Fuyez ce vent qui d'une haleine
Abat l'arbuste avec la fleur;
De débris il couvre la plaine,
L'aigle fuit même avec terreur;
Il va combler le lit de mousse
Du clair ruisseau dont la voix douce
Si mollement faisait rêver;
Du chêne, il fouille les racines
Et le couche sur des ruines
Que, plus tard, il va soulever.

Hier encor ce mont superbe
Étincelait de mille feux.
De beaux chamois sur sa blonde herbe
S'ébattaient tous en bonds joyeux;
Chaque soir, la sphère étoilée,
Si loin de nous dans la vallée,
Semblait couronner son sommet,
Et le blanc disque de la lune
Baisait la tête altière et brune
Des grands sapins de la forêt.

Maintenant, un épais nuage
Plane sur lui comme un vautour;
L'éclair, la foudre avec l'orage
Font chanceler la vieille tour;
Voyez le lac comme il frissonne,
Comme la feuille tourbillonne,
Comme gémit le frêle oiseau:
La rafale a brisé son aile
Et sa compagne qui l'appelle
Meurt dans son nid sous le bouleau.

Comme on sent fermenter son âme
Sous ces bruits du ciel en courroux!

Digitized by Google

Que de fois sous ces vents de flamme
Avons-nous ployé les genoux !
Dieu ne veut pas que nos pensées
Par les brises longtemps bercées
Sans vagues atteignent le port;
Que le cœur blasphême ou vénère
C'est toujours par coups de tonnerre
Qu'il faut lui parler de la mort.

La tempête des hautes cîmes
N'a pas qu'un rude enfantement :
Elle peut combler les abimes
Et changer le cours du torrent.
Cette voix qui sort de la nue
Ne l'avez-vous pas reconnue
Quand son arc a lui sur le mont ?
Elle rappelle la promesse
Qu'après les heures de détresse
De gais printemps rayonneront.

Chantons le vent de la montagne
Quand il vient rafraîchir la fleur,
Quand un chant d'oiseau l'accompagne,
Que le ciel est dans sa splendeur ;
Quand il va le long des feuillées
Des vapeurs de la nuit mouillées
S'embaumer de rose et de thym ;
Qu'il soupire cette harmonie
Douce rumeur indéfinie
Que notre cœur comprend si bien.

Aglaée GARDAZ.

Digitized by Google

LES

BIBLIOTHÈQUES DE LYON

PAR

LÉOPOLD NIEPCE

(SUITE.) *

Un grand nombre d'hommes généreux et éclairés imitèrent les largesses de la ville et de nos rois.

Marc-Antoine Mazenod, sieur de Pavezin, échevin, en 1650, lui légua sa bibliothèque entière en 1659.

En 1693, Camille de Neuville-Villeroy, archevêque de Lyon, fondateur du séminaire Saint-Irénée, protecteur de la maison des missionnaires de Saint-Lazare et de Saint-Joseph, mort à 87 ans, lui donna aussi sa bibliothèque par son testament, en souvenir de l'affection qu'il portait aux PP. Jésuites. Beaucoup de ces ouvrages ont pu être préservés des boulets qui firent tant de mal, en 1793, à la bibliothèque du grand collége. En 1700, Marc Perrachon, avocat, né à Grenoble, en 1630, mort le 25 août 1709, à Lyon, après avoir abjuré le protestantisme, laissa sa bibliothèque au collége de la Trinité, avec une rente de 300 livres. En 1728, le missionnaire Perrenin, dont j'ai déjà parlé, fut aussi un généreux donateur, mais en 1762, lorsque les PP. de l'Oratoire reçurent la direction du collége, en remplacement des PP. jésuites, alors expulsés de France, un grand nombre de livres disparurent de la bibliothèque.

(*) Voir la précédente livraison.

Digitized by Google

Outre le bibliothécaire, il y avait un adjoint et *un garçon* ou *concierge* de la bibliothèque. En 1734, la ville donna cet humble emploi à David Forey, *maître-libraire*. Le Consulat qui entrait dans les moindres détails de ses services lui ordonna « d'être exact à ouvrir les portes, de « nettoyer, battre et époudrer les livres au moins deux « fois l'an, aux gages de 200 livres. »

La richesse et le développement de notre grande bibliothèque sont dues également à l'intelligente administration de ses divers savants conservateurs. M. Delandine en cite plusieurs. Antoine Milieu, jésuite, auteur de *Mosis Viator*, poème latin, en 28 livres, estimé, publié à Lyon en 1636-39, né en 1575, mort à Rouen, le 14 février 1646. Le savant Pierre Labbé, jésuite, né à Clermont, en 1594, mort à Lyon, en 1660, au collége de la Trinité dont il devint le recteur après y avoir longtemps professé. Claude François Menestrier, jésuite, archéologue, héraldiste, historien de Lyon, né le 10 mars 1631, mort à Paris le 21 janvier 1705. Dominique de Colonia, jésuite, de l'Académie de Lyon, auteur d'une Histoire littéraire de Lyon et d'autres ouvrages, né à Aix, en Provence, le 20 août 1660, mort à Lyon, le 12 septembre 1741. Le P. Jouve, Joseph, jésuite, né à Embrun, le 1er novembre 1701, mort à Lyon, le 2 avril 1758, auteur d'une Histoire de la conquête de la Chine. Le P. Charles-Pierre-Xavier Tolomas, jésuite, professeur, auteur de divers opuscules, né à Avignon, en 1705, mort le 21 septembre 1762.

A la liste de ces savants conservateurs, il faut ajouter aussi le nom de Marc-Antoine Chappe, avocat au Parlement, qui remplaça Brossette. Ce dernier n'avait pas fait la moitié du catalogue de la bibliothèque, au moment de son décès. Chappe reçut de la ville, pour ce travail, 500 livres par an, outre ses honoraires ordinaires. On sait

Digitized by Google

qu'il est aussi l'auteur du remarquable inventaire de nos archives municipales. Brossette avait légué à la ville ses tableaux et ses livres, moyennant une pension à servir à son fils Claude-Camille.

La ville, comme elle l'a fait encore de nos jours, aidait alors ses bibliothécaires dans l'impression de leurs œuvres; c'est ainsi entre autres, qu'elle contribua, en 1728, à la publication du premier volume de l'*Histoire littéraire de Lyon*, du P. Colonia, jésuite. Elle paya, à cet effet, 2900 livres à l'imprimeur Barré, au libraire Rigollet, au papetier Rochefort, et au relieur Molière pour la reliure de cent exemplaires.

Après l'expulsion des Jésuites, les Oratoriens formèrent aussi de savants bibliothécaires; ce fut le P. Léti, Gandin, Jacques-Marie, ancien vicaire-général de Mariana (Corse), député de la Vendée à l'Assemblée nationale, en 1792, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie de Lyon et de la Rochelle, auteur d'un voyage en Corse, en 1787, d'articles sur l'histoire de Lyon et de divers ouvrages, né aux Sables-d'Olonne, vers 1740, mort à la Rochelle, le 30 mars 1810. Le P. Roubier, Lazare, secrétaire général du Comité général de Salut public, établi à Lyon, pendant le siége de cette ville, né à Marseille, en 1471, mort victime de la Terreur, le 18 février 1794. Sa vertu et sa douceur, comme son grand savoir, l'avaient fait aimer de tous; on l'arracha de sa paisible retraite et sa tête tomba sous la hache révolutionnaire. Crime inutile et odieux, mais il fallait du sang aux tristes vainqueurs de Ville-Affranchie, nom stupide dont ils avaient affublé notre malheureuse ville. Le 18 mars suivant, tomba aussi la tête du digne P. Janin, augustin, bibliothécaire de sa maison et dont les 80 ans ne purent trouver grâce devant ses bourreaux. A cette douloureuse et sanglante époque,

Digitized by Google

la bibliothèque comptait aussi deux autres savants conservateurs et professeurs dont M. Delandine a omis de citer les noms vénérés et qui ne figurent pas dans le catalogue des Lyonnais dignes de mémoire. C'étaient les P. Bovet et Billet. Pendant le siége de Lyon, ils avaient été chargés d'observer, chaque jour, avec les télescopes de l'observatoire établi sur une tour du collége, les mouvements de l'armée assiégeante et d'envoyer leurs rapports au général en chef. Dénoncés par le citoyen Pernet, concierge du collége et garde du cabinet de physique, le 31 décembre 1793, on les amena à la grande salle de l'hôtel-de-ville qui était devenue l'anti-chambre de la guillotine ; on les jugea sans désemparer. Billet fut condamné et exécuté ; Bovet fut acquitté. Mais le nom du lâche dénonciateur Pernet ne doit-il pas être voué au mépris public?

La Révolution qui se souciait peu de livres et coupait la tête des bibliothécaires, même octogénaires, ferma nécessairement la bibliothèque du collége, en même temps que celles des maisons monastiques qu'elle avait confisquées ; mais avant de raconter ce que devint notre grande bibliothèque à cette époque néfaste, il est bon, je le crois, de décrire le local qui la contenait. M. Péricaud a déjà donné cette description. « La bibliothèque, dit cet auteur, est sans contredit l'une des plus belles de l'Europe, même à ne considérer que l'agrément de sa situation, la grandeur de son vaisseau et l'heureuse disposition des accessoires qui l'accompagnent (1).

(1) La vue dont on jouit des fenêtres du collége était si belle avant la construction des grandes maisons qui bordent maintenant les quais de la rive gauche du Rhône, que plusieurs auteurs en ont parlé. Pierre-Jean Perpinien, jésuite espagnol, né à Elche, dans le royaume de Valence, vers 1530, mort à Paris le 28 octobre 1569, s'exprime à cet égard en ces termes dans une lettre à l'un de ses amis : « De la

Digitized by Google

« Placée sur la rive droite du Rhône, à une élévation qui la met à l'abri de l'humidité et l'éloigne du bruit, elle reçoit les premiers rayons du soleil, si favorable à l'étude et tout à la fois si précieux pour la conservation des livres..... La salle est remarquable par son étendue et l'accord de ses proportions ; elle a 48 mètres de longueur, 11 de large et 13 de hauteur. Un pavé à compartiments de marbre rouge et bleu en couvre la surface. Deux rangs de six croisées chacun répandent un beau jour dans cette bibliothèque, et deux autres fenêtres, ouvertes au couchant, contribuent à distribuer plus également et l'air et la lumière. Tout autour des parois, des armoires grillées renferment les livres in-folio et supportent un petit nombre de bustes, parmi lesquels on remarque ceux de Camille de Neuville, de Boileau (exécuté par Delacolonge et donné

cour, et à plus forte raison des chambres, on jouit de la vue admirable du fleuve qui coule avec tant de rapidité que, malgré l'applanissement de son lit, on entend d'ici le bruit des flots. On aperçoit des barques qui descendent, et au-delà, une immense étendue de plaine terminée par la chaîne des Alpes. Du sommet de notre tour, qui s'élève à une grande hauteur, on découvre, outre ces objets, toutes les maisons et les rues de la ville ; de sorte que si vous venez, un jour, nous rendre visite, vous manquerez plutôt de manger que de voir... Que de fois, en me promenant sur la terrasse, les regards fixés sur la chaîne des Alpes, je m'imaginais que l'Italie, nourrice du talent et des arts, que Rome, mère du christianisme, que la maison de nos pères, que notre collége étaient là sous mes yeux. »

M. Pericaud, l'un des derniers bibliothécaires, a dit ensuite, après Perpinien, en 1835 :

« Au-delà des longues sinuosités du fleuve et d'une plaine immense de verdure, s'étend un vaste horizon terminé par la chaîne des Alpes et la haute sommité du Mont-Blanc, et ce magnifique paysage, loin d'être un objet de distraction, est plutôt un soulagement pour les yeux du lecteur. »

Digitized by Google

par Boileau lui-même à Claude Brossette, avocat à Lyon); de Camille Falconnet, de Rozier et de Lalande. Un peu au-dessus de ces corps d'armoires, une galerie suspendue d'une manière très-hardie permet de faire le tour de la bibliothèque et donne accès à un second rang d'armoires où sont rangés des livres de divers formats. Cette galerie est composée de quarante voûtes d'arrête, présentant sur leur face trente-six arcades portées en encorbellement et décorées d'une balustrade de fort bon goût.

« Vers le milieu de cette vaste salle, une grande arcade donne entrée à une galerie perpendiculaire à la grande salle, de 5 mètres de largeur sur 22 de longueur; cette galerie a renfermé les livres légués par l'archevêque Camille de Neuville de Villeroy et ceux de M. Adamoli, dont elle a porté successivement les noms. Plus loin, se trouve un cabinet isolé qui renfermait les médailles (1), et d'autres antiquités. Il est décoré de peintures, et on lit sur la porte cette inscription devenue inutile :

ANTIQUITAS CIVIUM SUMPTIBUS REDIVIVO.

(1) Tout ce qui restait de médailles et d'antiques dans la bibliothèque, dit M. Pericaud, en 1804, lorsqu'elle fut visitée par Millin, a été transporté au Palais-des-Arts, lors de la fondation du Musée. La plupart des livres que ce savant archéologue a indiqués dans le chapitre XXIX de son Voyage dans le midi de la France, se trouvent maintenant dans la bibliothèque du Palais-des-Arts ou dans celle de l'Académie. Deux petits globes et plusieurs autres objets d'art, ainsi que les bustes de Raynal et de Voltaire ont été rendus à cette compagnie, en 1826 et 1827. Le buste de Raynal est en marbre, celui de Voltaire en plâtre bronzé; une flamme dorée sort de sa tête, une autre de son cœur. C'est avec raison, ajoute M. Péricaud, que Millin qualifie ce dernier buste de ridicule simulacre du plus mauvais goût. Les bustes en terre cuite de Voltaire et de J.-J. Rousseau, qui sont maintenant à la bibliothèque, lui ont été donnés en 1834, par M. A. L. P.. C'est à M. Dugas-Thomas qu'elle doit celui de son frère, feu M. Dugas-Montbel. »

Digitized by Google

Ce cabinet des médailles était des plus considérables; en 1736, il renfermait près de 22,000 pièces, ce qui a porté, dit un acte consulaire de cet époque, sa splendeur à un point auquel peu de cabinets « de l'Europe peuvent « atteindre. » Alors, le Consulat alloua une somme annuelle de 1,500 livres, payable pendant dix ans, à François Deschamps, garde du cabinet des médailles, pour en faire l'inventaire et en augmenter la richesse et « pour mieux engager ledit Deschamps à s'acquitter de « mieux en mieux des choses dont il demeure chargé, il « est, dès à présent, nommé et retenu pour bibliothécaire « de la bibliothèque publique après le décès de Claude « Brossette, choisi par délibération du 29 décembre 1731.

Des cabinets de service, de vastes dépôts, dont le plus grand occupe tout le dessus de l'église du collége, complètent cet établissement, auquel on a joint une *belle* salle de lecture pour l'hiver. Enfin, au nord de la bibliothèque, se trouve une magnifique terrasse de 42 mètres de longueur, de plein-pied avec la salle et formant ainsi, sur une seule ligne, un promenoir de plus de 98 mètres de longueur. »

En 1725, des dégradations considérables avaient eu lieu à la voûte de la bibliothèque; elles compromettaient, non-seulement les richesses littéraires de ce grand dépôt, mais même « la sûreté des personnes que la curiosité y amène « journellement. Le Consulat alloua une somme de « 6,000 livres pour contribuer au rétablissement et à « la construction d'une nouvelle voûte de la bibliothèque « dans toute son étendue et beaucoup plus élevée que la « première. »

Lyon était, à juste titre, fier de sa bibliothèque et de son collége. La bibliothèque, grâce à ses généreux donateurs et à la constante et libérale sollicitude du Consulat, possédait les livres les plus rares, les manuscrits les plus

Digitized by Google

précieux et les reliures les plus riches. Confié soit aux Jésuites, soit aux Oratoriens, si habiles dans le grand art de l'enseignement qui demande un dévoûment et une abnégation qu'on ne rencontre souvent que dans les ordres religieux que ne préoccupent ni les besoins ni les soucis de la vie domestique, le collége était des plus florissants; sa réputation s'étendait au loin, et il en sortait des centaines d'élèves, dont beaucoup ont laissé un nom glorieux. Mais, je l'ai déjà dit, l'heure fatale de la Révolution vint à sonner, et la bibliothèque et le collége ne furent bientôt plus qu'une vaste solitude. Les hommes studieux désertèrent les salles de lecture; les élèves furent retirés bien vite par leurs parents effrayés et déjà menacés. Bientôt les voûtes de la grande salle retentirent du bruit formidable du canon. Les Lyonnais indignés du joug odieux de la Convention, préférant la mort à un servage intolérable, avaient couru aux armes, chassé les conventionnels, et, debout sur leurs faibles et vieux remparts, ils présentèrent courageusement leur poitrine à une armée énorme et pourvue de tout. La grande salle et la terrasse avait été converties en batteries, dont le canon, servi par d'adroits et d'intrépides artilleurs, foudroyait les batteries des assiégeants assises sur la rive gauche du fleuve; mais celles-ci et d'autres, situées à la Croix-Rousse, eurent bientôt couvert le bâtiment de bombes et d'obus, et les pauvres Lyonnais, écrasés par un feu aussi formidable, périrent tous à côté de leurs pièces démontées. Le bâtiment conserve encore de glorieux stygmates de cette noble résistance, et l'un des globes montre le trou qu'y creusa une bombe. Ce même globe témoigne aussi de l'idiotisme de l'un des tristes vainqueurs de notre malheureuse ville. Pour obéir au décret de la Convention, qui avait enlevé à Lyon son nom et lui avait substitué celu

Digitized by Google

de Ville-Affranchie, il a gratté sur le globe le nom de notre ville et barbouillé je ne sais quoi à sa place.

Les voleurs marchant toujours derrière les révolutions, qui, elles-mêmes, ne savent que piller et dévaster, la bibliothèque fut bientôt leur proie, et M. Delandine raconte ainsi ces déprédations (1) :

« Des émissaires se disant envoyés par le comité de Salut public, se rendirent à la bibliothèque Leur mission, disaient-ils, était d'en extraire les manuscrits et les livres rares pour les porter à Paris et en enrichir le dépôt national. Une ville rebelle ne pouvait plus, suivant eux, conserver ni sources d'instruction ni monuments des arts. Quatorze caisses furent remplies de tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance ; mais ces caisses, au lieu de prendre la route de la capitale, furent embarquées sur le Rhône, descendirent le fleuve et allèrent vraisemblablement enrichir à nos dépens une nation ennemie dont la flotte assiégeait alors Toulon. Une faible cargaison partit pour Paris (2) ; elle contenait le *Tite-Live* de première

(1) On lisait pourtant encore derrière la principale porte de la bibliothèque une inscription portant qu'il était défendu d'emporter un livre « *Sub pœna peccati mortalis* »; mais les sans-culottes n'étaient pas obligés de savoir le latin... (Note de M. Pericaud dans sa Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, p. 7.)

(2) Tous les livres modernes furent retenus par les membres du comité d'Instruction publique de la Convention pour enrichir leur propriété particulière qui depuis est devenue celle de la Chambre des députés. Quant aux manuscrits et aux éditions du XVe siècle, on en ordonna le dépôt à la bibliothèque nationale. (Id. p. 14.)

M. Delandine s'exprimait déjà à ce sujet de la manière suivante, dans une lettre qu'il adressa, le 17 nivose an XIII, à l'administration supérieure de Lyon : « La bibliothèque de Lyon a été ravagée sous le régime révolutionnaire 1° par des commissaires envoyés par le Comité de Salut Public qui, après avoir rempli vingt-sept

Digitized by Google

édition, publié à Venise en 1470, par Vindelin, de Spire. Le premier boulet tiré contre Lyon l'avait partagé en deux, et cette circonstance, sans doute, parut mériter qu'on en portât les fragments à la bibliothèque nationale. Une autre caisse s'arrêta, dit-on, à Sens; elle renfermait des manuscrits dont l'estampille faisait connaître qu'ils venaient de Lyon; on a réclamé depuis lors, mais on n'a pas eu de réponse. C'est sans doute à cette époque désastreuse que la bibliothèque perdit encore 1° un *Virgile*, sans date, plus ancien que le *Tite-Live*; 2° le *Cicéron* de 1498, publié à Milan; 3° un manuscrit de l'*Alcoran*,

caisses des ouvrages les plus précieux, les firent embarquer sur le Rhône et disparaître; 2° par deux ou trois bataillons casernés dans les bâtiments du collége à qui on avait ordonné de brûler les livres de piété, et qui, sans choix, chauffèrent pendant quatre mois leurs poëles de tout ce qui leur tombait sous la main. » (Fonds Coste, n° 1504.)

Grégoire, dans son rapport fait à la Convention, le 12 avril 1794, sur la réorganisation des bibliothèques, parle de cette édition de Tite-Live en ces termes : Il manquait à la bibliothèque nationale entre autres, le Tite-Live imprimé à Venise, en 1470, par Vendelin de Spire. Un exemplaire de cet ouvrage qui lui arrive de Ville-Affranchie sera un monument sous deux points de vue, parce qu'il est rare, et, parce que, dans le siége de cette ville rebelle, un boulet a brisé la couverture et les marges du volume sans altérer notablement le texte. (Voir le *Moniteur* du 12 avril 1794.)

Quant aux caisses enlevées par de prétendus commissaires de la Convention, il paraît qu'une partie ne descendit le Rhône pas plus loin que Vienne, et que plusieurs ouvrages de notre grande bibliothèque parvinrent jusqu'à Londres, car la duchesse de Devonshire en visitant notre bibliothèque a assuré à M. Delandine qu'elle avait vu à Londres plusieurs ouvrages portant l'estampille de la bibliothèque de Lyon, et l'abbé Dhavy a dit à M. Pericaud qu'il avait vu aussi, en 1819, à la bibliothèque royale de Londres, des livres portant la même estampille.

Digitized by Google

sur vélin, avec des ornements d'or, et 4° un *Missel esclavon.* »

« Après les enlèvements, la bibliothèque demeurée sans gardien et toute ouverte, fut livrée à des bataillons de volontaires qu'on y caserna. Tous les livres du culte catholique étant proscrits, on renouvela cette dévastation du farouche Omar, qui fit chauffer pendant six mois les bains publics d'Alexandrie avec les livres de la célèbre bibliothèque de cette ville. Les révolutionnaires, dans la pensée de faire disparaître les livres de piété, et ne sachant pas lire, en anéantirent un grand nombre d'autres, les vendirent ou les dispersèrent. Le juge de paix et le comité de la section de Saint-Nizier concoururent avec empressement à cette destruction; chaque semaine, ils se firent apporter deux ou trois charretées de livres pour chauffer leurs poêles..... » Il faut avouer que le peuple souverain avait de singuliers magistrats et de dignes représentants de son pouvoir!!!

La bibliothèque était devenue hideuse..... Sa toiture avait été trouée par les bombes; des rayons entiers de livres avaient été enlevés par les boulets, les balcons tordus par les projectiles, les salles remplies d'ordures par les volontaires de la Révolution; les voleurs s'étaient plu à la piller sans retenue, et ses savants et vertueux conservateurs étaient montés successivement à l'échafaud pour y expier leurs crimes d'être des savants et des religieux.....

Tout Lyon, du reste, n'était qu'un vaste amas de ruines, et présentait un affreux spectacle. Beaucoup de maisons avaient été écrasées par les bombes ou incendiées par les boulets rouges. Toute la ligne des quais du Rhône offrait l'image de la dévastation. Les quartiers des Terreaux et de Bellecour n'étaient qu'un monceau de débris.

Ce fut le 9 octobre 1793 que six mille hommes de l'armée

Digitized by Google

de la Convention firent leur entrée dans notre malheureuse ville, par le quartier de Saint-Just. Tous les habitants se tenaient enfermés dans leurs maisons. La ville entière était dans un morne silence et une cruelle anxiété obsédait tous les esprits; on savait que les proconsuls de la Convention marchaient en tête de l'armée et qu'elle était désormais à leur merci. C'étaient Châteauneuf-Randon, Delaporte, Gautier, Dubois-Crancé, Couthon et Maignet.

Le premier acte de ces hommes, exécuteurs des vengeances de la Convention, fut de faire connaître « aux « amis, dignes Sans-Culottes, qu'ils allaient faire arrêter « et livrer au glaive des Loix, la race impure qui a infecté « le sol de la Liberté. » (Proclamation de Châteauneuf-Randon.) Et le même jour *Barrère* demandait à la Convention « d'ensevelir Lyon sous ses ruines. Le nom de « Lyon ne doit plus exister, on l'appellera *Ville-Affranchie*, « et, sur les ruines de cette cité infâme, il sera élevé un « monument *qui fera honneur à la Convention* et sur lequel « on écrira : Lyon fit la guerre à la Liberté, Lyon n'est « plus. » Sur cette motion hideuse, la Convention décréta aussitôt... « Art. 3. La ville de Lyon sera détruite. Tout « ce qui fut habité par *le riche* sera démoli; il ne restera « que la maison *du pauvre*. Le nom de Lyon sera effacé « du tableau des villes de la République... »

Par le même décret, la Convention avait créé une *Commission* extraordinaire de cinq membres pour punir *militairement* et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.

Ce sanglant décret fut mis, sans délai, à exécution. Dès le 26 octobre, le cul-de-jatte *Couthon*, porté sur les épaules du jacobin Letellier, donna le signal des démolitions en frappant solennellement d'un marteau la maison de M. de Cibeins, à l'angle de la rue des Deux-Maisons,

Digitized by Google

en disant : « Nous frappons de mort ces habitations du « crime, dont la royale magnificence *insultait à la misère* « *du peuple* et à la *simplicité* des mœurs républicaines... »

Le sang coula ensuite à flots; deux commissions le versèrent à l'envi; la guillotine resta en permanence sur la place des Terreaux, et ne cessait de fonctionner que lorsqu'il fallait aiguiser le couteau émoussé par un trop fréquent usage; mais son activité parut encore trop lente... et on eut recours aux *exécutions en masse*, aux Brotteaux, où le sabre de la cavalerie acheva ceux que la mitraille avait épargnés ou seulement écharpés... (1).

(1) La mitraille n'ayant pas assez bien fait son office, neuf cents hommes de troupe de ligne furent placés à quatre pas de distance des Lyonnais et firent feu en même temps. Des cris horribles répondirent à cette décharge; beaucoup des condamnés étaient morts sur le coup, mais un plus grand nombre n'étaient que blessés grièvement et demandaient instamment qu'on les achevât, ce que firent les dragons à coup de sabre et les soldats à coups de baïonnettes. *Morts et mourants* furent enterrés immédiatement dans une large fosse.

On n'enterrait plus les suppliciés au cimetière, il n'aurait pas suffi; bientôt on eut recours au procédé plus expéditif de jeter les cadavres dans le Rhône... mais les eaux du fleuve en rejetèrent une quantité considérable et soulevèrent l'indignation et les plaintes des riverains.

Le lendemain de l'un de ces odieux massacres, un démagogue, *Achard*, écrivait à *Gravier* : « Frère et ami, encore des têtes, chaque « jour des têtes tombent. *Quelles délices tu aurais goûtées* si tu « eusses vu, avant-hier, cette *justice nationale* de 209 *scélérats*. « *Quelle majesté, quel ton imposant* ! tout *édifiait*. *Quel ciment pour* « *la République !!!* » (*Hist. de Lyon*, Monfalcon, t. III, p. 180.)

Je dois ajouter ici un détail historique qui n'est pas connu. L'officier d'artillerie chargé de l'exécution des Lyonnais par la mitraille se nommait Vincent et était originaire de Belley (Ain). A l'heure de sa mort, qui fut précédée d'une affreuse agonie, il ne cessait de parler des hideuses exécutions auxquelles il s'était prêté, et son remords fut cruel. Il reçut les secours de la religion, mais

Digitized by Google

Les bibliothécaires ne furent pas oubliés, non plus, par les bourreaux. Le *P. Roubier*, dernier conservateur de la bibliothèque, monta sur l'échaffaud, le 18 février 1794. — Le 18 mars suivant, le vénérable *P. Janin* ne trouva pas grâce, non plus, devant ses juges, malgré ses *quatre-vingts ans*; *Billet*, bibliothécaire et chargé de la direction de l'Observatoire du grand collége, ne fut pas épargné davantage...

La bibliothèque était devenue une caserne des volontaires qui se donnèrent le luxe de se chauffer avec les ouvrages les plus rares et les plus précieux, et le palais Saint-Pierre qui, pendant le siége, avait abrité les *muscadins*, fut aussi converti en caserne.

Recherchons maintenant ce que la Révolution sut faire de nos bibliothèques. Les députés envoyés par les provinces aux Etats-Généraux convoqués par Louis XVI étaient porteurs, on le sait, des *cahiers* dressés dans les réunions de leurs électeurs. Ces cahiers contenaient les vœux des réformes indispensables que réclamait l'état de décadence de la France, et on y avait exprimé généralement le désir de la suppression des ordres mendiants : mais les philosophes demandaient davantage : la religion étant un obstacle à leurs idées de désorganisation et de prétendue rénovation sociale, il fallait la détruire et commencer par la suppression de tous les ordres religieux et monastiques quels qu'ils fussent. Aussi, dès le commencement de la réunion de l'Assemblée constituante qui renfermait cependant tant de lumières, mais trop de philosophes, on put prévoir cette suppression, ce qui était une première atteinte portée à la

à *l'insu de ses amis politiques* qui tinrent à honneur de *l'enfouir civilement*. Ses *sept* enfants étaient morts *misérablement*. Qui ne voit là la main de Dieu ?

Digitized by Google

liberté des citoyens, liberté qu'on proclamait pourtant tout haut et sans cesse, sans se douter qu'on la foulait aux pieds. Toutefois, cette Assemblée, en prévoyance de cette grande et injuste mesure, prit à cœur la conservation des richesses littéraires et scientifiques que pouvaient posséder ces nombreux établissements. Sans oser cependant mettre encore la main sur ces trésors, elle ordonna par un décret du 15 novembre 1789, et dans un article uni-
« que, que dans tous les monastères ou chapitres où il exis-
« tait des bibliothèques et archives, lesdits monastères et
« chapitres *seraient tenus* de déposer aux greffes des juges
« royaux ou des municipalités les plus voisines, des *états*
« et *catalogues* des livres existant dans lesdites bibliothè-
« ques et archives, d'y désigner particulièrement les
« *manuscrits*, d'affirmer lesdits états véritables, de se
« *constituer gardiens* des livres et manuscrits qui étaient
« dans lesdites bibliothèques et archives. » C'était, comme on le voit, le premier pas vers la *spoliation*, car de quel droit l'Assemblée pouvait-elle considérer ces bibliothèques et ces archives comme la propriété de la *nation* ? N'étaient-ce pas des propriétés *privées*, acquises peu à peu par des dons ou par des achats, par des associations légalement constituées, jouissant du droit commun de vivre, comme de simples particuliers, de leur vie propre ? Mais la Révolution marchait vite alors. Bientôt après paraît un nouveau décret qui ordonne aux officiers municipaux de dresser inventaire des bibliothèques, livres, manuscrits, medailles existant dans les maisons religieuses de leur territoire. Le premier état dressé par les religieux, des savants, n'avait pas suffi ou était *suspect ;* on en exigea un autre fait par des officiers municipaux dont plus d'un ne savait même pas lire : on comprend dès lors de quelle singulière façon furent faits ces catalogues. Enfin, et dès le mois

Digitized by Google

d'octobre suivant, la Révolution n'a plus de retenue et jette le masque. Tous les établissements religieux sont supprimés et leurs biens sont confisqués ; la nation, cependant, donne le choix à leurs membres ou de rester dans leurs maisons en y vivant d'une maigre pension que, dans sa générosité, elle leur alloue, en compensation de leurs riches revenus dont elle s'est emparée par la loi du plus fort..... seule loi que connaissent les révolutionnaires, ou de se retirer de leurs monastères pour aller vivre où il leur plairait, de ce morceau de pain noir qu'on leur jetait. Les titres de nos établissements religieux lyonnais n'étant pas encore inventoriés ou étant perdus pour la plupart, il ne m'a été possible de retrouver qu'un seul des nombreux procès-verbaux dressés alors par les officiers municipaux de notre ville au sujet de ces options. Cet acte porte la date du 27 mai 1790 et concerne le couvent des Dominicains. Cette célèbre maison était des plus anciennes, des souvenirs historiques s'y rattachaient. Le pape Jean XXII y avait été élevé au souverain Pontificat en 1316. — Dans ce même lieu, Humbert de La Tour, dernier dauphin, avait donné l'investiture du Dauphiné à Charles de France, duc de Normandie, fils du roi Jean, et avait ensuite pris l'habit de Saint-Dominique, pour mourir après, en 1355, prieur du couvent de Paris et patriarche d'Alexandrie. Dans son église reposaient, entre autres, Jacques de Bourbon, comte de la Marche et son fils, tous deux morts à Lyon des blessures qu'ils avaient reçues à la bataille de Brignais contre les Tard-Venus en 1362, les Orlandini, les Gadagne et tant d'autres illustres morts dont la poussière et les tombes brisées ont été jetées à tous les vents. Le 27 mai 1790, la maison des Dominicains comptait encore un certain nombre de religieux. Dom Domergue, âgé de 61 ans, était le provincial ; Dom Terrasse, âgé de 72 ans,

Digitized by Google

était le procureur, et dom Guerin, le prieur. Presque tous ces religieux étaient docteurs ou licenciés en Sorbonne. Presque tous aussi déclarèrent aux officiers municipaux que, vu leur vieillesse, ils préféraient rester dans leur pieux asile ; ils ne se dissimulaient pas que cet asile ne tarderait pas d'être violé, leur maison renversée et que la mort... sur l'échafaud les attendait... Peu de mois après, en effet, un nouveau décret des 13-19 octobre déclare que tous les établissements religieux sont supprimés, que le Directoire de chaque département est chargé de dresser l'état des bibliothèques devenues *Domaines nationaux* et de veiller à leur conservation. Enfin, un autre décret des 28 octobre et 5 novembre suivant dispose aussi « qu'on fera l'inventaire ou catalogue des livres, manuscrits, médailles, machines, tableaux, gravures et autres objets à conserver, ou un recollement sur les catalogues déjà dressés, et en outre, qu'il sera fait une distinction des livres ou autres objets à conserver d'avec ceux qui seront dans le cas d'être vendus. » Par cette même loi, le Corps législatif se réservait le droit de statuer sur les objets à vendre et sur la destination de ceux à conserver. La spoliation se faisait encore alors avec un certain ordre, mais le travail des inventaires était confié à des gens incapables, ou ne se faisait même pas..... De là, un nouveau décret des 2-3 janvier 1792 prescrivant la continuation, *sans interruption*, des travaux ordonnés pour la confection des catalogues et *cartes indicatives* des livres des couvents. Ces catalogues devaient être envoyés au gouvernement afin de faire opérer un travail central *au moyen duquel on pût connaître les richesses littéraires de l'Empire et y faire participer, autant que possible, tous les départements par une juste répartition*. A ce moment, l'émigration avait déjà commencé. La Révolution était

Digitized by Google

débordée — il n'y avait plus de sécurité pour personne ; — la noblesse surtout était devenue l'objet de la haine des clubs et des jacobins érigés en tyrans jusque dans le moindre village ; les listes des suspects étaient déjà dressées, un grand nombre de châteaux avaient été incendiés, aux cris sauvages de « *guerre aux châteaux, paix aux chaumières*, » et les nobles et les prêtres avaient dû aller chercher un asile sur la terre étrangère. C'étaient autant de proies qui échappaient aux jacobins et aux bourreaux, et n'ayant pu saisir leur personne, ils confisquèrent leurs biens. Toute révolution finit par le vol.

La Révolution avait donc confisqué alors les biens de ceux qui avaient préféré une retraite pleine de misère et de privations, à l'étranger, à une mort certaine et hideuse dans leur patrie. Les bibliothèques des émigrés avaient même été vendues, sans retard, mais ces ventes s'étaient faites d'une manière si dérisoire que le gouvernement dut ordonner, le 10 octobre 1792 (1), le sursis de ces ventes.

(1) Ce décret concerne, entre autres, la collection d'histoire naturelle, trouvée à Dijon, de M. Jallin-Chamblant.

Le 12 ventôse an VI, parut un arrêté qui prescrivait l'apport à la grande bibliothèque de la collection d'histoire naturelle « qui se « trouvait dans l'appartement du citoyen Jacques *Imbert-Colomès*, « rue Sainte-Catherine, rayé d'abord de la liste des émigrés par la loi « du 30 prairial an V, et qui y fut maintenu en suite d'un arrêté du « 12 ventôse an VI, comme prévenu d'émigration. » Cette collection était *confisquée*. (Arch. de Lyon.)

Jacques Imbert-Colomès, échevin et commandant de la ville de Lyon en 1789, député au conseil des Cinq-Cents, déporté le 19 fructidor an V, est mort à Bath, en 1809, âgé de 84 ans. Une des rues du quartier Saint-Sébastien porte son nom. Il est l'auteur de plusieurs opuscules politiques. Le plus rare a pour titre : *Epître aux citoyens de Lyon*, 1790, in-8° de 14 p. (Lyonn. dign. de mém., page 152.)

Digitized by Google

ainsi que celui des bibliothèques des Sociétés littéraires (1) supprimées ; car la science, même, avait dû passer sous

(1) Par un décret spécial du 10 octobre 1791, l'Assemblée nationale avait décidé « que jusqu'à l'organisation définitive de l'éducation « nationale, la Bibliothèque de l'Académie de Lyon demeurerait « ouverte au public et que l'Académie serait maintenue dans le local « de l'*hôtel commun* dont elle était en possession. » Cette loi fut lue en séance du Directoire du département du Rhône, sur la requête du procureur général syndic, le 20 décembre 1791. (Fonds Coste.)

L'Académie de Lyon avait été fondée en 1700 par sept personnes non moins liées par l'amitié que par le goût pour les sciences et les belles-lettres. C'étaient Dugas, Falconnet, Brossette, de Serres, du Puget, et les PP. de Saint-Bonnet et Fillon, jésuites. Ils se réunirent, pour la première fois, le 30 mai 1700 et tinrent leurs séances tantôt chez M. Falconnet, tantôt chez M. de la Valette père, ou chez le président Dugas et l'intendant Trudaine.

L'archevêque François Paul de Neuville de Villeroi, nommé protecteur de l'Académie, en 1715, après le maréchal de Villeroi, l'admit dans son palais, en 1717, et dans celui du gouvernement qu'il habita pendant qu'on fit des réparations à l'Archevêché.

Dans sa première séance, l'Académie discuta la fameuse démonstration de Descartes sur l'existence de Dieu.

Elle siégea ensuite à l'Hôtel-de-Ville, où elle avait une salle pour ses séances particulières et publiques, des salles pour sa bibliothèque et ses cabinets et un logement pour son bibliothécaire. La Révolution l'en chassa, mais au retour de l'ordre, on songea à la rétablir. « L'orage avait cessé, dit M. Dumas, son secrétaire perpétuel, dans « son langage... d'académicien, on ne remarquait plus sur les flots « que cette légère ondulation, si douce à voir après une longue et « effroyable tempête. La mer, naguère si courroucée, s'ouvrait de « nouveau à toutes les entreprises de la science et du commerce, « appelait les nautoniers dispersés sur ses rivages couverts de débris, « et semblait sourire aux voyages de long cours si brusquement « interrompus, à toutes les traversées agréables, à toutes les naviga- « tions utiles. La France, ébranlée par un volcan politique, recher- « chait et retrouvait ses bases. Elle était étonnée, heureuse et fière de « rencontrer encore tous les matériaux de son édifice social renversé

Digitized by Google

le niveau égalitaire, et les Académies, considérées comme une aristocratie dans l'intelligence, avaient été fermées. — On disait cependant, au XVIIIe siècle, la *République des Lettres*.

La Commission exécutive de l'instruction publique, établie, à Paris par la Convention, adressa donc aux administrateurs du département du Rhône, le 23 pluviôse an III un ordre tout spécial au sujet de la confiscation illégale des bibliothèques particulières. On y lit, entre autres : « Les commissaires chargés de faire les catalogues des bibliothèques nationales ont à tort compris les bibliothèques appartenant à des particuliers qui étaient détenus prisonniers, et dont les propriétés étaient séquestrées. Pour rectifier cette erreur et en prévenir les conséquences, nous vous invitons à nous faire parvenir un état exact des livres ou bibliothèques rendus à leurs propriétaires, mais dont les *cartes* nous auraient été envoyées. Nous vous invitons personnellement de faire restituer à ceux auxquels la loi a rendu la liberté les bibliothèques que vous aurez pu mettre sous séquestre. Le respect des propriétés est le *Palladium de la Liberté* ; il vous commande impérieusement cette mesure. »

Le pillage de tous les objets d'art et des bibliothèques était si général que le gouvernement dut, par un décret spécial du 14 fructidor an II, *recommander à la surveillance*

« de fond en comble ; elle recueillait, elle fécondait tous les éléments « de sa prospérité ; elle allait recommencer sa gloire. »

L'Académie de Lyon recommença la sienne, mais sous le nom d'*Athénée* ; le 24 messidor an VIII. Plusieurs de ses membres, pour distinguer l'Athénée de Lyon des autres Athénées fondés dans plusieurs autres villes, avaient proposé de lui donner les noms d'*Athenatum* ou d'*Athenaerum* et même celui d'*Hermanthénée*.... En 1802, elle reprit sa qualification d'*Académie*, et en 1814, elle fut autorisée à reprendre le titre d'*Académie royale*.

Digitized by Google

« *de tous les bons citoyens* les bibliothèques et tous les « monuments nationaux des sciences et des arts. » Le 7 messidor an II, le gouvernement se préoccupant aussi de l'organisation des *Archives centrales* établies auprès de la représentation nationale, ordonna qu'il sera fait un triage des titres et détermina la limite qui devait séparer les *bibliothèques* des *Dépôts d'archives* et apporter un tribut considérable aux diverses bibliothèques. La même loi dans son art. 14, indiqua les restitutions qui devaient être faites par les bibliothèques aux archives et réciproquement. Enfin, une loi du 26 fructidor an V, fixa la destination des livres actuellement conservés dans les dépôts littéraires, et ordonna qu'ils seraient remis aux bibliothèques établies dans les départements, ou vendus ou échangés.

Le gouvernement (1), ou pour mieux dire, les hommes lettrés que ne fanatisait pas la passion révolutionnaire, fit donc de son mieux pour conserver à la France tant de richesses scientifiques, réunies, pendant le cours des siècles, avec un soin si pieux et si éclairé, dans les maisons religieuses et les châteaux, mais dont il s'était emparé par l'odieux moyen *de la confiscation*. Toutefois, il était bien mal secondé, et il est curieux de lire dans le *Moniteur officiel*, les doléances que soulevait dans le sein de la représentation nationale l'incurie ou l'ignorance des préposés aux bibliothèques. C'est une page bien intéressante de notre histoire.

Le 22 janvier 1794 (3 pluviôse an II) le député *Coupé*, de l'Oise, s'exprimait ainsi à la Convention nationale.

« Notre Commission de l'Instruction publique m'a

(1) Un décret du 26 fructidor an V (12 septembre 1797) disposa que le Directoire exécutif prendra les mesures nécessaires pour disposer des livres conservés actuellement dans les dépôts littéraires.

Digitized by Google

chargé de venir appeler votre attention sur les bibliothèques nationales. Des Sociétés populaires expriment un vœu qui devient général, d'établir dans chaque district une bibliothèque publique. Les fonds en sont tout amassés depuis des siècles, et ils *sont dignes de l'envie de toute l'Europe*. Les *cloîtres ont sauvé de la destruction* de l'empire romain et de la barbarie, ce qu'il a été possible, des productions savantes de l'antiquité. Ils y ont ajouté celles des siècles suivants, et *ces temps d'ignorance* et *d'erreur* n'ont pas été *les moins féconds*. Il y aura, sans doute, beaucoup *à réformer* dans ces *amas informes;* mais il y existe un fonds précieux qu'un sage discernement saura conserver.

« Ces antiques dépôts se grossissaient encore des bibliothèques particulières *délaissées* par les *émigrés*, — de collections d'histoire naturelle, d'instruments de physique, de médailles antiques. Ces trésors littéraires, ainsi amassés et répandus dans chaque département, restent encore, la plupart, *sans ordre*, *comme des matériaux bruts*; *ils dépérissent ou sont exposés aux dilapidations*. Il est *temps* de les disposer pour une grande destination, et d'en faire jouir tous les citoyens.

« La loi sur la vente du mobilier des émigrés ordonne que leurs bibliothèques seront transportées au chef-lieu du département; une autre loi ordonne d'y transporter les bibliothèques monastiques, ce n'est point assez.

« Les bibliothèques principales des grandes communes doivent y être maintenues, mais il s'y trouve des multiples, des doubles que l'on peut en séparer. Dans la même ville, il existe souvent plusieurs bibliothèques. Ce sont ces différentes collections que votre comité vous propose de rapprocher et d'en composer une bibliothèque dans chaque district, afin de mettre, autant que possible, tous les citoyens à portée d'aller s'y instruire.

Digitized by Google

« Il croit qu'il sera du plus grand avantage de placer une bibliothèque à côté de chaque société populaire. La littérature et les sciences doivent s'allier aux vertus civiques, unir leurs travaux et concourir ensemble à la gloire et à la prospérité de la république.

« Vous avez décrété que l'enseignement est libre, il suffit de mettre le génie de la Liberté dans cette grande carrière.

« Chaque bibliothèque doit devenir l'école de tous les citoyens, leur présenter le tableau des siècles et des nations, et les agrandir de tous les travaux et de toutes les pensées de l'esprit humain (1). »

Mais les travaux de triage et de formation de bibliothèques n'avancèrent guère. On avait d'autres préoccupations, et les hommes, pour faire ces travaux, manquaient. Les anciens bibliothécaires, la plupart, des religieux, avaient péri ou végétaient sur la terre étrangère, — les

(1) Lorsque le député *Coupé*, de l'Oise, eut achevé, à la tribune, sa motion sur la création des Bibliothèques publiques, sur l'alliance de la littérature aux *vertus civiques*, la mise *du génie de la Liberté* dans la carrière de l'enseignement désormais libre, la société des Jacobins et la garde nationale, musique en tête, furent admises dans la salle de la Convention, et l'un de ses orateurs, pour donner un échantillon des *vertus civiques* des vrais patriotes, prononça le discours suivant, dont je ne cite que quelques passages.

« Représentants d'un peuple libre, c'est aujourd'hui l'anniversaire de *la mort légale du tyran*. Un si *beau jour* qui retrace aux âmes républicaines un acte *ordonné par la raison et par la nature*, comme le premier pas du *bonheur* pour *l'humanité entière* doit être célébré par tout homme qui sait *apprécier sa dignité*.

« La société des Jacobins remplie d'âmes brûlantes pour la liberté, première Divinité *du Sage* et de *l'ami de la nature*, a voulu en masse féliciter les vrais montagnards *du courage* avec lequel ils ont *anéanti le monstre* qui *dévorait* le peuple français..... »

Digitized by Google

gardiens des dépôts n'étaient que des ignorants ou des voleurs, — et nos trésors littéraires disparaissaient.

Le député *Grégoire* s'en émut, et crut devoir en référer à la Convention, dans sa séance du 22 germinal (12 avril 1794). Son rapport est plein d'intérêt; je crois devoir le reproduire presque entièrement :

« Citoyens, dit *Grégoire,* depuis lontemps, un travail bibliographique est commencé sur les livres appartenant à la nation. Jamais on n'en rendit compte à l'Assemblée nationale. Associé, depuis peu, aux travaux des commissaires chargés de surveiller cette opération, je viens, au nom du comité d'Instruction publique, vous exposer les mesures que nous avons prises pour réorganiser ce travail, et pour lui donner la plus grande activité.

« Les objets scientifiques appartenant à la nation proviennent des dépôts qu'elle possédait, avant la révolution, *des ci-devant châteaux du tyran,* de la suppression des corporations ecclésiastiques, judiciaires, académiques, des émigrés et des *suppliciés.*

« Ces objets consistent en livres, monuments, cartes, plans, statues, tableaux, gravures, machines antiques, médailles, pierres gravées, herbiers, cabinets de physique, d'histoire naturelle, de chimie.

« Des objets rares et précieux avaient été recueillis ou plutôt *accaparés* pour servir *l'ambition* des familles des *ci-devant nobles.* Tel est le dépôt de l'émigré Castries, composé de plus de 20,000 pièces et qui a sûrement coûté plusieurs millions.

« La Commission des arts s'occupe à inventorier ces divers objets. Relativement aux manuscrits, elle a pris des mesures qui seront concordantes avec celles que vous présentera votre Commission des archives (1) concernant

(1) La loi des 7-24 août 1790 ordonna la réunion dans un seul et même

Digitized by Google

les *Chartriers*. Il en résultera un triage général qui renverra *à la refonte* tous les *papiers inutiles*, qui mettra sous les yeux du public tout ce qui est utile et qui placera sous la main exclusive du gouvernement ce qui doit n'être connu que de lui seul.

« Les dépôts ministériels étaient engorgés par l'abondance. Celui de la guerre seul renferme plus de 12,000 *cartes de géographie;* celui des affaires étrangères de Versailles contient environ 14,000 *volumes* in-fol. manuscrits.

« Je passe aux bibliothèques qui sont l'objet de mon rapport. Il s'en faut de beaucoup que ces dépôts aient été convenablement surveillés. On prétend qu'à la seule bibliothèque de *Méjanes*, à Aix, il manque 10,000 *volumes*, et l'on sait que les *fripons ne manquent pas de choisir*. Ailleurs, une foule de livres ont été vendus à bas prix ou au poids, peut-être même, depuis le décret du 18 octobre 1792, qui surseoit à toute vente de cette nature.

« Dans un moment où la *révolution se moralise* et poursuit tous les dilapidateurs, les *dénonciations civiques* et le zèle constant des *Sociétés populaires*, nous mettront, sans doute, à portée d'atteindre les coupables de tout genre et de prouver que la responsabilité n'est pas une chimère.

« Il est quelques parties des connaissances humaines sur

lieu à Paris de toutes les archives de Paris disséminées dans divers locaux. Mais ce fut seulement le 5 brumaire an V (26 octobre 1796) que parut la loi qui ordonna la réunion, dans les chefs-lieu de départements, de tous les titres et papiers *acquis* à la République. (Résolution du 19 vendémiaire.) Mais le *Conseil des Cinq-Cents* que le triage des dépôts ordonnés par la loi de messidor an II, entraînait à des dépenses considérables, pensa que ce travail pouvait être ajourné *sans inconvénient*, mais un arrêté du 8 prairial an VIII (28 mai 1800) ordonna la reprise et la continuation des triages et le classement des archives.

Digitized by Google

lesquelles nous avons peu, soit qu'en général, elles n'aient pas marché d'un pas égal aux autres sciences, telles sont la *statique* qui est l'une des branches fondamentales de l'art de gouverner, la *météréologie*, l'*anatomie comparée*, l'*acoustique*, les arts *chimiques*, l'*analyse des sensations*, la *grammaire générale*, soit qu'elles aient été moins cultivées chez nous que chez les autres peuples.

« Dans le seul département de Paris, la nation possède environ 1,800,000 volumes, y compris la bibliothèque nationale qui, en 1373, ne se composait que de 910 *volumes* et qui actuellement renferme, outre sa vaste collection de manuscrits, plus de 300,000 volumes et pièces imprimées, ce qui, joint à la masse des autres livres des diverses communes de la République, présente un aperçu de *dix millions de volumes*.

« Sur ces *dix millions*, si l'on suppose la distraction de tous les articles répétés, il y aurait peut-être 200,000 ouvrages différents dont environ le quart d'anonymes ou inconnus. On présume que la bibliothèque nationale ne possède que les quatre cinquièmes en espèces de livres, car elle manque d'une foule d'ouvrages qui se trouvent dans d'autres bibliothèques, surtout des communes frontières, sans compter un assez grand nombre d'ouvrages étrangers qui sont introuvables en France, mais qu'il serait possible, facile même de se procurer, pour la plupart, par la voie des agents politiques et des consuls de la République.

« Si d'autres bibliothèques telles que celles du Vatican, enrichies des monuments enlevés à Heidelberg, se vantent d'en avoir qui sont *uniques*, celle de Paris peut, à plus juste titre, se glorifier d'avoir des choses qu'on chercherait en vain ailleurs.

« L'opération préliminaire au travail de la bibliographie

Digitized by Google

française, était l'envoi du catalogue de toutes les bibliothèques. Grâce à quelques hommes lettrés, quelques administrations satisfirent aux dispositions textuelles du décret, mais *la plupart n'exécutèrent rien* ou *exécutèrent mal.*

« Elles n'exécutèrent rien par la *négligence* d'administrateurs *qui sûrement ne négligèrent pas de percevoir leur traitement, et beaucoup de livres en proie aux insectes et à la poussière éprouvèrent des dégradations sensibles.*

« Joignez à cette cause , que divers départements craignaient qu'on ne leur enlevât leur bibliothèque. Vous reconnaissez là cet esprit d'égoïsme ou plutôt de *fédéralisme* qui se fait *centre, s'isole* et qui est un crime. *Ce qui est national, n'est à personne,* il est à tous. L'intérêt public paraît s'opposer à ce qu'on déplace, à ce qu'on *dépèce* certaines collectious qui, outre la valeur des ouvrages qui les composent, ont un mérite résultant de la manière dont les collections sont assorties. Telle est celle de Choepflin, à Strasbourg ; mais le tout est la propriété indivise de la grande famille qui par l'organe de ses représentants saura faire une répartition dictée par l'amour de la patrie et avouée par elle.

« D'autres administrations *exécutèrent mal,* quoique *trois* instructions consécutives eussent indiqué la marche du travail; — pour le faire avec succès, il fallait :

« 1° Des *hommes probes,* c'est la première qualité exigible partout, ici spécialement, parce qu'un malhonnête homme peut échapper aisément à la surveillance, en arrachant des gravures précieuses dans un livre, en substituant des choses communes à des médailles rares.

« 2° Il fallait des hommes versés dans la paléographie et la bibliographie ; celle-ci est la science du libraire, elle connaît les titres des ouvrages et leur valeur dans le commerce ; celle-là connaît l'histoire de l'art, les variations de l'écriture, des idiômes et des usages.

Digitized by Google

« Malheureusement, la plupart étaient *d'ineptes copistes qui ont dénaturé les titres des livres, altéré les dates, confondu les éditions*, et *envoyé des catalogues inutiles en cahiers*, au lieu de *catalogues en cartes, les seuls que la loi demandait, les seuls qui puissent nous servir.*

« *L'insouciance* et *l'ignorance* ont été poussées si loin que divers catalogues, à la suite d'une liste informe, ajoutent ces mots « de plus, 3 ou 400 volumes anglais, allemands, grecs, hébreux ou en écriture indéchiffrable et reliés en parchemin, que nous n'avons pas cru devoir énumérer. » *Ainsi s'expriment les rédacteurs de ces catalogues, en parlant des livres les plus précieux de ces dépôts. Ils ont jugé les livres sur la couverture, comme les sots jugent les hommes sur l'habit.*

« Les *nobiliaires*, les *traités généalogiques*, les ouvrages dans lesquels *le despotisme consignait ses extravagances et ses fureurs* avaient presque toujours les *honneurs du maroquin*, tandis que les livres d'*Hubert Languet*, de *Willams Allen*, de *Milton* n'échappaient au *compas de la censure*, aux *poursuites des inquisitions des cours*, qu'en se réfugiant dans les angles ignorés sous la *modeste enveloppe d'un parchemin;* les ouvrages qui *révélaient les crimes des tyrans* et les droits des peuples étaient les SANS-CULOTTES DES BIBLIOTHÈQUES.

« Les diverses causes dont on vient de parler ayant suspendu l'envoi *des cartes*, il ne nous en est parvenu que douze cents qui correspondent, à peu près à trois millions de volumes ; nous n'avons donc pas encore le tiers des catalogues.

« Le décret du 8 pluviôse enjoint aux administrateurs d'achever ce travail dans quatre mois. Comme il faut toujours placer la lumière à côté du précepte, la Commission des arts a fait parvenir aux administrations une ample

Digitized by Google

instruction, concernant la manière d'inventorier tous les objets d'arts et de sciences, et nous espérons que l'énergie du gouvernement révolutionnaire imprimera de la célérité à la confection et à l'envoi des catalogues. Je passe au travail fait jusqu'à ce moment sur les cartes, et qui, dans le principe, avait pour objet de former, pour l'imprimer ensuite, une bibliographie générale et raisonnée de la France. Sans entrer dans des détails qui seraient aussi longs que fastidieux, je vous dirai qu'une entreprise de cette nature serait d'une exécution très-difficile, très-coûteuse et très-longue. Struvius, un des hommes les plus versés dans cette matière, prétend qu'il serait plus facile de porter le mont Atlas que de faire une histoire universelle.

« Jugez-en par le catalogue de la Bibliothèque nationale qui, malgré les soins qu'on a mis pour le mettre à l'abri de toute critique, en a éprouvé de très-fondées.

« Nous avons senti que le plan suivi précédemment était vicieux, que si le travail se prolongeait pendant des années, il pourrait encore éprouver de nouvelles entraves, et puisque la Convention a rendu un décret très-sage sur l'établissement des Bibliothèques, il faut les organiser; elles le seront.

« Outre l'économie de temps et de dépenses, il résultera de ce plan l'avantage de présenter promptement au public des dépôts précieux.

« Nous trouvons chez *les moines* les ouvrages *anciens;* les *modernes* chez les *émigrés*, et ces *bibliothèques de parade* qui étaient réservées à quelques individus, devenues désormais la *propriété commune*, seront accessibles au *génie malheureux*.

« Le travail de la bibliographie nous promet des résultats d'une utilité réelle sur l'imprimerie, sur ce bel art qui

Digitized by Google

n'eut pas d'enfance, qui ne vieillira pas, qui a fait notre révolution et qui la soutiendra. Par là, nous soustrairons à l'avidité des étrangers les exemplaires très-chers des auteurs dont les ouvrages ont été gravés ; les exemplaires d'environ 1,200 ouvrages dont on a tiré quelques-uns en vélin ; les exemplaires d'environ 12,000 ouvrages imprimés au xve siècle et dont le prix augmente dans une proportion exorbitante, — enfin les exemplaires d'une foule d'autres ouvrages imprimés postérieurement et qui sont actuellement très-recherchés.

« Par le moyen des doubles et des échanges vous serez à portée de rapprocher du complet la Bibliothèque principale de Paris.

« *Il lui manquait, entre autres choses*, le *Tite Live imprimé à Venise, en* 1470, *par Vandelin, de Spire. Un exemplaire de cet ouvrage* qui lui arrive de *Ville-affranchie* (Lyon sera un *monument* sous deux points de vue, parce qu'il es *rare*, et *parce que dans le siége de cette ville rebelle, un boulet a brisé sa couverture et les marges du volume sans altérer notablement le texte.*

« Le travail bibliographique fournira des matériaux abondants pour *travailler à neuf* l'Histoire de France, car cet ouvrage est à refaire. Alors, seront mises au jour une foule *d'anecdotes inconnues qui attestent les forfaits du despotisme.....*

« Ici, permettez-moi quelques observations sur les *trames de nos ennemis* pour appauvrir et avilir un peuple qui, malgré leurs tentatives, sera toujours riche, toujours grand.

« D'une part, on voyait les sots calomnier le génie, pour se consoler d'en être dépourvu, — et avancer gravement, sans distinction de talents utiles ou nuisibles, qu'un savant est un fléau dans un Etat, ce qui nous laisse

Digitized by Google

au moins le consolant espoir de n'avoir rien à craindre d'eux à cet égard.

« D'un autre côté, à Paris, à Marseille et ailleurs, on proposait de *brûler les bibliothèques*, la théologie, parce que c'est du *fanatisme;* la jurisprudence, des *chicanes*; l'histoire, des *mensonges*; la philosophie des *rêves*; les sciences, *on n'en a pas besoin*. Ainsi pensait le visir d'un de nos *tyrans* qui voulait borner les productions de l'imprimerie à l'almanach, à la bibliothèque bleue. Dans le même temps, sous le masque du patriotisme, les contre-révolutionnaires détruisaient des monuments au Dépôt des Petits-Augustins. Certains hommes, étrangers peut-être, trouvaient étonnant que l'on conservât cette colonne de marbre qui vaut 20,000 francs à la Bibliothèque principale ; ils étaient scandalisés qu'on n'eût pas encore envoyé à la Monnaie les boucliers d'argent qui sont au cabinet des Médailles, et aux fonderies de canons les cercles de l'horizon du Méridien, des deux globes magnifiques qui sont dans le même dépôt.

« Malgré les décrets qui défendent de vendre et de détruire les livres nationaux, quelques administrateurs voulaient encore, dit-on, s'arroger un droit de vie et de mort sur leurs auteurs. Leurs fonctions sont *de conserver*, *de mettre en ordre*, d'accélérer la confection des *cartes*. Il faut savoir ce que nous avons avant de savoir ce que nous garderons.

« Quand nous aurons formé le *Catalogue général* nous appellerons le *Goût* et la philosophie pour exploiter une mine féconde, et pour chercher *la paillette d'or jusque dans la fange des livres absurdes;* ce sera l'objet d'un rapport *spécial* dont va s'occuper le comité.

« Après avoir garni les Bibliothèques nationales, il vous restera de bons ouvrages dont les exemplaires étaient

Digitized by Google

extrêmement multipliés. On pourra les vendre. Quant à ceux qui auraient été mis à *l'index de la raison*, ils pourront encore devenir des objets d'échange avec les nations étrangères et nous procurer ceux qui ne sont pas indignes d'entrer dans les bibliothèques d'un peuple libre. L'esprit de discernement présidera au triage; la justice en fera la répartition, et dans l'hypothèse que ce *scrutin épuratoire* réduisît même à cinq millions de volumes les ouvrages à garder, ce serait encore plus de 56,000 volumes pour chacun des 89 départements.

« L'instruction étant le besoin de tous, la Convention nationale veut la faire filtrer dans tous les rameaux de l'arbre social. Les bibliothèques et les musées formés avec choix sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain.

« Vous avez émancipé l'esprit humain, et comme tous les genres de connaissances sont liés, vous en avez ouvert toutes les sources afin que les vérités éclipsent les erreurs, afin que la *Raison publique s'avance à pas de géant* et que tout concourre à la gloire et à la prospérité de la république.

« Que le jeune homme, oubliant les frivolités de son âge, fréquente donc ces asiles où les lumières éparses se rassemblent dans un foyer commun où sans cesse il pourra *converser* avec tous les grands hommes de tous les pays, de tous les âges; près d'eux on trouve toujours des modèles, le *goût*, des leçons, la *vertu*, des exemples. La patrie n'avoue pour ses enfants que ceux qui s'occupent sans cesse à devenir *meilleurs pour la mieux servir*. »

Léopold NIEPCE.

(A continuer.)

Digitized by Google

DE

LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Etude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE (*)

—

§ 2. — Date de la réunion. — Dates diverses proposées par les historiens.

Nous venons de dire que c'est au **10 avril 1312**, toutes réserves faites, qu'il y a lieu de fixer la réunion. Les historiens ne sont pas unanimes sur ce point. Le tableau suivant énumère diverses dates par eux présentées, avec ou sans l'indication du mois ou du jour, suivant que l'auteur l'a donnée ou non.

Dates diverses proposées par les historiens pour la réunion de Lyon à la France.

1° **1306**. — *Lugd. Prisc.*, p. 147 (édition 1846). Ce livre se trouve à la Bibl. de Lyon, sous la cote U, 20,985.

2° **1307**. — Moroni, *Dizionario di erudizione...* (In Venezia, 1846), vol. XXXVIII, p. 269, col. 1. — LIONE.

3° **1309**. — Clerjon et Morin, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1830), t. III, p. 357.

(*) Voir la livraison d'octobre.

Digitized by Google

4° **1309, 21 juillet.** — Beaulieu, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1837), p. 212.

5° **1309-12.** — Hénault, *Abr. chr. de l'Hist. dr Fr.* (Ed. Michaud, Paris, 1853), p. 101.

6° **1310.** — Brunet, *Abrégé chr. des grands fiefs de la Couronne ;* et

Id. Buret de Longchamps, *Fastes universels.* (Auteurs cités par Péricaud, *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, janvier 1835, p. 28.)

Id. — Dreyss, *Chronologie universelle* (Paris, 1864), p. 383.

Id. Duruy, *Introduction à l'Histoire de France* (Paris, 1867), p. 258.

Id. Vte de Luçay, *Les Ass. Prov. sous Louis XVI et les divis. adm. de* 1789 (Paris, 1871), p. 420.

7° **1311.** — *Lugd. Prisc.*, p. 142-143. (L'extrait que nous signalons est évidemment autre que celui plus haut indiqué et d'un autre auteur.)

8° **1312.** — *Mémoires sur la gté de Lyon* (*Bibl. nat.*, f. fr. mss. 8713) f° 50 v°.

Id. *Chronique de Montfort* (*Rubys*, p. 299.)

Id. Cl. de Saint-Georges, archevêque de Lyon, *Requête adressée au roi.* (Lyon, impr. chez Valfray, 1698, pièce.)

Id. *Gallia Chr.*, t. IV (Église de Lyon, col. 94.

Digitized by Google

8° **1312**, *Bibl. Lelong*, édition Fevret de F., supp., n° 37,539 (note de l'éditeur).

Id. *Rainaldi* (éd. Mansi, t. IV, p. 582; et dans les preuves de Ménestr., p. XLV).

Id. Chronique de Corn. Zantfliet (Martène et Durand, *V. S. Ampl. coll.*, Paris, 1729, t. V, p. 163).

Id. Poulin de Lumina, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1767), p. 139.

Id. A. Jal, *Résumé de l'Histoire du Lyonnais* (Paris, 1826), p. 218.

Id. H Martin, *Histoire de France* (Paris, 1844), t. V, p. 204.

Id. J. Bard, *Le département du Rhône* (Lyon, 1858), p 32-33.

Id. *Historiens de France*, t. XXII (Paris, 1865). Les savants éditeurs de ce tome rapprochent avec raison du traité de 1307 la convention de 1312. (Note n° 5, p. 19.)

9° **1312, 10 avril.** — Péricaud, *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, janvier 1835, p. 28 ; et *Notes*, etc., t. I, p. 59.

Id. Monfalcon, *Histoire de Lyon*, Lyon, 1866, t. I, p. 269.

Id. La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. III, 2e partie, p. 275 (opinion de l'éditeur).

Id. E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, liv. XIII, chap. VIII, p. 407.

10° **1312, après le 16 octobre.** — Bordier et Char-

Digitized by Google

ton, *Histoire de France d'après les documents originaux*, Paris, 1869, t. I, p. 410 (rapprochée de la p. 409).

11° **1313.** — *Ménestrier*, p. 399. (Il dit, à cet endroit, que Louis-le-Hutin annexa Lyon à la couronne 21 ans après l'acte de 1292.)

Id. Michaud, *Biographie universelle* (2e édit.), article *Philippe le Bel* (par Villenave).

12° **1313, 30 avril.** — *Art de vérifier les dates*. (Paris, 1784), t. II, p. 469.

L'inexactitude de cette date a été relevée dans un article spécial de Péricaud (*Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, janvier 1835), article dont l'intérêt a été justement apprécié par la *Revue rétrospective* de M. Taschereau (1836, 31 mai, p. 197.)

13° **1310-1314.** — Lavallée, *Histoire des Français* (Paris, 1847), t. I, p. 300.

Id. Sismondi, *Histoire des Français*, t. IX, p. 266. (Citation de Péricaud. — Article précité.)

14° **1314.** — Bibl. nat., *mss. fr. 8713*, f° 67 v° (factum non signé.)

Id. Brossette, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1711), p. 73.

15° **1315.** — Paradin, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1573), chap. LXIIII, p. 183.

Id. *Severt*. (Cité au vol. 96, f° 21 v° et 22 r°, des mss. *Dupuy*, Bibl. nat.)

Digitized by Google

15° **1315.** Valbonnais, *Histoire du Dauphiné* (Genève. 1722), p. 273. — La date 1315 n'est pas expressément citée ; mais elle est suffisamment indiquée.

Id. *Almanach..... historique de la ville de Lyon*, etc., pour 1788 (chez Aimé De La Roche), p. 95.

Enfin, il est un groupe d'historiens qui ont toujours soutenu que Lyon n'avait jamais été séparé de la France, s'attachant en général « à établir que la domination fran« çaise, sous laquelle ils écrivaient, avait toujours été « prédominante (1). » Je citerai, à titre d'exemple, Ruby (2), Dupuys (3), Saint-Aubin (4), l'abbé de Camps (5).

On sait d'ailleurs que sous l'ancien régime l'histoire ne s'écrivait guère librement.

Pour toucher à tel ou tel point des annales de la « Monarchie », que d'esprit, que de courage parfois, ne fallait-il pas ! Il serait facile d'en administrer la preuve (6).

(1) F. de Ripert-Monclar, *Essai sur la domin. des Emp. d'All. en Dauph. et en Prov. au moyen âge.* (Position des thèses soutenues par les élèves de l'École des Chartes — promotion 1863-1864 —). Paris, 1864.

(2) *Rubys*, p. 266 et p. 299.

(3) Dupuy, *Traitéz touchant les droits du Roy.* (Paris, 1655), p. 866.

(4) Saint-Aubin, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1666), p. 70-74.

(5) *Camps* (abbé de) ; *Bibl. nat.* mss. de Camps, t. 41. f° 533 r°. Du même abbé, V. une lettre du 1er janvier 1703, où il dit que Lyon a toujours été au roi. (Lettre publiée par M. Allut dans son Inventaire des mss. de Guichenon, p. 98.)

(6) On sait que le Père Daniel, à l'apparition de son Histoire de France, vit un journal du temps porter contre lui une *accusation de lèse-majesté* « pour avoir, disait-on, retranché quatre rois à la première race, et

Digitized by Google

Nous sommes loin d'avoir la prétention de n'avoir oublié personne dans cet examen des opinions produites au sujet de la date de la réunion de Lyon à la couronne.

Nous avons cherché seulement à recueillir, aussi fidèlement que possible, celles des meilleurs historiens, des auteurs réputés les plus autorisés.

Plusieurs de ces dates n'ont rien d'inexact (1). D'autres seraient avec bien peu de changement parfaitement acceptables (2). Du reste, nous n'avons pas mission d'en demander compte à leurs auteurs (3).

Nous avons essayé d'exposer, autant que les documents originaux nous ont permis de le faire, l'histoire exacte des rapports de Philippe le Bel avec l'Église de Lyon. Notre travail nous a donné la conviction que c'est plutôt

« soixante-neuf ans d'antiquité à la monarchie française. » (Aug. Thierry, *Lettre IV sur l'Histoire de France*, — œuvres complètes. in-12, 1867, t. I, p. 50.)

On peut voir aussi, à la page 287 de l'histoire de Ménestrier, les précautions oratoires employées par l'auteur pour parler des luttes de Philippe le Bel contre la papauté.

(1) Citons ainsi celles de 1307 et de 1315, sans parler évidemment de celle de 1312.

(2) Ainsi, pour donner un exemple, MM. Bordier et Charton, dans leur Histoire de France d'après les documents originaux (Paris, 1869, t. Ier), disent en un passage que pendant le Concile de Vienne le roi « mit la main sur Lyon (p. 410), ce qui n'est pas inexact. Mais un peu plus haut on lit : « Le Concile œcuménique de Vienne en Dauphiné s'ouvrit enfin (16 octobre 1312) » (p. 409). Or il y a là une erreur d'un an, le Concile s'étant ouvert *le* 16 *octobre* 1311, comme chacun le sait.

(3) Aucun d'eux, du reste, n'a fait du sujet de notre travail l'objet de recherches originales. De là, à vrai dire, bien des phrases malheureuses ou imprudentes. Il serait trop long de les relever ici. A titre de spécimen, nous nous permettrons de renvoyer à la page 203 de l'Histoire d'Henr Martin (Paris, 1844), tome V ; si d'aussi excellents auteurs peuvent ains se tromper, on ne doit point s'étonner des erreurs imprimées ailleurs.

Digitized by Google

à la date du 10 avril 1312 qu'à toute autre qu'il convient de placer la réunion de Lyon à la France. Mais nous ne faisons aucune difficulté d'admettre que cette date elle-même est insuffisante et qu'il convient de ne pas l'isoler de celle des faits qui ont précédé et suivi le traité de Vienne (1).

§ 3. — Exécution du traité de 1312 (10 avril).

Le traité de Vienne avait été signé le 10 avril 1312; dès le lendemain, 11 avril, le roi en pressait l'exécution. Dans un acte rendu à cette date par Philippe le Bel (2), des arbitres furent désignés, Guillaume de Plasian pour le roi, Jean Bertrand pour l'archevêque, qui devaient faire dans le plus bref délai l'estimation de la juridiction cédée au roi par l'archevêque et par le Chapitre. Ils devaient également évaluer les terres que le roi aurait à donner à l'Église de Lyon, en échange de la juridiction. En cas de contestation entre les arbitres, on devait s'en rapporter au jugement de l'évêque de Soissons ou du comte de Boulogne.

L'archevêque était toujours à Vienne, sous la main du

(1) Nous n'avons pas signalé l'opinion des auteurs qui n'en ont point d'arrêtée et se tiennent, sur le chapitre des dates, dans une réserve vraiment trop prudente.

Ex. : « Toutefois, dès Philippe-le-Bel, nos rois semblent regarder Lyon « comme appartenant au royaume. » *État politique de Lyon*, par Th. Grandperret (Lyon, 1843, rapport y annexé de M. Pavy, p. 135.

(2) Vienne, 11 avril 1312. — *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 267, n° 55, double *vidimus*. Cette pièce contient en effet 1° un acte du roi du 25 avril 1312; 2° un acte de l'archevêque du 12 avril 1312; 3° un acte du roi du 11 avril 1312. Ce dernier acte est vidimé par le n° 2, lequel à son tour est vidimé par l'acte n° 1. — *Menestrier*, pr. p. 54-55 (*vidimus* délivré par le roi le 25 avril 1312 de l'acte du 11 avril).

Digitized by Google

roi. Philippe le Bel en profita pour lui arracher une dernière concession. Le 16 avril (1), Pierre de Savoie con-

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 267, n° 56 (original et *vidimus*). — Coll. Dupuy (*Bibl. nat.*, mss.), vol. 518, f° 157 r° et s. :

Universis presentes litteras inspecturis, Nos P. de Sabaudia, prime Lugdunensis Ecclesie archiepiscopus, notum facimus quod nos, considerantes utilitatem et securitatem publicam maxime patrie Lugdunensis vicinarumque partium nostram esse et ad Ecclesie nostre utilitatem cedere, cum serenissimo principe domino Philippo, Dei gratia rege Francorum, qui pro publica securitate deffensioneque publica patrie Lugdunensis nos requisivit ut feodum de Montanhiaco cum omni eo jure quod ad nos et Ecclesiam nostram potest quomodolibet pertinere, jure proprietatis seu dominii, seu jure commissi, cum feodum ipsum apertum et commissum nobis et Ecclesie nostre intendamus, transferamus ex causa permutacionis in ipsum dominum regem successoresque suos reges Francorum, permutacionis contractum inivimus de predictis; et, ex causa permutacionis, eidem domino regi damus atque concedimus feodum predictum cum suo domanio juribus et pertinenciis suis et quidquid juris ad nos ecclesiamque nostram pertinet, sive in castro de Montanhiaco seu fortalicio, sive in domanio, sive racione commissi, sive alia racione quacunque; pro recompensacione decenti conditionibus premissorum inspectis et condigna terre hereditarie cum mero mixto imperio jurisdictione omnimoda alta et bassa nobis et Ecclesie nostre in locis congruis assidenda per dominum regem ipsum; itaque possessionem premissorum realem idem dominus rex tunc demum nanciscatur et non ante cum recompensacionem per nos successoresque nostros ab ipso domino rege successoribusque suis in feodum tenendam idem dominus rex nobis et Ecclesie nostre prestare promisit, et tenetur proborum virorum arbitrio juratorum communiter ponendorum. Premissa vero omnia et singula nos successoresque nostros complere, tenere, servare et non contravenire promittimus dicto domino regi sollempniter stipulanti, nos successoresque nostros et Ecclesiam nostram et ejus bona pro premissis omnibus obligantes. Dictusque dominus rex nobis sollempniter stipulantibus premissam recompensacionem modo suprascripto faciendam nobis et Ecclesie nostre promisit, se obligans successoresque suos. In quorum testimonium et munimen, nos archiepiscopus prefatus sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Actum et datum Vienne, die sexto decimo mensis aprilis, anno Domini millesimo trecentesimo duodecimo.

Digitized by Google

sentit à livrer au roi le château de Montagny qui défendait du côté du Dauphiné l'entrée du Lyonnais. Le roi promettait en échange un dédommagement territorial.

Cependant il restait à Philippe le Bel à faire ratifier par le Chapitre de Lyon le traité du 10 avril. Les chanoines n'avaient aucun moyen de s'y refuser alors qu'ils l'auraient voulu.

Le 18 du même mois (1), réunis solennellement et faisant contre fortune bon cœur, ils déclarèrent céder au roi pour leur part la juridiction que l'Église avait sur Lyon. C'était cette juridiction, disaient-ils, qui avait toujours occasionné les différends passés ; ils l'abandonnaient volontiers. Le roi promettait de les en dédommager équitablement, au moyen d'arbitres choisis d'un commun accord et leur conservait tous les droits laissés à l'archevêque lui-même (2).

Nous avons vu plus haut que les *Philippines* avaient été approuvées chaudement par les habitants du Lyonnais. Ils y voyaient le rétablissement de la paix et la fin des brigandages que la guerre civile entretenait. Peu après la promulgation définitive de ces conventions (3),

(1) Lyon, 18 avril 1312, ratification par le Chapitre de l'acte de 1312. *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 263, n° 21 E. Les pièces cotées J. 263, n° 21 F et J. 263, n° 21 K sont des *vidimus* de J. 263, n° 21 E. — Il importe de ne pas confondre ces trois pièces avec les actes cotés J. 263, n°s 21 G, 21 H et 21 J qui se rapportent, nous l'avons vu, aux négociations ayant précédé les *Philippines*.

(2) Nous n'insistons pas sur cet acte : il nous ferait revenir sur les détails plus haut donnés sur le traité de 1312. Le 10 avril, l'archevêque avait traité avec le roi au nom de l'Église de Lyon. Le 18 du même mois, les chanoines composèrent en leur nom propre avec Philippe le Bel.

(3) Nous avons résumé plus haut les diverses vicissitudes des *Philippines*.

Digitized by Google

ils ne tardèrent pas à changer d'avis. Les inconvénients leur en apparurent et ils les signalèrent au roi (1).

Le pouvoir laissé à l'Église était trop grand au gré de ses sujets, ou plutôt de ceux qu'elle considérait comme tels. L'Église, de son côté, n'était pas éloignée de trouver ces traités plutôt onéreux qu'avantageux (2).

La guerre de 1310 eut lieu sur ces entrefaites. Elle permit aux citoyens et aux habitants de toute la province, abbés, nobles et bourgeois, de songer à obtenir la révocation des *Philippines*. Ils profitèrent de la victoire du roi pour entreprendre leur campagne contre l'Église. Celle-ci, dès avant la guerre, s'était offerte à céder quelque chose de ses priviléges; mais la folle tentative de Pierre de Savoie avait arrêté les négociations. On les reprit; mais dans des conditions bien moins favorables pour le pouvoir archiépiscopal.

Avant de traiter à Vienne, le roi avait envoyé ses agents conférer — plus d'une fois — à Lyon, avec le doyen et le Chapitre (3). Il manda auprès de lui et de son Conseil le doyen et les chanoines. On eut de graves et sé-

(1) Nous parlons ici des habitants de la province. Quant aux Lyonnais mêmes, on sait qu'ils n'avaient jamais accepté les *Philippines* et n'eurent pas à changer d'avis, par conséquent, lorsqu'il fut question de demander au roi la révocation de ces traités.

(2) La grande Philippine établissait un gardiateur à Lyon et y organisait la souveraineté du roi : c'en était assez pour faire oublier à l'Eglise ce que l'acte pouvait avoir d'avantageux pour elle.

Les Lyonnais, de leur côté, considéraient ce traité comme fait à leur détriment; et trouvaient exorbitants les droits et les priviléges laissés au clergé.

(3) Les villes de Lyon et de Vienne sont si rapprochées l'une de l'autre que ces conférences purent en peu de temps se renouveler plusieurs fois.

Digitized by Google

rieuses discussions (1). Puis enfin on s'accorda à céder au roi la juridiction. Il semble que cette concession au-

(1) Nous en avons la substance et le résumé dans l'acte conservé aux *Arch. nat.*, sous la cote (Trésor des Ch.), J. 269, n° 75.

Cette pièce, intéressante au plus haut degré, émane évidemment de la chancellerie royale et a peut-être servi de type à l'acte de révocation du 22 avril. (V. plus loin.)

En voici l'analyse sommaire :

« Les gens du roi disent que le temporel de l'Église doit être saisi ou qu'elle doit être taxée (pour ses fautes passées et présentes) à 200,000 livres t. d'amende.

« *Plaintes des Lyonnais contre l'accord de* 1307 : Jadis ils appelaient directement au roi des jugements des cours de l'archevêque ; maintenant le premier appel est dévolu à ce dernier. — Ils ne pourront plus recourir au bailli de Mâcon, au sénéchal de Beaucaire ni à d'autres officiers royaux, depuis que l'accord de 1307 établit quatre sergents spécialement chargés de ce qui regarde le ressort et la garde. — Plusieurs feudataires de l'Église, lui devant la fidélité (*seu obsequium*), mais ne relevant que du roi pour la juridiction, sont maintenant soumis aux premiers appels de l'archevêque. — Les Lyonnais (en général) disent avoir toujours été sous la garde du roi, et non sous celle de l'Église qui en perçoit cependant les droits.

« Ils se plaignent encore de ce qu'on leur ôte le droit de porter des armes et de lever des collectes, droit qu'ils avaient toujours eu, comme le constate un arrêt obtenu du Parlement contre l'archevêque.

« En conséquence, les Lyonnais réclamaient l'abrogation de l'accord de 1307 comme n'ayant pas été appelés à y prendre part.

« Le Chapitre en demandait le maintien, sauf le changement de ce qu'il s'y trouverait d'injuste.

« Ami de l'Église de Lyon, le roi n'a pas voulu abroger l'acte en question, malgré les méfaits de ses prélats ; mais seulement l'améliorer. Il a donné, pour cela, plein pouvoir à Thibauld de Vassalieu et à un autre délégué. Ces derniers ont rédigé un projet que le roi approuve ainsi :

« Trois catégories de personnes sont établies. La première comprendra les personnes ecclésiastiques et laïques qui étaient avant l'accord directement soumises au roi ; bien qu'elles soient dans les limites de la baronnie de l'Eglise, le roi décide qu'elles resteront, comme devant, en dehors de

Digitized by Google

rait dû désarmer les Lyonnais ; mais ils ne s'en contentèrent pas. Ils voulurent une révocation formelle des

la garde de l'Eglise et sous la juridiction exclusive du roi. La deuxième catégorie comptera les personnes de la baronnie qui resteront comme avant feudataires de l'Eglise ; mais seront, quant à la juridiction, uniquement sous la dépendance du roi. La troisième comprend les abbés et monastères et les citoyens Lyonnais (*nec non cives Lugd.*) qui ont toujours été sous notre garde spéciale. Nous les y maintenons, dit le roi.

« Le roi laisse à l'Eglise le premier appel des causes, pourvu que les habitants du Lyonnais y consentent, car le roi ne veut pas leur porter préjudice.

« Règlement des cas exceptionnels dans lesquels des commissaires seront nommés par le roi pour rendre la justice, recevoir les appels, faire des enquêtes.

« Le gardiateur résidera toujours à Lyon. Il aura le droit de requérir assistance de l'Eglise ou des citoyens. Il jurera, avant d'entrer en charge, de bien s'acquitter de son emploi. Chacun (*burgensis quilibet vel plebeius*) paiera 12 deniers pour la garde. Cependant cette prestation restera facultative (*nullus autem ad hoc compelletur invitus*).

« Il n'y aura que quatre sergents ; ils obéiront au gardiateur, au bailli de Mâcon et au sénéchal de Beaucaire. Il leur est prescrit de ne tirer de leur emploi aucun profit indû.

« Détails sur la garde des murs et des portes. Le roi se réserve le droit de les garder.

« Les citoyens n'auront ni commune, ni armes, ni trésor, à moins d'autorisation expresse du roi (*nisi ex nostro privilegio speciali*) et par l'entremise et sous la surveillance du gardiateur.

« Les personnes autrefois habituées à recourir, pour les cas de ressort ou de garde, aux baillis de Velay, de Mâcon ou au sénéchal de Beaucaire, et qui ne sont pas soumises à la juridiction de l'Église, resteront en droit de s'adresser à ces officiers ; sauf pour ceux-ci à n'agir que par l'intermédiaire des quatre sergents royaux, à moins de cas urgents.

« Le roi se réserve de bâtir des forteresses dans les terres autres que la baronnie et même dans la baronnie, en vertu de la loi d'état qui permet au roi, pour le salut du pays, d'exproprier contre indemnité.

« Sauf les innovations susdites, les *Philippines* resteront en vigueur. Ces actes seront transcrits de nouveau avec les changements ci-dessus mentionnés. »

Digitized by Google

Philippines (1). Le roi la prononça, le 22 avril 1312 (2). C'était, à vrai dire, moins encore une révocation du traité qu'une restriction apportée aux droits par lui conférés à l'Église de Lyon. Le roi disait que l'acte de 1307 ne pouvait léser les Lyonnais, ayant été fait sans leur intervention (3). Il déclarait, du reste, qu'on ne pourrait jamais l'invoquer à leur détriment et qu'il était prêt à y faire tous les changements qu'ils voudraient (4).

Philippe le Bel était disposé à presser vigoureusement l'exécution du traité de Vienne.

Le lendemain même de la signature (5) avec l'archevêque, il avait nommé les arbitres que l'acte demandait (6).

(1) Nous manquons d'exactitude en disant que les habitants du Lyonnais demandaient la révocation des *Philippines*. C'est seulement de la grande *Philippine* qu'ils se plaignaient, et c'est cette dernière composition seule qu'atteignit l'acte du 22 avril 1312 (*Ménestr.*, pr. p. XLIX).

(2) *Arch. de la ville de Lyon* (Cart. de Villeneuve) AA[1], cap. 37. — *Bibl. nat.*, mss. lat. 10,032 f° 43 v° et s.; — 10,033, f° 47, r° et s.; — mss. de Camps, t. 41, f° 288 r° (il y a là « 23 avril 1312; mais la vraie date « 22 » se trouve au f° 533 v°). — *Ménest.*, pr. p. 53-54. — *Monfalcon* (Doc.), p. 463 (cote).

Cet acte porte avec lui sa date : Saint-Just-lez-Lyon, 22 avril 1312; nous nous demandons pourquoi Ménestrier et M. Monfalcon l'ont cependant appelé « Révocation du 20e avril?

(3) ... Utpote rem inter alios actam.....

(4) Signalons aussi ce passage où le roi rapproche ironiquement les noms du Prince des Apôtres et de l'archevêque (*Pierre* de Savoie) : (archiepiscopum) « ad fidelitatem ab antecessoribus suis prestari solitam et homagium « nostrum admisimus : sperantes adhuc, *ut de beato Petro legitur*, ex « ejus pœnitentia nobis et Ecclesie sue profuturum eundum... » Comme son patron, l'archevêque avait donc renié son maître?

On est vraiment surpris de voir un semblable trait dans une pièce officielle.

(5) Il est inutile de dire que nous ne prenons pas pied de la lettre ce mot.

(6) V. ci-dessus.

Digitized by Google

Il agit avec autant de célérité en ce qui concernait le Chapitre. Le 18, il lui fait ratifier le traité (1). Le 22 du même mois d'avril, il désigne les arbitres (2) : c'est toujours Guillaume de Plasian qui sera le procureur du roi dans cette affaire. L'arbitre du Chapitre sera Thibauld de Vassalieu ; ou, s'il ne peut accepter cette charge, un autre chanoine (3).

Au milieu de ses soucis et de ses occupations, Philippe le Bel pense à tout, prévoit tout. Peu désireux d'indisposer contre lui ses nouveaux sujets, il se hâte de les prévenir que le traité de 1312 n'a rien changé à leurs priviléges, à leurs droits. Le roi de France s'est simple-

(1) Nous l'avons vu plus haut.

(2) Philippus, Dei gracia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod cum nos, ex convencionibus initis inter nos seu gentes nostras pro nobis et Capitulum Ecclesie Lugdunensis pro se racione jurisdictionis temporalis quam habebat et quam in nos pro nobis et successoribus nostris transferre dinoscitur de presenti, prout in aliis nostris et ipsius Capituli litteris inde confectis plenius continetur, recompensacionem condignam pro se racione Ecclesie Lugdunensis facere teneamur, nos, de dilecti et fidelis G. de Plasiano militis nostri fidelitate et industria confidentes, eidem estimandi pro nobis una cum dilecto et fideli nostro magistro Theobaldo de Vassileio (*sic*) archidiacono Lugdunensi vel alio, pro dicto Capitulo, si idem archidiaconus comode ad hoc vacare non possit, statum, condicionem et valorem jurisdictionis predicte ac recompensacionis debite propter hoc faciende a nobis, plenam tenore presentium concedimus et committimus potestatem ; dantes omnibus subditis nostris quorum interest in mandatis ut prefato militi et etiam college suo pareant efficaciter in hac parte.

Datum Lugduni, die XXII° aprilis, anno domini M° CCC° duodecimo. *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 267, n° 58.

(3) Nous croyons inutile d'insister plus que nous ne l'avons fait déjà sur le rôle équivoque, selon nous, joué par Thibauld de Vassalieu dans les événements que nous racontons. Les preuves s'accumulent, au fur et à mesure de notre récit, qui confirment, ce semble, notre jugement.

Digitized by Google

ment substitué à l'archevêque et au Chapitre et dans les seuls droits qu'ils avaient (1).

(1) Ainsi le roi fait savoir à l'abbé d'Ainay que le traité de Vienne n'a rien ôté aux droits de juridiction de l'abbé sur Lyon (Lyon, 24 avril 1312. — Séjour de Philippe non indiqué dans son itinéraire. V. *Historiens de France*, t. XXI, p. 459.) Voici d'ailleurs l'acte même :

Philippus Dei gratia Francorum rex, gardiatori Lugdunensi salutem. Scire vos volumus quod cum nos, ex causa permutationis, a dilecto et fideli nostro archiepiscopo prime Lugdunensis Ecclesie, insuper a dilectis nobis in Christo decano et Capitulo dicte Ecclesie Lugdunensis, merum et mixtum imperium et omnimodam altam et bassam juridictionem temporalem civitatis Lugdunensis et ejus pertinentiarum, citra flumine Sagone et ultra, juriditionem (*sic*) insuper omnimodam temporalem Castri sancti Justi prope Lugdunum, ville sancti Hyrencii, Forverii et sancti Sebastiani, juridictionem etiam omnimodam dicte Lugdunensis Ecclesie quesitam a dilecto et fideli nostro domino Bellijoci infra vetera fossata a Sagone usque ad Rodanum et inde sicut flumine (*sic*) cum suis insulis descendit usque ad pontem prout et in quantum juridictio predictorum pertinet ad ipsum archiepiscopum et ecclesiam suam, prout haec in litteris super hoc confectis plenius continentur, acquisivimus, intentionis nostre aliquatenus non existit quod per acquisitionem predictam religiosis viris abbati et conventui monasterii Atthanacensi (*sic*) civitatis Lugduni in juridictione quam habere dicuntur in civitate Lugduni, videlicet in villa Sancti Michaelis Lugduni et villa de Veysia suburbio Lugduni civitatis seu apud Sanctum Sebastianum, aliquod prejudicium generetur.

Imo volumus quod juridictio, quam habent et habebant pacifice ante acquisitionem predictam in locis predictis, eisdem integre remaneat, eamdem habeant et exerceant libere sicut antea habebant et pacifice exercebant; vobis et omnibus aliis justitiariis qui sunt et qui erunt pro tempore dantes tenore presentium in mandatis ne ipsos religiosos seu officiales vel ministros suos in possessione sua, in qua sunt et fuerunt preteritis temporibus exercendi merum mixtum imperium et juridictionem predictam et maxime tempore permutationis predicte, impedire aut turbare aliquatenus presumatis; sed eos in sua pacifica possessione predicta manutenea-tis, custodiatis et a violentiis deffendatis.

Datum Lugduni, die xxiiii° aprilis, anno domini millesimo trecentesimo duodecimo. (*Bibl. de la ville d' Lyon*, coll. Coste, n° 450, grand cartulaire d'Ainay, f° ccxii r°.)

Digitized by Google

Le Chapitre se décida plus facilement peut-être que l'archevêque à exécuter le traité de Vienne, quelque onéreux qu'il le trouvât. Ayant stimulé le zèle de ses procureurs par de pressantes instructions (1), il arriva bientôt à s'entendre avec le roi sur les bases de l'estimation. Son procureur, du reste, était Thibauld de Vassalieu dont les bons rapports avec Philippe le Bel ne nuisirent pas à la prompte expédition de l'affaire (2).

Le 4 novembre 1312, il fut décidé que le Chapitre recevrait, en échange de ce qu'il avait abandonné au roi par le traité du 10 avril, une rente annuelle de 500 livres viennois, bientôt portée par le roi à 750 (3). Cette rente fut assise sur le château et mandement de Châtillon (4). En acceptant ces conditions, le Chapitre fit certaines réserves. Il voulait que ce château fût sous le ressort immédiat du roi et qu'il eût qualité de baronnie et comté. Un seul sergent royal devait y résider pour les cas de ressort (5). Le Chapitre retenait encore l'entière juridiction du cloître, des maisons canoniales, des serviteurs et gens des chanoines ; la troisième part dans

(1) *Arch. du Rhône*, Arm. Abram, vol. 3, n° 11. Lyon, 31 mai 1312, acte capitulaire.

(2) Philippe le Bel ne savait pas d'ailleurs d'obstacle à ses désirs et obtenait bien vite de force ce qu'il n'avait pu se faire accorder à l'amiable. A titre d'exemple, V. aux *Arch. nat.*. la pièce cotée J. 259, n° 8 (Trésor des Ch.), qui nous montre comment finit, le 3 avril 1312, une dispute élevée entre le Chapitre de Mâcon et le roi.

(3) ... Propter affectionem quam dictus dominus rex habet erga dictum Capitulum et Ecclesiam.....

(4) ... *Castrum Castellionis supra Luenl*..... Nous croyons qu'il s'agit ici de Châtillon-sur-Loing (Loiret). L'acte exprime le regret du roi de n'avoir pas d'autre château plus proche à offrir au Chapitre.

(5) ... Et quod unus solus serviens in casibus ressorti spectantibus ad dominum regem possit ibidem sergentare, et non plures.....

Digitized by Google

tout ce qui avait été maintenu à l'archevêque : juridiction des territoires avoisinant Pierre-Scise, justice de la fête des Merveilles, *banvin* d'août, péages, *chevauchées*, monnayage, etc. Il pourait rendre des actes publics sans avoir aucun droit de scel à payer au roi. Il pourrait arrêter lui-même et livrer à la justice séculière ses ennemis, s'il les trouvait dans Lyon (1).

Le Chapitre retenait encore pour les chanoines et leurs gens le droit de porter des armes, dans la ville et au dehors, pour leur sécurité, et généralement tous les droits dont il avait été en jouissance et qui ne touchaient pas à la juridiction de la cour séculière (2).

Ces conditions furent acceptées de part et d'autres (3).

Les négociations entre le roi et l'archevêque furent un peu plus longues (4). En voici le résumé.

(*A continuer.*)

Pierre BONNASSIEUX.

(1) ... Et quod Capitulum possit arestare inimicos suos si ipsos invenerit in civitate Lugdunensi, et tradere curie seculari donec sint securi quod faciant eis justitiam.....

(2) ... Usagia, deveria..... que non tangunt juridicionem (*sic*) curie secularis Lugdunensis.....

(3) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 263, 21 I (ne pas confondre cette pièce avec celle cotée J. 263, 21 J dont il a été parlé plus haut). Les procureurs (et spécialement Thibauld de Vassalieu) promettent au nom du Chapitre, sous les réserves ci-dessus exprimées, d'accepter la compensation offerte par le roi en échange de la juridiction, à l'abbaye royale près Compiégne, 4 novembre 1312. (Abbaye de Saint-Corneille?).

(4) Elles étaient dirigées pourtant par Guillaume de Plasian, habile ministre, aussi adroit que prudent et très au courant de l'affaire de Lyon. Mais l'archevêque lui opposa une résistance passive, une inertie, dont il eut grand peine à triompher.

Digitized by Google

VICTOR DE LAPRADE

ET SON ŒUVRE POÉTIQUE

(SUITE*)

LES SYMPHONIES. — IDYLLES HÉROIQUES.

En inscrivant ces titres, je ne puis retenir une critique qui échappe à ma plume. Dans le second livre, le poète s'est répété. Les *Odes et Poèmes* nous avaient montré un talent original découvrant un nouvel aspect de la nature. Dans les *Odes et Poèmes*, ce talent, vraiment créateur, était du génie. Dans les *Symphonies* et les *Idylles héroïques*, il n'est plus que l'imitateur de lui-même.

C'est un écueil où l'on va quelquefois se heurter. Plus d'un poète, que l'on me permette cette comparaison, a voulu en épuiser la coupe, et la remplissant encore après l'avoir bue, l'a présentée aux convives qui n'y ont plus trouvé la saveur première.

Je crois que Victor de Laprade n'a point évité cet écueil; je crois qu'il ne s'est point sevré à temps du vin enivrant de sa coupe d'or. Ce n'est pourtant pas à dire que les *Symphonies* et les *Idylles* ne nous offrent rien de neuf. L'*Alpe vierge*, la *Muse armée*, les *Deux Cimes*, la *Symphonie alpestre* et *Frantz* sont les preuves éclatantes d'une originalité qui subsiste quand même au milieu des redites. Pour exprimer toute ma pensée et pour aider les autres à la bien saisir, je hasarderai une nouvelle comparaison. Les *Odes*

Digitized by Google

et Poèmes avaient déjà conduit le poète à son but, qui était de nous inspirer un sentiment vrai des harmonies de la nature avec le monde moral, et de la réhabiliter ainsi à nos yeux. Les *Symphonies* et les *Idylles héroïques* me donnent la représentation d'un coureur dans l'arène s'avançant au même terme par les mêmes chemins que la veille, hormis deux ou trois qu'il prend le long de sa course pour la première fois, lorsqu'il est fatigué lui-même des ornières déjà battues et lorsqu'il a fatigué de son jeu monotone les spectateurs qui remarquent à peine les changements trop tardifs et trop rares qu'il y apporte et se demandent, dans leur ennui, s'ils doivent lui en tenir compte.

Ne voyant pas le piége que lui cache son enthousiasme pour la nature, Victor de Laprade a cru la renouveler en lui attribuant, comme Lafontaine à ses bêtes, des sentiments humains, et en outre une part active dans les aspirations et les résolutions de l'âme. Il l'avait fait dans *Psyché*.

Lorsqu'on reprend sa pensée, même avec l'intention de lui donner plus de force ou plus d'étendue, on risque fort de ne produire qu'un pastiche.

Quoi qu'il en soit, les grands talents sont toujours les grands talents, et jusqu'à leurs fautes, il n'est rien dont ils ne sachent tirer parti. Puisque l'erreur de Victor de Laprade nous a valu les différentes pièces dont j'ai cité plus haut les titres, nous pouvons dire : *Felix culpa !* Dans les trois premiers et dans le *Chœur des hospitaliers* de la quatrième, le poète est le Corneille de la nature.

L'*Alpe vierge* est la comparaison de la haute montagne au sommet vierge et lumineux, mais dont la base cependant tient à la vallée pleine de ténèbres, de souillures et de sang, avec l'âme dont la région la plus élevée reste inaccessible aux passions, quand la plus infime est foulée par leur impur troupeau ; analogie admirable et sans précédent, il me

Digitized by Google

semble, dans notre poésie, du moins touchant ses développements.

Tu portes, ô mon âme, un sommet tout pareil,
Un glacier virginal plus haut que tous nuages,
Et qui toujours reflète un peu du vrai soleil,
Quand ta plaine assombrie est en proie aux orages.

La *Muse armée* est l'expression lyrique du plus noble amour puisé dans celui de la nature.

Ce vieil amour du sol, cet honneur qu'on abdique,
Ce culte des aïeux et de leurs saintes lois,
Ils coulent dans ta veine, ô muse druidique !
Je les ai respirés sous les chênes gaulois.

Descends donc aujourd'hui, poète; il n'est plus l'heure
D'écouter les soupirs des flots et des rameaux;
C'est l'âme des humains qui s'agite et qui pleure;
Va retrouver ton peuple et souffre de ses maux.

Les *Deux Cimes*, dont l'une est un volcan, l'autre un glacier, sont l'image, la première de la passion aux flammes étincellantes qui ne produisent que des cendres stériles, la seconde de l'âme qui emprunte au ciel tout l'éclat dont elle luit, et les sévères et grandes pensées qu'elle répand sur le monde comme des eaux fertiles.

Certes, il y a dans cette complicité inattendue de la nature avec les sentiments moraux, religieux et patriotiques de l'homme une veine nouvelle pour le poète, une rénovation pour la poésie elle-même, et celui qui a su trouver cette source avait la divination du génie.

Une idée triple est contenue dans la *Symphonie Alpestre*.

L'homme étouffé par les miasmes impurs et blessé par les passions mortelles de la cité, cherche un sol chaste,

Digitized by Google

un air libre, et vient dans les montagnes réveiller aux sources éternelles son âme engourdie. Il y a entre cette âme et la nature un dialogue qui nous indique les degrés successifs par lesquels la seconde fait monter la première jusqu'à Dieu, en l'élevant de la passion à la pensée, et de la pensée à l'amour. Sur la zone des Alpes où croissent les sapins, où roulent les torrents, Frantz ne ressent qu'un désir, celui de lancer contre les hommes un dernier anathème. Il veut que le cri de son âpre justice égale les rugissements des flots irrités. Il maudit dans les hommes qu'il vient de fuir leur servitude même et l'orgueil sous lequel ils cachent la honte de leurs fers. Il les hait de tout l'amour qu'il a pour la nature, pour les vieux droits, pour la liberté. Il en appelle aux fléaux vengeurs pour qu'ils portent à son siècle odieux la menace qui sort de sa bouche et des entrailles d'un monde où l'homme ne tolère rien de sublime et rien de pur.

Mais il a franchi plusieurs degrés ; il foule le tapis où s'épanouissent les fleurs du désert, et près d'elles il respire un calme inattendu. L'orage qui grondait dans son cœur se dissipe, lorsque son pied touche la bruyère et la mousse. Il s'enivre d'oubli, de repos, de silence. C'est le sommeil des passions.

Il monte encore, cherchant des voluptés plus parfaites que cet oubli dans ce sommeil. L'eau des lacs, cette eau d'azur et de glace que n'a jamais souillée nulle poussière humaine lui prête sa force et sa pureté. Déjà il sent en lui la passion céder à la pensée.

A mesure qu'il monte, son âme s'élève. D'orageuse qu'elle était elle est devenue sereine. Mais cette sérénité froide, produit de l'orgueilleuse raison, n'est pas encore la paix.

Frantz monte toujours plus haut ; il atteint le glacier où le jour rayonne égal sur la vie et les choses, d'où il promène au hasard sur la foule un regard indifférent. Indiffé-

Digitized by Google

rent? Oui, ce regard peut-être. Mais à cette hauteur où commence l'infini, dans son âme aussi commence l'amour.

« Qui m'a parlé plus haut que le glacier géant? »

s'est écrié Frantz qui se sent dépouillé de son orgueil comme d'un vêtement usé. Et la voix lui répond : La Charité.

Viens, lui redit cette voix des hospitaliers, viens l'apprendre avec nous. On ne retrouvera la paix que dans le sacrifice.

« L'âme qui sait atteindre à la cime où nous sommes
S'y rapproche de Dieu sans s'éloigner des hommes ;
Elle est là pour descendre et monter tour à tour,
Et, des sommets parés de neige et de bruyères,
Elle s'élance au ciel en gerbes de prières
Et revient sur la terre en semences d'amour. »

Remarquez et retenez cela, que l'amour, l'amour pur, l'amour noble, l'amour élevé, l'amour divin, s'il n'est le premier, est toujours le dernier mot de Victor de Laprade. Sous la glace apparente de cette âme, sous cette froideur mensongère, est un feu qui ne brille pas mais qui brûle.

Il existe une marque certaine d'après laquelle on peut juger du cœur d'un homme : la tendresse pour l'enfance. Tout homme qui aime les enfants a le feu immortel, « *Sinite parvulos venire ad me!* » Ces paroles si douces ne sont-elles pas du Christ, cet amour jusqu'à la Croix?

Eh bien! chose surprenante et singulière peut-être pour ceux qui ne comprennent pas comme nous le poète des *Idylles héroïques*, dans celle de *Frantz*, la figure rose et souriante de l'enfant se détache avec une grâce ravissante du tableau champêtre qu'elle illumine.

L'enfant est roi parmi nous,
Sitôt qu'il respire ;

Digitized by Google

Son trône est sur nos genoux
  Et chacun l'admire;
Il est roi, le bel enfant,
Son caprice est triomphant
  Dès qu'il veut sourire.

C'est la gaîté du manoir
  Jadis solitaire;
Ses yeux éclipsent, le soir,
  Notre langue austère.
C'est la primeur du verger,
L'agneau blanc cher au berger,
  La fleur du parterre.

Il fait de ses cheveux d'or
  L'anneau qui nous lie;
Il fait qu'on espère encor,
  Il fait qu'on oublie;
Lorsqu'un orage a grondé,
Que les flots ont débordé,
  Il réconcilie.

Oui, en vérité, charmante idylle que celle-là, et noble et tendre, de cette tendresse de l'âme aussi supérieure à l'amour des sens que l'amour spirituelle l'est elle-même à la matière.

Appuyé sur le bâton de l'aïeul qui n'a pas conduit ceux qui l'ont porté vers les orgueilleux sommets, mais les a toujours guidés dans le droit chemin, Frantz s'égare à travers les champs. Frantz est sombre; il fuit la ville et demande à la campagne, sans espoir d'une réponse, le secret du bonheur.

BERTHE.

Nouez les ronces aux charmilles
Et l'aubépine à l'églantier.
Tendez vos rets, ô jeunes filles,
Entre les buissons du sentier.

Digitized by Google

A ce bel étranger morose
Qui voit les fleurs sans les cueillir,
Fermez d'une chaîne de rose
Le chemin qu'il prend pour nous fuir.

C'est le temps de la fenaison. Cachés jusqu'aux genoux dans les foins aux teintes violettes, les faucheurs rasent les prés.

Pourquoi t'enfuir.....
Quand on est si gai dans la plaine,
Quand le feu flambe à la maison.

En effet, voici la nuit. Le dernier chariot, plein d'une herbe odorante, vient de partir. Frantz le suit, attiré par ce parfum, séduit par la voix si douce de Berthe, la jeune fermière.

Mais aux jours de la moisson, quand les moissonneurs allongent derrière eux

« Les rangs d'épis tombés en réseaux parallèles, »

Frantz a fait aussi la sienne, une moisson plus riche encore, une moisson d'amour.

C'est pour toi que ces champs ont porté fruits et fleurs,
Ma belle ménagère !
Tu prends avec amour ta part de mes labeurs ;
La mienne est plus légère.

Ces travaux sont moins durs que n'était mon repos,
Ma solitude oisive ;
Je sens, à tes côtés, mon cœur jeune et dispos ;
Ta grâce me ravive.

Après la moisson, la vendange. Voyez-vous là-bas, au bout de la montée, joindre ces feuilles d'or aux ceps ridés, et ces vendangeurs, la serpe à la main, le rire sur lèvres, pénétrer dans la vigne ? Voyez-vous surtout ces garçons

Digitized by Google

frais et joyeux, tout empourprés du jus des grappes, qui vont des chars aux paniers, qui reviennent des paniers aux chars.

FRANTZ.

Laissez grandir l'enfant, laissez vieillir le vin !
Pour qu'au déclin des jours ce fils, en qui j'espère,
Verse une ardeur encore, avec ce jus divin,
Dans le sang rajeuni de l'aïeul et du père...

Les vapeurs de novembre répandent leur fraîcheur sur la plaine, et le laboureur ensemence et féconde son champ avant de s'y coucher lui-même. Mais voilà qu'il s'arrête et s'agenouille au milieu d'un sillon inachevé. Le long du chemin creux un nombreux cortége de parents et d'amis conduit au cimetière l'aïeule vénérée.

FRANTZ A BERTHE.

Ah ! reçois à cette heure, avec ma plainte amère
D'un bonheur envolé,
Tout mon cœur dans un mot : Dieu m'a repris ma mère,
Et tu m'as consolé.

BERTHE A FRANTZ.

Et moi dans un mot je rassemble
Les plus saints noms et les plus doux :
J'ai mon père et ma mère ensemble
Et mon frère en toi, mon époux !

FRANTZ A SES FILS.

A genoux, mes enfants ! Donnez aux morts augustes
Vos premières douleurs.
Vous devez un sang pur aux vertus de ces justes ;
Qu'ils aient au moins vos pleurs !

Demandons nos vertus au tombeau de l'ancêtre !
Offrons-lui nos remords !
Dieu sème au fond des cœurs le bien qui doit y naître
Dans la saison des morts.

Digitized by Google

Telle est l'idylle de Victor de Laprade, la seule de ce genre que nous ayons dans notre langue, et la seule vraie depuis l'invention de l'idylle, parce qu'elle exprime avec cette vérité que n'ont connue ni les anciens ni les modernes, les sentiments du cœur humain unis aux pensées de l'âme chrétienne.

Léandre Brocherie.

(*A continuer.*)

Digitized by Google

PROST DE ROYER

SA VIE. — SES ŒUVRES

Prost de Royer (Antoine), écuyer, seigneur de Brancion, Etrigny, Mancey, Martailly et Lachapelle, avocat en parlement, bâtonnier de l'ordre, lieutenant-général de police, échevin, juge au tribunal de la Conservation, et provincial des monnaies, naquit à Lyon, le 5 septembre 1729 (1).

Son père, avocat distingué du barreau de cette ville, devint échevin en 1752, et juge général des terres de l'archevêché et du comté de Lyon. Sa mère était une demoiselle Françoise Rocher de la Roche-Bazon.

Ses premières années sont à peu près inconnues, de même que l'origine de sa famille. Cependant elle serait assez ancienne et paraîtrait originaire de la Bourgogne (2).

(1) Tous les auteurs qui se sont occupés de Prost de Royer lui donnent les deux prénoms d'Antoine-François. C'est là une erreur : il ne reçut que le prénom d'Antoine. Il fut baptisé dans la paroisse de Sainte-Croix, (aujourd'hui Saint-Jean), le 7 septembre 1729, et il est ainsi désigné sur les registres de baptême : Antoine, fils légitime de noble François Prost, avocat au Parlement, et de demoiselle Françoise Rocher. Parrain : Antoine Prost, procureur au baillage de Mâcon ; marraine : Françoise de Chaney, épouse de Me Claude Verdelet, procureur ès cour de Lyon.

(2) On trouve. en effet, un Prost de Royer, lieutenant en la connétablie et maréchaussée de Mâcon, lequel fut l'aïeul d'Antoine Prost de Royer, dont nous esquissons ici la biographie. Le père de

Digitized by Google

Dès son adolescence, le jeune Prost de Royer révéla des qualités sérieuses qui engagèrent son père à lui faire suivre aussi la carrière dans laquelle il brillait lui-même.

Le barreau venait de rompre avec les vieux usages et

ce dernier épousa Mlle Françoise *Rocher de la Roche-Bazon*, morte en 1788, à l'âge de 93 ans; son mari l'avait précédé dans la tombe en 1775.

Plusieurs enfants étaient issus de cette union :

1° Une fille N... *Prost de Royer*, sur laquelle nous n'avons pas de renseignements ;

2° *Prost de Larcy*, mort commissaire général de la marine, intendant de la partie nord de l'île de Saint-Domingue, président du conseil supérieur du cap haïtien, chevalier de Saint-Louis ;

3° *Antoine Prost de Royer*, dont nous écrivons ici la vie.

L'aïeul de ce dernier, Antoine Prost de Royer, lieutenant en la connétablie et maréchaussée de France à Mâcon, avait épousé, vers 1696, *Jeanne Grenelle*, issue d'une famille distinguée de Tournus. Cette maison alliée aux Drelon, Quarré de Pymont (1580), Perceval-Angély (1636, Mabire (1610), Verjux (1662), Larme (1666), Tondu de la Balmondière Uchard des Grasdrossons (1615), Compagnot-Borstel, Aubel (1711), portait « d'azur, au chevron d'or, accompagné « en pointe d'une grenade au naturel, au chef de gueules chargé « d'un lion léopardé d'or, » et encore « d'argent, au chevron d'azur, « accompagné en pointe d'une grenade au naturel au chef de gueules « chargé d'un lion passant d'or, armé et lampassé de gueules. »

La maison *Grenelle* a formé une seule ligne directe qui s'est fondue dans la maison *Aubel* par le mariage de Jeanne de Grenelle de Pymont avec Etienne Aubel, le 5 avril 1741. (Ind. héraldiques du Mâconnais, A. Arcelin.)

La famille Aubel possède encore aujourd'hui le château de Pymont à Boyer (Saône et-Loire). Son propriétaire l'a fait restaurer il y a peu d'années avec un goût rare.

Jeanne de Grenelle, épouse de Antoine Prost de Royer avait hérité de plusieurs biens situés à Royer et que lui avait donnés son oncle, messire *Gratien Grenelle*, curé de Royer. (Archives de la famille Prost de Royer, et notes de M. Léon Grachet, ancien préfet.)

Digitized by Google

les anciennes routines suivies jusqu'à cette époque presque servilement par les avocats. Des hommes d'un réel mérite avaient enfin montré quelle était la véritable éloquence du barreau. Car, avant eux, l'avocat, trop soucieux de faire preuve d'érudition et de savoir, mêlait à son plaidoyer le grec et le latin et semblait se préoccuper d'autant moins des vrais intérêts de son client. La comédie des *Plaideurs* avait flagellé ces ridicules et pédantesques habitudes. Les d'Aguesseau, les Cochin, et tant d'autres illustres avocats, étaient devenus les modèles de cette nouvelle éloquence.

Ce fut à ce moment qu'Antoine Prost de Royer fut envoyé à Paris. Laborieux, désireux de s'instruire, et doué de talents supérieurs, il ne tarda pas à acquérir l'habitude de manier la parole avec habileté, et à montrer ce qu'il serait un jour. Aussi, dès son retour à Lyon, le voyons-nous désigné pour prononcer l'oraison doctorale; honneur exceptionnel pour un jeune homme qui n'avait pas encore atteint sa vingtième année.

Cette cérémonie de l'oraison doctorale est peut-être l'un des traits de mœurs les plus caractéristiques de nos devanciers.

Chaque année, le 21 décembre, jour de la Saint-Thomas, c'était grande fête pour la ville de Lyon. Deux nouveaux échevins étaient installés alors, en remplacement de ceux qui se retiraient après l'accomplissement de leur mandat biennal. Cette fête se célébrait avec une grande solennité : dès le matin, les cloches de toutes les églises l'annonçaient en sonnant à toutes volées ; tous les magasins donnant sur les rues, places et quais, devaient demeurer fermés jusqu'à midi. Le consulat, les notables, le peuple se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville ; dans cette grande *assemblée* les nouveaux échevins étaient reconnus

Digitized by Google

et acclamés, et un orateur choisi par le consulat, prononçait l'oraison doctorale. En souvenir de cette distinction si flatteuse et si enviée, la ville de Lyon offrait à l'orateur un présent digne d'elle (1). D'autres honneurs lui étaient encore rendus. Pour ce jour, le prévôt des marchands remettait entre ses mains le commandement militaire de la ville, et l'on jouait au spectacle les pièces qu'il avait choisies.

Ce fut à cette cérémonie, en présence de tous les ordres de la ville assemblés pour installer les nouveaux magistrats, que Prost de Royer fit ses débuts. Il prit pour sujet le gouvernement monarchique, et s'efforça de prouver l'excellence et la supériorité de ce régime comme le plus conforme à la nature. Question bien vaste, bien importante et surtout bien difficile à traiter à une époque où déjà la philosophie commençait à battre en brèche et à saper la base des vieilles institutions françaises. Son discours fut très-applaudi, et dès lors on présagea quel grand écrivain et quel puissant orateur serait un jour ce jeune homme.

A partir de ce moment, Prost de Royer se livra avec ardeur à l'exercice de sa profession. Ame droite, et d'une dignité remarquable, avant d'accepter la défense d'une cause, il s'en faisait d'abord le propre juge. Aussi obtenait-il beaucoup de succès dans les procès qu'il plaidait, et, comme l'a dit l'un de ses panégyristes, « sa probité « reconnue et son nom seul étaient devenus, dans l'opi-

(1) Le présent consistait, la plupart du temps, en un objet utile, tel que tabatière en or, habit brodé; quelquefois, cependant, la Ville se bornait à donner une certaine somme d'argent. Ainsi Prost de Royer reçut, pour l'oraison doctorale, une somme de cent quarante livres.

Digitized by Google

« nion publique, un préjugé de la justice de ses cau-
« ses » (1), privilége bien difficile à acquérir.

Le droit public, si peu connu et si peu étudié à cette époque, fut aussi l'objet d'une de ses méditations. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait en lui toutes les qualités nécessaires à un excellent administrateur, et ce fut à cette connaissance parfaite du droit public qu'il dut sa nomination à diverses fonctions très-importantes dont il s'acquitta toujours avec un tact et un talent remarquables.

Il fut aussi un publiciste distingué, et dans le cours de sa carrière, il produisit plusieurs ouvrages qui furent tous très-remarqués.

Ce fut d'abord, en 1763, une *Lettre à Monseigneur l'archevêque de Lyon, dans laquelle on traite du prêt à intérêt à Lyon, appelé dépôt de l'argent.*

Un ouvrage intitulé : *De l'Administration municipale, ou Lettre d'un citoyen de Lyon sur l'administration de cette ville.*

En 1778, un *Mémoire sur la conservation des enfants.*

Et enfin, de 1781 à 1784, une nouvelle édition du *Dictionnaire de Jurisprudence et des arrêts, ou Jurisprudence universelle des Parlements de France et autres tribunaux, de feu M. Brillon;* mais il mourut au moment où allait paraître le cinquième volume, et l'œuvre resta inachevée, quoiqu'elle fût continuée par M. Riolz, qui publia encore deux autres volumes terminant à peu près la lettre A.

Son premier ouvrage fut sa lettre à Monseigneur l'ar-

(1) Eloge de M. Prost de Royer, prononcé à l'Académie, le 30 novembre 1784, par Barou du Soleil, procureur du roi en la sénéchaussée de Lyon, page 26.

Digitized by Google

chevêque sur le prêt à intérêt. Cette brochure, datée de Lyon, du 1er août 1763, et imprimée à Avignon, formait un in-8° de 93 pages, signé D. R. de Royer. C'était une réponse à une lettre pastorale de Mgr Malvin de Montazet, alors archevêque de Lyon, dans laquelle ce prélat avait traité cette question qui passionnait si fortement l'opinion publique à cette époque où le commerce de Lyon commençait à prendre une extension considérable. Le prêt à intérêt, même au taux légal, était considéré comme usure, et dès lors condamné par la plupart des Parlements (1).

Le clergé français, obéissant à la doctrine enseignée par les Pères de l'Eglise, était formellement opposé au prêt à intérêt.

Prost de Royer ne voulut pas laisser échapper cette occasion de réfuter cette fausse doctrine, et c'est ainsi qu'il écrivit son premier ouvrage.

Le style sobre en même temps que fleuri est parfois imagé, le raisonnement serré et concis de cet opuscule, nous montrent assez que tout en appartenant à la grande école de Fénelon, Prost de Royer n'a pas moins puisé quelques principes dans celle de l'Encyclopédie; de l'une, il a la tournure de la phrase et la richesse du langage; de l'autre, il a la déduction facile et nette,

Dans l'introduction de son ouvrage, Prost de Royer expose les raisons qui l'ont déterminé à écrire cette lettre, comment la Lettre pastorale du 30 juin 1763 avait ému le commerce lyonnais, et combien il croyait utile

(1) Prost de Royer ne fut pas le seul qui s'occupa de cette grave question; car, le 2 août 1763, une sentence de la sénéchaussée de Lyon, condamna à être lacéré et brûlé un écrit ayant pour titre : *Observations d'un négociant de Lyon à son archevêque, sur la Lettre pastorale qu'il vient d'adresser à tous les fidèles de son diocèse.*

Digitized by Google

d'y répondre, et de montrer par tous les moyens possibles que cette manière de voir du clergé était désastreuse pour les intérêts de la France et de Lyon en particulier; que, d'ailleurs, elle n'avait sa raison d'être ni en droit divin, ni en droit civil.

L'introduction se termine par ces paroles où respirent, en même temps, le respect, si légitimement dû à un prince de l'Eglise, et la ferme volonté d'un homme de bien qui, ne demandant rien à personne, peut se permettre de s'exprimer en toute franchise.

« J'oserai, Monseigneur, vous présenter les réflexions « d'un citoyen qui aime et qui respecte la Religion et le « Gouvernement dans lesquels il a le bonheur d'être né ; « qui a fait vœu de n'être d'aucun parti et qui ne l'a pas « violé; qui parlera sans prévention comme sans intérêt, « avec la bonne foi et la fermeté nécessaires à l'investi- « gation de la vérité; qui ne demande, n'espère et ne « craint rien; qui n'a d'autre objet que le bien de son « pays, et qui, par là même, a des droits à votre atten- « tion et à votre indulgence (1). »

Son ouvrage est divisé en trois parties.

Dans la première, il examine le prêt à intérêt suivant le droit naturel, suivant l'état des choses et les conséquences.

Il commence d'abord par fixer exactement la valeur des mots, par définir l'usure et l'intérêt, et faire bien ressortir ce qui les distingue l'un de l'autre: car il est à remarquer qu'à l'époque où il écrivait, ces deux choses étaient généralement confondues. D'ailleurs, la langue hébraïque et la langue latine n'ont qu'une expression générique pour désigner ces deux mots : *neschech*, en

(1) Prost de Royer, Lettre sur le prêt à intérêt, page 10.

Digitized by Google

hébreu, et *usura* ou *fœneratio* en latin; leur sens véritable se trouvait défini par les épithètes qui les accompagnaient.

Abordant le droit naturel, Prost de Royer montre, par de nombreux exemples, combien il serait inique que l'argent ne rapportât pas d'intérêt. Plusieurs d'entre eux sont très-frappants. Ainsi, on peut louer cent marcs d'argent en vaisselle ou en œuvre d'art, et on ne le peut pas s'ils sont réduits en monnaie; de telle sorte que l'effigie et les armes du souverain qui sont gravés sur l'argent auront pour résultat de lui enlever toute sa valeur; car, qu'est-ce qui donne de la valeur à un objet, si ce n'est le profit que l'on en peut retirer?

Il examine ensuite l'état des choses et leurs conséquences, mais en exagérant une situation qui a pu exister, mais seulement dans l'origine de la féodalité : « Que « chez les Barbares et les Grecs, où le commerce était « inconnu, qu'à une époque où, en France, dit-il, il n'y « avait que trois corps dans la Nation : un peuple faible « et serf qui cultivait sans posséder, une noblesse fière « et barbare qui végétait aux dépens de ses vassaux et « de ses voisins, un clergé ignorant et ambitieux qui, « recevant plusieurs fois tous les biens du royaume, n'é- « tait occupé qu'à jouir (1) » que, dans de telles conditions, le prêt à intérêt soit proscrit, cela ne le surprend pas : car partout où le commerce et la liberté ne règnent pas, la confiance et le prêt de l'argent sont nuls. Mais que dans des siècles plus éclairés et plus heureux, que chez des peuples libres et commerçants, l'argent ne se prête pas ou se prête sans intérêt, cela est contraire au bon sens. D'ailleurs, la situation était-elle la même au

(1) Prost de Royer. Lettre sur le prêt à intérêt, page 26.

Digitized by Google

moment où écrivait Prost de Royer? Evidemment non. Les besoins avaient doublé; dans la plupart des Etats de l'Europe, la valeur mobilière était devenue plus considérable que celle des immeubles; en Hollande, notamment, où le sol était à la fortune de la nation, comme un est à cent. Et puis, comment expliquer que les gouvernements, que les villes et que le clergé pussent emprunter sans aliéner le capital et en payant des intérêts, et qu'un simple particulier se vît refuser ce droit?

On défend le prêt à intérêt et on autorise le contrat de constitution de rentes, ajoute Prost de Royer. Mais le commerce ne peut s'accommoder de ce contrat, dans lequel le capital est complètement aliéné. Pour que le commerce aille bien, il faut l'union de l'argent et de l'industrie; il faut des capitaux qui puissent se déplacer facilement, et ce n'est que le prêt à intérêt qui puisse résoudre la question. A Lyon, notamment, il faut que le commerce ait seize millions à sa disposition.

Et puis, quelles seront les conséquences du refus du prêt à jour avec intérêt? « Qu'on prononce, dit Prost de « Royer, que ce dépôt de l'argent, tel que je viens de « l'exposer, n'est pas licite et qu'il faut s'en abstenir; « aussitôt seize millions vont sortir du commerce. Plus « d'agio, plus de dépôt, plus d'escompte, plus de facilité, « plus d'ouvriers, plus de négociants. Ils iront vivre « sous des pasteurs qui soient enfin d'accord entre eux, « et qui ne leur défendent pas aujourd'hui ce qu'ils leur « permettaient hier; dans un pays où le commerce, qui « n'a besoin que de liberté, ne soit pas gêné par les scru- « pules de conscience; sous des lois qui permettent de « louer ce qu'elles permettent de vendre. Alors cette « grande ville, dont la balance de commerce avec l'étran- « ger donne un profit annuel de cinquante millions, ne

Digitized by Google

« renfermera plus que des ruines de sa splendeur passée, « et ce peuple, industrieux et honnête, ne sera connu « que dans l'histoire, où il servira de preuves à l'insta- « bilité des choses humaines. Mais, dans les premiers « instants, dans la crise, quel tableau que celui de cette « grande ville! Cent mille ouvriers, sans pain, parce « qu'ils seront sans travail; des enfants exposés de tou- « tes parts ; des pères se plaignant d'être nés dans une « croyance meurtrière, des mères détestant le jour « qu'elles ont donné, plus encore que celui qu'elles ont « reçu; partant, la misère, la faim, le désespoir, les gé- « missements, les cris, la maladie et la mort; et c'est au « nom de mon Dieu qu'on les égorgerait ainsi (1)! »

Mais ce n'est pas seulement à Lyon que se feront sentir les funestes effets d'une doctrine aussi pernicieuse; car il est évident que si, en Europe, un seul Etat refuse de regarder comme légal le prêt à jour, l'argent ira se placer naturellement là où il n'est pas regardé comme un fonds mort, là où le commerce n'est pas gêné.

Prost de Royer constate que depuis un siècle les nations du nord avaient déjà trop gagné sur nous, et que ce n'était certes pas le cas de leur faire encore cet avantage.

Ernest NIEPCE.

(1) Prost de Royer, Lettre sur le prêt à intérêt, page 39.

(A continuer.)

Digitized by Google

LA MOUCHE

Mouche est un nom restreint à de très-petits ruisseaux. Il nous semble dérivé de la même source que le radical qui a formé la Meuse et la Moselle. Mosa et Mosella en France, Mosains, Mosega, Moschi, Moscheni, Moschias, en diverses provinces étrangères, peuvent parfaitement donner Moschelle, Mosche, Mouche; c'est assez conforme aux lois de l'étymologie. N'ayant point d'autres preuves que ces suppositions à fournir aux incrédules, nous nous contenterons de rappeler les différentes Mouches dont nous avons décrit le cours dans nos promenades artistiques.

Plusieurs Mouches et Mouchelles en Savoie; le torrent et la cascade de la Muselle en Dauphiné; les hameaux, moulins, châteaux et villages de Mucel, Mussel (*de Musellis*), Musin, (*de Muycino*), Muzin, (*de Musino*) et Musinem (*Musenens*), toutes localités du département de l'Ain et baignées par de légers cours d'eau; deux rivières, dites Mussel, la Mucelle, la Mouche et les Mouches se trouvent aussi dans la même contrée. Nous avons encore la Mouche à Yvours, la Mouche, la Grosse Mouche et la Petite Mouche à Lyon.

Le nom de ces trois dernières Mouches fut donné à toutes les lônes qui sillonnaient le territoire compris entre la Guillotière, Saint-Fons et la rive gauche du Rhône. Ces lônes étaient alimentées, soit directement par le fleuve, soit par infiltration, soit enfin par les sources qui filtrent des Balmes viennoises. Elles rentraient dans le lit du Rhône après une existence éphémère.

Comblées aujourd'hui pour la plupart, en suite de la construction de nombreuses usines, de l'établissement du

Digitized by Google

fort de la Vitriolerie, d'importants remblais, et de la création de digues qui empêchent le fleuve de divaguer et le maintiennent dans un lit unique, ces lônes ont à peu près disparu, excepté toutefois au lieu dit : les Rivières, et dans les environs de Saint-Fons et de Fragzin. Mais le nom de Mouche est resté affecté au quartier placé au midi du fort de la Vitriolerie.

On trouve là deux bons restaurants que la population lyonnaise fréquente le dimanche, dans la belle saison, et plusieurs guinguettes où la jeunesse du faubourg se livre avec entrain au plaisir des fectages et de Bacchus et cornus avec le petit-bleu, le saucisson et la fine friture de gougeons; plaisir complété par des exercices en l'honneur de Therpsicore, mais souvent interrompus par l'intervention des gardes urbains préposés au maintien de l'ordre et .... des bonnes mœurs. Et n'étaient les ateliers d'équarrissage de M. Laracine et de nombreuses usines de produits chimiques, d'où partent des odeurs parfois empestées, l'endroit serait encore assez agréable, malgré les changements dont il a été l'objet. Mais qui reconnaîtrait la physionomie agreste qu'il avait autrefois ?

Les personnes âgées se rappellent avoir vu le grand Rhône traverser la localité et des bateaux naviguer sur la principale Mouche qui longeait la muraille de la vieille Grange d'Ainay et desservait plusieurs tuileries, éloignées actuellement du fleuve de plus d'un kilomètre.

Le baron Raverat.

Digitized by Google

ETUDE SUR LES NOMS DU PAON

A propos des THUKIIM (paons) de la Bible.

La Bible dit : (Rois, I. x. 22) : « Car la flotte de Tharsis du roi (Salomon) et la flotte d'Hiram partaient une fois tous les trois ans ; la flotte de Tharsis rapportait de l'or et de l'argent, des dents d'éléphant et des singes et des paons. »

Et encore (Paralipomènes, II. IX. 21) : « Car les navires du roi (Salomon) allaient à Tharsis avec les serviteurs d'Hiram une fois tous les trois ans ; ils revenaient de Tharsis portant de l'or et de l'argent, des dents d'éléphant et des singes et des paons. »

Les paons sont désignés par le mot **thukiim** avec une légère différence orthographique dans les deux passages.

D'éminents linguistes parmi lesquels Benfey, Gesenius et récemment encore M. Vinson (*Revue de linguistique* VI, 120) ont pensé que le mot **thukiim** n'était pas d'origine sémitique, mais que le nom et l'oiseau avaient dû être importés ensemble des rivages de l'Inde.

Loin de contredire l'opinion d'aussi savants hommes, j'admets volontiers avec eux que **thukiim** peut être la reproduction du mot tamoul **tôgei** (paon) allongé dans la Bible par une forme sémitique du pluriel ; toutefois il m'a semblé utile de montrer dans le cours de ce travail :

Que si en réalité **thukiim** n'est pas un mot hébreu, il pourrait du moins bien facilement se greffer sur une souche hébraïque.

Que les noms du paon dans les autres langues sémitiques paraissent avoir une origine sémitique.

Digitized by Google

Puis nous arriverons au but principal de cette étude : dégager la pensée contenue dans les différentes dénominations.

Si nous groupons en les rangeant sous leurs initiales les principaux noms du paon, nous trouvons :

Initiale T		Initiale P	
Tamoul	*Tôgei*		
Hébreu	*Thukiim*		
Chaldéen	*Thavas*	Latin	*Pavus*
Arabe	*Thavus*		*Pavo*
Grec	ταῶς	Anglo-Saxon	*Pawa*
	ταῶν	Anc. hᵗ. Allem.	*Phao*
		Slave	*Paw*

Initiale C

Sanscrit *Çikhin*

Bien que certains de ces noms, ταῶς et *Pavo* notamment fassent entendre assez exactement le cri du paon, ils tiennent de trop près à leurs voisins moins sonores pour être des onomatopées. Me sera-t-il permis, à ce sujet, de remonter au-delà des mots que nous étudions et de rappeler qu'une analyse rigoureuse ne laisserait debout dans la partie promordiale des langues que bien peu de ces expressions imitatives; ni le **thohu et bohu** de la Genese ni le **tintinnabulum** de Phèdre, le **kakhâmi** (je ris) du sanscrit, pas plus que le ὀλολύζω (je hurle), du greo, ne furent sous leur forme originelle des onomatopées; les mots primitifs n'ont pas été les échos de vains sons; leur origine est plus noble ; ils sont issus d'une idée.

Ce qui est vrai, c'est que lorsque leur sens initial fut perdu, l'homme, pour redonner aux mots une valeur expressive, les modifia parfois jusqu'à les rendre imitatifs; mais ce ne fut là qu'un remaniement; « L'idée habite dans les

Digitized by Google

vocables comme une âme », a dit Curtius (Grundzüge 92), cherchons donc à retrouver la pauvre âme qui habite dans les noms du paon.

INITIALE T.

A **tôgel** correspond en tamoul le verbe **tugel** avec le sens debroyer, tourmenter, piquer.

A **thukîim** qu'il provienne ou non de **tôgel** répondent :

1° En hébreu **thaqa'** broyer et piquer, et le débris **thavee**, **thoe** milieu avec le sens de notre mot **centre** (κέντρον, κεντέω).

2° Dans les langues indo-européennes :

Sanscrit,	*têgâmi*
Grec,	στιζω.
Latin,	*stigo* (*in-stigo*).
Gothique,	*stiggan*.
Alleman. mod.	*stechen*, *stacheln*.

tous avec le sens de piquer.

Enfin les mots français **tacher**, **tacheter**, d'origine obscure (Littré ; Brachet, Diction. étym.) paraissent tenir au même groupe par de secrètes racines.

De l'hébreu **thukîim** ou plutôt de **taqa'** au chaldéen **thavas**, de la forme **thae** ou **thue** à la forme **thav**, il y a une chûte, et il faut l'expliquer.

La substitution du B, du V ou de leurs équivalents aux gutturales C et G est une altération très-fréquente dans les langues ; c'est ainsi que par le sanscrit **gîvâmi** (je vis) on explique à la foi le grec βίοω (βιϝοω) et le latin **vivo** (Bopp, Benfey, Curtius, Leo Meyer) ; c'est ainsi que les verbes τήκω et **tabeo** ont une origine commune (Curtius, Léo Meyer) ; c'est ainsi encore que le latin **tabanus** (taon), littéralement le piquant appartient au groupe même qui nous occupe.

Les langues sémitiques n'ont pas échappé à cette regrettable dégradation ; ainsi l'hébreu, à côté de **thaga'**, rncist i la forme affaiblie **thava'** marquer, piqueter (ta-

Digitized by Google

touer); c'est à des formes correspondantes qu'il faut rattacher les noms chaldéen et arabe du paon aussi bien que les noms ταῶς et ταῶν (ταΓως et ταΓων, Benfey) importés probablement en Grèce par les Phéniciens avec l'oiseau lui-même.

Initiale P.

Tous les mots rangés sous cette initiale ont subi l'altération dont il vient d'être parlé; mais il est facile de les ramener à leur type : latin **pungo**, germain **picken**, slave **pukan**, type conservé aussi dans le grec ποικίλος pointillé et jusque dans notre français : **piquer**.

Initiale C.

Quant au sanscrit **çikhim** inscrit solitaire sous l'initiale C, le mot voisin **çikhâ** aigrette et pointe nous indique ses deux sens possibles.

De ce qui précède il résulte que le plumage bigarré du paon a déterminé ses noms; le paon est l'oiseau tacheté, tavelé, ponctué, c'est l'un des oiseaux peints de Virgile : *Pictæque volucres*, et les deux groupes fraternels en T et en P sont l'un à l'autre ce que le nom du **tigre** est au nom de la **pintade**, ce que **tingere** est à **pingere**.

La conformité qui rapproche **tugei** du tamoul langue dravidienne et l'hébreu **thaqa'** le sanscrit **têgâ-mi**, ainsi que les autres mots signifiant piquer dans les langues sémitiques et indo-européennes est digne d'être remarquée; le cas n'est point isolé cependant, et il ne faudrait pas trop s'étonner de telles affinités :

Plus on descend dans les profondeurs des langues, plus on voit leurs différents groupes se toucher par la base..

J'ajouterai même : plus on analyse et plus on compare entre eux les différents mots d'une même langue, plus on les voit tendre vers une mystérieuse unité.

Ant. Joannon.

Lyon, 10 septembre 1874.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

— Enfin Lyon va pouvoir couler des jours heureux.

Grâce à la séance de la Chambre des députés du 8 décembre, d'éternelle mémoire, ses vœux les plus ardents sont accomplis.

Lyon aura une Faculté de médecine.

On aurait certainement illuminé ce jour là en réjouissance de cette nouvelle, si on n'eût déjà illuminé pour autre chose.

Et en effet, désormais, qu'aurait-elle à désirer? Lyon, Toulouse, Lille, Nantes, Bordeaux et Marseille sollicitaient à la fois. Lyon et Bordeaux ont été seules écoutées.

Nos députés jubilent.

Toulouse, Nantes et Marseille sont consternées.

Lille aura une Ecole de plein exercice, comme fiche de consolation.

Quant à Montpellier, inutile de vous en parler. Tous les habitants portent le deuil, et ils ont bien sujet d'être en noir, pauvres gens! Ils avaient tant combattu pour avoir le privilége exclusif d'élever de petits médecins! C'est comme si on enlevait aux nourrices de la Savoie le monopole des nourrissons de notre ville. Il faut être juste, si Montpellier n'a plus que ses produits chimiques, ses eaux-de-vie, ses huileries et ses raffineries, il aura bien de la peine à vivre.

Ce n'est pas lui qui aura illuminé le 8 décembre de peur de *qui pro quo*.

— Lyon donc à qui tout sourit, Lyon qui a sa Faculté de médecine et voit dans l'avenir une Faculté de droit, Lyon dont le commerce est redevenu propère, et dont les rivières coulent à pleins bords, Lyon a illuminé le 8 plus brillamment que jamais; une foule immense circulait dans les rues, paisible et satisfaite, jouissant du plus magnifique spectacle qu'il soit possible de voir; consolante protestation contre les tendances matérialistes qui désolent l'humanité.

— Lorsque Athène était en paix, elle se passionnait pour les beaux arts.

On ne s'attendait guère
A voir Athène en cette affaire.

Lyon pareillement se préoccupe de la magnifique galerie de tableaux offerte à la ville par M. Jacque Bernard. Les mercredis et jeudis, les amateurs sont admis à visiter cette splendide collection qui rendra notre Musée le premier de France, quand il aura un local. Dès ce moment qu'on sache gré au généreux donateur, et qu'on aille voir le trésor qu'il nous offre. C'est bien le moins qu'on le remercie de son vivant.

— L'exposition des Amis des Arts s'ouvrira le 8 janvier prochain et, d'après des confidences sérieuses, elle sera certainement plus brillante que les années précédentes. Nombre de tableaux sont déjà déballés.

— Le chemin de fer de Saint-Just donne lieu chaque jour à de nouvelles découvertes. Le vieux Lyon, bouleversé par la pioche des terrassiers, livre à M. Martin-Daussigny tous ses trésors, et on se demande si les dames de Saint-Pierre n'ont pas fait bâtir un palais trop exigu pour nos trouvailles?

Digitized by Google

— Notre infatigable archiviste C. Guigue a obtenu encore une nouvelle récompense. L'Académie des inscriptions et belles lettres, dans sa séance du 27 novembre, lui a décerné une mention honorable pour sa *Topographie historique du département de l'Ain*. On parle, mais vaguement, d'une *Topographie de Lyon*, par le même auteur.

— L'histoire, la science et les lettres ont fait ce mois-ci une perte profonde. M. J.-B. Monfalcon, bibliothécaire de la ville, l'auteur fécond de travaux importants et surtout d'une *Histoire monumentale de Lyon* en 9 vol. in-4, le bibliophile plein de goût qui était si passionné pour les curiosités littéraires et les belles éditions, est décédé, le 5, à l'âge de 82 ans, après une très-courte maladie. M. Rougier a prononcé sur sa tombe un discours qui résume avec éloquence et sentiment toute cette vie si bien remplie. La *Revue* donnera une notice sur cet écrivain qui a pris place parmi nos célébrités.

Notre prochaine livraison contiendra aussi une biographie de M. Martin-Rey, archéologue, auteur d'une *Histoire des comtes de Mâcon*.

— François Barillot, né à Lyon en 1818, poète inégal et bizarre, est mort ces jours-ci à Paris. Voir le *Journal de Lyon* du 15.

— Par ordonnance de M. le Préfet du Rhône du 15 courant, M. Mulsant, membre de l'Institut, auteurs de travaux qu'ont rendu son nom européen, est nommé bibliothécaire en chef en remplacement de M. Monfalcon. M. Vingtrinier est nommé sous-bibliothécaire en remplacement de M. Mulsant.

— Le *Journal de Lyon*, qui représentait l'opinion républicaine modérée dans notre ville, a déclaré que l'assemblée de ses actionnaires, réunie le 10 courant, avait décidé que le journal cesserait de paraître à dater du 16.

— Le précédant numéro de la *Revue*, dans l'*Histoire de la montée du Garillan*, fait mention d'un Jean de Rodes auteur d'un mémoire sur les *Eaux chaudes artificielles*. Il faudrait lire : *Eaux chaudes minérales artificielles*.

— L'intéressant volume de Mme Soudry : *Mlle Jenny Harent et sa Maison d'éducation* peut être envoyé par la poste, moyennant cinq francs en timbres-poste adressés à l'imprimerie Vingtrinier, rue Belle-Cordière 14.

— Dans sa dernière séance, la Société littéraire a nommé : président, M. Léopold Niepce; vice-président, M. Guimet; secrétaire M. Dewilkonski; secrétaire-adjoint, M. Charles Boys; archiviste, M. Vachez; trésorier, M. de Valous.

— Le *Mémorial de la Loire* annonce que la célèbre chapelle de la Bâtie sera bientôt anéantie et vendue morceaux par morceaux. Voilà une douloureuse nouvellepour finir. A. V.

Lyon. — Imprimerie VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES DU XVIIIe VOLUME

Histoire du Lyonnais.

Léopold Niepce.	Le palais Saint-Pierre	6
Jaloustre.	Lettres archéologiques sur le Forez. Le prieuré de Saint-Sauveur	53-126
Bonnassieux.	Etude sur la réunion de Lyon à la France	61-85-199-277-480
Morel de Voleine.	Fragments sur Lyon. Ainay, Saint-Nizier.	150
Hedde.	A propos de l'inscription édilicienne	161
Léopold Niepce.	Les bibliothèques de Lyon	168-251-348-448
L'abbé R.	L'église de Saint-Symphorien-le-Château.	222
Baron Raverat.	Roussillon	235
Paul Saint-Olive.	La montée du Garillan	389
Baron Raverat.	La Mouche	516
A. V.	Chronique locale	79-162-247-339-437-522

Littérature.

De Piellat.	Epitres d'Ange Politien	73-109-406
Charles Boys.	Le cinquième centenaire de Pétrarque	242
Léandre Brocherie.	Victor de Laprade et son œuvre	370-497
Joannon.	Etude sur les noms du paon dans la Bible.	518

Biographie.

P. Berthier.	Melchior Patrin	304
Ernest Niepce.	Prost de Royer	506

Bibliographie.

Alfred Vellot.	*Histoire du droit criminel de la France*, par M. Albert du Boys	141
Emile Guimet.	*Travaux de M. Chabas sur les temps de l'Exode*	323
Paul Saint-Olive.	*Hommage à la mémoire de Ludovic Vitet*, par M. Paul Sauzet	336
Lagarrigue.	*Las Vesprados de Clairac*, par Gabriel Azaïs	431

Poésie.

Auguste Genin.	Chasse aux couleurs	5
Aglaée Gardaz.	Au Bugey	81
Dangin.	Le bon Dieu	165
Adèle Souchier.	A ma Fenêtre	249
Zénon Fière.	A Compte-Calix	250
Adèle Souchier.	A Pétrarque	345
Charles Boys.	*Vates*	346
Aglaée Gardaz.	Le Vent de la montagne	445

FIN DE LA TABLE DU XVIIIe VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google